This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

31.

414.

600009125N

MÉLANGES

R 1831.

SUR

LES LANGUES,

DIALECTES ET PATOIS;

RENFERMANT, ENTRE AUTRES, UNE COLLECTION DE VERSIONS DE LA PARABOLE DE L'ENFANT PRODIGUE EN CENT IDIOMES OU PATOIS DIFFÉRENS, PRESQUE TOUS DE FRANCE;

PRÉCÉDÉS D'UN ESSAI D'UN TRAVAIL

SUR LA

GÉOGRAPHIE DE LA LANGUE FRANÇAISE.

PARIS,

AU BUREAU DE L'ALMANACH DU COMMERCE,

RUE J.-J. ROUSSEAU, N° 20;

CHEZ DELAUNAY, AU PALAIS-ROYAL,

ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES.

—

1831.

414.

Les patois sont aussi des monumens de l'antiquité :

L'académie Celtique, et après elle la société royale des Antiquaires de France l'ont bien senti, lorsque dans chacune de leurs publications archéologiques, elles se sont étudiées à constater l'existence de ces patois, à en conserver les traces.

Hâtons-nous de déclarer que c'est à ces curieuses publications qu'ont été empruntés les élémens de ce volume. sur les langues, notamment les cent versions de la *parabole de l'Enfant prodigue* en divers patois.

D'autres morceaux encore inédits complètent le volume. L'essai d'un travail sur la géographie de la langue française, qui se trouve en tête, fera vivement désirer que son auteur mette la dernière main à un ouvrage dont il s'occupe depuis long-temps, et qu'on sait être très-avancé. La traduction, par le même savant, de la parabole de l'Enfant prodigue en Bas-Breton, en langue galloise et en basque n'est pas un morceau moins piquant, puisqu'il tend à prouver que le bas-breton et le basque ne sont pas des dialectes de la langue française, mais qu'ils sont de véritables langues aussi différentes du français que peuvent l'être l'allemand et le russe. Enfin ceux qui aiment à suivre les progrès de la langue nationale et de l'économie publique en France parcoureront avec intérêt la nomenclature des métiers et professions qui étaient

exercés à Paris au commencement du quatorzième siècle. Ce morceau, encore inédit, termine le volume.

Nous avons dit qu'une partie des élémens du présent volume a été empruntée à la collection de la Société des Antiquaires; ils sont extraits des troisième et sixième volumes.

C'est, nous pensons, rendre service à ceux qui s'occupent spécialement de linguistique, que de leur indiquer ce que les autres volumes de cette collection et ceux de l'académie Celtique offrent de morceaux sur les langues; ils sont au nombre de cinquante-cinq, en voici les titres:

Lettre du ministre de l'intérieur à M. Legonidec, sur le projet d'un recueil d'échantillons comparés des idiomes de l'Empire. Acad. Cel. t. 11. p. 125.

Analyse du mémoire de M. de Mourcin, sur les sermens prêtés à Strasbourg en 842, par Charles-le-Chauve, Louis-le-Germanique et leurs armées respectives, par M. de Maleville. Société des Antiq. t. 1. p. 379.

Questions sur les origines étymologiques des mots et des choses, des lieux et des personnes, proposées à résoudre, et directions pour en faciliter la solution, par M. Éloi Johanneau. Acad. Celt. t. 1, p. 87.

Des langues et des nations celtiques, article extrait et traduit des Mitridates d'Adelung, par M. le sénateur Lanjuinais. — Exemple des mots gallois tirés du latin. Acad. Celt. t. 5, p. 289.

Caractères du Galic, id.-ibid. t. 5, p. 292.

Histoire de l'Irlande et de la langue perse. id.-ibid. p. 293.

De la langue et de la littérature irlandaises. id.-ibid. p. 295.

Bibliographie de la langue irlandaise. id.-ibid. p. 296.

Petit vocabulaire de noms propres, expliqués par les anciens

mots recueillis par Lacombe et par la langue celtique ; par M. Mangourit. Acad. Celt. t. 3, p. 59.

Accent breton-armoricain (remarques sur l'), par M. Deblon, Acad. Celt. t. 5, p. 31.

Étymologie et emploi des locutions et des mots introduits ou conservés dans le département de l'Orne, par M. Dubois. Acad. Celt. t. 5, p. 39 et 173.

Etymologies celtiques (observations critiques sur les) par M. Eloi Johanneau. Acad. Celt. t. 5, p. 169.

Patois roman, par M. Bridel. Acad. Celt. t. 5, p. 285.

Extrait du Glossaire breton, ou recueil des expressions vicieuses, surannées ou rustiques, usitées dans la ci-devant province de Bretagne, par M. Legonidec. Société des Antiq. t. 4, p. 327.

Version interlinéaire de la parabole de l'Enfant prodigue, mise en breton de Léon, par M. Legonidec. Acad. Celt. t. 2, p. 118.

La même en breton de Treguier, par M. Lebrigant, revue par M. Legonidec. Acad. Celt. t. 2, p. 127.

Notice sur l'origine de quelques noms de lieux et de peuples, par M. Éloi Johanneau. Acad. Celt. t. 3, p. 134.

Notice sur le patois vendéen, par M. Larevellière-Lepeaux. Acad. Celt. t. 3, p. 267 et 370.

Observations critiques de M. Eloi Johanneau sur les étymologies de la lettre seizième sur les pierres druidiques, par M. Baudouin. Acad. Celt. t. 3, p. 231.

Observations de M. Éloi Johanneau sur la partie étymologique des recherches sur l'Armorique et les Armoricains anciens et modernes, par M. Baudouin de Maisonblanche. Acad. Celt. t. 4, p. 389.

Tableau des mots celto-bretons analogues au grec, par M. Legonidec. Acad. Celt. t. 4, p. 434.

Id. Analogues à l'allemand. Acad. Celt., t. 4, p. 440.

Observations générales sur les vocabulaires précédens. Acad. Celt. t. 4, p. 445.

Lettre de M. Lecoz, archevêque de Besançon, contenant l'éloge de Latour-d'Auvergne et de la langue celtique. Acad. Celt., t. 4, p. 465.

Recherches sur l'étymologie et l'emploi des locutions et des mots qui se sont introduits ou conservés dans le département de l'Orne, et qui n'appartiennent pas à la langue française de nos jours, par M. Louis Dubois. Soc. des Ant., t. 4, p. 226.

Mots ou langage de la campagne du canton de Bonneval (Eure-et-Loir), recueillis par M. Desgranges, originaire de ce pays. Soc. Ant., t. 2, p. 420.

Notice sur les usages et le langage des habitans du Haut-Pont, faubourg de Saint-Omer. Soc. Ant., t. 3, p. 357.

Chanson flamande qui contient la description des occupations des jardiniers du faubourg du Haut-Pont et de Lyzel, dépendans de la ville de Saint-Omer. Soc. Ant., t. 3, p. 364.

Recherches sur l'étymologie des noms de lieu et autres, dans la sous-préfecture de Thionville, par M. Teissier. Soc. Ant., t. 4, p. 420.

Parabole de l'Enfant prodigue dans l'idiome de Courtisols, département de la Marne. Soc. Ant., t. 5, p. 347.

Extrait d'une lettre de M. Bridel, ministre protestant dans le canton de Vaud, dans laquelle il est question du patois de Courtisols. Soc. Ant., t. 5, p. 353.

Conjecture sur l'étymologie du mot Courtisols et sur l'explication de quelques termes du patois courtisien, par M. d'Herbès. Soc. Ant., t. 5, p. 357.

Mémoire sur quelques mots de la langue phœnico-punique qui se sont conservés dans l'idiome provençal, par M. Pons. Soc. Ant., t. 1, p. 45.

Mémoire sur le patois poitevin et sa littérature, par M. Dupin. Soc. Ant., t. 1, p. 195.

Romance dite de Clotilde, qui se chante encore dans les montagnes de la Lozère, par M. Caïx. Soc. Ant., t. 8, p. 225.

Observations sur les langues provençales et catalanes, par M. de Ladoucette. Soc. Ant., t. 8, p. 380.

Critique de l'alphabet primitif de l'Espagne et des prétendus monumens de la langue Basque; traduite de l'espagnole par M. E. Johanneau. Acad. Celt., t. 3, p. 291.

Explication des alphabets, des lettres inconnues de l'Espagne. Acad. Celt., t. 4, p. 484.

De l'alphabet Celtibérien. Acad. Celt., t. 4, p. 486.

De l'alphabet Turdetain. Acad. Celt., t. 4, p. 497.

Grammaire slave de la Carniole, de la Styrie, de la Carinthie, *par* M. Lanjuinais. Acad. Celt., t. 5, p. 114.

Lettre de M. Marc Bruère à M. Eloi Johanneau sur la langue Slave. Acad. Celt., t. 2, p. 143.

Des noms propres, par M. Mangourit. Acad. Celt., t. 2, p. 232.

Alphabet de la langue primitive de l'Espagne, et explication de ses plus anciens monumens en inscriptions et médailles, traduit de l'espagnol de M. de Erro, par M. E. Johanneau, avec une gravure de l'alphabet. Acad. Celt., t. 2, p. 255.

Alphabet celtibérien, traduit de l'espagnol de M. de Erro avec 4 gravures et une addition, par M. El. Johanneau (suite). Acad. Celt., t. 2, p. 307.

Ibid., t. 3, p. 85.

Trois Observations critiques sur la partie étymologique d'un mémoire de M. de Sorgo et d'une lettre de M. Marc Bruère sur la langue slave en particulier, ainsi que sur la science des étymologies en général, par M. El. Johanneau. Acad. Celt., t. 2, p. 403.

Mémoire sur la langue et les modes des peuples Slaves, par M. le comte de Sorgo. Acad. Celt., t. 2, p. 21.

Vocabulaire des Guanches (premiers habitans des îles Canaries), recueilli par Claudijo, traduit en français, Acad. Celt. t. 4, p. 226.

Vocabulaire Mœsogothique d'Ulphilas, slave et français, à trois colonnes, par M. le comte de Sorgo, Acad. Celt. t. 2, p. 56.

Rapport fait à l'Académie celtique sur l'ouvrage russe de M. le professeur Pallas (*Vocabulaires comparés des langues de toute la terre*), par M. le sénateur Volney. Acad. Celt., t. 1, p. 99.

Observations sur le rapport du sénateur Volney et l'alphabet russe, par M. Masson, Acad. Celt., t. 1, p. 373.

Nouvelle liste de mots proposée aux savans, en place de celle de Pallas, à traduire dans toutes les langues, pour servir à les comparer. Acad. Celt., t. 1, p. 374.

Extrait des procès-verbaux contenant la liste dont il est question ci-devant. Acad. Celt., t. 1, p. 379.

Rapport par M. Depping sur un ouvrage de M. Jacques Grant, intitulé : *Idées sur l'origine des Gaels.* Edimbourg, 1814. Société Antiq., t. 3, p. 310.

Rapport sur les notes en forme de vocabulaire que M. Langlès a placées à la suite des voyages de M. Tone chez les Mahrattes, par M. Cirbied, Arménien. Soc. Ant., t. 4, p. 413.

Grammaire de Denis de Thrace, tirée de deux manuscrits arméniens de la Bibliothèque du Roi, publiée en grec, en arménien et en français, et précédée de considérations générales sur la formation progressive de la science glossologique chez les anciens, et de quelques détails historiques sur Denis, sur son ouvrage et sur ses commentateurs, par M. Cirbied, professeur d'arménien à la Bibliothèque du Roi. Mém. Ant., t. 6, p. 1.

Nous venons de publier séparément cette grammaire.

ESSAI D'UN TRAVAIL

SUR LA GÉOGRAPHIE

DE LA LANGUE FRANÇAISE.

La géographie des langues, cette partie si intéressante de la science géographique, a été entièrement négligée par les anciens, c'est-à-dire par les Hébreux, les Grecs et les Romains. Les premiers confondaient tout ce qui n'était point israélite sous le nom de *goïm* que l'on rend par *gentils ;* les anciens Grecs divisaient toute l'espèce humaine en deux seules classes, les Grecs et les Barbares. Les Romains, ainsi que nous l'apprend Cicéron (*de Officiis*, I, c. 12), avaient regardé primitivement le mot *hostis* comme synonyme de *peregrinus*, et il était pris en ce sens dans les lois des douze Tables. Les nations modernes ne prenaient pas dans un sens plus favorable, comme chacun sait, les mots d'*aubain*, d'*alien* et d'*étranger*.

Avec une telle disposition d'esprit, et lorsque tout étranger était haï comme ennemi (*hostis*) ou méprisé comme *barbare*, il était naturel qu'on songeât peu à connaître les langues que parlaient des hommes pour

lesquels on avait tant d'éloignement et même de mépris. A peine leur faisait-on l'honneur de penser que leurs langues fussent susceptibles d'être apprises, et le méritassent même; qui sait si l'on n'aurait pas rougi de passer pour les savoir? Strabon, lib. XIV, p. 662, dit que le nom de *barbare* était dans l'origine un terme injurieux, destiné à désigner des hommes qui ont une prononciation grosse et rude, jusqu'à ce qu'une plus grande communication avec ces peuples fit remarquer que cette prononciation étrange pour les Grecs n'était point l'effet de quelque vice des organes de la voix, mais tenait à la nature des *idiomes*.

Plusieurs peuples à demi-sauvages se sont regardés comme seuls doués du don de la parole, et ils ont nommé leurs voisins, qu'ils ne comprenaient pas ou dont ils n'étaient pas compris, des muets ou des sourds. On peut citer l'exemple suivant: *Yaziges*, nom d'une tribu slave, vient de l'esclavon *yazik* (langage); et dans les langues slaves, où un sourd se nomme *niemyi*, *Niemetz* est le nom qu'on donne aux Allemands.

Heureusement la cause qui commençait à opérer du temps de Strabon, c'est-à-dire sous le règne des deux premiers empereurs, agit avec bien plus d'efficacité lorsque, d'abord les croisades, ensuite les missions étrangères, les découvertes maritimes et l'activité du commerce, nous eurent mis en rapport avec des peuples dont la plupart nous avaient été inconnus jusque-là, même de nom.

Ce fut alors seulement que la géographie des langues commença; que les voyageurs s'attachèrent à

réunir des vocabulaires, que les missionnaires rédigèrent des grammaires, et qu'à l'aide de ces matériaux, les philosophes bâtirent des systèmes sur l'origine des différens peuples et sur leurs affinités. L'ethnographie une fois débrouillée, on put songer à en faire l'application à la géographie.

On reconnut qu'après les divisions physiques, qui sont les seules naturelles et les plus importantes de toutes, il n'y en a pas qui doivent être préférées à celles qui résultent des ressemblances et des dissemblances entre les idiomes.

Moins stables, sans doute, que les divisions physiques, elles le sont beaucoup plus que les divisions politiques et administratives. Des siècles suffisent à peine pour changer la langue d'un pays; il ne faut au contraire qu'une guerre, un traité de paix, d'échange ou de vente, pour donner à une province de nouveaux maîtres. Mais, en cessant d'être concitoyens, ont-ils cessé d'être compatriotes ces hommes que le langage unit par des nœuds permanens? Dira-t-on que les habitans de l'île de France ont cessé d'être Français depuis que leur île a repris officiellemment le nom d'île Maurice? L'exemple du Canada prouve que soixante années et plus sont un laps de temps insuffisant pour effacer la ligne de démarcation tracée par la différence des langues.

L'*homoglottie*, pour parler avec les Grecs, est un lien social d'une plus grande valeur que l'*homonomie*, l'*homosébasie*, l'*homochtonie*, l'*homoéidie*, et même l'*homochromie*, c'est-à-dire plus puissant que la réu-

31.
414.

du castillan, et se rapproche tellement au contraire, par ses caractères principaux, des dialectes du midi de la France, qu'il serait peut-être plus exact de le rapporter au français qu'à l'espagnol. Les Catalans et les Valenciens regardent eux-mêmes cette affinité de leur langage comme tellement avérée, qu'ils ne le nomment jamais autrement que *langue lémosine*. M. Raynouard, dans l'introduction de son ouvrage sur les Troubadours, cite un passage de l'*Histoire de Valence*, par Escolano, où cet auteur dit formellement que le catalan est l'ancien langage de la Provence, du Languedoc et de la Guienne. Il faut donc comprendre dans le domaine de la langue française les pays où se parle le catalan, ou bien il faudrait en retrancher tout ce qu'il y a en France de provinces de langue *romane*, ce qui restreindrait le français proprement dit à la partie septentrionale du royaume.

C'est aussi par nuances que le français se confond avec l'italien. Ce qui est fort remarquable, c'est que le dialecte italien du Frioul, quoique ce pays soit fort loin de nos frontières, ressemble plus au français qu'aucun des dialectes intermédiaires. J'ai reçu d'Udine des poésies fourlanes, d'un comte Colloredo, imprimées en 1785. On y trouve (tom. II, p. 129) des scènes traduites du *Médecin malgré lui*, où cette ressemblance avec le français est évidente.

Nous avons dit plus haut que le français et l'allemand ne se sont pas mélangés sensiblement sur leurs frontières respectives; il n'en a pas été absolument de même de l'italien par rapport à l'allemand.

La langue que parle la moitié environ des habitans du canton des Grisons, incorporés aujourd'hui à la Suisse, langue dont on distingue deux dialectes, le rumonsch et le ladine, n'est en plus grande partie qu'un mélange de mots dérivés du teuton et du latin. C'est ce caractère surtout qui ne nous permet pas de comprendre cette langue parmi les dialectes du français. Il en doit être de même des patois de quelques parties du Tyrol méridional, et des évêchés de Trente et de Brixen, notamment du langage des vallées de Fossa, Livinalong, Enneberg, Altey et Gardena, ainsi que j'ai pu en juger d'après les échantillons que m'envoya, en 1810, un général qui commandait dans ce pays. De ces patois, celui de Gardena serait encore le plus approchant du français.

Je n'oserais pas non plus rapporter au français, comme sous-espèce, la langue des Valaques et des Moldaves (*lingua daco-romana*), parce que, bien que dérivée du latin ainsi que la nôtre, et comme l'italien, le rumonsch, le catalan, le castillan et le portugais, et pouvant être appelée la septième fille de la langue latine, et bien encore qu'elle ressemble à quelques égards au français, notamment dans la manière dont elle tronque les mots (1), cette langue valaque diffère de la nôtre en beaucoup de points essentiels, par exemple en ce qu'elle met l'article après

---

(1) Exemple : *Io cant*, Je chante.
Io cerce, Je cherche, etc.

le nom, comme le basque et comme les langues scandinaves : *reu-l*, le ruisseau ; *cane-l*, le chien, *om-ul*, l'homme ; *bem-ul-om*, l'homme bon ; *mama-au*, la mère ; *floare-a*, la fleur.

Il est difficile, en général, de bien déterminer ce qui constitue le caractère propre de chacune des langues dérivées du latin, et cette recherche ne peut trouver place dans un travail essentiellement géographique comme celui-ci.

Je rentre dans mon sujet. Les départemens encore français, où l'on parle flamand sur quelques points, sont ceux du Nord et du Pas-de-Calais. Le premier, pour une partie notable de son territoire, qui avait, en 1806, 155,712 ames ; l'autre, pour deux communes seulement, situées près de Saint-Omer, et ayant, à la même époque, 1261 habitans. La population du département du Nord qui était, en 1806, de 839,833 habitans, étant, en 1830, de 962,648, la partie flamande de cette population doit avoir augmenté dans la même proportion, c'est-à-dire d'un septième en sus à très-peu près, et doit s'élever à présent à environ 177,950 ames.

L'allemand a continué d'être la langue de la Lorraine allemande (partie des départemens de la Moselle, de la Meurthe) et, sauf une petite portion, de toute l'ancienne Alsace (départemens du Bas-Rhin et du Haut-Rhin). Il paraîtrait y avoir eu, en 1806, dans le département de la Moselle, 218,662 personnes de langue allemande, et dans le département de la Meurthe, 41,795. Une seule commune, alors de 609 habitans,

était de langue allemande dans le département des Vosges ; enfin le département du Bas-Rhin avait de langue allemande 493,432 habitans, et le département du Haut-Rhin, 282,000 ; ensemble, pour l'Alsace, 775,432. — Total de la population allemande, en 1806, dans les départemens qui font encore aujourd'hui partie du territoire français, 1,036,498.

Il y avait en tout, en 1806,

	dans les départemens.	et aujourd'hui 1830.
de la Moselle	385,307.	409,155.
de la Meurthe	365,810.	403,038.
du Bas-Rhin	509,926.	535,467.
3e arrond. du H.-Rhin	336,940.	408,741.
	1,597,983.	1,756,401.

Ce qui prouve un accroissement de population d'environ 1/10e, et porterait, sauf erreur, le nombre actuel des habitans de langue allemande, qui sont dans ces départemens, à environ 1,140,000.

Quant à la population de langue bretonne, elle était en 1806, dans les parties de la Bretagne où elle est en usage, de 985,558, sur une population totale de 1,385,936 qu'on comptait dans les trois départemens de la Basse-Bretagne ; c'était un peu plus des 7/10es de leur population totale.

Ces mêmes départemens ayant en 1830 1,501,247 habitans, savoir :

Le Finistère	702,851.
Les Côtes-du-Nord	370,943.
Et le Morbihan	427,453.

la partie bretonne de cette population doit être d'environ 1,050,000 ames.

Par une proportion semblable, on trouve que la partie basque de la population, qui était en 1806 de 109,306 habitans sur 383,502 (nombre des habitans du département des Basses-Pyrénées), doit être d'environ 118,000 ames, aujourd'hui que ce département a une population totale de 412,469 habitans.

Quant à la Corse, qui forme la seule population de langue italienne que renferment nos départemens, si les recensemens des deux années 1806 et 1830 sont exacts, sa population a éprouvé une faible augmentation, étant à présent de 185,079 habitans, au lieu de 174,702.

En 1806, nous avions reçu à la direction de la statistique du ministère de l'intérieur l'indication, par communes, de toutes les parties de la France où d'autres idiomes que le français formaient la langue maternelle des habitans. En prenant la population indiquée à la même époque pour chacune de ces communes, nous étions parvenus à connaître combien le territoire français d'alors renfermait d'habitans de chacune des langues qui y étaient parlées. C'était au moyen de ces renseignemens recueillis avec soin et notés avec scrupule que l'on a marqué sur des cartes particulières des départemens, et par suite sur une carte générale de la France, les limites géographiques des différens idiomes, et qu'on avait donné dans l'*Annuaire des Longitudes* le tableau qui y a figuré en 1809 et années suivantes, tableau qu'il ne sera

pas inutile peut-être de reproduire ici. Il est intitulé : *Relevé général de la population de l'empire (français) selon les différentes langues que parlent ses habitans, énoncé en nombres ronds et sans y comprendre les militaires.* Il se composait de six articles seulement, et c'était à ce degré de brieveté que l'on avait réduit un travail qui avait exigé des recherches fort considérables. Voici ces articles :

Langue française . . .	27,926,000.
Langue italienne . . .	4,079,000.
Langue allemande . .	2,705,000.
Langue flamande. . .	2,277,000.
Langue bretonne. . .	967,000.
Langue basque	108,000.
Total général . . .	38,062,000.

Ces proportions, exactes pour le temps auquel elles se rapportaient, ont cessé de l'être, en ce qui concerne le royaume de France, par l'effet des événemens de 1814 et de 1815. Elles peuvent servir néanmoins à mettre sur la voie de la distribution actuelle de la population par langues : c'est ce que nous allons chercher à faire, 1° en retranchant entièrement de notre relevé les départemens qui ont cessé de faire partie de la France; 2° en comparant la population actuelle des départemens du royaume avec celle qu'ils avaient à l'époque de 1806. Ce travail, dont il serait superflu d'offrir ici les détails, nous a conduit aux résultats approximatifs suivans, applicables à l'année 1830.

Sur une population totale de 31,851,545 ames.

Il peut y avoir dans les limites actuelles du royaume,

De Langue flamande. .	177,950	
Langue allemande .	1,140,000	
Langue bretonne. .	1,050,000	2,671,029.
Langue basque. . .	118,000	
Langue italienne. .	185,079	
Enfin de langue française dans ses différens dialectes et patois		29,180,516.
Total égal à la population entière. .		31,851,545.

En passant maintenant aux pays de l'Europe qui, sans être soumis au gouvernement français, parlent la langue française, nous devons indiquer une partie du royaume des Pays-Bas et du duché de Luxembourg, l'archipel Anglo-Normand, la Suisse romande, la Savoie, le val d'Aoste et le comté de Nice.

Les habiles statisticiens que renferment les Pays-Bas ne manqueront pas, s'ils ne l'ont déjà fait, de nous apprendre dans quelle proportion la population wallone est à la population flamingante. Je trouve dans des notes recueillies en 1806 qu'il y avait, à cette époque, 1,096,000 habitans de la langue wallone dans les six départemens de la Belgique, où ce dialecte était d'un usage vulgaire, soit pour des départemens entiers, soit pour une partie seulement du territoire. Si l'on admet que la population se soi-

augmentée d'un dixième depuis lors, elle sera actuellement, pour la partie wallone des Pays-Bas, de près de 1,200,000 ames. Chacun sait quels débats se sont élevés en dernier lieu sur la question de savoir s'il était juste et politique de regarder exclusivement la langue flamande comme l'idiome national, et si la langue française devrait demeurer exclue de tous les actes. La résistance apportée aux changemens que l'autorité avait à cœur d'introduire est une nouvelle preuve que, quoiqu'ils aient cessé d'être nos *homonomes*, ils ont conservé avec nous le lien puissant de l'*homoglottie*. La ligne qui sépare dans le nord du royaume de France, et dans le sud du royaume des Pays-Bas, la langue française et la langue flamande, se dirige à peu près directement de l'ouest à l'est, quoiqu'avec des sinuosités, commençant à Gravelines et se terminant à Limbourg, où elle *rencontre la langue allemande*. A partir du point que nous venons d'indiquer, la ligne qui sépare la langue française de la langue allemande se dirige au sud-sud-est, à travers le duché de Luxembourg, la Lorraine, la partie nord-est de l'Alsace et la Suisse, vers l'extrémité orientale du val d'Aoste, où elle rencontre la langue italienne.

La partie de cette ligne qui traverse la Suisse et la divise en deux parties va, suivant M. Bridel, d'auprès de Delemont, ville de l'ancien évêché de Bâle, aujourd'hui du canton de Berne, se terminer à la limite supérieure du bas Valais. Les cantons suisses qui sont français en partie ou en totalité sont ceux

de Berne, de Neuchâtel, de Fribourg, de Vaud, de Genève, et la partie inférieure du Valais.

Toute la Savoie est également de langue française, et il y a sur la lisière de Piémont quelques communes dont le langage est plutôt français que piémontais, notamment celles des célèbres vallées vaudoises

Aussi une partie des habitans du comté de Nice parlent plutôt provençal qu'italien.

Ayant dans ce qui précède suivi les limites de la langue française sur le continent européen, il nous reste à noter la population des îles anglo-normandes, dont les habitans sont aussi de langue française. Nous en prenons le nombre dans le recensement officiel fait, par ordre du parlement d'Angleterre, en 1821. Suivant ce recensement, il y avait à cette époque dans les îles et îlots de ce petit archipel 49,427 habitans, et il n'y en a sûrement pas moins de 50,000 à présent.

Si le volume où nous consignons ces limites doit parvenir à la postérité, elle y puisera des données pour savoir jusqu'à quel point les limites géographiques des langues peuvent varier avec le temps; il suffirait, pour cela, de comparer la ligne que les préfets traçaient en 1806, avec celle qui pourrait l'être à une époque postérieure.

Après avoir parlé des limites de la langue française en Europe, nous ne devons pas négliger de suivre aussi notre langue dans les pays extra-européens où elle a été portée par colonisation ou autrement.

Elle n'occupe, en Asie, que les points de l'Inde

où la France a des comptoirs, encore n'y est-elle en usage que parmi le très-petit nombre des employés civils et militaires du gouvernement, et parmi quelques commerçans.

Les îles de la côte orientale d'Afrique renferment une population de langue française composée, ainsi que dans nos autres colonies, de blancs, de noirs, et d'individus de sang mêlé, qu'on peut évaluer ensemble à 190,000; Savoir : dans l'Ile de France, ou Maurice, y compris 7000 pour les îles Séchelles et autres de la dépendance de l'Ile-de-France, 102,000 habitans; dans l'île Bourbon, qui est restée à la France, et dans les établissemens naissans des Français à Madagascar (1), 70,000; sur le continent de l'Afrique, dans les établissemens du Sénégal et de Gorée, y compris 800 employés militaires et civils, environ 16,000;

En Amérique, savoir : aux îles du Vent; à la Martinique, peut-être 100,000; à la Guadeloupe, avec ses dépendances, environ 120,000; à Sainte-Lucie, sans parler des Français qui sont restés à la Dominique, à Tabago, à la Grenade, 12,000 : aux îles sous le Vent; à Haïti (Saint-Domingue), probablement de langue française (2), 650,000 : sur le continent de l'Amé-

---

(1) Il sera toujours difficile de connaître exactement le nombre des esclaves dans les différentes colonies françaises, aussi nous ne pouvons donner que des approximations.

(2) On trouve ici, p. 93, une traduction de la Parabole de l'Enfant prodigue, dans le langage des nègres créoles du Port-au-Prince.

rique du sud ; à la Guiane française, environ 15,000 ; dans l'Amérique du nord ; 1° aux îles de Saint-Pierre et Miquelon près de Terre-Neuve, qui appartiennent à la France, 800 ; 2° dans le Bas-Canada(1), sous la

---

(1) Ce ne sont pas seulement les Canadiens d'origine française qui parlent français, cette langue a jeté de profondes racines parmi les indigènes. M. Cooper, dans son roman des *Pionniers*, t. II, p. 13, dit que le français est d'un usage commun parmi les Iroquois. En voici une preuve que nous tirons de l'*Annual Register* de l'année 1826, p. 38. « Au mois d'avril 1825, quatre chefs de tribus indigènes du Canada eurent une audience du roi d'Angleterre, l'un d'eux harangua ce prince en langue française. Le roi leur répondit également en français et s'entretint ensuite avec eux dans la même langue ». Suivant un papier américain de 1820, il y a au confluent du Ouicousin et du Mississipi, 500 milles au-dessus de St-Louis dans la Haute-Louisiane, un ancien poste militaire nommé la *Prairie du Chien*, qui fut fondé par le gouvernement français, et où celui des États-Unis a mis garnison. Ce lieu est habité par 3 ou 400 indigènes qui parlent généralement français.

Suivant le major Long, la langue française est parlée par les hommes qui habitent entre le lac supérieur et le lac Winnipig, et au moins jusqu'au 100e degré de longitude à l'ouest de Paris. Ce sont des gens de sang mêlé, qu'on nomme généralement *Bois brûlé* à cause de la couleur de leur peau.

Dernièrement, écrivait-on en 1828, il vint à la ville fédérale des États-Unis une députation de la nation des Winne-Bago. Ces envoyés haranguèrent le président dans la langue de leur nation, et leur discours fut rendu en français par un homme de sang mêlé des frontières du Canada, après quoi un autre interprète le traduisit de nouveau en anglais.

domination anglaise, 300,000; 3° le Haut-Canada sur 100,000 habitans peut en avoir de langue française 25,000.

Outre les descendans des anciens colons français, qui habitent principalement sur le Mississipi et le Missouri (1), les Etats-Unis ont commencé à se recruter d'émigrans suisses de langue française qui s'occupent spécialement de la culture des vignes.

Rentrant après cette excursion dans l'intérieur du royaume, nous avons à nous occuper des subdivisions que la langue française, considérée dans son ensemble, y éprouve par l'effet des différentes manières dont elle est parlée suivant les localités.

Et d'abord se présente ici une première division presqu'aussi tranchée, géographiquement parlant, que celle qui sépare la langue française en général des langues qui lui sont hétérogènes.

---

(1) A la Nouvelle-Orléans, suivant un voyageur (*Singleton's Letters*), toutes les proclamations ainsi que les papiers publics sont imprimés à deux colonnes, en anglais d'un côté, en français de l'autre. Les voyageurs qui s'enfoncent à l'Ouest, dans l'intérieur de l'Amérique, ont un très-grand besoin de savoir s'exprimer en français, soit pour se faire entendre des habitans d'origine française, soit pour communiquer avec les sauvages.

Cette distinction, susceptible d'être tracée sur la carte au moyen d'une ligne de démarcation, est celle en *langue d'Oil* et en *langue d'Oc* ou langue romane, distinction qui fut telle que les États de ces deux portions du royaume s'assemblèrent quelquefois séparément pour voter des subsides. Cette distinction a perdu sans doute beaucoup de sa puissance au moyen des différentes causes qui ont amené, et amènent de plus en plus chaque jour, la fusion intime des différentes parties de la France; telles que l'extinction de l'autorité presque indépendante des grands vassaux; la résidence au moins temporaire des pairs et des députés à Paris; l'attrait toujours croissant du séjour de la capitale; l'extrême facilité des communications; l'adoption d'un code uniforme substitué à l'empire du droit romain ou à celui des coutumes locales; la longue réunion sous les mêmes drapeaux de militaires provenant de toutes les parties de la France; enfin la soif des nouvelles publiques qu'on ne peut satisfaire qu'au moyen de feuilles périodiques ou d'affiches écrites dans le français des livres.

Il en était autrement lorsque plusieurs provinces formaient des souverainetés à peu près indépendantes; lorsque surtout les cours des comtes de Provence et de Toulouse donnaient du relief à des dialectes dont l'usage n'était pas alors dédaigné, et que les beaux esprits du temps se plaisaient à cultiver.

Cependant il ne faut pas croire que l'anéantissement des dialectes ou patois soit aussi prochain qu'on pourrait se l'imaginer. On ne peut l'espérer que

de la marche du temps, des progrès de l'instruction primaire, et de l'empire lent, mais assuré, de l'imitation. C'est en vain qu'on espérerait hâter cette révolution par des mesures administratives et surtout par la contrainte ; ce qui vient de se passer dans la Belgique en fournit une preuve frappante. Nous ajoutons que tous les efforts de Joseph II n'ont pu parvenir à faire adopter la langue allemande dans toute la Hongrie; ils n'ont fait au contraire qu'inspirer aux Magiars un zèle plus ardent pour leur idiome national dans lequel on n'écrivait guère jusqu'alors, et qui a fourni depuis différens ouvrages de littérature.

La ligne de démarcation dont nous avons parlé plus haut, et qui sépare la langue romane des patois du nord de la France, commencerait au S.-O. au bord de la Gironde près de Blaye, où le patois saintongeois confine au dialecte gascon; elle se dirigerait, à partir de là, à travers les départemens de la Charente-Inférieure et de la Charente, vers la partie orientale de celui de la Vienne, et vers la partie septentrionale de ceux de la Haute-Vienne et de la Creuse ; puis, entrant dans les départemens de l'Allier, à l'est de celui du Puy-de-Dôme, au nord de ceux de la Haute-Loire, de l'Ardèche et de l'Isère, elle finirait par embrasser la Savoie et la Suisse romande.

Au nord de cette ligne se trouve la région où le français de la capitale et de la littérature est en usage avec des modifications, réelles sans doute, mais trop peu marquées pour donner naissance à de véritables patois. Cette région comprend environ 25 dé-

partemens, dont le centre paraît être du côté de Blois et de Tours, sur les bords de la Loire, contrée où les rois de France firent long-temps leur séjour principal. En allant vers l'ouest, cette même région s'étend jusqu'aux confins de la Basse-Bretagne; car bien que les habitans de la Haute-Bretagne (auxquels les Bretons bretonnans donnent le nom de Gallots) ne parlent pas un français bien pur, on ne peut mettre le leur au rang des patois proprement dits, puisque les expressions qui le caractérisent se retrouvent dans les auteurs du XV^e^ et du XVI^e^ siècle tels que Rabelais, Amyot et autres de la même époque.

Mais à quelque distance au-delà de la Loire commence le patois poitevin usité dans les départemens de la Vendée, des Deux-Sèvres, et de la Vienne, et auquel succède, comme simple variété, le patois saintongeois en usage dans la partie orientale des deux départemens de la Charente, dont le surplus est de langue romane.

Un fait digne de remarque, c'est que dans des pays essentiellement de langue romane se trouve une enclave de patois saintongeois, faisant partie des arrondissemens de Libourne, de la Réole et de Marmande. Cette enclave, connue vulgairement sous le nom singulier de *Gavacherie*, est habité par les descendans des colons qui au XV^e^ et au XVI^e^ siècles y furent attirés de la Saintonge; quoique entourés de toutes parts d'une population gasconne, ils ont conservé jusqu'à présent leur ancien langage et des usages particuliers, nouvelle preuve de ce qui a été dit plus haut de la

lenteur avec laquelle s'opère sous ces différens rapports la fusion des peuplades, même lorsqu'elles semblent ne différer que par de simples nuances.

A l'est du pays occupé par le patois poitevin se trouve le Berri, qui n'a pas de patois particulier; mais au de-là commence, dans une partie du département de l'Yonne et de celui de la Nièvre, le patois bourguignon en usage parmi le peuple dans l'ancien duché de Bourgogne, comme le franc-comtois l'est dans les départemens qui composaient l'ancien comté de Bourgogne, ainsi que dans le Montbelliard, et probablement aussi dans la principauté de Neuchâtel.

Au nord du franc-comtois on trouve le lorrain, dit aussi par quelques auteurs *austrasien*, qui s'étend non-seulement sur l'ancienne Lorraine, et par des sous-variétés sur le pays Messin et une partie de la Haute-Marne, mais encore dans quelques portions de l'Alsace.

Au nord du patois lorrain se trouvent le picard et le wallon (prononcez ouallon).

On retrouve dans le picard un très-grand nombre d'expressions de notre ancien langage français; on peut considérer ce patois comme ayant beaucoup influé sur la formation du langage usité à Paris, auquel il passe par des nuances insensibles en pénétrant dans le département de l'Oise. Du côté opposé, le picard passe de même par degrés au wallon, en traversant le département du Nord, et partie de celui des Ardennes, et en s'étendant sur les provinces belgiques de Tournaisis, de Hainaut, de Namur, de Liége,

sur une partie du Brabant méridional et sur une portion du pays de Luxembourg, où probablement il se confond avec le patois lorrain. Le wallon diffère d'autant plus du picard qu'il s'avance plus loin vers l'est: celui que parle le peuple des campagnes dans les pays de Liége et de Limbourg est tellement altéré qu'on a peine à le reconnaître pour appartenir à la langue française.

A cette énumération des principaux idiomes qui se divisent la langue d'Oil au nord de la ligne de démarcation indiquée ci-dessus; nous ferons succéder celle des idiomes qui appartiennent à la langue d'Oc ou langue romane, et pour suivre la même marche, nous procéderons de l'ouest à l'est.

Nous avons dit que le saintongeois, qui est un rameau de la langue d'Oil, confinait au midi avec les dialectes de la langue romane. Ces dialectes sont, pour le département de la Charente-Inférieure, le gascon, et pour le département de la Charente, le périgourdin et le limousin.

Le gascon, qui est le plus occidental des idiomes de la langue romane en France, a des traits de ressemblance assez marqués avec la langue castillane dont le sépare l'espace occupé par la langue basque, ainsi que la chaîne des Pyrénées. On y peut assimiler comme sous-variété le patois du Béarn.

Le dialecte gascon confine au N. E. au périgourdin, qui fait en quelque sorte le passage entre lui et le limousin, et il touche au sud-est au languedocien.

Le périgourdin est usité dans le département de la

Dordogne, sauf une portion assez considérable de l'arrondissement de Nontron, dont le patois est plus semblable au limousin. C'est encore le périgourdin dont il est fait usage dans quelques parties du département de la Charente, de la Gironde et de Lot-et-Garonne, voisines du Périgord.

Nous viendrons au languedocien après avoir parlé du patois limousin qui succède vers le N. E. au périgourdin, et qui forme une avance considérable sur le territoire de la langue d'Oil, entre le poitevin à l'ouest, le français du Berri au nord, et le bourguignon à l'est. Ce patois est usité dans le département de la Corrèze, dans la presque totalité des départemens de la Haute-Vienne et de la Creuse, et dans quelques portions de ceux de la Vienne, de la Charente et de la Dordogne, voisines de l'ancienne province du Limousin.

Le languedocien et le provençal, qui vont nous occuper maintenant, seraient sans doute au rang des langues à aussi bon droit que l'espagnol et l'italien, si les cours des comtes de Toulouse et de Provence avaient subsisté, et si les Troubadours avaient eu des successeurs d'une égale réputation. Les antiquaires italiens conviennent que la Provence a eu des poètes avant l'Italie, et que ces poètes ont servi de modèles aux leurs; mais une contrée qui cesse de former un état séparé, et devient province d'un autre pays, perd en même temps ce qui faisait l'illustration de sa langue.

Le languedocien n'est pas usité seulement dans les pays connus sous le nom de haut et bas Languedoc,

et de Cevennes, mais aussi dans le comté de Foix (département de l'Arriége) et dans les petites provinces de Rouergue et de Quercy (Aveyron et Lot), qui étaient réputées faire partie de la Guyenne. Cet idiome, occupant un vaste espace, se subdivise en un certain nombre de variétés, entre lesquelles on en peut distinguer cinq assez bien caractérisées, savoir : 1° le langage de l'Aude et de l'Hérault, qu'on s'accorde à reconnaître comme le plus doux ; 2° le langage de Nîmes ; 3° celui des Cevennes, qui passe pour le plus pur, notamment dans le département de la Lozère ; 4° celui de la Haute-Garonne et de l'Arriége, qui se parle aussi dans le département du Tarn, dans une partie de celui de Tarn-et-Garonne, et même dans une partie de celui de Lot-et-Garonne, où il confine et se mêle bientôt avec le gascon ; 5° enfin, celui des départemens de l'Aveyron et du Lot.

A l'est du languedocien se trouve le provençal, qui en est séparé par le Rhône ; c'est le langage de toute l'ancienne Provence et du comtat Venaissin. Il s'étend au-delà de nos frontières actuelles sur le comté de Nice, et il anticipe dans une partie du département de la Drôme sur le patois dauphinois.

Le patois que nous venons de nommer (le dauphinois) n'est pas usité seulement dans les départemens de l'Isère et des Hautes-Alpes, et dans la partie septentrionale du département de la Drôme ; il l'est aussi dans les vallés vaudoises du Piémont, et anticipe sur le provençal dans une partie du département des Basses-Alpes.

Au langage du Dauphiné succède du côté du nord, mais hors des limites actuelles du royaume de France, celui de la Savoie, du pays de Vaud et de toute la Suisse romande.

Nous manquons de renseignemens suffisans pour continuer vers l'ouest la ligne de démarcation à partir de Genève, afin de la lier à la partie orientale de l'Auvergne. Il faudrait pouvoir déterminer exactement à laquelle des deux grandes divisions de la langue d'Oil ou de la langue d'Oc doit se rattacher le langage des départemens de l'Ain, du Rhône, et de la Loire. Ce que nous avons pu nous procurer au sujet de ces départemens n'a pas suffi pour que nous osions rien affirmer à ce sujet; mais nous ne désespérons pas d'y parvenir pour peu que nous soyons secondé.

C. M.

VOCABULAIRE

De la langue rustique et populaire du Jura, par M. MONNIER, correspondant de la Société royale des Antiquaires de France.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

IL en est des idiomes et de leurs dialectes comme des couleurs primitives et de leurs nuances intermédiaires, dont on ne peut déterminer les bords, parce que leur dégradation ne s'arrête point. De deux couleurs primordiales rapprochées naît une troisième teinte, qui n'est pas, à vrai dire, une autre couleur, mais qui est le passage insensible de la première à la seconde. Le glossographe de bonne foi peut nous dire si de tous les idiomes il en existe un seul qui soit vraiment pur, tant sont multipliées les causes de leur corruption, tant la nécessité de se communiquer porte naturellement les peuples à adopter, de proche en proche, leurs moyens de s'entendre.

C'est principalement à la frontière que se font ces sortes d'échanges et de transactions. L'hébreu avait beaucoup d'affinité avec l'arabe; l'arabe avec le chaldéen; le chaldéen et l'arabe durent en avoir avec le persan; le persan avec l'indou; l'indou avec le chinois. D'un autre côté, ce même hébreu avait des caractères communs avec le syriaque; le syriaque dut en avoir avec le grec d'Asie, et celui-ci avec le grec européen; le grec en avait certainement avec le latin, et le latin avec le celtique.

Il est clair que si l'on se transportait subitement de l'extrémité à l'autre de l'ancien hémisphère, on ne trouverait pas de prime abord, dans les langues que l'on y parle, des traits frappans d'analogie; mais, à force d'examen et de rapprochemens, l'observateur y découvrirait à la fin ces fils presque imperceptibles qui lient tous les dialectes les uns aux autres. Le patois d'une province varie de commune à commune, il est vrai; cependant, de commune à commune, on se comprend bien. Rapprochez tout à coup deux villageois qui vivent à trente lieues de distance l'un de l'autre, ils ne s'entendront pas, et pourtant, de village en village, de mille en mille, tous les habitans du globe s'entendent.

Le mélange des dialectes, éternel ennemi des langues, s'établit de deux manières très-sensibles: 1° par le voisinage des nations, 2° par la présence des colonies.

Par le voisinage. Voilà pourquoi l'allemand domine dans le jargon des familles qui se sont mutipliées sur la rive française du Rhin; le gallique, dans le bas-breton; l'espagnol et l'italien, dans les dialectes gascon et provençal, sans que l'on puisse néanmoins marquer le point précis où ces diverses nuances viennent se fondre et s'effacer.

Par les colonies. Les Phocéens de Marseille ont introduit dans leur canton la langue d'Homère; les héros du Capitole ont apporté à Toulouse celle de Cicéron. Les cohortes romaines, suivies de nombreuses colonies, après avoir inondé les plages méridionales de la Gaule et les vallées des Allobroges, sont venues flotter contre

les flancs du Jura; et telle est l'origine des débris qui nous restent de l'idiome latin. L'invasion des Bourguignons et des Francs a laissé des traces barbares de tudesque et de runique dans le langage national. Ainsi, cette langue, que des génies sublimes ont rendue impérissable, n'est qu'une brillante fusion de celtique indigène, de grec, de latin, de tudesque et de francique.

Mais descendons des hauteurs de l'idiome à l'humble patois, ou plutôt (s'il m'est permis de m'exprimer ainsi), descendons du beau patois de France au modeste jargon d'une province; et si, pour éviter les circonlocutions, nous osons encore employer les mots trop souvent mal appliqués de *langue* et *d'idiome*, prévenons que nous n'y attachons pas l'idée de leur pureté native, mais l'acception la plus commune, à l'exemple des physiciens modernes, qui, après avoir détruit les *élémens*, permettent que l'on use encore de ce nom.

Le patois jurassien procède, comme la *langue* française, de plusieurs *élémens* qu'il faut chercher:

1° Dans le celtique, parce que la Séquanie, dans laquelle le département du Jura se trouve enclavé, faisait partie de la Gaule celtique;

2° Dans le tudesque, parce que les Germains étaient voisins de cette contrée;

3° Dans le latin, parce que, depuis la conquête de Jules-César, la province a été couverte de camps statifs et de colonies italiennes;

4° Dans le grec, parce que les Marseillais ont fréquenté les bords du Rhône, auxquels cette province s'étendait, et parce que les druides y résidaient comme dans les autres parties de la Gaule ;

5° Dans le bourguignon, parce que cette nation septentrionale est venue bâtir des bourgs et des châteaux parmi les châteaux et les bourgs de nos ancêtres.

Notre langue vulgaire a bien quelques termes dont l'étymologie s'explique par des analogues français; mais on ne peut pas toujours dire s'ils dérivent de ceux-ci, ou si les analogues français appartiennent eux-mêmes à des familles de mots éteints : en sorte que nous restons dans l'ignorance de leur véritable souche. Néanmoins, devons-nous admettre que le français s'insinue chaque jour dans les campagnes, et que nécessairement il y introduit des néologismes.

De ce que l'on rencontre dans le rustique jurassien certains mots qui sont communs à l'espagnol, il ne faut pas induire que la domination espagnole nous les ait procurés : elle n'a duré que 192 ans, pendant lesquels le comté de Bourgogne n'a cessé d'être administré par des autorités choisies dans son sein. Il serait ridicule de supposer que l'idiome espagnol se fût transporté comme avec des ailes, des Pyrénées au mont Jura. Cette langue a des rapports infinis avec celle d'Italie, parce qu'elles sont nées toutes deux du celtique et du latin. C'est donc par l'organe de ses sœurs jumelles, que nous rendrions le plus clairement compte de la ressemblance de certains mots patois avec l'espagnol.

Puisque notre langue rustique et populaire a tant d'affinités avec celle des descendans des Celtibères et des Gaulois Cisalpins, il est évident que sa masse doit en avoir conservé avec celui de l'ancienne Rome. Ce que je trouve de singulier, c'est que le langage de l'ancienne Rome se soit altéré d'une manière presque uniforme, en des lieux si distans les uns des autres.

On demandera peut-être sur quels points de notre département on retrouve le plus de vestiges de tel idiome perdu. La réponse ne saurait être à la fois exacte et laconique. On doit retrouver le plus de celtique dans les hameaux les plus écartés, le plus de latin dans les villages les plus rapprochés des voies romaines, le plus de tudesque dans les localités les mieux fortifiées. Mais tous ces lieux s'isolent, même en s'entremêlant; et tel dialecte qui, dans le principe, y domina, a dû se corrompre par des échanges continuels, inévitable résultat de la fréquentation.

Toutefois, il y a des expressions qui ne sont usitées que chez les habitans de tel canton, de tel arrondissement. Il y en a qui appartiennent exclusivement à la montagne, d'autres au vignoble, d'autres enfin à la plaine.

Quant au génie du langage, et non pas à ses instrumens, il se différencie suivant ces trois régions principales: la basse, la moyenne, et la haute. Par exemple, les locutions bressannes ont beaucoup moins de coloris que celles du vigneron; et ces dernières, moins d'énergie que celles du montagnard. Partout le langage paraît se ressentir de la nature du sol; dépourvu d'i-

mages au sein des campagnes nivelées et monotones, riche et varié parmi de fertiles côteaux, rude et sévère au milieu des rochers et des frimas. Chose surprenante! le Bressan parle avec une volubilité qui contraste absolument avec la lenteur de son geste, et le montagnard, au contraire, a des manières vives et une parole pesante; l'habitant de la région intermédiaire n'est ni vif ni mou dans le discours et dans l'action; mais, comme on doit naturellement le présumer, plus il est voisin de l'un ou de l'autre, plus il contracte avec lui de ressemblance sous ce double rapport.

A ces premières observations se joignent les remarques accessoires sur les modifications de la voix parlante; modifications qui établissent de nouvelles différences entre ces trois régions. Par exemple, on pourrait, d'une manière assez précise, marquer sur une carte géographique l'étendue de pays où domine l'*a;* celle où la plupart des mots ont leur désinence en *o;* celle où l'*an* se change en *in;* celle enfin où la même syllabe se prononce *on.* Deux mots vont rendre la chose plus intelligible. Dans toute la partie montagneuse, on prononce ainsi ils s'en allaient chantant : *i se n'āllävan tsūntant.* Dans la Bresse méridionale de notre département : *i se n'en allovan chintant.* Dans le canton de Beaufort : *i s'in allévin chintin.* Dans la Bresse des cantons de Blettrans et de Seillères : *ī son allievon sonton.*

Quoique le patois ne soit assujetti nulle part à des règles certaines, il a un fond grammatical dont il nous reste à fixer les points principaux. Commençons par la

prononciation de quelques lettres de l'alphabet, de quelques diphthongues et par l'accent prosodique.

De l'Alphabet.

La lettre C, quand elle est suivie d'une voyelle muette, en français, comme *force, patience*, se prononce *ts* ou *tz* en patois, comme *fŏâtsă*, *păchiēntză*. C'est la prononciation italienne.

Le G se prononce, de même que l'italien, *dz*. Exemple : *lé vĕnāndzĕ*, les vendanges.

L'I consonne se prononce aussi (comme dans l'italien) *dz*. Exemple : *lou dzărdinīę*, le jardinier.

L précédé du C ou du P, permute avec l'I voyelle, ce qui arrive comme dans l'italien. Exemple : *piŭ kiă*, plus clair.

S se change en *ge* selon l'occasion, telle que dans *māgeŏn*, *prigeŏn*, maison, prison; mais à la fin des mots il s'adoucit en prenant la prononciation euphonique du *z* ou de *dz*. Exemple : *Tseūzoū*, chose, nom que l'on substitue à celui qui ne revient pas promptement à la mémoire.

En composition, la syllabe *che* se prononce *tse*. Exemple : *Tsĕvĭău*, cheval.

Tous les mots terminés en *al*, et quelquefois ceux qui finissent en *el* dans le français, se convertissent en *au* et *eau* dans le patois. Exemple : aval devient *aoau*, et autel, *outeau*.

OR se change en *oā*, ou en *oūê*; cor, fr., *coā*, pat.

ERT, en *a* long : Philibert, fr., *Phlĭbâ*; ver, *vâ*.

EUR, en *oux*, ou en *ioux* : causeur, fr., *caousiŏux*.

L'E ouvert, ou joint à l'I, permute avec la diphthongue OI : chandelle, fr., *chandoila*, pat.; bouteille, fr., *boŭtŏilla*, pat.; reine, fr., *rŏina*.

OI se convertit au contraire en *e* ouvert dans roi, qui se dit en rustique *rè*.

AU a quelquefois le son très-ouvert et très-sonore de l'*o* espagnol, marquant le pluriel : *los negocios*. Pour l'accentuer, nous nous servirons du signe prosodique *Anceps* (douteux).

THIO se prononce *Kio* : Théodule, Théophile, *Kĭodŭl*, *Kiofil*.

GLI, comme en italien, se prononce comme deux *l* mouillés. Exemple : *i gli dezi*, il lui dit. On prononce *Nēilĭă* le nom d'une commune du canton d'Arinthod, qui s'écrit *Néglia;* et le paysan dit *Seilioŭ* pour Seigle.

De l'Accent prosodique.

Indépendamment de ces premières notions, il est nécessaire de connaître l'accent prosodique, qui est plus riche dans le patois que dans le français, attendu qu'il est non-seulement grave, aigu et circonflexe, mais qu'il a conservé la quantité latine. Il y a dans le rustique jurassien cette syllabe longue, qui rend encore harmonieuse la langue italienne, et qui est ordinairement la dernière ou la pénultième de chaque mot. Pour faciliter au lecteur la prononciation des termes que nous avons recueillis, nous aurons soin de noter leur quantité, toutes les fois qu'il sera nécessaire.

Il y a deux remarques essentielles à faire à cette occasion, c'est :

1° Au sujet de l'*a* final qui, n'étant ni bref ni long, doit expirer entre les lèvres, comme l'*a* final italien. On pourrait l'appeler *a muet.*

2° Au sujet de l'*e* qui, n'étant quelquefois ni fermé ni ouvert, n'est pourtant pas muet en patois. Exemple : *sŭ pōina fāsĕ mă pōina.* Ici l'*e* sans accent doit se faire sentir comme dans le corps d'un vers français, quand le mot suivant commence par une consonne : nous n'avons dans notre grammaire aucun signe pour en représenter le son.

Passons maintenant aux noms, aux articles et aux pronoms.

Des Noms.

Ceux qu'en terme de versification nous appelons de *rime féminine*, parce qu'ils se terminent en français par un *e* muet, prennent en rustique leur désinence en *ou*, pour le genre masculin, et en *a*, pour le genre féminin; ce qui se fait à peu près de même dans l'italien, où l'*o* et l'*a* final marquent, généralement parlant, les deux genres, et qui a sa source dans le latin, où la terminaison en *ous* désignait le plus souvent le masculin et le neutre, et en *a* le féminin. Ainsi l'on dit au premier genre en patois, *aimoŭ*, esprit, que les Latins rendaient par *animus*, et que les Italiens rendent par *animo.* On dit au féminin, en patois, *ārmă*, âme, que les Latins appelaient et que les Italiens appellent encore *anima*, et les Espagnols *alma.*

Il y a pourtant des exceptions à cette règle, et ces exceptions décèlent un nouveau rapprochement avec l'italien et avec l'espagnol; car la plupart des noms qui, dans ces deux langues, se terminent par un *e*, comme *padre*, *madre*, finissent aussi par la même voyelle dans le patois jurassien, *pāre*, *māre*.

Les substantifs et les adjectifs du genre masculin ne diffèrent pas du singulier au pluriel pour l'oreille; ils ne diffèrent qu'à l'œil en prenant l'*s*. Exemp. : *on mâclou*, une tige de chanvre qui porte graine; *tré mâclous*, trois tiges de chanvre.

Il serait superflu de faire observer qu'il en est ainsi des noms qui finissent par des sons pleins, tels que *marçăn*, maréchal; *grĕffiŏn*, cérise; *ĕcoŭssĕrĭ*, un batteur de blé; *dĕtrau*, hache de bûcheron; *bŭă*, lessive; *brĕcin*, racine de buis; etc., etc., qui font au pluriel, sans changer de sons, *marçans*, *greffions*, *écousseris*, *détraux*, *buas*, *brecins*.

Quant aux noms de rime féminine et qui sont du genre féminin, étant terminés en *a* au singulier dans le patois, ils se distinguent au pluriel par l'*œ* latin et l'*e* italien. Ainsi *na fenna*, une femme, fait au pluriel *de lé fenné*, où l'*e* final est demi-fermé.

Des Articles.

L'article se décline également : le masculin fait au singulier : nom. et accus. *lou* et *lo;* génit. *de*, *dou;* dat. *al u* et *au;* tandis qu'au pluriel il fait : nom. *las*, *lous*, *los;* génit. *das*, *dos;* dat. *as*, *és*.

L'article féminin fait au singulier comme en français, et au pluriel de la manière suivante : nom. *lés;* génit. *de lés;* dat. *és* et *allés.*

Des Pronoms.

Le pronom personnel je, tu, il, elle, nous, vous, ils, elles, se traduisent en patois par *dze* et *dzou; te* et *tou; i* et *el; alle* et *lui; nōs* et *nŏ; vōs* et *vŏ; i* et *gli* ou *l'*, enfin *le.* (Voyez-en l'application dans la conjugaison ci-après des verbes *être* et *avoir.*)

Le pronom conjonctif me, te, lui, leur, fait quelquefois en rustique *mi, ti, gli* (*gli* se prononce comme en italien) et *liouæ*, exemp. : *Dze mi marie mardi; i gli dezi;* Je me marie mardi; il lui dit.

Quand deux *vous* se suivent, celui qui est le régime se change en *se*, exemp. : *vŏ sĕ găguiāis*, vous vous gardez.

Le prónom démonstratif ce, celui, celle, cette, celui-ci, celui-là, cela, ça, ceci, se traduisent ainsi : *slu, sti, stila, sta, slà, l'inique, la nique, çanique, çan;* exemples : *slŭ tsĕviaū*, ce cheval; *stilă qu'ă fă çān*, celui qui a fait cela; *stă voūivră de fĕnnă*, cette méchante femme.

Des Verbes.

Le patois admet une certaine conjugaison dont on peut donner la clef en indiquant en général de quelle manière les modes des verbes font varier le même mot. Ces variations ne se font bien remarquer qu'aux

imparfaits et plusqueparfaits dans les verbes réguliers, et du singulier au pluriel dans toutes les conjugaisons.

La conjugaison des verbes auxiliaires suivans en fournira une idée suffisante.

CONJUGAISON DU VERBE ÊTRE.

	EN PATOIS.	EN FRANÇAIS.
Indicatif prés.	*Dze su* ou *dze sie*,	Je suis,
	T'és,	Tu es,
	L'est ou *l'öt*;	Il ou elle est,
	Nö sin,	Nous sommes,
	Vö siētē ou *vos été*, (*siete*, ital.),	Vous êtes,
	I ou *le san*.	Ils ou elles sont.
Imparfait. . .	*Da'éra* ou *dz'étot*.	J'étais,
	T'éra,	Tu étais,
	L'éra (*erat*, lat.),	Il ou elle était,
	Nos éran, ou *dz'eran*,	Nous étions,
	Vos éran,	Vous étiez,
	L'éran (*erant*, lat.).	Ils ou elles étaient.
Prétérit. . . .	*Dze foui* (*fui*, latin et italien),	Je fus,
	No fouimes (*fuimus*, latin),	Nous fûmes,
	I ou *le fouiront* (*fuerunt*).	Ils ou elles furent.
Futur.	*Dze sāurāi*,	Je serai,
	Te sauras,	Tu seras,
	I sāurá,	Il sera,
	Dze ou *nö saūrins*,	Nous serons,
	Vö saūrez,	Vous serez,
	Le sāurān.	Ils ou elles seront.

Impératif. . .	*Sè*,	Impératif. . .	Sois,
	Saïens.		Soyons.
Subjonctif . .	*Que dze seye*,	Subjonctif. . .	Que je sois,
	Que te sies,		Que tu sois,
	Quo sot,		Qu'il soit,
	Que dze sāïĕns,		Que nous soyons,
	Quō soŭ sāïăn.		Qu'ils soient.
Imparf. cond.	*Nŏ saŭriens*,	Imparf. cond.	Nous serions,
	I saurian.		Ils seraient.
Prétérit. . . .	*Que dze fouisse, etc.*,	Prétérit. . . .	Que je fusse,
	Quo fouisse, etc.		Qu'il fût.
Infinitif. . . .	*Étroŭ.*	Infinitif. . . .	Être.

CONJUGAISON DU VERBE AVOIR.

En Patois.		En Français.	
Indicatif prés.	*Dz'hā* ou *dz'hé*,	Indicatif prés.	J'ai,
	T'hās,		Tu as,
	L'hat (Crâse du lat. *habet*),		Il ou elle a,
	Dz'heins,		Nous avons,
	Vos hētè,		Vous avez,
	L'han (*hanno*, ital.)		Ils ont.
Imparfait. . .	*Dz'hăvēvou*, ou *dz' hăvŏt*,	Imparfait. . .	J'avais,
	T'hăvēva,		Tu avais,
	L'hăvēvă (*habebat*, lat. *aveva* ital.)		Il avait,
	Dz'hăviēns,		Nous avions,
	Vŏs hăvīvĕ,		Vous aviez,
	L'hăvēvăn (*avevano*, ital.)		Ils avaient.
Temps comp.	*Dz'hé* ou *dzē ăvŭ, ăŭ, ĕŭ.*	Temps comp.	J'ai eu,
	T'as ăvŭ, etc. (*avuto*, ital.), etc., etc.,		Tu as eu, etc., etc.

Futur.	*Dz'hărai*,	Futur.	J'aurai,
	T'hără,		Tu auras,
	L'hără,		Il aura,
	Dz'hărins,		Nous aurons,
	Vôs hărins,		Vous aurez,
	L'hărān.		Ils ou elles auront.
Impératif. . .	*Hāille.*	Impératif. . .	Aie.
Subjonctif. . .	*Que d'haivou*,	Subjonctif. . .	Que j'aie,
	Que l'hāillān.		Qu'ils aient.
Imparf. cond.	*Dz'hărē*,	Imparf. cond.	J'aurais.
	Dz'hariens, etc.		Nous aurions.
Prétérit. . . .	*Que dz'hŭssoŭ*,	Prétérit. . . .	Que j'eusse,
	Que nos hussian,		Que nous eussions,
	Quos hussan.		Qu'ils eussent.
Infinitif. . . .	*Hăvē* ou *Hăvĕ.*	Infinitif. . . .	Avoir.

Des Phrases.

Quelques mots sans suite, cités pour exemples dans le cours de ce préambule, ou entassés par ordre alphabétique dans un vocabulaire, ne sauraient suffire pour donner une juste idée du patois qui fait l'objet de nos recherches, de même que l'on ne connaît pas tout-à-fait une langue par sa syntaxe et par son dictionnaire : il faut étudier les constructions, ses tours ; il faut, en un mot, l'entendre parler et la voir écrite.

Afin de mettre, autant qu'il est possible, le lecteur à même d'apprécier le rustique jurassien, rassemblons sous ses yeux quelques fragmens de chansons qui soient la naïve expression de la pensée et des sentimens, en plaçant en regard leur traduction littérale.

Par celle-ci, une jeune bergère des montagnes de Saint-Claude exprime ingénument le désir d'avoir un amant, comme sa sœur aînée, et ses vœux sont couronnés. Cette petite idylle ne manque pas de fraîcheur, quoiqu'elle ne soit pas un modèle de style.

Vinĭ cāi, pĭtĕt maŏuton;
Vini, que dze tu carêssa!
Que n'é-te berdzī mēgnon,
Per que sēye ta mĕtrêssa!
Vā cŭmĭn ma grand sĕraŏu
On glĭ dĕt nom ma gnĕilleta;
Mā per mā quĭn na dĕlaoŭ
D'ētrou tōurdz truĕt pĭtĕta!

Viens à moi, petit mouton,
Viens que je te caresse!
Que n'es-tu berger mignon,
Pour que je sois ta maîtresse!
Vois comment ma grande sœur
On lui dit nom ma poulette!
Mais pour moi quelle douleur
D'être toujours trop petite.

Coŭ pŏu dārĭ nŭn bŏsson,
I soŭtchĭ pĕr lă feilleta,
On drōlou dās piŭ mĕgnon
Quĕ glĭ dĕzĭ ma gneilleta.
Tŏtă n'ēmăillĭă dĕ çān
Le restĭ biu ĭntrĕdĕta,
Quind le visā, quāqu'ĕfān,
Quĕ nĕ'ră trŭĕt pĭtĕta.

Caché derrière un buisson,
Il sortit pour la fillette,
Un berger des plus mignons
Qui lui dit ma poulette.
Toute émerveillée de ça,
Elle resta bien interdite
Quand elle vit, quoiqu'enfant,
Qu'elle n'était pas trop petite.

Le couplet suivant, d'une autre chanson montagnarde, n'a rien de gracieux; mais il y respire quelque chose de sauvage et de sombre qui caractérise l'habitant des mêmes climats.

On dzor d'ădĕrrĭ
Quĕ lă nā vŏlā vĭnĭ,
Lās oŭazĕs de ny
Cŭdĭront se rēdzŏĭ.
I si san butās
Tot ĕn ouna chā.
Quand i se volaïan pōsā,
Crŭvĭvăn non prā;
Et quand dz'ĭrŏ de coŭtā laŏu,
Liou chā mi fassa paŏu.

Un jour d'automne,
Que la neige voulait venir,
Les oiseaux de passage
Pensèrent se réjouir.
Ils se sont mis
Tout en une troupe.
Quand ils se voulaient poser,
Ils couvraient un pré;
Et quand j'allais du côté leur
Leur troupe me faisait peur.

Les amours du Bressan me semblent passablement bien rendus par la romanceque je vais transcrire : on y re-

connaître la bonhomie qui fait son caractère distinctif, et l'on remarquera comme son langage plus efféminé se prête mieux à la tendresse que celui du montagnard. On passera volontiers à une muse villageoise quelques taches et quelques coups de pinceau donnés de trop dans le portrait d'une *Eglé* bressanne.

Quin dz'ĕr'āmō dĕ mă Liaudin-na, Quand j'étais aimé de ma Claudine,
Dzin nĕ mnĭgōv'ă mins dĕsĭs; Rien ne manquait à mes désirs;
Să poin-nă fasĕ bin ma poin-na, Sa peine faisait bien ma peine,
Sĕus pidisĭs ērăn mins piăisĭs. Ses plaisirs étaient mes plaisirs.
Nŏ sĕ dĭsiĕns sovin l'ion l'ātrou, Nous nous disions souvent l'un à l'autre
Que nŏ se n'āmĕriĕns tŏrzoŭs; Que nous nous aimerions toujours;
Mé, vour-indret, l'in āme n'ātrou Mais, à présent, elle en aime un autre,
Liaudin-na eubli nĕutĭs āmōus. Claudine oublie nos amours.

Drĕt lŏŭ mătĭn ā lă prélĭă Dès le matin, à la prairie,
Nŏ mĕnōvantŏ neutés mautons, Nous menions nos moutons;
Dz'ĕră cheto prés de ma mĭă; J'étais assis près de ma mie;
Le comminchōv'nă chinchon. Elle entonnait une chanson.
Apĭ d'ăpré çăn nŏ dinchōvan, Puis après cela nous dansions,
In nŏ tĕgnānt los dōuvĕ māns, En nous tenant les deux mains.
Alliĕgroŭs leus maoutons sālōvan; Joyeux les moutons sautaient;
Mé nŏ nĕ vōns pŏ mais iŭsān. Mais nous n'allons plus ensemble.

Lă loŭ piă mĕgnon, les mans blĭncé, Elle a le pied mignon, les mains blanches,
Loŭ pĕ tŏrzoū bin trĕnătō; Les cheveux toujours bien tressés;
L'è tota prin-mă su les hĭncé Elle est toute mince sur les hanches
Et, mă fiŏn, brāvămin mēndō. Et, ma foi, joliment mise.
L'ĕ revŏillĭă commĭn nă răttă, Elle est réveillée comme une souris,
Et chĭntou coumm'on russignĕu. Et chante comme un rossignol.
Oh mé, cela villaina satta! Oh mais, cette cruelle traîtresse!
D'eun ātrou le fă lou bonhĕū. D'un autre elle fait le bonheur.

En passant de la Bresse aux collines, on passe du mélancolique à l'enjoué, et l'on est sûr que le motif des airs

chantés s'y accorde naturellement avec les paroles. En effet la liqueur vermeille semble y colorer le discours, et la gaieté qu'elle inspire y dessiner des scènes grivoises pour les Téniers. Il existe une chanson assez piquante, composée par M. Chevassus, vicaire de Domblans, vers l'an 1783; je n'en rapporterai que dix couplets. C'est un dialogue entre deux commères mécontentes de leurs maris.

LA MARION.

Quĕmāre, veni d'ăcō mĕ,
Dzĕ pĕlĕrīns on poūo lĕ gŭè.
Sētĕ moun soŭlait, sĕ vŏ piăit;
Dzĕ n'hé gnon que vŏ
Que sīè moun recoūo.
Moun diē! băilli-mĕ lă pātiença,
Pou n'païs mĕ damnê d'avō li!

Nŏtĕ n'hoūmŏu mĕ cūe dĕ cōs;
Loŭ vĕkă quĕ s'en vat aū bōs;
I ne tōurnĕră que tăntôt;
Dz'hărīns bin loŭ temps
D'ĕ vŏ contē çan.
Oūais, diē! quĕ dzĕ sūe à piăindre!
S'on m'husse au moins toudju le cō!

MARIE.

Commère, venez avec moi,
Nous parlerons un peu les deux.
Soyez ma consolation, s'il vous plaît;
Je n'ai personne que vous
Qui soit mon recours.
Mon Dieu! donnez-moi la patience,
Pour ne pas me damner avec lui!

Mon mari me tue de coups;
Le voilà qui s'en va au bois;
Il ne reviendra que tantôt,
J'aurai bien le temps
De vous conter cela.
Ouais, mon Dieu! que je suis à plaindre!
Si on m'avait au moins tordu le cou!

LA GREBOTTE.

Lou nōtrou fā bin ōncŏ pis;
Tĕgnīns-loŭ bin sŭ loŭ tāpis;
O dzeglĭ rĕponds, pă dépit,
Tant qu'au darrī mout,
A celĭ pōlĭoux.
Ne se mérirot paī nă fĕilla,
Se săvĕvăn çan aue dze sāis.

LA FEMME GREBOT.

Le mien fait bien encore pis;
Tenons le bien sur le tapis;
Mais je lui réponds, dans mon dépit,
Jusqu'au dernier mot,
A ce pouilleux.
Il ne se marierait pas une fille,
Si elles savaient ce que je sais.

L'autrou dés dzoūs, s'en revegnant,
I simbiēo'on cŏquĕlincant;
I tsezi pourique devant.
L'ĕră bin tant saō,
Qu'on l'ĕrŏt cru faŏ.
Săbăttit bin tant nŏtă poātcha,
L'ŭvrit du coutĕ des ongonds!!

L'autre jour, s'en revenant,
Il ressemblait à un coquelicot;
Il tomba par ici devant.
Il était si sôul,
Qu'on l'eût cru fou.
Il secoua si fort notre porte,
Qu'il l'ouvrit du côté des gonds!!

LA MARION.

Y ĕst lĭ quĕ crāme lou lăchiāu;
L'ă seūmē lou vin de Chăikiaū;
L'a vendu tant qu'à notis fiaux,
Ma croix, mon mĭton,
Pou lès boire à Lĭon.
Dze n'hins pu rān que des guenilles;
Notés pĕtŏts san tout biāu-nuds.

M'ă tout reveūilli moun tĭgnon,
Poutchant dze nōs hà di ē gnon.
I ne me dit dzamais moun gnom:
I me dit touillon,
I me dit souillon.
Jō! que lés feilles san des grands bêtes
D'acoutĕ lés loīgn' des gachons!

MARIE.

C'est lui qui écrême le lait;
Il a bu le vin de Château-Chalon;
Il a vendu jusqu'à nos fléaux,
Ma croix, mon manchon,
Pour les boire à Lons-le-Saunier.
Je n'ai plus rien que des guenilles;
Nos enfans sont tout nus.

Il m'a tout défait mon chignon,
Pourtant je ne l'ai dit à personne.
Il ne me dit jamais mon nom:
Il me dit tolion,
Il me dit souillon.
Dieu! que les filles sont de grandes bêtes
D'écouter les contes bleux des garçons!

LA GRĔBOTTE.

O gnĕsă! grand gnĕsă quĕ t'ē!
Quĕ t'hās bin trop d'humilitĕ!
Ne sins nŏ pais d'ĕgalitĕ?
Prends-m'ōn trŏt dĕ bōs,
Rouche su soun dōs!
I t'en fā pis qu'è nă servanta:
Et'oblidzīa d'ētrou soun troutson?

LA FEMME GREBOT.

O niaise! grande niaise que tu es!
Que tu as bien trop d'humilité!
Ne sommes-nous pas égaux?
Prends-moi une bûche,
Frappe sur son dos!
Il t'en fait pis qu'à une servante.
Es-tu obligée d'être son torchon?

LA MARION.	MARIE.
Eu'est ran qu'on vuĕ quĕnĕïa:	Ce n'est rien qu'un vieux cuistre :
Quand ĕ faut que nantisse on ïa,	Quand il faut qu'il nantisse un liard,
(Sĕ tĕ săvĕvou) moun găïă	(Si tu savais) mon gaillard
Uvrou soun gousiĕ,	Ouvre son gosier,
L'ĕ pis qu'oun sŏuchiĕ.	Il est pis qu'un sorcier.
Nă peŭră feïlle que prend n'yvrougne,	Une pauvre fille qui épouse un ivrogne,
Qu'el se met bin la coădge u cō.	Se met bien la corde au cou.

LA GREBOTTE.	LA FEMME GRÊBOT.
Loŭ mîn-nou s'en venis à set,	Le mien s'en vient hier au soir,
Et que faït-ō? devine voŭet!	Et que fait-il? devine voir!
Le veki que me saŭte au poŭet;	Le voilà qui me saute aux cheveux;
Sans răn, sans sŭdzĕt,	Sans raison, sans sujet,
Brise moun buffet....	Brise mon buffet....
L'aviv' le groin tŏt pien de gouilla,	Il avait le visage tout plein de boue,
Et l'ĕra tut dĕbŏutĕné.	Et il était tout déboutonné.
Dzĕ mĕ mït à le rebourê,	Je me mis à le repousser,
Et gli me voullïva tan-nê;	Et lui me voulait battre;
Oh! dze le fis bin rĕcŭlê.	Oh! je le fis bien reculer.
I vouide l'houtaŭ,	Il sort de la maison,
Dzĕ m'en vă de foŭo;	Je m'en vais dehors;
Avŏ moun frĕgŏn dzĕ lĕ fregonne;	Avec mon grappin je le harcelle;
S'enfoui drĕmī vă loŭ caïon.	Il fut dormir avec le cochon.

Enfin venons au matériel de cet ouvrage. Onze cents articles, je le sais, ne sont pas suffisans pour former le *Vocabulaire* de la langue rustique d'un département : aussi suis-je fort éloigné de croire qu'il sera complet, lors même que je lui aurai donné un supplément de volume égal, dont je continue à rassembler les matériaux.

Non-seulement j'ai recueilli des termes rustiques, mais encore je n'ai pas dû négliger les expressions qui sont dans la bouche du peuple des villes. Les premiers se font reconnaître généralement par des désinences en *a*, en *i*, en *o*, et en *ou*, qui sont peu familières au français (*merenda*, *senedzi*, *buïo*, *mâlou*). Les secondes ont une physionomie française, telles que *rancasser*, *greuse*, *colloyer*, *traige*, *met*, *harpe*, *farot*, *conféron*, etc.

Quand un mot baroque n'a rien qui le distingue, j'ai quelquefois soin d'indiquer s'il appartient à la langue vulgaire des villes ou à celle des hameaux, et s'il m'arrive de ne pas indiquer sa source, c'est quand elle se décèle d'elle-même, ou quand le terme est commun aux deux classes : tels, entre autres, *ficher*, *favioles*, *quela*, *brenot*, *brave*, *jeu*, *vocre*, *vicant*, *supper*, *tâlé*, *grouler*, *râcle*, etc.

Je me suis appliqué à déterminer les acceptions d'une manière précise, et même, suivant la nécessité, j'ai rapporté des phrases entières, afin que l'on saisît mieux le véritable sens du mot.

Quant aux étymologies, lorsqu'elles m'ont paru difficiles à indiquer, je les ai abandonnées à la sagacité des savans ; et, lorsque je les ai senties douteuses et trop conjecturales, je ne les ai proposées que sous la forme de l'interrogation. Toutes les autres me semblent assez clairement expliquées par le rapprochement que j'ai établi entre les mots patois et ceux qui leur correspondent dans les langues mortes et les idiomes étrangers. Au surplus, qu'est-ce qu'un patois, si ce ne

sont pas les débris des anciens dialectes? Combien de locutions vulgaires et provinciales ne sont qu'un français suranné, qui étaient autrefois de la fleur du langage ?.

Bien que je ne me rencontre pas toujours du sentiment de Bullet, que j'ai consulté, et dont les recherches sont assez mal appréciées dans sa province, je me plais à déclarer que j'ai souvent éprouvé la plus vive satisfaction à trouver dans son dictionnaire le type des mots patois dont j'avais à scruter l'origine, sans qu'il ait pourtant songé à les comparer au celtique. On en aura la preuve en lisant dans mon Vocabulaire une foule de termes, parmi lesquels ceux-ci : *pibl*, *criante*, *prin*, *rabater*, *gargasse*, *quinzon*, *triquoises*, *béchouet*, *rouannièra*, *peut*, *soulier*, *gravater*, *prou*, *talé*, *pillon*, etc., etc.

Sans attacher trop d'importance à ce genre de recherches, je crois pourtant devoir me justifier aux yeux des personnes qui tirent un meilleur parti de leurs loisirs, d'avoir employé quelques mois à recueillir et à interpréter plus d'un millier de termes rustiques et populaires, que l'on pouvait bien, sans préjudice pour la science, laisser dans leur éternelle obscurité. J'ai pressenti (car j'avais d'abord pensé de même) qu'une semblable occupation serait jugée on ne peut plus futile, ou au moins du plus faible intérêt; mais d'autres personnes, et je puis dire des savans même, y mettent plus de prix, et m'ont fait céder sans peine à leur sentiment. L'Institut, au lieu de dédaigner de pareils travaux, les recherche; la Société Royale des Antiquaires

de France leur accorde l'honneur de l'insertion dans la collection de Mémoires qu'elle publie; et quand le gouvernement donnait des ordres pour la rédaction d'une statistique de chaque département, il recommandait par des circulaires spéciales la partie relative aux patois locaux.

A l'aide de ces sortes de recueils (si chaque province fournissait le sien), les savans, renonçant aux conjectures (car les rapprochemens les font disparaître), parviendraient à recouvrer la langue celtique et à découvrir les racines inconnues de nos mots français : ils arriveraient même, en consultant les vocabulaires de tous les pays, à la langue primitive. Le dictionnaire de notre savant compatriote Bullet, que l'Académie accueillit avec distinction, est une preuve de ce que j'avance, et mérite d'acquérir tous les jours plus de valeur.

A.

ABOFFER (s'), v. r. Se divertir, faire des contes plaisans. Le paysan prononce *s'aboffa*. — *Buffare*, ital., dire des bagatelles. De là notre mot *bouffon*.

ACCREPIE (à l')! Cri des enfans qui, au sortir de l'église, suivent les parrains et marraines, pour leur faire jeter des dragées ou de la petite monnaie : les enfans *s'accroupissent* pour ramasser ce qu'on leur a jeté. — *Croupe*, fr.; *cropa*, celt.; *cropian*, celt., ramper; *cropat*, celt., crochu.

ACUCHER, v. n. Combler, terminer en pointe. — *Acuere*, lat.

ACUDRE, v. a. Aiguillonner. — *Acus*, lat. ACUDRE s'emploie aussi pour aller en avant et pour jeter.

ADERRI, s. m. Automne, en patois de Sept-Moncel et de Saint-Claude. Si ce mot ne signifie pas l'arrière-saison (*a* prép., *derri* pour *deire*, arrière, en celtique), il fait allusion aux oiseaux qui abondent en cette saison: *aderyn*, oiseau; *adara*, chasse aux oiseaux, celt.

ADON, adv. de temps. Jusqu'à présent.—*Adhuc*, latin.

ADRUGEONS, s. m. Pellicules qui enveloppent les plumes naissantes des oiseaux. Le paysan prononce *adrudzon*. Au figuré *quitter ses adrugeons*, prendre son essor, devenir assez raisonnable pour se conduire soi-même. — Ce mot est en partie composé *d'adaren*, celt., petit oiseau.

AFLER (S'), v. r. Se dit du vin et des liqueurs qui deviennent âpres ou fades par l'évaporation. Ce vin s'est *âflé*, on n'a pas eu soin de le tenir bouché. — *Aflan*, celt., moisi, rance; *afr*, celt., mauvais.

AGA, interj. Vois, voyez! Ce mot est corrompu de *aregarde*, qui se dit provincialement pour *regarde*, en ajoutant un *a* par prothèse. Dans les arrondissemens de Dôle et de Poligny, on dit *ogot*.

AGLETTER, v. n. Agglutiner.

AGRILE, s. m. Houx, arbrisseau. Le paysan prononce *āgrilou* en laissant mourir la diphthongue; et, quand il veut franciser, il dit *augrile*.

AÏ, v. n. Aller. Il se dit de même à l'impératif pour stimuler.

AÏ, AIET, adv., partic. d'affirm. Oui. Inversion du celt. *ya*, de l'allem. *ia* ou corruption du lat. *ita*.

AIGUE, AIGUIA, ÉGUE, EDIA, s. f. Eau.—*Aigue*, celt.; *agua*, esp.; *aqua*, lat. Ces mots varient suivant les localités.

AIGNEAU, s. m. Anneau à mettre au doigt.

AIRIA, s. m. Battue de blé dans l'aire. Ce mot est employé métaphoriquement dans cette phrase : *Les innemis son tumbés taut d'n'airia*, les ennemis ont été battus dans un seul combat et complétement.

AISEMENS, s. m. Vases, vaisselle dont on se sert journellement. — *Ais*, celtique latinisé dans le moyen âge, par *aisamentum*, aisance.

ALLIÉGRE, adj. Agréable, gai. *Lou timps est prou alliegrou*, le temps est assez agréable. *Cela novala alliegre tot neuton païs;* cette nouvelle réjouit tout notre pays. La première phrase est en patois du vignoble ; la seconde est en patois bressan, des environs de Saint-Amour. — *Alegria*, celt.; *allégresse*, fr.; *allegro*, italien.

ALLUMER, v. a. *Allumer quelqu'un*, éclairer ses pas dans l'obscurité, le reconduire dans l'escalier avec la *lumière*. — *Illuminare*, lat.

AMBRILLOT, s. m. Nombril. — *Umbilicus*, lat.

ANDIN, s. m. Chenet, en patois de l'arrondissement de Dôle. — *Andena*, celt. ; *landier*, fr.

ANGONS, s. m. Gonds d'une porte. — Ce terme paraît appartenir à la langue francique : l'*angon*, chez les Francs, était un fer de lance avec lequel le *gond* a quelque ressemblance. *Ang*, celt., courbure.

APPLETS, s. m. Une paire de bœufs mise sous le joug. Applier des bœufs, c'est les atteler à la charrue. — *Boves applicare*, lat.

APPONDRE, RAPPONDRE, APPONSER, RAPPONSER, v.

a. Ajouter à quelque chose ce qui est nécessaire pour compléter sa longueur. De ces mots est dérivé *rapponse*, s. f., ce qui est ajouté : cette robe a besoin d'une *rapponse*, car l'enfant a grandi. La corde a été *rappondue*.

ARBA, s. f. Aube du jour, en patois du canton d'Arinthod. Ici le *r* a été substitué au *l*.—*Alba*, ital. et espagnol.

ARCHE, s. f. Coffre, malle, vaisseau à contenir farine ou grains. — *Arch*, celt.; *arca*, latin. L'ARCHEBANC est un meuble qui sert à la fois de coffre et de table.

ARMA, s. f. Ame. *M'n arma!* Interj. Espèce de jurement dont on se sert pour affirmer. Nouvelle substitution du *r* au *l*.— *Alma*, esp.

ARROSEILLOU, s. m. Arrosoir, en patois des environs de Dôle.

ASE, s. f. Femelle du lièvre.—*Hase*, allemand, lièvre.

ASSOUT, s. m. Loge du porc. On dit ailleurs en Franche-Comté *essoute*.—*Soudt*, celt., étable; *Sow*, angl., truie. *Sus*, lat., idem.

ASTOT (d'). adv. de temps. Aussitôt, incontinent, en dialecte bressan.

AULIEUTA, s. f. Alouette, en patois du canton de Voiteur. — *Alauda*, lat.

AULQUE, adj. au neutre, quelque (chose), aucune chose. Prononcez *aukié* en rendant euphonique la diphthongue finale. — *Aliquod*, *aliquis*, lat.

AURA, s. f. L'air, le vent, pris dans une acception générique. On dit aussi *eura*. — En patois savoyard, *ura*; en lat., ital. et esp., *aura*.

AVALER, v. a. Descendre une pente. *Avalez la rieu*; descendez la rue. — *Aval*, v. fr., marque l'opposé d'*à mont*, c'est-à-dire de ce qui est haut.

AVANTER, v. a. Aveindre, tirer quelque chose d'un lieu très-bas ou très-élevé. — *Avend* ou *abend*, celt.; *adventare*, lat.

AVENCHER, AVENT, s. m. Osier, tige d'osier, arbrisseau, ainsi nommé de ce qu'on le coupe au temps de l'*Avent*, à l'approche de Noël.

AVEULIO, Aveullio, s. m. Aveugle, en dialecte du canton de Saint-Amour, voisin du département de l'Ain. On voit, par cet exemple, que *gl* permute, dans le patois, avec les *ll* mouillées, de même que dans la prononciation italienne.

AVRILLER, v. a. Abriter. On dit aussi *se mettre à l'avri.* — *Avrecha*, abrité, en patois bressan.

B.

BACQUINES, s. f. Petites dents. — *Bec*, fr., que l'on prend quelquefois trivialement pour la mâchoire, paraît avoir la même racine.

BAGE, BOIGE, s. f. Sorte d'étoffe grossière à l'usage des paysans. Les insurgés gaulois, que l'on nommait *Bagaudes*, étaient de la classe qui se vêtissait de *bage*. — *Bajetta*, ital., étamine, étoffe peu serrée.

BAGILLON, s. m. Cotillon de *bage* ou de laine.

BAGOT, s. m. Bélier, chef d'un troupeau de moutons. — *Bagad*, *Bagod*, troupeau, ou *bagol*, gaillard, vigoureux, robuste, en celt.

BAISE-CUL, s. m. Petite barrière que les Bressans placent à l'entrée de leurs clôtures pour empêcher l'accès du bétail, et qu'ils enjambent pour passer.

BALAMMENT, adv. Tranquillement, sans se presser, tout simplement. S'en retourner *tout balamment*, en se dodinant, en se *balançant*.

BALANDRON, s. m. Espèce de surtout ou de robe fort ample. On dit en français *balandran*, ainsi qu'en patois bressan, comme on le voit dans un noël :

« Lère bin se mau vetu
» Qu'i s'en alli cheu la taille
» Per li fore ou *balandran*. »

On dit proverbialement *remercier le balandron*, *abandonner le balandron*, pour quitter la partie, se dégoûter d'une entreprise. — *Androm*, celt., robe fort pesante. *Andromis*, vêtement séquanien dont parle Martial. *Bal* est ici paragogique, à moins qu'il ne signifie *surtout; bal*, celt., dessus.

BALISTE, PALIESTRE, s. f. Petites boules de marbre avec lesquelles jouent les écoliers. Le premier de ces mots se dit à Lons-le-Saunier, le second à Dôle. — *Balle*, fr., a la même racine. *Voy.* PALOT.

BALLOT, s. m. *Balle*, enveloppe du grain. *Voy.* PAILLOLE. — *Bal*, celt. couverture.

BALTA, s. f. Belette (animal).

BANNES, s. f. Planches placées sur une voiture, de manière à pouvoir contenir les objets que l'on transporte. — *Benna*, celt. latinisé, char gaulois.

BANNON, s. m. Panier d'osier, en forme de timbale, destiné à recevoir la pâte du pain. Ailleurs on dit *vannettes* et *vannottes*, diminutifs de *benna*, lat., qui signifie panier.

BANQUETER, v. n. Faire le repas que l'on nomme ailleurs goûter, se mettre à table. A la campagne la table est un banc, et l'on y prend place, de chaque côté, sur deux bancs plus petits. — *Bancq*, celt., table, accoudoir. *Banquetal*, donner un *banquet*.

BARBÉRIS, s. m. Scorsonère des prés. — *Barbe hérissée*, *barba heris*, lat.

BARBÔT, s. m. Des raves sont cuites *en barbôt* quand elles le sont à l'eau *barbotante*.

BARELION, s. m. Diminutif de *baril*, petite futaille.

BARETTE, s. f. Bonnet. — *Baret*, celt., chapeau. *Baretha*, en dialecte carniolais. *Baretta*, ital.

BARGUIGNER, v. n. Hésiter, être indécis. *Réponds sans barguigner*, sans éluder la question, sans périphrase.

BARIL, s. m. BARILLE, s. f. Petite futaille. On appelle *barillat*, en terme de mer, le tonnelier qui travaille en ce genre.

BASILIC, s. m. Quelques villageois s'imaginent que cet animal naît d'un œuf pondu par un coq et couvé par un crapaud. Le basilic, dans l'opinion de ces bonnes gens, est un petit serpent ailé tout couvert d'yeux, et qui jette un sort sur les habitans d'une maison où il se loge. — *Basiliq*, celt.

BATARD, s. m. Jeu d'adresse des écoliers qui se servent de leurs chapeaux et d'une pelote ou petite paume.

BATRACE, s. f. Pluie *battante*, de peu de durée. — *Battaras*, celt., massue.

BATTE, s. f. Gros noyau de pêche, grosse noix, avec laquelle les écoliers, jouant aux *châtelets*, cherchent à abattre, depuis le but, les noix ou noyaux rangés sur une seule ligne.

BATTÉRON, s. m. Grosse natte de chanvre teillé, destinée à passer au ribe. — *Bateria*, celt. lat. Art de fouler les draps et de piler les écorces.

BATTEURE, s. f. Baratte, instrument à battre le beurre, que l'on appelle aussi beurrière. — *Batitura*, celt., action de battre.

BAUCHES, s. f. Jeu de boules.—*Bocz*, celt., boule.

BAUCHES, s. f. Perches posées de poutre en poutre et formant le plancher de la grange.—Les *bauches* sont le lieu le plus élevé d'une maison de campagne; ce mot viendrait-il de *balch*, celt., haut, élevé ?

BAVIRE, s. f. *Bavette* de tablier de femme.

BAYARD, s. m. Nom que l'on donne au cheval et au bœuf quand ils ont (du front aux naseaux) une tache blanche. — *Bal*, celt., selon Procope. *Bail*, en bas-breton. De là le mot fr. *pâle*, appliqué au cheval de la Mort, dans l'Apocalypse.

BECCA-BOS, s. m. Pique-bois (oiseau).—*Becquebo*, esp.

BÊCHE, s. f. Poche. Prononcez en rustique *betza*. *Voy.* BOUCHON.

BÉCHOUET (de). En sens inverse, renversé. Deux choses placées en sens opposé sont de *béchouet*. — *A chuen*, celt., à la renverse.

BELIN, s. m. Agneau. En vieux français, le même mot signifiait *bélier*.—Restituez à ces deux mots le *v*, dont le *b* a pris la place, et vous reconnaîtrez l'origine du latin *vellus*, peau de brebis, et du français *vélin*, parchemin, appelé en Italie *carta pecora*, papier de peau de brebis.

BELLE LURETTE (il y a), il y a long-temps.

BEQUI, s. m. Chevreau, le petit de la bique. —*Biq*, celt., chèvre. *Biki*, grec. Conservé pour Hesychius. Bullet.

BEQUILLARD, s. m. qui *bégaie*. Le paysan prononce *bekiā*. La voix d'une personne qui bégaie imite celle de la chèvre. — *Voy.* pour l'étymologie BEQUI.

BERCEOIRE, s. f. Table au niveau du lit de la mère pour placer le berceau.

BERCHE, adj. A qui il manque une dent de devant. — *Brèche-dent*, fr.

BÈRE, v. a. Boire. C'est une crâse, du latin *bibere*, comme en ital.

BERELION, s. m. Ventre d'enfant, le nombril. Expression empruntée de *barelion*, petit *baril*.

BESALLER, v. n. Courir, doubler le pas.—*Bes*, pour *bis*, lat., marque le redoublement.

BESAUGER, v. n. Faire de la mauvaise besogne, mal travailler.—Ici *Bes* marque le défaut, le manquement, ce qui est mal : il est celt. et synonyme de *mes*, parce que l'*m* permute avec le *b*. *Auger* est une corruption du lat. *agere*, ou du fr. *agir*.

BESAUGEUR, s. m. Mauvais ouvrier. *Voy.* le mot précédent.

BESINER, v. n. Agir nonchalamment. *Voy.* BESIN.

BESIN, s. m. Qui travaille avec trop de soin, minutieux. — *Besan*, celt., exact, soigneux. *Besin* se dit également d'un homme mou, ou de quelqu'un qui se fait attendre.

BESINERIES, s. f. Ouvrages de patience qui exigent trop d'attention relativement à leur peu d'importance.

BESSE, BOISSES, BESSONS, BASSANS, BOSSANS, s. m. Jumeaux. — *Bes*, *bis*, doubles.

BEUNE, BON-NA, s. f. Borne. *Beuna*, en terme de collége, est le point fixe où l'on doit tenir pied pour jouer : on le nomme autrement *le but*, quoiqu'il ne soit que le point de départ. — *Bonn* et *bonna*, celt., *bound*, angl.

BEURDIFAILLE, s. f. Brandons allumés que les jeunes campagnards portent, pour s'éclairer ou se divertir, dans la nuit de Noël. *Voy* FOUAILLE et FEU DE BORDE. *Beurdifaille* est un mot bressan.

BEUVANDA, s. f. Boisson. *Faut li ballio on petiot de neutra beuvanda*, il faut lui donner un peu de notre vin.

—*Beuwenda*, celt. Bullet traduit ce mot par l'action de boire; mais il est plus sûr qu'il répond à *bibendum*, lat., *ce qui est à boire*.

BIEF, BIEZ, s. m. Ruisseau. Ce terme est fort usité dans les actes, et se trouve joint à une foule de dénominations locales.—*Biez*, celt. De là les mots français *biais*, *biaiser*, qui fait des contours, qui va en serpentant.

BIN-A-DRA, BIN-A-DRET, adv. Beaucoup, et mot pour mot *bien des choses*. C'est le synonyme du celt. *cals a traou*, beaucoup de choses. *Tra* ou *dra*, en cette langue, est le singulier de *traou*. Bullet. *Bin-a-dra* est usité dans la haute montagne; *bin-a-dret* dans le vignoble.

BINELLE (aller tout de). Aller tout de travers.—Ce mot serait-il le même que *venelle*, petite rue de traverse? Dans ce cas, *aller de binelle* voudrait dire prendre la traverse, le petit sentier qui s'écarte de la route commune.

BISAILLON, s. m. Mauvais couteau.—*Bes* et *bis*, celt., qui mutile.

BISOT, adj. Brun, noirâtre. — *Bis*, celt. De là notre mot pain *bis*. *Bigio*, ital.

BITOUX, adj. Affecté de la chassie.

BIU, BLU, s. m. Groupe de raisins que l'on suspend au plancher pour les conserver.

BLAUDE, BLÔDE, s. f. Surtout de toile bleue à l'usage des montagnards, ou de toile blanche à l'usage des Bressans.—*Bloh*, celt.; *bliaudus*, lat. barb.; *bliaux*, celt.

BLONDE, s. f. Maîtresse, *bonne amie*, comme l'on dit trivialement. *Blonde* s'emploie dans ce sens, sans distinction de la couleur des cheveux; car il existe une chanson villageoise, où, après avoir fait le portrait d'une *brune*, l'amoureux ajoute qu'il en fera sa *blonde*.

BOIDON, s. m. Loge roulante, dans laquelle on place un enfant pour l'exercer à marcher. — Je ne propose que comme une simple conjecture les analogues suivans *bod*, celt., petite habitation, dont on a fait les mots *bedugue* et *cabote*, cabane.

BOIDON, s. m. Cage d'osier, haute de deux pieds, sans fond, de la forme d'un pot de fleurs renversé, sous laquelle on renferme la poule avec ses poussins.

BOINÉE, BOINOLE, s. f. Légumes cuits à l'étuvée, à l'eau simple, et avec leurs gousses.—*Ben*, celt., bain, baigner.

BÔLER, v. n. Dormir étant assis, laisser aller sa tête comme une *boule*, ce qui arrive lorsque l'on s'endort dans cette attitude. On dit populairement *perdre la boule*, pour perdre la tête, devenir fou.

BONTABLE, adj. Qui a de la bonté, qui est bienveillant, affable, serviable, complaisant.

BON VÊPRE, interj. s. m. Bonsoir. Le paysan prononce *boun véprou*. La dipthongue *ou* est presque muette. Ce salut se fait vers les quatre heures de l'après-midi. — Le Savoyard dit aussi *bon vepro*. *Vesper*, lat.; *vespro*, ital.; *vespero*, esp.

BORDE (feu de), s. m. Grand feu. Cette expression procède sans doute de l'usage d'allumer du feu sur les rives de la mer, pour servir de guides aux vaisseaux pendant la nuit. Peut-être aussi *borde* est-il une inversion de *bronde* qui signifie en patois lyonnais *brandon*, flambeau de bois sec dont les villageois s'éclairent la nuit pour marcher. Trévoux. *Voy.* BEURDIFAILLE.

BORGÉ, BORGIE, adj. Une chose *mal borgée* est une chose mal faite, mal *forgée*. Bullet.

BOSSE, s. f. Tonneau de quelques bareaux, dans le-

quel on introduit par une ouverture carrée la vendange que l'on veut transporter de la vigne à la cuverie. — *Bœssel*, celt.; *bostellus*, lat.; *boisseau*, fr.

BOUCALOT, s. m. Morceau d'une chose qui a de la consistance.

BOUCAN, s. m *Bouc*, *bouquin*, en patois de Moyrans. On dit aussi *boucã*.

BOUCAN, s. m. Bruit, tapage, expression populaire empruntée du bruit que faisaient au sabbat, autour du bouc, les prétendus sorciers; ou bien du tumulte des *bacchanales*.

BOUCHE-ROUGE, s. m. Rouge-gorge, oiseau. Prononcez en rustique *boutza-rudza*. On voit par cet exemple que bouche se prend pour *gorge* : j'ajoute que gorge se prend au contraire pour *bouche*. *Tâche ta goardza*, ferme ta bouche, par métonymie pour tais-toi.

BOUCHON, s. m. Gousset, pochette, en patois du canton de Saint-Amour. C'est un diminutif de *poche*, car le *p* et le *b* sont de même organe. *Voy.* BÈCHE. — *Pouch*, angl., *pougge*, en grec vulg., petit sac.

BOUCLARD, s. m. Hameçon.—*Boucl*, celt.; *boucle*, fr.

BOUILLES, s. f. Boucles; *de bouillé de soulai*, des boucles de souliers.

BOURGAINE, s. f. Hanneton. On dit ailleurs *bourdienne*, dans l'arrondissement de Lons-le-Saunier. Ces deux mots sont une onomatopée du *bourdonnement* produit par le vol du hanneton.

BOURGEON, s. m. Poignée d'étoupes. — *Bourragh*, celt., étoupe.

BOURLO, adj. En patois des environs de Coligny. *Le bin mau bourlo*, elle est bien mal coiffée. — *Bourelet* ou *bourlet* (terme de mer), cordes tressées.

BOURLET, s. m. Sorte de coiffure d'enfant, bourrée et faisant saillie autour de la tête, afin que s'il venait à tomber, l'enfant ne se meurtrît pas le front. — *Bourrelet*, fr., saillie en rond, grosseur à la greffe. *Bourled*, celt.

BOURNICLER, v. n. Loucher, regarder d'un œil faux. — *Bourn* pour *bourde*, fr., fausseté, *icle* dérivant d'*oculi*, lat. (comme on le remarque dans le vieux mot *besicles*, lunettes, doubles yeux). On dit *bourniclard*, un homme qui louche.

BOUTAIN DE CHARIOT, s. m. Moyeu de la roue, où l'on introduit l'essieu de la voiture; il a la forme d'une *bouteille*. — *Bota*, celt., grande bouteille, tonneau; d'où le vieux fr. *botte* et le fr. mod. *pot*.

BOUTECAN, s. m. Entonnoir de bois ou de paille tressée dont se servent les vignerons pour introduire la vendange dans la bosse.—*Butica*, mot de basse latinité, rapporté par Du Cange. Espèce de vase pour le vin.—*Boutec*, celt., hotte.

BOUTER, v. a. Mettre, jeter. On dit de même en Picardie. Du Cange en trouve l'origine dans *butare*, lat. du moyen âge. *Butare*, ital., jeter dehors. *Boutein*, celt.

BRATER, v. n. Détourner l'attelage à droite ou à gauche.—*Voy.* REBRA.

BRAVE, adj. Beau, joli, bien vêtu, habillé tout à neuf. *Vo siéte bin brava;* vous êtes bien belle.

BRECHI (se), v. r. Se glisser; v. n. Faire une glissade, un faux pas. — *Bret*, celt., lissure. *Bresk*, celt., fragile. De là probablement le nom de la *Bresse*, qui est un pays presque toujours humide, et qui, par conséquent, présente partout une surface glissante.

BRECIN, s. m. Racine de buis recherchée par les tour-

neurs, parce qu'elle offre de petite taches comme une certaine espèce de marbre.—*Breis*, *bris*, celt., marqueté, qui a des taches. *Brèche*, fr., marbre jaspé ou taché de plusieurs couleurs.

Brenot, s. m. Bœuf qui a la corne bleuâtre, la tête marquetée de taches noires, surtout à l'œil et au mufle. Diminutif de *brun*.—*Braun*, allem.; *bruno*, esp. et italien.

Brenot, s. m. Étourdi, qui a un brin de folie.

Bresi, s. m. Viande de vache que l'on fait boucaner pour la conserver. On fabrique le *bresi* dans la haute montagne, ainsi qu'à Arbois et à Salins, où, par métonymie, on applique ce nom à l'animal même que l'on destine à mettre en bresi. — *Breisel*, celt., tache rouge produite sur la chair par l'ardeur du feu. *Voy.* Brison.

Bretau, s. m. Fleur de farine. Il est remarquable que les lieux qui se nomment *Bretaux*, *Bretenoz*, *Bretonière*, etc., etc., ont commencé par l'établissement d'un moulin.—*Breta*, celt., écraser, broyer.

Breuilli, v. n. Beugler. *La vetsa breuille*, la vache beugle. — *Breugui*, celt., braire. On a pu mal traduire ce terme celtique, ou l'appliquer mal à propos à l'âne.

Bri, s. m. Berceau d'enfant.—*Bressœ*, *bressolum*, celt. Si l'on trouve qu'il y aurait, d'après cette étymologie, une trop forte contraction, on peut donner la préférence à l'étymologie suivante. *Bri* serait l'inversion naturelle de *bir*, celt., source. On dit métaphoriquement le *berceau* du genre humain, pour son principe, son origine, sa naissance, sa source.

Brier, v. a. Presser en foulant aux pieds.—*Bri*, celt., effort. *Briser*, fr.; *briento*, esp., violent.

Brigolé, adj., varié, qui a plusieurs couleurs, orné de figures. — *Bryg* ou *brych*, celt.

BRIN, s. m. Peu de chose.—*Brin*, celt., menu. *Brin*, employé avec la négation, veut dire rien, point, point du tout : *i gn'en u brin*, il n'y en eut point.

BRIOLOU, BRIOLA, s. des deux genres. Folâtre, étourdi, d'une vivacité, d'une gaieté folle.—*Brio*, ital., vivacité; *briosa*, vive, piquante. *Fryol*, celt., drôle, espiègle.

BRISON, s. m. Bœuf dont le poil est d'un rouge ardent. — *Brizenn*, celt., rousseurs du visage. *Breisel*, celt., taches rougeâtres qui se font aux jambes de ceux qui s'approchent trop du feu.

BRONDE, s. f. Branche d'arbre avec ses feuilles. Ce mot semble s'être formé par contraction de *frondosus* et *bronchus*, lat., qui ont le même sens.—*Broncone*, ital.; *brandon*, patois lyon., rameau vert.

BRONDENER, v. n. Produire un *bourdonnement*.

BROUTILLER, v. n. Manger sans appétit et peu. — Diminutif de *brousta*, celt.; *brouter*, fr.; *broutilles*, fr., bribes de pain.

BRUÉE, s. f. Ondée passagère. — *Bru*, celt., pluie. *Brumen*, bret., petite pluie de peu de durée. *Pruina*, latin.

BUA, BUA, s. f. Lessive. — *Bu*, celt., eau; *bue*, en langage populaire de Paris, lessive. *Buée*, en patois de Bretagne, du Maine et de l'Anjou. *Bugad*, en patois bas-breton. *Imbucatare*, ital., lessiver. *Buanderie*, fr. lieu où l'on fait la lessive.

BUDRE, BOUDRE, v. n. Bouillir, bouillonner. *Fate d'astôt budre de l'aigue pou étuver le tenu de la bua, qu'est tout égréli;* faites de suite bouillir de l'eau pour baigner le cuvier de lessive, qui est tout desséché. L'eau en bouillant fait du *bruit*. — *Boud*, celt., bruit. *Bouder*, bourdonneur. *Boudrezen*, bourdonnement.

Buio, v. n. Lessiver, en patois du Revermont et des environs de Saint-Amour. *Voy.* Bua.

Buge, budza, s. f. Étable, le lieu où les bœufs mangent. — *Bucetum*, lat., le lieu où l'on fait paître les bœufs et les vaches.

Busot, s. m. Gâté. Se dit en parlant d'un fruit, parce qu'il brunit en se corrompant. — *Bis*, celt., brun, noirâtre. *Voy.* Bisot.

C

Caba, s. f. Vieille vache, hors de service. — *Cabal*, celt., cheptel de bestiaux. De là *capital*, selon les auteurs du dictionnaire de Trévoux, parce que le cheptel est composé de plusieurs chefs de bêtes qui forment un capital. *Cabu*, celt., fin, bout, selon Bullet, qui veut que *cabe* signifie qui tire vers sa fin. *Caba* vient plutôt de *cab*, celt., tête, *caboche*.

Cabeune, s. f. *Caverne*. Ici le *b* a permuté avec le *v* qui est de même organe, et le *r* a été supprimé et remplacé par l'*u*. Le mot patois *cabeune* paraît être identique avec *cabane*, et l'un et l'autre dériver de *cab*, qui tient à la langue primitive. *Cab* signifie abri, couvert, habitation. Nos pères, avant d'avoir des maisons commodes, logèrent dans des cavernes et s'abritèrent sous des huttes.

Cabeux, cabauds, s. m. Sabots.

Cabotte, s. f. Petite hutte, en patois populaire de Lons-le-Saunier. On dit ailleurs en Franche-Comté *caibode*, dit Bullet. — *Cab*, loge, d'où est venu le fr. *cabinet*.

Cabosser, v. a. Bosseler un vaisseau de métal en le heurtant ou en le laissant tomber. — *Cabo cein*, celt.,

bossuer. Mais il est évident que *cabosser* et faire une *caboule*, ayant la même signification, se composent de mots analogues. Nous avons vu, au sujet de *bauches*, que le celt. *bocz* veut dire *boules : c*, dans *cabosser* et *caboule*, est paragogique.

CABOULE, s. f. Bossette que l'on se fait au front par l'effet d'un coup.

CABOUROT, CABOULOT, s. m. Réduit obscur, *cabinet* borgne. — *Cab*, celt., est le type primitif de tous les mots qui expriment le logement. *Voy.* CABEUNE et CABOTTE.

CACHELION, s. m. Petite futaille de vin. — Sorte de *caque*, mot fr. de même famille.

CACHET, CACHOT, s. m. Etui à mettre des aiguilles et des épingles. — *Caczed*, celt., d'où est venu le fr. *cassette*, petite caisse. Bullet. On dit aussi *cache-aiguille*, synonyme d'étui, qui fait reconnaître que les verbes *cacher* et *cacheter*, ainsi que les substantifs *cachet*, sceau; *cachette*, lieu secret; et *cachot*, petite loge obscure, sont tous homogènes.

CAFFE, s. f. Enveloppe de la fève, du pois, du raisin et (dans un sens trivial) de l'œil. — *Caf*, celt., creux; *caph*, hébreu et chald., cavité; *kaf*, en runique, profondeur; *cava*, lat., creuse. De là le fr. *coiffe*, et le patois bressan *caffion*, couvre-chef de femme.

CAFOUNOT, s. m. Une femme fait le *cafounot*, lorsque, pour se chauffer, elle écarte les jambes et soulève sa jupe devant le feu.. — *Caffuni*, *caffunouer*, celt., couvre-feu. Ces mots sont dérivés de *caf*, comme le précédent.

ÇAI, CÉ, préposit. Deçà. *Veni cé*, venez à moi.

CAIMBRE, s. m. Ecrevisse, en patois des environs de Coligny, près Saint-Amour. — Ce mot est une

corruption de *crabanecq*, celt., qui a des griffes. *Crab*, dans le même idiome ; *crabe*, espèce de *cancre ; craban* serre, main ouverte et doigts écartés. *Voy.* GRABUSSE. On lit dans l'histoire de la maison de *Savoie*, par Guichenon, que les étymologistes tirent du nom de l'écrevisse l'origine du nom *Chambéry*.

CAION, s. m. Cochon. Ce mot est usité en Savoie et dans le département de l'Ain, comme dans celui du Jura.

CALA, s. m. Noix de la grosse espèce.

CALER PE TARRE, v. a. Jeter par terre, renverser.

CALIFOURCHON (à), adv. La tête en bas, les pieds en haut, les jambes écartées en fourche. — *Cal*, celt., tête. *Fourchad*, l'espace qui est entre les jambes étendues.

ÇALIOUX, ÇA-MINE, ÇA-TIN-NE, pron. poss. Ce qui est à eux, à moi, a toi. Prononcez d'une seule émission de voix, *lioux*. On dit, en francisant, dans les carrefours des villes, *çan mien*, *çan tien*, *çan leur*, et plus improprement encore *çan mienne*, *çan tienne*, *çan sienne*, quoique l'objet dont on parle soit du genre masculin.

CALINE, s. f. CALIRON, s. m. Bonnet rond à l'usage des femmes. — *Câl*, celt., tête et tout ce qui est rond. De là *calotte*, fr. *Voy.* COLA.

CALOIGNES, s. m. Contes borgnes. — *Caliginosus*, lat., ténébreux, obscur, ce qui répond à *borgne*. *Orbus*, autre terme latin, a été employé pour *aveugle* et *borgne*, et, dans ce dernier mot *orb*, se trouve par inversion. *Voy.* CALORGNE.

CALORGNE, s. m. Borgne. C'est le même mot que le précédent, mais francisé, et avec une acception qui ne diffère que par son application à une personne. Il s'emploie également pour désigner quelqu'un dont la vue n'est pas claire, et qui se sert de *lorgnette*.

CAMBER, v. a. Enjamber. *Camber le gouillat*, enjamber un endroit boueux, un creux plein d'eau. On dit aussi *gamber*. — *Cam*, celt., jambe. *Kampe*, grec. *Gambe*, vieux fr. et patois picard. *Voy.* GAMBI.

CAMET, s. m. Le dessus de la tête, le crâne. *Ce vin donne sur le camet;* il porte à la tête, il est capiteux, il donne au cerveau. *Cam*, celt., voûté. *Can*, celt., tête, sommet. *Kam*, en flam., crête. *Kam*, arabe, cime. *Kamal*, chald., sommet. *Cham*, chin., suprême.

CAMOT, s. m. Écume sale qui se forme sur l'eau, dans les endroits où elle cesse d'être battue ou courante. *Voy.* COMMEAU.

CAMPO, s. m. Espace large. Métaphoriquement, aise, liberté. — *Campau*, celt. *Campus*, lat. *Campo*, ital.

CANCOIRE, s. f. Hanneton. La figure de cet insecte approche de celle de l'écrevisse sans queue, telle qu'on la représente dans le zodiaque. — *Cancer*, latin. Cancre, fr.

ÇA N'HIQUE, pron. démonstratif. Ceci ou cela, prononcez *sanique*. — Ce mot tient par sa terminaison à l'idiome latin *hìc*, ici, ou *hicce*, celui-ci.

CAPETTE, s. f. Mantille à *capeluche*, ainsi nommée de ce qu'elle couvre la tête. — *Capea*, celt. *La capette* est aussi un bonnet piqué, de couleur ordinairement rouge, de forme ronde, nouant sous le cou à l'usage des vieilles femmes d'aujourd'hui. — *Caput*, latin, tête.

CAQUELIRET, s. m. Le sommet d'un arbre, d'un clocher, d'un lieu fort élevé et terminé en pointe.

CARER (se), v. r. Se ranger, se mettre de côté. *Voy.* QUART.

CAREAU, s. m. Planche de jardin potager, qui est

ordinairement carrée. — *Carre*, celt., carreau. *Carrea*, celt., rendre carré.

CASELOT, CASÉOT, s. m. Présure, morceau de l'estomac du veau, qui fait cailler le lait pour la fabrication du fromage. — Dérivent de *caseale* et de *caseum*, lat., ou de *casw*, celt., fromage.

CASI, adv. Presque. — *Casi*, celt. et esp. *Quasi*, lat. *Voyez* QUASIMENT.

CASSE, s. f. Poêle à frire. — *Cacz*, celt.

CASSOT, s. m. Noix, fruit qu'il faut *casser*. — *Cassare*, celt., casser. Ce mot, avec des modifications qui sont peu sensibles, appartient à plusieurs langues.

CATHO, CATHIN, nom propre *Catherine*. Usité dans la Bresse et la Bourgogne. Il s'emploie aussi pour *poupée*, et n'a point le sens déshonnête de *catin*.

CATICHE, s. f. Prostituée, dans l'arrondissement de Dôle.

CATINADE, s. f. Cuite de pommes de terre, à l'eau, dans une marmite.

CATINES, s. f. Pommes de terre.

CATONS, s. m. Gaudes ou bouillie très-épaisse de farine de maïs. — *Catt*, celt., morceau, ou ce qui est assez compacte pour être coupé; car il résulte des recherches de Bullet que *cat* entre en composition dans une foule de mots de divers idiomes qui ont un son analogue.

CAVALIERS (les trois) sont trois jours d'une influence funeste, selon les idées superstitieuses du paysan des environs de Voiteur. Ce sont les jours de fête de Saint-Marc, qui tombe au 25 avril; de Saint-Georges, au 28 du même mois, et de Saint-Philippe, au 1^er^ mai.

ÇA Y EST-IL? Expression triviale par laquelle les écoliers proposent quelque chose. *Ça y est-il que nous fassions le renard aujourd'hui*, voulons-nous convenir de ne pas aller au collége aujourd'hui? *Ça y est*, c'est convenu.

CHA, s. f. Multitude, troupeau. *Tout ên ouna cha*, tout en un troupeau (patois des Sept-Moncel). — *Chacz archceder*, celt., troupe d'oiseaux (dit Bullet) qui passent ordinairement vers l'équinoxe, volant fort haut, et criant d'un ton qui effraie les enfans.

CHA (à), adv. Marque la quotité de la mise au jeu, en terme de collége. *A cha trois*, *à cha neuf*, etc. Ce mot a beaucoup de rapport avec le précédent, qui exprime la quantité.

CHAIRE, TSÉRA, s. f. Chaise. Le premier est francisé, le second est la prononciation rustique. — *Chair*, angl.

CHAMBILLER, v. n. Chanceler sur ses jambes. Se dit par métonymie pour être ivre. — *Chamb*, celt., jambe On dit également *gambiller* dans le même sens. *Voy.* GAMBI, GAMBILLE.

CHAMPER, v. a. Jeter là, laisser sur-le-champ.

CHANCRE, s. m. Jurement grossier des montagnards qui prononcent *tsancrou*. *Lou tsancrou te rondzou!* que le chancre te ronge!

CHANE, s. m. Mesure de liquide qui vaut deux pintes, en usage à Noseroy et dans l'arrondissement de Poligny. Prononcez *tsain na* en rustique.

CHANDOILE, s. f. Chandelle. En général, quand, dans le français, se trouve un *e* ouvert, le rustique y substitue la diphtongue *oi* et *vice versâ*.

CHAPÉ, s. m. Bœuf au front noir et crépu, comme

s'il avait un chapeau, mot que les Bressans prononcent *chapé* ou *tsapé*.

CHAPLECHA, s. m. A la lettre *chaple-chair*, couteau de cuisine. *Voyez* le mot suivant.

CHAPLER, v. a. Couper par morceaux, tailler en pièces, mettre en miettes. Se dit de la viande, des ennemis, du pain, etc. — *Cap*, celt., couper. *Caplosus*, celt., latinisé, cassé, brisé, retranché.

CHAR, s. m. Toute espèce de voiture. Prononcez en rustique *tsā*.

CHASSEPOUTE, s. f. Jeu d'écoliers qui consiste à chasser loin d'un trou pratiqué en terre les petites boules de marbre que les joueurs cherchent à y diriger. — *Poute* signifie trou, creux. — *Put*, celt., *Potta*, ital. *Voy.* POUTE, POUTOT.

CHATENÊRA, s. f. Chatière.

CHAUSSES, s. f. Bas.

CHEDRE, v. n. Tomber. Prononcez *tsedrou* sans faire trop sentir la diphthongue. — *Cadere*, lat. et ital. D'où s'est, je crois, formé le français *céder*, tomber de l'avis de quelqu'un.

CHEMESOT, s. m. Habit de toile à l'usage des hommes de la campagne. — *Camisium*, latin, chemise, surplis, etc.

CHENÈVE, s. m. Chanvre, champ semé de chenevis.

CHEPPER, v. a. Appeler à haute voix quelqu'un qui est éloigné. Ailleurs, en Franche-Comté, on dit *Hupper*, *heupper*. Ici le *c* initial aide à l'émission de la voix; il se fait sentir quand la Bressane dit : *Cheppe ton per, mon fieu, pour qu'el vingne megi de la ruorta*,

appelle ton père, mon fils, pour qu'il vienne manger du gâteau. Mais le fils, en criant entre ses mains, afin de diriger le son vers celui qu'il appelle, fait *heuppe !*

CHIVRA, s. m. Billot supporté par trois pieds sur lequel le vigneron aiguise les échalas.

CHOUE ! CHOUE ! interj. Cri pour chasser les poules.

CHOUGNE, s. f. Fiente du gros bétail.

CHOUINER, v. n. Pleurer, en style burlesque : c'est imiter le cri du cochon. — *Souyn*, celt., petit cochon. *Voyez* COIN-NER.

CIE, s. m. Ciel. On prononce de la même manière en patois savoyard et du département de l'Ain.

CLAIRER, v. a. Éclairer une personne qui agit dans l'obscurité.

CLIC-CLA, CLIC-CLA, Bruit que fait un postillon ou charretier avec son fouet.

CLOUSSE, s. f. Poule qui a des poussins. C'est une onomatopée. — En angl., *the coch crows*, le coq chante.

COCO, s. m. Terme de mignotise, qui est souvent le nom des enfans. Il est aussi le synonyme de Benjamin, Bénoni, enfant gâté ; et l'on en a fait le verbe *cocoter*, soigner avec tendresse.

COIGNARDES, s. f. Confitures. Prononcez *Coignadzé*. — Ce mot paraît venir de *coing*, nom d'un fruit dont on fait quelquefois des compotes. *Coin*, celt.

COIN-NER, v. n. Se dit d'une porte qui grogne en roulant sur ses gonds, et des petits cochons qui crient quand on les porte. *Voyez*, pour la racine de ce mot, CHOUINER.

COÎTRE, s. f. Lit de plume. Pline dit que la *coître* a

été inventée dans les Gaules, et il la nomme *culcita*. — — *Cuilt*, celt., plume. *Culcita*, *culcitra* et *caltera*, celt. latinisé, *coître*.

Coit (se tenir), v. r. Se tenir à l'écart pour être en sûreté, soit par prudence, soit par poltronnerie. — Cette expression était française autrefois; Du Cange la fait venir de *quietus*, tranquille, rendu dans la basse latinité par *coetus;* mais il paraît aussi venir de *cautus*, qui prend garde; d'où nous est venu *caution*. *Voyez* Cou.

Cola, s. f. Bonnet. On dit également *cale*. *Voite comment elle est cõlïa*, voyez comme elle est coiffée, en patois de Baume-les-Messieurs, canton de Voiteur. *Voyez* Caline, Caliron, mots de même famille. — *Câl*, celt., tête et tout ce qui est rond. *Calantica*, lat., coiffure. *Cala*, chald., voile de femme.

Colloyer, v. n. Alterner, avoir la jouissance d'un fonds avec une autre personne, de sorte que l'on n'enlève les fruits que de deux ans l'un. — *Col* pour *cum*, lat., avec. Loyer dérive de *locari*, lat., être placé. Ainsi *colloyer* veut dire à la lettre : être placé avec quelqu'un au même lieu.

Colon, s. m. Bœuf blanc. Ces bœufs sont beaucoup aimés des Bressans.

Combe, s. f. Vallon, lieu enfoncé entre des collines. — *Comb*, celt.

Comédie, s. f. Au village on appelle abusivement *comédie* tout ce qui est spectacle, tels que sauteurs, animaux étrangers, cabinets de figures de cire, joueurs de gobelets, etc.

Commeau, Kemeau, Goumeau, en Bresse Cumar,

s. m. Bouillie faite à la crême, aux œufs, aux herbes, etc. que l'on étend sur les gâteaux avant de les mettre au four. — Il semble que *gomme* et *écume* appartiennent à la même famille de mots.

CONFABON, s. m. Bannière d'église. — Ce terme est corrompu de *gonfanon*, ancien étendard militaire qui avait la même forme.

COQ-FREGUILLE, s. m En style burlesque, homme qui aime les femmes.

COQUELINQUANT, s. m. Ivrogne à trogne ardente, allant tête baissée, comparé sans doute, par ce double motif, au *coquelicot*, pavot des champs.

ÇORNE, s. m. Prononcez *souānou*, cercle de plusieurs nuances qui se forme autour de la lune quand le ciel est nébuleux. — *Cern*, celt., cercle. *Cerner*, fr., circonscrire.

COU, adj. Caché, couvert, à l'abri, à l'écart dans l'obscurité. Ce mot est surtout usité parmi les enfans, lorsqu'ils jouent à la cachette; celui qui doit chercher les autres demande *est-ce cou?* Est-on caché? Quand une bonne amuse un petit enfant, elle dit itérativement *cou-cou*, en lui couvrant le visage; puis, en le découvrant, elle ajoute : *Ah! le voilà*. Ce mot est analogue à celui de *coit* ou *cois*, ou plutôt identique avec lui, ne variant que par la prononciation.

COUCHE-TE, interj. Tais-toi. Ici *se coucher* devient synonyme de se taire et de se cacher, comme on en trouve une preuve sensible dans *soleil couchant* et *soleil mussant*, qui veulent dire la même chose; car *mussans*,

lat., signifie *se taisant; se musser*, en vieux français, *se cacher*. Voy. MESSANT.

COUCHEBY, s. m. Crochet à fourgonner le feu.

COUDRE, s. f. Courge.

COUÉCHES, s. f. Prune qui provient d'un arbre greffé, l'espèce dont on fait des pruneaux.

COUGI-VO! interj. C'est la même que *couche-te;* mais elle présente un sens différent, quand elle est l'expression de la surprise causée par tel récit, telle nouvelle. Elle équivaut à *Cela est-il bien possible?*

COUGNETTRE, v. a. Connaître. *Dze cognasso*, je connais, en patois des Sept-Moncel. — *Cognoscere*, lat.

COUMACLE, s. m. Crémaillère. — *Cramaculus*, celt. lat.

COUPALON, COUPELLE, s. m. et f. Mesure de farine et de grains.—*Coup*, celt., coupe. *Coupeen*, celt., jatte. *Poculum*, lat., où le *p* et le *c* sont transposés.

COURGIE, s. f. Fouet. *Voy.* ECOURGE. — *Corrigia*, lat.; courroie, fr.

COURRE, v. n. Courir. — *Currere*, lat. *Corre*, ital.

COURTI, s. m. Jardin clos. On prononce en rustique *coutchi*. — *Cortis*, celt. *Courtil*, vieux fr., rendu en lat. barb. par *cortile*, *curtillio*, *curtillum*.

COUSSEVET, s. m. Nuque. Il semble, à traduire ce mot à la lettre, que c'est la partie du *cou* qui repose sur le *chevet*, comme si l'on disait *cou-chevet*.

COUTÉRIA, s. f. Une aiguillée de fil à coudre.

COURAILLON, s. m. Cœur du chou. — *Couraill*, celt.

COUVAIN, s. m. Matière dure, jaunâtre et amère, du miel, au fond des alvéoles, ainsi nommée de ce

que les abeilles, en se répandant sur la cire, semblent couver.

COUVIER, s. m. Etui de bois où l'on met la pierre à aiguiser la faux. Cet instrument s'appelle, en Bresse, *cueillu*.

CRA, interj. Onomatopée qui exprime la rupture d'un corps sec qui se brise avec *craquement*. — *Crak*, angl., craquer.

CRAMPER (se), v. r. Se *cramponner*, s'affermir sur ses jambes en les écartant. *Crampe*, fr., contraction des nerfs à la jambe. *Cambrer*, fr., courber un arc. Ces mots dérivent de *camb*, celt., qui signifie courbe, et *cam*, qui signifie jambe; on y a seulement inséré le *r* énergique.

CREPÉ, s. m. Sorte de gâteau de fleur de farine, mince comme une semelle. — *Crepahen*, celt., sorte de gâteau. Il est possible que *crepé* vienne aussi du lat. *crepida*, pantoufle.

CREPETON (à), v. r. Se mettre à *crepeton*, s'accroupir. *Voyez* ACCREPIE.

CRÈRE, v. a. Croire. C'est l'ancienne prononciation française. *Crete-vo?* Croyez-vous? — *Creer*, espag. *Credi*, celt.

CRET, s. m. Cime d'une montagne. — *Cresta*, celt. *Crête*, fr.

CRETOUBLE (San), Saint-Christophe, en patois bressan du midi.

CREUILLER, v. a. Creuser, faire des cerneaux.

CREUILLON, s. m. Cerneau. — *Creu*, *creuen*, celt., croûte.

CREVACHIE, s. m. *Couvre-chef*, voile de femme de Chapelle-Voland, en Bresse, au canton de Bletrans.

CRIANTE, s. f. Mauvais grain mêlé dans le froment. — *Crèenta palea* ou *creentum*, celt., criblure de blé.

CRIE, v. a. *N'importe pé coumment on me crie*, n'importe comment on m'appelle. Patois du canton de Saint-Julien. — *Criu*, celt., appeler.

CRO, s. m. Corbeau, corneille. Ce mot semble s'être formé par onomatopée sur le cri de cet oiseau, rendu en latin par *crocitus*, et en fr. par *croassement*. *Crow*, angl., corbeau.

CRUET, s. m. Berceau d'enfant, en dialecte bressan du midi du Jura. — *Crûd*, celt. *Voy.* GROUTER.

CUDI, v. a. Croire, s'imaginer, en patois des Sept-Moncel. — *Cuider*, vieux fr.; *cogitare*, lat. On a dit: *outre cuidance*, pour au-delà de toute imagination.

CUDOT, adj. Qui exécute des projets mal conçus, des fantaisies, des spéculations sans profit. — *Cuidance*, vieux fr., imagination, pensée.

CUDOTERIES, s. f. CUDES, s. m. Spéculations mal mûries, exécutées sans utilité.

CUDRE, v. a. Cueillir.

CUGNEUX, CUGNELOT, s. m. Petit pain que les parrains et marraines sont dans l'usage de donner à leurs filleuls et filleules, le jour de Noël. — *Cuynn*, celt., gâteau.

CUL-TARRU, s. m. Fille riche, ou qui doit hériter de beaucoup de fonds, bon parti; à la lettre, *cul terreux*

CUTÉ, CUKAI, CUKIAU, s. m. Couteau. — *Coutell*, celt., *Culter*, lat.

D.

Da, Det, s. m. Doigt. *Vo ne siéte pé de l'herbe à mon da*, vous n'êtes pas fait pour moi, dit métaphoriquement une jeune montagnarde à un *monsieur* qui la courtise, quand elle est d'un rang inférieur au sien.

Daïo, Deio, s. m. Dé à coudre.—*Dao*, dial. génois.

Damoiselle, Damiselle, s. f. Mademoiselle, personne de condition.—*Damesell*, celt. *Damigella*, ital. *Damisela*, esp.

Dard, s. m. Faux. — *Dao*, en dial. génois. *Dedo*, espag.

Darie, adj. Dernier. Pe darie, adv. Par derrière. — *Deire*, celt.

Davau, adv. En bas. *Da*, synalèphe de *de à; vau* pour *val.* — *Davale*, celt., descente, vallée.

Das, particule, art. du génitif pluriel, etc. Des. *Failleva départi las ous das âtres*, il fallait séparer les uns des autres.

Déboudriller (se), v. r. Se développer, se former, sortir de sa crasse, se dit d'un enfant dont l'esprit s'ouvre; d'une jeune fille dont les grâces commencent à naître.

Décapiller, v. a. Faire du décapillon, parfiler, faire de la parfilure. A la lettre, c'est enlever par poils, par cheveux. — *Dé*, partic. privative, *capilli*, lat., cheveux.

Déchaux (à piés), adv. Pieds nus. — A pieds *déchaussés*.

Defouo, s. m. Dehors. Les trois dernières lettres se

prononcent d'une seule émission de voix. — *De*, prép., *fouo* pour *fouor*, même mot que *fors* vieux fr. *fuori*, ital., *fuera*, esp.

DÉGAILLI, adj. Déchiré, parlant des vêtemens.

DÈGNE, s. f. Tige de chanvre à dépouiller.

DÉLAOU, s. f. Douleur, chagrin, regrets, en patois montagnard. — *Del*, celt., fâcheux. *Delau*, en patois du pays romand, en Suisse, chagrin. *Dolor*, lat., *douleur*, fr.

DÉMANGUILLÉ, adj. Déchiré, disloqué.—*De*, particule privative. *Manch, mang*, celt., défectueux, mutilé, manchot, manche, etc.

DÉPANTENÉ, adj. Se dit des habits usés, déchirés aux poches. — *Dépanné*, vieux fr., déchiré. *Dépannis*, celt., gueux, couvert de haillons.—*Dé*, privatif, *pan*, celt., drap, étoffe.

DÉPINTA (nos avin). Nous avons regardé, envisagé, en patois des Sept-Moneel.

DEPUE, adv. de temps. Depuis, après. — *Despues*, espag.

DÉSANDÉ, adv. de temps. Incessamment, tout de suite, très-vite, coup sur coup. A la lettre, ce mot signifie *de ce pas*. — *Dès*, prép. de temps et de lieu, marque le point de départ. *Voyez* DOIS. *Ande* dérive d'*and*, celt., marcher; d'où les mots *andare*, ital. et esp.; *end*, chemin, en breton; *endelich*, allem., qui se hâte de marcher, agile, vite. Les Madecasses disent aussi *andé* pour aller.

DESET, DESE, DOUSI, s. m. Fausset d'un tonneau. Ce dernier mot est usité dans la Haute-Montagne.

DÉSILLER, v. a. Tirer du vin au fausset, habitude qui fait multiplier les trous, et par conséquent nuit à la qualité du liquide. *Voyez* le mot précédent dont celui-ci est dérivé.

DÉTALET, s. m. Gouttière par laquelle s'échappe l'eau des toits.

DÉTRA, DETRAU, s. f. Hache à deux mains dont se sert le bûcheron. — *Detruncare*, latin, couper, trancher.

DEVANTIE, s. m. Tablier de cuir à l'usage des Bressans, qui s'en font une parure aux jours de fête ; tablier d'indienne ou d'autre étoffe dont les femmes en général se servent journellement. Dans l'arrondissement de Dôle, on dit *devanté*.

DEZIA, adv. de temps. Déjà, en patois du canton de Saint-Amour, ancien mot français.

DIALE! interj. Diable. *Voyez*, pour l'étymologie, le mot suivant.

DIALOU, adj. et subs. *L'est dialou*, il est diable, il est méchant, rusé, intrépide. *Y est on dialou*, c'est un diable, dans les mêmes sens. — *Diaoul*, celt.

DIANTRE! DIATRE! interj. Diable! marquant le mécontentement.

DIE, s. m. Dieu, même prononciation qu'en Savoie. C'est le *Dis* des Gaulois. César.

DIEUMANTZE, s. m. Dimanche. *Voyez* le mot suivant.

DIMÈNE, DIOMINO, DIOUMÈNE, GUIMÊNOU, s. m. Prononciation plus ou moins vicieuse du mot latin *Dominica* (*dies*). — *Dominica*, ital. Dans une partie de la Bresse, le nom des autres jours de la semaine a éprouvé un changement digne de remarque : la syllabe

di (qui est syncopée de *dies*, lat., jour), au lieu de terminer chaque nom, le commence. On m'a assuré que l'on disait *dilun*, *dimar*, *dimecrou*, *dijou*, *divendre*, *disembre*, au lieu de *lundi*, *mardi*, *mercredi*, *jeudi*, *vendredi*, *samedi*.

DINQUE, prépos. Puisque, dès que. — *De hinc*, lat.; *deinceps*, id.

DIN QUE ou D'HINC, adv. Ainsi, de cette sorte, comme le voilà. *Y est bin d'hinc*, c'est bien comme cela.

DOIS, prép. de temps et de lieu. Dès, depuis, à partir de. *Dois lou gran tsanou tan qu'à non moulare que souleva ét' apela la Routsetta*, depuis le grand chêne jusqu'à une éminence que l'on avait coutume d'appeler la Rochette. *Dois* était très-usité dans les actes notariés et les transactions anciennes.

DOIS, DOYE, s. f. Source, fontaine. Cette dénomination est fort commune dans le département où elle est restée attachée à la plupart des lieux où des rivières et des ruisseaux prennent naissance : *La dois d'Ain*, *la dois de Buron*, *la doye* où naît une branche de la Seille, etc., etc. *Dois*, subst. comme adv. marque le lieu d'origine, le point de départ. *Voyez* l'article précédent.

DRET, adv. Justement, tout juste. — *Dret*, celt., équité, droit. *Directe*, lat.

DRILLE, s. f. Diarrhée. On en a fait un verbe : *Driller*, avoir le dévoiement.

DRÔLE, s. m. Fils, garçon, enfant de la maison, en Bresse.

DRÔLE, DRÔLESSE, s. 2 genres. Domestiques, l'un mâle, l'autre femelle.

DROUILLE, s. f. Matière fécale très-liquide.—*Strouil*, celt., ordure, toute sorte de saleté. *Distrouil*, celt., égoût de cuisine.

DRUETS, s. m. Grande bétoine, plante qui croît avec vigueur et activité dans les lieux humides.—*Dru*, celt., abondant, épais, gras; *dru*, fr.

DRUGER, v. n. Cabrioler, sauter avec gaîté. Les écoliers *drugent* au sortir de la classe. Les animaux *drugent* dans la neige. — *Dreu*, celt. *Dru*, vieux fr., vif, gai, réjoui. *Druget*, *drugeal*, celt., badiner. *Druge*, en patois breton, enjoué, badin.

DUE, DUVE, DOUVE, GUÉ, noms de nombre. Deux. *Douve* se dit en Bresse. On dit *Dos*, en montagne. — *Due*, ital. *Dos*, esp.

DZERENA, s. f. Poule, en patois du premier plateau du Jura, sur le vignoble. *Dzerena* n'est que la prononciation rustique de *Gerena; Gerena* est un métaplasme de *gallina*, lat., d'où nous sont venus les mots *geline* et *gelinotte*, fr.

DZIN, subst. Rien, point, peu de chose.

DZY, s. m. Plâtre. *Voyez* GY.

E.

EBERCHÉ, adj. Se dit d'un instrument tranchant dont le fil a reçu quelques *brèches*. — *E*, prép. paragogique. *Berche*, métathèse de *brèche*.

EBRUNER, v. a. Divulguer. — *E*, prép. *Brudi*, celt., publier, dérive de *brud*, bruit.

ECAFFÉ, adj. Ecrasé, sorti de sa *caffe*, par l'effet de la pression. *Voyez* CAFFE.

ECHARÉ, adj. Lavé à l'eau bouillante, synonyme d'*échaudé*.

ECHARER, v. a. Jeter de l'eau bouillante sur un cochon tué, afin de faire tomber plus facilement ses soies. *S'écharer*, répandre de l'eau chaude sur soi, par accident. — *Caldarium*, lat., bain chaud.

ECOINER, v. a. Sarcler. — *Chuennat*, celt.

ECOURGE, s. f. Fouet. Prononcez en rustique *écourdza*. — *Scourge*, *scourgez*, celt. *Escourgée*, vieux fr.

ECOMI, adj. Ébahi, surpris, émerveillé, dans l'admiration. *Demeuron tot écomis*, ils restent tout émerveillés. Patois du canton de Saint-Amour.

ECOT, s. m. Menue branche sèche, destinée au feu. On dit, par métaphore, *sec comme un écot*, pour très-maigre. — *Scod*, *scot*, celt.

ECOURRE, v. a. Battre le blé et les légumes secs. *Lo blo n'est écou ne messouno*, le blé n'est pas battu, pas même moissonné, locution bressanne. — *Excutere*, lat., faire sortir en secouant. *Voyez* ECOUSSERIS.

ECOUSSERIS, s. m. Batteurs, comme si l'on disait *écousseurs* de blé, parce qu'en battant le froment en épis, ils font sortir le grain de sa *cosse* ou gousse. — *E*, privatif; *coss*, celt., enveloppe; *eurs*, terminaison arbitraire, mais conforme au génie de la langue française, comme *ores* l'était au génie de la langue latine.

ECRESANCI, v. a. Vanner de droite à gauche. Métaphoriquement, c'est rendre hargneux. Pour rendre un

chien méchant, et le dresser à aboyer les personnes qui se présentent à la maison, on le met sur le van et on l'*écresance*. *Écresanci* quelqu'un, c'est l'indisposer contre un autre.

Ecréssi, s. m. Extrêmement maigre. Expression triviale de Lons-le-Saunier.

Ecurieu, s. m. Ecureuil, patois montagnard.

Effoudraï, adj. Brisé, froissé, moulu, comme on dirait *effoudroyé*, patois du canton de Voiteur.

Egraffiner, v. a. Égratigner. — *E*, prép. *Grafina*, celt.

Egrebonner, v. a. Enlever lès racines des arbres coupés, arracher les *grebons*, autre mot rustique. *Voy.* Grebe, Grebon.

Egréli, adj. Desséché, rendu *grêle* par la privation de l'humidité qui convient à de certains meubles, tels que seaux, cuviers, etc. — *E*, prép.; *gracilis*, lat., grêle; *gracile*, ital.

Egrêïo, v. a. Accorder un instrument, comme on le voit par ces mots tirés d'un noël bressan.

« Et la Maria
» Apporti soun grou bourdon
» Que l'*égréia*
» Per lo mettro su lo ton. »

Egronner, v. a. (prononcez *égron né*), enlever les grains. — *E* privatif; *gron*, celt., grain.

El, pron. pers. Il. Usité en Bresse, où l'on dit au contraire *lui* pour *elle*. — *E*, pour il, est espagnol. *Il* ou *I* pour *elle*, est celt. (*Y, hi*).

ELUDE, s. m. Eclair qui précède le tonnerre. — *E*, paragogique. *Lude* vient par contraction du latin *lucidus*, clair, brillant. — *Elua*, éclair, en dialecte gascon ; *ellumi*, celt., allumer.

EMACHÉ, adj. Écrasé. Ce mot présente l'image d'une chose qui serait broyée sous la dent, *mâchée ;* ou aplatie par un coup de massue.—*Macha*, celt., fouler, briser.

EMAILLI, adj. Qui est dans l'admiration, grandement étonné. Paraît être une crâse d'*émerveillé* ou une altération d'*ébahi*. — *Esmae*, *esmahe*, celt., étonnement ; *esmoi*, vieux fr., émotion.

EMAILLI (s'), v. r. Être en souci. — *S'émayer*, vieux fr. ; *esmae*, celt., signifie également souci. Bullet.

EMBRUER, v. a. Mettre en mouvement. *S'embruer*, se disposer à courir, ou à sauter. — *Em*, prép. ; *brwd*, celt., vite. A la lettre, *s'embruer*, c'est *se mettre en vitesse*, si cette locution peut être permise.

EMESSI, EMEUSSÉ, adj. Essoufflé, et à la lettre, qui n'a plus de rate. *Voyez* MEUSSE.

EME, EMOU, s. m. Esprit, intelligence, jugement. — *Animus*, lat.

EMPLANT, s. m. Coup donné du plat de la main. Expression populaire.

EN, prép. A, marquant le lieu, et répondant à l'*in*, lat. et ital. *Aller en tel village*.

EN, ENE, adj. Un, une, devant les mots qui commencent par une voyelle. *En u*, un œuf, prononcez *enn u*.

ENCHARMILLÉ, adj. Sur qui on a jeté un sort, un en-

chantement, soit pour le rendre amoureux, soit pour empêcher la réussite de ses projets.

ENFICHER, v. a. Indisposer une personne contre une autre, alimenter sa haine, mettre en contact deux individus qui se contre-pointent. — *En*, prép.; *ficher*, fr., planter un pieu.

ENFOUCHENER, v. a. Faire endiabler, tourmenter comme le démon est supposé faire avec sa fourche; c'est comme si l'on disait *enfourcher*.

ENGLAUDER, v. a. Expression populaire et antique, puisqu'elle date du règne de Claude, empereur romain, né à Lyon; faire une dupe, un *claude*.

ENSARRÉ, ENSERRÉ, adj. Égaré dans sa route, surpris par la nuit, sorti des chemins, errant dans les lieux infréquentés, parmi les bois ou les terres cultivées. — *Inserere*, lat., enfermer, mettre dedans; *sarra*, celt., clôture; *sera*, ital., enfermer. Mais dans le sens de se mettre à la nuit, *s'insérer* viendrait plutôt de *serius*, lat., tard, d'où le français *sérieux*, sombre, triste; *sera*, ital., soir; *ser*, celt., étoile : le soir est le moment où les étoiles commencent à briller.

ENTREMI, prép. de lieu. Entre. — *Mis entre*, comme *parmi*.

EPATER (s'), v. r. S'effrayer, s'envoler, se sauver avec frayeur. — *Pavitaré*, lat.

ÉPARASSER (s'), v. r. Bâiller, étendre les bras, s'agiter, attendre dans son lit que l'on soit bien éveillé avant de se lever, afin de chasser la *paresse* pour tout le reste de la journée.

EPOIRI, adj. Qui a peur, à qui on fait peur, comme on dirait *épeuré*.

EPRILLAGES, s. m., EPRILLES, s. f. Volée d'étincelles, étincelles.

ERMITURE, s. f. Terrain en friche, abandonné. — *Eremua*, celt., *eremos*, grec, *eremus*, lat.

ESCAMPANT (en). En écartant les jambes. — *Es*, prép.; *kampe*, grec, jambe. *Voyez* CAMBER.

ESCAMPILLER, v. a. Éparpiller, semer, jeter çà et là sur le *champ*. *Voyez* CHAMPER.

ESCRINC, s. m. Grand, sec et pâle, tout à la fois.

ESCRINQUIGNÉ, adj. Maigre, chétif. *Voy.* ESCRINC.

ESPENOCHES, s. f. Épinards. — *Pinoches*, celt.; *spinacium*, lat.; *spinage*, angl.

ETROUBLA, s. f. *Truble*, filet de pêche. — *E* ajouté par prothèse à *truble*, qui est français.

EURA, s. f. Vent. *Voyez* AURA.

(La fin de ce vocabulaire se trouve page 150 ci-après.)

TRADUCTION

DE LA PARABOLE

DE L'ENFANT PRODIGUE,

En langue Brezounecq, dite vulgairement Bas-Breton; en langue Cymraëg, dite par les Anglais Welsh, et par les Français langue Galoise; en anglais; en gaelic d'Irlande (Gaoidhilig Eirionnac'h), ou Irlandais; en gaelic de l'île de Man ou Manks; en gaelic de la Haute-Ecosse (Gaelig Albannac'h), ou Erse; en Basque.

En donnant au public, dans les Mémoires de la Société royale des Antiquaires *de France*, des traductions de la parabole de l'Enfant Prodigue dans la plupart des patois français de la langue d'*Oyl* et de la langue d'*Oc* ou langue *Romane* (1), on a dû s'abstenir d'offrir de donner en même temps de semblables traductions en *bas breton* et en *basque*, attendu que ce ne sont pas des dialectes de la langue française, mais de véritables langues, aussi différentes du français que peuvent l'être l'allemand ou le russe. Cependant, pour convaincre de cette vérité les personnes qui persisteraient à ne voir dans ces deux langues que de simples patois, et leur prouver jusqu'à l'évidence la fausseté de cette opinion, nous avons jugé

(1) Ces traductions sont reproduites ci-après, sous le titre de *matériaux pour servir à l'histoire des dialectes de la langue française*, pages 432 à 545.

à propos d'offrir ici dans un même tableau la traduction de la parabole de l'Enfant Prodigue en *français*, en *breton armor cain* et en *basque*.

Nous avons dû nous occuper en même temps de faire voir que si le bas-breton a des rapports avec la langue des Kimrris ou habitans du pays de Galles, rapports qui seraient plus sensibles si les sons étaient exprimés de la même manière par écrit dans ces deux pays, il y a beaucoup moins de ressemblance entre cette même langue bretonne et celle que parlent les Irlandais et les montagnards d'Écosse, langue dont le vrai nom est le *gaelic* (*lingua gallica*, comme l'appelle en latin Buchanan) et qui est probablement l'ancienne langue de nos ancêtres les Celtes ou Gaulois. Quant à l'idiome de l'île de Man, nous l'avons placé avec le gaelic, dont il n'est qu'un dialecte.

Enfin les personnes qui, sur la foi de plusieurs écrivains, même modernes, regarderaient le basque comme appartenant aux langues celtiques, pourront facilement se détromper en comparant la parabole en basque avec celles que nous donnons dans trois dialectes gaeliques, et dans les dialectes galois et breton. Nos soins n'auront pas été inutiles s'ils servent à empêcher de telles erreurs de se reproduire à l'avenir.

COQUEBERT-MONTBRET.

e la Haute-Écosse (Gaelig bannac'h ou Erse).

tduction du Nouveau Testament, cette langue, intitulée :

adh ar tighearna agus ar slanui- Criosd. Eadar-theangaichte o'n hum gaelic Albannaich, Edinb- 3. — An soisgeul a reir Lucais.

Caib. XV, v. 11.

luine àraidh dithis mhac.

ibhairt am mac a b'òige dhiubh r'a thoir dhomhsa a' chuid-roinn a thig in. Agus roinn e eatorra a bheatha-

déigh beagain do làithibh, chruinh- b'òige a chuid uile; agus ghabh e a aich fad air astar, agus an sin chaith catha struidheasaich.

uair a chaith e a chuid uile, dh' mhòr san tìr sin; agus thòisich e ri asbhuidh.

aidh e agus cheangail se e féin ri haoinibh na dùcha sin : agus chuir e, a bhiadhadh mhuc.

mhiann leis a bhrù a lìonadh do el cochallaibh) a bha na mucan ag it- d'thug neach air bith dha.

uair a thainig e chuige féin, thub- do luchd tuarasdail m'atharsa aig u leoir agus r'a sheachnadh, 'nuair a hadh le gorta !

i, agus théid mi dh'ionnsuidh m'a- r mi ris : Àthair pheacaich mi'n ag- ais, agus a'd' làthairsa.

'n fhiu mi tuilleadh gu'n goirte do dean mi mar aon do d'luch tuarasdail.

'éirich e, agus chaidh e dh'ionnsuid dha bhi fathast fad uaith, chunnaic habh e truas mòr dheth agus ruith e, a mhuineal, agus phòg se e.

En BASQUE.

Tirée de la traduction du Nouveau Testament, en cette langue, intitulée :

Jesus Christo gure jaunaren Testàment berria, Lapurdico escuararat itçulia. — Bayonan, Lamaigneren imprimerian, 1828. Ebanyelio Saindua, S. Luken, arabera.

XV Capitulua, v. 11.

11. Guiçon batec cituen bi seme.

12. Eta gaztenac erran cion aitari : Aita, indaçu onthassunetic niri helçen çautan partea; eta partitu çaizcoten bere onthassunac.

13. Eta egun gutiren buruan, gaztenac bildu cituenean guciac, yoan cen camporat lekhu urrun batetarat; eta han chahutu çuen bere onthassuna debauchquerian bici içanez.

14. Eta chahutu cituenean guciac, gosete handi bat guerthatu cen lekhu hartan; eta escassian içaiten hassi cen.

15. Orduan yoan cen handic, eta lur hartaco yaun baten cerbitçuan yarri cen ceinac egorri baitçuen bere lurretarat urden pazcatceco.

16. Eta lehia baçuen urdec yaten çuten thequetaric assetceco; bainan nihorc ez cion emaiten.

17. Bada bere baithan sarthuric, erran çuen: Cembat sehi ene aitaren etchean, oguia frangancian dutenac eta ni gosseac hilcen hari nau !

18. Yaiquico naiz, eta yoanen naiz neure aita ganat, eta erranen diot : Aita ! bekhatu eguin dut ceruaren contra eta çure aitcinean.

19. Eta ez naiz guehiago gay çure semea deithua içaiteco; eguin neçaçu çure sehietaric bat beçala.

20. Yaiqui cen beraz, ethorri cen bere aita ganat, eta hura oraino urrun celaric, aitac ikhussi çuen; eta urricalçapenez hunquitua içan cen, eta laster eguinic hura ganat, yauci eguin cion lephorat eta besarcatu çuen

Suite de l'Erse.

Labhairt am mac ris: Athair pheacaich
cha fhlaitheannais, agus a'd' làthairsa,
'p'eil mi tuilleadh gu'n goirte do mhac

Labhairt an t-athair r'a sheirbhisich:
'Orch a' chulaidh a's fearr, agus cuiribh
eiteuiribh fainne air a làimh, agus bròg-
adh ibh.

Leugaibh an so an laogh biadhta, agus
bogus itheamaid agus biomaid subhach:

Mo mhac so marbh, agus tha e beo a
steke, agus fhuaradh e. Agus thòisich iad
omh.

Bha a mhac bu shine mach san fhea-
hair uair a thainig e, agus a thàr e'm fa-
lechual e'n ceòl agus an dannsa.
aiel

Learm e chuige aon do na h-òglochaibh,
mach ich e ciod bu chiall do na nithibh sin.

Labhairt esan ris: Thainig do bhràth-
frèrarbh t'athair an laogh biadhta, chionn
par'ris e slàn fallain.

Labh esan fearg, agus cha b'àill leis
entran aobhar sin thainig athair a mach,
l'en pidh air.

Lagair esan agus thubhairt e r'a athair:
nées a' deanamh seirbhis duit an uiread
enaibh, agus uair air bith cha do bhris
danheadh cha d'tugh thu meann riamh
me gu'm bithinn subhach maille ri m'

Suair a thainig do mhac so, a dh'ith
gé schadh maille ri strìopaichibh, mharbh
voudhta dha.

Labhairt e ris: A mhic, tha thusa a
jouium, agus na h-uile nithe a's leamsa,

Bha dhuinn a bhi subhach, agus aoibh-
pareas do bhràthair so marbh, agus tha
il étus bha e ceillte, agus fhuaradh e.

Suite du Basque.

21. Bainan semeac erran cion: ene aita, bekh
eguin dut ceruaren contra eta çure aitcinean; et
naiz guehiago gay çure semea deithua içaiteco.

22. Eta aitac erran çuen bere sehiei: Ekhar
arropa ederrena, eta yauntz çoçue, emoçue erha
tun bat erhian, eta çapatac oinetan.

23. Eta ekhar eçadaçue aratche guicena, eta
çaçue, eta eguin deçagun asse on bat hura yane

24. Ecen ene seme hau hil çen, bainan piztu
galdu cen, bainan ediren da. Eta hassi ciren o
yaten.

25. Bada haren seme çaharrena landan cen.
ethorcen celaric eta etcherat hurbilcen,ençun ci
cantu eta danzac.

26. Eta deithuric sehietaric bat, galdeguin
cer cen?

27. Eta schi harc erran cion: çure anaya eth
da, eta çure aitac hildu aratche guicena, ceren c
ric aurquitu duen.

28. Bainan hassaratu cen, eta ezcen sarthu
içan; eta bere aita ilkhiric othoizten çuen sar

29. Bainan ihardetsi çuen, eta erran cion
aitari: Huna, badu hainbertce urthe cerbitçatcen
tudala, eta ez dut behinere çure manuric ira
eta bizquitartean ez dautaçu egundaino eman p
bat ene adisquidequin atseguin harceco.

30. Bainan çure seme hau, ceinac iretsi içan h
çure onthassuna bici gaistoco emaztequin, eth
içan denean, hil içan dacoçu aratche guicena.

31. Eta *aitac* erran cion: Ene *haurra*, çu h
enequin çare, eta ene onthassun guciac çureac

32. Bada asse ona eguin behar cen, eta alegue
ceren çure anaya hau hil baitcen, eta piztu ba
galdu baitcen, eta ediren baita.

Parabole de l'Enfant Prodigue en créole de Saint-Domingue, Port-au-Prince.

11. Gnioun hom té gagné dé fils.

12. Plus jeune là dit papa li : Papa, ba moi çà qui pou' moi dans bien ou. Et papa là té partagé io bien là.

13. Pas extrêment long-temps après, plis jeune là dé pitit là io, prend tout cà li té gagné, et quité pays là ci là là, pou' allé l'aut' côté loin loin, où ti li gaspillé toute bien li.

14. D'abô li té fini mangé toutes affai' li, grand gout véni dans pays là, et v'là li obligé mendié.

15. Donc li dô sè'vi' gnioun habitant pays là, qui 'voyé li pou' gâ'dé cochons-li n'en z'habitation li.

16. Li té bien vlé mangé çà cochons là io t'a près mangé, pauv' diab', mais pè' sonne pas té vlé bâ li.

17. Li commencé repenti, et li prend songé con çà : Aye, aye, gagne moun' en pile la caye papa-moi, qu'après servi li pou' z'argent et qui pas jamais grand goût, et définitivement mon icit après mouri grand gout.

18. Faut m'allé trouvé papa-moi, et m'a di li; Aye papa, mon connais, mon péché côté bon dié et côté ou.

19. Et m'pas mérité encô, ou hélé moi pitit-ou non; faut ou ga'dez moi tant comme domestique-ou.

20. Don li prend marché, et allé côté papa li; com' li té encô loin caye là, papa li voi li : comme çà fait li d'là peine, li couri ou ti pitite-li, et tien bin li n'en cou pou' bô li.

21. Et pitite-li di li con çà : Aye papa moi, m'té péché côté bon dié et côté ou, et m'pas mérité encô ou hélé moi pitite-ou.

22. Com' papa li voi çà, li hélé domestiq' li io, et di io : pôtez vitement robe là ci là là, qui pis belle passé z'aut' et billez pitite-moi, mettez bague dans doigte-li, et soulié dans pié-li.

23. Couri n'en savanne, prend veau là qui gras passé z'aut' là io, et tuiez li tout suite, pour nous capab fai, bon mangé.

24. Pisq' pitite-moi té mouri, et li reveni, li té pèdi et vlà nous trouvé li. Don toute monde là io prend fai bon mangé.

25. Com' grand frè li quitté sôti dans savanne, veni proche caye là, li tendé bruuie toute monde la io qui après dansé.

26. Li hélé gnioun domestique là io pou' mandé li ça ça té ié.

27. Monde là réponde li : Frè-ou reveni la caye, et papa-ou di nous tuié veau gras là, pace li content, pitite-li tou'né bien pô'tant.

28. Com' li t'endé çà, à force li té en colé li pas té vlé entré caye là, et papa-li sorti pour fai' li entré.

29. Grand frè là di papa-li : gagne si long-temps m'après servi ou, ou pas jamais bi moi nioun cabrite poû moi diverti moi-même avec z'ami-moi io; et a vlà l'aut' pitite-ou, misérab' là qui té mangé toute bien-ou avec drivailleuse là io, veni, ou fait tuier poû' lui veau gras là.

30. Papa là di li : Mon fils; ou sé toujours ou ti moi, et tout à mo gagné li poû' ou.

31. Mais nou té s'obligé fai' çà com' çà poû' frè-ou, pace li té mouri, et li reveni, li té pè' di et nous trouvé li encô.

LIVRE DE RUTH

EN HÉBREU ET EN PATOIS AUVERGNAT.

PRÉFACE.

L'HISTOIRE de Ruth, Moabite, épouse de Booz, est une si fidèle peinture des mœurs simples et naïves du temps des patriarches, elle nous offre des détails si intéressans sur divers usages politiques et agricoles du peuple Juif, peu après sa transplantation dans la terre de Chanaan, que j'ai cru devoir la joindre à la touchante parabole de l'Enfant prodigue, avec laquelle elle a plus d'un trait de ressemblance. Je l'ai donc mise en patois ou idiome de la paroisse de Chalinargues, canton de Murat, département du Cantal, comme j'avais déjà fait à l'égard de la parabole sous laquelle le Sauveur du monde a représenté avec tant de vérité l'inépuisable miséricorde du Très-Haut envers le pécheur repentant. J'ai mieux aimé suivre l'original hébreu que la Vulgate latine, ou la version française de Sacy, parce qu'il est toujours avantageux de recourir aux sources, lors même que les ruisseaux qui en découlent n'ont rien perdu de leur pureté primitive. Un autre motif non moins puissant a beaucoup servi à déterminer mon choix : la Société Asiatique, depuis sa naissance, a prodigieusement répandu le goût des langues orientales, par ses encouragemens et par ses exemples. En présentant à la Société royale des Antiquaires de France un morceau

de patois auvergnat, je me suis proposé de lui donner pour base un morceau écrit dans une des langues qui sont l'objet spécial des travaux de la Société Asiatique. C'est un hommage que je rends tout-à-la-fois aux deux compagnies savantes qui m'ont fait l'honneur de m'admettre parmi leurs membres. Ma traduction conservera le souvenir d'un dialecte qui s'éteint insensiblement; et l'original, imprimé en regard, fournira l'occasion de remonter à un dialecte antique, perdu depuis des siècles, de les comparer ensemble, et de se convaincre qu'ils ne sont pas sans analogie entre eux, quoiqu'on les ait parlés à des distances si éloignées pour le temps et pour le lieu.

Le livre de Ruth, dans l'Ancien Testament, vient ordinairement à la suite du Livre des Juges dont il doit faire partie, suivant quelques écrivains ecclésiastiques, et dont il n'a été séparé que parce qu'il fait un tout complet et qu'il a un objet distinct. D'autres critiques le regardent comme l'ouvrage du biographe de David, et comme une espèce de préambule à la vie de cet illustre prophète. Ainsi donc, de l'avis de tout le monde, cette courte pièce est un épisode de la grande histoire du peuple de Dieu, renfermant la généalogie de David, qu'on n'a pas voulu placer dans l'endroit qu'elle devait naturellement occuper afin de ne pas interrompre le récit, ou qu'on en a détachée pour la publier à part.

Ce livre est généralement attribué à Samuel, parce qu'on y remarque des locutions qui ne se trouvent que dans le premier livre des Rois, dont Samuel est l'auteur jusqu'au chap. 24. Cependant, le célèbre Jahn pense qu'il a été composé sous les derniers rois de Juda. Voici les raisons qu'il allègue à l'appui de son opinion. La généa-

logie de la Famille Royale est une preuve que l'auteur a écrit depuis le règne de David; il n'est pas moins évident qu'il a écrit long-temps après, 1° par la contexture de cette assertion : *lorsque les juges régissaient le peuple d'Israël*, ce qui semble indiquer un long espace de temps écoulé depuis; 2° par l'explication de l'usage de livrer la sandale ou le soulier, pour assurer le contrat de vente ou d'achat; et par l'oubli du nom du parent d'Elimélech; 3° par les locutions chaldaïques dont le style est semé, ce qui annonce le dernier période du royaume de Juda (1).

Il est impossible de déterminer l'époque à laquelle arriva la famine qui contraignit Elimélech et Noémi, son épouse, de se retirer dans le pays de Moab. Ussérius, mal à propos ce me semble, la place sous Samgar, 120 ans après Josué. Les Rabbins prétendent qu'Elimélech arrêta miraculeusement le soleil, et qu'il occasionna par ce prodige la famine dont les environs de Bethléem furent désolés. Ils disent aussi qu'il était frère de Salmon, père de Noémi. Mais leurs conjectures, sur ce point comme sur bien d'autres, sont marquées au coin de la frivolité et du ridicule.

---

(1) *Ætas libri : ex adjectâ genealogiâ stirpis regiæ, liquet, auctorem non ante, sed poste Davidem, et quidem recentiori ævo scripsisse; nam* 1° *præfinitio temporis :* quum judices regerent populum Israel, *cap.* I, *vers.* 1, *arguit, jam longiori ævo regnasse reges; quod* 2° *etiam prodit explicatio ritûs, emtionem et venditionem traditione sandaliorum firmari solitam fuisse, cap.* IV, *vers.* 7, *et ignotum nomen propinquioris cognati, qui per* פלני אלמני aliquis certus, *designatur, cap.* IV, *vers.* 1; 3° *denique chaldaica, quibus lingua interniæta est, ultimum saltem regni Juda seculum innuunt.— Introduct., ad lib. Sacr. veteris fœderis, pag.* 238.

Ceux qui s'appliquent à l'étude des langues orientales, et qui veulent connaître à fond le livre de Ruth, ne consulteront pas sans fruit le *Collegium Rabbinico-Biblicum* de Jean-Benoît II Carpzov, Leipzig, 1703, in-4°, qui contient le texte hébreu, avec une version littérale latine; le Targum ou paraphrase chaldaique, avec sa version; la grande et la petite Massore; les Commentaires des Rabbins Salomon Jarchi, Aben Ezra, Aben Melech et Aben Dana, avec des versions et des notes très-amples de Carpzov sur tous ces points; ils pourront aussi consulter le Commentaire de Feu-Ardent sur le livre de Ruth, Paris, 1582, in-8°; celui de Didace de Celada, Lyon, 1651, in-fol., et les autres ouvrages indiqués dans la Biographie universelle, art. Ruth.

J. LABOUDERIE,

Vicaire général d'Avignon, chanoine honoraire de Saint-Flour, etc.

ספר רות

א

1. — ויהי בימי שפט השפטים ויהי רעב בארץ וילך איש מבית לחם יהודה לגור בשדי מואב הוא ואשתו ושני בניו :

2. — ושם האיש אלימלך ושם אשתו נעמי ושם שני־בניו מחלון וכליון אפרתים מבית לחם יהודה ויבאו שדי מואב ויהיו־שם :

3. — וימת אלימלך איש נעמי ותשאר היא ושני בניה :

4. — וישאו להם נשים מאביות שם האחת ערפה ושם השנית רות וישבו שם כעשר שנים :

5. — וימתו גם־שניהם מחלון וכליון ותשאר האשה משני ילדיה ומאישה :

6. — ותקם היא וכלתיה ותשב משדי מואב כי שמעה בשדה מואב כי־פקד יהוה את עמו לתת להם לחם :

LOU LIBRE DE RUTH,

EN PATOIS OUVÉRGNAT,

SOUBRE L'OURIDZINAHR HÉBREU.

TZAPITRE I.

1. — DĔR téns dĕi dzudzes d'Israël, diaguét énā grondā faminā dién tout lou païs d'Ephrata, én hómĕ sourtiguét dĕ Bethlém de Dzuda, ambĕ sa fénnā é sĕi dous garçous, pĕr voudiadza dién la campognā dĕ Mouab.

2. — Aquĕl hómĕ s'apelave Elimélech, sa fénnā Nouémi, soun ĕina Mahlon, é soun cadér Chélion: s'ĕnanérou toutgis ĕnsémblc tzas lĕi Mouabitās, é y dĕmourérou.

3. — Elimélech mouriguét; Nouémi é sĕi garçons sĕ ratirérou pas;

4. — Ar countraïrĕ, sĕ maridérou a douos fénnās Mouabitās, quĕ s'apelavou Orpha é Ruth. Lour mariadje durét préz dĕ detze óns.

5. — Ar tza d'aquĕr téns, Mahlon é Chélion mouriguérou, la vèvā Nouémi dĕmourét ambĕ sĕi douoi nòrās.

6. — Tardét pas a tita lou païs dĕ Mouab pĕr retourna, dién lou siéou, perço quĕ dy avioue dit quĕ lou bón dieou dy aviót ramena l'aboundònciā.

7 — ותצא מן המקום אשר היתה־שמה ושתי כלתיה
עמה ותלכנה בדרך לשוב אל־ארץ יהודה :

8 — ותאמר נעמי לשתי כלתיה לכנה שבנה אשה
לבית אמה יעשה יהוה עמכם הסד כאשר עשיתם עם
המתים ועמדי :

9 — יתן יהוה לכם ומצאן מנוחה אשה בית אישה
ותשק להן ותשאנה קולן ותבכינה :

10 — ותאמרנה לה כי אתך נשוב לעמך :

11 — ותאמר נעמי שבנה בנתי למה תלכנה עמי
העוד לי בנים במעי והיו לכם לאנשים :

12 — שבנה בנתי לכן כי זקנתי מהיות לאיש כי
אמרתי יש־לי תקוה גם הייתי הלילה לאיש וגם ילדתי
בנים :

13 — הלהן תשברנה עד אשר יגדלו הלהן תעגנה
לבלתי היות לאיש אל בנתי כי מר־לי מאד מכם כי יצאה
בי יד־יהוה :

14 — ותשנה קולן ותבכינה עוד ותשק ערפה
לחמותה ורות דבקה בה :

15 — ותאמר הנה שבה יבמתך אל־עמה ואל־אלהיה
שובי אחרי יבמתך :

16 — ותאמר רות אל־תפגעי־בי לעזבך לשוב מאחריך
כי אל־אשר תלכי אלך ובאשר תליני אלין עמך עמי
אלהיך אלהי :

7. — Partiguét d'ati ambĕ sĕi nòrās, é sĕ boutét en tzami pĕr soun païs.

8. — Tout d'én cop Nouémi diguét a sĕi nòras : ana vous én, tourna tzascunā a l'oustahr dĕ vòstā maïre, et quĕ lou bón dieou vous tratĕ coumā zavéz trata lei dĕfuns é coumā m'avéz tratadā.

9. — Quĕ vous accórdĕ dĕ trouba lou rĕpaou tzascunā ambĕ soun hómĕ. Ati desoubre las émbrassét. Adóncā se boutérou a ploura é a brama.

10. — É dy diguérou quĕ voudioue l'accoumpagna dién soun païs.

11. — Nouémi lour diguét: ana vous én, pra quĕ vĕndrias a ma coumpagno? Sabés quĕ n'éi plus dĕ garçous pĕr voui douna.

12. — Ana vous én, sou tróp vèilhā pĕr n'agure ; é quan sarió grossā d'aneuï, ou mêmā accoutzadā,

13. — Voudrias ĕspĕita quĕ mous ĕfóns fougueşsou gròns? Poudrias dĕmoura vèvās? Sias assĕguradās, quĕ la pĕ gròndā pénā quĕ mĕ fastgeā la courèlā dĕr bón dieou, ĕs a caouzā dĕ vahrtzās.

14. — Sĕ boutérou ĕnquèrā a ploura é a brama ; faguét sous aducias a Orpha, quĕ partiguét ; Ruth dĕmourét am'-zélā.

15. — Nouémi diguét a Ruth : vĕzés que vostā bèlā sohrrĕ ĕs partidā pĕr ana dién soun oustahr, fazé coum' élā, tourna tzas vostgis paréns.

16. — Ruth rĕspoundĕguét : mĕ prĕissassias pas dĕ vous tita é dĕ m'ĕntourna ; d'acón d'anaris voui sĕgréi, é dzĕiréi oun dzĕiris : vostā familhā ĕs ma familhā, vóstĕ dieou ĕs moun dieou.

17. — באשר תמותי אמות ושם אקבר כה יעשה יהוה לי וכה יסיף כי המות יפריד ביני וביניך :

18. — ותרא כי־מתאמצת היא ללכת אתה ותחדל לדבר אליה :

19. — ותלכנה שתיהם עד־בואנה בית לחם ויהי כבאנה בית לחם ותהם כל־העיר עליהן ותאמרנה הזאת נעמי :

20. — ותאמר אליהן אל־תקראנה לי נעמי קראן לי מרא כי־המר שדי לי מאד :

21. — אני מלאה הלכתי וריקם השיבני יהוה למה תקראנה־לי נעמי ויהוה ענה בי ושדי הרע לי :

22. — ותשב נעמי ורות המואביה כלתה עמה השבה משדי מואב והמה באו בית לחם בתחלת קציר שערים :

ב

1. — ולנעמי מידע לאישה איש גבור חיל ממשפחת אלימלך ושמו בעז :

2. — ותאמר רות המואביה אל־נעמי אלכה־נא השדה ואלקטה בשבלים אחר אשר אמצא־חן בעיניו ותאמר לה לכי בתי :

3. — ותלך ותבוא ותלקט בשדה אחרי הקצרים ויקר מקרה חלקת השדה לבעז אשר ממשפחת אלימלך :

4. — והנה־בעז בא מבית לחם ויאמר לקוצרים יהוה עמכם ויאמרו לו יברכך יהוה :

17. — Mouriréi oun mouriris, saréi ĕntarradā ar cousta dĕ vous : n'y o que la mort quĕ nĕi sĕparĕ.

18. — Quan Nouémi vĕguét quĕ sa nòrā s'ĕntĕstave é s'afourtiót, n'yn parlét pas d'avantadgĕ.

19. — S'ĕnanérou toutĕi douos, é pringuérou lou tzami dĕ Bethlém; lour arrĕibadā faguét un grón tanpadge, tout lou moundĕ sĕ dĕmandave s'acou zèrā Nouémi?

20. — Zélā lour diguét : m'apelassias plus *Nouemi*, apela mĕ *Mara* (*amarā*), pĕrço quĕ lou bón dieou m'o ramplidā d'amarteumā.

21. — Mĕ sou ĕnanadā tzardzadā, rĕvĕne tótā bouéidā : pra quĕ m'apelarias Nouémi (*dóhrçā*)? Lou bón dieou m'o bĕn aflĕdzadā, é m'o faït bércop dĕ mahr.

22. — Nouémi é sa nòrā Ruth arribérou a Bethlém dĕr téns quĕ couminquavou a médrĕ lous éurdis.

TZAPITRE II.

1. — Nouémi aviót én couji dĕ dĕfun soun hómĕ Elimélech, quĕ s'apelave Boz et quĕ zèrā ritge.

2. — Ruth diguét a Nouémi : anaréi dién lous tzóns pĕr énglĕina, é bĕlieou dĕsplĕiréi a dĕgus; Nouémi rĕspoundĕguét : nòrā, ana.

3. — Vĕnguét, énglĕinét dardiéz lĕi mĕissonnaïres, é cou sĕ troubét lou tzón de Bóz, lou couji dĕ soun bĕr païre.

4. — Paou dĕ téns apréz Bóz arribét, é diguét ĕi mĕissounaïres : dieou vous adjeude; eistchis rĕspoundĕguérou : quĕ dieou vous assiste.

5. — ויאמר בעז לנערו הנצב על־הקוצרים למי הנערה הזאת :

6. — ויען הנער הנצב על־הקוצרים ויאמר נערה מואביה היא השבה עם־נעמי משדי מואב :

7. — ותאמר אלקטה־נא ואספתי בעמרים אחרי הקוצרים ותבוא ותעמד מאז הבקר ועד־עתה זה שבתה הבית מעט :

8. — ויאמר בעז אל רות הלוא שמעת בתי אל תלכי ללקט בשדה אחר וגם לא תעבורי מזה וכה תדבקין עם־נערתי :

9. — עיניך בשדה אשר־יקצרון והלכת אחריהן הלוא צויתי את־הנערים לבלתי נגעך וצמת והלכת אל הכלים ושתית מאשר ישאבון הנערים :

10. — ותפל על־פניה ותשתחו ארצה ותאמר אליו מדוע מצאתי חן בעיניך להכירני ואנכי נכריה :

11. — ויען בעז ויאמר לה הגד הגד לי כל אשר עשית את־חמותך אחרי מות אישך ותעזבי אביך ואמך וארץ מולדתך ותלכי אל־עם אשר לא־ידעת תמול שלשם :

12. — ישלם יהוה פעלך ותהי משכרתך שלמה מעם יהוה אלהי ישראל אשר באת לחסות תחת־כנפיו :

13. — ותאמר אמצא־חן בעיניך אדני כי נחמתני וכי דברת על־לב שפחתך ואנכי לא אהיה כאחת שפחתך :

14. — ויאמר לה בעז לעת האכל גשי הלם ואכלת מן־הלחם וטבלת פתך בחמץ ותשב מצד הקצרים ויצבט־לה קלי ותאכל ותשבע ותתר :

5. — Bóz diguét ar mĕistre mĕissounaïre : qu'ĕs aquélā dzouïnā fénnā?

6. — Zĕr rĕspoundĕguét : cou-zĕz la dzouïnā Mouabite, quĕ zĕs vĕngudā ambĕ Nouémi.

7. — Nous o prĕdza dĕ la lĕissa énglĕina dién lou tzón ; ĕs ĕissi dĕspeuï lou mati, san tïat un mouménť, quĕ coutinin.

8. — Bóz diguét a Ruth : ĕntĕndéz ou, ma fĕlhā, n'anassias pas dién d'ahrtchis tzóns pĕr énglĕina, rastat ĕissi, énglĕinaris ambĕ mas fĕlhās.

9. — Sĕgué lous ĕndrits mĕdus : dĕgus vous farót d'afrón, lous ordrĕs sou dounas, quan zourĕis sĕ, anat a la toupinā, bubé coumā lous ahrtchis.

10. — Ruth faguét unā gróndā raběnětchā dzeusqu'a terrā, é diguét a Bóz : coumā zavéz pougu mĕ counusse pĕr coujinā, san m'agur vistā.

11. — Bóz rĕspoundĕguét, sabe tout ço quĕ zavéz faït pĕr vostā bèlā - maïre, é quĕ zavéz tita païre et maïre, pĕr vĕni diéns un païs ĕstrandgé.

12. — Quĕ dieou voui rónde lou bĕ quĕ zavés faït, quĕ voui racounpénse pĕr quĕ zavéz tzartza a vous claoure sous sas ahrās.

13. — Ruth diguét : tzahr bĕ quĕ z'astze trouba grachā davón vous pĕr-quĕ z'aguessiaz dĕgna mĕ counsouhra, ďiou quĕ sou pas dignā d'ĕstre dĕr nómbre dĕ vostās sĕrvéntās.

14. — Bóz rĕspoundĕguét : a l'hórā dĕi rĕpas, aprustza vous, mandza am' tout lou moundĕ, treimpa vóstĕ po dién lou vinaïgre ; zélā s'assĕtét dónc ar cousta dĕi mĕissounaïres ; Bóz dy donnét dĕ coufinadā tahramént quĕ nĕn mandzét soun sour é nĕn lĕissét da restā.

15. — ותקם ללקט ויצו בעז את־נעריו לאמר גם בין העמרים תלקט ולא תכלימוה :

16. — וגם של־תשלו לה מן־הצבתים ועזבתם ולקטה ולא תגערו־בה :

17. — ותלקט בשדה עד־הערב ותחבט את אשר־לקטה וידי כאיפה שערים :

18. — ותשא ותבוא העיר ותרא חמותה את אשר־לקטה ותוצא ותתן־לה את אשר הותרה משבעה :

19. — ותאמר לה חמותה איפה לקטת היום ואנה עשית יהי מכירך ברוך ותגד לחמותה את אשר עשתה עמו ותאמר שם האיש אשר עשיתי עמו היום בעז :

20. — ותאמר נעמי לכלתה ברוך הוא ליהוה אשר לא־עזב חסדו את־החיים ואת־המתים ותאמר לה נעמי קרוב לנו האיש מגאלנו הוא :

21. — ותאמר רות המואביה גם כי־אמר אלי עם־הנערים אשר־לי תדבקין עד אם־כלו את כל־הקציר אשר־לי :

22. — ותאמר נעמי אל רות כלתה טוב בתי כי תצאי עם־נערותיו ולא יפגעו־בך בשדה אחר :

23. — ותדבק בנערות בעז ללקט עד־כלות קציר השערים וקציר החטים ותשב את־חמותה :

ג

1. — ותאמר לה נעמי חמותה בתי הלא אבקש־לך מנוח אשר ייטב־לך :

15. — Se lĕvét pĕr énglĕina, adóncā Bóz diguét a soui mĕrcĕnaïres : lĕissa l'énglĕina ĕntrĕ lĕi dzèrbās, sans d'y faïre dĕ pénā.

16. — Quan liariz lĕissa toumba tout ĕsprés quahrquās ĕspidzās, pĕr quĕ las amassĕ.

17. — Énglĕinét dzeusqu'ar vésprĕ, é scouděguét sas énglinās, quĕ dy faguérou tris bouïssérs d'éurdi.

18. — Lous impourtét a la vilā, lĕi dounćt a sa bèlāmaïre, ambĕ ço quĕ zaviót lĕissa da restā dĕ soun ĕsparti.

19. — Nouémi dy diguét, ound'avéz énglĕina? qu'a quĕr quĕ vous o faït dĕ bĕ siót bĕni. La nòrā countét a sa bèlā-maïre ço quĕ s'èrā passa, é diguét qu'aquĕl hómĕ s'apelave Bóz.

20. — Nouémi diguét a sa nòrā : quĕ lou bón dieou lou bĕnĕjisse, pĕs quĕ s'ĕs moustra coumpatissón ambĕ lĕi vivóns é lĕi mórs; diguét tout d'abòrd, aquĕl homĕ zĕs nóste parént.

21. — Ruth adjustét: m'o rĕcoumandat ĕnquèrā dĕ veni dzeusqu'a la fi dĕ la mĕissou.

22. — Nouémi diguét a sa nòrā : sou bĕn aïse qu'anassias ambĕ las fĕlhās d'aquĕl hómĕ, dĕgus poudrót vous faïre afrón.

23. — S'atatzét dónc a las fĕlhās dĕ Bóz, é atzabét ambĕ zélās la mĕissou das éurdis é dĕi blats.

TZAPITRE III.

1. — S'ĕntournét tzas sa bèlā maïre quĕ dy diguét, ma nòrā, ĕs quĕ tzartzaréi pas a trouba vóste rĕpaou?

2. — ועתה הלא בעז מדעתנו אשר היית את־נערותיו
הנה־הוא זרה את־גרן השערים הלילה :

3. — ורחצת וסכת ושמתי שמלתיך עליך וירדתי
הגרן אל־תודעי לאיש עד כלתו לאכל ולשתות :

4. — ויהי בשכבו וידעת את־המקום אשר ישכב־שם
ובאת וגלית מרגלתיו ושכבתי והוא יגיד לך את אשר
תעשין :

5. — ותאמר אליה כל אשר־תאמרי אעשה :

6. — ותרד הגרן ותעש ככל אשר־צותה חמותה :

7. — ויאכל בעז וישת וייטב לבו ויבא לשכב בקצה
הערמה ותבא בלט ותגל מרגלתיו ותשכב :

8. — ויהי בחצי הלילה ויחרד האיש וילפת והנה אשה
שכבת מרגלתיו :

9. — ויאמר מי־את ותאמר אנכי רות אמתך ופרשת
כנפך על־אמתך כי גאל אתה :

10. — ויאמר ברוכה את ליהוה בתי היטבת חסדך
האחרון מן־הראשון לבלתי־לכת אחרי הבחורים אם־דל
ואם־עשיר :

11. — ועתה בתי אל־תיראי כל אשר־תאמרי אעשה
לך כי יודע כל־שער עמי כי אשת חיל את :

12. — ועתה כי אמנם כי אם גאל אנכי וגם ישגאל
קרוב ממני :

2. — Bóz quĕ vous o lĕissade énglĕina ambĕ sas fĕlhās z'ĕsnóste couji coumā sabéz; aquéstā neuï véntarót soun éurdi dién lou sohr.

3. — Lava vous, oundgé vous, bĕstié vous, randé vous ar sohr; quĕ Bóz vous vĕstjā pas, dzeusqu'aprés soupa.

4. — Aguĕita ound' anarót dzaïre, sĕgué lou, dĕscata la flassade dĕr consta das péz, couhra vous ati é durmé. Zĕr voui dirót ço quĕ zavéz a faïrĕ.

5. — Ruth proumĕtĕguét de faïrĕ coum'aco.

6. — S'ĕnanét ar sohr dĕ Bóz é faguét coum'aviót rĕcoumanda sa bèlā maïre.

7. — Quan Bóz aguét mandza é bĕgu maï quĕ d'ourdinaïre, s'adzassét prés d'un groubér é s'ĕndurmiguét. Ruth manquét pas soun cop, tirét la flassade ou lou mautér..... é s'ĕscanlazét.

8. — Soubre medza-neuï, Bóz s'arravĕillét é fouguét tout hor dĕ zĕr dĕ sĕnti énā fĕnnā a sous péz.

9. — Qu'ahrs-aco, diguét zĕr? cou-zĕs vostā sĕrvéntā Ruth, sou-faguét zélā. Stindé vostā flassade soubre vostā sĕrvéntā pĕr ço quĕ sés moun couji.

10. — Ma fĕlhā, diguét Bóz, quĕ lou bón dieou voui bĕnĕjisse; séz maï quĕ dzamaï pline dĕ vartus, pĕr ço quĕ n'avéz pas courrigu apréz la dzouïnessā, paourā ou ritzā.

11. — N'aguĕssiaz pas dĕ crintā, faréi tout ço quĕ voudriz; tout lou moundĕ sa quĕ séz énā bravā fénnā.

12. Sabe bĕ quĕ sou vóstĕ couji, mĕi n'y o én ahrtĕ pĕs préz quĕ dïou.

13. — לינ הלילה והיה בבקר אם־יגאלך טוב יגאל
ואם לא יחפץ לגאלך וגאלתיך אנכי חי־יהוה שכבי
עד־הבקר :

14. — ותשכב מרגלותו עד הבקר ותקם בטרום יכיר
איש את־רעהו ויאמר אל־יודע כי־באה האשה הגרן :

15. — ויאמר הבי המטפחת אשר־עליך ואחזי־בה
ותאחז בה וימד שש־שערים וישת עליה ויבא העיר :

16. — ותבוא אל־חמותה ותאמר מי־את בתי ותגד־לה
את כל־אשר עשה־לה האיש :

17. — ותאמר שש־השערים האלה נתן לי כי אמר
אל־תבואי ריקם אל־חמותך :

18. — ותאמר שבי בתי עד אשר תדעין איך יפל דבר
כי לא ישקט האיש כי־אם־כלה הדבר היום :

ד

1. — ובעז עלה השער וישב שם והנה הגאל עבר
אשר דבר־בעז ויאמר סורה שבה־פה פלני אלמני
ויסר וישב :

2. — ויקח עשרה אנשים מזקני העיר ויאמר שבו־פה
וישבו :

3. — ויאמר לגאל חלקת השדה אשר לאחינו לאלימלך
מכרה נעמי השבה משדה מואב :

13. — Durmé toutā la neuï, sĕ dĕmo vohrt vous ĕspouza, a la bónn' hórā, sĕ vohrt pas, coumā lou bón dieou nous ecouhrte, vous ĕspouzarĕi. Durmé.

14. — Durmiguét dzeusqu'ar mati. Éntrĕ tjo é lou, Bóz sĕ lĕvét é dy rĕcoumandét de dir' a dĕgus quĕ fouguèsse vingudā dién soun léi.

15. — Tanè, diguét zĕr, stindé la flassade quĕ vous catā, sarra lò dĕ lĕi douoi mós. Ruth faguét coum'aco; Bóz dy mĕzurét dĕdién séi bouissérs d'éurdi; zélā lous impourtét a la vilā.

16. — Anét trouba sa bèlā maïre quĕ dy diguét; qu'avéz faït? zélā dy countét tout ço quĕ sèrā passa.

17. — Ati-avéz séi bouissérs d'éurdi quĕ Bóz m'o dounat ĕn disón, vohre pas quĕ vous ĕntournassias san réz tzas vóstā bèlā maïre.

18. — Dĕmourat èn patiénce, rĕspondĕguét Nouémi, é vĕiris ço qu'arribarót, Bóz ĕs tréu brav' hóme pĕr bou lĕissat-ati.

TZAPITRE IV.

1. — Bóz mountét a la portā é s'assĕtét. Tout d'én cop vinguét a passa lou couji quĕ zaviót dit Bóz. Lou sounét é dy diguét: vĕné é assĕta vous; zĕr vinguét é s'assĕtét.

2. — Faguét aprustza dètze das pĕ viérs dĕ la vilā, é lour diguét: assĕta vous, é s'assĕtérou.

3. — Adóncā parlét ar couji: Nouémi, quĕ zĕs vingudā dĕr païs dĕ Mouab, vohrt véndre énā partidā dĕr tzón dĕ nóstĕ couji Elimélech.

4. — ואני אמרתי אגלה אזנך לאמר קנה נגד הישבים ונגד זקני עמי אם־תגאל גאל ואם לא יגאל הגידה לי ואדע כי אין זולתך לגאול ואנכי אחריך ויאמר אנכי אגאל:

5. — ויאמר בעז ביום־קנותך השדה מיד נעמי ומאת רות המואביה אשת־המת קניתי להקים שם־המת על־נחלתו:

6. — ויאמר הגאל לא אוכל לגאול־לי פן־אשחית את־נחלתי גאל־לך אתה את גאלתי כי לא־אוכל לגאול:

7. — וזאת לפנים בישראל על־הגאלה ועל־התמורה לקום כל־דבר שלף איש נעלו ונתן לרעהו וזאת התעודה בישראל:

8. — ויאמר הגאל לבעז קנה־לך וישלף נעלו:

9. — ויאמר בעז לזקנים וכל־העם עדים אתם היום כי קניתי את־כל־אשר לאלימלך ואת כל־אשר לכליון ומחלון מיד נעמי:

10. — וגם את־רות המואביה אשת מחלון קניתי לי לאשה להקים שם־המת על־נחלתו ולא־יכרת שם־המת מעם אחיו ומשער מקומו עדים אתם היום:

11. — ויאמרו כל־העם אשר בשער והזקנים עדים יתן יהוה את האשה הבאה אל־ביתך כרחל וכלאה אשר בנו שתיהם את בית ישראל ועשה חיל באפרתה וקרא־שם בבית לחם:

4. — Ei vougu vous ĕn parla d'avón toutgis. Sĕ vouhréz lou croumpa, coumā couji, croumpa lou; sĕ vouhréz pas, disé bou, dïou sabréi ço quĕ zéi a faïre. N'y o pas d'ahrtgis coujis quĕ vous é dïou; zĕr rĕspondĕguét, lou croumparéi.

5. — Quan zouris croumpa lou tzón dĕ Nouémi, sou diguét Bóz, vous tzaròt ĕspouza la vèvā dĕr dĕfun, pĕr quĕ soun nom dĕmórĕ ambĕ soun hĕiritadgĕ.

6. — Dïou voui cédĕ moun drit, rĕspoundĕguét l'ahrte, lĕissaréi pas toumba ma parénta, ĕspouza lò, dïou dy counséntĕ, poudéz faïre a ma place.

7. — Cou-zèrā énā veilhā cousteumā dĕ la loi d'Israël éntre coujis, quĕ sĕ l'un cĕdave soun drit a l'ahrte, pĕr quĕ l'acte fouguèsse bó, aquĕr quĕ cĕdave, tirèsse soun ĕsclop ou soun soulié, é lou dounèsse à soun couji; n'y aviót pas d'ahrte mouyen pĕr assĕgura é pĕr sartifia la cĕssioue.

8. — Lou couji diguét a Bóz: atzata pĕr vous, é tirét soun soulié (sa sabatā).

9. — Bóz diguét ĕi viers é a la poupulace: séz tĕmons quĕ zéi atzata tout ço qu'aviót Elimélech, e quĕ zèrā passat à sous ĕfóns Mahlon é Chélion, dĕ la mó dĕ Nouémi.

10. — E quĕ ĕspouzĕ Ruth, la Mouabite, vèvā dĕ Mahlon, pĕr quĕ soun nom dĕmórĕ ambĕ soun hĕiritadge. Sias tĕmons aneuï.

11. — Sén tĕmons, rĕspoundĕguérou toutgis: quĕ lou bón dieou vous acórdĕ énā fénnā coumā Rachel é coumā Lia quĕ foundérou Israël; quĕ siót lou moudèle d'Ephrata, é l'ĕsémple dĕ Bĕthlém.

12. — ויהי ביתך כבית פרץ אשר־ילדה תמר ליהודה
מן הזרע אשר יתן יהוה לך מן הנערה הזאת :

13. — ויקח בעז את־רות ותהי לו לאשה ויבא אליה
ויתן יהוה לה הריון ותלד בן :

14. — ותאמרנה הנשים אל נעמי ברוך יהוה אשר
לא השביתך לך גאל היום ויקרא שמו בישראל :

15. — והיה לך למשיב נפש ולכלכל את־שיבתך כי
כלתך אשר אהבתך ילדתו אשר היא טובה לך משבעה
בנים :

16. — ותקח נעמי את הילד ותשתהו בחיקה ותהי־לו
לאמנת :

17. — ותקראנה לו השכנות שם לאמר ילד־בן לנעמי
ותקראנה שמו עובד הוא אבי־ישי אבי דוד :

18. — ואלה תולדות פרץ פרץ הוליד את־חצרון :

19. — וחצרון הוליד את רם ורם הוליד את עמינדב :

20. — ועמינדב הוליד את־נחשון ונחשון הוליד
את־שלמה :

21. — ושלמון הוליד את בעז ובעז הוליד את עובד :

22. — ועובד הוליד את ישי וישי הוליד את־דוד :

תם

12. — Que vóste Oustahr siót coumā l'Oustahr dĕ Pharèz, quĕ Thamar dounét a Dzuda, pĕr lous ĕfóns quĕ voui dounarót aquélā dzouïnā fénnā.

13. — Bóz ĕspouzét Ruth, qui tardét gaïrĕ a éstré grossā, pĕr la grachā dĕr bón dieou, é a faïre un garçou.

14. — Bĕnĕji siót lou nom dĕr bón dieou, diguérou lĕi vĕginās a Nouémi, pĕr quĕ n'o pas pĕrmis quĕ vostā familhā periguèsse, é quĕ zó vougu que soun nom sĕ counservèsse diéns Israël.

15. — Pĕr quĕ zaguĕssias quahrquun quĕ vous counsóhrĕ, é quĕ siót lou bastour dĕ vostā vĕilhessā. Vous ĕz nascut un garçou de vostā nòrā quĕ vous òmā, é quĕ voui vohrt maï quĕ sept ĕfóns.

16. — Nouémi pringuét l'ĕfón, lou boutét dién soun sĕn, é dy sĕrviguét dĕ nourrissā.

17. — Lĕi vĕginās dĕ Nouémi sĕ radzousiguérou dĕ la nĕissénsā dĕ l'ĕfón, é l'apelérou Obed : fouguét païre d'Isaï, païre dĕ David.

18. — Eissiót la dzĕnĕratioue dĕ Pharès : Pharès fouguét païre d'Esron.

19. — Esron d'Aram; Aram d'Aminadab;

20. — Aminadab dĕ Nahasson; Nahasson dĕ Salmon;

21. — Salmon dĕ Bóz; Bóz d'Obed;

22. — Obed d'Isaï; Isaï dĕ David.

FI D'AR LIBRE DE RUTH.

NOTES.

1° Le signe ¯ sur l'a, ā, lui donne un son qui participe de l'a et de l'e, semblable à celui de l'a final chez les Espagnols.

2° Le signe ˘ sur l'e, ĕ, le fait tenir de l'e muet et de l'i; l'e ainsi marqué, ĕ, n'est ni aussi ouvert que le premier, ni aussi aigu que le second.

L'h devant l'r lui imprime une forte aspiration, comme dans le ה des Hébreux ou le j des Espagnols.

EXTRAIT

D'un Glossaire des différens patois en usage dans le département des Vosges; par M. RICHARD (des Vosges), associé correspondant.

ADIEZ : *aidez.* Adiez-vos, lo cie vos adiera; aidez-vous, le ciel vous aidera.

ADHONT : *ils disent.* Adhont que vos âtes in bouen ofant; ils disent que vous êtes un bon enfant.

AIDROSSE : *adresse.* Bottet l'aidrosse su sta lote; mettez l'adresse sur cette lettre.

AIGNÉ : *agneau.* Sa in-ptiat aigné; c'est un petit agneau.

AILENTÒ : *à l'entour.* Ailentò de lèt mogeon; à l'entour de la maison.

AIMOROUX, AIM'ROUX. *Amoureux, galant.* Kaitrine, veni vouer vot aim'roux; Catherine, venez voir votre amoureux.

Tant vos aim et vos prie bonnement
Ne por autre ne puis estre amoroux.

Fabliau de la Châtelaine de Couci.

AQUE, AIQUE : *quelque chose.* Colas da Rome, behi aque à vé; Nicolas de Rome, donnez quelque chose aux veaux.

AGEDEU, AIJEDEU : *aujourd'hui.* Agedeu, nos vinrons vos vouere; aujourd'hui, nous viendrons vous voir.

ASSE : *aussi.* Asse bin, non vos dotons mi ; aussi bien, nous ne vous craignons pas.

ATERMONT : *autrement.* Ai fa fare atermont ; il faut faire autrement.

AVENENT, *avenante*, *aivenant*, *aivenante* : *beau*, *belle*, *gracieux*, *gracieuse.* Lé bacelle de mosieur lo Mare a bin aivenante, so bin domaige que so frare neu li ressoune mi ; la fille de M. le Maire est bien gracieuse, c'est bien dommage que son frère ne lui ressemble pas.

Moult-li sist la demoiselle,
Qui moult fu avenans et bele.

(*Fabliau du Chevalier qu'fais ait parler.... et les....*)

BACELLE : *fille.* Combin aivo de bacelles ? combien avez-vous de filles ? Bacelle vient sûrement de *bachelette*, par la suppression, assez fréquente, dans une infinité de mots, de la lettre h ; on aura d'abord dit bacelette, et en patois, bacelle.

BACELOTE : *petite fille.*

BAGUESSE, *bagaisse : bécasse.*

BÉ : *beau.* Crai'vos que no airon lo bé ton ? croyez-vous que nous aurons le beau temps ?

BENIAN : *accueil*, *politesse.* As que vos dotét que non vo ferons mi benian ain venaint nos vouere ? est-ce que vous craignez de ne pas être accueilli en venant nous voir ? C'est le *bene venire* des latins. On a d'abord dit bien veignant.

Et la dame les bienveignoit,
De sa destre main les seignoit.

(*Fabliau de la Cour de Paradis.*)

Benisson : *bénédiction que l'on donne aux enfans nés pendant l'espace qui sépare une fête de Pâque de celle de l'année suivante.* A ce que vos aipoutra lo bouen ofant lai a benisson ? est-ce que vous apporterez le bon enfant aux premières bénédictions ? Cette cérémonie a lieu à Remiremont, le Vendredi-Saint.

Bic : *bec.* Vlet in bé bic bos ; voilà un beau pic-verd. Le nom de cet oiseau vient de ce qu'il a l'habitude de piquer avec son bec l'écorce de l'arbre sur lequel il se place. On dit encore aux petits enfans : Behi me vot bic ; embrassez-moi ; mot à mot : donnez-moi votre bouche, votre bec.

Bodere : *boue, immondice.* Preni vouade d'chaire din let bodere ; prenez garde de tomber dans la boue.

Bodotte : *nombril.* Coische tet bodotte ; cache ton nombril. Sans doute que bodotte vient du vieux mot français boudine, qui avait la même signification.

Bôlement : *doucement, tranquillement.* Comain vet lai santa ? Tot bôlement ; comment va la santé ?—*Tout doucement.* On dit aussi *bellement*, ce qui prouve l'ancienneté de ce mot, que l'on trouve dans les fabliaux. Marot a dit :

Que Dieu te doint venir tout bellement.

Bôs : *bois.* Veni à bos ; venez au bois.

Le cerf estait par bôs, par prés, par plaine.
(*Le Dit du Cerf.*)

Bos : *crapaud.* Dans quelques communes, cet ovipare est appelé *paure homme*, parce qu'on prétend qu'il pro-

nonce ces mots ; ce serait une onomatopée par laquelle on l'aurait désigné peut-être déjà anciennement.

BOSSOTTES : *la petite vérole.* Ce mot vient des pustules ou petites bosses sur la peau des personnes attaquées de cette maladie.

BOUAIE : *lessive.* Vos aira do bé ton po laiva vouat bouaie ; vous aurez du beau temps pour laver votre lessive. Ce nom vient vraisemblablement d'*imbuo*, mouiller, tremper. *Villon a dit dans une de ses ballades.*

La pluyie nous a buez et lavez.

BOUONE, BOUENE : *ma foi!* affirmation. Met bouene, nou l'ain vu ; ma foi, nous l'avons vu.

BRAIRE : *crier*, *pleurer.* N'fa mi laissais brare vot efant ; il ne faut pas laisser crier votre enfant.

BU, BUE : *bœuf.* Vlet in bé bue ; voilà un beau bœuf.

Il me vendra mes bues requerre
Quand il vendra arer sa terre.

(*Fabliau de Grevin de Provins.*)

BURRE : *beurre.* Combin vendit vos vot bûrre? combien vendez-vous votre beurre? De *butyrum*, ensuite *burx*. Et laicel de la berbix et dous choses, lo bûrre et lo fromage... *Dans un sermon de Saint-Bernard.*

CASSE-MUSEAU : *paté fait avec des pommes cuites.* Dans un reglement des Juges de la cité de Metz, cette pâtisserie est appelée *cache-musiau ;* probablement parce qu'en la mangeant, le musiau, la bouche, se cache sous la pâte.

CHAIRE : *tomber.* Preni vouade de chaire ; prenez garde de tomber. Non mie que je vuille dire que tous

les jeunes chieent es inconvéniens dit *Christine de Pisan*, *Vie de Charles* V.

CHENAU : *canal en bois, pour conduire les eaux dans une prairie.*

CHOUAIE : *abri.* Veni ai let chouaie ; venez à l'abri.

CHOYER : *caresser*, *fêter.* De chuer, churie ; caresser, amadouer; flatteries.

CHOSER : *gronder.* A ce que vot ne dotet mi que vot frare ne vos chose ? est-ce que vous ne craignez pas que votre frère vous gronde ?

Moult de sa gent parler n'en osent,
Mais par derrire moult lin chosent.

(*Fabliau d'Aristote.*)

COINTE : *jolie*, *gracieuse*, *bien faite*, *bien mise.*

Et chascune estait couronée
De gentil corone esmérée,
Tant riche, tant bele et tant cointe.

(*Fabliau de la Cour de Paradis.*)

COMMAND : *recommande.* A Dieu vos comand ; je vous recommande à Dieu.

Sire prestre à Dieu ome comand
Fi li clerc.....

(*Fabliau du Prevost d'Aquilée.*)

COUAIRAIDJE : *chambre où plusieurs femmes se réunissent pour travailler.* Le couairaidje diffère des *lourres*, en ce que le premier a lieu après midi, et les secondes après souper : c'est la veillée.

COVROSSE : *couveuse.* Les habitans de la campagne donnent aussi ce nom à la constellation des Pleïades.

CRAULER : *tomber*, *décliner*. Lo père Biace s'en vet tot craulant; le père Blaise s'en va tout en tombant, tout en déclinant.

Mauvais arbre ne peu florir
Ains secha tous et va craulant.

(*Chanson de Thibaut, roi de Navarre.*)

CREDENCE : *meuble sur lequel on dépose la vaisselle*. Fa bin ciret lai credence; il faut bien cirer la credence. Du verbe *credere;* je confie, je mets en dépôt. Rabelais (*Pantagruel*, *liv.* IV, *chapitre* LXIV) dit que frère Jean, accompagné du maître-d'hôtel, pannatiers, credenciers, apporta quatre honnorifiques patés de jambon.

CRÔ : *corbeau*. Ce nom vien du cri de cet oiseau.

CROCHOTTE : *espèce de petite grenouille dont le cri semble prononcer le mot* CROCHOTTE.

DALET : *de là*, *pour de cet endroit*, *pour ensuite*. Velot vos veni ai Saint-Emoi? dalet nos revirons pai Dommertin; dalet ai commença ai clamer. Voulez-vous venir à Saint-Amé? ensuite nous retournerons par Dommartin; de là il commença à crier.

DEMHALE : *servante*. Vot demhale a bin aivenante; votre servante est bien jolie.

DEVAINTRI : *tablier de femme*. Léva son devaintri de tale bianche; elle avait son tablier de toile blanche. De *devanteau*, *devanté*, *devantel*, *devantier*, *devantrin*, *de train*, *avant-train*, parce que le tablier est le premier que nous voyons sur les autres habillemens.

DIALE : *diable*. Lo diale no mie tojos ai lai porche din

paure hom; le diable n'est pas toujours à la porte d'un pauvre homme.

DOTER : *craindre*. As-ce que vos dota la volant rettes ? est-ce que vous craignez les chauves-sòuris ?

Quand cil le vit moulte se dota.

(*Fabliau de l'Hermite qui s'enivra.*)

DONDÉ : *bonjour*. Dondé ai y vos ; je vous donne le bonjour. C'est une abréviation de : *le bon Dieu ou* de *Dieu vous donne, vous accorde le bonjour.*

DRAMONT : *droit en haut, au dessus*. Dramont y est in bé chété ; au dessus il y a un beau château.

DREUMIR : *dormir*. As que no mi lhoure dalla dreumi ? est-ce qu'il n'est pas l'heure d'aller dormir ?

EBAHI, ÉBAUBI : *étonné, surpris*. Vos nos bin ebahi ; vous nous avez bien surpris.

Et si mus et si ebaubis
Qu'il ne saura ni blanc ni bis.

(*Fabliau de la Vieille Truande.*)

EBRAISSIR : *embrasser*. Enne fa mi ebraissi den let la bacelles ; il ne faut embrasser ainsi les filles. Ebrassi vos in po ; embrassez-vous un peu.

ELMONET : *almanach*. Sa l'elmonet d'Epina ; c'est l'almanach d'Epinal.

ENSENNE : *ensemble, réunis*. Velet dit meriet que son bin ensenne ; voilà des mariés qui sont bien ensemble.

ESTOUR : *à cette heure, à ce moment, actuellement*. Estour nos chaintrons ; actuellement nous chanterons.

EVE : *eau*. L'eve a bin froche ; l'eau est bien fraîche.

FRARE : *frère.* Veni vouere mo frare ; venez voir mon frère. Dans le serment prêté à Strasbourg, en 842, par les fils de Louis le Débonnaire, on lit *fradre;* dans la suite, on supprima plusieurs lettres des mots afin d'en adoucir la prononciation.

FRAROT : *petit frère.* La frarot et lai seurotte se ressounent bin ; le petit frère et la petite sœur se ressemblent beaucoup.

FRICHE : *gai, joyeux, vif, alerte.* Vlet enne bacelle qu'a ben friche ; voilà une fille qui est bien vive.

FIEUTO : *sifflet, petite flute faite avec du sureau.* Ecoutè mo fieuto ; écoutez le son de ma flûte.

FIOLER : *pleurer, se lamenter.* N'fa mi fioler denlet ; il ne faut pas pleurer ainsi.

GARGOLATTE : *gorge, gosier.* Peut-être du vieux français, *gargate,* qui a la même signification.

GENOZ : *genoux.* Bottè vos ai genoz ; mettez-vous à genoux.

Nus jenolz à terre se mist.

(*Fabliau de l'Hermite qui s'enivra.*)

GÈRE : *gire, coucher.* Velet vo veni gère ? voulez-vous venir coucher ? Ce verbe est ancien ; on lit dans Joinville : *Et gerrerez encore à nuyt;* et coucherez encore cette nuit.

GOTTE : *la goutte, une goutte, la vue.* Preni vouade de penre let gotte ; behi me enne gotte de vin ; ai ni voit gotte : prenez garde d'attraper la goutte ; donnez-moi une goutte de vin ; il ne voit pas clair.

GRAVOUSSE : *écrevisse.* Vos gravousses sont bin ptiates ; vos écrevisses sont bien petites.

GRYOTTE : *petite prune grise.* Vlet in abre bin chargi de gryottes ; voilà un arbre bien chargé de prunes.

GRIMOLER : *gronder, murmurer.* Qu'as-que te grimole ? pourquoi murmures-tu ?

HABLA : *hâbleur.* N'fa mi l'écouta, sa in habla ; il ne faut pas l'écouter, c'est un hâbleur.

HALLER : *jeter bas, abattre du fruit d'un arbre.*

J'n'allanes meinget ses fruts ni halet ses prunins.
(*P'tiât Ermonech Messin po l'ennaye* 1819, *pag.* 33.)

HATS : *haut.* En hats do bôs ; en haut du bois, au dessus de la forêt. Et virent la cité fermée de halz murs et de haltes tore, dit Villardouin.

HAYANT : *vif, remuant, actif, rusé.* Ma léto si hayant, si hayant ; mais il était si vif, si remuant. On dit d'une personne qui est importune, tracassière, qu'elle est bien *hayante.*

HEUCHE : *porte.* Fremi l'heuche ; fermez la porte.

HEURCHAT : *lampe.* Aillemè lo heurchat, ai commence ai far neû ; allumez la lampe, il commence à faire nuit.

HIODER, *ioder : crier.* Sans doute du vieux mot *huer, faire des cris après le loup* ou après d'autres animaux sauvages, afin de les dépister.

HÔT : *cuite de pommes de terre à l'eau.* Vlet vos minget in hôt de bouennes quemottes de tiare aivos nos ? voulez-vous manger des pommes de terre avec nous ?

INNA : *comme.* Traté me inna vot efant ; traitez-moi comme votre enfant.

JAU : *coq.* In jaulé, jolé, un petit coq.

JOS : *jour.* On voé lo jos ; on voit le jour.

KIEUCHE : *la cloche.* La kieuches revinrons de Rome ; les cloches reviendront de Rome.

KINKIN : *oncle ;* on dit aussi *Onquin.* Le nom de kinkin est aussi donné à un jeune homme qui veut paraître plus beau, mieux habillé qu'il ne l'est en effet. C'est un joli kinkin. Probablement, il vient de *requinquer*, se parer plus qu'il ne convient ; on dit encore d'une vieille fille ou d'une vieille femme qui se pare, que c'est une requinquée.

LACÉ : *laicé ; du lait.* Vlet vo penre di lacé ? voulez-vous prendre du lait? Dans le sermon de Saint-Bernard, on lit : el laicel de berbix. On croit encore, dans quelques communes, que le lait des vaches noires éteint plus promptement un incendie qui serait produit par la foudre.

LAIVOSSE : LAIVESSE; *ondée abondante réprimande sévère.* Non n'ain pu trova de chouaié po évita cet laivosse, ou laivesse ; prent vouade que to père ne te bénieuse enne bouenne laivesse, ou laivosse; nous n'avons pu trouver un abri pour éviter cette ondée ; prends garde que ton père ne te fasse une bonne réprimande.

LERMES : *larmes.* Nou l'ain trova quet versá trop bin dè lermes ; nous l'avons trouvé qui répandait, qui versait beaucoup de larmes.

Avint une fois nostre Roy estoit au chastel qu'on dit Saint-Germain en Laye, une femme vesve devers lui a grand clamour et lermes.

(*Christine de Pisan, Vie de Charles V.*)

LONGUE : *langue.* Sa enne mechainte longue ; c'est une méchante langue.

LOURRE : *veillée.* Veni ai lourre ; venez à la veillée. Peut-être ce mot vient-il de ce que, dans les veillées, on faisait entrer quelquefois un joueur de musette ou de *louré*, pour faire danser les jeunes filles. Peut-être vient-il du mot austrasien *ewre* (eoure), tenir ou faire travailler. A Remiremont, les enfans ont encore l'usage de placer, sur les ruisseaux de cette ville, le premier dimanche de l'Avent, des petits bouts de chandelle, dans des coquilles de noix, pour annoncer que les lourres sont finies. Cette coutume rappelle celle qui avait lieu dans quelques provinces du nord, de brûler, le même jour, des morceaux de cire empreints de goudron, auxquels on donnait le nom de *behour et bour.* (Supplément au Glossaire de la langue romane.)

MA : *mai.* Lo mouè d'ma a lo pu bé de l'enuaie ; le mois de mai est le plus beau de l'année.

MA : *mais,* adverbe. No virons bin vos vouere, ma la chemins so crota ; nous irions bien vous voir, mais les chemins sont pleins de boue.

MAIQUE : *seulement.* Veni maique ; venez seulement.

MAUGRET : *malgré.* Veni maugret lo ton ; venez malgré le temps.

MIJAURAIE : *précieuse, importante, qui fait la belle.* Revoi-te in po let Keton, comme al fa let mijauraie ; regardes un peu Catherine, comme elle fait la précieuse.

MOCHATTE : *abeille.* Vlet in bé tom po las mochattes ; voilà un beau temps pour les mouches à miel. On a dit anciennement, *la mosche*, pour dire la mouche à miel.

> Tote docor n'est mie sains
> La mosche qui le miel amaine.
>
> (*Roman de Dolopatos.*)

MOTTIER : *église*. Du vieux français *moustier*. Il existe, dans les Vosges, plusieurs villages qui ont conservé ce nom *Moyenmoutier*, *Bertremoutier*, *etc.*

NAERE, NER, NAIRE : *noir*. Nou nirons mi ai lourre, lai neû a tro naire ; nous n'irons pas à la veillée, la nuit est trop noire.

NENNI : *non*. Ai fa me behi vot couté. — Nenni. Il faut me donner votre couteau. — Non.

> Tu doux nenni, avec un doux sourire,
> Est tant honneste, il le vous faut apprendre.
>
> (*Marot.*)

NIANT : *non*, *nen*, *point*. Vos me les behieuré bin. — Niant. Vous me la donnerez bien ? — Non.

NOUA : *petit enfant*. On chante encore à ceux qui sont au berceau : *noua*, *noua*, to père ote reuche ? — Niant. — Et té mère ? — ouar pu. C'est-à-dire : enfant, ton père est-il riche ? — Non. — Et ta mère ? — Guère plus.

OUGÉ, OUJEIX : *oiseau*. Sa l'ougé de neû ; c'est l'oiseau de nuit.

OUTERDON : *entre*. Outerdon San Etianne et lo villaige de Xeux ; entre Saint-Etienne et le village de Xeux.

PA : *paix* : Aillons, Merianne, et vos fare let pa etvos vot onquiat ; allons, Marianne, il faut faire la paix avec votre oncle. Pa, pa, renotte, pa ! veci Mosieur l'abbé de Luxeuil, que Dieu ga ; paix, paix, grenouille, il faut vous taire, parce que voici M. l'abbé de Luxeuil, que Dieu garde. Ainsi chantaient les habitans de Montheureux aux grenouilles qui se trouvaient dans les fossés du château lorsque M. l'abbé était attendu.

PALE : *poêle. Chambre où la famille se réunit habituellement.* Entra à pâle ; entrez au poêle.

PANNEUR : *balais.* Li meillours panneurs sont fa evou di bolattes ; les meilleurs balais sont faits avec des branches de bouleau. On dit aussi une écoure, pour un balais.

PIAHI, PIASI : *plaisir.* Fahi nos lo piasi d'ontra ; faites nous le plaisir d'entrer.

PEUT, PEUTE : *laid, laide.* Vlet in peut ofant, vlet enne peute chaimbre ; voilà un vilain enfant, voilà une vilaine chambre.

PIOVE, PIOGE : *pluie.* No arons trop bin dlet piove ; nous aurons beaucoup de pluie.

PIS : *mamelle, sein.* Not vetche a in bé pis ; notre vache a une belle mamelle. Plus avant, trouvasmes deux corps morts qui avaient les mains sur le pis, dit *Joinville.*

POIRMEU : *parmi.* Poirmeu vos, qu'as quet mo couté ? parmi vous, qu'est-ce qui a mon couteau ?

POTTES : *lèvres.* Vot cosin ai trova lai sace si bouene quet sait relaitchi li pottes penden enne bouenne peuse de tom ; votre cousin a trouvé la sauce si bonne qu'il s'est relèché les lèvres pendant un bon espace temps. *On lit dans la chronique de la noble cité de Metz :*

> Trop friand à manger la soupe
> S'échaulde la langue et les pottes.

POUCHEROSSE : *poule qui conduit des poussins.* On donne aussi ce nom à la constellation des Pléïades ; on dit encore *pousserosse* dans quelques communes.

POUCHON : *poisson.* Ai vos fa aicheta not pouchon; il vous faut acheter notre poisson.

QUIBAULÉ : *renverser.* De la *quiquenbole*, qui a la même signification.

QUEMOTTE : *pomme.* Di quemottes de tiare; des pommes de terre.

RAMA, RAIMA, RAIMÉ : *pain* dans la composition duquel on fait entrer des noix et des poires sèches. Le rama se fait pendant les fêtes de Noël.

RAN : *étable à cochons.* RHANN avait en francique la même signification.

RANE, RANOTTE : *grenouille.* Du latin *rana*, et du vieux français, *ranotte*, *rainette*, *renette* et *raine.*

RAIN : *arbre dépouillé de ses feuilles, et sur lequel, au moyen de crans faits aux branches, on place des vergettes enduites de glu, pour attraper les oiseaux qui viennent s'y placer, attirés par un appeau, c'est-à-dire, par le cri d'un oiseau en cage, caché sous le rain.* Ce nom vient du vieux français, *enramé, fendu, écluté de droite et de gauche.* On a aussi donné le nom de *rain* aux arbres plantés, le premier du mois de mai, devant le domicile des Magistrats et sur les fontaines publiques. Ces arbres ne sont plus connus, dans les villages, que sous le nom de *Mai.*

REGOLICE : *racine de réglisse.* Tin, vlet in mouché de regolice. Tiens, voilà un morceau de réglisse.

Je ne demant pas recolice
Ne clos de Gerofle, n'espice.

(*Fabliau de la Beurse pleine d'escus.*)

RAIMESSE : *correction, réprimande.* To père vet te behi enne raimesse ; ton père va te donner la correction.

RELINQUER : *abandonner, quitter.* Let mere ai relinquet so nid ; la mère, la femelle a abandonné son nid: il ne se dit guère que des oiseaux qui, effarouchés par les enfans, quittent leurs nids. C'est le verbe latin *relinquere* dans toute sa signification primitive.

RETTE : *rat, souris.* Not chette ai pris enne rette ; notre chat a pris une souris.

RON : *rien.* Non vo behiro ron ; je ne vous donnerai rien. Ron qui vale ; rien qui vaille.

RU : *ruisseau.* N'fa mi pessa la ru ; il ne faut pas passer le ruisseau.

> Au ru d'une clere fontaine,
> Dont l'iave estoit et clere et saine.
>
> (*Roman du Rou.*)

Ce mot existe dans le nom d'une infinité de villages du département des Vosges. *Belrupt, Belle sur le rupt, Grandrupt, Jassarupt, Ramrupt, Ruaux, Rupt, Xamontarupt;* et dans le nom de plus de wing-cinq hameaux, dans le nombre desquels il s'en trouve un qui porte le nom de *Foumarupt*, que l'on doit écrire *Fossarupt*, ainsi que l'indique un ancien manuscrit du Chapitre de Saint-Dié, et les pièces d'un procès criminel, fait en 1573, à une femme, Babeline Cleradon, accusée de sortilège, et condamnée à être brûlée comme sorcière.

SA : *le soir.* Vot sieu ai venu no vouere heurmain lo-sa ; votre sœur est venu nous voir avant-hier soir.

SAU, SO : *ivre, soûl.* In hom sau ; tot so so ; un homme soûl ; tout son soûl.

SAP, SEPIN : *sapin.* Combin ai vos de sap, ou de sepin den vot bôs ? combien avez-vous de sapins dans votre forêt? Il y a, près de Saint-Dié, une commune qui porte le nom de *Ban de sapt* ; ban des sapins.

SAUCE, SAUSSE : *saule.* Vos a trop bin de sauces din vot pras ; vous avez beaucoup de saules dans votre pré ; du vieux français sauciaus.

Et est une porre maisonnette
Clóse de pieus et de sauciaus.

(*Gautier de Coinci, Miracle de Notre-Dame*).

Le nom de *Saulcy*, donné a un village de l'arrondissement de Saint-Dié, vient probablement du grand nombre de sauces ou saules, plantés sur le bord de la Meurthe, qui traverse une partie des prairies de cette commune.

S'LA, S'LO : *le soleil.* Lo s'la a bin châ ; le soleil est bien chaud ; lo s'lo a bin routche, no airons d'let pioge ; le soleil est bien rouge, nous aurons de la pluie. On appelle aussi s'lo, la partie d'une grange où l'on dépose les gerbes de bleds, le foin.

SENTE : *sentier.* Mairchi din lai sente ; marchez dans le sentier.

En la forest par avanture,
Perdi la sente de mon sentier.

(*Fabliau du Tournoyement de l'Antechrist*).

SEUROTTE, SEURATTE : *petite sœur.* Enbressi vot seurotte ; embrassez votre petite sœur.

SOLET, SOLIET, SOLIER, SELO : *souliers.* Di selo de bos ; des sabots.

Voiz quex sollers de cordoan.

(*Fa'liau des deux Bordeors Ribaus*).

SON : *sommeil.* Ai lai fa in bouen son ; il a fait un bon sommeil.

SOUNE : *semble.* Y me soune que vo a rageon ; il me semble que vous avez raison. On dit aussi : te resoune mobin ton pere ; tu ressemble bien à ton père.

SOVENT : *souvent.* Vos venin bin sovent ; vous venez bien souvent.

Ains cercha sovent mains pays.

(*Fabliau de l'Enfant qui fut remis au soleil*).

TAITCHE : *tache.* Sa enne peute taitche ai son honnour ; c'est une vilaine tache à son honneur.

TAQUER : *frapper, heurter.* Qu'as-ce que taque et l'ai pouote ? preni vouade de vos taqui ai lai muraie : Qui est-ce qui frappe à la porte ? prenez garde de vous heurter contre la muraille.

TALE, TAULE : *table.* Bottez let taule ; mettez la table.

Avec tous les hostieux servans au fait de taverne est assavoir, nappes, pots, mesures, hanaps, bans, taules, etc.

(*Chirographe du 27 février 1590. Glossaire de la langue Romane, Supplément*).

TEUSSE : *peur, frayeur, terreur panique.* On vouet bin ai to visaitge que t'ai lai teusse ; on voit bien sur ton visage que tu as peur. On tai béhi lai teusse ; on

ta donné la peur. L'ai teusse de l'ai mouo; la frayeur de la mort.

Toci : *ici.* Veni toci ; venez-ici.

Tocir : *teter.* Vlet in efant, (ou ofant) que toce bin; voilà un enfant qui tête bien. *Chouler* a la même signification, mais ne s'applique guère qu'aux enfans qui tètent ou leurs doigts, ou leurs lèvres. Ai toce sa doies; il tete ses doigs. Ai toce ses pottes ; il tete ses lèvres.

Tola, la (adverbe de lieu) : *en cet endroit.* Veni tola; venez là. Je crois que tola a du former deux mots dans l'origine. To, de suite, promptement et là ici. Veni tola; venez tout de suite, dans tel endroit, à cette place. Là ayant la même signification que lès, ici près. Enterré fu de lès son père au mostier de Monseigneur Saint-Estienne, à Troyes, dit *Villardouin.* Dans quelques commmunes, on dit aussi *tolet*, ce qui confirme mon assertion.

Tôle : *toile.* D'let bouenne tôle de Rembiellet; de la bonne toile de Rembervillers.

Tortos, tortus, totes, tortotes : *tous, toutes.* Veni tortos ai lai mosse ; a ce que sa li totes vos bacelles ? venez tous à la messe; est-ce que c'est là toutes vos filles ?

Tounare : *tonnerre.* J'cra bin qu' lo tonnare ai cheu ai lui Piotte ; je crois bien que le tonnere est tombé à la ferme de la Piotte.

Toutai : *petit gâteau.* Sans doute de tourtai, tourteau ; petit pain bis fait en rond.

Tricouse : *espèce de guêtres ou de bas de laine tri-*

cotés, sans pieds, et qui descendent depuis le genou jusqu'à la cheville du pied. Ce sont les traquehouzes ou bottines de drap, encore en usage dans la Flandre. Le nom de *Tricousi*, que l'on donne encore dans quelques départemens du Nord, à des vagabonds, des mauvais sujets, vient sans doute de ce qu'ils portaient des tricouses ou des traquehouzes.

TRUAND, TRUANT, TRUANDE, TRUANTE : *paresseux, paresseuse, fainéant, fainéante.* Te fa bin lo truant; tu fais bien le paresseux; so in truand, c'est un fainéant.

Mès tu aimes mielz truander.

(*Fabliau des deus Bordeors Ribaus*).

VACHERON, VECHERON : *c'est un homme qui a soin des vaches dans les métairies où l'on fait du fromage dit de gruyère*; du vachelin, comme on l'appelle dans le pays.

VALA, VAULA, VALOT, VAULOT : *valet, domestique chargé du labourage.*

Chacun ot maitres nes challot.
Qui n'estoit pas moult biaus valloz.

(*Fabliau de Charlot le Juif.*)

VÉ, VEY : *veau.* Lo vé grais; le veau gras. Je crois que *vela*, qui, dans le patois des environs de Belfort, indique simplement un veau, signifie, dans celui des Vosges, un petit veau, un veau d'une petite taille, peu élevé, de deux ou trois jours.

VENREDI : *vendredi.* Lo venredi no mi in jeo po

s'meriat ; le vendredi n'est pas un jour pour se marier.

Si avint à un venredi
Que li hermite descendi.
(*Fabliau de l'hermite qui s'enivra*).

VOLANT-RETTE : *chauve-souris.* As cequ'vo ne dotait mi lai volant-rette ? est-ce que vous ne craignez pas la chauve-souris ? C'est proprement la souris volante, la souris qui vole.

VOUÉCHE : *verd.* Li biés sont bin vouéches ; les bleds sont bien verds.

VOISE : *guêpe.* Sa in nid d'voises ; c'est un nid de guêpes.

VOUETE : *sale, malpropre, dégoûtant.* Tai lai d'chu li brais enne vouete effare ; tu as sur les bras une sale affaire.

LISTE,

En patois de Dommartin près de Remiremont (département des Vosges), de trois cent neuf mots, proposés par la ci-devant Académie Celtique, pour être traduits en patois. Par M. RICHARD DES VOSGES, associé correspondant.

MOTS en FRANÇAIS.	MOTS traduits EN PATOIS.	PETITES PHRASES EN PATOIS, dans lesquelles ON FAIT ENTRER LES MOTS DE LA 2e COLONNE.
e	Jé.	Jé seu fatigai.
le; - à moi.	Mé; - ai mi.	Mé véli vos lâé, c'ost ai mi qu'ai l'on ai fare.
'u.	Tau.	Tau in gentil homme.
'e; - à toi.	Té; -ai ti.	Té voilau ontra en sociétai. - Ceau ai ti qu'on s'ai-drosse.
i	Ai li.	Ai li faut in emploi.
e; - à lui.	Lé; -ai lé.	Ai lé fas fortune.
lle.	Elle.	Elle lau en campeigne.
a; - à elle.	Lu; -ai elle.	Tu veut tortot, -elle nairé ron.
ous.	Nos.	Nos ont das aifans qué sont dissipai.
ous; - à nous.	Nos; -ai nos.	Nos habitons l'ai ville - ai nos sont raiserva las piaihi champêtrel.
ous.	Vos (saivais).	Vos qué vos aimés sent arrivais.
ous; - à vous.	Vos; -ai vos.	Vos aute das sugets fidelles, - ai vos sont sas proprietaés.
ux.	Sos.	Sos qu'on sont demandont los compte.
ux; - eux.	Sos, -ai sos.	Sos qu'airivont — ai sos qu'airivont.
lles.	Elles.	Elles s'entêtont.
lles; - à elles.	Elles; -ai elles	Elles s'aimont, ai elles s'aineüont.
lon.	Mé.	Mé fés aut y service di roi.
on.	Té-Ton.	Té fas le veoiant. — Sévont lé ton.
on.	Sé-Son.	Sé pére li commande — Aicoutont lé son.
os.	Nos.	Nos domestiques sé chicanont.
os.	Vos.	Vos geons saimusont.
ur.	Los.	Los manière d'agir aut aissa commique.
lui-ci.	Laut cite.	L'aute cite demande das égard.
lle-ci.	Laute cite.	Laute cite aut enne capricieuse.
lui-là.	L'aute l'aute.	Laute laute demande dête congédié.
lle-là.	L'aute l'aute.	Laute laute aut enne hipocrite.
lui qui.	Lésu qui.	Lésu qui aut venu.
ux qui.	Las suqui.	Las su qui sont sé contentont.
lle qui.	Lai suqui.	Lai suqui ontré nont né pas sautafieu.
lles qui.	Solequi.	Sole qui sont paraissont de bionne himeur.
ui ? lequel.	Qui? léquéle.	Qui ausse qué li oblige ?—lequele de vos qu'on aipelle?

MOTS en FRANÇAIS.	MOTS traduits EN PATOIS.	PETITES PHRASES EN PATOIS. dans lesquelles ON FAIT ENTRER LES MOTS DE LA 2e COLONNE.
Que-quoi.	Qué-qué.	Dé qué sagit lé (de quoi s'agit-il)?
Ceci, cela.	Celi, célau.	Fas ceci ou aime té meu fare celau.
Ce qui; ce que.	céqui; céqué.	On mon obligé ai fare céqué vos savoi bien.
Que.	Qué.	Qué demandé vos?
Chose.	Chose.	Lai chose aut certaine.
Rien.	Ron.	On né vos oblige ai ron.
Tout.	Tortot.	Quand tortot y seré on voeauron (quand tout y sera on verra).
Assez.	Aissa.	Airivera vos aissa tôt.
Peu.	Po.	Aitondi in po.
Beaucoup.	Béco.	Nos aitondons béco.
Plusque.	Puquai.	Nos aitondons puqu'ai l'ordinare.
Moins que.	Moeonqué.	Nos on moeon qué vos.
Oui.	Oui.	Jé raipond qué oui.
Nón.	Non.	Nos crayons qué non.
Dessus.	Desus.	Ai lairé lé désus.
Dessous.	Dézo.	Laute aibandonne le dézo.
Dehors.	Detfieu.	Ai faut la bosta det fieu.
Dedans.	Dédons.	Fays l'au ontra dedons.
Vis-à-vis.	Vis-ai-vis.	Voys vis ai vis.
Où et d'où.	Ou, d'ou.	Ou faut té ailla? — D'ou vient célau?
Ici ou là.	Toci ou tolau.	Quand on verront toci on paisseront tolau.
En-deça.	En déça.	Voys vos en déça.
Au-dela.	Au déla.	Nos sons bien au déla.
A droite.	Aidrate.	Lé chémin aut ai drate.
A gauche.	Ai gauche.	Nos trovéront ai gauche di bos.
Devant.	Daivant.	Ai sont daivant nos.
Derrière.	Daibié.	Ai faut tonna daibié, (il faut tourner derrière).
Voilà.	Voilan.	Voilau enne confusion.
Voici.	Voici.	Voici dé qué fare rire.
Mais.	Mas.	Mas lé pieu ton? (mais le peut-on)?
Quoique.	Quoiqué.	Quoiqué vos y since (quoique vous y soyez).
Sinon.	Sinon.	Voilau, ou sinon.
Afin que.	Aifin qué.	Aifin qué on naént poéon dé répreuge (afin qu'on n'ait pas de reproches).
Toujours.	Tojos.	Vivons tojos en honnéte homme.
Jamais.	Jémas.	Jemas dé chicane.
Encore.	Aicau.	Aicau moeon dé Baitayent.
Autrement.	Autrémont.	Agissé autrémon.
C'est-à-dire.	Ceau-aidire	Ceau-aidire en brauve (c'est-à-dire en brave).
Bien ou mal.	Bien ou maul.	Ai ponce bien et ai fas maul (il pense bien et fait mal).
Sûrement.	Suremon.	On pieu suremon.
Peut-être.	Peut-éte.	Peut ête y aut té (Peut-être y est-il).
Avec.	Aivos.	Ai l'au aivos sé couzin.
Sans.	Sons.	Ai sont sons disernemont, (ils sont sans discernement.
Aussi.	Ainsi.	Ainsi on sé résous.
Parmi ou entre.	Poirmeu ou Onterdon.	Poirmeu lai mailée, — onterdon (parmi le milieu la mêlée).
Or donc.	Odon.	Odon qu'au té dévenu?
Un.	Une.	Jé n'a qu'une.

MOTS en FRANÇAIS.	MOTS traduits EN PATOIS.	PETITES PHRASES EN PATOIS, dans lesquelles ON FAIT ENTRER LES MOTS DE LA 2e COLONNE.
ux.	Douce.	Ai l'on nẽ douce.
ois.	Trauhe.	Las voilau ti trauhe.
atre.	Quoite.	Tachi daivoé las quoite.
q.	Cinq.	Cé n'au qué cinq,
.	Ché.	Moirqui ché.
t.	Sept (sette.)	Ai lon faut sette.
t.	Heute.	Ai nié pos trot d'heute.
f.	Nieuffe.	Conti las nieuffe.
.	Dége,	Perni las dége.
te.	Onze.	Lé voys vos on pouta las onzes.
ze.	Doze.	Ai nairé trot de doze.
ize.	Traze.	Jé mon sevien ai nié traze.
torze.	Quaitauge.	Elle sé mairié ai quaitauge ans.
gt.	Vingte.	On voyci vingte.
nte.	Tronte.	Lé moës dé Juin es tronte jos.
ante.	Cinquante.	Le dénié cent aut de cinquante.
t.	Cente.	Lai fomme l'au es cente ans.
e.	Mille.	On n'aichete qué mille.
aine.	Semaine.	Cé seré lai semaine prochaine.
di.	Lundi.	Lundi jé ni poura ailla.
di.	Madi.	Madi jé poite en diligence.
credi.	Mainceurdi.	Cé seré mainceurdi.
i,	Jeudi.	Jeudi paissa ai feu voir sé poiron (jeudi passé il fut voir son parent).
redi.	Vanredi.	Aitondons ai vanredi.
di.	Samedi.	Ai velon se botta en route samedi.
nche.	Dieumeoinge.	Ai son aitondu dépeu dieumeoinge.
.	Moës.	Ai faut in moës pou fare lé vouaige.
er.	Jauvier.	Cé seré le doze janvier.
ier.	Février.	Las neiges de fevrier ont retarda las vouaigeons.
.	Marce.	Ceau don le moës de marce.
l.	Aivril.	Lé tiarme aut y dége d'aivril (le terme est au dix avril).
	Mai.	Nos airont di bé toms y moës de mai.
	Juin.	Lé moës dé juin seré favorabe.
t.	Jullet.	L'ai recolte di foon seré terminaie en jullet.
	Os.	L'ai recolte das biais sé fas don le moës d'os.
mbre.	Septembre.	Vos y vira le tronte septembre.
re.	Octobre.	S'ai lautte au di sette octobre.
mbre.	Novembre.	Ai lau né l'heute de novembre (il est né le huit novembre.)
mbre.	Décembre.	Décembre aut lé dierné moës de lainae.
e.	Ainae.	On conte poi ainae (on compte par année.)
lier.	Lé Belier.	En marce lé selo ontere don lé signe di Belier.
ureau.	Lé Taureau.	Lai constellation di Taureau.
émeaux.	Las Gémeaux.	Las Gémeaux sons di nombre das signes septentrionnaux.
ncer.	Lé Cancer.	Lé Cancer Aut lé quoitrieme signe di Zodiaque.

MOTS en FRANÇAIS.	MOTS traduits EN PATOIS.	PETITES PHRASES EN PATOIS, dans lesquelles ON FAIT ENTRER LES MOTS DE LA 2e COLONNE.
Le Lion.	Lé Lion.	Lé signe di Lion aìquémonceré démain.
La Vierge.	Lai Vierge.	Lé signe dé lai Vierge aut fini.
La Balance.	Lai Bailance.	Lé séla aut y signe de lai bailance.
Le Scorpion.	Lé Scorpion.	Lé Scorpion aut une dans signe di Zodiaque.
Le Sagittaire.	Lé Sagittaire.	Lé Sagittaire aut das signe méridionnaux.
Le Chevreau.	Lé Chevreau.	Lé sélo vé sauta fieu di signe di Chevreau.
Le Verseau.	Lé Vesseau.	Lé Vesseau aut l'onziéme.
Les Poissons.	Las Pouchons.	Las Pouchons sont le derré signe di Zodiaque.
Soleil.	Sélo.	Lé sélo aut ardent.
Lune.	Lune.	Demain nos airons novalle lune.
Étoiles.	Aitelles,	Ont voé las aitelles.
Planètes.	Planètes.	Raivoitie las planètes,
Jour.	Jos.	Ont voé lé jos.
Nuit.	Neu.	Pendant tote lai neu.
Matin.	Maitin.	On lé voé tos las matin.
Soir.	Sa.	Ont se couche tos las sas.
Orient.	Orient,	Ai viens d'orient.
Couchant.	Couchant	Raivoitie y couchant.
Midi.	Médi.	Lai ville aut y médi.
Nord.	Nord.	Ceau in habitans di nord.
Hier.	Hermain.	Ai véné hermain.
Aujourd'hui.	Aujédeu.	Cé séré aujédeu.
Demain.	Demain.	Demain ai sera trot tas (demain il sera trop tard).
Ciel.	Ciel.	Las onges habitons lé ciel.
Air.	Are.	Ai laut ai l'are.
Lumière.	Lumière.	Ai l'ont das lumière.
Ténèbres.	Ténèbres.	Lé tams das ténèbres.
Nuage.	Nuaige.	Las nuaiges creuvont las montaignes.
Pluie.	Pieuge.	Lai pieuge aut favorable as récoltes.
Neige.	Neige.	Voici lai neige.
Grêle.	Graule.	Las graules ont aibimait las campeignes.
Glace.	Diaise.	Las voitures paissont su lai diaise.
Vent.	Vont.	Ai fas in vont impétueux.
Froid.	Frad.	Ai fas aussi frad qu'en Russie.
Chaud.	Chaux.	Cé séré quand ai fairé chaux.
Tonnerre.	Tiennaire.	Ont oüe lé tiennaire, (on entend le bruit du tonnerre
Éclairs.	Ailaides.	Ont voé las ailaides.
Feu.	Feu.	Voys vos lé feu?
Flamme.	Fiammes,	On né voé qué las fiammes.
Étincelle.	Aitincelle.	Comme ceau aitincelle.
Rouge.	Roge.	Ai lau trot roge.
Vert.	Vouauche.	Ont laime vouauche.
Blanc.	Bian.	Fayllé biauc (faites-le blanc).
Bleu.	Bleu.	Ai n'aut pas aissa bleu.
Noir.	Ner.	Aut lé trot ner.
Jaune.	Jaune.	Lé vélé vos jaune?
Or.	Aure.	Avos vu sé aure? (avez-vous vu son or)?

MOTS en FRANÇAIS.	MOTS traduits EN PATOIS.	PETITES PHRASES EN PATOIS, dans lesquelles ON FAIT ENTRER LES MOTS DE LA 2e COLONNE.
rgent.	Airgent.	Ai li faut dé l'airgent.
ivre.	Cuivre.	Ceau enne mine dé cuivre.
r.	Fa.	Voilau topien de fia (voilà beaucoup de fer).
omb.	Piomb.	Ai lé fas enne emplète dé piomb.
ain.	Aitain.	Qué châge d'aitain.
l.	Sau.	Las voituriers de sau ont bien das maux.
mbre.	Ambe.	L'ambe au enne substance résineuse.
iamant.	Diamant.	As vos vus sas diamants.
rle.	Perle.	Ceau enne perle.
erre.	Pierre.	Ceau duche comme dé lai pierre (c'est dur comme de la pierre).
aux.	Achaux.	L'aichaux aut tirée dé pierre calimaient.
âtre.	Plâtre.	Lé plâtre aut forma dé pierre queute et pulvérisaient (le plâtre est formé de pierres cuites et pulvérisées).
u.	Eauve.	Las eauves sont daibordaent.
vière.	Révere.	Lai révere aut pienne (la rivière est pleine, ou le lit de la rivière est plein).
ntaine.	Fontaine.	Se neau ron de lai fontaine (ce n'est rien de la fontaine).
c.	Lac.	Ceau in gros lac.
ontagne.	Montaigne.	Lau voilau y haut dé lai montagne.
llée.	Vallée.	Voys vos las vallées et las cotteaux?
lline.	Colline.	Sevé lai colline (suivez la colline).
rêt.	Forêt.	Ceau enne grande forêt.
bre.	Arbe.	Voilau in bé arbe.
êne.	Chane.	Voilau in chane qu'au bien haut.
seau-vole.	Ouhé-vole.	Voys vos las ouhés ivola?
isson-nage.	Pouchon-naige.	Ai naige comme las pouchons.
rpent-rampe.	Serpont-rompe.	Ai rompe comme in serpont.
uf ou taureau	Bieu ou toré.	Lé bieu qué vos voys; lait toré ai nié cinq moës.
che mugit.	Vaiche mugit.	Ouïs vos las vaiches mugilai?
eval hennit.	Chovâl hongne.	Ceau un choval qué hongne.
e brait.	Ane, bra,	Ai bra comme in ane.
ien aboie.	Chien aiboye.	Cé chien vos aiboye.
chon.	Cochon ou pouchés.	Ai lau lé berger das pouchés.
èvre.	Chieuve.	Voilau enne chieuve et sé cabri (voilà une chèvre et son chevreau).
outon bêle.	Mouton boile.	Las moutons né font qué dé boilai.
mme.	Homme.	Ceau in brauve homme.
mme.	Fomme.	Lai fomme de note voisin mérite las aitention dé sé homme.
fant.	Aifant.	Ceau lé pu bé aifant das aifans,
eillard.	Viellard.	Lé viellard mérite los respects de lai jeunesse.
re.	Pére.	Ai lau père dé quinze aifans.
ère.	Mére.	Sai mére lé corrige rudemont.
ls,	Fé, (sin.) Fés. (plur.)	Ait sout dége fés, le pu viésé es doze ans (Ils sont douze fils, le plus vieux a douze ans).
lle.	Fée,	Sas feent li ont fos sai fortune.
ère.	Féent. Fraire.	Mé fraire aut y service di Roi.

MOTS en FRANÇAIS.	MOTS traduits EN PATOIS.	PETITES PHRASES EN PATOIS, dans lesquelles ON FAIT ENTRER LES MOTS DE LA 2e COLONNE.
Sœur.	Sœûr,	Ceau lai pu véent dé ma sœur.
Mari.	Mari.	Ceau mé mari qué mi es obligé.
Épouse.	Épouse.	Elle aut lépouse laj pu vertueuse.
Famille.	Famille.	Ai lai boonhour que ceau d'enne braave famille.
Tribu.	Tribu.	Ais sont de lai derrere tribu.
Peuple ou nation.	Peupe ou nation.	Le peupe au poli, ceau enne nation fiére.
Ville.	Ville.	Elle lau y rang das bionne ville di royaume.
Forteresse.	Forteresse,	Ceau enne boonne forteresse.
Paix.	Pas.	Lai pas aut conclue.
Guerre.	Guarre.	Lai guarre aut finie.
Épée ou sabre.	Aipae, sabre.	Sé aipae li serve de sabre.
Arc.	Arc.	Voylau l'arc.
Flèche.	Fleihe.	Ais sont servi dé fleihes.
Lance.	Lance.	Ai lé enne lance comme in cosaque.
Sceptre.	Scepte.	Lé Roi es sé scepte.
Roi.	Roi.	Aimons notre boon Roi.
Prêtre.	Prêtre.	Ai lau l'aimi das Prêtres.
Autel.	Autel.	Lé prêtre monte ai l'autel.
Victime.	Victime.	Ais séront victimes dé los dévouement.
Temple.	Temple.	Ceau lé templé di dieu Jupiter.
Prière.	Priére.	Ai raicite sas priére.
Dieu.	Dieû.	In seul Dieu taidorré et aimérè parfaitement.
Ange.	Ange.	Ai lé dé l'esprit comme in ange.
Mauvais génie.	Maîchans génie.	Ceau in maichans génie.
Ame.	Ame.	L'ame aut enne partie immatérielle, (immortelle et principe de la vie.)
Corps.	Corps.	Ai lé lé corps difforme.
Tête.	Tête.	Sai tête aut su in coté.
OEil.	OEul.	Ai lé lœul fin et subtil.
Nez.	Naz.	Sé naz aut gros.
Bouche.	Bouche.	Ai lé enne bouche moyenne.
Menton.	Moton.	Sé moton aut trop long.
Barbe.	Barbe.	Sai barbe aut trop chataine.
Cheveux.	Chaivoux.	Sas chaivoux sont aussi bian que la naige.
Langue.	Longue.	Ai lé enne longue dé fomme.
Dent.	Dont.	Sas donts sont airaichées.
Oreille.	Airaille.	Sas airaille ressonnont ais saule de souris (ses oreil ressemblent celles d'une souris).
Main.	Main.	Ait lau fôau das mains (il a froid aux mains).
Pied.	Pied.	Sas pieds sont gros.
Doigts.	Dauent.	Ai lé in dauent copa din cop de sabre.
Bras.	Brais.	Ai lau astraupié di brais gauche.
Coude.	Cotré.	Lé cotré disloqua.
Épaule.	Aipole.	Sas aipoles sont trop lâges.
Genou.	Genos.	Ai l'au onfliai y génos (il est enflé au genou).
Jambe.	Jambe.	Ai lé lai jambe grosse.
Peau.	Pé.	Sai pé aut ner.
Sang.	Sang.	Sé sang circule dons sas voonnes.
Os.	Ose.	Ose, partie duche di corps (os, partie dure du corps
Cœur.	Cœur.	Lé cœur aut le siége dé lai vie.

MOTS en FRANÇAIS.	MOTS traduits EN PATOIS.	PETITES PHRASES EN PATOIS, daus les quelles ON FAIT ENTRER LES MOTS DE LA 2e COLONNE.
a vie.	Lai vie.	Ait l'ont raiussà ai lé raippella ai lai vie.
a mort.	Lai mouaut.	Lai mouaut lé surprit.
espirer.	Respirai.	Ai lai cessé dé respirai.
aleine.	Heilenne.	Ai crie ai perte d'heilenne.
ormir.	Dreumi.	Voys l'houre de dreumi.
ommeil.	Som ou sémoié.	Lé tons di som; ai lai quémonssé ai semoié.
onge.	Songe.	Ai lé fas in songe creux.
anger.	Maingé.	Ai faut quai laent ai maingé.
oire.	Boerre.	Ai demande ai boerre
ternuer.	Tainié.	Ais tainieont biéñ sevont.
ourir.	Couor.	Ais couoront comme das chiens.
auter.	Sauta.	Ai sautont comme das cabris.
anser.	Dansié.	Ai faut demando congé dé dancié.
archer.	Marché.	L'aifans lau aiquemonsse ai marché.
vancer.	Vonta.	Ai faut vonta.
eculer.	Récola.	Ai lé récola dons sé esprit.
urler.	Pouaula.	Ai faut lé pouaula das affares de mainaige.
rier.	Houa.	Ai se botta ai houa.
ire.	Rire.	Ai ris comme in bienheuroux.
hurer.	Brare.	Voilau in homme qué bra comme in aifans.
esser.	Biaussé.	Ai feu biaussé ai l'armée.
uer.	Tiai.	Ai feu tiai din cop de feu.
ïr.	Haïé.	Aissé haiont jusqu'ai sé vouloir di maul.
imer.	Aimai.	Je doue l'aimai.
ie.	Joye.	Se feu in monmant de joye (ce fut un moment de joie).
lère.	Colére.	Ai l'au en colére.
engeance.	Vengéance.	Ais demandont vengance.
mi.	Aimi.	Ceau l'aimi das honnêtes geons.
nemi.	Ennemi.	L'ennemi es pédu l'ai baitayent.
ranger.	Aitranger.	Ai l'occupe en emploi ai l'aitrenger.
n.	Boon.	Ceau in boon frut (c'est un bon fruit).
échant.	Maichant.	Te voilau maichant serviteur.
au.	Bé.	Nos aieons di bé tons (nous avons du beau temps).
id.	Peut.	Ceau in peut Monsieur qu'habite in bé chaité.
tit.	Petit.	In pos pu petit qué laute (un peu plus petit que celui-ci.)
and.	Grand.	As vos vûs cé grand homme?
mer.	Aimoyer.	Ceau trop aimoyer.
oux.	Doux.	Fayble in pos pu doux.
rt.	Fôau.	Ai l'au aussi fôau qué se fraire.
ible.	Fiauve.	Ai né le faut pas si fiauve.
ger.	Leger.	Cé mouché aut léger.
sant.	Pésant.	Ai né le demande pas si pésant.
ng.	Long.	L'ai péce es çont mêtres de long.
urt.	Couant.	Voys vos cé quai l'au couant?
rge.	Lage.	Considéri cé quai l'au lage.
roit.	Tras.	Cé naut qu'enne languette, ai l'au trop tras.
nt.	Lont.	Ai l'au si l'ont (il est aussi long).
ompt.	Prompt.	Ai faut ête pu prompte.
ut.	Haut.	Voilau in chane qu'au bien haut.
s ou profond.	Bais ou fond.	Démouri bais; voys vos céquat lau fond?

CHANSONS

En patois du pays de Bresse.

Sinsons *que sînton lou zounes feilles et lou zounes garsans lo premi dioumane du ma de ma, quin y van, se tenin so lou brés, din lou muësons de z'habitins de l'indra demindo à baëre, quoquefa de z'ués, o don bin de liards per far lo guteillon. Faut sava qu'y a torzo yenna dé zounes feilles que va devin lou z'âtres avoa on zoune garsan, all'e tota rimpli de ribans et de broves saca. On l'apale la Réna o don bin la mariée. Api y z'y a on zouno cadé que va lo vra devin que pourte on ma quouar sin attassi ari de ribans avoa de flors.*

Chansons que chantent les jeunes filles et les jeunes garçons, le premier dimanche du mois de mai, lorsqu'ils vont, se tenant sous le bras, dans les maisons des habitans de l'endroit, demander à boire, quelquefois des œufs ou de l'argent pour faire le petit goûté. Il est bon de savoir qu'il y a toujours une des jeunes filles qui va devant les autres avec un jeune homme; elle est toute remplie de rubans et de jolies choses: on l'appelle la *reine* ou bien la *mariée;* et puis il y a un jeune garçon qui marche tout-à-fait devant (à la tête de la troupe), lequel porte un mai où sont attachés aussi des rubans avec des fleurs.

Allegramente.
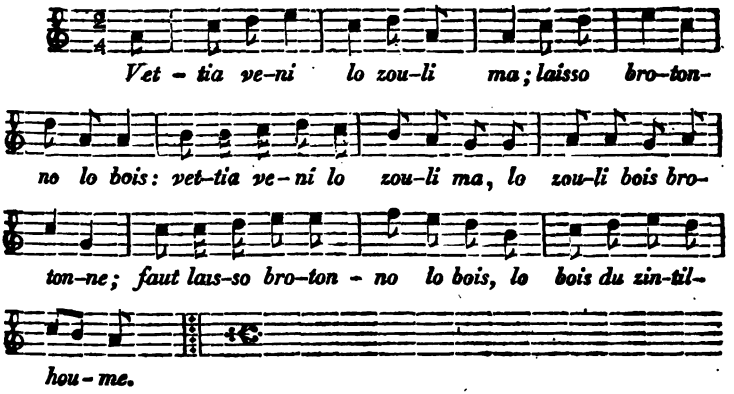
Le voilà venu le joli mois;
Laissez bourgeonner le bois:
Le voilà venu le joli mois;
Le joli bois bourgeonne.
Il faut laisser bourgeonner le bois,
Le bois du gentil-homme.

II.

Du grin matin mi livera,
Laisso brotonno lo bois.
Du grin matin mi livera,
Lo zouli bois brotonne.
Faut laisso brotonno lo bois
Lo bois du zintil-houme.

II.

De grand matin je me lèverai;
Laissez bourgeonner le bois:
De grand matin je me lèverai.
Le joli bois bourgeonne:
Il faut laisser bourgeonner le bois
Le bois du gentil-homme.

III.

On bio motsé z'amassera
Laisso brotonno lo bois,
On bio motsé z'amassera
Lo zouli bois brotonne.
Faut laisso brotonno lo bois
Lo bois du zintil-houme.

III.

Un beau bouquet j'amasserai;
Laissez bourgeonner le bois:
Un beau bouquet j'amasserai.
Le joli bois bourgeonne;
Il faut laisser bourgeonner le bois
Le bois du gentil-homme.

IV.

Avoa ca don lo laïero?
Laisso brotonno lo bois,
Avoa ca don lo laïero?
Lo zouli bois brotonne.
Faut laisso brotonno lo bois
Lo bois du zintil-houme.

V.

On riban na se zé l'ava;
Laisso brotonno lo bois,
On riban na se ze l'ava,
Lo zouli bois brotonne.
Faut laisso brotonno lo bois,
Lo bois du zintil-houme.

VI.

Se ze l'a pas l'azettera,
Laisso brotonno lo bois,
Se ze l'a pas l'azettera,
Lo zouli bois brotonne.
Faut laisso brotonno lo bois,
Lo bois du zintil-houme.

VII.

O don bin ze l'improntera;
Laisso brotonno lo bois,
O don bin ze l'improntera,
Lo zouli bois brotonne.
Faut laisso brotonno lo bois
Lo bois du zintil-houme.

Y ét' icé lo savon de cela.

IV.

Avec quoi le lieras-tu donc?
Laissez bourgeonner le bois:
Avec quoi le liras-tu donc?
Le joli bois bourgeonne:
Il faut laisser bourgeonner le bois
Le bois du gentil-homme.

V.

Un ruban noir si je l'avais;
Laissez bourgeonner le bois:
Un ruban noir si je l'avais.
Le joli bois bourgeonne;
Il faut laisser bourgeonner le bois,
Le bois du gentil-homme.

VI.

Si je ne l'ai pas, je l'achèterai;
Laissez bourgeonner le bois:
Si je ne l'ai pas je l'achèterai.
Le joli bois bourgeonne;
Il faut laisser bourgeonner le bois,
Le bois du gentil-homme.

VII.

Ou bien je l'emprunterai;
Laissez bourgeonner le bois:
Ou bien je l'emprunterai.
Le joli bois bourgeonne;
Il faut laisser bourgeonner le bois,
Le bois du gentil-homme.

C'est ici la fin de celle-là.

IIe CHANSON.

N'in vettia n'âtra su lo méme ar.

En voilà une autre sur le même air.

I.

Vettia veni lo zouli ma,
Lou feilles mariyeran;
Vettia veni lo zouli ma,
No mariran lou feilles.
Lou feilles no faut mario,
Car elles sin zouliyes.

II.

Din mon zardin quin le vindra,
Lou feilles mariyeran;
Din mon zardin quin le vindra,
No mariran lou feilles.
Lou feilles no faut mario,
Car elles sin zouliyes.

III.

Un bio motsé li baillera;
Lou feilles mariyeran.
Un bio motsé li baillera,
No mariran lou feilles.
Lou feilles no faut mario,
Car elles sin zouliyes.

IV.

Cui que te lo baillero?
Lou feilles mariyeran;
Cui que te lo baillero?
No mariran lou feilles.
Lou feilles no faut mario,
Car elles sin zouliyes.

I.

Le voilà venu le joli mois;
Les filles nous marierons:
Le voilà venu le joli mois;
Nous marierons les filles.
Les filles il nous faut marier,
Car elles sont jolies.

II.

Dans mon jardin quand elle viendra;
Les filles nous marierons,
Dans mon jardin quand elle viendra.
Nous marierons les filles,
Les filles il nous faut marier,
Car elles sont jolies.

III.

Un joli bouquet je lui donnerai.
Les filles nous marierons;
Un joli bouquet je lui donnerai.
Nous marierons les filles,
Les filles il nous faut marier,
Car elles sont jolies.

IV.

A qui le donneras-tu?
Les filles nous marierons,
A qui le donneras-tu?
Nous marierons les filles;
Les filles il nous faut marier,
Car elles sont jolies.

V.

A ma mêïa se ze l'ava;
Lou feilles mariyeran:
A ma mêïa se ze l'ava;
No mariran lou feilles.
Lou feilles no faut mario,
Car alles sin zouliyes.

VI.

De qué flanc te l'attassero?
Lou feilles mariyeran,
De qué flanc te l'atassero?
No mariran lou feilles.
Lou feilles no faut mario,
Car alles sin zouliyes.

VII.

Y est du gâsse o bin du dra;
Lou feilles mariyeran:
Y est du gâsse o bin du dra;
No mariran lou feilles.
Lou feilles no faut mario,
Car alles sin zouliyes.

Y est-icé lo savon de celuïé.

V.

A ma mie si je l'avais;
Les filles nous marierons:
A ma mie si je l'avais;
Nous marierons les filles,
Les filles il nous faut marier,
Car elles sont jolies.

VI.

De quel côté l'attacheras-tu?
Les filles nous marierons:
De quel côté l'attacheras-tu?
Nous marierons les filles:
Les filles il nous faut marier,
Car elles sont jolies.

VII.

C'est du gauche ou bien du droit;
Les filles nous marierons,
C'est du gauche ou bien du droit.
Nous marierons les filles:
Les filles il nous faut marier;
Car elles sont jolies.

C'est là la fin de celle-ci.

III^e^ CHANSON

N'in vettia oncou ienna torzo su lo méme ar, me qu'est bin ple brova que non po lou dué z'âtres.

En voilà encore une toujours sur le même air, mais qui est bien plus jolie que les deux autres.

I.

Vettia veni lo zouli ma;
L'alluetta plinta lo ma:
Vettia veni lo zouli ma;
L'alluetta lo plinta.
Lo polé prin sa volêïa
Et la volêïa sinta.

I.

Le voilà venu le joli mois;
L'alouette plante le mai:
Le voilà venu le joli mois;
L'allouette le plante.
Le poulet prend sa volée,
Et la volée chante.

II.

Vettia veni lo zouli ma;
Lou clés de ma mêïa z'a,
Vettia veni lo zouli ma,
Z'a lou clés de ma mêïa.
Oua, lou clé de ma mêïa z'a
Pindu à ma cintera.

III.

Vettia veni lo zouli ma;
Laisso mario lo França:
Vettia veni lo zouli ma;
Lo França se mariye.
Laisso mario lo França
Pindin que lo ma passa.

IV.

Vettia veni lo zouli ma;
Allin z'y sarvi lo râ:
Vettia veni lo zouli ma;
Allins tui à la gâra:
Allin z'y tui sarvi lo râ;
No li serin fédèles.

V.

Vettia veni le zouli ma;
Netron métro lo bon sa:
Vettia veni lo zouli ma;
Da bon sa netron métro,
Vo plairet-y de vo levo
Per no bailli à baëre?

VI.

Vettia veni lo zouli ma;
La mariée n'a po sa:
Vettia veni lo zouli ma;
La mariée est sulu:
No, la mariée n'a po sa;
All'a biu din la fiula.

Y est-icé lo vra savon.

II.

Le voilà venu le joli mois,
Les clés de ma mie j'ai;
Le voilà venu le joli mois,
J'ai les clés de ma mie;
Oui, les clés de ma mie j'ai
Pendues à ma ceinture.

III.

Le voilà venu le joli mois,
Laissez marier le Français;
Le voilà venu le joli mois,
Le Français se marie;
Laissez marier le Français
Tandis que le mois passe.

IV.

Le voilà venu le joli mois,
Allons servir le Roi;
Le voilà venu le joli mois,
Allons tous à la guerre,
Allons-y tous servir le Roi
Nous lui serons fidèles.

V.

Le voilà venu le joli mois,
Notre maître, le bon soir;
Le voilà venu le joli mois,
Bon soir, notre maître:
Vous plairait-il de vous lever
Pour nous donner à boire?

VI.

Le voilà venu le joli mois,
La mariée n'a pas soif;
Le voilà venu le joli mois,
La mariée est soûle;
Non, la mariée n'a pas soif:
Elle a bu dans la fiole.

C'est ici la véritable fin.

VOCABULAIRE

De la langue rustique et populaire du Jura, par M. Monnier, associé correspondant (1).

SUITE ET FIN.

F.

Fachallé, s. f. Moule de bois à faire des fromages appelés *Tommes.* — *Facces*, celt., petit vase. *Faisselle*, fr.

Fagnole, Faignola, s. f. Petite provision de fruits que font les enfans ; le lieu où ces fruits se *fanent.*

Faille, s. f. Brebis, *faille* se dit également pour *fille*, dans l'arrondissement de Dôle.—C'est une forte crâse de *femelle*, car on dit aussi *feille* pour fille.

Falleborgnes, s. f. Balivernes, contes *borgnes.*— *Fall*, celt. fausseté.

Fanfan, nom prop. François.

Fanfardée, adj. f. Personne qui met du rouge. *Temps pomelé et fille fanfardée*, disent proverbialement les villageois, *ne sont pas de longue durée.* Voy. Finfardise.

(1) La première partie de ce Vocabulaire se trouve dans le tom. V, pag. 246 à 309.

FANTASIOUSA, adj. f. Fille *fantasque*, qui a des caprices. — *Fantasy*, c'est fantaisie.

FARME, s. f. Métairie. — *Farm*, angl.

FAROT, s. m. jeune homme de la classe inférieure, qui se pare comme les bourgeois et les nobles, ou qui singe leur ton. — *Faro*, mot Bourguignon cité par du Cange, a été employé pour *Baron*. *Fier* est dérivé de là, et se prononce rustiquement *Fiar*.

FASY, s. m. Poussière de charbon autour d'un four où on le fabrique. Ce terme signifie vin en jargon des *bons cousins charbonniers*, lesquels ont une association qui date d'un temps immémorial.

FAVIOLES, s. f. Haricots. — *Pheasoli*, lat.; *faverole*, fr.

FEMALLE, s. f. Femelle. — *Femell*, celt. *Female*, angl.

FEMIRA, s. f. Fumée.

FENNA, s. f. Femme. — Crâse de *fœmina*, lat.

FEU D'INFA, s. m. Coquelicot, ainsi nommé *feu d'enfer*; à cause de sa couleur ardente.

FIARDE, s. f. FION, s. m. Tromperie. *Donner une fiarde, un fion*, tromper la bonne foi, abuser de la crédulité. — Dérive du lat. *Fides*, comme le français *foi*.

FICHE! FICHTRE! Interjection, espèce de jurement, synonime d'un mot que la décence ne permet pas d'écrire.

FICHER, v. n. se dit d'une chose qui présente une pointe.

FICHER, v. a. Planter, appliquer un coup.

FIN, s. f. Territoire, grande espace de terrain du meilleur rapport. On dit, en ce sens, la fin de Ville-Vieux, la fin d'Arlay, etc. On applique la même dénomination à des plaines. — *FFin*, celt. Terrain.

FINFARDISE, s. f. Compliment *fardé*, en patois du canton de Saint-Amour.

« Ez gu'a po de *finfardise*
« Quin no diens no leus amans.

Nous avons remarqué que l'on disait *fanfardée* pour *fardée*. Voyez ce mot.

FLAMMUSSES, s. f. Sorte de gâteaux de maïs qui plaît aux Bressans. — *Flamula*, lat. Étendart qui se termine en pointe comme la *flamme*. *Bull.* La flammusse, ou *fiammusse* est fort mince.

FLEURI, s. m. Bœuf marqué de plusieurs taches. — *Flour*, *flur*, celt. Beau, joli.

FLEURI, FLEURIER, s. m. Toile forte qui supporte les cendres sur la lessive, et à travers laquelle l'eau chaude se répand sur les linges. — Paraît dériver de *fluere*, lat. s'écouler, aussi dit-on *couler la lessive*.

FLINGE, s. f. Prononcez *Fündza*, galette ou gâteau pétri au beurre et doré au jaune d'œuf. Ce mot est analogue à celui de *flammusse*, rapporté plus haut, ainsi qu'à *flion* cité ci-après. *Voyez* aussi FLON DE LAIT.

FLION, FLON, s. m. Sorte de petit pâté, au beurre et à l'œuf retroussé en forme de chapeau à trois cornes, que l'on fait particulièrement à Saint-Claude.

FLON DE LAIT, s. m. Gâteau fait au lait et aux œufs. —FLAN, fr. Tarte à la crême.

FLUDZA, s. f. Fougère. — *Filix*, lat. *Felce* ital.

FŒU, s. m. Hêtre. — Corrompu du lat. *Fagus*, d'où est venu Foyard, fr.

FOUAILLES, s. f. Torches ardentes que les jeunes garçons portent et brandissent au haut des collines et des montagnes, le soir de Noël.—*Foallya*, celt. Tout ce qui sert à entretenir le feu. *Focalia*, *fualia*, lat., du moyen âge, brandons, flambeaux. *FFagl*, celt., torche; *Fagl*, en ancien bret.; *Faccele*, anc. sax.; *Faklia*, polon; *Faikel*, flam.

FOUILLETA, s. f. Quantité de poireaux à replanter.

FOURCASS, s. m. Turbulent, destructeur. — *Forcar*, celt., Violence.

FOURNACHE, s. f. Amas de ruines, couvert de mottes, de gazon et de terre, allumé dans les champs, pour les engraisser par la fumée. — *Forn*, celt., Feu, four, *fournaise*, *fornæ*, lat.

FRACHONS, s. m. Bois cassant dont on allume le feu. — *Frac*, celt., briser; *Frangere*, lat., casser; d'où *fragilis*, aisé à rompre; *Fraagium*, lat., barb., fouage.

FRAGILLON, s. m. Troêne.—*Fragilis*, lat., *fragile*, fr.

FRECHENNE, s. f. odeur des entrailles du porc ouvert.

FREGON, s. m. Grappin. — *Fourchon.*

FREGONNER, v. a. Se servir du grappin.

FRESIAN, s. m. Poussière et graine de foin.—*Freusa*, celt., mettre en pièces. *Fressus*, lat., brisé, moulu. *Friare*, mettre en miette. *Voyez* FRISER.

FRISER (DU PAIN), v. a. Mettre en miette, terme de cuisine. — *Fria*, celt. *Friare*, lat.

FROU-FROU, s. m. L'espèce de sifflement que produit un vêtement de soie, lorsqu'une dame marche vîte. — *Frouer*, fr. Siffler, réclamer les oiseaux à la pipée.

FROUMAIN, FROMOIN, s. m. Bœuf dont le poil est d'un rouge très-tendre, comme le froment.

FRUITA, s. f. Fruits, une corbeille de fruits. — *Frutta*, celt. et ital.

FUVE, s. f. Sapin femelle.

G.

GACHENOT, s. m. Petit garçon, en Bresse. — Diminutif de *Gars*, comme Garçonnet, vieux fr.

GACHETTA, GASETA, GACHOTE, GARSOTE, s. f. Fille, demoiselle encore enfant, dans la même contrée. — *Gars*, celt., a d'abord signifié mâle, et par analogie on l'a appliqué à l'espèce féminine, en ajoutant une terminaison du genre. *Voyez* GARSE.

GADAGNE, s. m. Homme mou. Ce nom d'un capitaine (M. de Gadagne) qui figura dans les guerres de la province, sous le règne de Louis XIV, a passé en proverbe; comme celui du général romain *Olybrius*, est devenu le synonyme de fanfaron et d'avantageux.

GAILLE, s. f. Truie, la femelle du porc, lorsqu'elle est pleine ou qu'elle allaite.

GAINE (traîner la), locution populaire qui veut dire la même chose que porter les livrées de la misère. *Voyez* GUENELLE, GONALE, GÔNE.

GALINE, s. f. Jeu d'écoliers. La galine, de forme

cylindrique, est dressée sur une de ses extrémités, et supporte la mise des joueurs. Ceux-ci doivent l'abbattre de loin, au moyen de gros sous, etc.

GALLINA, s. f. Poule. — *Gallina*, lat. *Gelline*, fr.

GALLOCHE (menton de), comparaison triviale qui est basée sur la ressemblance que présente un menton proéminent avec le talon d'un sabot, ou de la chaussure gauloise, appelée *galloche*. — *Gallocha*, celt. *Gallicæ*, lat.

GAMBI, GAMBILLE, s. 2 genr. Boiteux, boiteuse. —*Gamba*, celt. et lat., (lat. de Vegèce), jambe.

GAMÉ, s. m. Espèce de raisin blanc et rouge.

GAMICHE, s. f. Fille de mauvaise vie, patois de Dôle et de ses environs. — Ce terme populaire, s'il n'est pas imaginé arbitrairement, aurait la même racine que le fr. *Gamin*, petit polisson.

GARGAISSE, s. f. Culottes des hauts montagnards; à la lettre : moule de la cuisse. — *Gar*, celt. Cuisse. *Gas*, moule. On dit aussi *gargasse*, en Bresse.

GARGOUILLON, s. m. Insecte qui se loge et vit dans les pois.

GARGUELOTTE, s. f. Gosier, *gorge*. — Diminutif du celt. *Garg*, *gargouillat*, *gargoul*. Les Toulousains, dit Bullet, appellent le gosier *gargaillol*.

GARODES, VARODES, s. m. Sorte de guêtre de toile, sans boutons et sans sous-pieds, à l'usage des vignerons. Bullet dit que les paysans de Franche-Comté se couvrent les jambes de *galoiches* ou *goleches*, dont il fait une description semblable à celle des *garodes*. D'après cela il semble que ces mots sont identiques,

et qu'ils ne varient que par la substitution du *r* au *l*, et du *d* au *c*. — *Galochenn*, celt., sortes de chausses gauloises.

GARS, s. m. Garçon, fils; usité en Bresse.—*Gars*, celt., *Garcio*, lat., du moyen âge.

GARSE, s. f. Petite fille dans la même contrée, où ce nom n'a rien d'impur.

GATAILLI, adj. Chatouillé. — *Chat*, en latin du moyen âge se traduit par *gatus*, en espag. par *gato*, en italien par *gatto*.

GAUDES, s. f. Bouillie de maïs, qui sert de déjeûner, en Franche-Comté, à toutes les personnes du peuple et aux villageois.

GAUDE, s. f. Nom que les écoliers donnent à un jeu qui consiste à lancer en l'air un espèce de trait, fort court, au-moyen d'un coup donné sur une baguette élastique.

GAUGAUD (à), à cœur joie, à souhait. *Etre à gaugaud*, ne manquer de rien. *Gau* a été employé pour *gaudium* lat. joie. (Enn.) *Gauded*, celt. (Bullet). De là *goguénard*, homme facétieux, divertissant.

GAUGER, v n. Mettre le pied dans la boue, se crotter.—*Gauch*, celt., excrément. *Gaudi*, celt., cloaque.

GAUSSES, s. f. Mensonges plaisants, railleries. *Gau*, celt., mensonge. *Gaudissa*, celt., railler. *S'égaudir*, vieux fr., se réjouir.

GEAILLAT, s. m. Bruit causé par plusieurs personnes qui babillent ensemble, qui jasent comme des pies. — Ce mot exprime le babillage du *Geai*.

GEGNA, s. f. *Génisse;* de là ce mot. — *Gen*, marque

la vertu d'engendrer, ou la destination à engendrer.

GENCIS (faire les), allécher ; à la lettre, exciter la salivation, le mouvement des *gencives*. On dit ailleurs, en Franche-Comté, *faire les gesses*. C'est dans le même sens que l'on dit *faire lippe-lappe*. Voyez ce mot.

GENE, s. m. DZENA, s. f. Marc de raisins sorti du pressoir ou de la cuve. — *Genni*, celt., être serré. *Gêne*, fr., marque un état de compression.

GENEVOIS, s. m. Espèce de souci (fleur). Bullet pense que ce mot vient du celtique *janus*, jaune.

GEVRIN, s. m. Givre d'où l'on a fait *Gevrigné*, autre mot patois, couvert de givre, se disant des cheveux, des herbes, des buissons, etc.

GICLE, s. f. Petite seringue de sureau ou de quenouille, avec laquelle les polissons s'évertuent à arroser les passans. De ce mot ils ont fait le v. a. *gicler*. Voyez ce mot.

GICLER (se), v. r. S'éclabousser. — *Sincla*, celt., d'où le fr. seringuer.

GIFFLE, s. f. Soufflet appliqué du revers de la main. *Giffle* signifie également les ampoules que la brûlure ou quelque remède cause à la peau.

GIGI, GISIER, s. m. Jabot des oiseaux, et par application burlesque à l'espèce humaine, gros cou, goître. — *Giger*, celt.; *Gesier*, fr.

GILLER, v. a. Ronger, mordiller, se dit des rats qui rongent le bois et les corps durs, et y laissent de petites morsures, des traces de leurs petites dents. — *Gil*, celt., petit.

GIRON, s. m. Robe, ainsi nommée, de ce qu'elle

s'attache à la ceinture et fait le tour de la personne. —*Gira*, celt., tourner. *Giro*, bas. lat., robe. *Gird*, angl., ceindre.

GLAUDINETTE, nom propre, diminitif de *Claudine* et de *Claude*.

GNIOLE, s. m. Niais.— *Geniolus*, petit esprit.

GODEMALLE, s. f. Mauvais couteau.

GOI, s. m. Endroit profond de la rivière. *Voyez* GOU.

GOISSOT, s. m. Petite serpe. On dit aussi en Franche-Comté, *goïot*, *gouisot*, *goyard*.— *Goia*, celt., espèce de faulx. *Gouet*, fr., serpe de bûcheron.

GOLÉ, s. m. Trou, en patois jurassien du midi. *Il alli passo la téta par on golé de parai*; il alla passer la tête par un trou du mur. *Voyez* GOULOT.

GONDOLA, s. f. Grande bouteille.

GONALA, s. f. Robe, en patois bressan.—Diminutif de *gône* et synonyme de *guenelle*. Voyez ces deux mots.

GONE, s. f. GONÉE, adj. f. Femme mal vêtue, méprisable; personne mise sans goût.—*Gonna*, celt., vêtement de peau. *Gnnatus*, celt. latinisé, qui porte une *gonne*. Les Français nommaient autrefois *gonne*, les Anglais appellent encore *gown*, cette espèce de robe. Par les rapprochemens que Bullet a faits à ce sujet, il est évident que les Latins, les Grecs, les Babyloniens et les Persans ont connu le vêtement dont il s'agit ici, et que les Languedociens, les Alsaciens et les Italiens le nomment encore, quoiqu'il ne soit plus de peau, *gounel*, goëne, *gonna* et *gonella*. La mode ayant changé, *gône* est devenu un terme de mépris, parce qu'elle a passé à la dernière classe.

Gôpe, s. f. Fille de mauvais mœurs. — *Gopoztu*, celt., folâtrer, badiner.

Gopée, adj. Vêtue d'une manière négligée, ridicule.

Gorzira, s. f. Fichu, mouchoir qui couvre la *gorge*, en patois bressan.

Gou, s. m. Endroit de la rivière où se forment des amas d'eau tournoyante. La même dénomination est restée attachée à plusieurs villages où des ruisseaux ont leur source, et où il se trouve des fontaines remarquables par leur abondance : ainsi, je puis dire avec certitude, que *gou* a signifié autrefois *eau profonde*. On dit encore *gour* dans le même sens. *Gurges*, lat.

Goua, s. f. Gueux, homme de néant.

Gouailloux, s. m. Gausseur, plaisant, railleur, *Gaudialis*, lat.

Goudot, s. m. Cotillon, jupon à l'usage des montagnardes. — *Goud* et *god*, paraissent avoir signifié *cotte*. Le *godebert* était une cotte de mailles.

Gouillat, s. m. Gouille, s. f. Boue, fange, lieu où la boue séjourne.—*Gouil*, celt., dormante; *laith*, celt., eau.

Goulot, s. m. Trou, orifice d'une bouteille, d'un vase quelconque, par où il se vide.—*Goulloi*, celt., vider; *guiaul*, celt.; *gula*, lat.; *gola*, ital.; *gullet*, angl., gueule.

Gour, s. m. *Voyez* Gou.

Gouris, s. m. Petits cochons. C'est de ce mot que l'on se sert pour les appeler et leur jeter du grain; il est analogue au cris par lequel ils répondent.—*Gaarr*, celt., cri, cri de joie. *Gaarri*, crier.

Gouterot, s. m. Gouttière.

GRABUSSE, s. f. Ecrevisse.—*Krebs*, allem. Le *crabe* a des pinces comme l'écrevisse. *Craboce*, celt., serre, griffe. *Voyez* CAIMBRE.

GRATTA, s. f. Gale.— *Gratella*, ital.

GRAVATER, v. a. Gratter. Se dit de la manière dont les chiens, les chats, les poules ratissent la terre avec leurs pattes.—*Gravat*, celt.

GRÉ, s. m. Sceau, seille. On dit aussi *griau*.

GREBE, s. f. GREBON, s. m. Racines de bois destinées au feu ; jambes torses, en style burlesque.

GREBILLER, v. a. Mordiller, croquer à belles dents. L'écureuil *grebille* les noisettes ; le renard grebille une poule.

GREFE, adj. Difficile à ouvrir, à casser. Se dit des noix et des noyaux.— *Gravis*, lat., d'où nous est venu le français *grief*.

GREFFIONS, s. m. Cerises rouges, provenues d'un arbre greffé ou non.

GREGNON, s. m. Croûton de pain. *Voyez* GRÉSILLON.

GRÉLOT, s. m. Petite seille, dans laquelle on reçoit le lait de la vache.— Diminutif de *gré*, cité plus haut.

GRELU, s. m. Couvert de haillons et de vermine.

GREMALÉE, s. f. Résidu de noix demi-pressées, et mises en pain mangeable. — *Gremir*, en patois du Maine, écraser. *Gremer*, en patois de Besançon, a la même acception.

GREMEAUX, s. m. Pepins de fruits.— *Gremio*, lat., au milieu.

GREMECIEAU, s. m. Peloton de fil.

GREMONNER, v. n. Murmurer entre ses dents. *Grem*,

celt., murmurer.—*Greme*, rugique, colère; *grumble*, angl.; *grommeler*, fr.

GREMOULU, adj. Raboteux, qui a des aspérités.

GRENAILLE, s. f. Mauvaise graine, et au figuré, gens méprisables.

GRESILLON, s. m. Croûton de pain. La famille qui, aujourd'hui, offre le pain béni, envoie, à la famille voisine, le gresillon de ce pain, pour l'avertir que son tour arrivera le dimanche suivant. Au sens figuré, « *avoir le gresillon de la mort*, » signifie que l'on ne tardera pas de suivre au tombeau son compatriote.

GREVALON, s. m. Espèce de mouche qui tourmente les animaux.

GRÉVER, v. n. *I li a bin grevé de pati;* il lui a bien fâché de partir. *Griez*, celt., regret, douleur.

GREUSE, s. f. Grief, rancune. *Avoir une greuse contre quelqu'un;* lui en vouloir, être indisposé contre lui. —*Greusa*, celt.

GRIBELETTE, s. f. Pain grillé, trempé dans le vin blanc doux.

GRILLE, s. f. Cheville du pied.

GRILLON, s. m. Son raffiné, provenant de la mouture du bled.

GRINGALET, s. m. Homme de petite stature, maigre et chétif.

GROS, adv. Beaucoup. *Il y a gros d'eau dans le passage; il y a gros que la chose ne s'est pas passée ainsi;* c'est-à-dire : il y a beaucoup à parier que.... etc.

GROS, adj. Pénible, douloureux, triste, dur. *Il a trouvé bien gros d'être si tôt séparé de ses enfans.*

GROULER, v. n. Trembler de froid. On dit aussi (en Bresse) *grelo de fret.* — De là notre mot français *grelotter.*

GROUTER, v. a. Bercer, balancer le berceau. *Groto*, en bressan. *Voyez*, pour l'étymologie, le mot suivant, qui paraît avoir la même origine.

GROUTOIR, s. Instrument de cuisine à hacher.—Ce mot, comme le précédent, peut bien s'être formé par onomatopée, sur le bruit produit par le mouvement de semirotation de l'objet.

GUENELLE, s. f. *Voyez* GONALA et GONE. *Traîner la guenelle*, locution populaire, porter les livrées de la misère.—De là le français *guenille.*

GUÉNIN, nom app. Bressan. Il est remarquable que l'habitant de la plaine est généralement blond; que sa carnation est fade et sans couleur; que le blanc lui plaît plus particulièrement dans la *blaude*, et dans les habits d'hommes où il se mêle une légère teinte de bleu: qu'enfin, il préfère les bœufs blancs à tous les autres. Ce goût pour le blanc, et cette blancheur naturelle dans le Bressan, ont pu le faire nommer *guénin*, de *guen*, celt., blanc.

GUEUCHE, s. m. Espèce de raisin de mauvaise qualité.

GUIA, interj. par laquelle on fait aller à gauche les chevaux ou les bœufs que l'on conduit. Prononcez ce mot comme une diphtongue.—*Guiha*, celt.

GUIGNER, v. n. Balloter, être mal assis; se dit de tout meuble qui ne repose pas solidement sur sa base ou sur ses pieds; se dit également d'un enfant pétulant

que l'on oblige en vain à demeurer tranquille. *Guignal*, celt., clignoter, remuer les paupières.

GUILLER, v. a. Ce mot paraît avoir la même acception que *giller* : voyez ce mot. On dit d'un enfant qui a la tête couverte de vermine, *que les poux le guillent.*

GUILLEDOU, GUILLEDRU (courir le). Hanter les mauvais lieux.

GUILLES, s. f. Quilles, sorte de jeu d'homme.—*Guilla*, celt. Ce mot vient sans doute de *guil* et de *gil*, de la même langue, qui entrent dans la composition de plusieurs noms où l'on trouve l'idée d'une pointe, tels que *aiguille ; anguille ; guillote*, en patois des environs de Dôle, fosset de tonneau ; *aube guillerole*, en Franche-Comté, *le point du jour*, ce que les bons cousins-charbonniers appellent *fine aiguille*, et dans quelques villages de l'arrondissement de Lons-le-Saunier, *piqueta du dzol.*

GUILLOTA, s. f. Fosset de tonneau. Voyez l'article précédent.

GUINDES, s. f. Cerises de la grosse espèce.—*Guinga*, celt., cerisier aigre. (On a pu faire une fausse application du mot *guigne*, fr.)

GY, s. m. Plâtre.—*Gyp*, celt. ; *Gypsen*, allem. ; *gidg*, en Arménie ; *gi*, en arabe. De là aussi ce que nous appelons *gui de Flandre.*

GYSSER, v. a. Appliquer du gypse, travailler en plâtre.

GYSSEUR, s. m. Ouvrier qui travaille en plâtre.

GYSSIÈRE, s. f. Carrière de gypse.

H.

HABILLÉ DE SOIE, s. m. *Voyez* VÊTU DE SOIE.

HADGE, HEDRE, s. f. Haie. — *Hedge*, angl.; *hag*, allem.; *haeg*, anc. sax.

HARPE, HIARPE, s. f. Grande main, mesure déterminée par l'ouverture et la distance du pouce au bout du grand doigt, d'où s'est formé le mot fr. *Harper*.

HARPAILLANTS, s. m. Terme injurieux ou de mépris, qui se dit quelquefois pour *aventuriers*, *gueux*.— Vient peut-être *d'orpailleurs*, chercheurs d'or dans les rivières, telle que celle du Doubs, qui chariait autrefois des paillettes de ce métal.

HARY? Interjection parasite, inutile. Quelquefois elle exprime la surprise, et répond à *en vérité?* — On croirait qu'elle est analogue à celle de *Jeu!* (par Jupiter). *Haritz* était le Dieu de la guerre : *Hary* pourrait donc signifier, *par Mars!*

HÉLO! Interj. hélas, en patois bressan du Midi.

HIQUE, pron. dém. ici. On dit aussi *Hiche*.—Hic lat.

HIRONDELLES D'HIVER, expression burlesque dont on se sert pour *savoyards-ramoneurs*, parce qu'ils viennent, aux approches de la froide saison, par émigrations périodiques, chanter sur nos cheminées.

HOO! Interjection qui fait arrêter les animaux attelés.

HÔRA, adv. de temps, maintenant. — *Ista hora*, lat. *Ora*, ital. *Voyez* VOUR.

HÔRA! HÔRA! Interj. arrête, arrête! Ce cri fait arrêter les bœufs et les chevaux.

Hô SOT, que cela soit! n'importe, c'est égal. Cette manière de s'exprimer est usitée dans le canton de Voiteur. — *Hoc sit*, lat.

HOUTA, HOUTAU, s. m. Hôtel, maison d'habitation. *Ousto*, en patois d'Auvergne. De là les mots *hôte*, *hôpital*, etc. *Voyez* HUIS.

HUE! Interj. dont se sert le conducteur des bœufs, ou le cocher, pour faire aller à droite son attelage. — De là le verbe français *huer*.

HUGUES (appeler), faire des efforts pour vomir. Cette locution triviale n'est qu'un jeu de mot: *Hugue* doit avoir signifié vomissement, comme *heug*, celt., bondissement du cœur, rapport d'estomac.

HUIS, s. m. Maison, porte. *Ce fut la chambrière qui laissa l'huis ouvert*, est-il dit dans un ancien Noël. — Du Cange fait venir ce mot du sax. *Huy* et de l'allemand *Huys*, (Haus, en dan. *Huus*).

HUOT! Interj. qui fait marcher à droite, un cheval qui va trop à gauche.

I.

I, v. n. Va. — Conservé du latin.

IADOU, en montagne, LIAUDE, dans le vignoble, *Iaudot* et *Liaudot*, en Bresse, nom prop. Claude.

IEUNA, une. *N'en voüca ieuna*, en voici une.

IKI, ici, en usage dans la Bresse.

IGUE, s. f. Mauvaise jument. — *Equa*, lat.; *Yegua*, esp.

INDRÎE, nom prop. André.

INGANOU, s. m. Esprit, ruses, intelligence, ressources de l'esprit.

INSAN, adv. Ensemble, patois du canton de Saint-Amour, *no ne van mès insam.* (Nous n'allons plus ensemble).

INVIÉR, v. a. Envoyer.—*Inviare,* ital. *Enviar*, espag.

ION, adj. Un. On dit aussi *ienn*, *oun*, on.

ITOU, ETOU, adv. Aussi. *Me itou*, moi de même. — Corrompu d'*item* et d'*etiam*, lat.

J.

JACON, s. m. Bœuf qui a sur le croupion une grande tache blanche. — Il paraît que *Jacq* a signifié tache. *Voyez* JACOT et se JACQUER.

JACOT, s. m. Geai, sans doute ainsi nommé parce qu'il est chamarré de blanc, de bleu, etc.

JAQUER (se), v. r. Le linge se *jaque* à l'humidité: il s'y forme des taches qui décèlent la moisissure.

JAILLOT, s. m. Bœuf qui a la queue blanche.

JAFFER, v. a. Manger en glouton. Prononcez *djâffa. I djâffot la tsâ*, il mangeait la viande.

JAQUETTA, s. f. Espèce d'habillement à la mauresque. — *Jack*, *Jacgedenn*, celt.; *Xaqueta*, esp.

JARGILLA, s.f. Zizanie, mauvaise graine mêlée avec le blé.

JARROUTU, adj. Qui a de gros genoux.

JAVATER, v. n. Remuer sans cesse, faire du bruit.— *Sabat* et *Savat*, celt., bruit.

JE, est fréquemment mis à la place de *nous* dans la conjugaison des verbes: on dit plutôt *dze farins*, que *no farins*, pour nous ferons.

JEU! JO! IEU! Exclamation qui peint l'étonnement. —*Jeu*, dans l'ancien dialecte de Cornouaille, Jupiter. *Jeu* est également celtique, et il se trouve en composition dans *Jeudi*.

JOUCHOU, s. m. Juchoir, perches sur lesquelles les poules passent la nuit. — *Juc, juch*, haut, élevé. *Voyez* à JOUG.

JOUG (à), les poulets sont *à Joug* quand ils sont perchés sur leur Juchoir. —*Jugum*, lat., pique soutenue par deux autres.

JOUGA. v. n. Jouer, faire un Jeu. Prononcez *dzouga*. — *Jocari*, lat.; *giuocare*, ital.

JOULI, s. m. bœuf d'un rouge tendre. —*Joli*, fr. *Jouli*, celt., agréable, beau.

JOURS DE LA VIEILLE. Ce sont les trois derniers jours de mars et les trois premiers d'avril. Les villageois (dans le canton de Voiteur) les croient d'une influence fâcheuse sur les travaux agricoles. Cette vieille malfaisante, dont on ignore l'origine, semble être empruntée à la sphère céleste: les jours dont il s'agit ici correspondent au lever héliaque d'Andromède, et au paranatellon de la Vierge.

JOUVENE, adj. Jeune. —Prononcez *dzouvenn*. —*Juvenis*, lat.; *Jouven*, esp.; *Giovane*, ital.

JOUX, s. m. Ancien nom du mont Jura. —*Joug*, comme nous l'avons vu, renferme le sens d'élevé, de haut. *Jou*, signifiant Dieu en celtique, est l'application du propre au figuré; et, dans ce dernier sens, on a dit le *Très-Haut* pour Dieu.

K

KIA, adj. Clair. — *Chiaro*, ital.

KIAI, s. f. Clef. — *Chiava*, ital., *Key* angl.

KLA ou KELA, s. m. Feu follet, que le villageois prend quelquefois pour l'ame d'un mort, sert de terme de comparaison pour la rougeur du visage. — *Glao*, celt., Feu, braise. On appelle *clairance* une lueur, en langage populaire.

L

LACHÉ, en patois montagnard. LACIAU et LAICIAU, s. m. Lait. — *Lac*, lat.

LAGREMA, s. f. Larme, terme de comparaison pour exprimer une très-petite quantité. — *Lacryma*, lat.; *Lagrima*, esp.

LAMBIA, s. f. Grosses lèvres. — *Labia*, lat.

LAMBRENANT (en), nonchalamment, sans se hâter, en se dodinant. — *Landreant*, celt., paresseux, qui s'amuse en chemin, qui tarde à se rendre où il est nécessaire. *Landrennagh*, celt., lâcheté.

LAMENT, seulement.

LAMOI! Interj. qui exprime la pitié, ou l'intérêt que le cœur prend au récit d'une action généreuse. — Syncope d'*hélas* et d'*émoi*.

LANCELIA, s. f. Ce que peut contenir un drap de lit réuni par les quatre coins. — Ce mot dérive du celt. *Lincell*, linceuil. *Linteolum*, lat.; *Lenzuolo*, ital.

LANÇU, LINÇU, s. m. Drap, linceuil. *Voy.* pour l'étymologie de ce mot, LANCELIA.

LANTÔNA, s. f. Lanterne; on dit aussi *Lôntôna*.— *Lanthorn*, angl.

LATA, s. f. Banc de rocher plane, à la surface du sol. Vient-il de *Lad*, celt., ferme, stable; ou de *lantu*, celt., j'aplanis?

LAVE, s. f. Pierre plate et d'une dimension assez grande, qui, dans le Jura, sert à couvrir les murs de clôture, ou qui en tient lieu étant plantée en terre. Dans la montagne, les *lâves* sont employées au lieu de tuiles à couvrir les maisons. *Voyez* LAVON.

LAVON, s. m. Planche. — *Lauba*, celt., plat, uni.

LAVOUIRA, s. f. Eau qui a servi à *laver* la vaisselle. —*Lavadura*, esp.

LAYI LAYA, adj. Lié, liée. *Layi* se dit aussi pour lier. — *Ligare*, lat.

LECHETTA, s. f. Danse particulière aux montagnards. Prononcez *letse-ta* sans faire sentir la pénultième syllabe. Cette danse est vive et assez variée.

LEMA, s. f. Lune. Ici l'*e* est sans accent, mais se fait pourtant bien sentir; l'*a* est muet. Ce mot, qui tient à deux autres dont le sens est disparate, est analogue à celui de Lucine. *Lema*, en effet, tient au celtique *Lem*, forêt, et au latin *lumen*, lumière, qui se dit encore *lume*, en italien. On a révéré, chez les peuples de l'Asie et chez les nations anciennes de l'Europe, l'astre des nuits comme présidant aux bois; de là le nom de *Lucina* qu'il reçut chez les Latins, nom qui tient autant à *lucus*, bois sacré, qu'à *lux*, lumière. Enfin ajoutez à ces

citations que, chez les Celtes, *lun* était un des noms du même astre, et *llun* une forêt.

LÉROT, s. m. Serpe.

LÉSINE, LASINA, s. f. Crevasse du sol et des rochers qui sont à sa surface dans la partie montagneuse du département. — *Leiza*, celt., Abîme, précipice.

LÉVANT, adv. de lieu, là devant, hors de l'habitation. — *Lès*, celt., près.

LEVRÔT, s. m. Romaine, peson. — *Levr*, celt., la livre. De là les mots français *levier* et *lever*, et les mots latins *levor*, légereté et *levare*, enlever.

LEXI, nom propre. Alexis : L'aphérèse est assez familière aux Jurassiens, qui souvent l'étendent à la suppression de plusieurs lettres, comme dans *Venture*, au lieu de Bonaventure.

LI, GLI, pron. pers. Lui. *Gli* se prononce comme en italien.

LIAGUE, s. f. Sarbacane.

LIETTA, s. f. Tiroir. Prononcez *lìta*. — *Layette*, fr.

LIGNOT, LINIOT, adj. Doux au toucher. — Diminutif de *lenis*, lat. comme si l'on disait *leniolus*.

LIPPE-LAPPE (faire), au propre, c'est allécher, tenter la sensualité ; au figuré flatter les espérances, donner l'avant-goût sans satisfaire l'attente. — *Lipa*, celt., Lécher, être friand; *Laper*, fr., Manger à la manière du chien. *Lippée*, bon repas. *Lipp lapp*, celt., grosse lèvre, lèvre inférieure.

LIU, s. m. Ivraie.—*Lolium*, lat.; *Lolloa*, celt.; *Lulch*, allem. et flam.; *Lyunly*, dalmat.

LIUS, s. m. Bottes de paille peignées au rateau, chaume, claie de paille. — *Lisse*, fr., polie, nivelée.

LOIGNE, LOINE, s. m. Conte bleu divertissant. — *Loinn*, celt., joie; mais la racine de ce mot doit plutôt être cherchée dans CALOIGNES.

LUI, pron. pers., elle. Ce pronom masculin est ordinairement employé pour le féminin, en Franche-Comté.

LURE, LYRE, s. f. Corde ou courroie avec laquelle on attache les bœufs à la crèche.

LUSETTE, s. f. LUSOT, s. m. Tison qui claire faiblement, feu d'avare. — Dérivent du lat. *Lux*, lueur, dont ils sont un diminutif.

LUTCHI (se) v. r. se glisser sur la glace. Prononcez *lutsi*. — *Lisser*, fr. Rendre poli, glissant; *tulisy*, glissade, faux pas, en celtique.

M

MACLE, s. m. Chanvre qui porte le chenevis. On croit cette plante femelle; mais son nom contredit cette opinion. — *Masculus*, lat.

MA FI! interj. Ma fille! Expression familière aux personnes du sexe quand elles se font des récits: *Et pi, ma fi! Ne voilà-t-il pas que*, etc.

MA FION, MAFIONGAI! interj. affirmative, usitée en Bresse, ma foi, ma foi oui.

MAGNIN, s. m. Chaudronnier ambulant. — *Maignen*, vi. fr.; *Magnoumer*, celt.

MAGNIN, s. m. Brouillard malfaisant qui brûle et recoquille les feuilles ou les fleurs, de telle sorte qu'el-

les paraissent avoir été *maniées*, brûlées. Le vigneron dit : *Lou magnin a passi sta na*, le brouillard a détruit les bourgeons ou la fleur du raisin. — *Mahaign*, celt., maléfice, infirmité qui rend estropié.

MAID, s. f. Huche à pétrir. — *Madia*, ital.

MAILLE (DE PETITE), s. f. Grèle, de conformation délicate, petit. — *Maille*, fr., monnoie de peu de valeur.

MAILLELÉ, adj. Emmailloté, au *maillot*.

MAILLER, v. a. Serrer fortement, tordre, froisser. — *Malu*, celt., Moudre, broyer; *Mallatu*, meurtrier. *Malleator*, lat., Forgeron, ouvrier qui travaille les métaux.

MAIS, adv. de temps et de comparaison ; *je n'en puis mais*, je n'en peux plus. *L'en veuli mais savai*, il en voulut savoir davantage, du latin *magis*.

MAISHUI, adv. Dorénavant, et à la lettre *plus à présent*, c. à. dire, à partir de ce point, à dater de ce moment. *Mais* entre en composition dans *désormais*; et *hui* dans *aujourd'hui*. — *Mais*, vi. fr. plus ; *hui*, corrompu de *hùc*, lat., jusqu'ici, à ce point.

MALOU, s. m. Merle. La diphthongue *ou* est presque muette.

MALTRAS, MARTRAS, MATRAS, s. m. Fumier, engrais. — Bullet tire le mot *maltra* ou *mâtra* du celtique *madru*, suppurer, se pourrir.

MANOU, s. m. faisceau de chanvre à teiller, lequel peut être contenu entre les mains. — *Manus*, lat., la main ou les mains.

MARÇAN, s. m. Maréchal (artisan) en patois des environs de Saint-Amour. — *March*, celt., Cheval.

MARANDA, MÉRENDA, s. f. Le repas d'onze heures. *Merenda*, lat.

MARGUILLIER, s. m. Ce mot français perd quelque fois en province sa véritable prononciation, et signifie fossoyeur, enterreur, à Lons-le-Saulnier, etc.

MARION, N. prop. de fem. Marie. La plupart des noms de femmes prennent une terminaison semblable, tels que Madelon, Louison, Désiron, Françon, Suson, etc. Magdelène, Louise, Désirée, Françoise, Susanne.

MARRON, s. m. Bœuf noir. Le noir est une couleur triste, et marque le deuil et l'affliction. — *Mœror*, lat., tristesse. *Mœrens*, qui est triste.

MASSES, s. f. Fagots de branches de bois. — *Machua*, celt., bâton, *massue*.

MATAFIN, MATEFIN, s. m. Gâteau fort-mince, fait de bouillie et à la poêle. — *Mata*, celt., natte; *fan* ou *fin*, celt., délié, mince.

MATOLE, s. f. Boule de neige façonnée entre les mains. — *Mathr*, celt. fouler; *Mactare*, lat.; *Mater*, fr.

MATOULER, v. n. Le chat *matoule* quand il est amoureux, et qu'il s'en va *miolant*, faire ses tournées nocturnes. Au figuré, faire l'amour la nuit, courir les femmes.

MAUGRÉ, adv. Malgré.

MAUNOT, MANET, adj. mal-propre. — *mal-net*.

MEDZI, MOUDZI, v. a. Manger. — Décomposition de *comedère*, lat.

MEGNIN, s. f. Marraine, terme enfantin.

MENADZIRA, s. f. Maîtresse de la maison, dans la Bresse. Le mari dit *nota menadzira*, pour, ma femme. — *Menagium*, celtique latinisé, famille.

MENER, MOUNÊ, v n. Chanter à merveille, jouer très-bien d'un instrument, violon, musette ou viole. *Ah! i moune bin!*

Los anzos menont d'aubadè.

Les anges donnent des aubades, jouent des airs, est-il dit dans un Noël Bressan. — *Men*, celt., agréable, d'où le latin *amœnus* et le vi. fr. *menon*: *men* se trouve aussi dans *Menestrels*, poètes français qui chantaient les héros en s'accompagnant d'instrumens de musique. Ces *Ménestrels* avaient succédé aux Bardes, et en dégénérant toujours de plus en plus, ils sont devenus les *Menétriers*.

MENINE, s. f. Petite main, main d'enfant.

MENUSONS (METTRE EN), briser quelque chose en pièces très-menues.—*Men*, *menu*, celt., petit; *menut*, celt., encore plus *menu*.

MERAVELIA, s. f. Merveille, en dialecte bressan des villages du Jura les plus voisins de Jasseron. — *Miraviglia*, lat.

MERENDER, v. n. Dîner. — *Merendar*, espagn.

MERLE, adj. Mâle. Un paysan qui va à la foire acheter un cochon, n'est pas décidé s'il ramènera un *merle* ou une *couche*.

MESSANT, MUSSANT (SOULET), Soleil couchant. Cette locution était beaucoup plus usitée autrefois qu'à présent, dans les actes pour désigner l'Ouest, l'Occident,

le soir.—*Se musser*, en vi. fr., se cacher. *Mussans*, lat., se taisant. *Muz*, celt., cacher. *Mussanter*, d'une manière cachée. Il y avait autrefois un sens analogue entre *se coucher* et *se taire* : ces idées se sont perpétuées dans les campagnes : nous avons déja fait remarquer que l'on y dit encore *couche-te* pour *tais-toi*.

MESSER (SAN), nom prop. Saint Michel, en patois bressan. On dit à l'Étoile, *san mechie* ou *metsie*.

MET, s. f. *Voyez* MAID.

METTU, participe du verbe mettre, mis.

MEUSSA, s. f. Rate, partie des intestins. — *Melza*, esp., *milza*, ital.

MEUZELION, s. m. Diminutif de *museau*, chez les Bressans jurassiens du midi.

MICHOTTE, s. f. Petite miche qui se fait d'un reste de pâte dans la huche. — Diminutif de *mich*, celt.

MIMI, MÉMÉ, s. f. Aïeule. — Dérivent de la même famille de mots que *mamma* lat., et *maman*, fr.

MINNIA, s. deux genres. Terme de caresse chez les Bressans, mon garçon, ma fille. — *Ninia*, celt., garçon fille. Le *M* initial marque le pronom possessif, syncopé de *mi*, lat. ou de *mon* fr. Minia paraît être le synonyme de *ma fi*. Voyez ce mot.

MINA, s. f. Minuit. — Mot qui peut bien être formé par contraction de l'allem. *Mitter-nacht*.

MINABLE, adj. Qui parait être indigent ruiné.

MIROULOT, s. m. Milieu. *Lou miroulòt du dzou*, midi; *lou miroulot d'en u*, le jaune d'œuf.

MISTE, adj. Joli, charmant. — *Mistr*, celt.

MISTIFRISÉ, adj. Enjolivé. *Voyez* MISTE, dont il est composé.

MŒURON, s. m. Fruit du mûrier sauvage. — *Moron*, grec ; *morum*, lat.

MOIE, s. m. Morceau, quantité comparée à une *morsure*. — *Morsus*, lat.; *moës*, en patois savoyard.

MOLARE, s. m. Eminence, colline. — *Molare*, celt.; *molaris*, bas latin.

MÔLE BÊTE, ou plutôt MAULE BÊTE. Mauvaises bêtes, injure en patois bressan. — *Maule*, pour *malæ*, lat.

MOITAN, METIAN, MITAN, s. m. Le milieu. — *Meth*, celt.; *medietas*, lat.; *mith*, goth.; *mittan*, teut. De là le mot *mitoyen* (mur) en français, mur qui est entre deux habitations.

MONDURE, s. f. Arrière-faix de la vache, par lequel elle se nettoie. — *Mundare*, lat., nettoyer.

MONTAILLE, s. f. Montagne, en patois des environs de Clairvaux. — *Montilium*, celt. latinisé, petite montagne.

MORTES, MUETES, s. f. Eaux stagnantes, en patois de l'arrondissement de Dôle. — *Mortuæ aquæ*, lat.

MÔTA, s. f. Moût de vendange. — *Moust*, celt.; *most*, allem. et flam.; *mosto*, ital. et esp.

MOTÎRA, s. f. Boisseau, mesure de farine. — *Metearia*, lat. du moyen âge.

MOUCHES (N'AVOIR PE DE) façon de parler proverbiale, recueillie dans la partie basse du canton de Seillières, et qui fait allusion à l'état de tranquillité d'une bête que les mouches ne piquent pas. Au sens fi-

guré, *n'avoir pas de mouches*, c'est n'avoir pas de vivacité; et chez les gens simples, la vivacité est la marque certaine de l'esprit.

MOUNIN, s. m. Caricature, figure d'homme mal faite, homme désagréable, maussade. — *Mounyn*, celt.

MOUR, s. m. Muffle des animaux. — *Mourennou*, celt., moustaches d'animal.

MOURNIFFLE, s. f. Soufflet appliqué sur le *mour* et sur le nez. Expression populaire. *Voyez* Nifflet.

MOUSSARD, s. m. Nom que l'on donnait autrefois, et que les vieilles gens donnent encore par mépris aux individus originaires des lieux main-mortables. Les *Moussières* étaient l'un des sept villages où le chapitre de Saint-Claude avait droit de main-morte. — De moussière a été formé *moussard*.

MOUTET, s. m. Bœuf rouge qui a une petite tache blanche au front. *Moutet* se dit aussi du blé quand il est mêlé; alors ce mot est corrompu de méteil.

MOUTHETTES, s. f. Filles de Mouthe et de ses environs (village de la haute montagne). On appelle abusivement et indistinctement de ce nom les montagnardes qui viennent en troupes aider les habitans du vignoble à vendanger.

MUSOT, s. m. Rat des champs.—*Mus*, lat.; *mouse*, angl.

N.

NA, adj. f. Une. *Na trebia*, une table.

NA, s. f. Neige, en patois de Septmoncel et Saint-Claude.

NA, s. f. Nuit. Voyez MINA. On dit ailleurs *Net.* — *Nacht*, allem.

NACAT, s. m. NAQUE, s. f. Excrétion du nez.—*Renasquer*, fr., renifler.

NAI, NA, adj. Né, en patois montagnard et des collines. — *Nais*, vi. f. *natus*, lat.

NAILLES, s. f. Dragées ou autres présents qui s'offrent, à l'occasion de la naissance d'un enfant, par les parrains et les marraines. — Ce mot est une crâse de *natalitia*, lat.

NAÑI, NÉNAT, NENET, NANIDA, part. négat. Non. — *Nen*, celt.; *neen*, flam.; *nein*, allem.

NANNON, s. f. Aïeule, vieille femme, terme enfantin. — *Nanna*, celt.: *nonna*, lat. du moyen âge; *Nonna*, ital. Le mot latin *anus*, vieille, paraît appartenir à la même souche.

NAQUÉ, adj. Mouillé par une grande pluie.

NARRE, s. f. plur. *Narrines*. — *Naris*, lat.

NARROFLO, v. n. Renifler, en patois bressan. Voy. pour la racine NARRE.

NESILLES, s. f. plur. Noisettes. Une chanson villageoise sur l'air de laquelle on danse une *sauteuse* (voy. ce mot), dans l'arrondissement de Lons-le-Saulnier, commence par ces mots:

Lorsque dz'aviens das nesilles,
Las galants vegniant tseu not.

Lorsque j'avais des noisettes (à leur donner), les amans

venaient chez nous.—*Nozel*, celt., *noccioule*, ital. On dit *noisille* en plusieurs provinces de France. *Nucelus*, lat. noyau.

NEZI, adj. Dont la peau est ridée par l'effet du séjour dans l'eau.

NIAU, s. f. Œuf qu'on laisse dans le nid pour engager les poules à pondre au même lieu. — C'est une crâse de *nidasius*, lat. du moyen âge, dont les Français ont fait *niais*. Observez que *niau* est également employé en ce dernier sens.

NIAUCHE, s. m. Niais. — *Nidiace*, ital. Voyez le terme précédent, qui est de même origine. Prononcez *nioche*.

NIER, v. a. Noyer, périr asphixié par l'eau, se *nier*.

NIFFLET, s. m. Délicat, difficile à l'excès sur le manger; qui flaire les mets, avant d'y toucher. Il est évident que *niffle* et seulement *ffle* ont signifié le nez: déja nous avons cité *mourniffle*, soufflet donné sur le nez; *narrofflo*, renâcler. Ajoutons le mot français *renifler*, respirer par le nez, et *flairer*, sentir par l'odorat.

NION, NIUN, adj. Nul, personne. — *Nigun*, celt. et esp.; *nemo*, lat.; *nessuno*, ital.; *none*, angl. Prononcez *gnon*, *gnun*.

NIONÇAN, adv. Nulle part, à la lettre *nul lieu*.

NIONLU, idem.

NIOU, nombre neuf. — *Niun*, terme de basse latinité. Voyez du Cange, au mot *niungildum*.

NIQUEDOUILLE, s. m. Niais. Ce terme enchérit sur celui de *niau* et de *niauche*. et signifie œuf ou petit d'oie: *nique* est un métaplasme de *niauche*. Et quant à *douille*, *voyez* OUILLE. L'opinion de Bullet n'est pas satisfaisante. (Dict. celt., *voy. nych.*)

NIQUET, s. m. Repos, sommeil de l'après-dîné. Il semble que ce mot soit composé de *ny*, nouveau, et de *quies*, repos; mais Bullet tire le mot *niquet* de *nig*, qui signifie hocher la tête, parce qu'en dormant on baisse insensiblement la tête.—*Ni*, selon ma conjecture, serait altéré de *neu*, celt.; *niajo*, goth.; *niwe*, anc. sax.; *niew*, flam.; *ny*, *nyt*, dan. et suéd. etc.; et *quiet* serait une altération peu sensible de *quies*, lat., puisque les Anglais disent encore *quiet* dans le même sens.

NO, NAU, NOUVÉ, NOIÉ, s. m. Noël. Dans une vieille chanson faite pour célèbrer cette solennité, il est dit aux bergers:

« Laissez paître vos bêtes,
« Et venez chanter *nau*.

Ces mots signifient *nouveau* et se rapportent à *natalis*, jour de la naissance.

NONO, s. m. Berceau, petite couchette: le berceau et la couchette sont toujours couverts pour préserver l'enfant d'un air trop vif et d'autres accidens. — Ce mot s'est formé, comme la plupart de ceux que l'on apprend aux enfans, par le redoublement d'un monosyllabe, *no*, celt., couvrir, cacher.

NOS, pron. pers. Nous. — *Nos*, lat.

NOVALLA, s. f. Nouvelle.

NUGILLA, NUSILLOTTE, s. f. Oseille.

NY, s. m. Ce mot patois des montagnes de Saint-Claude, paraît signifier le passage des oiseaux en automne, d'après ces premiers vers d'un couplet septmoncelan:

« On dzor d'aderri,
« Que la nâ vola vini,
« Las ouasais de *ny*
« Cuideront se redzoï.

« Un jour d'automne, que la neige était près de tomber, les oiseaux de passage pensèrent se réjouir » Nous avons vu à l'article *aderri*, que l'automne était ainsi appelée du passage des oiseaux qui voyagent en troupe : aussi est-il dit dans le même couplet.

« I se san buttas
« Tut ên ouna chas.

Ils se sont mis tout en un troupeau. — *Ny*, vient peut-être de *nich*, celt., essor, vol d'oiseau. *Nicha*, celt., voler; *Nidchi*, tart. mog. et calm., je vole en l'air.

O.

ŒUVRE, s. f. Filasse. *Une poupée d'œuvre* est une certaine quantité de chanvre teillé et préparé pour filer.

ŒUVRÉE, OUVRÉE, s. f., OUVRIER, s. m. Mesure agraire, qui est le huitième du journal, ainsi nommée de l'ouvrage qu'un seul homme peut faire en un jour.

OHIA ! interjection qui exprime le désappointement

OISEAU DE SAINT MARTIN, corbeau, corneille. Du Cange pense que cette locution vient de ce que, vers le temps de la Saint Martin, qui est à l'entrée de l'hiver, les corbeaux reparaissent dans nos climats. Il est remarquable que cette fête arrive au lever héliaque du *centaure* et du *corbeau.*

OLA, s. f. Aile.

OLIEUTA, s. f. Alouette. *Voyez* AULIEUTA.

OLIUTER, v. n. Bailler, en patois bressan.

OLOU, s. m Huile. — *Oleu*, celt. *oleum*, lat. *olio*, ital.

ON, adj. Un. *On poa*, un porc.

ONCETTE, s. f. Cheville de fer qui empêche la roue de quitter l'essieu.

ONCOT, adv. de temps; encore.

ONGON, s. m. Gond d'une porte. *Voyez* ANGONS.

ONKIEN, s. m. Oncle. On dit en francisant *onclin.*

ORBERATA, s. f. Arbalète, Patois des environs de Saint-Amour et Coligny. On dit aussi *obareta.*

ORET, adv. Quand même. On dit aussi *quand bin d'oret.*

ORVALES, s. f. plur. Accidens qui détruisent les récoltes, tels que grandes pluies, grêles, ouragans, gelées.

ORVALEUX, adj. Terrain exposé aux *orvales.* *Voy.* ORVALES.

OTUBÔTU, s. m. Aperçu, compte terminé sans entrer dans le détail. C'est une expression métaphorique, qui signifie littéralement *bout obtus*, un morceau de bois mal-taillé.—*Obtusum botum*, en latin du moyen âge.

OUA, s. m. plur. Yeux, en patois montagnard.

OUAILLER, v. n. crier par l'effet de la douleur. *Voy.* pour la racine, OUAIS.

OUAIS, OUÉ! interjection qui est française à la vérité (*ouis*), mais qui, prononcée d'une certaine manière (*oué*), fait reconnaître partout le Francomtois. C'est aussi un cri de douleur; de là *ouailler*, crier.

OUAIS DIÉ! interj. rustique. *Ouais mon Dieu.*

OUILLE, s. f., OUILLON, s. m. Oie, petit de l'oie. — *Ancellus*, lat. du moyen âge. *Oue*, vieux français.

OUNE, s. m. Tâche que l'on impose à un ouvrier qui travaille à la terre. *Onus*, lat.

OUNION, s. m. Oignon, plante. — *Unio*, lat. du moyen âge. *Onio*, celt.

OURDON, s. m. Une certaine bande de terrain à labourer, ou de bois à exploiter. — *Urdd*, celt., d'où le lat. *ordo.*

OUTAU, s. m. *Voy.* HOUTAU.

OUTE! interj. Regarde. On dit ailleurs *voi-te*? vois-tu?

OUVÉ VÊTES? D'où êtes-vous? *où* se dit aussi *ové*. — *Ubi*, lat., *ove*, ital.

OUVRIER, s. m. Le maître de la maison, en Bresse; une femme dit; *not'ouvrier*, pour *mon mari.*

P.

PACAN, s. m. Homme grossier, rustre. — *Paganus*, lat. paysan. De là notre mot français *payen* et celui de *paganisme.* Quand le polythéisme fut aboli dans les

villes, il resta encore long-temps en vigueur dans les campagnes.

PAGAIN, s. m. Parrain, mot d'enfant.

PAILLOLE, s. f. Paille d'avoine, balle qui servait d'enveloppe au grain.

PALOT, PALOTTE, adj. Lourd, lourde; se dit des personnes et non des choses. — *Paled*, celt., *balle* à jouer, d'où sont venus *palet* et *pelotte*. *Nota*. La pelotte et la balle ne sont pas lourdes à la vérité, mais elles remplacent les instrumens dont on se servait dans le *palestre*. *Voy.* à ce sujet BALISTE, PALIESTRE.

PALIESTRE, s. f. Gobille, petite boule de marbre. *Voy.* BALISTE.

PAMPOUILLES, s. f. Guenilles. — *Pan*, celt., étoffe. *Pill*, celt., lambeaux.

PAN ! interj. Onomatopée qui exprime un coup donné à quelqu'un, ou la détonation d'une arme à feu.

PANECIA, s. f. Tige de maïs coupée, ayant encore ses feuilles et son *panache*. — *Paniculus*, lat., diminutif de *panus*; *panache*, fr., *panacher*, celt.

PANNER, v. act. Essuyer. — *Pan*, celt. drap. *Pannus*, lat., chiffon.

PANOUILLE, s. f. Rape de maïs avec le grain, suspendue au plancher par ses feuilles d'enveloppe. Cette enveloppe est assimilée à une sorte d'étoffe; et de là le mot *panouille*, dérivé de *pannus*, lat.; linge. *Panniculus*, étoffe déliée, chiffon.

PANTENIRES, s. f. plur. Poches que les vieilles femmes suspendent à leurs hanches, sous le cotillon. — Ce mot viendrait-il de ce que l'objet qu'il exprime, est

attaché sur le ventre? *Pantex*, lat.; *panse*, all.; *pancz*, celt.? ou bien de ce que les poches sont *pendantes*, ou attachées par le haut, *penty*, celt.? Dans cette dernière hypothèse, les *pantenires* auraient leurs analogues dans les termes français *pantière*, filet pendu à un arbre (vulgairement appelé *pantaine* dans le département du Jura); et *pantanne*, enceinte de filets suspendus à des pieux ou perches.

PARAI ou PARET; s. m. Mur, muraille, cloison. — *Paraed*, celt.; *paries*, lat.; *paroi*, fr., mots dérivés de *par*, celt., pierre; *pared*, celt. et espag.; *paret*, ital. et patois d'Auvergne.

PARE, s. m. Père : crâse de *padre*, ital. et espag.

PARCHAT, s. m. Perche (poisson). *Perca*, lat.

PARGEALLA, PARGELLE, s. f. Sorte d'herbe rampante et capillaire. — *Spargere*, lat.; jeter ça et là. Serait-ce le *sparganium?*

PASSERET, s. m. Moineau. — *Passer*, lat.; *passereau*, fr.

PATAFRÔ, adv. Onomatopée qui donne l'idée du fracas causé par une chute.

PATALER, v. n. Courir en faisant du bruit avec ses pieds. Se dit particulièrement du cheval qui est au galop. — *Patte* pour pied; *aler* pour courir.

PATAROU (en). On entend par cette expression l'état de mouvement empressé et sans ordre, qui a lieu lorsque l'on veut faire des préparatifs pour recevoir quelqu'un.

PATATRA, adv. Synonime de *patafro*.

PATENAILLE, s. f. Panais (plante potagère). *Pastounadez*, celt.; *pastinaca*, lat.

PATTE, s. f. Jeu d'écolier, qui consiste à provoquer à la course, en frappant de la main son adversaire. — *Patte*, semble faire allusion à l'action du jeu, et, dans ce cas, on trouverait sa racine dans *pata*, celt., lièvre; ou bien à l'attouchement des mains des coureurs, car le peuple dit burlesquement *patte* pour main.

PAU, s. m. Pieu. — *Pal*, celt.; *palus*, lat.; *paol*, celt., la barre du gouvernail. *Pawl*, celt., pièce.

PAU, s. f. Planche.

PAULA, PAULETA, s. f. Pelle. — *Pala*, lat.; *pall*, celt.; *paleta*, celt., truelle. De là le mot français *palette*.

PAUME, s. f. Jeu de fille; la paume est une pelote élastique et revêtue de peau, que l'on jette contre terre, et qui, bondissant en l'air, doit y être retenue avec la main. — *Paume*, fr., creux de la main. *Palma*, latin.

PAUE, adj. Pauvre. — *Paur*, celt.

PAUSE, s. f. Mesure agraire qui équivaut à un demi-journal; ainsi appelée de la *pause* que font les laboureurs vers le milieu de leur journée. — *Pausa*, lat.

PECHOT, PICHOT, PIKIOT, PITET, PETIOT, PETION, adj. Petit, un peu. — *Pichon*, celt., petit de tout, oiseau domestique. *Peth*, un peu. *Piccolo*, ital.; *picciolo*, petit.

PECHILLER, v. n. Manger sans appétit.

PEGUIA, s. f. Pitié, émotion, comme on le voit dans ce couplet patois :

Ey éran na vois tra quemores,	Il y avait une fois trois commères,
Vé la maria,	Près de marie,
Que se desian de l'enn à l'atra	Qui se disaient l'une à l'autre,
In grind peguia :	En grand *émoi :*
« *Ia prins mau à la quemore,*	« Il a pris mal à la commère,
» *Ceti matin*	» Ce matin,
» *L'a refiambo sa piène écouella*	» Elle a vomi sa pleine écuelle
» *De supe u vin.* »	» De soupe au vin. »

PENON, s. m. Quartier de la ville, section d'une paroisse qui suit telle bannière. — *Penon*, celt. *pennon*, fr. étendard.

PERAMÔ, adv. En considération de, à cause que, parce que, en dialecte bressan. On dit aussi par syncope *pramo* ou *pramou*. Ailleurs la prononciation rend plus reconnaissables les mots dont cet adverbe se compose, dans *pelamou* et *pou l'amou*. — Pour l'amour.

PESIAU, s. m. Pesette, fausse vesce qui se mêle au froment. — Ce mot tient à la même famille que *pesait*, celt. *pois*, fr. et *pesitte*.

PESSIÔ, s. m. Pêcheur, en patois du canton de Saint Remy, près Coligny. — *Pesk*, poisson, celt. *pesseour*, celt. maraudeur.

PETCHU, s. m. Trou. — *Pertuis*, vieux fr. *pertugiare*, ital. faire un trou.

PÉTEUX, PÉTOUX, s. m. *Putois*, fouine.

PEURE, adj. Pauvre, misérable, qui mérite peu d'estime. — *Peur*, celt.

PEUT, PEUTE, adj. Laid, laide. — *Peut*, celt.; commun, trivial.

PHLIBA, nom prop. Philibert, fort usité en Bresse où l'on donne aux enfants des noms sonores qui puissent être entendus de fort loin.

PIAILLARD, s. m. Qui crie par habitude comme fait la *pie*. — Ce terme se compose de *pi*, celt. et de *ouailler*, crier. Voyez ce mot.

PIAPE, PIÉPOU, PIPE, s. m. Plante des prés, à fleurs jaunes, qui fait cautère. — Semblent appartenir au même type que les mots *pipera*, celt. et *pepere*, ital. poivre.

PICE PIQUÉE, s. f. Sorte de jeu de palet, qui consiste à s'approcher le plus d'un but donné. — *Pièce piquée* par une autre.

PIE, s. f. Portion de terrain. Ce terme est en usage dans les cantons de Saint Julien, de Saint Amour et de Beaufort. — *Syncope* de *partie*.

PIENNA, s. f. Plume à écrire. — *Penna*, ital. *pen*, angl.

PIÉ-BOULOT, s. m. Qui a le pied contrefait, *pied bot*.

PIÉRA-SIL, s. m. Persil. — *Petro Selinon*, *lat.*

PIEUDZA, PIEUGE, PIÔDZA, s. f. Pluie. — *Pioggia*, ital.

PILLON, s. m. Peau qui se fendille sur le doigt près de l'ongle; sert de comparaison pour dire une petite quantité. — *Pil*, *pilion* celt., peau, écorce. *Phellos*, grec, écorce d'arbre. *Pilus*, lat. poil.

PINGEON, s. m. Pigeon.

PINGRE, adj. Mot injurieux, dont l'acception varie: cuistre, sournois, railleur, acariâtre, etc.

PINOT, s. m. Coup de gosier qui perce le tympan, cri de fille.

PINOT, s. m. Espèce d'instrument à vent que les bergers font avec de l'écorce d'arbre au temps de la sève, et qui a le son d'une embouchure de clarinette. — *Pin*, celt. aigu, pointu, de là *pinot* cri et son aigu.

PIÔNER, v. n. Se plaindre par habitude, comme la *pie*: de là cette locution populaire faire la *pione*, ou la *pie au nid*. *Piogen*, celt. pie.

PIPER, v. n. respirer. — *The wind pipe*, angl. le conduit de la respiration.

PIPI, s. m. Grand père, terme enfantin.

PIQUETA DU DZOU, s. f. Point du jour, l'aube. On dit aussi, en francisant, la *pique* du jour. *Voyez* GUILLES. — *Pic*, *pig*, celt. pointe, aiguillon. *Pique*, lance.

PLANTÉE, s. f. Vigne nouvelle.

PLEIN (TOUT), adv. Beaucoup, expression que l'on emploie abusivement dans tous les sens. Exemp. Une planche où il y *tout plein* de trous; il y a *tout plein* de gens qui l'ignorent.

PLOSSE, s. f. Fruit de l'épine noire, prune sauvage. — *Poloss*, *boloss*, celt. prunes communes d'un goût aigre. *Blosses*, en un patois de la haute Bretagne.

PÔCHER, v. a. Peser sur quelque chose, presser. *Voy.* PÔCHON et PÔCHU.

PÔCHON, s. m. Sorte de grosse cuiller à l'usage de la cuisine, ainsi nommée parce qu'elle sert à écraser dans la marmite ce qu'on y fait cuire. *Voy.* PÔCHER.

PÔCHU, s. m. Instrument avec lequel on écrase les raisins dans la *sapine*, voyez ce mot. *Pochu* est la famille des mots *pocher*, *pochon*.

PONÇON, s. m. Tonneau. — *Poinçon*, fr.

POGLIE, s. m. Pou. Pronocez *glie*, comme les italiens le prononcent dans *moglie*, et comme les français font *Broglie*.

POGNE, POUGNA, s. f. Poing.—*Pugnus*, lat. *pugno*, ital.

PO-MAIS, adv. C'est un pléonasme. *Voy.* MAIS. En ital. *mai più.*

Quind de la bole i gn'u po-mais

C'est à dire quand il n'y eut plus de balles: en patois des environs de Saint-Amour.

POUAI, s. m. Porc. Se dit de même en Savoie.

POUGAILLE, s. f. Poupée. Ce mot rustique est composé par contraction de *Popea gallica*, lat. *Poppée gauloise*. La maîtresse de Néron était probablement une petite personne, qui se mettait avec recherche, et qui était l'objet de beaucoup de soins de la part de ses femmes. *Poppaena pinguia*, lat. fard, inventé par *Poppée.*

POUGNON, s. m. Petit gâteau au beurre, fait d'une *poignée* de pâte.

POUI! interj. Exprime le dégoût; synonyme de *fi*, qui est français et irlandais. — *Fouy*, celt. *pui*, en turc. *pfuy* allem. *phi*, chien.

POULSARD, s. m. Espèce de raisin dont on fait le vin clairet. On l'appelle *arboisin* à Dôle, et en plusieurs lieux de la Franche-Comté, parce qu'il abonde dans le vignoble d'Arbois.

POUR, prép. Par. *Pour hique*, par ici.

POUSSI, s. m. Poussière.

POUTE, s. f. Trou. *Put*, celt. fosse profonde. *Putta*, ital. *Voyez* PUTA.

POUTOT, s. m. Creux. Diminutif de *poute*, dans ce sens, mais son augmentatif dans celui-ci : *poutot* se dit quelquefois plaisamment pour l'enfer.

POUTOT, POTET, s. m. Encrier, terme d'écolier : cornet ou petit *pot*.

PRA, s. m. Pré. — *Pratum*, lat.

PRÉCHA, s. f. Pêche (fruit). — *Persica*, lat. c'est par métathèse qu'en patois on dit *pre* pour *per* : ces transpositions n'y sont pas rares.

PRIGEON, s. f. Prison. — *Prigione*, ital.

PRIMBOIS, s. f. Fagots, petit bois. La première syllabe de ce mot vient de *prin*, celt., menu, ou de *prim*, premier. Au reste, en examinant ces deux termes celtiques, on reconnaît bientôt l'identité de leur racine : les premiers jets d'un arbuste, d'un arbre, sont *menus*. *Voy.* PRIN, PRINMA, PRIMPOI.

PRIMPOI, s. m. Au propre, c'est le duvet, le poil follet, le poil naissant ; au figuré, c'est la jeunesse, l'adolescence, la puberté. Il est encore dans son *primpoi*, c'est-à-dire, il est encore jeune, dans son *premier poil* ; c'est de la même manière que s'est formé notre mot français *printemps*, que nos pères ont appelé le *nouveau temps*, qui répond au *vere novo* de Virgile.

PRIN, adj. Menu, petit, chétif. — *Prin* et *prim*, celtique.

PRÎNGUELION, s. m. Petit objet, chose menue, mince.

PRIN-MA, adj. f. Mince, d'une taille fine, parlant d'une femme ;

« *L'è tota prin-ma su les hances.*

Elle est toute mince sur les hanches, c'est-à-dire, elle a, comme disait Henri IV, dans une chanson de sa composition, *une taille à la main.*

PRIN-MOUCHI, v. a. Filer fin.

PRÔGEON, s. m. Ce qui accroît, ce qui s'enfle, ce qui fait paraître avantageusement une chose. Voyez, pour l'étymologie, PRÔGER.

PRÔGER, v. n. Faire volume, être relevé à l'œil, ressortir. — Selon *Bullet*, ce mot serait dérivé de *Prw*, celt. abondant. Peut-être vient-il de *Progerere*, lat. pousser, jeter dehors.

PROU ou PROUT, adv. Assez. — *Prw*, celt. abondant, ou *pro ut*, lat. Suivant l'exigence du cas : *Pro ut res postulat.*

PUBLE, PIBLE, s. m. Peuplier. — *Pibl*, celt. *pibol*, en basq. *populus*, lat.

PUISEROT, s. m. Petite seille à *puiser*. — *Pus*, celt., puits.

PÛTA, s. f. Prostituée. — *Putoa*, celt., débauché. Putain fr. Ce mot paraît avoir le même type que *poute* et *poutot* déjà cités, *puteus*, lat. *potta*, ital. *put*, celt. Cette analogie peut s'expliquer aussi par un mot hébreu quant au sens et nom aux syllabes : *Belphégor* était le Dieu de la prostitution ; *phégor* signifiait trou.

Q.

QUARE, s. m. Angle: le *quare* d'un champ, l'un de ses angles, parce que l'angle est une partie du quarré.

QUART (DE), adv. Obliquement, de côté. *Regarder de quart, se ranger de quart*, regarder, se mettre de côté, à l'*écart*.

QUASIMENT, adv. Presque, à-peu-près. — *Qasimant*, celt.

QUE, relat. Employé pour *qui*.

QUELA, s. m. Ainsi prononcé par épenthèse pour *kla*. Feu follet. — *Quelern*, celt.

QUENEUILLE, s. f. Borgne. — *Qu'un œil*.

QUENILLAGE, s. m. Occupation sans valeur.

QUENILLER, v. n. Perdre son temps à des futilités.

QUENILLER, v. a. Patiner, manier indiscrètement une chose.

QUENILLERIES, s. f. Ouvrages sortis des mains d'un *quenillard*; choses qui ne valent pas la peine d'occuper sérieusement.

QUERI, QRI, v. a. Chercher avec la certitude de trouver l'objet. — *Quærere*, lat. *quérir*. fr.

QUE SI, QUE NON, manière laconique d'exprimer la contradiction. On sous-entend *dire*.

QUILA, s. f. Tuile.

QUIN, QUEU, quel, avec le ton de l'admiration, de l'étonnement, ou de l'interrogation. *Quin nâis! queu nez!* quel grand nez! *quisnam nasus! quin houm est-o çanoque?* quelle espèce d'homme est ça!

QUINCHÉE, s. f. Cri perçant que les jeunes gens poussent quant ils sont en gaîté, mais surtout à la fin de chaque couplet de leurs chansons.

QUINZON, s. m. Pinson (oiseau). Le pinson se distingue de la foule des oiseaux par la beauté de son ramage. — *Quin*, *pin*, celt. agréable. *Son*, celt. son, chant.

QUO, pour *quel* et *que ce*. *Quo san quo sot*! quel saint que ce soit.

R.

RABATER, v. n. s'agiter, faire du tapage. — Vient, selon Bullet, de *rabadd* et *rabat*, celt. esprit follet, lutin.

RABLET, tantôt adj., tantôt subst. Court, petit, mais fort. — *Rab*, celt., petit. *Rabouezeg*, nabot. De là le mot français *rabougri*. *Roblé*, esp. de chêne (emblème de la force). *Voyez* ROUGE DE CHÊNE.

RACHE, s. f. Rogne, maladie cutanée qui affecte la racine des cheveux.—*Rach*, celt. d'où le mot *rêche*, fr.

RACLE, s. m. Ramoneur. — *Racla*, *raclein*, celt., râcler, fr. ratisser.

RAILER, v. n. Pleurer en criant d'une voix glapissante. — Dérive du même type que le mot français *râler*.

RAIN, s. m. Morceau de bois pour le feu, rameau détaché d'une arbre.—*Ran*, celt. *rain*, vieux fr., rameau. De là *rainceau*, feuillage dans les ornemens.

RAMANENTS, s. m. plur. Éclats de bois qui restent sur le terrain après la coupe d'une forêt. *Remanents*, terme

forestier. *Remanentia*, lat. les choses qui restent. *Ramaign, ramaignand*, celt., reste de viande.

RAMASSI, v. a. Récolter, enlever les fruits de la terre. Patois du canton de Voiteur. — *Ramasser*, fr. *Voyez* REMACE.

RAME, s. m. Nom que l'on donne au bœuf quand il est zébré. — *Remigium*, lat. rang de rames. *Remigium alarum* (Virg.), les ailes de Dédale comparées à des rames, parce que les plumes de l'oiseau déployées sont rangées dans un ordre à-peu-près semblable. Les bandes noires de la peau du zèbre offrent la même figure que de petites branches d'arbre rangées sur une branche plus forte; et de là la dénomination de *rameau*.

RAMPO, s. m. Sorte de jeu de quilles. Les joueurs, placés à une assez grande distance de trois quilles qui ne se présentent à eux qu'obliquement, cherchent à les abattre au moyen d'une boule qu'ils lancent dans une espèce d'avenue.

RAN, adv. rien.

RANCASSER, v. n. Râler, respirer avec bruit et d'une manière pénible. — *Rancare*, lat., *Voyez* RANCOTS.

RANCOTS, s. m. Râle de la mort. *Voyez* RANCASSER. Peut-être faut-il écrire *rend-co*, et traduire *rend cœur*, car c'est l'action de rendre l'ame.

RAPPILON, s. m. Axe autour duquel existaient les grains de maïs, et dans cet état il ressemble à une *râpe*.

RAPPONDRE, v. a. Voyez APPONDRE.

RAPPONSE, s. f. Voy. APPONDRE.

RASURE, s. f. Croûte formée au fond de la marmite par l'effet de la cuisson, et que l'on enlève au moyen

de la cuiller ou du couteau. — *Rasa*, celt., raser. De-là *rasibus*.

RATAILLON, s. f. Courtillère, ainsi nommée de ce qu'elle *ratisse* les racines et les plantes potagères, comme font les *rats*.

RATE, s. f. Rat, souris. — *Ratus*, *rattus*, mots de basse lat. Du Cange.

RATEVOLATE, s. f. Chauve-souris — Comme si l'on disait *rate volante*, *ratus volitans*.

RATTROUPÉ, adj. Remis en ordre, arrangé proprement, requinqué.

RÉ, s. m. Roi.—*Re*, celt. et ital. *Rey*, espagn.

REBATE, s. f. Ribe. — *Reba*, celt., briser.

REBRA, s. m. Détour que l'on fait avec une voiture attelée : *prendre le rebra*, c'est détourner à droite ou à gauche, faire un contour. Voy. BRATER. Il y a dans *rebra* un fort métaplasme : le *b* y est mis pour le *v* qui, à la vérité, est de même organe ; il doit y avoir un *e* après le *v* ; il a été supprimé par syncope, parce qu'il était sans accent. Ainsi, de *revera* (revirer) le paysan a fait *rebra*. *E revaret ;* il reviendra, il sera de retour: patois des environs de Gray.

RECHEUTIR, v. n. Voy. RECHUTE.

RECHUTE, RECHEUTE, RECHETA, s. f. Toit avancé sous lequel on retire les voitures, charrues et instrumens aratoires. Ainsi nommé parce que cet avant-toit ressort. Voy. RECHEUTI.

RÉDICULE, adj. Se dit des circonstances, du temps, de la saison, lorsque les affaires, le commerce, les

récoltes ne sont pas satisfaisantes. *L'année est bien redicule!* — *Redigulosus*, terme de basse lat.

RÉGERMI, v. n. frissonner, tressaillir.

REGIPPER, v. n. rejaillir. — *Regimber*, fr.

REGRENI, adj. Ridé, formant beaucoup de plis. *Une vieille regrenie*, une vieille femme ridée. Voy. REGRIGNÉ.

REGRIGNÉ, adj. Ridé, chiffonné, froncé. *Un front regrigné* est d'une personne maussade, chagrine, souffrante. C'est l'effet pour la cause. — *Grignons*, celt., chagrin. De là le mot français *grognard*.

REMACE, s. f. Balai. — Ce mot vient-il, comme *ramon*, vi. fr. qui signifie la même chose, du lat. *rema* devenu *remo* dans l'ital., et dans l'espagn. *rame*, parce que le mouvement de la balayeuse et du rameur est analogue? Vient-il de *ramus*, lat.; *ramagium*, bas. lat.; *rameau* parce que le balai se compose de verges? Enfin est-ce un dérivé de *ramassi*, verbe patois déjà cité, parce que le balai *ramasse*, *rassemble*?

REMEMBRANZA, s. f. Souvenir; au figuré, peu de chose, l'ombre de la réalité. — *Rimembranza*, ital.

REMI (SENTIR LE), se dit de l'odeur du brûlé. Voy. RIMOU.

RENOILLES, s. f. Grenouilles, en patois bressan des environs de Lons-le-Saunier. — *Ranunculi*, lat.; *ranulæ*, mot de basse lat., du Cange. *Ran*, celt.; *raines*, et *renouilles*, vieux fr.

RENON, s. m. Égoût du fumier. — *Reun*, celt.; marais. *Reune*, *mare*, en Franche-Comté.

RENVÔDRE, v. a. Remettre du fil en peloton, rentortiller. — *R* marque une action itérative; *envodre*

vient du lat. *involvere*. On a dû écrire autrefois *renvoldre*, et plus anncienement, *renvolvre*.

REPATENÉ, adj. Rapetassé; haillons *repatenés*; mille fois raccommodés.

RÉSIAU, s. m. Petit cuveau pour la lessive.

RESSERSIR, v. a. Faire une reprise à l'aiguille; comme si l'on disait *ressasser* faire un nouveau *sas*, un nouveau tissu. Voy. CESSOT.

RESSUIR, v. n. Ressuyer.

RÉTELOT, s. m. Roitelet (oiseau).

RETIRE, s. m. Lieu du logis où l'on place les meubles et les objets qui figureraient mal partout ailleurs. — *Retirer*, fr.

RÉTRO, s. m. Réduit, retraite cachée, retranchement. — *Retrò*, lat., par derrière; *retrorsus*, retiré en arrière; *retrahere*, *retroïre*, se retirer.

RÉVAILLI, adj. Qui a fait son premier repas. *siéte-vo dza revailli?* Question que le paysan de l'arrondissement de Lons-le-Saunier fait communément aux personnes qu'il rencontre dans la matinée, quoiqu'il les suppose bien *reveillées*, il entend par là: *avez-vous déjà déjeûné?*

RÉVAILLY, s. m. Bœuf au poil ardent, portant bien sa tête, bien coiffé.

RÉVEILLON, s. m. Collation qui se prend à l'issue de la messe nocturne de Noël, lorsque l'on est rentré chez soi. Voy. RÉVAILLI.

REVICOULER, v. a. Raviver, rendre les forces, faire renaître, parlant d'une bonne liqueur, d'un mets succulent, et au figuré, d'une nouvelle satisfaisante.

REVIRBU, s. m. Bugrane, ononis. — Herbe qui fait *revirer*, retourner les bœufs.

RIBLER, v. a. Rassembler, entasser le bled provenant de la battue, au moyen d'une espèce de râteau sans dents, que l'on appelle en français *rouable* et *râble*. Ce n'est pas le seul exemple de permutation de l'*a* en *i*.

RIBLOU, s. m. Instrument qui en écrasant le filament du chanvre, le dépouille de sa rudesse. *Ribe*, fr.

RICHENGUEULE, s. m. Beau diseur.

RIFFLA, s. m. Sac de laine qui, dans le mécanisme du moulin, sert à tamiser la farine de pur froment. Cette farine est mi-grosse, et c'est de cette circonstance que vient le mot de *pain riffle*.

RIFFLÉ, adj. Se dit du pain fait de farine de bled, mi-grosse.

RIMOU, s. m. L'odeur du brûlé. Voy. REMI.

RIORTA, s. f. Branche flexible et tordue dont on lie les gerbes. — *Retorta*, basse lat. ; *ritorta*, ital.

RIPES, s. f. Lieux déserts, dénominations attachées à des localités de cette nature, dans l'arrondissement de Lons-le-Saunier ; *les ripes de Saint-Laurent, les ripes d'Artena ; les ripes d'Augisey.*

RITA, s. f. Poupée de chanvre à filer. — *Ristra*, espagnol.

RIVA, s. f. Bord d'un champ, d'une forêt. *Efailleva pianta on nouïu pou marquê la riva ;* il fallait planter un noyer pour marquer la limite ou le tour du champ. — *Ripa*, lat.

RIVA, s. f. Côté. *De sta riva*, de ce côté-ci.

RÔT, s. m. Fruit du maïs encore tendre et laiteux, que l'on fait rôtir pour manger. — *Rhôst*, celt., rôti.

RÔNE (BLED-), s. m. Espèce de bled dont l'épi porte une longue barbe, celui que les statuaires et les peintres placent sur la tête de Cérès. — *Rhonellog*, celt., qui a une queue. *Rhonca*, touffu.

RONTU, adj. Rompu. — *Rotto*, ital.

ROUAILLI, v. a. Railler, faire des contes. — *Rouaïl*, celt.; fable.

ROUANNIÈRA, s. f. Gaule à abattre les noix. — *Rouennet*, celt., bâtonné. *Rouenner*, un homme qui en bat un autre. De là, sans doute, le mot français *rouer*.

ROUCHI, v. a. Frapper sur quelqu'un, tomber à coups de bâton sur lui.

ROUFFLE, s. f. Crasse de la tête des enfans.

ROUGE DE CHÊNE, et en patois RUDZOU DE TSANOU, Expression métaphorique, qui exprime la force d'un tempérament, et qui répond à *robuste*, que nous avons tiré du lat. *robur*, qui signifiait à-la-fois *rouvre* et *force*. Le rouvre est une espèce de chêne plus dur que l'espèce commune. Quoique l'on puisse dire que le cœur du chêne est *rougeâtre*, il est probable aussi qu'en disant *rouge de chêne*, on a fait une équivoque, et que l'on a mis *rouge* pour *rouve*. — *Rove*, celt.; chêne. *Rouve de chêne*, hyperbole ou pléonasme.

ROUGNASSER, v. n. *Le temps rougnasse*, il est aux brouillards, à la pluie. — *Runaigh*, celt., obscur.

ROUIN, s. m. Regain, secondes herbes.

ROUINGI, v. n. Ruminer. — *rouigna*, celt.; ronger.

ROUTE, ROUTÉE, s. f. Multitude, une longue file de soldats, une grande foule de personnes.—*Rhowter*, celt.; *ruta*, irla.; *rotte*, allem.; *rout*, angl.; *routa*, en lat. barb. et grec vulg.; *route*, vieux fr.

RÛLE, s. f. Linge de berceau d'un enfant.

S.

SA, SAU, s. f. Sel. — *sal*, celt., lat., esp., chald.; *sol*, en sorabe, en polonais; *soo*, en hong.

SABATER, v. n. Faire beaucoup de bruit. *Sabater*, v. a. Agiter, secouer violemment. Si ce mot n'est pas formé par *sabat*, assemblée de sorciers, il doit faire allusion au bruit des *sabots*, chaussure de bois. — *Sabat*, celt., bruit. Ne semble-t-il pas que les *sabots* soient une chaussure savoyarde, et qu'on ait pu écrire *sabauds*? La Savoie a été nommée en latin *Vada Sabatia* et *Sabaudia*.

SADROUILLE, s. f. Fille ou femme mal-propre.

SACQUET, SAKA (OUNA), Quelque chose, en patois du canton de Conliège.

SAILLA, s. f. Galette à l'huile et au sel, que font les pauvres gens et les bergers.—Ainsi nommée du sel qui y domine. — *Saillead*, celt., saler.

SAILLI, v. n. Faucher, faire des foins.

SALLA, s. f. Chaise, siége de bois. *Prenté na salla*, prenez une chaise, asseyez-vous. — *Sella*, lat. et esp.

SALLOT, s. m. Petit escarbeau. — Diminutif de *salla*. Voyez ce mot.

SAMBADI, SAMBEDI, s. m. Samedi. — *Sabbati dies*, lat.

SAN, adj. Saint. — *San*, celt.

SAPINE, s. f. Cuvier qui sert particulièrement aux vendangeurs, ainsi nommée de *sapin*, espèce de bois dont elle est faite.—*sapina*, celt., petit bateau de *sapin*.

SARFO, v. a. Chauffer, en patois bressan du midi.

« Nos han trovo per lo *sarfo*. »

Nous avons trouvé de quoi le chauffer.

SARRA, s. f. Scie. — *Serra*, lat.

SARRER, v. a. Scier — *Serrâre*, lat.

SARROT, s. m. Habit de toile peinte en vert. Il était en usage autrefois dans les villes où il y avait peu de luxe. — *Saro*, celt.

SARVO, v. a. Sauver, mettre en sûreté.

« Berdzirés, votés bétes
» San sarves, vos hou saites. »

Bergères, vos bestiaux sont en lieu de sûreté, vous le savez (patois bressan des environs de Saint-Amour). — *Salvare*, lat. Dans le mot rustique, le *r* a été substitué au *l*.

SAUDZOU, s. m. Saule. La diphthongue finale est presque muette. — *Sauz*, esp.

SAUTEUSE, s. f. Espèce de danse villageoise dans l'arrondissement de Lons-le-Saunier, ainsi nommée d'un *saut* que le danseur fait faire à sa danseuse.

SE, pron. qui permute avec *vous*, quand ce dernier mot se trouve répété, comme dans *vous vous fâchez; vo se boufé in coulare.*

SECKIA, s. f. Sécheresse. — *Séched*, celt., soif; *siccitas*, lat.; *secchezza*, ital., sécheresse.

SEIGNO, s. m. Signe, en patois bressan du Midi. — *Segno*, ital.; *syng*, celt.; *signum*, lat.

SEÎLLOU, s. m. Seigle. La terminaison de ce mot est presque muette.

SELŒU, s. m. Soleil, en dialecte bressan du Midi.

SEMOU, s. m. Colle faite de farine, comme la bouillie. — *Semola*, esp., bouillie de froment mondé.

SENEDZI, v. a. Pronostiquer, annoncer d'avance. *Jeu! que me senedzi vo?* Dieu! que m'annoncez-vous? Cette expression est d'autant plus ancienne, qu'elle rappelle le druidisme. Les *senæ* et les *senots* passaient pour connaître l'avenir, et pour être doués du privilége de l'annoncer. Le lieu où j'ai recueilli ce mot était jadis fréquenté par les druides et les druidesses, établis à Château-Châlon, Charnay, Menetru et Domblans.

SENTUNELLA, s. f. Fosset placé au haut d'une pièce, comme en *sentinelle*, pour avertir quand le vin monte jusqu'à cette hauteur. — *Santinell*, celt.; *santout*, apercevoir.

SERET, s. m. Sorte de petit fromage fait de lait caillé qui reste dans la chaudière après la fabrication du grand fromage. On le mange frais, en le trempant dans de la crême. — Selon Bullet, ce mot dérive de *sarrit*, celt., restant.

SERVANTE, s. f. Espèce d'archet plat que l'on engage entre le bois du lit et le lit, pour empêcher la couverture de glisser en devant. Cet instrument est surtout en usage dans la partie montagneuse du Jura.

SESSOT, s. m. Petit sas qui sert à tamiser la farine. — *Sasset*, fr.; de là le mot *ressasser*, refaire à l'aiguille un tissu croisé.

SÉTE, adj. Doux, agréable au goût; succulent, qui flatte le toucher. Serait-ce une forte crâse de *suavitas*, lat.? Il est plus probable que *sete* vient de *sed*, celt.; *seta*, lat., ital. et esp., soie.

SETTIE, Sécheresse. *Voyez* SECKIA.

SGROULER, v. a. Secouer un arbre, pour en faire tomber les fruits; agiter vivement une porte fermée, pour obliger à l'ouvrir. — *Grouler*, fr., trembler; *siglo*, celt., ébranler, secouer.

SIET, adv. Oui, si fait. *Siet, mon galand;* oui, mon ami.

SLU, SLA, pour CELU, CELA, pron. démonstr. Celui-ci, celle-là, ou seulement *ce*, cette.

SIMBU, v. n. ressembler. — *Sembiare*, ital.

« L'atrou das dzous s'in revignant,
» E *s'imbiev* on coquelincant. »

L'autre jour (mon mari ivre) s'en revenant, ressemblait à un coquelicot.

SIN, prépos. Sans. — *Sin*, esp.; *sine*, lat.

S'N, pron. poss. Son, par syncope. *S'n onkien*, *s'n houmou;* son oncle, son mari.

SORDAT, SŒUDAR, s. m. Soldat. — *Soudard*, celt.

SOT, SOTSE, adj. Sec, sèche; patois du canton de Voiteur et de Seillières.

SOTSE, SUTSE, SOCHE, s. f. Suie. Il semble que l'article précédent donne l'explication de celui-ci: le patois est du même canton.

SOU, s. m. Sureau, arbrisseau.

SOULAIT, s. m. Soulagement, consolation; personne qui soigne un vieillard, ou qui fait l'espoir d'un malheureux. — *Soulaich*, *solas*, celt.; *solatium*, lat.; *soulas*, v. fr., soulagement.

SOULIER, s. m. Fenil, lieu de la maison qui est ordinairement sur l'étable. — *Seul*, *soul*, celt., chaume, paille.

SOULIER, SOLIER, s. m. Étage supérieur. — *Solier*, v. fr., maison à un étage; *soul*, celt., plancher qui repose sur des *solives; solarium*, lat., nom de l'étage supérieur, parce qu'il était plus exposé au *soleil*.

SOULON, SOULOT, s. m. Homme ivre. — *Saoul*, celt.

SOUNE, s. m. Sommeil. — *Somnus*, lat.; *sonno*, ital.; *shun*, *sun*, celt.

SOUNER, v. a. Semer. — *Soœr*, angl.

SOURIA, s f. Troupe, multitude animée, comme on dit trivialement, une potée de *souris*.

SOURILLER, v. a. Écouter clandestinement, prêter une oreille indiscrète. *Pelins piu bas*, *on no sourille;* parlons plus bas, on nous écoute. On *soreille*, on se fait tout *oreille*, pour nous entendre.

SOUTE, s. f. Abri. *Se mettre à l'abri pendant le mau-*

tres provinces ; *tupina*, celt. Il semble que *pinte* soit l'inversion de *te pin*: dans l'arrondissement de Dole on dit *pinte* pour désigner un pot-à-l'eau.

TÉRÉTRE, s. m. Lierre.

TESSONNIÈRE, s. f. Lieu où se retire le blaireau. *V.* TASSON.

TIAN, s. m. Teinture. — *Tan*, fr. ; *tannum*, lat. ; *tanc*, ital., poussière de chêne dont on se sert pour teindre.

TIANTERA, s. f. Teinture. Voy. TIAN.

TICLET, TIKIOT, s. m. Loquet de porte. Le premier de ces mots est francisé, le second est patois. — *Ti* pourrait signifier ici *à demeure*, comme il a signifié en celt., maison, demeure, logement, et *clet*, dans la même langue *clef*.

TIÉVOU, TIÉVA, adj. Maladif, maladive, sans vigueur. *Che l'enfant est tant tiévou!* Se dit par métonymie pour sans *chaleur*, parce que dès que son sang n'est pas chaud, l'enfant languit. — *Tieve* au lieu de *tiéde*.

TOFET, s. m. Petit gâteau qui se fait promptement dans la poële — *Tôt fait.*

TILLOT, s. m. Tilleul. — *Tillo*, celt.

TOLIER (SE), v. r. S'essuyer, se torcher. — Dérive de *toile*, comme on a fait de *pan* le verbe *panner* qui signifie aussi essuyer. *Toalla*, celt., essuye-main.

TOLION, s. m. Femme mal-propre, souillon, chiffon. — Vient aussi de *toile* comme le précédent. *Touillon*, en patois picard, torchon ; *touaillon*, vieux français, serviette.

TOMME, s. f. Sorte de fromage de mauvaise qualité.

TORMENTINA, s. f. Térébenthine, remède qui paraît au paysan être ainsi nommé parce qu'il *tourmente*. C'est un exemple d'équivoque. — *Tourmentyn*, celt.

TÔTASETOU, adv. de temps. Tout de suite.

TOTORE, adv. Tout à l'heure, par syncope; patois Bressan des environs de Coligny.

TOUPE, s. f. Pelouse, lieu où l'herbe est courte comme *l'étoupe* l'est en comparaison de la filasse et le toupet relativement aux cheveux du reste de la tête. *Toupe* fait d'autant plus allusion à une dimension courte qu'il se trouve en harmonie avec *pelouse*, qui présente l'idée de quelque chose de *velu*, *velouté*, en latin *pilosus*. Au reste *toppyn*, celt., signifie chevelure, et *topp*, le sommet : et il est remarquable que l'herbe est fort courte au haut des montagnes et des collines, où sont les *toupes* ou *teppes*. Voy. TEPE.

TOUQUÉ, s. m. Calotte de velours noir, entourée d'une touffe de franges de même couleur, que portent encore les vieilles femmes de la haute montagne. — *Tocq*, celt., chapeau; *toca*, esp.; *toque*, fr., toquet, couverture de tête de femme.

TOURACHI, v. n. Une cheminée *tourache* quand il en sort une fumée épaisse et abondante. — *Torrach*, celt., pressé, serré.

TOURDZ, TORDZOU, adv. Toujours.

TOURIA, TOURIE, s. f. Génisse.—Ces mots rustiques sont dérivés sans doute de *taurus*, lat., taureau. On n'a fait que leur donner une terminaison qui marque le genre féminin. *Taurea*, lat.

TOUTER, v. a. Téter. *Fas toutê lou belin;* fais téter l'agneau.

TRAGER, v. n. Aller, venir, marcher. — Selon Bullet, ce mot viendrait de *tregh*, celt., pied ; mais il a plus d'analogie avec *trajet*, fr. Voy. TRAIGE.

TRAIGE, s. m. Lieu par lequel on passe et repasse d'une rue à une autre, d'où le mot français *trajet*. — *Traiz*, celt., passage.

TRAN, ÉTRAN, s. f. Fourchette. La fourchette des paysans Franc-comtois avait autrefois *trois* dents. Voy. pour l'étymologie TRIN.

TRAPE, s. f. Jatte de terre dans laquelle on met le lait ; son contenu. — *Trwp*, celt.

TREBIA, TROBIA, s. f. Table. Dans les maisons des pauvres paysans, souvent la porte du buffet sert de table pour prendre le repas. Cette porte, attachée par le bas, et s'ouvrant par le haut, *trébuche* et repose à son extrémité sur un pied, de sorte qu'elle paraît avoir trois points d'appui, celui-ci d'abord et les pieds de devant du buffet. — *Trebes*, celt., trépied ; *trebl*, triple.

TREBILLER, v. n. S'agiter, tourner sur soi, être sans cesse en mouvement. Voy. TREBILLOT.

TREBILLOT, s. m. Petite bille de buis que les écoliers, à l'aide d'un fouet, font mouvoir en équilibre sur sa pointe. — *Tre*, onomatopée, qui exprime le tournoiment, et *billot*, diminutif de *bille*.

TRÉDAINE, s. f. Espèce de *bage* claire dont on faisait des rideaux. Étoffe grossière. — *Trudennis*, celt., gueux, mendiant. Peut-être les mendiants étaient-ils vêtus de cette espèce de tissu.

TREFFA, s. f. Marc de noix pressée. Prononcez *tre-fa*. — *Tref*, v. fr. Pressoir.

TREMPOTTE, TREMPUSSE, s. f. Pain trempé dans le vin sucré.

TRENATO, adj. Tessé. Patois Bressan du midi.

TRESALLER, v. n. Carillonner, sonner les cloches. — *Treselir*, fr., Boiste.

TRESIR, v. n. Se dit des semences du règne végétal qui germent et commencent à poindre, à sortir de terre. Les orges ont déjà *tresi*. Il se dit également et par analogie, d'un plongeur qui va *tresir*, c'est-à-dire, ressortir de l'eau à une certaine distance du point du départ. — *Tro*, celt., outre, au de-là, qui entre en composition dans quelques termes latins; *exire*, lat., sortir; *tresir*, est une crâse de *tra exire*.

TRETOUS, adj. Tous. *Vos y saurez tretous*, vous y serez tous.

TRETUI, adj. Tous, en patois des environs de Coligny.

TRIMER, v. n. Marcher pesamment, par suite de fatigues, faire une longue route. — *Drymder*, celt., pesanteur; *trymhau*, devenir pesant.

TRIN, s. f. Trident. — *Trinus*, lat., trois.

TRIPER, v. a. Marcher sur, fouler aux pieds. — *Tripal*, celt., danser, sauter.

TRIQUOISES, s. f. pl. Grosses tenailles de maréchal-ferrant. — *Turqea*, *turkes*, celt.

TRONCHE, s. f. Bûche de Noël, sous laquelle les parens placent quelques fruits, bonbons, gâteaux, etc.,

pour les enfans, à qui l'on fait croire que cette souche les a produits. — *Truncus*, lat.

TRÔPE, s. f. Servante mal-propre.

TRÔT, s. m. Bout, morceau, fragment. *Un trôt de bos*, un bâton qui sert de parement au fagot; *un trôt de boudin*, un tronçon coupé à un plus grand; *un trôt de chou*, la tige sur laquelle cette plante potagère pivote.

TROTIN (être en), être affairé et en course, être intrigué, en peine de savoir. — *Trotean*, celt., au trot; *trotter*, fr.

TROUSSETA, s. f. Tresse. Prononcez *trouss'ta*.

TRU, s. m. pressoir. — *Treuil*, vi. fr. Ici *tru* est mis, par métathèse, pour *tur*, et *u* a permuté avec *o*, si l'on compare ce mot au lat. *torcular*, pressoir. Au reste, *trudere*, dans le même idiôme, signifie presser avec violence, et *trusatilis*, qu'on fait tourner à force de bras.

TRUCHER, v. n. Le bled *truche*, quand il pousse plusieurs tiges sur le même pied. — *Dru*, celt., abondant, épais.

TRUMÉ, TREMÉ, s. m. La moelle du chou, qui en occupe le tronc, blanche comme celle du sureau. — *Trum*, celt., sureau; *trognon*, fr., le cœur ou le milieu d'un fruit ou d'un légume.

TSADINEUREUX, s. m. Chardonneret.

TSÉRA, s. f. Chaise. — *Chéra* est une crâse de *cathedra*, lat., *chaire*, fr.

TUI, adj. pl. Tous en patois Bressan. — *Syncope* de *tutti*, ital.

TUNIAU, s. m. Tonneau. — *Tunna*, bas. lat. Du Cange.

TURLUTAINE, s. f. Serinette. — *Turlurette*, fr., espèce de guitare de mendiant; *turlut*, espèce d'alouette; *turluter*, imiter le chant de cet oiseau, contrefaire le flageolet. — *Tur*, celt., tour, mouvement circulaire; *lud*, celt.; *ludus*, lat., jeu. *Tur-lut-aine* signifie donc, à la lettre, un instrument de musique où il se fait un mouvement circulaire.

U.

U, s. m. Œuf. Ce mot patois est aussi usité dans le département des deux Sèvres. — *U*, celt.

U, v. n. Ce qui est glutineux, difficile à mâcher. *Uate* sous la dent, en patois du canton de Voiteur.

UGÉ, UGEAU, s. m. Oiseau. — *Uchel*, celt., sublime, élevé; *uchel hed*, qui vole haut. *Voyez* USAI.

UGNON, s. m. *Voyez* OUNION.

USAI, USIAU, s. m. Oiseau. — *Uz*, celt., haut, dessus; *uzlo*, *usoa*, oiseau. *Voyez Ugé;* on dit aussi dans la haute montagne, *ouasai.*

USINE, s. f. Toute espèce de manufacture et d'établissement où l'eau fait mouvoir des rouages. — *Us*, celt., sax., basq.; *ouse*, angl., eau.

USSE, adv. de temps. Ici, en patois bressan.

UVE, prépos. Où. *Uve vate?* où allez-vous? *ove*, ital.

V.

VADRU, adj. Le chanvre est *vadru* quand il pousse

trop vigoureusement. — *Qui va dru. Voyez* DRUETS et DRUGER.

VAILLETA, VEUILLETTE, s. f. Colchique, fleur de pré. On dit en d'autres provinces, *voyeute*. On nomme aussi cette plante *crève-poule*, *crève-poulaille*, nouvel exemple d'équivoque. Cette fleur, écrasée dans les cheveux, a la propriété de faire périr la vermine, en patois *poglie*, qui se prononce *pauille*.

VALLIA (LACHI ALLI LA). Laisser aller à vau-l'eau, abandonner une chose. — *Vallia*, mot rustique, représente *vallée*, fr.

VANA, s. f. Verne. L'*a* final est presque muet. — Semble être un métaplasme de *aune*, qui est synonyme de *verne;* transposition de deux premières lettres, et conversion de l'*u* en *v*.

VARAUDES, s. f. *Voyez* GARAUDES. Le *v* et le *g* se mettent l'un pour l'autre, tels que dans *Vasconia*, *Gascogne; Vuilellmus*, *Guillaume*, etc.

VARLOUPA, s. f. Fille de joie. — Je ne sais si *var* est une *syllabe* paragogique; quant à *loupa*, c'est évidemment le mot latin *lupa*, prostituée, lequel se retrouve aussi dans *salope*, qui est son synonyme.

VARVALES, s. f. pl. Liseron, ses fleurs.

VÈ, adv. part. d'affirm. Oui, en patois du premier cran du Jura, entre Orgelet et Poligny. – Crâse du lat. *verè*, ou dérivé du celt. *bay*.

VEAU, s. m. Taureau. — *Vo*, celt., bœuf, vache.

VECHA, VOUCHA. Prépos. Voici, voilà.

VEKI, VEKIA. *Idem*.

VÉLE, s. f. Vache qui a fait veau. — Contraction et corruption du lat. *vitula*, qui est resté à l'italien.

VÉLER, v. n. Faire veau; se dit d'une génisse. *Voy.* VÉLE.

VÉLOT, s. m. Petit veau. — *Vitulus*, lat.

VENANDZA, s. f. Vendange.

VENE, s. f. pl. Vignes, en patois bressan des environs de Saint-Amour.

VENT-BLANC, s. m. Vent du midi, quand le ciel est serein. Cette locution fait opposition à *bise-noire*, qui est le vent du nord, quand il souffle sous un ciel nuageux. Savaron, dans ses Origines de Clairmont, s'exprime ainsi: « Du côté de *nuict et de bise* »; du côté de *jour et de midi*.

VÊPRENER, v. n. Faire la collation des quatre heures après midi. *Voyez* VÊPRENON.

VEPRENON, s. m. Goûter, repas des quatre heures de l'après-midi. — *Vespertinus*, lat., qui se fait le soir.

VÉPROU, s. m. Soir. *Voyez* BON VEPROU.

VERIER, v. a. Parer, garantir. *Se verie de la piodza*; se mettre à l'abri de la pluie. Ce mot est analogue à celui d'*avriller*. On dit en rustique, *avri*, pour *abri*; et en vi. fr., *abrier*, pour *abriter*.

VERS CHEZ, adv. Mon enfant, demande un étranger à un petit Bressan, de qui est-tu le fils? Rép. *Dze sue lou gachenot dever cheu Miland*; je suis le fils de Miland.

VET, v. a. Voir. Ainsi que nous l'avons déjà fait observer ailleurs, la diphthongue *oi*, dans la composition française, se change en *è*; et la plupart des *r* disparais-

sent dans la prononciation patoise. Ici il a fallu substituer un *t* au *r*, pour donner au mot le son qu'il doit avoir.

VETU DE SOIES, s. m. Porc, animal dont le poil est appelé *soies*.

VEUVE, s. m. Veuf.

VEZ (NA-), une fois. — *Vez*, celt.; *vices*, lat.

VIA, VIO, s. m. Veau. Le premier de ces mots est usité dans la montagne.

VIADZOU, VIAIGE, s. m. Voyage. — *Viaticum*, lat.; *viaggio*, ital.

VICANT, adj. Vivant, qui existe. — *Vic*, celt., vigoureux; *vigens*, lat.

VIE, s. f. Chemin, voie. *E s'èn tonnera pou la vie;* il s'en reviendra par le chemin. — *Via*, lat.

VIEULA, s. f. Vielle. *Mouni la vieula;* jouer de la vielle. — *Viola d'amore*, ital.

VINCI, VINGUI, prétérit du verbe *vini*, je reviens, en patois Bressan. *Dz'alli vingui*, je fus et je revins; *i vegnon*, ils viennent, dans le même dialecte. — *Vingono*, ital.

VIRE, s. f. Panaris. — *Virus*, lat., venin; *virulent*, fr., qui renferme de l'âcreté, de l'amertume.

VIRELENTOI, s. m. Grand morceau de pain qui emporte une grande partie de la circonférence de la miche, c'est-à-dire qui tourne autour, qui vire à l'entour.

VIRDZA, VIRGE, s. f. Vierge. — *Virgo*, lat.

VISON-VISU, adj. En face. — *Visum-visu*, lat.

VITRE (SE), v. r. Se vêtir, s'habiller. — *Vitre* est l'inversion de *vêtir*.

VOAIRES (MOUCHES-), s. f. Insecte ailé qui tourmente les bœufs. — *Boariæ* (*muscæ*), lat. Ici le *b* a encore permuté avec le *v*.

VÔCRE, adj. Ce qui est creux et qui rend un son. — *Vocare*, lat.; vient de *vox*, de même que *vocalis*, qui signifie résonnant. Dans *vôcre*, le *r* est mis pour le *l*, et l'*a* a été supprimé.

VOI, adj. Vrai, en langage rustique du canton de Voiteur.

VOITE! interj. *Vois-tu!* voyez! patois populaire de l'arrondissement de Lons-le-Saunier.

VOLAND, s. m. Serpe à tailler les haies; faucille sans dents à moissonner.

VOLET, s. m. Fichu. — *Voled*, vi. fr., d'où *bavolet*.

VOLOT, s. m. Berger, l'un des *valets* de la maison.

VOTA, s. f. Cave. — *Vota*, celt.

VOUGRER, v. a. Égrener; se dit en parlant du maïs sec, du raisin, etc.; et en style burlesque, d'une mâchoire dont on fait tomber les dents d'un coup de pierre ou de bâton.

VOUIRA, s. f. Virole, cercle qui consolide au manche le dard de la faulx, ou la lame d'un outil. — *Viria*, lat., bracelet, collier, anneau.

VOUIVRE, s. f. Serpent ailé, immortel, dont l'œil est un diamant. Cet animal fabuleux se retire dans les ruines des vieux châteaux. — La *givre*, en terme de blason, est un serpent. Chez les anciens, ce reptile était le symbole de la vie et de la santé, par la seule raison que son nom hébreu prêtait à ce double sens. De là

s'est formé le verbe latin *vivere*, et notre mot français *vivre*, qui ont un rapport sensible avec *vouivre*.

VOUIVRE, s. f. Se dit métaphoriquement d'une femme méchante, acariâtre, parce qu'on la compare, soit au serpent, soit à une *vouivre*, animal fabuleux, auquel la superstition attribue le pouvoir de nuire, comme au basilic, autre reptile merveilleux dont nous avons parlé. *Voyez* VOUIVRE et BASILIC.

VOUR, adv. Maintenant, en ce moment (patois montagnard). *Voyez* VOUR ENDRET.

VOURENDRET, adv. A présent, à cette heure. *Voyez* VOUR et HORA. — Ici le *v* marque la présence. *Our* dérive d'*hora*, comme *ora*, ital. Quant à *endret*, j'ignore quel autre sens il peut avoir: il ne peut rien ajouter à *vour*.

VUOGE, s. m. Serpe à long manche. — *Vouge*, fr.

Y.

YES, s. m. plur. Yeux. En faisant une fausse liaison, les paysans prononcent *las gyes*. *Yes* est également usité en Savoie.

YEU! interj. en usage chez les Bressans. C'est le même mot que *jeu!* déjà cité, prononcé d'une manière différente. Au reste, il varie encore sur d'autres points du département, où l'on dit *cheu! che! jeuss!*

Z.

ZILER (SE), v. r. S'esquiver, se glisser adroitement

hors d'un lieu, passer lestement, se couler sans bruit. — *Seizl*, celt., couloir, passoire.

ZOR, s. m. Jour, en patois du Revermont, aux environs de Coligny.

ZONA, nom prop. Jeanne, en dialecte bressan. — *Joanna*, lat.

ZOYEUX DE MEUSETA, s. m. Joueur de musette, dans la Bresse du canton de Saint-Amour. On voit, par cette expression, que les mots *joueur*, *joyeux*, ont une seule et même origine. *Jouer* a ces deux sens, s'égayer et faire de la musique. Les instrumens de musique, la danse, les exercices du corps, invitent à la joie. *Lud*, celt., signifie *luth* et jeu; *ludus*, lat., jeu, amusement. *Luthghair*, celt., joie, plaisir, réjouissance.

CONTINUATION DES RECHERCHES

Sur le Village de Courtisols, département de la Marne.

On donne communément une origine suisse à ce village, situé au milieu de la Champagne. Le tome V de la collection des Mémoires de la Société Royale des Antiquaires de France contient différentes pièces relatives à ce point historique, et entre autres, pag. 353, l'extrait d'une note de M. Bridel, ministre du culte réformé, dans le canton de Vaud, qui trouve probable l'origine attribuée à Courtisols, s'appuyant sur plusieurs points de ressemblance qu'il remarque entre le pa-

tois de Courtisols et celui de la Suisse Romane. Dans l'intention d'approfondir cette question, M. Bridel a dressé une série de mots du patois Roman de la Suisse, à traduire en patois de Courtisols. La Société croit devoir consigner dans sa Collection cette nomenclature, telle qu'elle a été renvoyée par M. le préfet de la Marne, à qui elle avait été communiquée (1).

(1) *Extrait de la lettre d'envoi datée de Châlons, du 6 décembre 1823.*

» M. le maire de Courtisols n'a pu, malgré ses recherches, trouver rien qui indiquât que ce village ait été fondé par une colonie Suisse. Celles de M. Lenormand, qui n'existe plus, avaient de même été infructueuses.

» Les familles les plus anciennes de Courtisols sont celles des Colsenet, des Laurinet, des Gobillard, des Appert et des Péraldel; il ne s'en trouve aucune dont le nom puisse faire supposer une origine étrangère. Ce village n'a jamais eu de seigneurie particulière; il était, en quelques portions de son territoire, affranchi de la dîme, etc. »

Patois Roman.	Français.	Idiôme de Courtisols.
Vouaiti.	Regarder.	Ripi.
Oure.	Entendre.	Oye.
Sounna.	Flairer, sentir.	Seuti.
Aria.	Traire les vaches.	Traire les vaques.
Ara et rontre.	Labourer.	Labouraye.
Vouagni.	Semer.	Sommaye.
Ékaure.	Battre en grange.	Bat à la grinde.
Poa.	Tailler la vigne.	Tailler la vingue.
Semotta.	Fouler le raisin.	Ecrasey l'rigin.
Troilli.	Presser la vendange.	Persi la vendand.
Marena.	Diner.	Dinneye.
Serdre.	Choisir, trier.	Tégeye.

Patois Roman.	François.	Idiome de Courtisols.
Tsezi.	Tomber.	Tair.
Pohi.	Sortir le troupeau.	Laty ly burbis.
Joutzeihi.	Pousser des cris de joie.	Baye.
Pionna.	Enivrer.	Soulaye.
Egga.	Jument.	Cavale.
Modze.	Génisse.	Denisse.
Fahia.	Brebis.	Burbis.
Cotheirna.	Jeune chèvre.	Bica.
Pur ou gueddi.	Porc.	Cotau.
Dzenelia.	Poule.	Pouille.
Verdjassa.	Écureuil.	
Tsanbéro.	Écrevisse.	Ygravisse.
Kankouaira.	Hanneton.	
Gorgollion.	Charenson.	
Vuivra.	Grand serpent.	
Taffion ou parianna.	Punaise.	Punayge.
Derbon.	Taupe.	Sieu.
Lótzerein.	Chat-huant, hibou.	Cheute.
Nibllo.	Épervier.	
Motéletta.	Belette.	Bacoulote.
As.	Abeille, mouche à miel.	Mout-à-mie.
Ekoffai.	Cordonnier.	Cordonie.
Kosandai.	Tailleur.	
Garagnon.	Menuisier.	M'nugie.
Semorian.	Jardinier.	Dardinie.
Vouaiguon.	Semeur.	Sommioux.
Tschapouë.	Charpentier.	Tarpentie.
Mazallai.	Boucher.	Boutie.
Seitre, seitor.	Faucheur.	Fautie.
Tateret.	Couvreur.	Couvrioux.
Bottei.	Voiturin.	Volturie.
Navatei.	Batelier.	Batelie.
Magnin.	Chaudronnier.	Taudernie.
Reilla.	Soc.	Tey.
Serpei, siarpa.	Pioche.	Haoué.
Pioletta - Tsetto.	Petite hache.	Petite hate.
Détro.	Grande hache.	Grin hate.
Bernar.	Pelle à feu.	Vayen.
Lludze.	Traineau.	Truinne.
Sittro.	Meule de moulin.	
Pllo.	Bloc de bois.	
Tré.	Pressoir.	
Po.	Pieu.	
Répelairce.	Rênes d'un attelage.	
Lan, lavon.	Planche.	Plinte.
Panteira deléza.	Barrière, claie de haie.	
Alla, eula.	Marmite.	Pot.
Kramena.	Tempête neigeuse.	
Einliutzo, tsallein.	Éclair.	Iclair.

Patois Roman.	Français.	Idiome de Courtisols.
Arboë-erlitton.	Arc-en-ciel.	
Ivouidzo.	Inondation.	
Pezi.	Gresil.	
Niollæ.	Nuages.	Uge.
Ovaille.	Éboulement.	
Peilo.	Chambre de ménage.	
Pouairizo.	Corridor, vestibule.	
Dola.	Escalier de la cave.	
Feirtho.	Cave, cellier.	
Theilo, Thilo.	Rucher.	
Va.	Biére, cercueil.	Cerquey.
Souhia.	Repas.	
Graintho.	Repas de fiançailles.	
Chatamo, Satamo.	Repas de funérailles.	
Mareindon.	Goûter,	Marendey.
Scé-scex-saix-six.	Rocher.	
Pont, pouëtta.	Laid, vilain.	
Galé, galésa.	Joli, beau.	
Lagniat, lagniata.	Harassé de fatigue.	
Dzerdzellhau, sa.	Effrayant.	
Soutte, souttia.	Rusé, dénié.	
Crouïo-crouia.	Méchant,	Mitin.
Cudiau, cudiausa.	Pensif, qui réfléchit.	
Couaitau, couaitausa.	Pressé, qui se hâte.	
Tscharoppa (m. et fém.)	Paresseux.	
Porsognau, sa.	Soigneux, soucieux.	
Schaïr, escheir.	Avare.	
Brakaillon.	Ravaudeur.	
Djanllhau, sa.	Menteur.	
Redan, na. Pordai, sa.	Gueux, rodeur, mendiant.	
Grai.	Difficilement.	
Adé-adhi-Tolévi.	Toujours.	
Orra.	Maintenant.	
Houë, ouue.	Aujourd'hui.	Oune.
Na-nadda.	Non.	
Ohi-ouai.	Oui.	
Frou.	Dors, dehors.	
Gnionsein.	Nulle part.	
Pi-pire.	Seulement.	
Eintzerraïhi.	Charmer par magie.	
Cinortzi.	Ensorceler.	
Nortza.	Mauvais génie femelle.	
Maffi-tanei.	Démon mal faisant.	
Servein.	Lutin, esprit follet.	
Chelta.	Assemblée de sorcières.	
Tsermallhi in, Tsermallhiraf.	Paranymphes, qui doivent détruire les charmes et empêcher de nouer l'aiguillette.	

Potais Roman.	François.	Idiôme de Courtisols.
Tsausseyillhe.	Cochemar attribué à une vieille sorciére.	
Revi.	Proverbe.	
Faurda.	Tablier.	
Fatta-catzetta.	Poche.	
Kaletta.	Casquette de cuir.	
Auille.	Aiguille.	
Fraisa.	Miette, un peu.	
Frassa.	Abondance, grand nombre.	
Bourthia.	Galle, bagatelle.	
Cotson.	Nuque du cou.	
Ekaùa.	Balai.	
Mokllar.	Hameçon.	
Eintre mouhie.	Trémie de moulin.	
Piôrna.	Vieille femme ennuyeuse.	
Acheinton.	Enfant gâté.	
Drudje-bumein.	Fumier.	
Basko : baska.	Bâtard, bâtarde.	
Piestadeï.	Plut à dieu!	Utinam !
Dutsin.	Cascade, chute d'eau.	
Delon.	Lundi,	Lyndi.
Demar,	Mardi,	Mardi.
Demiero,	Mercredi,	Micurdi.
Dedjan,	Jeudi,	Dindi.
Deveindro.	Vendredi,	Viurdi.
Deceindo.	Samedi,	Samédi.
Demeindje.	Dimanche.	Diumande.

Dies, *di*, *de*, se met au commencement du mot, tandis qu'en français il est à la fin.

Le nombre deux a un féminin, *dou*, *duva*.

N. B. Partout où il y a *th*, il se prononce à l'anglaise.

Le double *l* est toujours mouillé.

L'*a* tient de l'*e* muet et marque le pluriel.

RECHERCHES

SUR LES ANCIENS NOMS DE LIEU EN NORMANDIE: extrait d'une lettre de M. de GERVILLE, correspondant de la Société Royale des Antiquaires de France, à Valognes.

LA Normandie fut d'abord connue par des hommes errans et sans civilisation, si j'en juge par les premiers noms de lieu, noms bien plus communs qu'on ne pense.

Ces premières dénominations n'ont d'autre signification que celle de l'indication d'un lieu près de l'eau, d'une hauteur, de rochers, et souvent elles signifient simplement rivière, montagnes ou rochers sans accessoires : en voici des exemples. *Vire*, nom d'une de nos villes ; *Ver*, celui de deux communes de basse Normandie, signifient seulement *rivière*. *Abrunt*, ancien nom d'Avranches, n'a d'autre signification que celle d'une embouchure de rivière : *aber*, bouche ; *ant*, rivière.

Parmi les noms qui signifient montagne ou pointe de terre, je choisirai ceux qui sont le plus connus. Le mot *Puy* est très-commun dans le midi de la France ; c'est celui que les Italiens traduisent par *Poggio*. On le reconnaît parmi nous dans le mot *Pou*. Il y en a deux dans l'arrondissement de Cherbourg : le *Pou* du Rosel et le *Pou* de Flammanville, tous deux dans le canton des *Pieux* ; ce nom même des Pieux en est le pluriel : dans les anciennes chartres, il s'appelle *Podia*.

Je ne puis quitter ce canton sans vous dire qu'il contient une autre montagne dont le nom *celtique* est pourtant très-*classique :* c'est le mont *Thulé*, à un quart de lieue au nord du chef-lieu.

Tibi serviat ultima Thule. Georg. I, v. 30.

Je ne vous citerai qu'un exemple de nom de rocher sans habitation : c'est l'ancien nom du mont Saint-Michel, *Mons Belen.*

Je ferai un second degré d'ancienneté : celui des noms qui commencent à indiquer un nom d'habitation sans celui de l'habitant. A ce degré, je rapporte quelques noms simples d'habitation : *Than*, *Tot*, *Til*, *Ty*, *Gy*, *Cy*, *Ry*, et généralement les terminaisons en *y*, qui s'adaptent facilement à des noms indiquant le plus souvent voisinage d'eau ou de rivière : la moitié des anciens noms sont de ce genre. Tenty, Tosny, Toncey, Virey, Vérac, Avenay, Marcey, Ducey : tous signifient habitation près d'une eau.

Mon troisième degré est celui où l'habitation est fréquemment accompagnée d'un nom d'habitant : *Tregoz* est dans ce cas ; il signifie habitation de *Goz ;* mais je dois vous faire souvenir que le mot *Tré* est souvent aussi suivi d'un nom de rivière : *Trevières* ou *Trèves*, noms d'un bourg du Bessin et de la ville de *Trèves*, n'a certainement d'autre signification que celle d'habitation près d'une ou de plusieurs rivières.

Tous ces noms, vous le voyez, n'annoncent guère de civilisation ; ils sont peut-être cependant les plus communs. Mais de peur de vous ennuyer de nomencla-

tures celtiques, assez discréditées depuis quelques années, je me hâte d'arriver à l'époque de la conquête des Gaules par les Romains.

Depuis ce temps, il faut bien faire la part des vainqueurs. Je dois vous trouver des noms latins : il y en a, sans doute; mais je suis quelquefois embarrassé pour distinguer entre les noms latins depuis César jusqu'à Constantin, et ceux qui ne remontent qu'au moyen âge, ou doivent leur origine au christianisme.

Il en est pourtant qui sont incontestablement romains. Ceux des deux camps de Montcastre sont évidemment de ce nombre, et probablement aussi, ceux des autres montagnes dont les noms ne sont point accompagnés de nom de saint : *Montaigu* serait de ce nombre.

Les Romains changèrent peu nos dénominations locales; leurs garnisons, peu nombreuses, n'étaient même pas toutes romaines; d'ailleurs ils ne furent pas longtemps paisibles possesseurs des côtes de la Normandie; elles furent long-temps ravagées par les pirates Saxons, qui finirent par s'y établir. Ils étaient maîtres de la Basse Normandie quand le christianisme y fut annoncé, quand des évêques furent institués à Avranches et à Coutances.

Il ne m'est assurément pas difficile de vous trouver en Normandie beaucoup de noms saxons. Tous ceux qui finissent en *tourp* et *mond*, en *hom*, ceux de la *hague* et de la *hougue*. Une grande quantité de nos noms d'homme ont évidemment cette origine. Le seul embarras est de savoir à quelle époque on doit rap-

porter ces noms, parce que les pirates du temps de Dioclétien, les Francs qui s'emparèrent de la Gaule avec nos premiers rois, et les Normands qui ravagèrent long-temps nos côtes et devinrent enfin paisibles possesseurs de la province dans le dixième siècle, parlaient tous à-peu-près la même langue. Au surplus, vous jugerez peut-être qu'il importe peu de préciser minutieusement l'époque de l'introduction de la plupart des noms saxons dans notre pays.

En examinant avec un peu d'attention les détails que donnent les écrivains ecclésiastiques du commencement de la monarchie et les hagiographes sur la prédication de l'évangile dans les Gaules, on peut facilement connaître la proportion des Latins et des Saxons à cette époque. Je ne parle pas de ces missionnaires Grecs auxquels Paris, Lyon, Autun et le midi de la France, durent leurs premières colonies chrétiennes. Chez nous, les travaux apostoliques se partagèrent entre les Saxons et les Latins. Parmi ceux-ci, je vois saint Paterne, saint Ereptiole, premier évêque de Coutances, et saint Léontien. Au nombre bien plus considérable des autres, je distingue saint Marculf, saxon de Bayeux; saint Gaud, saint Maclou, saint Rumpher; je n'y trouve point de noms gaulois : celui qui donna son nom au chef-lieu de mon département, saint Laud, était Saxon originaire du diocèse de Coutances.

Peu de temps après la mort de saint Paterne, de saint Marculf et de saint Laud, les lieux celtiques de Nanteuil, de Scicy et de Briovère prirent les noms de ces saints.

En parlant de *Briovère*, je crois devoir relever une erreur de savans étymologistes qui lui donnent la signification de *Pont sur la Vire. Bri* signifie hauteur ou cap; l'origine du mot est probablement antérieure à celle des ponts.

Notre département avait aussi été évangélisé par saint Martin ou ses disciples; voilà pourquoi son nom se retrouve en beaucoup de lieux. Deux paroisses du diocèse de Coutances portent le nom de Montmartin.

En faisant la part des Saxons, il faut pourtant être juste. On les a gratifiés trop légèrement de deux villages du Bessin, *Saon* et *Saonnet*, ainsi que de *Senecey*. Ces étymologies ont fait faire des contes assez accrédités : le fait est que ces trois noms sont celtiques ou gaulois (ce qui est pour moi la même chose). Ceci ne passera peut-être pas sans réclamation : je pourrai y répondre; mais ce n'est pas le moment *d'aller au-devant des coups*.

Les noms saxons de lieu prouvent qu'à l'époque de leur introduction, la population s'agglomérait: les mots de *tourp* et de *hamel* en font foi. Bientôt le mot bourg, en s'introduisant, annonce qu'on fortifiait ces hameaux.

En lisant Grégoire de Tours, on voit que, de son temps, la plupart des noms des habitans étaient saxons (tudesques), non seulement en Normandie, mais dans le reste de la France. Et si, parmi les missionnaires qui annonçaient alors l'évangile, il s'en trouve encore beaucoup dont les noms sont latins, cela vient de ce que plusieurs d'entre eux venaient de Rome ou de l'Italie.

Cependant, même ces noms latins et ceux que le christianisme amena nécessairement, ne tardèrent pas à se dénaturer et à prendre un aspect tudesque. Le mot *episcopus* devint *biscop;* celui d'*apostolus*, *postel* ou *postaire*. D'un autre côté, quelques noms saxons prirent aussi une terminaison latine ; témoin celui de *Charlemagne*.

Après la mort de ce grand prince, de nouveaux essaims de pirates viennent ravager les côtes de la France. Ils s'emparent de notre province; ils lui donnent leur nom ; ce nom même et ceux de leurs chefs prouvent une origine commune avec celle des Saxons. De là la difficulté de distinguer, entre les anciens noms Saxons et ceux qu'ils introduisirent en Normandie, ceux surtout qu'ils portèrent depuis leur conversion.

Mais les cartulaires, les archives des anciens châteaux, les anciens historiens de la Normandie, aident à aplanir la difficulté. Quelques mots, comme *houmè* (*hulmus*), et son diminutif *hommet*, restent pourtant d'une origine douteuse (Voy. *Ducange*, gloss. au mot Hulmus); mais les terminaisons en *hou*, jointes au nom d'un possesseur, sont généralement normandes : nous en avons un exemple dans le mot *Nealhou* (Nihou), nom d'un démembrement de la baronnie de Saint-Sauveur-le-Vicomte, concédé, en 920, à Néel I^er^, qui y bâtit un château. (Néel-hou), habitation de Néel.

A la même époque, il s'introduisit en Normandie, et surtout dans notre département, une terminaison bien plus singulière, en ce qu'elle unissait un mot latin avec un nom normand : vous voyez que je veux par-

ler du mot ville, *villa*, maison de campagne.

En examinant nos plus anciennes chartres, en compulsant les collections de ces actes que possédaient naguère les chapitres de nos cathédrales, nos monastères, nos léproseries, on voit à chaque instant, que les mots terminés en *ville* portent le nom d'un possesseur, presque toujours normand, ou saxon. Ce nom propre est toujours au génitif; voici quelques exemples : Foucarville, Grouville, Grasville, Grimouville, Hérouville, Angoville, Barneville, Rauville, sont toujours rendus dans les cartulaires, par Fulcardi, Gnoldi, Grimaldi (ou Grimwaldi), Heroldi, Amgoti, Bernardi ou Barneti, Radulphi ou Radi-*villa*. Presque toujours nous voyons, dans le propriétaire, le nom du capitaine normand auquel le duc Rol donna, en 912, une ou plusieurs portions de sa conquête. « *Terram cœpit metiri funiculo et dividere fidelibus suis.* » Ce sont, je crois, les expressions d'un de nos plus anciens historiens. (*Dudo Saint-Quintin apud Duchesne, Norm. script.*)

Après le duc Rol, sous ses successeurs, des subdivisions se firent. Le nom de villa, appliqué d'abord à une paroisse, fut souvent donné à des fiefs dont il existait plusieurs dans la même commune.

Mais quelle peut être la raison de l'introduction si fréquente d'un mot latin, à une époque où l'on savait si peu de latin ? La même, sans doute, qui faisait rédiger tous les actes dans cette langue. Les clercs étaient alors les seuls qui sussent écrire. Eux seuls rédigeaient les actes ; presque tous étaient moines, ou venaient de

l'école des monastères. Au milieu de la lutte entre les langues barbares des vainqueurs et des vaincus, il eût été impossible de s'entendre, si on eût tenté d'écrire des chartes en normand, en saxon, ou en celtique. Delà l'obligation où fut le duc Guillaume, de faire faire en latin son *domesday book* ; on sait même combien les Normands estropièrent alors les noms que leur déclaraient les anglo-saxons. De là vient la nécessité où l'on a été, dans des temps rapprochés, dans des temps de science, dans des temps où les langues de l'Europe semblaient formées, de conserver dans des langues *mortes* le dépôt des livres sacrés. Le temps a prouvé la nécessité de cette précaution. Les traductions protestantes du 16e siècle, celles mêmes du 17e, sont aujourd'hui souvent inintelligibles et le seraient bien plus, si la tradition des églises n'eût conservé la signification des mots surannés.

Voilà, je crois, la dernière et la plus grande révolution dans l'histoire de nos dénominations locales ; et je pourrais terminer là cette lettre ; mais je veux vous parler de dénominations d'une époque plus incertaine, et qui pourtant sont trop communes pour être entièrement omises. Je parlerai des *mesnils* et de ces mots qui commencent par *dom* ou *dam*, de ceux enfin qui indiquent des constructions d'une assez grande difficulté pour annoncer une civilisation avancée, tels que les *ponts*. Reprenons-les séparément.

Maisnil ou mesnil est le diminutif de manoir ; ce mot est antérieur à nos plus anciens historiens ; il se retrouve dans nos premières chartres. Voici ce qu'en dit

un historien contemporain des ducs de Normandie: (*Orderic Vital, apud Duchesne Norm. script.*) « *Villas* quas à *manendo manena* vocamus : » voilà une explication claire et ancienne. Le nom de mesnil est toujours ou presque toujours accompagné de celui d'un possesseur, *Mesnil-Raoult*, *René-mesnil.*

J'en dirai autant de *dom* ou *dam* : *Dom*-Jean, *Dom*-Front, *Dam*-Pierre, *Dam*-Martin ; j'ai vérifié que partout l'église a été dédiée sous l'invocation du saint dont le nom accompagne ces deux monosyllabes.

Les noms provenant de constructions qui exigent une certaine étude de l'architecture doivent, ainsi que les précédens, appartenir au moyen âge ; les noms qui les accompagnent en font foi. J'ai annoncé les noms dont les ponts font partie. Pont-farcy, Pont-orson, Rade-pont : avec tous ces ponts, vous voyez le nom de celui qui les fit construire : Farcy, Urson, Radulf ou Radus, son abréviation. On attachait d'autant plus volontiers son nom à ces sortes d'entreprises, que, dans le commencement, elles furent plus rares et plus utiles. Vous voyez pourquoi presque tous indiquent un bourg et une ville, dont la population a pu décroître depuis qu'on a multiplié ces sortes d'ouvrages.

J'ai parlé d'autant plus volontiers de ces étymologies latines, que je suis plus en garde contre le vulgaire de nos glossateurs, qui, ne sachant pour tout bien qu'un peu de latin et de mythologie grecque ou latine, ont exclusivement rapporté au latin des noms qui ne peuvent l'être qu'à des langues connues de ceux qui les inventèrent, et sont allés chercher avec aussi peu de

raison des temples d'*Isis* ou de Cérès, pour expliquer *Issy* et le val de Saire. Un peu de sens commun suffit pour décréditer de pareilles étymologies; elles sont pourtant on ne peut plus communes. Pas un mot n'a échappé à ces ridicules savans; et ce qu'il y a de plus inconcevable, c'est l'opiniâtreté avec laquelle ces belles découvertes sont défendues, même par ceux qui ne les ont pas faites. Quelle est donc cette espèce d'idée innée qui, contre toutes les règles, nous fait tout rapporter à ce que nous avons appris? Je n'en sais rien, mais elle existe partout. J'en ai plus d'une fois craint la contagion, pour mon propre compte; et pour l'éviter, j'ai fait mon possible pour rechercher nos origines où elles doivent nécessairement se trouver, pour étudier l'histoire de nos ancêtres et les langues où ils ont dû puiser les noms qui font l'objet de ma lettre.

Au commencement de la révolution, je sortais d'un collége où, durant plusieurs années, j'avais aussi étudié le grec et le latin. Je crus pouvoir, au moyen de ce que j'en savais, expliquer aussi beaucoup de noms; mais je ne tardai pas à me convaincre qu'il fallait chercher ailleurs l'explication des noms d'un pays que n'habitèrent jamais les Grecs et les Latins. Conduit par les circonstances dans différentes contrées de l'Europe, j'en appris les langues. Je parcourus ainsi l'Allemagne, la Hollande, l'Angleterre, pays avec lesquels ma province eut, dans tous les temps, de fréquentes relations. A mon retour, je croyais avoir acquis les moyens d'expliquer tous les noms qui jusqu'alors avaient résisté à mon grec et à mon latin. La langue du nord de l'Alle-

magne me fut effectivement d'un grand secours. Je consultai avec fruit les glossaires de Hickes, de Somner, de Schilter, et surtout celui de Ducange et des Bénédictins; malgré cela, beaucoup de noms de nos paroisses rendaient inutiles tous mes efforts et toutes mes recherches, lorsque le hasard me fit tomber entre les mains les mémoires et le dictionnaire celtique de Bullet. Je n'ai pas besoin de vous dire que ces ouvrages ont des défauts, et que l'auteur a mal appliqué ses propres principes à l'explication de bien des noms évidemment celtiques; mais je n'en dois pas moins reconnaître la profonde et patiente érudition de l'auteur, et combien il est utile à ceux qui veulent étudier la langue et les origines celtiques.

On aurait tort de s'imaginer trouver dans l'enfance des sociétés une langue adulte. Les mille et une peuplades indépendantes qui habitaient jadis la France, parlaient sans règle. Chacun dénaturait les mots suivant son caprice. Il y avait loin de ce temps au dictionnaire de l'Académie; mais même aujourd'hui, que l'on se vante d'avoir atteint le degré de perfection, nos langues sont-elles fixées? elles ne le seront jamais:

> Multa renascentur, quæ jam cecidere, cadentque
> Quæ nunc sunt in honore vocabula: *sic volet usus*
> *Quem penès arbitrium est, et jus, et norma loquendi.*

La mort seule fixe les langues; voilà pourquoi l'on est obligé d'adopter, dans bien des cas, les langues mortes. Mais je m'arrête: vous croiriez que je veux anticiper sur mes détails relatifs à nos dialectes et à nos différentes locutions.

LISTE ALPHABÉTIQUE

De quelques mots en usage à Rennes (*Ille-et-Vilaine*), capitale de la ci-devant *Bretagne*, avec les différentes tournures de phrases en usage dans ce pays, principalement dans la classe indigente; terminé par quelques détails sur les anciens droits qui étaient exercés à Rennes, tels que *la quintaine*, *la bouillie urcée*, *le saut des mariées à Saint-Helier*, *le bœuf vilé* et *la chevauchée de Madame L'Abbesse;* recueillis et mis en ordre par M. F. A. Le Mière de Corvey, Chef de Bataillon.

A

Abîmer, v. a., *mé*, *e* (part.). Ce mot est français; mais en Bretagne il a une autre signification; on l'emploie pour *tacher*, *salir;* on dit: « *Prenez garde d'abîmer ma robe avec cette graisse; mon habit est abîmé.* »

Achaison, pour mal au cœur (*synonyme de danger*): *Les agouts de grenouilles me font achaison, ou cela fait danger.* Voyez Danger. On trouve, dans des dictionnaires, le mot *achaisonner*, v. a.; mais c'est un vieux mot qui veut dire *vexer;* il ne paraît pas avoir de rapport avec le mot *achaison.*

Achocre. Bête, nigaud, animal. « *Le vilain achocre.* »

Acota. Endroit où l'on s'accote; on dit: *Cet échalier va me servir d'acota.*

Adan (être), à dent, se dit quand on est couché sur les dents. « *Il est couché adan.* »

Adlesi (un), à loisir. Ce mot veut dire *être à rien faire:* on dit *un grand adlesi* pour un grand fainéant.

ADLESIR, verb. *Je suis adlesir*, pour je m'ennuie, je ne sais que faire.

AÎCHE. *Voyez* HÊCHE.

ANDON. Honneur, profit. On dit *cette pièce de gibier nous fera bien de l'andon à dîner*, pour *nous fera bien du profit à dîner.*

ANIJOT (un). Une provision de pommes.

ANNILLES (des), pour béquilles. On dit *ce boiteux marche avec des annilles.*— On se sert du même mot en termes de blason pour signifier certaines croix ancrées, et l'on nomme *annilles* les fers que l'on met autour des moyeux de moulins pour les fortifier.

ARPENTI (un), se dit pour *appentis* qui est le vrai mot. C'est un toit adossé contre un mur, qui n'a qu'une pente; espèce de *hangar.*

ARRIVOIR (un). Endroit couvert, où les blanchisseuses vont laver.

AU LARD. Terme fort en usage pendant le carnaval; c'est un cri que les enfans emploient contre ceux qui ont été attrapés; on court après eux en criant *au lard! au lard!* L'origine de ce cri remonte aux guerres des Anglais et des Bretons : les premiers attaquaient Rennes du temps de Duguesclin, et le blocus était si parfaitement établi que l'on commençait à sentir la famine dans la place; on manquait surtout de lard, mets dont les Bretons sont fort friands; et des murs de la ville on voyait, dans le camp des Anglais, de superbes troupeaux de porcs, particulièrement vers l'endroit où était l'ancien champ de foire, près le mail Coquelin. Le Gouverneur, desirant ravitailler sa

place aux dépens des Anglais, fit chercher une truie, lever la herse de la porte qui était en face du champ Dolent (1); et attacher la truie, tandis que d'autres personnes lui tiraient la queue et les oreilles; aux cris de cette bête, tous les cochons quittent vivement leur enceinte et accourent vers la porte; ils passent précipitamment, la herse retombe; et le lendemain on criait sur les murs : *lard à vendre! au lard! au lard!* Depuis ce temps ce mot est en usage en Bretagne pour causer du dépit à ceux qui se sont laissés attraper.

B.

BADIES (des). Des cerises.

BADIOLET (du), pour *loon*. Confitures de cerises.

BAL A TROIS SAUTS. Danse du pays, accompagnée de bénilleux.

BALAI (un), *des balays*. On appelle ainsi des petits toits qui sont sous les fenêtres d'un premier étage, et qui garantissent les boutiques de la pluie.

BALLE (de la). Paille d'avoine que l'on met dans les paillasses des enfans.

BALLIÈRE (une). Paillasse d'enfant.

BANARD, pour pleureur.

BANER, verb. Pleurer.

BARAÇEAUX (des) *de chaises*, se dit pour barreaux.

BARDEAU, se dit pour *batardeau*. Terme de génie,

(1) Voyez Champ Dolent, *page* 244.

dans la construction des ponts et ouvrages hydrauliques. Ce mot est français pour désigner un petit ais de couvreur, en latin *scandulæ*.

BAUDIR, verb., pour *éclabousser*. Ce mot est français dans une autre acception, et veut dire, exciter les chiens, les oiseaux à la chasse; mais à Rennes on dit « *tu m'as baudi, prends garde de me baudir.* »

BECHEREL (pâté de). On nomme ainsi des œufs au miroir cuits sur une tuile à galette, et que l'on met ensuite entre deux galettes beurrées, sur la tuile à galette (*voyez Tuile*): on mange le tout ensemble; les amateurs de galettes sont friands de pâtés de becherel. (*Voyez Galette et Tuile à galette*).

BEDOUFLE, pour ampoule.

BÉGAUD, DE, pour *badaud*, *niais*.

BÉGAUDER, verb. On dit, *regardez donc ce grand adlesi, qui bégaude*, pour ce grand fainéant, qui fait des niaiseries. Il paraît que ce mot vient de *baguenauder*, v. n., qui signifie *s'amuser à des frivolités*.

BEL ET BIN, pour beaucoup.

BENILLEUX, BENILLOUX. Espèce de musette dont le son est très-aigre. On souffle dans une peau pour la remplir de vent qui trouve issue dans une espèce de flageolet qui est adapté à la peau et dont les paysans bretons jouent assez bien. *Voyez* VEZE.

BERDASSE, BREDASSE (une), pour *une bavarde*. Il y a beaucoup de *berdasses* à Rennes.

BERDASSER, BREDASSER, verb. Bavarder.

BERT (un), pour berceau d'enfant.

BÉTUN (du), pour *tabac*. Ce mot vient de *pétun*.

BÉTUNÉE (une). Une prise de tabac.

BÉTUNOIRE. Tabatière.

BIDOUILLÉE (une), pour *écuellée*. On dit *donnez-moi une bonne bidouillée de soupe.*

BILLES DE BOIS (des), français. Ce sont de gros morceaux de bois équarris; les écoliers les mettent de travers les unes sur les autres pour faire une bascule.

BILLES, pour *cannettes*. Ce mot alors vient de billes de billard. *Voyez* CANNETTE.

BIQUE, pour chèvre.

BIQUETTE, petite chèvre.

BITONNER, verb., se dit d'une chèvre qui met bas, qui fait des petits *bitons*.

BITONS. Chevreaux.

BLAICHE ou BLÊCHE, se dit pour *sournois* : on dit « *voyez le vilain blêche*, » pour un homme qui regarde en dessous, qui ne dit pas ce qu'il pense. Ce mot est dans le dictionnaire pour exprimer un homme mou et timide.

BLATERIES. La semence de tous les blés.

BLATIERS. Gens qui vendent des grains.

BLET, TE, adj. Un peu mou, molle; cela s'entend d'un fruit : on dit *cette poire est blette*. (Français mais non usité).

BLETTES (poires), pour poires molles.

BOBANE (une). Une niaise qui reste la bouche béante.

BOBILLON (un). Un bavard, ou bavarde, redisant toujours la même chose.

BŒUF-VILÉ (le). C'est un ancien droit féodal, dont jouissait le Marquis de Laprévalaye: il consistait à

faire promener par les rues de Rennes, le mardi gras, un bœuf avec une grande couverture où étaient ses armes ; ce bœuf était entouré de lauriers, et escorté par des bouchers et des ménétriers jouant du hautbois, *des benilleux*, *veze*, etc. (*Voyez Benilleux et Veze*). Ce mot veut dire *bœuf promené dans une ville*. *Vilé* vient peut-être aussi d'*hilaritas*, gaité : *bœuf-vilé*, bœuf de gaité.

BOGUILLE. Chassie, maladie des yeux.

BOGUILLOUX, BOGUILLEUX. Chassieux. On dit « *il a les yeux tout boguilloux.* » Ce mot vient peut-être de *bogue*, couverture piquante de la châtaigne.

BOISSURE, pour boiserie.

BOITE, se dit pour exprimer un homme ivre à demi. On dit *cet homme est boite*. On le dit encore du papier brouillard qui boit l'encre ; on l'appelle à Rennes, *du papier boîte*. Ce mot vient sans doute du mot *boite* qui signifie *vin en boite*, parvenu au point où il peut être bu.

BOUGON. Homme qui gronde par habitude.

BOUGONNER. Gronder sur toutes choses. On dit *il est toujours à bougonner*.

BOUGONNEUSE ou GONGON. Une femme qui gronde toujours.

BOUILLIE URCÉE. *Voyez* URCÉE.

BOUILLON (expression populaire), se dit pour *la boue* ou *la crotte*. On dit « *tu as mis le pied dans le bouillon ; tu m'as baudi, je suis tout bouillonneux.*

BOURDER, verb., pour dire *manquer de mémoire*. Les écoliers qui ne savent pas leurs leçons disent : *j'ai bourdé au milieu de ma leçon*. Ce mot est français,

mais populaire et dans une autre acception, il signifie *mentir*, *se moquer*.

BOURRIERS (des), se dit pour *balayures* et *ordures*. On dit *balayez les bourriers de cette chambre* : *j'ai un bourrier dans l'œil*. Ce mot vient sans doute de *bourriers*, pailles qui se mêlent dans le blé battu.

BOURSOULLE ou BOURSOULE. Brouette.

BOUSÉE, pour excrément. Terme populaire ; il vient de *bouse de vache*.

BOUSINE de cochon. C'est une vessie.

BOUSINES de savon (des). Ce sont des bulles de savon.

BRANDOUILLER, verb., pour *brandiller*. On appelle à Rennes, *brandouille* ou *brandouilloire*, une poutre que les enfans placent par le milieu d'une autre, pour faire la bascule en se plaçant aux deux extrémités ; et pour exprimer cela, on dit *nous avons fait une belle brandouilloire avec des billes de bois*. Voyez BILLES DE BOIS. Ce mot vient de *brandilloire*, s. f.

BRAYES (des). *Des culottes*. On dit dans le peuple, *relève tes brayes*, pour *relève tes culottes*. Ce mot vient sans doute de *brayette*, fente d'un haut de chausse.

BREDA ou BERDA (un). Société qui existait pendant les anciens états de *Rennes*, et où se réunissaient tous les nobles des deux sexes pour causer et parler politique ; d'où est venu (je crois) le mot *berdasse* ou *bredasse*.

BRETONNE (une). Danse du pays, accompagnée par des bénilleux.

BROCHER, verb., pour *tricoter*. On dit *je broche des bas*, etc.

BROCHES (des) *à brocher*, se dit pour des *aiguilles à tricoter.*

BROCHONS. Petits morçeaux de bois : *des p'tits brochons.*

BRODURE, pour broderie.

BRONDIR, verb. Le bruit d'une toupie. *Cette toupie brondit bien.*

BROU, pour du lierre.

BROUET, pour *bouillon.* On dit *voilà de la soupe ou il y a trop de brouet* pour *voilà de la soupe ou il y a trop de bouillon.* Ce mot est français, pour exprimer un mauvais ragout ou un espèce de bouillon au lait et au sucre.

BUÉE, pour *lessive.* On dit *mener la buée*, pour *faire la lessive.* (C'est un vieux mot français).

BUIE (une). Ce mot est français, peu usité, mais fort en vogue en Bretagne. C'est une grande cruche de terre, que l'on met dans les cuisines et les salles à manger, et que l'on remplit de bonne eau. Les meilleures sont celles qui sont clissées ou couvertes d'osier.

C.

CACHIGNART. Taquin, querelleur, hargneux ; *oh le vilain cachignart!*

CAGÉE (une). Se dit d'un panier plat plein de pois ou de fruits ; on dit une *cagée de pois*, une *cagée de pommes*, etc.

CAILLES (des). Ce mot est toujours au pluriel, c'est une espèce de lait que l'on obtient en faisant bouillir du lait ordinaire avec un morceau de peau, ou un gésier de poulet pour le faire cailler. Le vrai mot est

CAILLEBOTES.

CAILLETTE. Le morceau de peau qui sert à faire les cailles de l'article précédent, ce mot vient de *caillette*, le 4ᵉ ventricule du bœuf.

CAILLIBOTTES (des). Touffes blanches de fleurs qui éclosent au mois de mai; ce nom vient de *caillebotte*, masse de lait caillé : ces fleurs y ressemblent assez.

CAJABITI ou CAJIBITI. Logement très-petit, qui est ordinairement placé en haut, comme une *soupente* ou un grenier.

CALBASSON (un). Panier rond et plat pour mettre des légumes. Ce mot vient peut-être de *calebasse*, courge vide.

CALER, verb. Mettre les pouces, avoir peur. On dit à un homme qui refuse de se battre, *tu cales*, *je te ferai caler*, *tu caleras quand il faudra te battre* : cette signification vient de *caler*, qui en terme de marine signifie *baisser*, *plier les voiles*.

CAMOUFLET, pour soufflet. Ce mot est français dans une autre acception.

CANNETTES. Petites boules en marbre ou en terre cuite, avec lesquelles les écoliers jouent.

CARQUOIS (le). C'est une soupente où l'on met le linge sale.

CARRELI (un). C'est une cloison de planches que l'on met autour d'un jardin; ce mot vient sans doute de *carrelage*, en latin *stratura*, ouvrage de carreleur.

CASSE (une), pour lèchefrite ; on dit *mettez du beurre dans la casse*, *pour arroser ce poulet*.

CASTILLES (des); Des groseilles rouges à grappes.

CASTONNADE, pour cassonnade.

CAUSE. On dit *mettre sa cause au rôle*, pour parler sans être interrogé, se mêler à la conversation. Ce mot vient sans doute de *causeur*, adj., en latin *garrulus*.

CAUSOI (un). C'est un deshabillé de femme de campagne.

CERISÉ, pour *loon*. Voy. ce mot.

CHALER, verb. Pour chauffer, en usage chez les paysans. On dit : *Je porte un paquet de hâres, chez nous, pour nous chaler;* pour, *je porte, chez nous, un paquet de branches pour nous chauffer.*

CHAMP-DOLENT. C'est l'endroit de la boucherie où l'on tue les bestiaux, c'est l'abattoir de *Rennes*; ce mot vient du verbe *dolere*, *doleo*, qui fait au gérondif p. *dolens*, se plaignant; ce mot exprime les mugissemens des bestiaux qui tombent sous le couteau du boucher.

CHARTE (une), pour une charrette, terme de paysan; *j'ai cassé une roue à ma châte.*

CHEVAUCHÉE DE M^me^ L'ABBESSE (la). C'était un droit qu'avait l'Abbesse de Saint-George et qui correspondait à celui de la *quintaine*. *Voy.* ce mot. Tous les mariés demeurant sur la judication de M^me^ l'Abbesse, allaient à la mi-carême, courir à cheval par le champ de foire, et revenaient de là, vis-à-vis l'abbaye de Saint-George, où on leur distribuait à chacun un morceau de pain et de lard. Quand ces hommes passaient au galop par le champ de foire, tout le monde criait : *voilà la chevauchée de M^me^ l'Abbesse*, et tous les marchands se rangaient vîte, car souvent on renversait les échoppes et

il n'en arrivait rien.

CHIFER, verb. pour chiffonner ; on dit : *tu as chifé ma robe ; prend garde de me chifer.*

CHIFON DE PAIN. Se dit pour un gros morceau de pain; il se rapporte à *chanteau de pain*, *touine* etc. *V. Touine.*

CHINCHOIRE. Une tabatière en forme de poire, dont une des extrémités a une cheville que l'on ôte, pour mettre du tabac sur la main, cette prise de tabac se nomme *Chinchée.* On dit: *donne moi une chinchée de tabac.*

CHINCHON, pour benoni ou enfant chéri ; *c'est le chinchon.*

CHOPER ou CHOPPER, verb. On ne l'emploie guère qu'au présent, il signifie s'endormir à moitié ; on dit : *tu choppes, il choppe toujours un peu devant le feu après son dîner.* Ce mot est français, mais dans une autre acception, il signifie faire un faux pas en heurtant du pied, faire une grande faute.

CHOQUE, pour sabots fourrés.

CHUPIRON (le). C'est le faîte d'une maison ou d'un édifice quelconque qui se termine en pointe, on dit : *le chupiron d'une maison, le chupiron d'une meule de foin*, etc.

CLANCHE (le) d'une porte. C'est le loquet.

CLOCHE, CLOCHER, verb. Boiteux, boiter. *Cet homme cloche un peu du pied droit.* Ce mot est français comme verbe, mais en Bretagne on appelle *un cloche*, un boiteux.

COBANER, verbe, pour flaner. *Voy.* FLANER.

CO-BORGNE, pour coq borgne. On dit : *tu tapes comme un co-borgne.*

CÔGNE, (un). Cou de travers ; on dit : *cet homme est côgne* ; c'est-à-dire, il a le cou de travers.

CÔGNER, verb., pour avoir le cou de travers ; on dit : *tiens donc ta tête droite, tu côgnes, ne côgne donc pas.*

COIPEAUX, COPIAUX (des), pour copeau ; se dit des morceaux de bois que l'on ramasse chez les menuisiers.

COLATIONNER, verb., pour goûter. Il est français, mais on doit dire, *faire la colation*, ou bien *goûter;* au lieu qu'à Rennes on dit : *j'ai beaucoup colationné*; pour dire, *j'ai beaucoup mangé à l'heure de la colation;* tandis que *collation* signifie *repas léger.*

COMPÈRE (un). C'est une sorte de déshabillé dont les domestiques femelles font usage.

COTIR, v. a., pour craquer, faire du bruit avec quelque chose ; on dit : *fais cotir tes doigts, mes doigts cotissent, ces pois cotissent en les écalant.* Ce mot est français, mais il est populaire, et ne se dit qu'en parlant des fruits.

COUETTE (une), pour lit de plume ; Ce mot est français, mais vieux. *Coite*, s. m. en latin *culcita*, lit.

COULVACER, verbe. Faire le mauvais plaisant.

COULVACIER. Un mauvais plaisant.

COUTAGEUX, pour coûteux.

COUVENT (un). C'est un pot de terre avec une anse, fait à-peu-près comme un pot-de-chambre, et dans lequel on met du feu. Toutes les couturières en ont l'hiver sous elles, et disent : *mettez moi un peu de brai*

se dans mon couvent.

CRÉDENCE (la). Petite armoire. Ce mot n'est en usage que chez les paysans : il est français, pour signifier *la table des burettes dans une église.*

CROPET, pour excrément d'un enfant. Votre enfant va-t-il à la selle ? il n'a fait qu'un petit *cropet.*

CROUILLE (le). C'est un verrou; on dit : *mettez le crouille, poussez le crouille.*

CROUILLER, verbe. L'action de mettre le crouille ou verrou à une porte. *Crouillez cette porte.*

CROZILLE, pour coquille ; on dit : *une petite crozille*, pour *une petite coquille.*

D.

DABONER, verbe. Raccommoder, faire des rapiècetages.

DABONEUSE. Une mauvaise ouvrière en vieux raccommodages; on l'appelle encore *hap dabons* (le *h* est aspiré).

DABONS. Raccommodage. On dit : *Il y a bien des dabons à faire à cet habit.* Ce mot ne s'emploie que pour les vieilles hardes à raccommoder ; car si c'est quelque chose qui en vaut la peine, on nomme cela *des videles. Voyez* ce mot.

DAJUE (une). Une vieille perruque mal faite.

DANGER. Mot indéclinable, pour dire *mal au cœur.* On entend tous les jours, à Rennes, dire : *Tu me fais grand danger; cela fait danger ;* pour *tu me fais grand mal au cœur; cela fait mal au cœur.* Ce mot est français, lorsqu'il signifie *péril, risque.*

DEBERAUDER (se), verbe, pour *se distraire*. On dit: *Je vais fumer une pipe, pour me deberauder; je vais me promener, cela me deberaudera.*

DÉBIT. Pour quelqu'un qui parle beaucoup, qui fait bien du bruit. On dit: *Tu fais bien du débit;* pour dire, tu bavardes beaucoup, tu fais bien du bruit. Ce mot est français, et signifie quelquefois *facilité d'élocution.*

DÉBORD (le). *Avoir le débord*, c'est *avoir la diarrhée, le dévoiement*, etc.

DEGLICER, pour *glisser.*

DEGOUTTIERE (la), pour *gouttière.* On dit : *Mettez le baquet sous la degouttière, pour avoir de l'eau.*

DEMECHE, être DE MECHE avec quelqu'un, être d'accord, être de moitié.

DENTELER, verbe, pour *festonner.* Se dit pour faire des dents à la mousseline. On dit : *Je vais denteler cette mousseline.* Ce mot vient de *dentelure,* subst. f., qui signifie ouvrage en forme de dents.

DÉPETRASSER (se), verbe, pour *tomber par terre.* On dit: *Cette bête s'est dépetrassée tout de son long, en descendant l'escalier.*

DEPOITRAILLÉ, DEPETRAILLÉ. Se dit d'une personne dont la chemise est ouverte, et qui laisse voir son cou ou sa gorge. On dit: *Regardez comme il est depetraillé; il va s'enrhumer.*

DEROBÉE (une). Danse du pays, accompagnée de *beuilleux :* elle est fort gaie. On vole ou dérobe à chaque tour la danseuse de son voisin, qui, de son côté, en fait autant à un autre.

DEYÉE ou DEI-YÉE (une). Une tache. *Les enfans qui*

mangent du loon se font de grandes dei-yées à la goule.

DIOT, TE, adj., pour *idiot, benêt.* On dit : *Tu es bien diot de croire cela*, pour *tu es bien simple, bien benêt*, etc.

DOUETTE DE FIL (une). C'est une grande aiguillée de fil.

DRÉNE. Répétition d'une chose qui ennuie celui qui l'écoute. Par exemple, un enfant demandera à sortir; on lui refusera, sous prétexte qu'il aura été méchant : il insiste et promet d'être sage; on lui dira : *Tu répètes toujours la même dréne.* Un autre répétera souvent qu'il a faim; sa bonne, ennuyée, dira : *Ce petit drôle répète toujours la même dréne;* c'est-à-dire, *la même chose, la même chanson.* On ne peut donner une définition juste du mot *dréne*, sans exemples.

DRÉ-NŒUD, pour *double nœud.* On dit : *Ce filet est noué à dré-nœud.*

DRESSER, verbe. Pour repasser le linge blanc avec un fer chaud. On dit : *Je dresse des serviettes*, ou *je fais dresser mon linge par une bonne dresseuse.*

DRESSEUSE (une). Une repasseuse de linge.

DUMÊCHES (des). On appelle ainsi à Rennes les cerises aigres.

E

ECABOUI. Écraser. On dit : *Il est tombé, et il a le nez tout écaboui.*

ECAISSER, verbe, pour *déchirer. Nos haunes sont écaissées*, pour nos culottes sont déchirées.

ECARCAILLÉ. Se jeter maladroitement par terre ; sy-

nonyme de *depetrasser*. *Regarde-le donc, comme il s'est ecarcaillé dans le bouillon.*

ECHAFOURÉE (une). Une réunion où l'on se dispute beaucoup, sans grands résultats. *Ce n'est qu'une échafourée;* un tel *a fait là une grande échafourée.*

ECHALIER (un). C'est un morceau de bois rond qui lie deux haies, et qui communique ordinairement d'un champ dans un autre, on l'enjambe ; il empêche les bestiaux de passer. Il y a des barrières que l'on ouvre quand il est nécessaire ; mais l'*échalier* est fixe. Ce mot est français ; en latin, *septum*, haie, clôture de branches. Il y a beaucoup d'échaliers en Bretagne.

ÊCHE. *Voyez* HÊCHE.

ECUMETTE (une), pour *écumoire*. On dit : *Prenez l'écumette, pour écumer la soupe.*

ECUMEUR (un). C'est un homme qui écoute, sans qu'on le sache, pour aller le rapporter ailleurs ; c'est ce que vulgairement on appelle *un écoute-aux-portes.*

EGAILLIER, pour *éparpiller*. Ce verbe a plusieurs significations. On dit : *Les cerises égaillent le cœur*, pour *cela affadit le cœur*. Lors des guerres de la Vendée, les chefs de chouans disaient à leurs soldats, lorsqu'ils voyaient s'approcher les troupes de la République : *Égaillez-vous, mes gas, v'la les bieux ;* pour, *Dispersez-vous, mes enfans, voilà les bleus* (nom qu'on donnait aux républicains dont l'uniforme était bleu).

EGASSE, pour *certaine quantité*. On dit : *Y a-t-il du gibier ici ? oui, il y en a une égasse ;* pour dire, *il n'y en a pas mal.*

EGAYER, pour *affadir*. il se prononce *hé-gâ-ié*. On

dit : *Les badies m'égayent le cœur*, pour *les cerises m'affadissent le cœur.*

EGOUSSAN (n'être pas). Il se dit d'une personne dure et méchante. On dit : *M. un tel n'est pas égoussan avec ses enfans* : c'est-à-dire, il n'est pas tendre, il a un vilain caractère.

ÉKERBITON, pour *très-petit.* Il se dit d'un enfant qui est très-faible en venant au monde. *C'est un failli equerbiton, etc.*

EMARICAUDÉ, ÉE, pour *éveillé.* Les paysans seuls l'emploient. On dit : *cette fille est bien émaricaudée*, pour *cette fille est bien éveillée.*

EMPENACHER, verb. Avoir quelque chose de gluant. On dit : *le miel m'a empenâché les mains, elles sont toute poganouses, toute penâchouses.*

EMPIETER UN BOUQUET. C'est un usage d'embrasser la personne à laquelle on fait don d'un bouquet, cela s'appelle *empieter.* On dit : *permettez que j'empiète; laissez-moi empieter ce bouquet, Mademoiselle.* Cette signification vient peut-être du verbe actif *empiéter*, usurper, entreprendre sur, etc.

ENHEUDÉ, ÉE, pour *embarrassé.* On dit : *j'ai trouvé deux charrettes enheudées.* On dit à quelqu'un : *tu es bien enheudé*, pour *tu es bien embarrassé pour peu de chose.*

ENTE ou HANTE, pour *pommier.*

ÉPOUSSETER est français et signifie *secouer, ôter la poussière*; mais en Bretagne on s'en sert pour signifier *frapper*; on dit : *je t'époussetterai les épaules, si tu ne travailles pas.*

ÉPOUSSETTES (des), pour des brosses; ce mot est

français, mais il est vieux, en latin *scopula*; on dit: *donnez moi les vergettes*, ou *donnez moi l'époussette pour épousseter mon habit.*

ÉVAILLER, verb., pour étendre; on dit: *évaillez le linge sur des cordes, pour le sécher*; pour, *étendez le linge* etc.

F.

FAILLI, E, pour *maigri, e.* On dit *cette personne ne se porte pas bien, je la trouve bien faillie.* On le dit aussi d'une rose ou de toute autre fleur, pour exprimer qu'elle est fanée : *cette rose est bien faillie.*

FARCIER (un), pour *farceur.* On dit *cet homme est un grand farcier*, pour un grand faiseur de farces, un bouffon.

FASIL (du) ou PHASIL, pour *de la braise.* Le vrai mot est *frasil* ou *frasin*, qui signifie *poussier et menue braise.* On trouve encore dans le dictionnaire *fraisil*, pour *cendres du charbon de terre*, et *frasier.*

FEINÉ. Personne malheureuse. *Je suis feiné aujourd'hui, rien ne me réussit, je perds toujours.*

FEMELIER (un). Un homme qui aime les femmes et qui court après.

FESTOUPÉE (la). Ce mot est trivial, il signifie correction. On dit à un enfant, *si tu es méchant, je te ferai donner la festoupée par ton père.*

FLANER, verb. Aller raconter de suite ce que l'on vient d'entendre dire. On dit, *ne dis pas cela devant elle, c'est une pétasse* (VOYEZ ce mot), *elle ira le flâner partout.*

FLANEUR, EUSE, adj. Gens qui parlent beaucoup,

disent tout ce qu'ils viennent d'entendre, et font souvent de faux rapports.

FOUINER, verb. Ce mot veut dire *s'en aller*, *fuir*. On dit *tu as peur, tu fouines*. Ce mot vient peut-être de l'action de la *fouine*, en latin *mustela*, espèce de grosse belette qui, au moindre bruit, se sauve et se cache dans un trou.

FOUTIAU, pour *fouteau*, *fau*, *fayard*. Arbre qui porte la faîne. *Hêtre*, en latin *Fagus*. En usage dans la campagne.

FRAMBAI (du), pour balayures. *Voyez* BOURRIER; mais il a deux exceptions. On dit *tu fais ben du frambai*, pour tu fais bien de la poussière; il s'entend de balayures et d'embarras.

FRÊLER, verb., pour *fêler*. On dit *frêler les vitres; des bouteilles frêlées*.

FREULER, verb. Marcher contre. On dit *il freule les murailles*, pour *il marche près des murs*.

FURIEUX, pour un homme fort et bien constitué. On dit *j'ai un fils aussi furieux que votre aîné*, etc.

FUT (un) *de cidre*. C'est un tonneau de deux barriques au moins. Ce mot vient de *futaille*, qui veut dire vaisseau de bois à mettre du vin.

G.

GALETTE DE BLÉ-NOIR. *Voyez* TUILE A GALETTE. C'est une espèce de crêpe cuite sur une tuile, et l'on fait cette pâte avec de la farine de blé-noir démêlée avec de l'eau, un peu d'eau de vie et des œufs; on en mange dans de la soupe en guise de pain, dans du lait de beurre, fricassée, toute chaude avec du beurre, ou

beurrée sur la tuile, avec un pâté de becherel au milieu. *Voyez* BECHEREL.

GAMACHES (des). Morceaux de toile, dont les paysans s'entourent les bas en guise de guêtres. Ce mot est français pour exprimer *guêtres*, (en allemand *Kamaschen.*)

GAR (un). Petit garçon; il est familier, mais français. On dit *un petit gars. Venez m'embrasser, mon p'tit gars.*

GARÇAILLES (des), pour des enfans. On dit *les vilaines garçailles.*

GATER, verb., pour *répandre.* On dit: *prenez-garde de gâter de l'eau sur cette table.* On le dit aussi pour *pisser;* on dit: *je vais gâter de l'eau.* Ce mot est français, et veut dire *mettre en mauvais état.*

GAVER, verb. *Remplir la panse.* On dit: *je me suis gavé de pois*, pour *j'ai mangé prodigieusement de pois.* Ce mot est à peu-près l'équivalent de *Guedé.* VOYEZ ce mot.

GILER, verb. *De l'eau.* Pour dire, *jeter de l'eau avec force, lui faire faire un jet.* Par exemple, on dit: *je vais giler de l'eau avec la petite seringue; ne me gile donc pas d'eau avec ta bouche.*

GONDINGES (des). Espèces de guêtres de peau ou de toile, servant au paysan. Ce mot n'est en usage que dans les campagnes.

GREDINDELLE (porter à la), C'est porter une personne à deux, sur les mains croisées.

GRÊLE (une). Petite corbeille carrée, dans laquelle on met ordinairement le beurre que l'on envoie au loin.

GREMILLES (des), pour *miettes, petits morceaux.* On dit : *des petites gremilles, pas la moindre gremille.*

GRESILLON (un), pour *Grillon.* Insecte qui chante dans les cheminées.

GRÔLES (des). Des *corbeaux*, employé par les paysans.

GRÔLEY (avoir le). C'est une oppression et une difficulté de respirer, le matin en se réveillant, quand on est enrhumé. On dit *avoir le grôley*, c'est une espèce de râle.

GOUES (des). Bouillie que l'on fait avec de l'eau et de la farine de blé-noir ou sarrasin. C'est la nourriture des paysans, en guise de pain.

GROUILLER, verb., pour *remuer, courir ça et là. Ne grouillez pas*, pour dire ne bougez pas. On dit quelquefois : *ne grouillez pas*, pour faites silence, ne parlez ni ne bougez. On dit aussi : *les poux lui grouillent dans la tête*, pour dire qu'on a beaucoup de poux qui remuent sur la tête ; d'un enfant vif qui aime à courir, on dit : *il grouille toujours*, ou *il aime à grouiller.*

GUEDÉ. Avoir trop mangé, être rendu. On dit : *je suis guedé ; je n'en puis plus, je me suis guedé de pois.* Ce mot est français et signifie *souler ;* il est aussi français en terme de manufacture.

GUÉNÉE. Mauvaises choses. On dit : *Cette viande ne vaut rien, c'est de la guenée.*

GUENER, verb., pour *crotter.* On dit : *ces rues sont bien guenées ; je me suis bien guené.*

GUIGNES (des). Ce sont de petites cerises noires et douces. Ce mot est français.

GUILVESÉE (une), pour *billeversée.*

H.

(*L'h aspiré est précédé de deux points :*).

: HAGUE DE PLUIE, pour *averse*. Pluie abondante et subite.

: HAGUIN (un). Petit balai de houx, qui sert à nétoyer les pots-de-chambre.

: HANHEUDÉ, pour *embarrassé*. On dit : *ce cheval est hanheudé; te voilà hanheudé pour bien peu de chose.*

: HANNES, pour *culottes*. On appelle les enfans, dans le peuple, *des chians-hannes*. Il y a à Rennes une rue nommée *la rue des Petites-Hannes*.

: HANOCHES. Des petits morceaux de bois, *voyez* TRIQUES (paremens de fagots).

: HANTES. *Voyez* ENTE.

: HAP-DABONS. *Voyez* DABONEUSE.

: HARES (des), pour *gaules*, *houssines*, *branches d'arbre*. On dit, chez les paysans des environs de Rennes et de Vannes : *Baillez-nous des hâres de foutiau pour nous chaler*, pour *donnez-nous des branches de hêtre pour nous chauffer*.

: HÊCHES. Vers de terre un peu longs, que l'on met au bout des lignes pour pêcher.

: HERQUELIÉ. Synonyme de *Penelier*.

: HÊTER, verb. On dit: *tes hannes te hêtent-elles bien, mon gar?* pour dire, *tes culottes te vont-elles bien, mon garçon?* On ne peut rendre, au juste, la signification de ce verbe.

: HIGNETE, pour serpette.

: HOQUELLE (une). Pâté chaud fait avec de la viande

blanche, veau, poulet. riz, etc. Les meilleures hoquelles se faisaient jadis à Rennes, chez le pâtissier *Gobaille*.

J.

JACASSE (une). Qui a le caractère contrariant. *Une vieille jacasse*.

JALES (des). Des engelures.

JALEUX ou JALOUX (un). Un homme qui a des jales, des engelures.

JARRETELER, verb. Mettre des jarretières. On dit : *il jarretèle ses jarretières* sur le genou.

JASPINER, verb., pour *grogner*, *crier*, *gronder*. On dit : *cette personne jaspine*, pour *cette personne gronde*, etc. Ce mot est français pour dire, *parler à tort et à travers*.

JOC, pour *jucher*. Ce mot sert dans un proverbe. Les poules se juchent ou se perchent la nuit, et quand on dit quelque chose d'extraordinaire et incroyable, on dit communément : *cela ferait tomber les poules du joc*.

JÔPITRER, verb. *Jouer*, *rire*. On dit : *tu aimes bien à jôpitrer*, *tu jôpitres toujours*.

JOTERIAUX. Gonflement des amygdales.

L.

LAISE, se dit de l'aunage : *cette étoffe est en grande laise; le jupon prendra quatre laises*, pour *quatre lais*.

LAIT PESÉ. Crême du lait de beurre.

LAIT RIBOTTÉ. C'est le lait de beurre, ce qui reste dans la baratte quand le beurre en est tiré.

LANDIERS (des), pour *chenets*. Ce mot est français, mais peu usité ; on l'emploie beaucoup à Rennes.

LANDON. *Voyez* ANDON.

LECHE (une). Petite quantité, cuillerée. Comme le beurre se met ordinairement dans des pots, on dit à sa cuisinière : *allez à la cave, et apportez-moi une petite lèche de beurre dans cette assiette.*

LINCEUX (des). Des draps ; terme de paysan. Ce mot est français, mais peu usité ; en latin, *lecti linteum*, drap de lit.

LOON (du). Confiture de cerises que les paysans font et qu'ils vont vendre sur des feuilles de choux, au marché à Rennes.

LOUSSE (une). Grande cuiller pour servir le potage.

LOUSSERON (le). la Cuiller à pot.

LUSTRE (un). Vase de faïence servant de chaise percée.

M.

MA-GAR (un . Un maître gars, un homme fort et vigoureux. *Un tel est un mâ-gar, il est ben furieux, il porte* 45o.

MAINGAUX (des). Espèce de crême fouettée excellente. Les meilleures se faisaient à Rennes, en 1790, chez *la Pont-Château*, crémière fameuse : après elle, il fallait aller chez la bonne femme *Herve*, derrière le Tabor (le Tabor est une promenade charmante, appartenant jadis aux Bénédictins). Ces deux femmes étaient les meilleures crémières de Rennes. Il y avait encore la bonne femme *Douçin*, rue Saint-Georges,

qui vendait des maingaux le jour, et des *nôces* le soir. *Voyez* NÔCES.

MALINES. Culottes de paysan. *Des malines de telle*, pour *des culottes de toile.*

MA-PAYE, pour *mauvaise humeur.* On dit : *mon Dieu, comme tu es de mâ-paye aujourd'hui.*

MARIÉES (*saut des*). Voyez à la lettre S.

MARNI, MANI. C'est *du fumier.* On dit : *j'ai acheté trois charretées de marni pour mon jardin.* Ce mot vient peut-être de *marne*, terre grasse, que l'on met, dans quelques pays, dans les champs pour les engraisser, de même que l'on y met du fumier.

MIE. Bonne d'enfant. On dit : *vous irez vous promener avec votre mie.*

MOCHE de beurre. On appelle ainsi un petit pain de beurre ordinairement de la Prévalais, du poids d'un quart de livre. On nomme aussi *moche de fil*, un paquet de fil de Bretagne de dix livres : ce dernier mot, dans cette acception, est français (*subst. fém.*).

MOCHET, TE, adj. Se dit pour marquer l'embonpoint agréable d'un homme ou d'une femme. On dit : *cette petite femme est bien mochette.*

MOCHON. Un tas. On dit : *un mochon de pommes*, *un mochon de pierres.*

MOTTE (la). Nom d'une jolie promenade située à Rennes, près l'abbaye Saint-Georges. Il y a *la grande* et *la petite Motte :* on appelle la première *la Motte à Madame ;* c'est une promenade ovale, entourée de murs à hauteur d'appui et de deux rangs d'arbres parallèles.

MOTTONS de farine. Ce sont des grumeaux de farine mal délayée, qui se trouvent dans la bouillie après la cuisson. On le dit aussi pour la laine des matelats ; on dit : *des mottons de laine.* Ce mot vient sans doute de *motte*, petit morceau de terre, etc.

MUSER, verb., qui veut dire : *regarder par la fenêtre.* On dit : *je muse, j'ai beaucoup musé ; je muserai tantôt ; la vue de cette fenêtre est agréable, on a du plaisir à y muser.* Ce mot est français, pour *fainéanter*, s'amuser à des riens, etc : mais il n'est plus guère en usage que dans le proverbe : *Qui refuse muse.* C'est aussi un terme de vénerie.

N.

NACHARD. Un goguenard, qui n'est pas franc. *Voyez* BLÊCHE.

NACHONS. Vieilles choses, vieilles nippes : *de vieux nâchons.*

NIF, pour *fin*, *rusé.* En usage à la campagne. Un paysan dit : *un tel est bien nif*, pour *est bien rusé, est bien fin.* (Ce mot est le mot *fin* retourné).

NIGEON ou NIJON, pour vétilleux, ennuyeux à faire. Il se dit d'un ouvrage minutieux à terminer ; on dit : *cet ouvrage est nijon à faire.*

NOCES (des). C'est une bouillie faite avec du gruau d'avoine et de l'eau. Ce gruau est très-commun en Bretagne. Les *noces* se mangent ordinairement avec du lait ; on les prépare d'ailleurs à toutes sauces. Cette bouillie est d'un goût assez mauvais, mais très-bonne pour la poitrine.

NŒUD (du). C'est du filet dont on fait des bourses ou des manchettes. On dit : *je fais des manchettes de nœud*, pour *je fais des manchettes de filet.*

O.

ORMOIRE, pour *armoire.*

P.

PACHU (un). Un paysan.

PAPIER BOITTE (du). Du papier brouillard. *Voyez* BOITTE.

PARBATTE (la). La dernière voiture que l'on livre d'une fourniture, comme *cidre*, *foin*, *bois*, etc. On met des bouquets sur cette voiture, et les conducteurs ont le pour-boire. On nomme aussi *parbatte* la fête que l'on fait en campagne le dernier jour d'une coupe de foin.

PARCHATS (des), pour *des parchemins.* On dit : *je me moque de tous tes parchats.*

PASSOIRE, pour *passe-purée.* Ce mot est français.

PÉCHARD (un). Un moineau mâle.

PÈCHE (une). La femelle du moineau franc.

PECRE, pour *aigre*, *aiguë.* On dit : *cette personne a la voix pecre.* Ce mot vient sans doute de *pecque*, qui veut dire, *femme sotte et impertinente.*

PEILLOT ou PEYOT. Ce sont des petits morceaux de linge. On dit : *de petits peillots*, pour *de petits linges.* On dit aussi : *il a des jalles; on lui a mis des peyots aux doigts*, pour *il a des engelures, on lui a entortillé les doigts de petits linges.* Ce mot vient de *peille*, chiffons à faire du papier.

PEILLOT DE CRÊME (un). Le dessus d'un pot de crême qui a bouilli ; c'est cette espèce de croûte qui s'y forme en refroidissant.

PEILLOTOUX. Gens couverts de peillots, de guenilles ; *pauvres.* On dit en proverbe : *gays comme des peillotoux;* ou bien, *ils dansent comme des peillotoux*, pour *gais comme des pauvres*, etc.

PÉNACHOUX. *Voyez* POGANOUX, synonyme. Voyez aussi EMPENACHER.

PENAILLONS. Vieilles chiffes.

PEQUE (la) d'une poule, pour le bec.

PERTUE (un), pour *pertuis*, un trou. On dit : *j'ai un pertue à mon bas*, pour *j'ai un trou à mon bas.*

PESER, verb., pour *appuyer sur.* On dit : *peser sur la table*, pour *appuyer sur la table.* Ce mot est français dans d'autres acceptions.

PETASSE. C'est une grande babillarde. On dit : *cette femme est une fière petasse.*

PETRA (un). Un *pacant*, un *gros paysan.*

PETRON JACQUET, pour *le point du jour.* On dit : *je me suis levé dès le petron jacquet.*

PIAILLARD. Enfant qui crie toujours.

PIGALER, pour fouler en marchant. On dit : *tu vas pigaler la blatterie*, pour *tu vas fouler la semence.*

PIGNARD. Homme qui gronde pour la moindre chose.

PIGNASSE (une). Femme qui gronde pour la moindre chose : *Laissez cette vilaine pignasse, elle gronde à tout bout de champ*, pour *laissez cette vilaine grognon, elle gronde à chaque instant.*

PIGNER. Grognon, qui gronde pour rien. *Voyez* PIGNASSE.

PILER, pour marcher sur quelque chose. On dit : *ne piles donc pas sur mes pieds.*

PILET, pour *bout de chandelle.* Les paysans disent : *baillez-moi un petit pillet*, pour *donnez-moi un petit bout de chandelle.*

PIOT (du), pour *du cidre* : ce mot est populaire. On dit : *voilà de bon piot; voulez-vous un verre de piot?* Ce mot est français, mais populaire.

PIPE, se dit d'une mesure de cidre contenant trois ou quatre bariques. On dit : *j'ai trois pipes de bon piot dans ma cave.* Ce mot est français : *pipe, futaille.*

PIRETTE, pour *petite oie.* On le dit aussi d'une femme indolente : *c'est une pirette.*

PIROTONS (des). Des oisons.

PLAÇE (la), se dit pour *le plancher.* On dit : *ne marchez donc pas pieds nuds dans la place*, pour *sur le plancher de la chambre.*

PLACHER, verb., pour *mâcher.* On dit : *quand tu plâches ainsi, tu me fais grand danger* (Voyez DANGER), pour *quand tu marches ainsi, tu me fais grand mal au cœur.*

PLACI, pour petite place. On dit : *la place du Palais* et *le placi de Toussaint, le petit placi Troujolly*, etc.

PLATRÉE (une), se dit pour une grande écuellée, un plat plein. On dit : *donnez-moi une bonne plâtrée de soupe.*

PLEUTRE (un). Un *lâche*, un *poltron.* On dit : *cet homme est bien pleutre.* Ce mot est français, mais il signifie un gredin, un homme de nulle capacité.

PLI (faire un), se dit, en jouant aux cartes, pour

faire une levée : *j'ai fait trois plis*, pour *j'ai fait trois levées.*

PLUMAS (des). Ce sont des ailes d'oies, dont on se sert pour nétoyer les meubles. Ce mot vient de *plumail*, houssoir de plume, ou *plumaçeau* ou *plumeau.*

POCARD (un), se dit d'un pâté, (tache d'encre.) On dit : *cette feuille de papier est pleine de pocards, voilà un gros pocard.*

POCHE (de la). C'est une mauvaise boisson faite avec de la lie de cidre et de l'eau. On en fait beaucoup à Rennes, dans la rue des Petites-Hannes. *Voyez* HANNES.

POCHON (un). Un sac de papier. On dit : *mettez du sucre dans ce pochon.*

POCRES. Grosses mains sales. On dit : *les vilaines pocres*, pour *les vilaines mains.*

POGANER, verb., pour *tamponer*, se dit ordinairement pour exprimer l'action d'une personne mal-propre, qui manie salement de la viande ou toute autre chose. On dit : *il a pogané ce plat de légumes.*

POGANOUX, NOUSES. Sales, mal-propres. On dit. *il a les mains toutes poganouses*, pour *toutes sales, toutes dégoûtantes.*

PÔNICHE, pour *taloche.* On dit : *si tu continues, tu attraperas pôniche.*

PORTAIL (le), se dit pour *porte cochère.* On dit : *Ouvrez le portail, pour faire entrer la voiture.* Ce mot est français, pour dire le frontispice d'une église, sa façade, une principale porte décorée. On nomme *portillon*, la petite porte qui est dans la porte cochère.

POTEAU, pour *pot-à-l'eau*. On dit : *mettez de l'eau dans le poteau.*

POUILLER, verb., pour *passer un habit*. On dit : *aidez-moi à pouiller ma robe ; pouillez-moi mon habit.* Ce mot est français ; mais il signifie *chercher des poux et les tuer*, ou (en terme populaire), *dire des pouilles* ou des injures grossières.

POUX (des). Nom que les paysans des environs de Rennes donnent à la bouillie de sarrasin démêlée avec de l'eau. *Voyez* GROUE.

PRUNER. Faire des enfans.

PUNJOT, PINJO ou PINGEAU. Un petit vase de fer-blanc, pour puiser de l'eau à la fontaine. C'est le petit bidon des soldats.

PURONS (des). Boutons qui viennent sur la peau. Les oiseaux qui ont un petit bouton blanc sous la queue ont *le puron*, comme on dit à Rennes. Ce mot est français ; mais il signifie du petit-lait épuré.

Q.

QUARRÉE ou CARRÉE (la). C'est une potence quarrée où l'on exposait des pendus dans l'ancien régime : elle était situé près Rennes, dans l'arrondissement de la paroisse *Saint-Hélier*.

QUETERONS (des). Badies desséchées au soleil ou au four.

QUETTES (des), pour des jambes maigres ; on dit : *voyez ce grand flandrin avec ses grandes quettes.* (On le prononce *ket*).

QUINTAINE (la). C'était un ancien droit féodal de

l'Évêque de Rennes, abbé de Saint-Melaine. Tous les hommes de sa juridiction qui se mariaient, étaient, la première année de leur mariage, obligés, sous peine d'amende, d'aller le dimanche de Quasimodo, à cheval avec une gaule de bois à la main, et de la briser du premier coup, contre un poteau où étaient les armes de l'abbé de Saint-Melaine. La rue où cette cérémonie avait lieu, se nommait *rue de la Quintaine;* elle était devant les murs du jardin épiscopal, et le poteau où les mariés brisaient leur baguette était à l'entrée de cette rue; on appelait cette cérémonie *courir la quintaine*, quoiqu'on allât au pas. *Voyez Chevauchée de* M^me^ *l'Abbesse.*

R.

RABINE, (la), pour l'avenue. Se promener *dans la rabine*, pour *dans l'avenue.*

RAIE. Ligne. Ce mot est français; mais on s'en sert peu dans cette acception, tandis qu'à Rennes on dit toujours : *je vais faire des raies à mon papier*, pour *je vais régler mon papier.*

RANDONNEUR, pour rabâcheur : *il répète toujours la même chose, c'est un vilain randonneur.*

RANJOT, pour seau. On dit : *j'ai laissé tomber le ranjot dans le puits.*

RANJOTÉE D'EAU. C'est un seau d'eau. On dit : *va au puits me tirer une ranjotée d'eau.*

RECHIGNER, verb. Manifester de la mauvaise humeur; *tu rechignes toujours quand on veut faire telle chose.*

RIBOTTE (une), pour baratte. Vase de bois dans le quel on bat le lait pour faire du beurre.

RIBOTTÉ. (Lait.) Lait de beurre, lait baratté.

ROLER, v. pour rouler. On dit : *rolez-moi les che-* pour *roulez moi les cheveux.*

ROLET (un). De dix sous jadis en liards, maintenant en centimes : c'était 40 liards, et aujourd'hui 50 centimes roulés dans un morceau de papier.

ROTE. C'est un petit sentier qui se trouve dans un chemin. On dit : *vous suivrez la rote le long du champ.*

ROUCHER, verb., pour ronger. On dit : *donnez vos os à roucher au chien.*

ROULÉE (une). C'est la même signification que le mot *roustée ; je te donnerai une bonne roulée, je te rousterai, tu recevras la festoupée. Voyez* FESTOUPÉE.

ROUSINE (de la), pour résine. C'est une espèce de chandelle jaune foncé, mince et très-cassante, que l'on fixe sur une petite fourche de bois, sous le manteau de la cheminée ; car on ne pourrait en supporter la fumée dans une chambre. Il n'y a que les pauvres ou les cuisinières qui en fassent usage. On dit : *j'ai acheté de la rousine.*

ROUSTÉE (une), ROUSTER, verb. C'est l'action de frapper quelqu'un ; on dit, d'un enfant, *que son père lui a donné une fameuse roustée.*

RUTASSE (une). Femme de mauvaise vie.

RUTASSIER, synonyme de *femelier. Voyez* ce mot.

S.

SAQUER, pour arracher. On dit : *je vais te saquer du*

pail, pour *je vais t'arracher des cheveux*. On dit : *saquez le cordon de la sonnette*.

SAUT DES MARIÉES (le). Le premier dimanche de Carême, toutes les mariées de la juridiction de l'Abbesse de Saint-Georges étaient, sous peine d'amende, obligées d'aller à *Saint-Hélier*, paroisse des faubourgs de Rennes ; là, après vêpres, elles entraient dans le cimetière, et sautaient, en chantant une chanson relative à ce droit, par-dessus une pierre d'environ un pied de haut : quand il faisait beau, c'était un but de promenade pour voir *sauter les mariées*.

SEILLE, pour seau à mettre de l'eau: ce mot est français, mais vieux et c'est le nom du seau dans lequel on porte le raisin, au lieu qu'à Rennes on dit toujours *le Ranjot*, ou *la seille*.

SENAILLER (se), pour se harceler en se battant, ou avant de se battre : ce mot a du rapport à *se chamailler*, *se chicaner*.

SIAU ou CIOT. Se dit pour *seau à mettre de l'eau*.

SOUILLE (une). C'est le linge qui enveloppe l'oreiller. On dit : *donnez-moi une souille blanche*, pour *donnez-moi une taie d'oreiller blanche*.

T.

TALON DE PAIN. C'est l'*entame*. Ce mot est français et se dit beaucoup à Rennes, avec les mots *chanteau*, *chiffon*, *touine*, qui ont la même signification. *Voyez* CHIFFON et TOUINE.

TAMPONNER ; verb. Se dit pour toucher à tout. On dit : *tu es toujours à tamponner*. Ce mot est français,

mais dans une autre signification, *tamponner* signifie, en français, *toucher avec un tampon.*

TAMPONIER, TAMPONNE. Personne mal-propre qui touche à tout. On le dit aussi pour exprimer ses repas: *je vais aller faire ma tamponne*, pour *je vais faire moi-même mon dîner*; on dit aussi : *cet homme est un tamponier, il aime à toucher à tout*; on dit encore : *cette femme est une vilaine tamponne*, pour elle est sale et mal-propre.

TANTINE et TONTON. C'est une tante et un oncle. On dit : *bon jour ma tantine, bon jour mon tonton.*

TAUPIN VAUT BIEN MORETTE. Proverbe qui veut dire, *l'un vaut bien l'autre.* J'ignore l'origine et l'étymologie de ce proverbe ; mais il est très-usité parmi le peuple, à Rennes. On dit : *irons-nous promener dimanche au* TABOR *ou au* BOIS-L'ABBÉ.—*Cela m'est égal, taupin vaut bien morette.* Je crois que *taupin* vient de la *taupe*, qui est noire ; et l'on dit vulgairement *noir comme taupin* ; et les mores étant noirs aussi, on dit : *taupin est noir comme morette*, c'est-à-dire, *la taupe est noire comme un more ;* l'un vaut l'autre, *taupin vaut bien morette.*

TEUTÉE (une), pour ribotte. On dit : *nous avons fait aujourd'hui une bonne teutée.*

TINGO (un). C'est un vieux pot cassé, fêlé ou égueulé. On dit : c'est un vieux *tingo.*

TOCSON (un), Cet un homme grossier sans éducation, on dit : *un gros tocson.*

TONDE (de la), pour de l'amadou. On dit : *donnez-moi un briquet et de la tonde.*

TOSSER, verb. Se dit du cidre ; *ce cidre tosse bien*, c'est-à-dire, *porte bien à la tête.*

TOUINE DE PAIN (une). C'est un gros morceau de pain. On dit : *donnez-moi une bonne touine de pain, car j'ai grand faim.*

TOURNETTE (la). C'est une petite pelle sans rebord, dont on se sert pour faire de la galette : quand la pâte est cuite d'un côté, on passe la *tournette* en-dessous pour la retourner.

TRABASSE. C'est une *bobillone*. Voy. BOBILLONE.

TRAVOUIL (un), pour dévidoir sur lequel on met le fil en écheveaux. Ce mot, très en usage à Rennes, l'est peu dans le langage épuré ; néanmoins il est français.

TRIBARD. Ce sont les trois bâtons que les cochons ont au cou, pour les empêcher d'entrer dans les maisons.

TRIQUE. Parement de fagot.

TUILE A GALETTE (la). C'est une espèce de poêle en fonte, à fricasser, qui n'a ni queue, ni rebord, mais seulement un anneau de fer pour l'acrocher à un clou quand on ne s'en sert plus. Il y en a de différentes grandeurs ; on place cette tuile sur un trépied, on la graisse avec du beurre ou du sain-doux, on étend ensuite dessus de la farine de blé noir délayée avec de l'eau, un peu d'eau-de-vie et des œufs ; c'est avec cela qu'on fait la galette. Quand la galette est cuite d'un côté, on la retourne vivement avec la tournette.

U.

URCÉ, ÉE. Se dit de quelque chose qui, en cuisant dans un pot, a pris un petit goût et une odeur de brûlé ; mais qui ne l'est pas tout-à-fait. C'est un goût de vase brûlé qui se communique au mets qui y est contenu. Je crois que ce mot vient d'*urceus*, petit vase. On dit : *cette boullie est urcée, cette soupe a un goût d'urcé.*

URCÉE (BOUILLIE). Ancien droit féodal. Il y avait jadis à Rennes un droit par lequel les chanoines de la cathédrale devaient aller, le mardi de Pâques, chanter une grande messe à l'abbaye de Saint-Georges, et en revanche, les religieuses leur donnaient ensuite à manger force bouillie qui devait être *urcée*, ce dont le grand chantre s'assurait en mettant l'index dans la chaudière, et la goûtant ainsi. Comme ordinairement cette bouillie était fort bonne, les chanoines, musiciens, choristes, etc., en rapportaient chez eux plein des écuelles, et revenaient ainsi processionellement avec l'aumusse sur un bras, et un plat de bouillie de l'autre. Voyez, pour les détails de cette cérémonie, le roman intitulé : *Mon histoire ou la tienne*, en 3 volumes, *tome premier*, *pages* 112 *et suivantes* ; et pour les principaux droits féodaux de la ci-devant province de Bretagne, le chapitre entier, *page* 105, même volume).

URCER, verb. Signifie prendre un goût de brulé. On dit : *cette bouillie va urcer, elle urcera.*

V.

VENELLE (la). On prononce *v'nèle*. Se dit pour ruel-

le. On dit : *la v'nèle du lit*, pour *la ruelle du lit*. Ce mot est vieux français pour exprimer une *petite rue*. Il est encore en usage dans cette expression proverbiale et populaire : *enfiler la venelle*, pour prendre la fuite.

VERDÉE (une). *Voy.* ROUSTÉE.

VERETTE (la), pour la petite vérole. Les gens du peuple disent : *cet enfant est bien marqué de la verette*.

VERGE (une). Dé de fer d'un tailleur, ouvert à sa sommité.

VESPRÉES, après les vêpres. Vient de *vesper*, le soir. On dit : *nous irons nous promener à la vesprée*.

VEULE, pour fatigué, mou, énervé. On dit : *les bains me rendent veûle ;* ou bien, *regardez ce grand veûle*, pour *ce grand homme mou*.

VEZE (une). *Des vezes*. *Voyez* BENILLEUX, c'est la même chose. On dit : *nous allons danser au son des vezes*.

VIDELLE (une). Se dit pour reprise, racommodage fait à un vêtement. On dit : *faites une videlle à mon bas, à ma robe, à mes culottes*. Ce mot est français, mais dans une autre acception ; c'est un instrument de pâtissier, un outil de confiseur. Le mot *videlle*, en Bretagne, vient de *vivelle*, qui se dit d'une reprise en forme de dentelle que l'on fait au linge où il y a un trou, et où l'on ne veut pas mettre une pièce.

VILÉ (Bœuf). Voy. BŒUF-VILÉ.

VINETTE (de la), pour de l'oseille. *Mettez de la vinette dans la soupe*.

COUP-D'OEIL

Sur l'emploi de la langue latine dans les actes anciens, et sur sa prohibition au 16e siècle ; par M. BERRIAT-SAINT-PRIX, Membre résident.

ON sait que la langue latine a été presque exclusivement employée dans les actes publics en France, jusqu'au 16e siècle, et que les autorités civiles, surtout les fonctionnaires de l'ordre judiciaire, y étaient si fortement attachés, qu'il fallut plusieurs ordres de nos Rois, transmis pendant près d'un siècle et demi (de 1490 à 1629), par cinq ou six édits, déclarations, etc., pour les contraindre à se servir de la langue française. *V. notre discours sur les vices du langage judiciaire, lu en séance publique, à l'École de Droit de Grenoble, le 24 août* 1807, *et inséré dans le Magasin encyclopédique de Millin, janvier* 1809, *tom.* 1er, *p.* 40 *et suivantes.*

Cette longue persistance des Magistrats, qui certainement comptaient parmi eux, à cette époque, un grand nombre de personnages des plus éclairés du royaume, est un phénomène assez singulier pour mériter de fixer un moment notre attention.

Auraient-ils pensé que le système nouveau, consacré par les ordonnances, n'était que le fruit d'un caprice littéraire de l'autorité suprême, dans lequel une fausse honte l'engageait à persister, et par là même, auraient-ils été persuadés que leur ancien idiome offrait

trop d'avantages pour ne pas espérer que les Monarques mieux réfléchis reviendraient sur les règles où ils le proscrivaient ?

On serait tenté de le croire si l'on reconnaissait comme la véritable cause de ces règles de proscription, celle qu'indique un fameux critique du 16e siècle, François Hottoman, dans son *Anti - Tribonien*, (*ch.* 13), et dans son *Monitoriale Mathagonis de Mathagonibus.*

Selon Hottoman, en effet, François Ier se décida à défendre l'usage du latin pour les actes, parce qu'il fut averti que, dans le prononcé de quelques arrêts, on se servait de ces termes étranges, qui, il faut l'avouer, ne se trouvent ni dans les lois romaines, ni dans quelque auteur latin que ce soit : DEBOTAMUS *et* DEBOTAVIMUS, (1) *nous avons débouté et nous déboutons*, expressions barbares que, pour le dire en passant, on lit encore avec regret dans des jugemens modernes.

Proscrire l'usage de toute une langue, parce qu'on emploirait une expression unique qui lui serait étrangère, serait, en effet, agir avec une légèreté qui dénoterait plutôt un caprice qu'une volonté réfléchie. Voilà ce que, dans cette supposition, auraient pu se dire les tribunaux français, et ce qui aurait pu aussi justifier, jusques à un certain point, leur résistance.

(1) *Præses*, dit Hottoman dans le Mathagonis, etc.: *Præses curiæ parlamenti in arresto pronuntiando dixerat* debotamus et debotavimus, *de quo rex Franciscus, ut quidam dicunt, multum riserat ; ut alii, multum iratus fuerat*.... On voit qu'il ne cite l'anecdote que comme un *oui-dire*, et il la cite 36 ans (1575) après l'époque à laquelle elle se rapporte (1539). *Voy. ci-après pag.* 296, *note E.*

Mais la fausseté de l'anecdote est prouvée par la date de la décision de François Ier : on la trouve dans l'article 111 de l'ordonnance de Villers-Cotterets, publiée seulement en 1539; et dès 1490, ou 40 années auparavant, Charles VIII avait prescrit d'écrire les dépositions en français, et dès 1510, ou 29 années avant la loi de Villers-Cotterets, Louis XII avait renouvelé (*ibid. art.* 47) la mesure de Charles VIII (*Voyez même Discours*)..... Ce n'est donc point à François Ier qu'on doit la première idée du nouveau système : il eut seulement le mérite d'étendre à toutes les espèces d'actes, ce que ses deux prédécesseurs n'avaient exigé que pour une seule. D'ailleurs, avant cette mesure générale, il en avait déjà pris lui-même une particulière du même genre, en 1532, pour les actes des notaires. *Voyez Table mss. des édits, etc., enregistrés au parlement de Toulouse, Bibl. de Grenoble, n°* 217.

Il n'est donc pas vrai que ce soit le dégoût inspiré à ce Prince par l'emploi que faisaient les tribunaux, pour indiquer qu'ils rejetaient une demande, par l'emploi, disons-nous, d'un terme amphibie correspondant, au moins en apparence, à l'action d'ôter des bottes (*debotamus*), qui l'ait pu déterminer à proscrire l'usage de la langue latine.

Ce n'est donc pas non plus l'idée que sa disposition était l'effet d'un caprice littéraire, qui aura déterminé les Magistrats à la méconnaître; car il est assez remarquable, 1° que vingt-six années après l'ordonnance de Villers-Cotterets, les cours supérieures se servaient encore du latin, « pour les réponses sur requêtes,

et pour les enregistremens des lois royales » (1), et qu'on fut obligé de le leur défendre, en 1563, par l'ordonnance de Roussillon (*art.* 35).

2° Qu'au bout de quatre-vingt-dix années, ou en 1629, on fut également obligé de faire la même défense, pour les procédures et jugemens, aux tribunaux ecclésiastiques (*Code Michaud, art.* 27).

Les Magistrats auraient-ils plutôt été persuadés que la langue latine était bien plus avantageuse que la langue française, pour les actes civils et judiciaires ?

Si l'on réfléchit qu'une moitié à-peu-près de la France était régie par des lois écrites en latin, et l'autre moitié par des coutumes puisées souvent dans les mêmes lois, il semblerait qu'en effet, l'emploi de cet idiome dans les actes et les jugemens aurait pu habituer les particuliers et les hommes de loi à mieux étudier le texte des règles, et à s'y conformer avec plus de scrupule. Mais cette considération n'aurait pu être de quelque poids auprès des tribunaux du 16e siècle, qu'autant que le latin employé dans les actes, aurait été précisément le latin élégant qu'on trouve dans la partie la plus importante du corps des lois romaines, c'est-à-dire le Digeste ; et il aurait fallu en outre, que ce latin fût compris par l'universalité des particuliers, puisqu'autrement ils auraient été induits souvent à ap-

(1) Ces réponses et enregistremens formaient des disparates d'autant plus choquantes, que les requêtes et lois au bas desquelles on les inscrivait étaient en langue française.

prouver des conventions et des dispositions étrangères à leur volonté.

Or si l'on jette un simple coup-d'œil sur quelques uns des actes antérieurs à l'édit de 1490, qui le premier défendit la langue latine pour une espèce de procédure (les dépositions), on est bientôt convaincu que leur latin ne ressemble pas plus à celui du Digeste, que le patois provençal au français du Dictionnaire de l'Académie.

Nous en allons citer quelques fragmens, en suivant l'ordre des siècles, et indiquant les phrases françaises qu'ils devaient reproduire.

1105. Si quelqu'un veut faire annuler mon testament... *Si quis meum testamentum* CASSARE *tentaverit.* — Voy. testament de Raimond, comte de Toulouse, dans Catel, Hist. des comtes de Toulouse, p. 148.

1127. Le dimanche, on donnera aux moines du mouton... et dans certaines fêtes, des pois chiches avec du lard.... *Donent illis in dominicis diebus carnem* MOTTONINAM..... *in quartis feriis, cicerones cum* LARDO. — Statuts de l'abbaye de Saint-Paul de Narbonne, au Gallia christiana, t. 6, Preuves, p. 33.

1152. Je jure que je ne vous ferai aucun tort; ni aucun homme ou femme dépendant de moi, par mon conseil ou de mon consentement.... *Juro quod ego non capiam te nec ullus homo vel femina per meum consilium vel per meum* CONSENTIMENTUM. — Serment du vicomte de Marseille, ibid., t. 1, part. 2, p. 112.

1158. Cette donation a été faite au palais de Carcassone, dans la chambre qu'on appelle ronde, quoiqu'elle soit quarrée..... *Quæ dona fuerunt peracta in camerâ palatii Carcassonæ, quæ vocatur* ROTUNDA, *quamvis sit* QUADRATA. — Donation faite par Raymond Trencavel, dans D. Vaissette, Hist. du Languedoc, t. 2, part. 2, p. 568.

1197. On paiera pour une balle de laine, 3 mailles; pour une charge de poivre, 6 deniers... UNA BALA *de lanâ, tres mezaillas;* UNA CARGA *piperis, sex denarios* —Transaction entre l'Abbé et les habitans de Villemagne, diocèse de Béziers, au *Gallia christiana*, t. 6, part. 2, p. 144.

1230. Nous leur donnons le pouvoir de connaître des actions réelles des immeubles ou héritages.... *Concedimus potestatem cognoscendi de actionibus immobilium seu* HEREDITAGIORUM. — Charte de Saint-Louis en faveur de l'évêque et de l'église de Maguelonne, dans D. Vaissette, t. 3, part. 2, p. 350.

1234. Il y eut à la suite d'une peste une si grande mortalité en Poitou, que chaque jour les corps de cent pauvres étaient placés dans la même fosse ou cave..... *Fuit tanta mortalitas subsecuta ut centum pauperes unâ die simul conderentur in eâdem* FOSSA *seu* CAVEA. — Chronique mss., dans Catel, Histoire des comtes de Toulouse, part. 2, p. 134.

1248. On a donné à cens une vigne qui est auprès de la montée du bourg de Vif..... *Quæ vinea est apud* MONTATAM *de Vivo.* — Acensement, dans Valbonnais, Hist de Dauphiné, t. 1, p. 96.

1276. Pour comprendre les passages suivans, il faut savoir qu'au 13e siècle, et en Dauphiné, on punissait les adultères en les faisant *trotter*, c'est-à-dire, courir nuds, au travers de la ville, du bourg, etc., où ils avaient commis leur crime. Alors pour indiquer qu'on avait infligé cette peine à certains individus, on disait: *fuerunt* TROTTATI *nudi*... TROTTATI *sunt*... *fecit eos* TROTTARE, etc....Et à l'égard d'une femme qui la subit, et dont les cheveux étaient abattus jusqu'à la ceinture.... *Fuit* TROTTATA *per magnam* CARRERIAM (la grande rue) *et erat* DECHEVELATA *et nuda usque ad corrigiam.* — Enquête tirée du Mss. de Thomassin, et extraite dans nos Observations sur la police, etc., Magasin encyclopédique de Millin, 1805, t. 6, p. 251 et suiv.

1347. Compte de la destruction des murailles..... Construction qui a été donnée à prix fait... COMPUTUM *de* MURAILLIIS CONSTRUCTIS..... *Quæ* MURAILLIÆ *datæ fuerunt facere ad* PRETIUM FACTUM. — Compte du recteur de Montfleury près Grenoble, dans Valbonnais, t. 1, p. 84.

1424. Nous plaçons ces femmes sous notre protection et notre sauve garde.... *Sub protectione et* SALVA GARDIA *nostra ponimus.*—Lettres patentes de Charles VII, en faveur des filles publiques de la grande abbaye de Toulouse, dans Catel, Mém. de Languedoc, p. 187.

1431. On demande que cette femme soit déclarée sorcière.... *Quod dicta femina declaretur* SORCERIA.— Procès de condamnation de Jeanne d'Arc, Mss. lat. B. R., n° 5965, f. 63.

Idem. Il fallait qu'elle fût prisonnière... *Oportebat eam esse* PRISONNARIAM. — Ibid., f. 64.

Idem. Elle prit une robe courte qui n'allait qu'au genou.... *Se induit* CURTA ROBA *usque ad* GENU.—Ibid., f. 69.

Idem. Interrogée sur le danger auquel nous nous exposerons..... *Interrogata de* DANGERIO *in quo nos ponebimus.* — Ibid, f. 81.

Idem. Si elle tenait cet homme, elle le ferait mettre en quatre pièces.... *Si* TENERET *eum, faceret ipsum scindi in quatuor* PECIAS. — Ibid., f. 87.

Idem. Elle craignait que les Bourguignons ne missent obstacle à son voyage.. *Ne impedirent suum* VOYAGIUM. — Ibid., f. 88.

Idem. Il y avait 50 flambeaux ou torches..... *Erant quinquaginta* tædæ *seu* TORCHIÆ. — Ibid., f. 91.

Idem. Ils voulaient faire une escarmouche... *Volebant facere unam* ESCHARMOUCHAM. — Ibid., f. 96.

Idem. Il est bien d'observer les fêtes de Notre-Dame, d'un bout à l'autre... *Benè est servare festa nostræ Dominæ,* AB UNO BUTO *usque ad alium.* — Ibid., d. f. 96.

1456. Elle gardait les bestiaux à son tour... *Animalia custodiebat ad* TURNUM. — Procès de révision de Jeanne d'Arc, Mss. lat., B. R., n° 5970, f. 52, 53, 54, etc.

Idem. Elle se plaça sur le bord du fossé..... *Posuit se suprà* BORDUM FOSSATI. — Ibid., f. 66.

Idem. Il mourut en se faisant faire la barbe... *Mortuus est* FACIENDO FIERI BARBAM *suam.* — Ibid., f. 88.

Ces exemples, qu'on pourrait multiplier à l'infini (1), il suffirait pour cela de parcourir les Glossaires de ucange et de D. Carpentier, prouvent suffisamment la grande différence du latin employé dans le oyen âge, avec celui du Digeste, dont on a célébré uvent l'élégance (*Voy. notre Hist. du droit romain*, 321, *in*-8°, *p.* 163); ou plutôt il en résulte que ce étendu latin n'était fort souvent qu'un mauvais franis latinisé.

Il est donc clair que les tribunaux du 16e siècle ne uvaient fonder leur prédilection pour cet ancien ıgage sur sa conformité avec celui des lois, lors-'on publia, en 1490, la première ordonnance qui proscrivit.

Toutefois comme l'imprimerie était découverte puis environ 40 ans, on pourrait croire qu'elle avait ıez favorisé les progrès de l'instruction, pour qu'au mmencement du 16e siècle, l'idiome des actes se perfectionné, et en même-temps rapproché de celui ; lois romaines..... Mais les recherches que nous ons faites, montrent que les tribunaux ne pouvaient ; mieux s'autoriser de cet exemple. Il suffira de er encore quelques fragmens d'actes postérieurs à rdonnance de 1490.

512. Notre Cour, par son arrêt, a absous, quant ırésent, les défendeurs précédemment nommés, demandes, requêtes et conclusions des demar-

) Voyez, à la fin du Coup-d'œil, la note *A*.

deurs... *Præfata curia nostra per suum* ARRESTUM *prelibatos defensores à* DEMANDIS (1), REQUESTIS *et conclusionibus actorum absolvit et absoluit.* — Arrêt mss. de Paris, aux Archives royal., sect. historique.

1514. Vu le présent compte, dont la recette se monte à la somme de... y compris ce qui restait du précédent;.. et la mise (dépense) à la somme de,.. on a trouvé que la recette excède la mise, de la somme de... *Viso presenti* COMPOTO... *cujus* RECEPTA ASCENDIT *ad summam.... precedentis* COMPOTI RESTA *comprehensa...* MISIA *vero hujus presentis* COMPOTI *ad summam...* COMPERTUM EXTITIT *quod* RECEPTA *excedit* MISIAM *de summa, etc.* — Compte du Procureur de la Chartreuse de Vauvert près Paris, aux mêmes Archives, sec. administrative (Tous les comptes, et il y en a jusques en 1520, ont à peu près la même formule)

1523. Il faut faire deux bonnes et grosses arches (digues) de bois, contre le Drac (torrent)... *Oportet facere duas* BONAS *et* GROSSAS *archas nemoris contra Dracum.* — Registres mss. des délibérations de la ville de Grenoble, 13 février, f. 24.

1525. On a fait une proposition sur l'enchérissement des cuirs et des souliers... *Propositum... de* INCARIATIONE *coriorum et* SOTULORUM. — Ibid., 17 février, f. 18.

1526. Autre proposition sur ce que le blé est fort enchéri... *Propositum quia* BLADUM *fuit et est valdè* INCARIATUM. — Ibid., 19 octobre, f. 72.

---

(1) Voyez, à la fin de ce mémoire, la note *B*.

1531. Les professeurs auraient dû entretenir (observer) les statuts,... *Debuissent* INTERTENERE *statuta.* — Arrêt mss. du parl. de Paris, du 13 juin, aux Archiv. royal., sect. historique.

Idem. Le même arrêt chargeait un juge subalterne de faire une information. Dans ces cas, les arrêts ajoutaient, et cela se pratique encore, la formule suivante : Pour, cette information faite et rapportée (renvoyée) à la Cour, être statué ce qu'il appartiendra. Celui-ci l'exprime en ces termes : PRO, *eadem informatione facta et* REPORTATA *curiæ, etc.*

1539. Ladite Cour, ayant entendu les comparutions des parties, a rendu son ordonnance de la teneur suivante : Vu les comparutions (1) et autres actes à voir, etc... *Curia prefata* COMPARITIONIBUS *partium auditis suam* TULIT *ordinationem tenoris* SEQUENTIS : Visis COMPARITIONIBUS *et aliis videndum, etc.* — Arrêt du parlement de Grenoble, du 29 janvier, aux Reg. mss. de la ville, f. 182.

C'en est bien assez, je pense, pour établir que depuis l'ordonnance de Charles VIII (1490), jusques à celle de François Ier (1539), l'idiome latin des actes ne s'était point amélioré, et que sous ce rapport, la résistance des tribunaux n'était fondée sur aucune raison plausible.

L'était-elle au moins sur la considération impor-

(1) Tantôt ils les voient, tantôt ils les entendent.

tante que ce barbare idiome était plus usité que la langue française, ou au moins qu'il était compris de la plupart des Français, selon l'opinion de beaucoup de personnes, qui croient encore qu'au 16e siècle, la langue latine était en France, une langue à peu près familière ?

Mais les actes que nous avons découverts démontrent aussi combien à cet égard on est dans l'erreur; et c'est surtout pour détruire cette erreur que nous avons rédigé notre Mémoire.

Nous avons puisé le premier dans les Registres manuscrits des conclusions, ou délibérations du Conseil de la ville de Grenoble, dont nous avons déjà entretenu la Société (1). Il s'agit d'une délibération prise le 26 juillet 1538 (*d. regist.*, *f.* 95); et, pour en apprécier l'importance, il faut observer: 1° que Grenoble était, (il l'a toujours été, jusques au Code civil,) chef-lieu d'un pays de droit romain, pays dont les gens de loi devaient connaître la langue élégante du Digeste; 2° qu'il y avait toujours plusieurs gens de loi dans le conseil de la ville; 3° que toutes les délibérations antérieures sont écrites en latin, ou plutôt dans un français latinisé (*Voyez en des exemples ci-devant, p.* 282) qui devait être moins difficile à comprendre que celui

(1) Voyez nos Remarques sur les jeux des mystères, aux mémoires de la Société royale des Antiquaires, t. 5, p. 165 et suivantes. On y rapporte (p. 167) une délibération de 1535, où l'on trouve aussi des exemples du latin de ce temps, tels que, *acceptare* ROTULUM, et *ludere* PERSONAGIUM, pour accepter un rôle et jouer un personnage (dans une pièce de théâtre).

du Digeste, pour les hommes étrangers à l'étude des lois romaines.

Voici maintenant son texte, *pro ut jacet.* « Proposé » qu'il y a de MM. les Consuls, Conseillers et autres, » qui sont plusieurs fois appelés aux conseils, tant » généraux que particuliers, que l'on faict plusieurs » fois en ceste cité de Grenoble, ne n'entendent le » latin, et des autres que bien petit y entendent, s'il » seroyt bon pour évicter tout soppesson et afin que » chescun mieux l'entendent descripre dores en ad- » vant toutes propositions et conclusions de ceste dite » cité qui se feront aux d. conseils en langue vul- » gayre.... conclud.... que tout ainsi que en langue » vulgayre l'on propouse et conclud que aussi l'on » escrira les propositions et conclusions, etc ».

Ce texte est vraiment précieux. On y aura surtout remarqué ces expressions naïves, *plusieurs des Consuls et Conseillers n'entendent le latin, et des autres bien petit y entendent;* et l'énonciation du fait remarquable, que tout se proposait et discutait précédemment en français, de sorte que la rédaction seule était en latin, et appartenait au seul rédacteur. Enfin, ce texte est d'autant plus décisif, qu'il est antérieur de 13 mois, à l'ordonnance de Villers-Cotterets (août 1539), et que par conséquent ce ne fut point un desir de plaire au Roi, en adoptant son système, qui détermina les membres du conseil de Grenoble, à proscrire la langue latine, mais seulement la circonstance qu'elle était réellement trop peu connue (1).

(1) Voyez la note *C*, à la fin de ce mémoire.

Peut-être pensera-t-on qu'il en était autrement dans la Capitale, où la civilisation avait sans doute fait des progrès bien plus rapides que dans une ville du 3e ou 4e ordre, telle que Grenoble...

Nous n'opposerons point à cette conjecture spécieuse, le fait que toutes les délibérations du conseil de ville de Paris, dès les temps les plus anciens de leurs registres, c'est-à-dire dès 1499, sont écrites en Français, parce qu'on pourrait nous répondre que cela a peut-être tenu à quelque considération particulière, et non point à un défaut de connaissance de la langue latine..... Nous nous appuierons sur une circonstance plus décisive, que nous fournissent des documens du même genre que ceux de Grenoble, c'est-à-dire les Registres des délibérations du conseil de Paris, ci-dessus indiqués.

Celle dont nous allons rapporter un fragment, concerne le pont Notre-Dame existant aujourd'hui.

Il était primitivement en bois, et il fut emporté par la Seine, le 25 octobre 1499. On arrêta : 1° de le refaire en pierre de taille ; 2° d'appeler, pour donner leur avis sur cette construction, des maîtres ouvriers, tant d'Orléans, Tours, Amboise, Lyon, Amiens et Nantes, que d'autres villes où l'on saurait que sont les meilleurs maçons (1).—*Voy. Dd. Reg., t.* 1, *f.* 1.

Ces ouvriers arrivés, on les chargea de faire un *pourtrait* du Pont projeté. — *Ib., f.* 5.

(1) On peut juger par là combien les bons artistes étaient rares à cette époque.

Le 12 mars 1499, c'est-à-dire 1500 nouveau style, on examina la Seine, avec plusieurs d'entre eux, et on les chargea de nouveau, de faire une *figure* et *pourtrait* du Pont; et le 8 août, ils donnèrent un avis pour le mode de construction des piles. — *Ib.*, *f.* 34 *et* 37.

Nous omettons une foule d'autres délibérations pour venir à celle qui nous intéresse, et qui est du 9 mars 1503, c'est-à-dire 1504 nouveau style, époque où il paraît qu'il n'y avait pas encore de plan bien arrêté sur le Pont.

On y énonce d'abord, que Jean de Felin, maçon, et frère Jean Joconde, ont présenté un devis pour le Pont (1). « Mais, ajoute-t-on, celui de Joconde, étant » en latin, que tous les dessus dits assistans n'eussent » bonnement entendu,... fut ordonné qu'on le trans- » laterait en français... » Cette *translation* fut opérée; après quoi l'on convoqua une assemblée plus nombreuse que la précédente, et on y lut la traduction. — *V. ib.*, *f.* 116.

Or, quels étaient les *dessus dits* assistans étrangers à la connaissance de la langue latine? Ce n'étaient rien moins que des membres du Parlement, députés

(1) On trouve des détails curieux sur la chûte et la reconstruction de ce pont, dans les histoires de Paris, par D. Félibien, t. 2, p. 896 à 898, et par M. Dulaure, première édition, t. 2, p. 523 à 526; mais il n'y est pas question de la plupart des points dont nous avons parlé ci-dessus, et notamment de la délibération sur le devis.

pour prendre part à cette affaire importante, et que les conseillers de la Ville, c'est-à-dire des personnages remarquables, en général, par leur rang et leur instruction... Il y avait, entre autres, beaucoup de magistrats qui recherchaient et occupaient ces places; et l'on compta bientôt parmi eux l'immortel l'Hospital, depuis chancelier de France. — *V. dd. Reg., t.* 7, *p.* 1, 63 *et* 102, *années* 1558 *et suiv.*

Il est donc certain que dans la ville de France où l'imprimerie avait jusque-là le plus répandu ses bienfaits, et où il y avait ainsi le plus de lumières, la langue latine n'était pas familière à une partie même des hommes qui, par leur état ou leur rang, étaient censés en avoir fait une étude sérieuse.

D'où la conséquence, que la proscription de la langue latine, dans les actes civils et judiciaires était une mesure dictée par la sagesse, une mesure qui avait pour motif, non un pur caprice littéraire, mais le désir, selon l'expression de l'ordonnance de Villers-Cotterets (*même art.* III), « de prévenir les ambi-» guités ou incertitudes souventefois advenues pour » l'intelligence des mots latins contenus ès arrêts. » En un mot, une mesure qui fait honneur aux Monarques français dont on a vu qu'elle émana.

Et cette mesure bienfaisante n'était pas seulement propre à remédier à de tels inconvéniens pour les arrêts; elle était encore utile pour les actes des notaires, où les mêmes ambiguités pouvaient compromettre les droits d'un bien plus grand nombre de particuliers; car ces officiers, malgré leur longue et

journalière pratique, n'avaient pas mieux, que beaucoup de magistrats, une intelligence approfondie de l'idiome dont ils se servaient... C'est ce que nous voyons par les registres du Conseil de ville de Grenoble, dont le secrétaire-rédacteur était toujours un notaire, et ce que nous atteste d'ailleurs un jurisconsulte contemporain, Pierre Rebuffe, professeur à Bourges, et avocat à Paris. Voici comment il s'exprime dans un commentaire du même article III, publié au bout de dix ans.

Olim omnia instrumenta notarii conficere solebant verbis latinis, incultis et barbaris, quæ ne ipsi quidem intelligebant, sed erant tanquam Pica, Psittacus et Gallus qui loquuntur in palatiis dominorum, sine intellectu.....

Comment expliquer maintenant la ténacité des Tribunaux français, dans l'usage de leur mauvais latin ? Comment concevoir qu'ils aient persisté, malgré les prohibitions des ordonnances ou édits de 1490, 1510, 1532 et 1539, à l'employer dans leurs arrêts d'enregistrement, et cela parce qu'on n'avait pas formellement parlé de ces arrêts? A y dire, par exemple, au lieu de la formule, « lue, publiée et enregistrée avec » la déclaration contenue dans le registre », *lecta, publicata, registrata cum declaratione* CONTENTA *in registro?* (V. déclarat. du 15 nov. 1554, au recueil des ordonn. royaux, in-16, 1612, p. 26)... Cette mauvaise phrase latine était-elle plus claire que la phrase française précédente ?

D'autre part, comment les Tribunaux au lieu de

résister à l'autorité du législateur, ne cherchèrent-ils pas, au contraire, à prévenir ses vœux comme l'avaient fait les membres du Conseil de Grenoble?

Ce phénomène ne peut s'expliquer que par l'empire de l'habitude ou de la routine, si puissant sur tous les hommes, et encore plus, ainsi qu'on le voit dans cette occasion, sur les corporations permanentes. Une chose se fait depuis long-temps: donc elle est bonne, et il faut bien se garder de la changer sous le prétexte d'une amélioration. Ce raisonnement est encore plus à leur usage (1) qu'à celui des particuliers, et il est d'ailleurs fortifié par la passion si douce de la paresse. On ne veut pas même réfléchir que cette chose ancienne a dû pourtant avoir un commencement, et qu'alors elle était peut-être déraisonnable.

---

(1) Voyez ci-après, la note *D*.

NOTES.

(*A*) Note renvoyée de la page 281, mots *qu'on pourrait multiplier presque à l'infini, etc.*

Nous avons pris une grande partie de ces exemples dans les procès de condamnation et de révision de Jeanne d'Arc, parce-qu'étant dirigés par les personnages les plus instruits de leur siècle, c'est-à-dire, par des ecclésiastiques presque tous docteurs, licenciés, ou bacheliers en théologie et en droit canonique, et quelques-uns même en droit civil, on devait espérer d'y trouver une latinité meilleure que dans d'autres actes... D'ailleurs, la plupart des passages où nous les puisons sont encore inédits.

Si notre Mémoire n'eut pas déjà été un peu long, nous y aurions joint ceux où l'on rencontre les expressions suivantes, que nous nous bornerons à rapporter avec l'indication des mots français qu'elles étaient destinées à traduire, et des feuillets des manuscrits où nous les avons rencontrées.

Faits avoués ou confessés... *Facta* CONFESSATA. — D. procès de condamnation, mss. 5965, f. 61.

Elle peut être corrigée... *Est* CORRIGIBILIS. — Ib., f. 63.

Abominable... *Abominabilis.* — Ib., et f. 70 et 77.

Les logemens... LOGEAMENTA. — Ib., f. 64.

Boulevard... *Boloertum*, *bolovardum.* — Ib.

Quand les infirmes peuvent se lever... *Dum infirmi possunt* SE LEVARE. — Ib., f. 66.

Elle emportait des bouquets... *Serta importabat.* — Ib.

Un capitaine... *Capitaneus.* — Ib., f. 67.

Des habillemens... *Habituamenta, habilitamenta.*—Ib., f. 69 et 72.

Des habits d'hommes... *Habitus viriles.* — Ib., f. 71.

Une garantie .. GARENTISAMENTUM. — Ib.

Dieu ne permettra pas qu'elle vienne si bas qu'elle n'ait point son secours... *Venire* ITA BASSE *quin habeat succursum.* — Ib., f. 72.

Quand elle reprit la parole (après un évanouissement)... *Cum rehabuit loquelam.*—Ib., f. 85.

Jugement qu'on ne peut scruter... *Judicium inscrutabile.* — Ib., f. 86.

Un curé... *Curatus.* — Ib., f. 87.

Une fantaisie... *Fantasia* — Ib.

Apporter... *Apportare.* — Ib., f. 88 et 90.

Allégée... *Alleviata.* — Ib., f. 94.

Coursier (cheval)... COURSARIUS. — Ib., f. 95.

Les anges qui y étaient peints... représentaient St.-Michel et St.-Gabriel... *Angeli ibi depicti representabant sanctos etc.* — Ib., f. 97.

Un harnais blanc.... *Unum album* HERNESIUM. — Ib., f. 98.

La copie d'un livre... *Copia libri.* — Ib., f. 100.

Porter un habit.. *Portare habitum.* — Ib., f. 107.

Répondre à sa tête (de soi-même)... *Respondere proprio* CAPITI SUO. — Ib., f. 108.

Révélations prétendues .. *Pretensæ revelationes.* — Ib., f. III.

On n'en trouverait pas de semblables... *Similes non sunt reperibiles.* — Ib.

(*B*) Note renvoyée de la page 282, mot *demandis*...

On voit que si au lieu de *domandabo*, Molière avait mit *demandabo*, dans la réception de son médecin, il aurait exactement reproduit le latin du seizième siècle. Il est en effet assez naturel de penser que dès qu'on employait dans un arrêt, DEMANDA pour *demande*, on pouvait bien, dans un examen, dire DEMANDABO pour *je demanderai*; et l'on peut croire aussi que Molière aura eu connoissance de ce singulier protocole.

Ce grand écrivain n'a pas été un parodiste aussi exact dans sa formule de concession de grade, *donamus tibi puissanciam medicandi, purgandi, seignandi, etc., per totam terram;* du moins si nous en jugeons par divers diplômes de docteur en médecine, délivrés au même siècle, par l'université de Grenoble. Il y a seulement:

doctorem medicinæ declaramus, doctorum privilegiis hic et ubique frui posse testamur...

Au contraire les diplômes de docteur en droit, contiennent cette formule: *donatum est facultate jura interpretandi, publice consulendi, de jure respondendi, capescendi, administrandi, exercendi magistratus, honores, munera et quæcumque doctoribus* UBI QUAQUE TERRARUM *credi et concedi solent...* Formule qui par son enflure et son accumulation de mots inutiles, aurait pu servir plus justement de type à l'agrégation bouffone du Malade imaginaire.

A l'appui de ces remarques nous avons mis sous les yeux de la Société des Antiquaires, les minutes de plusieurs diplômes de Docteurs en Médecine et en Droit, tels que ceux des personnages suivans.

I. Corneille de Blockland, de Monfort près d'Utrecht, nommé Docteur en Médecine (V., sur Blockland, *le Dict. de médecine*, par Éloy, 1778, *in*-4°, *t.* 1, *p.* 358), le 22 janvier 1563, sur la présentation de Pierre Aréoud, dont nous avons parlé dans nos remarques sur les mystères, *aux Mémoires de la Société*, *t.* 5, *p.* 173.

II et III. Antoine de la Rivière, de Romans, et Louis Sauget, de Besançon, nommés Docteurs en droit, les 15 février 1545, et 23 mars 1561, sur la présentation de Mathieu Gribald de Moffa, et d'Antoine Govéa, dont nous avons aussi parlé dans notre Histoire de l'Université de Grenoble. — V. *dd. Mémoires*, *t.* 3, *p.* 398 *et suiv.*, *et* 408 *et suiv.*

Il paraît d'ailleurs que les formules précédentes n'étaient pas usitées seulement à Grenoble, car nous avons trouvé les mêmes expressions dans le diplôme d'Ennemond Rabot d'Ilins, (depuis premier président au Parlement de Grenoble), nommé docteur en droit à Valence, le 22 mai 1568, sur la présentation de Cujas. — Voy. *notre Hist. du droit romain*, 1821, *in*-8°, *p.* 556.

(*C*) Note renvoyée de la page 285, mots *elle* (la langue latine) *était réellement peu connue...*

On nous objectera peut-être l'état florissant où furent, au milieu et à la fin du 16e. siècle, les écoles françaises de droit, dont l'enseignement se faisait en latin, qui furent suivies par une multitude prodigieuse d'élèves de tous les états de l'Europe, et qui comptèrent parmi leurs professeurs, des hommes non moins distingués par l'élégance de leur style, que par leur érudition *civiliste* ou littéraire, tels que les Cujas, Duarein, Doneau, Baudoin, Hottoman, etc., etc.

Nous répondrons qu'il ne faut pas confondre les Écoles de droit du milieu ou de la fin du 16e siècle, auxquelles seules peut s'appliquer la remarque précédente, avec celles du commencement du même siècle. On reproche au contraire aux professeurs de ces dernières, l'usage d'expressions barbares ou triviales qui étaient à-peu-près dignes de l'idiome français latinisé, employé dans les actes civils ou judiciaires.

Entre plusieurs exemples, nous citerons 1° les reproches adressés à divers professeurs d'Orléans, dans une enquête (elle est en manuscrit aux Archives royales) à laquelle leur mode d'enseignement avait donné lieu, en 1531: on y assure notamment que l'un d'entr'eux, Jacques Robert, père de Jean Robert, qui dans la suite fut le plus violent ennemi de Cujas, remplissait chacune de ses leçons « de mots impropres ou impertinens, tels que *enimquidem*, *quapropter*, *quoniam quidem*, *etc.*, les répétant jusques à » cent ou cent vingt fois, tellement que les écoliers le nommaient » le docteur QUONIAM QUIDEM »... 2° La manière dont Rebuffe, professeur à Bourges, de 1525 à 1530, intitule son traité des transports de créances : *de* TRANSPORTIBUS, dit-il, p. 308 et 567, du comment. *in ordinat.*, 1613 (voy. ci dev. pag. 289).

(*D*) Note renvoyée de la page 290, mots *est encore plus à leur usage* (des corporations) *qu'à celui des particuliers...*

On pourrait encore citer pour preuve le fait suivant : Jadis l'année commençait, dans une grande partie de la France, au samedi saint, après vêpres. Charles IX, à l'instigation du chancelier de l'Hospital, ordonna, en janvier 1563 (édit *de Roussillon*,

art. 39 *et dernier*), qu'elle commencerait dorénavant au premier janvier. Le parlement de Paris refusa, pendant trois années, d'observer cette disposition, nous dit l'auteur de l'éloge de ce grand homme (1776, *in*-8°, *p.* 119). Mais cet auteur, du reste très-instruit, quoique encore inconnu, n'a pas donné à ce sujet des détails fort curieux, que nous avons trouvé dans un Mémoire inséré aux manuscrits Dupuy (*vol.* 86, *f.* 113), et que nous rapporterons, parce qu'ils peuvent être utiles pour des recherches chronologiques (1); d'autant qu'à l'exception d'un seul des faits (le dernier) qu'ils concernent, ils ont aussi été omis par les savans auteurs de l'art de vérifier les dates. (*Voy. id., édit. de* 1784, *t.* 1, *dissert.* sur les dat., p. vj.)

Voici ce qu'on y expose après avoir observé que l'Édit de Roussillon fut vérifié au parlement de Paris, le 19 décembre 1564, sauf le dernier article, sur lequel cette Cour se réserva de faire des remontrances au Roi.

« Le premier janvier suivant (1564), le Roi en sa Cour et en sa grande Chancellerie, commença de compter 1565, suivant son édit... et l'Hospital le fit observer à *Toulouse*, où le Roi se trouva, et aux *autres lieux* où sa Majesté passa alors, fesant son grand voyage; et à Moulins et ès environs où il s'arrêta, tellement que ès lieux où l'édit fut observé, l'année ne dura que huit mois vingt-neuf jours, savoir : depuis le 2 avril, qui fut le jour de pâques, jusques au dernier jour de décembre suivant ».

« Toutefois aux Parlement et Chancellerie de Paris, et en tous les actes se fesant au ressort dudit Parlement, et où le Roi n'avait point passé, on retenait encore l'ancienne computation nonobstant l'Édit, et n'y commença-t-on à compter 1565, que le 22 avril ensuivant, qui fut le jour de pâques ».

« Le premier janvier suivant, on commença en la Chancellerie de Paris, à compter 1566... mais au Parlement on comptait 1565,

(1) Il y a dans le manuscrit quelques lacunes que nous avons remplies, et quelques erreurs de chiffres que nous avons rectifiées.

et on ne commença à compter 1566, que le 14 avril suivant, qui fut le jour de pâques. Ainsi en la Chancellerie, 1565 ne dura que huit mois et neuf jours, savoir : depuis le 22 avril inclus, (jour de pâques) jusqu'au 31 décembre inclus ».

« Le premier janvier suivant, le Parlement compta 1567, de sorte que 1566 n'y dura que huit mois dix-sept jours, du 14 avril inclus, au 31 décembre inclus ».

(*E*) Note renvoyée de la page 274, à la fin de la note 1.

Cette anecdote est rapportée avec des embellissemens dans le répertoire de jurisprudence (4e *édit.*, *iij*, 316, *mot débouter*), par M. Guyot, qui l'a empruntée, sans en rien dire, à Brillon (*dict. des Arrêts*, *i*, 66, *mot actes*, n° 4), qui, à son tour, l'a puisée, mais il en convient, dans Bouchel (*bibliothèque du Droit franc.*, *i*, 65, *mot actes*); et Brillon comme Guyot, la rapportent sans aucune expression qui puisse donner à penser qu'elle pouvait être peu certaine.

Mais Bouchel est plus franc; il s'exprime ainsi : *on dit*, etc., d'où il est assez probable qu'il a recueilli une anecdote qu'on avait composée sur la plaisanterie du Mathago, ouvrage publié (1575) quarante ans avant celui de Bouchel (1615).

Quoiqu'il en soit, selon Bouchel et ses copistes, un gentilhomme alla remercier François Ier de l'honneur extrême qu'il avait reçu de lui et du Parlement : c'est, lui dit-il, en montrant un arrêt (le nom de Roi est toujours en tête) où l'on rejetait sa demande par la formule, *nostra curia eum debotavit;* c'est qu'arrivant en poste pour assister à mon jugement, votre Cour m'a DÉBOTÉ.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR LA LANGUE CATALANE,

Par M. Fr. Jaubert de Passa, Correspondant de l'Institut et de la Société Royale des Antiquaires de France.

Un siècle après l'invasion de l'Espagne par les Goths et par les Vandales, la civilisation romaine avait disparu. Le peuple, intimidé par les guerres, exposé à tous les excès, par l'absence d'un gouvernement régulier, privé des écoles publiques et de tout moyen d'instruction, fut désormais étranger à la pratique des arts et à l'étude des sciences et des lettres. Vainqueurs et vaincus, réunis par une profonde ignorance, ne formèrent plus qu'une nation soumise aux mêmes vicissitudes, exposée aux caprices d'un maître, et aux malheurs trop fréquens des guerres civiles. L'anarchie féodale jeta dès lors de profondes racines (1). Les grands, entraînés par l'esprit du siècle, ne savaient ni lire ni écrire, et les prêtres étaient habiles quand ils comprenaient leur bréviaire et qu'ils sa-

(1) Luitprandt: Murat. script. ital., vol. 2, pars 1, p. 481.
Procope: de B. G., l. 3, c. 10.
Jornandes: de Reb. Get., p. 671.
Isidore de Séville: Historia, p. 732. Ibid., Chronicon. Idace: Chron., vol. 7, p. 1233, édit. Ludg. 1677.
Olao Magno: Hist. Goth, Cap. 6.

vaient rédiger, tant bien que mal, quelques actes publics. Les lois romaines furent proscrites, et le nom même de Romain devint une insulte dans la bouche des Goths et des Vandales (2)

Le latin avait été jusqu'alors la langue vulgaire (3): Rome l'imposa toujours aux provinces conquises; et pour mériter ses faveurs, pour conserver les priviléges et les droits de citoyen Romain, il fallait avoir cultivé les muses latines. Mais la langue d'un peuple vieilli dans la pratique des arts et dans les vices de la civilisation, ne pouvait plus convenir à des hordes barbares qu'enivrait l'esprit de conquête et la soif du pillage. Elles devaient surtout rester étrangères à cette langue particulière que les lettres créent et s'approprient dans tous les climats, et dont l'histoire n'est elle-même que l'histoire du peuple qui l'a adoptée.

La langue gothique, née dans les forêts du Nord, dans des contrées marécageuses et sous un ciel rigoureux, se ressentait de l'âpreté du climat. Ce n'est point dans les vastes solitudes de la Germanie, ni dans le tumulte des camps, qu'elle avait pu se perfectionner: seulement en traversant des contrées inconnues, elle avait emprunté à des nations barbares, non moins inconnues, quelques mots nouveaux, destinés à faciliter aux guerriers conteurs le récit de leurs dangers et

(2) Fuero Juzgo : lib. 2, Lit. 1, leg., nullus 10.

Elle prononce une amende de 30 livres contre ceux qui citent des lois Romaines.

(3) Capmany : t. 1, p. 3.

de leurs exploits. C'est ainsi qu'elle parvint jusqu'en Espagne, d'où la repoussaient une vieille civilisation et l'horreur qu'inspirait un vainqueur implacable.

Le latin et la langue gothique furent donc les langues que parlèrent, dans le 5e siècle, les peuples qui occupaient l'Espagne, comme vaincus ou comme vainqueurs. Une troisième langue (4), particulière à l'ancienne province Tarragonaise, et qui depuis plusieurs siècles n'était plus parlée que par les cultivateurs éloignés des côtes et par les montagnards, avait survécu aux désastres politiques. C'était la langue Celtibère. Elle avait fait, dans des siècles reculés, l'adoption d'un grand nombre de mots empruntés aux Rhodiens, aux Phéniciens, aux Grecs et aux Carthaginois, à mesure que le commerce conduisit ces peuples sur les côtes de la riche Ibérie. Il s'établit donc une lutte entre les trois langues latine, gothique et celtibère; et si le vainqueur, las de subjuguer et subjugué lui-même par le climat, toléra, par des édits, l'emploi de la langue latine, celle-ci désormais parlée par des peuples plongés dans l'ignorance, sans professeurs pour l'enseigner, sans écrivains pour en conserver le souvenir, s'altéra, se corrompit avec rapidité, et de ce mélange de langues étrangères les unes aux autres par l'origine, la construction, la règle grammaticale des mots, il naquit une quatrième langue, qui devint commune aux peuples de la Celtibérie. Elle emprunta à la latine, la majeure partie des mots et quelques-unes de ses cons-

(4) Bosch: lib. 1, §. 7.

tructions ; à la gothique, l'emploi jusqu'alors inconnu de l'article, invention heureuse, qui l'affranchissait de la servitude des cas ; à la celtibère, la dénomination des lieux et de quelques travaux agricoles. L'existence de cette quatrième langue est constatée dans les plus anciens historiens Catalans et Espagnols (5). Elle porta, dès son origine, le nom de *romance* ou *romang*, c'est-à-dire de latine, parce qu'elle n'était réellement alors qu'un dialecte de la langue de Rome. Mais ce dialecte, d'après les historiens Français, fut commun aux peuples de la Provence, de l'Occitanie et des provinces voisines. Il est facile de concilier cette contradiction apparente, si l'on se rapporte aux temps de barbarie, que rappelle l'origine du romang.

Tous les peuples de la Gaule et de l'Espagne, pour lesquels la langue latine avait été, pendant plusieurs siècles, la langue vulgaire et écrite, en passant sous des dominations différentes, conservèrent cependant des traces apparentes de l'association politique dont ils avaient long-temps fait partie ; et les dialectes qu'ils adoptèrent, ou plutôt qui naquirent de la conquête et de la barbarie, conservèrent long-temps encore une physionomie commune. On les confondit sous la dénomination de romance ou de romang, bien que chaque contrée, désormais isolée par le caractère particulier du peuple conquérant auquel elle était échue

(5) Escolano : hist. de Val., p. 1, lib. 1, c. 14, n. 1. Luitprandt, lib. 4, cap. 21.

en partage, dût offrir dans son langage des différences qui de jour en jour devenaient plus notables. L'histoire de tous ces dialectes présenterait aujourd'hui trop de difficultés et pas assez de résultats utiles pour qu'ils pussent être considérés isolément; mais plusieurs d'entre eux étant devenus, par la suite des temps, des langues régulières et écrites, les recherches acquièrent dans ce cas un intérêt particulier. Il ne peut donc être question ici que de la langue romance, telle qu'elle se forma du mélange des trois langues parlées par les divers peuples voisins de l'Èbre, et non de la langue romance, telle qu'elle pouvait exister à la même époque dans le midi et le centre de la France.

Le besoin, ce premier et le plus habile des maîtres, donna bientôt à la langue romance tous les caractères essentiels et les formes grammaticales nécessaires à une langue destinée à exprimer tous les besoins et tous les sentimens. Son usage devint si général et si absolu, que les érudits seuls, c'est-à-dire quelques membres du clergé, savaient rédiger en latin les actes publics; et souvent même embarrassés dans leur rédaction, ils étaient forcés de recourir à la langue Romance, pour rendre leur rédaction plus claire et plus complète (6).

Pendant que l'Espagne, favorisée par un beau ciel et par les débris de la civilisation romaine, s'é-

(6) Diago: Hist. des Comtes de Barcel. lib. 2, cap. 44, 50, 52, 70.

tait insensiblement relevée sur ses vieilles ruines, tandis que l'Ibérie avait accueilli une seconde fois l'étude des sciences et des lettres, et que les arts avaient élevé de nombreux monumens sous la protection de ce même peuple, qui, lors de la conquête, s'en était déclaré le plus dangereux ennemi; un nouveau peuple, plus barbare encore que les hordes Gothiques, plus ardent dans ses entreprises, plus dangereux par le prosélitisme qui le dominait, parut sur les côtes de l'Espagne, et, dans moins de trois ans, en termina la conquête.

La langue romance, plus heureuse que ne l'avait été, dans des circonstances semblables, la langue latine, fut tolérée par les Maures; mais ce ne fut point sans subir d'importantes modifications (7). Elle emprunta à l'arabe, les mots destinés à exprimer des usages nouveaux, des besoins enfantés par le luxe oriental, et des meubles, des instrumens agricoles, et des fruits dont l'usage était inconnu aux descendans des Celtibères. Ces adoptions furent si nombreuses, qu'elle ne restèrent point dans leurs limites naturelles, et St.-Eloi s'en plaignait comme d'une chose que la religion réprouvait (8). Ces pieuses remontrances furent moins efficaces que les armes de Charles Martel,

(7) Bosch: Tit. de hon., lib. 1, § 7.

(8) Plusieurs siècles après, Alvaro de Cordoue se plaignait amèrement: « du goût des Espagnols pour la poésie mauresque, » à laquelle nous devons cependant la *poésie provençale*, qui précé» da elle-même toutes les autres. » Andres 1, c. 1, 274.

de Pepin et de Charlemagne. Les Maures, refoulés vers l'Espagne, et contenus par une ligne de châteaux et de forteresses, perdirent bientôt le goût des conquêtes. La langue arabe ne franchît plus les Pyrénées : elle cessa d'alarmer les successeurs de St.-Eloi ; mais elle entra en concurrence avec la langue latine, dans les nombreuses écoles que les califes d'Occident ne tardèrent pas à fonder en Espagne, et avec la langue romance, qui, depuis plus de trois cents ans, était devenue la langue vulgaire. Cependant l'esprit de patriotisme, bien plus que la tolérance des vainqueurs, maintint la langue romance dans le rang que le temps lui avait assigné. Chaque peuple eut ses poètes, ses historiens et ses sages. Les Maures écrivirent le plus souvent en arabe, mais ils prouvèrent quelquefois aussi qu'ils savaient se servir de la langue latine. Leurs œuvres seraient plus connues si les sujets sur lesquels s'exercaient des plumes habiles, n'avaient été condamnés par le temps et la raison à un profond oubli. Les Espagnols, où plutôt les écrivains de la Marche d'Espagne (Marca Hispanica), ne firent jamais usage que du latin (9), et plus souvent encore de la romance

(9) Plus tard et surtout pendant le 13e siècle, les écoles célèbres de Salerne et de Montpellier rendirent l'étude de la langue arabe familière aux médecins ; les villes de Nismes, de Montpellier, de Narbonne et de Perpignan se glorifient d'avoir donné naissance à des hommes d'un mérite bien supérieur à leur siècle par les écrits qu'ils publièrent sur les diverses sciences qui constituaient de leur temps l'étude de la médecine. Mais il convient aussi

(10); car alors (11), de même que chez les anciens Celtibéres, les archives de la nation et toute son histoire n'étaient encore qu'un recueil de chansons (12). Dès-lors aussi la langue vulgaire était déjà admise dans la rédaction des actes publics (13) concurremment avec la langue latine, et les rois même, dans leurs donations, ne dédaignèrent pas d'y avoir recours (14).

---

d'observer que la plupart de ces écrivains étaient juifs. Ce peuple, chassé de l'Espagne par les persécutions et l'énormité des taxes qu'on lui imposait, était venu chercher un asile dans la France méridionale, et y avait porté son industrie, ses richesses et ses connaissances. M. Prunelle, savant professeur de l'Ecole de Médecine de Montpellier, s'est livré à ce sujet à des recherches curieuses, qu'il a insérées dans un discours prononcé l'an 1809. La liste des écrivains juifs qui ont écrit en arabe, et qui étaient nés ou domiciliés en France, pendant le 13e siècle, est très-étendue.

Nous devons aux écoles de Grenade et de Cordoue, la conservation des ouvrages de Platon, d'Aristote, d'Hippocrate, de Dioscoride, de Galien et de Ptolémée.

(10) Corbera : Cataluna illustrada, lib. 1, cap. 5, f. 24.

(11) Strab. l... c..... Mondejar : Obras chronol. pref., f. 7.

(12) Raimeno : t. 1, p. 2.

(13) Adjuvet sine *engan* ad supradictun comitem.... cum ipsis et sine ipsis de ipsa *guerra* quam modo habent cum Alchagib duce cesaraugustæ, ero vobis sine ullo *enganno* et malo ingenio ... Serment de l'Évêque Olaguer Parias... — Quas habet et habere debet et quæ sunt *convengudæ* ad eum. Convent. des C. d'Urgel et de Barcel. Diago : l. 2, c. 44, c. 45, c. 52, c. 70, etc.

(14) Marca : app. fol. 1037, n° 199, ann. 1023, ib. col. 1257, n° 367, an 1121, (decimæ de *spigulads* sine *enganno*).

Cependant les comtes de Barcelonne, qui prenaient aussi le titre de ducs de Gothie (15), devenus, sous les faibles successeurs de Charlemagne, *Princes Souverains* de la partie de l'Espagne qu'ils avaient eu le bonheur d'enlever aux Sarrasins, rétablirent le trône d'Ataulphe (16). La noblesse, attirée par les faveurs des Comtes et par la gloire qui accompagnait la plupart de leurs expéditions militaires, se groupait autour d'eux et prenait part à toutes leurs expéditions et à toutes leurs fêtes. Des tournois magnifiques donnaient à la cour de Barcelonne, une grande renommée, que jalousaient, mais que ne savaient pas encore imiter les princes contemporains (17). Les femmes, que la galanterie des Maures avait associées aux fêtes nationales, furent encore à Barcelonne ce qu'elles avaient été à Grenade et à Tolède. Le desir de plaire, et cet esprit de chevalerie qui avait pris naissance dans les belles vallées de l'Andalousie, devint aussi le mobile des fêtes Catalanes. Dans ces fréquentes réunions, avec ce goût dominant qui maîtrisait la classe riche et séduisait le peuple, la langue romance, qu'on appelait aussi langue limousine (lemosina) (18), prenait insensiblement des tournures plus aimables, et se prêtait à

(15) Capmany : t. 1, app. num. 27; f. 89.

(16) Marc. hisp. append. num. 112, col. 898.

(17) Antonio Campillo : append., tit. 5 et seq.

(18) Feliu de la Pena : anal. de Catal., lib. 8, cap. 3.

des formes nouvelles, à des combinaisons inaperçues dans les siècles de barbarie (19).

En subissant des changemens aussi notables, en exprimant des rapports de société plus intimes, la langue limousine s'acclimatait de telle sorte, dans les états des comtes de Barcelone, que lorsque ceux-ci se déclarèrent indépendans de la France, qui cependant était leur première patrie, et qu'ils appelèrent Catalogne la contrée soumise à leur empire, tout changea avec cette dénomination (20) et la langue limousine elle-même s'appela désormais Langue Catalane 21). Ces dénominations ont donné lieu à beaucoup de controverses: les historiens catalans s'en sont presque tous occupés; et au milieu des contes les plus ridicules et des opinions les plus passionnées, une opinion prédomine les autres, par la gravité des historiens qui l'ont admise: ils supposent que les Cates (Catos) et les Alains (Alanos) se réunirent et possédèrent, les premiers et en commun, l'ancienne Tarragonaise, et que cette contrée porta dès-lors le nom de ses vainqueurs, et s'appela Catalaunia, et ses habitans Catalaunos et Catalanos. Il y en a qui substituent le nom des Goths (Godos, Gotos) à celui des Cates, et qui disent Godolanos (22), Godalaunia,

(19) Serra: hist. de N. D. de Mons., part. prim., f 62, c. 9. Zurita: lib. 8, c. 18, fol. 208.

(20) Serra: hist. de N. D. de Monserat, part. prim., fol 63.

(21) Capmany: t. 5, disc. fol. 15.

(22) Bosch: tit. de hon., lib. 1, § 5, fol. 20. *V.* aussi pag. suiv.

Gotolaunia (23). Quoi qu'il en soit de ces étymologies, qui d'ailleurs n'entrent point dans le but de nos recherches, il est positif que la langue romance perdit son nom dans la Gothie, du moment que ses habitans en eurent expulsé les Sarrasins; et qu'après avoir dit langue Romance-Castellano, Romance-Catalana, on ne conserva définitivement que les deux dernières dénominations, de sorte que les langues castillane et catalane perdirent par cette suppression, les apparences d'une commune origine (24). Du reste, le nom de *Catalonia* se trouve déjà dans une Charte de Charlemagne, de l'an 792 (25), par laquelle il accorde à son neveu Cotald de Craon, chef de l'illustre Maison de Centelles, la baronie de Centelles en Catalogne (26).

Ainsi donc la langue romance ou le romang, dont l'existence remonte à la décadence de l'Empire Romain (27), acclimatée dans l'ancienne Gothie, associée

---

(*Suite de la note* 22). Corbera: Cataluna illustrada, lib. 5, cap. 8, f. 221.

Calça Catal., l. 1, c. 23.

Honofre Manescal: Sermo del. S. d. Jaume 11, fol. 12, verso.

(23) Aymerich: Acta Episc. Barcin. Epist. fol. 2, not. 1.

Morales: Chron. gén., l. 11, c. 25. Capmany: t. 1, p. 4.

(24) Diago: hist. de los Condes de Barcel. liv. 2, c. 7, etc. c. 15. etc.

(25) Aymerich: Acta Episc. Barcin. part. 3, fol. 316.

(26) ... Propter gravissima, et importabilia pericula, et onera, quæ nobiscum sustulit in obsidione, et guerra *terræ Gothorum*, sive *Cathaloniæ*. Corbera: lib. 1, c. 5, f. 20.

(27) Zurita: Anal. d'Arag., t. 2, lib. 8, cap. 18, fol. 208, col. 1.

à la fortune de ses Princes, et aux exploits de ses Barons, perfectionnée chaque jour par les progrès de la civilisation et par l'enthousiasme de la gloire qui caractérise les siècles de la chevalerie, changea de nom, et s'éloigna de plus en plus de son vocabulaire primitif.

Dans les intervalles de repos que laissaient ces croisades, et ces guerres aventureuses contre les Maures, quelques jeunes seigneurs Catalans, plus aimables ou peut-être plus heureux que leurs rivaux de gloire, tentèrent d'exprimer les faveurs qu'ils savaient mériter. L'amour les guidait, et couronnait leurs efforts. Ils furent les premiers poètes du siècle. Cette nouvelle langue, que la noble galanterie de quelques chevaliers avait préparée, fut bientôt la langue de la noblesse. Les princes l'accueillirent avec honneur, et quelquefois même ils ne dédaignèrent point d'entrer en lice. Telle fut l'origine de la poésie catalane et des premiers juglars (troubadours) (27 *bis*). Elle exerça une grande influence sur les mœurs, et hâta la renaissance des lettres. La cour de Barcelonne eut la gloire d'avoir précédé ses rivales d'Espagne et d'Italie, et d'avoir la première rendu à l'Europe une langue douce et harmonieuse (28).

(27 *bis*) Capmany : t. 1, part. 4, p. 6.

(28) Le Dante suppose que la poésie vulgaire date du commencement du 12e siècle. « E non è molto numero d'anni passati, chè apparirona questi poeti vulgari..... e si volemo guardare in lingua d'*oc* e in lingua di *si*, noi non troviamo cose dette anzi il presente tempo cento cinquanta anni..... ed il primo che comin

Mais si la cour de Barcelone se signalait par sa grandeur et sa magnificence, les princes, aussi bons guerriers et aussi adroits politiques que protecteurs distingués des arts, des lettres et de l'industrie commerciale, savaient se ménager, par des alliances, de nouveaux états, ou des droits qu'ils discutaient avec courage et presque toujours avec succès. C'est ainsi que, dans le 12e siècle, les comtes de Barcelone furent aussi comtes de Provence (28 *bis*). Cette belle province, favorisée par la nature et protégée par ses souverains, durant le long espace de 134 ans, rivalisa bientôt avec la Catalogne. La langue catalane, associée depuis long-temps aux succès des Bérengers, s'était souvent assise avec eux sur le trône, que le commerce et des guerres heureuses avaient consolidé (29). La cour avait toujours une suite nombreuse d'habiles trouvères et de chanteurs ambulans.

Alors, plus connue de la nation Française, plus facilement admirée par un peuple dont le caractère distinctif est d'aimer passionnément le plaisir et la

---

ciò a dire come poeta volgare si mosse, perocchè volle fare intendere la sue parole a donna alla quale era malagevole ad intendere y versi latini. »

Opere di Dante, Venezia, 1758. IV. in vita nuova, 35.

(28 *bis*) Capmany : t. 2, num. 5, f. 7.

Raymond Bérenger III hérita, par sa femme, dona Dulcia, du comté de Provence, l'an 1112. Le duc d'Anjou hérita de ce comté l'an 1245.

(29) Zurita : t. 2, lib. 8, cap. 18.

gloire, la langue catalane mérita à juste titre les éloges des écrivains du temps ; et ils trouvèrent, dans la poésie catalane, des modèles et d'heureuses inspirations.

L'étude de cette langue (30), l'art de diriger des fêtes, dont la galanterie était la loi suprême et le plaisir l'unique but, furent appelés le *gay savoir* ou la *gaye science* (31).

Fidèles amis du plaisir, les enfans du *gay savoir* allaient chanter leurs amours et la gloire de leurs protecteurs dans des cours éloignées : l'Italie les vit avec étonnement, et la Bourgogne, la France et l'Allemagne même, applaudirent à leurs chants. Leur présence était l'occasion de fêtes brillantes ; ils présidaient aux tournois, aux joûtes et à toutes les réunions, qu'ils savaient multiplier et varier sans-cesse ; mais comblés d'honneurs, de gloire et de faveurs, un heureux instinct les ramenait constamment sous le beau ciel de la Provence, auprès de ces comtes si bons, si généreux, et dans cette cour Catalane, où brillaient tant de beautés.

Lorsque Bérenger IV, par son mariage avec dona Petronilla, hérita de la couronne de don Ramiro, roi d'Aragon, la langue catalane le suivit à Zaragosse ; c'était toujours la langue de la cour (32).

---

(30) Capmany : t. 2, app. num. 5, p. 6.

(31) Ximeno : t. 1, p. 2.

(32) Zurita : Annal. d'Arag., t. 2 lib. 8, c. 18, fol. 208, col. 1.

Alors encore, le Castillan et l'Italien, autres dialectes de la langue latine, étaient à peine sortis de la barbarie, et le catalan leur prêta quelques unes de ses formes grammaticales, et de son doux langage. L'italien surtout, parlé par des peuples doués d'une imagination brillante et habitant des climats enchanteurs, devait adopter avec empressement quelques-unes de ces expressions poétiques, de ces images gracieuses que la galanterie moresque avait inspirées aux premiers trouvères (33). Quelques auteurs (34) n'ont pas déguisé cet heureux plagiaire. L'anglais lui-même (35), si éloigné des langues du midi, rendit hommage aux ressources de la langue catalane, et ne dédaigna pas de lui faire des emprunts. Mais telle est la force de l'opinion parmi les écrivains qui ont fait des recherches sur la poésie provençale, que tandis qu'ils peuvent suivre ses progrès dans l'histoire d'Espagne, ils persistent à attribuer exclusivement aux trouvères

---

(33) Fontanini, s'appuyant de l'autorité de Brunetto Latini, dit que vers l'an 1260, le catalan était encore la langue *la più dilettevole e la più commune di tutti gli altri linguagi.* Il ajoute plus loin : *che la lingua provenzale in realtà fù madre in gran parte dell' italiana dopo il seculo undecimo.*

(34) Dante : de Vul. eloq., f. 282.
Alunno : Richezze della lingua volgar., Vinegia, 1583.
Varchi : dial. l'Ercol.
Bembo : Delle prose, lib. 1, c. 8.
Fontanini : lib. 1, c. 10, y. 13.

(35) Dryden : préf. de ses fables.
Capmany : t. 2, app.

Provençaux, des succès qui furent plus particulièrement l'ouvrage des juglars Catalans, oubliant sans doute que cette première langue poétique était née dans des climats étrangers, et que son berceau était le palais de Barcelonne (36).

En effet, l'historien de Provence (37) avoue que, sous la domination des comtes Bérenger, l'idiome provençal s'enrichit tellement de tournures et d'expressions catalanes, qu'il devint une des premières langues, et peut être la plus vantée dans ces siècles reculés. Des écrivains Italiens conviennent de ces mêmes progrès (38), et plusieurs déclarent formellement que les Provençaux apprirent des Catalans l'art de versifier et de rimer une romance

L'abbé Quadrio va plus loin (39), en racontant le premier voyage de Raymond Bérenger en Provence. Il observe que ce prince et ses courtisans ne firent usage que du catalan, parce que cette langue était la seule usitée en Espagne, à cause de sa douceur, de sa richesse et des bons ouvrages qu'elle avait produits. Enfin l'historien d'Aix (40), attribue aux princes Ca-

(36) Serra : Finez. de los Angel., n° 2.
(MS.) du Vatican : cod. 3205.

(37) Bouche : hist. de Prov., t. 1, l. 2, c. 6.

(38) Philipe y Jacobo Giunti : dedic. del decamer. del Bocac. Fontanini : lib. 1, cap. 22.

(39) Quadrio : t. 2.

(40) Pitton : hist. de la ville d'Aix l., 2, c. 5.
Capmany : l. 2, app. fol. 9, col. 1.

talans les goûts poétiques des Provençaux, la renommée qu'acquirent les nombreux trouvères de cette époque. Il dit que leurs succès placèrent une dixième muse sur le Parnasse.

Il est donc bien constant que les talens poétiques trouvèrent un asile généreux à la cour de Barcelonne, pendant les 11^e^ et 12^e^ siècles Les successeurs des comtes, devenus rois d'Aragon, continuèrent à protéger des talens qui déversaient sur leur famille et leurs nobles travaux une juste célébrité. Quelquefois, entraînés eux-mêmes par une douce illusion, ils ne dédaignèrent point d'entrer en lice, et de devenir les rivaux de leurs barons, de leurs chevaliers et de leurs juglars: ceux qui, dans ces luttes poétiques obtinrent le plus de succès, sont encore ceux que l'histoire signale comme de bons princes. On peut citer parmi eux le comte Raymond Bérenger V de Provence, son épouse Béatrix de Savoie, et plus tard, Alfonse II et Pedro III d'Aragon, et don Fadrique (Fréderic), qui fut roi de Sicile. Cette protection constante eut pour résultat immédiat d'honorer l'étude des lettres (41), de préparer les esprits à de plus nobles efforts, et de forcer les grands et en général la noblesse, à souscrire à des études qui corrigaient leurs mœurs, sans les faire renoncer à la gloire.

La ville de Barcelonne fut considérée par les premiers trouvères, comme le Berceau de la poésie et

(41) Ximeno : Escrit. de Val. t. 1, f. 2.
Zurita :lib. 1, cap. 3.

le lieu où elle était accueillie avec le plus d'honneur. Elle conserva long-temps ce glorieux avantage; et Gérard Riquier de Narbonne, trouvère du 13e siècle, dans une élégie destinée à exprimer les rigueurs de l'amour, déclarait encore, à cette époque, qu'il voulait désormais aller prendre des leçons dans la joyeuse Catalogne, parmi les Catalans vaillans et les séduisantes Catalanes. Là, dit-il, on rencontre réunis la galanterie, le mérite et le courage; l'enjouement, la grâce et la courtoisie; l'esprit, le savoir et l'honneur; le beau parler et la belle prestance; la générosité et l'amour; l'instruction et l'agrément (42).

Nul doute qu'il ne soit question dans cette vieille romance, ou *troba* amoureuse, de la cour de Barcelonne. Peut-être aussi Gérard avait-il en vue les petites cours des comtes feudataires, qui se plaisaient à imiter le faste, l'opulence, le cortége et les nobles délassemens des comtes souverains. C'est ainsi (43) que les

---

(42) Quar dompneys, pretz e valors,
Joys e gratz e cortazia,
Sens e sabers e honors,
Belhs parlars, bella paria,
E largueza e amors,
Conoyssensa e cundia,
Troban mantenh e suòrs
En Cataluenha a tria,
Entr'els Catalas valens
E las donas avinens.

(43) Capmany : t. 2, app.

villes de Pallas, d'Ampurias, de Cardona et de Besalu rivalisaient avec l'antique cité de Barcelonne, et que leurs tournois et leurs joûtes étaient fréquentés par l'élite de la noblesse et les plus habiles juglars. Les historiens du temps ont arraché à l'oubli le nom de quelques-uns de ces chevaliers qui ambitionnaient à la fois la gloire attachée aux hauts faits d'armes contre les Maures, et cette gloire plus douce que les dames dispensaient dans les tournois. Parmi eux l'on cite (44) des noms illustres, et entr'autres :

Hugues de Mataplana,
Gérard de Cabrera,
Guillaume de Mur,
Gerverin de Girone,
Manuel de Escas.

Citons aussi des chevaliers Roussillonnais, puisque ces noms, devenus français, doivent nous intéresser plus particulièrement.

Bérenger de Paracols, et non de Palasol, comme l'ont écrit plusieurs écrivains français, déserta de bonne heure le château de Paracols, dont les ruines subsistent encore sur les rochers qui dominent les bains de Molitg, dans la haute vallée de Mosset. Il suivit les rois don Alonso II et don Pedro II, dans leurs expéditions contre les Maures, et il consacra les loisirs de la paix à composer des *trobas*, remarquables par une poésie gracieuse et par des sentimens tendres exprimés avec une heureuse facilité.

(44) Ste Palaye : hist. litt. des Troub.

Pierre de Corbiac fut contemporain de Raymond, et le château de Corbiac, dont il ne reste plus que des ruines, était situé sur le bord d'un torrent très-rapide, qui coule dans la même vallée de Mosset. Pierre se distingua de bonne heure par sa valeur, par ses talens poétiques et par la variété des sujets qu'il traita.

Aucune des connaissances cultivées alors dans les écoles mauresques, ne lui fut étrangère. Son savoir tenait du prodige, dans un siècle où les sciences semblaient s'être reléguées à l'ombre des mosquées de Cordoue et du palais de Grenade; et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que, pour écrire sur les sciences les plus abstraites, comme sur les sujets les plus légers, sur l'histoire sacrée comme sur l'histoire profane, il ne fit usage que du catalan.

Pons Barba, le commensal et l'ami, quelquefois un peu sévère, du roi d'Aragon don Alonso II, était un poète agréable. Il reste de lui quelques *sirventes*.

A peu-près à la même époque, deux autres juglars, non moins habiles que les chevaliers qui précèdent, eurent l'heureuse idée d'écrire sur l'art poétique (art de trover) et d'en développer les règles.

Raymond Vidal, né à Besalu en Catalogne, vers l'an 1190, fut le premier qui publia son poème. Son rival de gloire, Godefroi de Foxa, publia le sien peu d'années après; et ces deux ouvrages, antérieurs à celui de Vida, poète Castillan, offrent cependant des pages écrites avec une élégance et un goût remarquables.

La traduction catalane du fameux roman de Parthénopex de Blois parut sur la fin du même siècle et mérita d'être distinguée des traductions castillane et italienne, par le mérite particulier du style et la naïveté du récit (45).

Enfin deux autres juglars, *Formit*, de Perpignan, et *Bistorts*, de Roussillon, appartiennent encore à ce siècle (46); et quoique leurs ouvrages ne soient point parvenus jusqu'à nous, il est constant que ces deux poètes jouissaient d'une grande réputation.

Le comte de Provence, Raymond Bérenger II, avait, antérieurement à quelques uns de ces derniers écrivains, inspiré le goût de la poésie catalane à l'empereur Frédéric I. Celui-ci lui fit un accueil très-distingué à Turin, l'an 1162, soit qu'il fût sensible à la démarche qu'il venait de faire, soit plutôt qu'il voulût honorer dans le neveu, les talens distingués et les exploits du comte de Barcelonne, son oncle. Raymond, reconnaissant de l'accueil, donna à l'empereur le spectacle, inconnu pour lui, d'entendre des juglars chanter avec grâce quelques romances, en s'accompagnant

---

(45) Le manuscrit de ce roman, qui fait honneur aux Trouvères du commencement du 13e siècle, fait partie de la riche collection de manuscrits de la bibliothèque du Roi, à Paris. Il existe un grand nombre d'exemplaires imprimés de la traduction catalane de ce roman, chez les cultivateurs des hautes vallées de la Catalogne; ils ont pour titre : *Assi comensa la general historia del esforsat cavaller Partinobles, compte de Bles : y après fonch Emperador de Constantinople*

(46) A. De Laborde : t. 5, p. 231.

de la guitarre ou de la mandore. Ces jeux paisibles séduisirent Frédéric. Il voulut à son tour rimer quelques vers ; et il fit, dit-on, le madrigal suivant (47) :

Plasmi cavalier Francéz
E la dona Catalana.
E l'ouvrar de Ginoéz
E la cour de Kastellana
Lou cantar Provençaléz
E la danza Trevisana.
E lou corps Aragonéz,
E la perla Juliana.
Las mans é cara d'Angléz
E lou donzel de Toscana.

Ainsi donc la langue catalane, naturalisée en Provence et accueillie à la cour de l'empereur Frédéric I (II d'Allemagne), suivit ce prince à la cour de Sicile (47 *bis*). Elle fut portée à Naples, sous Charles d'Anjou, frère de St-Louis. Ce prince avait été élevé à la cour de Raymond Bérenger V, comte de Provence, auquel il succéda (en 1245), après son mariage avec la princesse Béatrix, héritière dudit comte. Charles aimait la poésie, qu'il avait vu honorée à la cour de son beau-père, et il la cultiva avec succès. Le catalan était sa langue d'affection, et il la rendit usuelle à Naples lorsqu'il en eut fait la conquête, comme elle l'était déjà en Sicile, depuis que l'empereur Frédéric en était le maître. Deux princes étrangers exercèrent donc assez d'influence sur leurs nouveaux états, pour faire accueillir une langue étrangère, et lui faire donner une

(47) Crescimbeni : Vite de poeti Provenz., p. 15.

(47 *bis*) Les écrivains siciliens soumirent les rimes aux règles que les provençaux avaient inventées.

A. de Sayve : voyage en Sicile, t. 2, p. 321.

sorte de préférence sur l'italien, qui, à cette époque, était une langue presque formée. A Naples, les poètes s'efforcèrent de rivaliser avec les trouvères, dont ils empruntaient l'idiome, et ils furent quelquefois assez heureux pour imiter toute la grâce et la naïveté de leurs trobas.

Parmi les nobles Catalans et Provençaux qui accompagnèrent à Naples le duc d'Anjou, on cite surtout Guillaume, vicomte de Berga, fameux juglar, dont les poésies sont précieusement conservées dans les antiques archives de la bibliothèque du Vatican (48). L'illustration de sa famille, à laquelle Guillaume contribua beaucoup, a été plus tard l'objet d'un petit poème catalan, qui fait partie du précieux recueil de poésies du Curé de Vallfogona.

Le goût de la poésie catalane avait donc fait des progrès rapides, principalement au commencement du 13e siécle, malgré les troubles politiques qui désolèrent le midi de l'Europe. Il y avait des juglars, non-seulement dans les camps et parmi les Croisés, mais encore dans la plupart des villes, et jusques dans les plus petits châteaux. Ils s'attachaient au prince, dont ils chantaient les exploits; devenaient les amis des barons qui les avaient guidés au combat, après avoir protégé leur enfance, et se déclaraient, par reconnaissance, et quelquefois entrainés par un sentiment plus tendre, les serviteurs des nobles châtelaines. Ce doux servage, qui développa tant de talens, et auquel il

(48) Gravina : Della Ragion. poet., lib. 1, cap. 7.

faut attribuer quelques-unes des réputations poétiques du siècle, fut aussi, pour d'autres, la cause des plus grandes infortunes. Quelques juglars trahis dans leurs espérances ou rebutés par la dame de leurs pensées, allaient chercher dans les croisades, l'oubli de leurs peines, et le plus souvent une mort glorieuse. D'autres sans quitter le sol de la patrie, se rangeaient sous les bannières des rois d'Aragon, et trahis aussi par la fortune, ils devenaient les esclaves des Maures, lorsque peut-être des exploits dignes d'un meilleur sort leur faisaient concevoir de plus douces espérances. Mais parmi ceux qui, sur la fin du siécle précédent, acquirent un grand renom, par leur talent poétique et par leurs infortunes, et que par ce motif nous avons classés à la fin de cette époque remarquable, le plus illustre, sans contredit, est Guillaume de Cabestany. Le manoir de ses ancètres était dans le voisinage de cet antique château de Roussillon qui, bâti sur les ruines d'une grande ville, était devenu, sous le régime féodal, le patrimoine du plus puissant seigneur de la contrée. Guillaume fut admis, dès l'enfance (49), dans le castel du baron Raymond et son éducation fut celle d'un futur chevalier : Raymond jouissait, à la cour d'Aragon, d'une haute réputation militaire; aussi, plus amoureux de combats que des plaisirs de la vie privée, il ne quittait guère les camps, que pour venir apposer le pommeau de son épée sur les actes consentis par son su-

(49) Qu'ieu fui noyritz enfans, per far vostres comans.

zerain, ou sur les concessions religieuses si multipliées dans ces siècles d'ignorance. Tricline, son épouse, éprouvait donc tous les ennuis du veuvage, dans un âge digne d'une plus belle destinée. Guillaume eut le malheur de deviner ses ennuis, et il ne fut que trop habile à les exprimer dans des *coplas* où respirait une tendre mélancolie. L'accueil qu'elles reçurent de la belle châtelaine, l'intérêt qu'elle accorda au sensible juglar, inspirèrent un sentiment plus tendre, que la solitude, l'abandon du Baron, et le talent distingué de Guillaume firent bientôt partager à Tricline. Le secret de leurs amours resta long-temps enseveli dans l'enceinte du castel; mais il finit par transpirer dans des *coplas* amoureuses, qu'une poésie gracieuse et un chant facile rendirent bientôt populaires. Raimond n'en fut que trop bien instruit; et son cœur, jusqu'alors étranger à l'amour, s'ouvrit à la plus implacable des passions. Cependant Cabestany avait déserté le castel, et s'était retiré dans le manoir de ses ancêtres. Ce voisinage vint encore ajouter, s'il était possible, à la jalousie de Raymond. Il épiait depuis long-temps le jour de la vengeance; il savait que son rival avait osé paraître dans les ravins qui servirent autrefois de fossés à l'antique Ruscino. Sa destinée l'y ramena et le fit succomber sous le glaive de celui qu'il avait offensé. Le soir, lorsque le Baron parut dans la salle du banquet, ses regards sombres, son attitude concentrée, excitèrent de nouvelles alarmes dans le cœur de la belle châtelaine. Elle interroge en vain des

yeux les chevaliers qui l'entourent et les varlets qui la servent. Un profond silence règne dans la salle ; Tricline est cependant invitée par Raymond à prendre quelque aliment. C'est pour la première fois depuis son retour qu'il paraît se souvenir de son épouse et s'occuper d'elle. Un mets nouveau lui est offert, et elle l'accepte. En ce moment une joie barbare vint dérider la physionomie rembrunie du Baron. Que devint-il lorsque Tricline fit l'éloge du mets qu'on venait de lui servir? Perfide, s'écrie-t-il, réjouis-toi: ton amant a succombé sous mes coups et tu viens de dévorer son cœur. Un cri de désespoir s'élève : l'infortunée châtelaine accuse le Baron, qui l'a privée de son amant; elle accuse le ciel, qui a permis un si horrible festin; et bravant le glaive qui menace sa tête, détestant la vie, elle s'élance vers l'esplanade du castel, et se précipite dans les fossés.

Le peuple a conservé le souvenir de cette tragique aventure ; et plus d'un chantre villageois a fait verser des larmes en racontant les infortunes de la belle Tricline. Le manoir de Cabestany, qui s'élevait jadis avec honneur sur les rives de l'étang de Saint-Nazaire, n'est plus aujourd'hui qu'une modeste ferme ; l'antique castel est tombé sous la faulx du temps ; mais la haute tour de Rossello (Roussillon), unique témoin du forfait du Baron, domine encore la vallée de la Tet. Elle sert de guide au bâteau pêcheur lorsque la tempête le menace ; et le voyageur vient quelquefois fouiller ses

ruines, qui parlent si puissamment à l'imagination du chanteur roussillonnais (50).

Le savoir des Juglars et une vie orageuse semblent avoir été la destinée des descendans de Guillaume de Cabestany. Le dernier de tous, après avoir supporté gaiment l'exil et la perte de sa fortune, a terminé depuis peu ses jours, la guitare à la main, jouant ainsi avec la mort, comme il avait joué avec la fortune.

Il nous reste sept chansons du Juglar roussillonnais. Elles ont fait long-temps les délices du peuple; mais à mesure que les expressions en ont vieilli, que de nouvelles guerres, et que des invasions désastreuses, ont altéré l'antique langage, ces trobas ont cessé d'être populaires.

Guillaume de Cabestany eut d'habiles successeurs dans l'art des trouvères (51). Le chevalier Mossen Jorge de Sant Jordi (52) se distingua tout à-la-fois par sa

(50) Plusieurs contrées ont cherché à s'approprier l'histoire presque romanesque de Cabestany, et son talent poétique. Des circonstances plus ou moins heureuses, des rapprochemens de noms de lieux et de famille, ont plus ou moins recommandé quelques-unes des hypothèses. Je ne suppose point que le sujet mérite une controverse, je dirai seulement que l'aventure de Cabestany est populaire en Roussillon, que les écrivains catalans sont tous unanimes sur ce point, que plusieurs écrivains français et entr'autres A. de Laborde (*) ont adopté leur opinion.

(51) Ximeno : Escrit del regno de Val., vol. 1, fol. 1.

(52) Le titre de Mossen, dans ces siècles reculés, ne s'accordait

(*) Itinéraire de l'Espagne.

valeur et par l'étendue de ses connaissances. Historien, guerrier et poète, il marcha comme croisé à la conquête du royaume de Valence, et partagea plus tard les périls de la descente que le Roi d'Aragon opéra sur les Isles de Mallorque (53). Il écrivit ensuite sur les événemens mémorables dont il avait été témoin, et il composa, en vers catalans, nombre de pièces appelées alors, sextillas, sonetos, tercetos et octavas (54). Ses exploits sous les armes, et le recueil de ses poésies, lui méritèrent l'estime de Jacques Ier dit le Conquérant, et de son successeur. Pétrarque, voyageant plus tard en Gascogne, à la suite de Jacob Colona, évêque de Lombez, eut occasion de lire les *trobas* de Mossen Jorge, et son poème sur *la tormenta* (tempête) *del Rey don Jacme* I. Il témoigna hautement son admiration (55) pour le Juglar catalan, et

---

qu'aux chevaliers d'une naissance distinguée; plus tard on le remplaça par celui de Don, le premier est dérivé de senior, et le second de dominus.

(53) Mariana: lib. 13, cap. 18.

(54) Felipe Nucio, Cancionero general: fol. 300, édit. 1573.

(55) Scola: hist. de Val., lib. 1, c. 14.

Proclamacion catol., § 15, fol. 165.

Beuter: chron. de l'Esp., fol. 3.

Escolano: hist. de Val., t. 1, c. 14.

Bosch: titols de honor., l. 1, § 4.

il justifia plus tard ses éloges par d'heureuses imitations. (56)

Déjà, avant Pétrarque, le Dante s'était exercé sur les rimes provençales, et plus tard ses poésies conservèrent des traces de ses premiers essais. Il y avait un grand nombre de Juglars dans l'armée qui conquit le royaume de Valence (57) et l'isle de Mallorque. Ils appellaient leur art la *Ciencia gaya*. Parmi eux Mossen Jorge eut un rival et un ami, dans le chevalier Mossen Jacme Febrer. Celui-ci était fils de Guillaume Febrer, chroniste des rois d'Aragon, et en outre *Veedor*, inspecteur-général de l'armée qui conquit Valence. (58) Jacme ou Jacques succéda aux emplois de son père. Il peignit, dans une galerie de son château, les écus de tous les Chevaliers croisés pour la conquête de Valence, et il compléta les recherches nobiliaires qui avaient été prescrites à son père, en ajoutant sur

---

(56) E non he pau, e non tinc quim'guerrieg,
Vol sobre el cel, e non movi de terra;
E non estrech res, et tot lo mon abras,
Oy he de mi, e vull a altri grand be:
Si no es amor, donchs aço que sera?

Ces vers sont imités dans ce beau sonnet :

S'amor non è, che dunque è quel ch'io sento?

(57) « E per tant que sapia hom quant fò presa Valencia, fo » la vespra de Sant-Miguel, en lañy 1239. Don Jayme : Hist. cap. 115. l'an 1239 de l'Incarnation correspond à l'an 1238 de la naissance du Christ, et à l'an 1277 de l'ère espagnole.

(58) Ximeno : t. 1, fol. 2 et 363.

ces écus, l'histoire, en vers catalans, de tous les Chevaliers auxquels ils appartenaient. Plus tard il fit naufrage sur les côtes de Mallorque, avec son ami Jorge. Il fit encore la campagne aventureuse de Murcie, l'an 1275, avec le roi don Jacques Ier, dont il était très-aimé.

Le roi don Pedro III, informé que Jacques Febrer était malade des blessures reçues en Murcie, alla le visiter dans son château: il vit alors la belle collection des écus et des devises; il en demanda une copie, et nous devons à cette demande l'ouvrage en vers catalans que Mossen Jacme composa sur les nobles, et qu'il dédia au Roi. La dédicace et l'ouvrage sont en vers catalans. A l'imitation de son ami Jorge, il composa un poème sur la tempête essuyée en vue de Mallorque (59).

Peu de temps après la mort de Jacques Febrer, Saint-Pierre Pascal fut nommé évêque de Jaen : né à Valence avant la conquête (60), mais admis de bonne heure dans les écoles ouvertes par les soins du roi dom Jacques, il s'était d'abord exercé avec succès dans la science gaye; mais lorsque des fonctions graves lui eurent imposé de nouveaux devoirs, il écrivit contre la secte mahométane, en se servant toujours de la langue catalane, et fut, à cause de ses derniers ouvrages,

---

(59) Voir à l'appendix les vers écrits par l'auteur sur l'écu de ses armes.

(60) Il naquit l'an 1227, et la conquête eut lieu l'an 1238.

assassiné au pied de l'autel, à Grenade, l'an 1300. Sa traduction catalane de l'Histoire Sacrée fut le premier ouvrage que Pedro Posa imprima, à Barcelonne, l'an 1489.

Guido Terrena, d'une famille distinguée de Perpignan, parvint, par son mérite personnel, à être successivement général des Carmes et évêque de Mayorque et d'Elne en Roussillon. Il composa plusieurs ouvrages de théologie, et un très-grand nombre de dissertations et de petits traités qui font honneur à son savoir. Il mourut à la Cour d'Avignon, l'an 1332 (60 *bis*).

Mais avant de passer aux écrivains du 14e siècle, et de continuer les recherches que nous avons entreprises, pour établir l'historique de la langue catalane, soit par la série des écrivains qui l'ont cultivée, soit par la nomenclature des principaux ouvrages que cette langue a produits dans les siècles où elle fut la plus généralement connue et appréciée, il est nécessaire que nous revenions un peu sur nos pas, pour rapporter notre attention sur l'écrivain le plus marquant du 13e siècle. (61) Je veux parler du roi d'Aragon don Jacques I, qui, à l'imitation de son père et de son aïeul, don Pédro II et don Alonso II, fut le constant protecteur des troubadours et de la gaye science. Ce prince fut surnommé le Conquérant, parce qu'il ajouta plusieurs états à ceux que lui avait légués le roi don Pé-

(60 *bis*) Marcilla : Crisi de Catal., part. 2, cap. 7, fol. 328. Serra, fol. 357.

(61) Abarca : Annal. d'Arag., cap. 3, fol. 237.

dro II ; mais la reconnaissance de ses contemporains aurait dû lui accorder celui de restaurateur des lettres. (62) En effet, il eut toujours avec lui une suite nombreuse de juglars, qui partagèrent tous ses périls dans les croisades qu'il conduisit avec tant de bonheur contre les rois Maures de Valence, de Murcie, de Grenade, de Tunis et de Mayorque. Il combla de faveurs et de distinctions tous ceux qui, après s'être montrés en dignes chevaliers sur le champ de bataille, (63) devenaient, pendant les loisirs de la paix, les historiens de ces mêmes croisades. L'histoire alors (64), comme nous l'avons déjà observé, n'était encore qu'un recueil de *trobas* ou chansons, plutôt destinées à conserver le souvenir de quelques hauts faits d'armes, ou d'une aventure tragique, qu'à retracer un tableau fidèle des événemens et des causes qui les avaient préparés. Le roi don Jacques fut le premier qui comprit toute l'importance d'une relation historique ; et il appartenait à celui qui avait créé une vaste monarchie, et porté un œil scrutateur sur les législations les plus convenables aux peuples, que la victoire ou des alliances

---

(62) Don Jacques ou Jacme remporta 30 victoires, fit bâtir 2000 églises, fonda des universités et des écoles publiques, réforma le code des lois aux Cortès d'Huesca, institua plusieurs cours de justice, encouragea le commerce, et protégea l'agriculture en faisant établir de nouveaux canaux d'arrosage, auxquels il appliqua la législation des Maures sur les cours d'eau.

(63) Abarca : Annal. d'Arag., cap. 3.

(64) Mondejar : pref., f. VII.

lui avaient soumis, d'écrire l'histoire d'un règne digne des regards de la postérité. Don Jacques est donc le premier historien catalan, ou du moins celui qui est le plus anciennement connu. Comme César, qu'il prit souvent pour modèle, il commanda les armées et écrivit ses propres annales (65). Un auteur distingué dit (66), en parlant de l'histoire de Don Jacques, qu'elle est écrite avec toute l'élégance, la correction et l'éloquence dont était susceptible la langue *lemosina*, qui n'était autre que la langue catalane (67).

Le Roi don Jacques transcrivit lui-même ses annales, sur du beau parchemin, en caratères très-lisible, égaux et tracés avec un soin tout particulier. Il savait qu'il travaillait pour la postérité. Le manuscrit fut déposé, à la mort de ce prince, au fameux monastère de N. D. de Poblet, en Catalogne, et il ne contribua pas peu à donner de l'illustration au monastère, que le valeureux don Jacme avait choisi pour sa sépulture. Une copie en fut faite, par ordre de l'abbé Pons de Copons, par Célestin Destorres, l'an 1343. D'autres copies furent encore autorisées, sans doute pour mettre une œuvre si curieuse à l'abri des événemens de la guerre; et plus tard, ce manuscrit fut un

(65) Lanuzo : hist. eccles. y secul. d'Arag., t. 1, lib. 5, cap. 37.

(66) Serra : Fineza de los Angel., f. 325 et seq.

(67) Con tanta propriedad, suavidad y eloquencia quanta fuè possible en la lengua lemosina (et Serra ajouté) : o catalana que es la misma. *Lanuze.*

des premiers qui profitèrent de la découverte de l'imprimerie.

L'archevêque de Toulouse, M. de Marca, remplissant, en Catalogne, les fonctions d'intendant et de commissaire extraordinaire du roi Louis XIV, visitant le monastère de Poblet, et le recueil de ses chartes, s'empara, disent les écrivains Catalans, du précieux manuscrit, qu'il déposa à la bibliothèque de Rouen, vers l'an 1726, d'où il fut extrait sous Louis XV, pour être réuni à la riche collection de la bibliothèque du Roi à Paris.

La copie de Destorres, devenue moins précieuse depuis la découverte de l'imprimerie, devint la propriété du docteur Jh Geronimo Besora, chanoine de Lerida, et écrivain distingué, qui en fit don, ainsi que de sa belle bibliothèque, aux Carmes déchaussés de Barcelone (68), à l'imitation de l'historien Zurita, qui légua sa belle bibliothèque, à la Chartreuse *d'Aula Dei*, en Aragon.

Sous le règne de don Jacques, l'étude de la langue catalane cessa d'être le patrimoine, à-peu-près exclusif, des poètes et des chanteurs ambulans. Les transactions commerciales, les rapports journaliers des agriculteurs avec les autres classes de la société; l'obligation, pour les juges, de s'exprimer dans une langue qui permît aux parties de suivre la discussion

(68) Cette copie existait encore l'an 1819, dans la riche collection des manuscrits des Carmes déchaussés de Barcelonne, où j'ai eu tout le loisir convenable pour la consulter.

de leurs droits ; la nécessité, chez les dépositaires des actes publics, de recueillir les conventions particulières et les dispositions testamentaires, dans les mêmes termes employés pour les dicter, avaient rendu nécessaires les nombreuses écoles publiques, établies par ordre du roi dans ses états héréditaires et dans les pays conquis. Non seulement la langue catalane devint populaire dans toute la monarchie, mais elle reçut par l'usage, cette propriété de termes, cette correction et cette élégance qui caractérisent une langue régulière et perfectionnée. Dès-lors elle remplaça avec avantage la langue latine, qui était de plus en plus négligée ; et le souverain dans ses édits, plusieurs tribunaux dans leurs sentences, le commerçant dans ses relations, ne firent usage que du catalan, parce que désormais cette langue était la seule que comprissent, non-seulement les habitans des diverses provinces soumises à la couronne d'Aragon, mais encore les états voisins, avec lesquels la guerre ou le commerce établissaient des rapports intimes (69).

Ainsi donc la protection accordée par Don Jacques, à l'étude des lettres, et en particulier à celle de la langue vulgaire, contribua puissamment à propager les connaissances utiles en les mettant à portée d'une classe d'hommes qui jusqu'alors avaient été exclus des écoles publiques (70). Elle se répandirent bientôt dans la

(69) Voir, dans le Recueil des pièces, la lettre du roi Jacques II, au roi de Tunis.

(70) A cette époque, il existait déjà de nombreuses traductions

masse de la nation, et y opérèrent insensiblement des réformes salutaires dans les mœurs, dans la pratique des arts, et par suite dans les institutions sociales. Le même siècle qui vit l'enseignement l'objet des préoccupations du souverain, vit éclore aussi une foule d'écrivains, qui peuplèrent les couvents, ou figurèrent avec honneur dans tous les rangs de la société.

Mais parmi tous les titres de gloire d'un prince qui fut à-la-fois conquérant, législateur et historien, l'un des plus remarquables sans doute, c'est la protection constante qu'il accorda au commerce et à la marine marchande. Il voulut que les opérations commerciales fussent affranchies des entraves d'une législation féodale et des juridictions privées ; et il réussit à les rendre indépendantes, lorsqu'il les eut soumises à un code maritime, dont il ordonna la rédaction. Les matériaux de ce code existaient déjà. Diverses coutumes régissaient le commerce catalan, même avant la première croisade. On traduisit celles dont le texte était en latin ; on rédigea et classa dans un meilleur ordre celles qui étaient déjà en langue vulgaire ; et après un long travail et des recherches pénibles, le commerce maritime, qui était alors très-puissant et s'étendait au loin, fut soumis (71) à un corps de lois sages,

---

de l'ancien et nouveau Testamens en langue romance. Voyez, dans l'appendix, le décret des Cortès de l'an 1234, qui ordonne aux dépositaires de ces traductions de les remettre, dans le délai de huit jours, à l'évêque diocésain, sous peine d'hérésie. Constit. de Cat. lib. 1, cap. 2, f. 7.

(71) Capmany : t. 1, f. 12.

appropriées à ses besoins, à ses intérêts, et écrit dans une langue qui les mettait à portée de tout le monde (72). C'est le premier code maritime publié dans les temps modernes, et celui que les villes commerçantes des côtes de la Méditerannée, de l'Adriatique, de l'Océan et de la Baltique, s'empressèrent d'adopter. Ainsi les Catalans eurent la gloire d'avoir, dans des temps que nous appelons barbares, rivalisé avec les Rhodiens, qui les premiers chez les peuples anciens, avaient rédigé un recueil de lois nautiques (73); recueil que les Romains adoptèrent plus tard et incorporèrent dans leur droit civil. L'application des lois maritimes fut confiée, par don Jacme, à un tribunal consulaire (74), dont la juridiction fut indépendante, et qui, dès son origine, rendit toutes ses sentences en catalan. Les successeurs de ce prince complétèrent son ouvrage, mais sans toucher à ce qu'il avait déjà fait. C'est ainsi que la juridiction du tribunal consulaire fut déterminée par une nouvelle rédaction des anciennes formes judiciaires, l'an 1283, et sous le règne de don Pedro III. La dernière rédaction à laquelle on soumit les anciennes ordonnances

(72) Ce code maritime a été traduit en Castillan, et publié l'an 1732, par Don Caycano de Pallejà.

(73) Capmany, t. 5, disc. fol. xv, xx.

(74) Ce tribunal fut établi vers l'an 1258. La rédaction du code maritime remonte à l'an 1240. Le tribunal avait entr'autres priviléges celui de nommer les agens consulaires que la ville de Barcelone envoyait dans les ports d'Afrique, et dans tout le Levant.

sur les assurances maritimes, date de l'an 1436, et du règne de Ferdinand le Juste. Enfin il existe encore un recueil d'ordonnances sur les armemens maritimes en temps de guerre, dont la rédaction remonte à l'an 1250, et qui, de même que les divers recueils dont nous venons de faire mention, existent en original dans les archives de la maison de ville à Barcelonne (75), et ont été plusieurs fois imprimés. Remarquons cependant ici que les coutumes de la ville de Montpellier furent rédigées en langue provençale, l'an 1213, et que le manuscrit original existe encore dans la bibliothèque de l'Ecole de Médecine.

Don Pedro III d'Aragon, fils et successeur du roi don Jacme I, marcha sur les traces de son père, et se distingua à-la-fois par sa valeur chevaleresque, et par la protection constante qu'il accorda aux lettres. Les luttes plus où moins heureuses qu'il eut a soutenir contre les rois Maures, jettent beaucoup d'intérêt et de variété dans l'histoire de sa vie : aussi ce Prince, ne voulant confier à aucune plume étrangère le soin de raconter les événemens les plus marquans de son règne, rédigea lui-même ses Annales (76), dont le manuscrit original, transcrit d'abord dans la *Chronica* de l'historien catalan Bernard Desclot, a été légué par la suite à la Bibliothèque des Carmes déchaussés à Barcelonne (77). Ce manuscrit est remar-

(75) Memorias de Barcelona, Capmany : t. 5.

(76) Proclamacion catholica : § 15, fol. 165.

(77) Serra : fol. 331.

quable, non-seulement par son ancienneté et par l'importance des faits qui y sont consignés, mais encore par l'élégance et la sagesse du style.

Don Alonso III succéda tout à-la-fois aux états du Roi don Pedro III son père, et à son goût pour l'étude des lettres. Mais ses écrits ne sont point parvenus jusqu'à nous, et l'histoire nous apprend seulement qu'il versifiait avec facilité, et que plusieurs de ses *trobas* étaient devenues populaires.

L'historien Bernard Desclot appartient encore au 13e siècle (78). Il rédigea en catalan la *Chronica* des rois d'Aragon (79); mais le grand nombre de ceux qui, plus tard, écrivirent sur le même sujet, aurait fait oublier des annales rédigées avec peu de méthode et de critique, si elles ne renfermaient en entier les œuvres historiques du roi Jacques I. Cette espèce de dépôt que Desclot s'était, pour ainsi dire, appropriée, lui a valu, plus tard, les honneurs d'une traduction castillane, par N. Cervera (an 1620).

C'est une opinion assez généralement admise, que la langue catalane, connue en France sous la dénomination constante de langue provençale, n'a brillé d'un vif éclat que pendant le treizième siècle. Nous

---

(78) Zurita : t. 1, lib. 3.
Serra : fol. 365.
Corbera : l. 1, c. 2, f. 6.

(79) L'historien Zurita avoue avoir souvent consulté l'ouvrage de B. D. pour les règnes de Don Jacques et Don Pedro.

avons vu en effet que le grand nombre d'écrivains ou de poètes, qui cultivèrent avec succès et perfectionnèrent cette langue, pouvait, jusqu'à un certain point, justifier cette opinion, si l'on se rapporte surtout à cette époque reculée, qui précéda le siècle du Dante, de Pétrarque et de Boccace (80), et pendant laquelle l'Angleterre, la France et l'Allemagne, ne comptent pas un seul poète, qui ait écrit dans la langue nationale. Alors encore, les troubadours provençaux et les juglars catalans étaient sans rivaux dans les cours étrangères; et si plus tard la douce harmonie de leurs chants et leurs naïves inprovisations inspirèrent les poètes du quatorzième siècle; s'il s'établit alors une heureuse rivalité entre ces derniers et leurs modèles; les lettres eurent à s'applaudir de ces luttes poétiques, et elles furent toujours accueillies avec honneur dans la contrée qui leur avait accordé le premier asile, et dans les nombreux castels de la belle Provence.

La cour d'Aragon ne cessa, pendant tout le quatorzième siècle, d'accorder aux juglars cette protection constante dont les poètes, et en général les lettres, ont besoin pour prospérer; elle fut toujours l'asile des talens, et tout ce qui se distingua ou mérita de l'être, obtint les faveurs du Prince et ce dégré de considération, que le mérite ambitionnait encore plus

(80) Le Dante naquit l'an 1265, Pétrarque l'an 1302, Boccace l'an 1313.

que les faveurs. Le Roi Jacques II (don Jacme) suivit l'exemple de ses prédécesseurs; il fonda, l'an 1300, l'université de Barcelone (81), il multiplia les écoles publiques, et il écrivit avec succès sur la langue catalane ; mais les succès plus remarquables de son petit-fils, le Roi don Pedro IV, dit le Cérémonieux (Pedro III, de Catalogne), les firent bientôt oublier. Ce dernier eut de grands talens et peu de vertus (82). Par un rapprochement fâcheux, et que l'historien a dû signaler, il fut à-la-fois bon écrivain et mauvais parent, comme si l'étude des lettres n'avait été chez lui qu'un moyen de plus pour subjuguer la fortune, quand elle aurait dû ennoblir son caractère et l'histoire de son règne. Il rédigea avec méthode et clarté, l'histoire des guerres entreprises par le Roi don Alonso IV, son père et par lui-même, durant une période de plus de cinquante années (83). Le manuscrit original de cet ouvrage que les annalistes d'Aragon ont souvent consulté, existe encore dans les archives du royaume de Barcelone. Il a été inséré en entier (84) dans la Chronica general de

---

(81) Marcillo : Crisi de Catal., part. 2, cap. 7, § 2, f. 288.

(82) Manescal : fol. 50, col. 4.

(83) Serra : fol. 352 ; et Blancas.
Zurita.
Lanuza.
Estevan de Garibay.
Antonio Beuter.

(84) Carbonnell ; lib. VI, fol. 180.
Marcillo : ib. f. 290.

España, de Miguel Carbonnell, archiviste du Roi Ferdinand le Catholique (85). Don Pedro avait fondé, l'an 1344, l'université de Perpignan.

Le Cardinal don Jayme d'Aragon, fils de l'infant don Pedro, et gouverneur du royaume de Valence, fit hommage (86) aux magistrats de la ville de Barcelone, de sa traduction catalane de Valère-Maxime (87). Ximenes (88) attribue cette traduction à un moine valencien, nommé Antonio Canals.

Don Juan I porta sur le trône des vertus plus pacifiques que le Roi don Pedro IV. Il rechercha l'amitié des Princes voisins, avec la même constance que son père avait mise à les combattre et à les désunir. Il préféra à l'éclat de la gloire militaire, les avantages plus solides d'une longue paix, et ceux d'une civilisation dont la marche n'était point interrompue (89). Sa cour fut la plus distinguée de son temps, par le luxe qu'on y étalait et par le grand nombre d'hommes instruits dont elle se composait: c'était comme une académie de la gaie science, dans laquelle chacun cher-

---

(85) Voir un extrait de son Histoire dans les notes.

(86) Capmany: Antiq. mar., t. 3, f. 2.

(87) Cette traduction, écrite sur vélin et enluminée avec beaucoup de goût, est conservée avec soin dans les archives de la cité. On a transcrit, en tête du volume, la lettre du traducteur, en date du 1er décembre 1395, et la réponse des Magistrats de Barcelone.

(88) Ximenes: t. 1, f. 33.

(89) Zurita: t. 2, lib. 10, cap. 43, fol. 393.
Proclamacion catholica: § 15, fol. 165 et seq.

chait à se faire remarquer, et où tout le génie inventif des Juglars était mis à contribution, pour varier les plaisirs et diriger les fêtes. La Reine Yolande secondait avec un zèle singulier les goûts poétiques et l'esprit de courtoisie du Prince Elle s'était entourée des dames les plus distinguées du royaume, par leur rang, leur fortune ou leur beauté. Cette espèce de révolution de cour, dans les usages, dans l'esprit des grands et dans le caractère du Prince, eût exercé une grande et prompte influence sur les progrès des sciences et sur la poésie vulgaire, si elle avait eu une longue durée ; mais le Roi don Juan mourut, après huit ans de règne, et son successeur n'accorda aux lettres que la seule attention compatible avec les devoirs et les soucis de la royauté. Cependant le Roi don Martin écrivit purement dans la langue catalane (90), et ses divers discours aux Cortés, que nous savons avoir été rédigés par lui, peuvent être encore présentés aujourd'hui comme des modèles, sous le rapport du style et de la stricte observation des règles grammaticales (91).

Si, après avoir esquissé le portrait des Rois d'Aragon, comme écrivains ou comme protecteurs des lettres pendant le quatorzième siècle, nous continuons les recherches sur les poètes ou les historiens qui firent usage de la langue catalane pendant le même siècle, nous trou-

(90) Carbonnell : Chrōn. de Esp., t. 1, f. 252.
Serra : f. 332.
Capmany : Memor. hist., t. 2, num. 22.

(91) Voir l'appendix.

verons des noms distingués et une série nombreuse d'écrivains plus ou moins habiles ; mais, contraints de faire un choix, pour ne pas donner trop d'étendue à nos recherches, il suffira, je pense, d'en citer quelques-uns, et de renvoyer, pour de plus amples détails, aux historiens et aux manuscrits qui nous ont servi de guide.

Pons-Hugues III, Comte d'Ampurias, jouissait d'une haute réputation, comme juglar, à la cour d'Aragon. Ses poésies étaient recherchées, et peut-être si elles ne nous sont point parvenues, c'est qu'en préférant le renom et les devoirs d'un chevalier au titre et aux honneurs de Comte Souverain qu'avait portés son père, Hugues se condamna lui-même à une renommée passagère, et se confondit involontairement dans la foule de ses rivaux. Son amour pour l'art des trouvères fut fatal à sa maison : elle s'éteignit sans bruit et sans éclat. La dernière troba de ce Comte est de l'an 1308.

A peu-près à la même époque, l'historien Montaner se fit connaître. Il fut le premier qui, en écrivant l'histoire, parut se rappeler de cette noble indépendance qu'elle exige, et le seul qui admit dans ses écrits un peu de l'esprit de critique nécessaire pour la discussion des faits. Ses ouvrages ont été plus tard imprimés.

Don Pedro Juan Martorell, chevalier valencien, écrivit un roman de chevalerie (92), sous le titre de

(92) Baster : Crusca provenzale, fol. 26.
Ximenes : t. 1, f. 12, anno 1383.

Tirant lo Blanch, qui mérita les éloges de l'illustre Cervantes. Ce livre fut du petit nombre de ceux qui obtinrent grâce auprès du bon Curé et de l'expéditif Barbier, lorsqu'ils condamnèrent au feu la bibliothèque de don Quichotte. *Es un tesoro de Contento, y una mina de pasatiempos*, dit Cervantes (93); et plus loin (94), il ajoute : *El nunca como se debe alabado Tirante el Blanco.* Cet ingénieux roman a été traduit par extraits, par le Comte de Caylus, sur une traduction castillane (95); mais il paraît que cet écrivain ignorait que l'ouvrage original avait été écrit en catalan.

Mossen Juan Figuerola était compatriote et contemporain de Martorell. Il écrivit avec succès en catalan et en latin; mais il ne publia ses ouvrages que vers l'an 1396.

Deux autres écrivains valenciens, qui appartiennent encore au quatorzième siècle, acquirent une grande renommée, l'un pour avoir parcouru avec des succès constans presque tous les rangs de la société, l'autre pour les avoir tous dédaignés, et cependant tous subjugués par l'ascendant de son caractère et de son esprit. Ils étaient frères, et leur famille occupait un rang distingué dans la ville de Valence. L'aîné et le plus illustre est S. Vincent-Ferrer; il professa avec succès, dans les villes de Valence, Barcelone, Toulouse,

(93) Don Quixote : part. 1, cap. 6.
(94) Ibid, cap. 13.
(95) Bibliothèque des Romans : octobre 1783, 2e vol., p 4.

Paris et Rome: sa conduite exemplaire, ses travaux apostoliques et sa vaste érudition, lui donnèrent un grand ascendant sur ses compatriotes, sur la cour de Rome et sur les Princes ses contemporains (96); il écrivit avec une étonnante facilité sur les questions les plus graves et les plus difficiles, et il se délassa de ses travaux par une correspondance en langue catalane, avec le Roi don Martin, encore infant d'Aragon (97); il mourut à Vannes en Bretagne, l'an 1419.

Bonifacio Ferrer, frère de S. Vincent, fut successivement avocat, jurisconsulte et magistrat à Valence. Envoyé comme ambassadeur auprès du Roi d'Aragon don Juan I, sa carrière politique fut arrêtée tout-à-coup par la perte de son épouse et celle de sept enfans; il renonça au monde et se fit chartreux. Son mérite le fit nommer successivement (98) prieur du couvent de Porta-Celi, général de l'ordre, légat du S. Siége à Paris, membre du Concile général de Perpignan, ambassadeur au Concile de Pise, l'un des neuf électeurs chargés de pourvoir à la vacance du trône d'Aragon, après le décès du Roi don Martin; et il vint enfin, après la mort du Pape Pierre de Luna, son compatriote et son ami, terminer ses jours à la chartreuse de Valence, en 1417.

Cet illustre Valencien écrivit un grand nombre

(96) Zurita : lib. 11, cap 72.

(97) Ximenes : t. 1, fol. 29, num. 7 et 16.
Diago : vid. de S. V., f. 235.

(98) Zurita : lib. 11, cap. 72.

d'ouvrages, dans les divers emplois qu'il remplit pendant l'espace de trente-deux ans. Le seul que nous citerons est la Traduction catalane de toute la Bible, qu'on imprima à Valence, l'an 1478 (99).

Mossen Zalba et Mossen Turrell, tous les deux chefs de familles catalanes illustres par leurs services militaires, affectionnèrent beaucoup les recherches historiques, et ils publièrent deux ouvrages sur la Catalogne, dont leurs successeurs ont fait beaucoup de cas. Le *Llibre ò Coerno, de Mossen Zalba*, a été souvent cité (100).

Nous sommes enfin parvenus à l'époque ou la langue catalane avait acquis un degré de perfection très-remarquable, soit dans ses formes grammaticales, soit dans les diverses combinaisons des mots et dans leur véritable signification. Cette langue était à-la-fois brève, riche, élégante, grave et douce (101); elle se prêtait à tous les sujets, adoptait tous les tons; et l'on vit des jurisconsultes, des prédicateurs, des historiens et des poètes, l'adopter dans leur discours et dans leurs écrits, et lui assurer, par ce choix, un rang honorable dans l'histoire des dialectes européens (102). Dès-lors, son usage devint si absolu, il rendit si choquant le dispa-

(99) Rodrig : Bibl. val., pag. 88, col. 1.

(100) Jérome Prades.

Corbera : l. 5, c. 13, f. 250.

Tomic. Chron., c. 15.

(101) Bastero : mss. du Vatican.

(102) Capmany : t. 5, Vocabul., f. 355.

rate d'une discussion juridique en langue vulgaire, tandis que la loi et ses commentaires étaient rédigés en latin, que, pour obvier aux abus trop visibles d'une interprétation arbitraire, le Roi Ferdinand I, dit le Juste, proposa aux Cortés de Barcelone, de l'an 1413, et fit décréter, que les constitutions de Catalogne seraient réunies en un seul volume (103), et traduites du latin en catalan (104). Cette ordonnance ne reçut pas de suite son exécution; il fallait du temps pour classer les diverses pragmatiques et les constitutions dans un ordre convenable; et ce travail, dont Ferdinand avait senti la nécessité, mais dont il ne put surveiller l'exécution, ne fut terminé que par son successeur don Alonso V (105).

La traduction du Code catalan en langue vulgaire était un évènement important dans l'histoire des Rois d'Aragon, et elle devait amener une espèce de révolution dans les cours ecclésiastiques, dans les tribunaux, dans l'administration et dans les pouvoirs départis aux divers officiers publics du royaume. Aussi, ce fut un des premiers ouvrages qui obtinrent les honneurs

---

(103) Constitutions de Cathalunya : lib. 1, cap. 34, fol. 1.

(104) Voir le texte de l'ordonnance, dans les Notes.

(105) Les premiers fueros d'Aragon furent écrits en langue catalane, ainsi que l'affirme l'historien des rois d'Aragon, Francisco Andrès de Uztarros : *Y assi confirmo à esto yo, qui los primeros fueros que huvo puestos en ordon à Aragon, fueron los sobre escritos, que estan en catalan.*

de l'impression, du moment où cette importante découverte fut connue en Espagne (106).

Plus tard, on s'aperçut que la classification adoptée dans cette première rédaction des constitutions était loin d'être méthodique; les abus qu'elle entraîna fixèrent l'attention de Ferdinand le Catholique, et des jurisconsultes du siècle suivant. Une nouvelle classification fut sollicitée et obtenue aux Cortés de Barcelone, l'an 1564; mais elle ne fut publiée que l'an 1587 (107), par ordre de Philippe II. Ces constitutions ont été jurées et observées par seize Rois d'Ara-

---

(106) Pédro Posa, était prêtre, et c'est le premier imprimeur connu en Catalogne: il imprima, l'an 1481, la traduction de Quinte-Curce, par don Louis de Fenollet; l'an 1489, l'ouvrage de Ramon Lull, et l'historia sagrada de S. Pedro Pasqual (Ximenes t. 1, fol. 55); l'an 1495, la traduction catalane des œuvres d'Albert-le-Grand. Juan Rosembach, allemand, plus laborieux que Posa, imprima un grand nombre d'ouvrages et entre autres : l'an 1495, le même ouvrage catalan de S. Pédro Pasqual, et l'an 1510, les Constitutions de Catalogne, traduites en catalan, par l'ordre du roi Ferdinand I. Je possède un exemplaire de cette édition, aussi belle que rare; les caractères en sont gothiques.

(107) Cette édition, en 3 vol. in-folio, a constamment guidé les Tribunaux et les divers Officiers administratifs et judiciaires. Elle renferme tout le droit public et le droit civil de Catalogne, Roussillon et Cerdagne. C'est un très beau monument, qui fait honneur aux Princes et aux Etats qui l'ont élevé, et qui pourrait être consulté avec fruit, lorsqu'on s'occupera des lacunes existantes dans notre législation. Le répertoire (Rigaudina) des coutumes de la ville de Perpignan, a été imprimé plusieurs fois. J'en ai une édition en caractères gothiques, du commencement du 16e siècle.

gon, et par sept Rois de Castille après la réunion des deux couronnes. Mises à la portée de tous les lecteurs, depuis qu'on les avait traduites ; confiées à la surveillance de tous les fonctionnaires publics qui, d'après la la loi, devaient être catalans, à l'exception des trois premiers fonctionnaires et de l'archevêque de Tarragone (108), ce ne fut jamais impunément qu'on chercha à y porter atteinte. Elles imposaient au souverain, en montant sur le trône, des conditions dont l'oubli pouvait avoir des conséquences fâcheuses ; et, conformément à l'ancien usage (109), les Rois d'Aragon et leurs successeurs les Rois de Castille juraient de laisser à la Catalogne, *le même langage dans les actes publics*, « le même style pour les expéditions, les » mêmes lois et usages, les mêmes immunités, et la » même forme dans les administrations de toute es» pèce (110). »

Depuis la nouvelle rédaction des constitutions, l'oubli de la langue latine fut très-rapide ; et cependant, par respect pour l'ancien usage, et en faveur de ceux qui avaient contracté l'habitude d'écrire en cette langue, on permit que les sentences de la royale audience fussent rédigées à volonté, en latin ou en catalan, par les notaires nommés d'office pour chaque affaire.

A peu-près à la même époque, on forma des regis-

(108) Constit. : t. 1, lib. 1, tit. 5.

(109) Proclam. Cathol. : § 35, f. 250 et seq. ; § 27, f. 204.

(110) Xaupi ; Recherches, p. 18.

tres matricules pour la noblesse catalane (111), et l'on commença la rédaction des six volumes de diétaires ou registres journaux, pour cette même noblesse. Déjà le livre des coutumes de la ville de Perpignan avait été rédigé en catalan depuis l'an 1300 (112).

Désormais, la langue catalane fut la seule qu'on admît dans les transactions particulières, dans les tribunaux, à la cour, dans les académies, et dans la chaire. Tout ce qui émanait du souverain et des hautes cours de justice, était rédigé en catalan, à l'exception des actes de la chancellerie (113). Les Cortés, le Prince et les juges, tous parlaient, correspondaient ou jugeaient en catalan (114).

C'est donc au quinzième siècle qu'il faudrait fixer l'époque la plus brillante pour la langue catalane, soit que le temps et l'application constante des écrivains lui eussent donné le degré de perfection dont elle était susceptible, soit qu'elle se prêtât alors avec plus de bonheur et de succès aux inspirations des poètes

---

(111) Archives de la ville de Barcelone.

(112) Il existe un grand volume in-folio, en velin, des coutumes de Perpignan, dans les archives de cette ville. Ces coutumes renferment 87 articles ; l'article 85 prouve que, dès l'an 1172, les jugemens par duels, et les épreuves par le feu, l'eau chaude et l'eau froide, étaient abolis.

(113) Capmany : t. 5, f. 355.
Proclamacion cathol., § 15, f. 165.

(114) Voir, dans l'Appendix, l'opinion de Bastero, extraite de ses Œuvres, et insérée aussi dans la Crusca provenzale.

et à la marche plus grave des historiens. Nous allons faire un choix parmi les uns et parmi les autres, puisque la seule série des écrivains catalans qui appartiennent au quinzième siècle, occupe plusieurs rayons des riches bibliothèques de Barcelone.

Juan Monso, dominicain très-érudit, savant voyageur et théologien, plus que suspect à l'université de Paris, parce qu'il osa lui résister, mourut dans un âge très-avancé (l'an 1412), après avoir publié plusieurs ouvrages (115). Il composa un traité fort estimé, sur *l'Idiome valencien.*

Antonio Canals, religieux valencien et disciple de S. Vincent Ferrer, composa plusieurs ouvrages en catalan et traduisit, dit-on, avec succès, les neuf livres de Valère-Maxime (116). Il mourut l'an 1419.

Don Manuel Diez était un chevalier valencien d'une très-illustre origine, et il s'allia (117) au sang royal par son mariage avec Catherine de Vilanova. Étant majordome du Roi don Alonso V, il composa (118) pour l'éducation de la noblesse, un traité de maréchalerie, intitulé : *Llibre de la menescalia, composto per lo noble Mossen Manuel Diez.* Après avoir rempli plusieurs emplois importans, il mourut à Valence, l'an 1443.

(115) Ximeno : t. 1, f. 17.
Echard : Scrip. ord. præd., t. 1, f. 691.
Zurita; lib. 2, cap. 71.
(116) Ximeno : t. 1, f. 33, col. 1 et 2.
(117) Id : t. 1, f. 37.
(118) Nic. Anton : Bibl. Vet., t. 2, pag. 18, num. 470.

Miguel Perez publia, vers l'an 1474, une traduction catalane de l'Imitation de J.-C.; elle fut imprimée à Valence, l'an 1491.

Louis Alcanyis était médecin à Xativa, dans le royaume de Valence, et fut aussi un poète très-estimé. On a de lui un traité sur la peste, quelques poésies, qui furent recueillies par Fenollar, et le recueil des fueros valenciens (119). On présume que cet écrivain mourut l'an 1474.

Don Louis de Fenollet, chevalier valencien, occupa un rang distingué à la cour d'Aragon (120). Il traduisit en catalan la vie d'Alexandre, par Quinte-Curce, et y ajouta neuf chapitres, pour suppléer aux deux livres perdus. Cet ouvrage paraît être le premier qui ait été imprimé à Barcelone, par les soins de Pierre Posa, prêtre et imprimeur catalan, et de Pierre Bru, savoyard (121).

Pierre Tomic, ou Tomich, né à Barcelone, d'une famille noble, consacra sa vie aux recherches historiques (122), et publia sa Chronique des Rois d'Aragon,

---

(119) Ce précieux recueil fut publié en latin, sous le titre suivant : Aureum opus regalium privilegiorum civitatis, et regni Valentiæ. Val. 1515.

Ximenes : t. 1, f. 364.

(120) Ximenes : t. 1, f. 54.

(121) La Historia de Alexandre, scrita de Quinto-Curcio-Rusco. (Barcelone, 16 juillet 1481, in-folio). Per Luis de Fenollet en la present lengue Valenciana transferida.

(122) Corbera, lib. 5, cap. 13, p. 246.

Calça : lib. 1, cap. 1, fol. 9.

Zurita : lib. 1, cap. 2.

en langue catalane : cet ouvrage a souvent été consulté avec fruit par les annalistes qui lui succédèrent. Jean Rosembach l'imprima pour la première fois à Barcelone, l'an 1495.

Juan Esteva, notaire et médecin, dans le royaume de Valence. Il composa un Dictionnaire latin et valencien, avec un recueil de phrases, pour faciliter la lecture des anciens manuscrits (122 bis). On imprima ce livre à Venise, l'an 1489, et la même année de la mort de son auteur.

Mossen Bernardo Fenollar était un ecclésiastique de famille distinguée, qui se rendit célèbre par ses poésies (123). Son style enjoué, ses allégories, ses récits pleins de grâce et de vérité, lui méritèrent beaucoup de lecteurs. Il mourut l'an 1493, laissant plusieurs ouvrages, qui furent tous imprimés :

1° Un Recueil de chansons, *Obres ô trobes*, qui fut rédigé, à la suite d'une espèce de lutte poétique. Il est d'autant plus curieux que c'est un choix fait sur les œuvres des poètes admis au concours.

2° *L'Historia de la Passio de nostre Senyor Deu J.-C.* Valence, 1493. *Jayme de Vila*, imprimeur.

3° *La Disputa dels Jovens y dels Vells.* Valence, *Lope de Roca*, imprimeur allemand. C'est une allégorie remplie de traits plaisans et d'une saine morale.

4° *Obra feta sobre un deport de la Albufera.*

(122 *bis*) Ximenes : t. 1, ib. f. 55.

(123) Id. f. 59.

5° Un Traité sur les mots dont il était convenable de purger le dictionnaire valencien.

Il existe enfin du même auteur plusieurs trobas ou chansons, éparses dans d'autres ouvrages, et notamment dans le Cancionero general, imprimé à *Amberes*, par Felip Nucio, l'an 1573.

Jayme Gazull obtint quelque célébrité par son érudition, qui n'altéra jamais la gaîté de son caractère et de ses poésies (124). Il composa un poème intitulé : Plaintes des laboureurs de la plaine de Valence, contre le vénérale Bernard Fenollar, prêtre (125), pour lui reprocher sa sévérité contre certains mots de la langue vulgaire dont il proposait la suppression. Gazull mourut vers l'an 1493.

Balthazar Portell et Narcis Vinyoles étaient tous les deux avocats et poètes (126); ils s'exercèrent avec succès sur la langue catalane, et l'on admirait surtout les trobas du dernier (127).

Mossen Juan Roiz de Corella, de l'illustre famille des Comtes de Cosentayna, fut aussi distingué par sa noblesse que par son érudition et ses talens poétiques (128). Le savant critique Grégoire de Mayans avait le recueil des œuvres de Roiz, et il nous apprend qu'elles se composaient de vingt-six poèmes ou traités divers,

(124) Ximenes : t. 1, f. 59.

(125) Brama dels llauradors del orta de Valencia contra lo venerable Mossen Bernat Fenollar prevere.

(126) Ximenes : t. 1, f. 61.

(127) Cancionero gen., 1573, f. 304. 316.

(128) Ximenes : t. 1, f. 62.

en langue valencienne. Cet auteur mourut l'an 1500.

Mossen Juan Escriva (129), poète contemporain de Corella, appartenait à une noble famille, établie à Valence, mais originaire de Narbonne. Ses poésies étaient très-recherchées, et elles furent imprimées, en quatre parties séparées, l'an 1495. Escriva était aussi homme de guerre et très-bon mathématicien; après avoir rempli, avec honneur, des places importantes à la cour, il se retira comblé de faveurs, et mourut l'an 1500. On attribue à cet écrivain une traduction catalane d'Ovide, qui fut imprimée à Barcelone, l'an 1494, format in-4°.

Le quinzième siècle vit encore deux Princes aragonais ambitionner la gloire d'être comptés parmi les bons écrivains, et atteindre le but que bien d'autres ne faisaient qu'apercevoir.

L'infant don Carlo de Viana, fils du Roi Juan II, et le plus illustre, tant par le mérite de ses ouvrages, que par les infortunes qui le conduisirent au tombeau, à l'âge de quarante ans (en 1461) (130). Il protégea les lettres avec un sage discernement; il encouragea les études, il créa de nouvelles écoles, et sa petite cour fut, jusqu'à sa mort, le rendez-vous de tout ce qu'il y avait de plus distingué dans les états de son

---

(129) Ibid. f. 64. Zurita : lib. 3, cap. 7.

Viciana : Chron. de Val., part. 2, verb. escriva.

Torrella : de Imag. astrol. in epist.

(130) Abarca : Anal. d'Ar., t. 2, cap. 3, f. 256.

Zurita : t. 4, lib. 17, cap. 24.

père, et surtout en Catalogne. Il nous reste de ce Prince, la chronique des Rois d'Aragon et de Navarre (131), une traduction des Ethiques ou œuvres morales d'Aristote, qu'il dédia à son oncle don Alonse, roi de Sicile, et des poésies bâdines, qui n'ont jamais été imprimées (132).

L'infant don Ferdinand d'Aragon, neveu de Ferdinand le Catholique, et archevêque de Zarragossa, écrivit en catalan l'histoire des Rois d'Aragon (133), avec beaucoup de soins et de recherches. Son ouvrage a été souvent consulté par les annalistes Aragonais Diego, Murillo, Uztarroz, Carillo et autres.

Il nous reste encore à nous occuper des deux poètes les plus marquans du quinzième siècle et de la littérature catalane. La célébrité dont ils jouissent, sans contestation, dans les anciennes provinces aragonaises, est uniquement fondée sur le mérite de leurs ouvrages. Nous avons cru convenable de rapporter leur notice à la fin du siècle, parce que l'examen de leurs compositions intéresse aussi l'histoire de la langue catalane, et qu'il tend à prouver tout ce que pouvait être cette langue en des mains habiles, et avec quelle facilité elle se prêtait aux tournures, à la variété des tons et aux inversions poétiques.

Mossen Ausias March était né à Valence, d'une fa-

---

(131) Serra : f. 333.

(132) Blasco de Lanuzes : hist., t. 1, lib. 5, cap. 37. Abarca : Anal, d'Arag., t. 2, cap. 3, num. 8 et 9.

(133) Serra : f. 333.

mille noble et originaire de Barcelone ; il fut appelé de bonne heure à la cour d'Aragon (134), et l'accueil qu'il y reçut, les faveurs dont on le combla, l'encouragèrent dans ses premiers essais sur l'art des juglars. Il devint (135) l'ami du Prince de Viane, dont il partagea fidèlement la mauvaise fortune ; et lorsque la politique ténébreuse de Jean II, secondée par le caractère inconstant et jaloux des Catalans, eut réduit au désespoir cet infortuné Prince, et privé les poètes du siècle de leur plus constant protecteur, Ausias March revint chercher un asile dans sa patrie, et y consacra ses loisirs à l'étude des lettres. C'est alors qu'il composa son poème sur l'amour, en l'honneur d'une dame valencienne appelée Dona Teresa Bou; et plus tard, lorsque l'âge lui inspira des chants plus sévères, il publia ses poèmes moraux et le poème sur la mort, qui fut sa dernière composition. Toutes ses œuvres furent réunies en un seul volume, et imprimées à Barcelone, l'an 1543. L'édition de Valladolid, de l'an 1555, renferme un vocabulaire des mots qui avaient vieilli dans le siècle qui suivit la mort d'Ausias (136). Le poème sur l'amour, intitulé : *De Amor*, est divisé en quatre-vingt-quatorze chants, dont chacun est composé de plusieurs stances de huit ou dix vers, dans lesquelles ont été intercalés quelquefois des distiques

(134) Mariana : de Reb. hist., lib. 23, cap. 3.

(135 Zurita : t. 4, lib. 17, cap. 24.

(136) Il était mort à Valence, l'an 1460.

destinés à reposer l'attention ou la voix du chanteur; le chant est toujours terminé par une tornada, qui en est comme la moralité.

Le début de ce poème est plein de grâce et naïveté (137).

Chant premier, *strophe première :* Celui qui n'est pas triste ne doit pas s'occuper de mes vers; mais celui qui a connu autrefois la douleur, ou bien celui qui est subjugué par une passion fatale, s'il se plaît dans la tristesse, n'a pas besoin de chercher la solitude : qu'il lise mes vers, il y trouvera des pensées mélancoliques, écrites sans art, par un poète dont la douleur a troublé la raison; et si je suis si infortuné, amour seul en connaît la cause.

Plus bas, l'auteur ajoute, 3e *strophe :*

Le temps n'est pas éloigné que j'adopterai la vie d'ermite, afin de me consacrer au culte de l'amour (138). Que personne ne s'étonne de cette étrange façon de vivre, car l'Amour me sollicite pour aller à sa cour; et moi qui l'aime uniquement pour lui-même, sans renoncer cependant aux faveurs qu'il peut m'accorder, je cède sans peine aux charmes de sa mélancolie, et je lui consacre le reste de mes jours.

L'octave suivante est la deuxième du second chant; l'auteur y fait allusion à dona Leonor Ripoll, sa

---

(137) J'ai tenté quelques traductions sur l'édition de 1555, dont je possède un exemplaire. Voyez, dans les notes, le texte de ces traductions.

(138) Pour mieux chômer les fêtes de l'Amour, dit le texte.

femme, et à sa passion naissante pour Teresa Bon: comme la mer, dont les vagues agitées mugissent au loin, lorsque deux vents impétueux, dont l'un vient du levant et l'autre du couchant, soufflent à-la-fois, jusqu'à ce que l'un d'eux cède, et que l'autre devenu plus puissant, prenne le dessus; de même deux grands desirs ont combattu mon cœur jusqu'à ce qu'il ait fait un choix; et n'en craignez point l'aveu, car mon amour est loyal et sincère.

Le 66e chant (139) est rempli de plaintes contre les rigueurs de l'amour. Voici la stance qui commence ce chant:

« Quel est celui qui se contente d'aimer, lorsqu'il sait comme moi jusqu'où desirs d'amour peuvent s'étendre? Quels seraient ceux qui, ayant goûté ses douces faveurs, se résigneraient à l'adorer désormais les mains jointes et hors de son temple? Je suis le seul que le sort condamne à ne pouvoir rien tenter, ni rien demander. Je ne puis qu'aimer; et si par fois je veux m'en défendre, mes efforts sont toujours impuissans. »

Le poème sur l'amour est immédiatement suivi d'une épître en vers, adressée à Dona Tecla de Borja (140), Comtesse de Castellar et sœur du Pape Caliste III, et

(139) p. 80, ch. 66.

(140) Nacleta, dit le texte, *na* est ici diminutif de *dona*; dans le discours, la syllabe *na* est toujours l'article *la* de la langue française. *Cléta* est pour técla.

de la réponse de celle-ci au poète aimable qui célébrait sa beauté.

Viennent ensuite les poésies morales, *Obras morales*, comme les intitula leur auteur. Nous n'en citerons qu'une stance, qui commence le 4^e^ chant d'un poème.

La plupart des hommes (141) se plaignent de la fortune, et la maudissent à cause de ses caprices ; ils voudraient lui imposer des lois et traiter à l'amiable avec elle, pour en obtenir des faveurs et la corriger de son inconstance ; mais ils oublient que c'est son usage d'élever les humbles et de faire descendre les hommes trop élevés, et qu'elle punit ceux qui s'en affligent trop vivement, en les privant des biens qu'ils ont ambitionnés.

La mort de la belle Teresa Bon, qui arriva peu de temps après la publication de ce poème, rendit Ausias March long-temps inconsolable ; mais lorsque le temps eut affaibli ses douleurs et disposé son cœur aux impressions d'une douce mélancolie, son génie poétique parut se réveiller, et il composa alors le poème sur la mort, qui n'est pas moins remarquable par la noblesse des pensées que par le mérite particulier du style. Dans ce poème, qui n'est autre chose qu'un recueil de pensées philosophiques, et dont toutes les stances ont dix vers, on y voit l'auteur, soumis aux coups du sort qui l'a frappé, chercher des consolations dans l'avenir, et ne s'occuper du présent que pour y puiser des leçons de

(141) ch. 4, p. 145.

haute morale. Ici, plus que jamais, la traduction devient difficile ; la poésie catalane a des tournures qui lui sont propres, et une hardiesse d'expression qui ne peut pas passer dans d'autres langues. Les stances de dix vers et celles de huit, qu'on appelait octave et octavin, ont, par leur arrangement symétrique, une cadence qui flatte l'oreille ; la mémoire est soulagée par ces repos variés de rime en rime, et l'attention est captivée jusqu'à la fin, sans avoir recours aux chutes régulières et trop fréquentes de nos vers épiques. Les Italiens ont connu, après les Catalans, tous les avantages de l'octave à rimes entre-mêlées. Boccace, et après lui le Tasse et l'Arioste, l'ont employée de préférence aux autres formes poétiques ; et Thibault, Comte de Champagne, qui vécut un siècle avant Boccace, écrivit en octavins ses naïves et gracieuses complaintes. On trouvera dans l'Appendix, un choix de stances et le texte des traductions précédentes.

Mossen Jaume Roig fut le contemporain et le rival en talent d'Ausias March (142). Sa naissance et les services militaires de ses ancêtres lui donnaient le droit de paraître à la cour ; mais l'amour des lettres lui fit renoncer à la carrière des armes ; et après avoir étudié avec succès les sciences diverses qu'on enseignait alors dans les écoles de Grenade et de Cordoue, il fut nommé médecin de la Reine dona Maria, épouse du Roi don Alonso V. La gravité de cette fonction et les

(142) Ximenes : t. 1, Approb. de Mayans, f. 4.
Id., t. 1, f. 50, col. 2.

devoirs qu'elle lui imposait, ne purent empêcher Mossen Jaume d'accorder à la poésie le culte qu'il lui avait voué dès son enfance; et son talent original, surmontant les obstacles, lui assura à la cour un rang distingué. Ses trobas et œuvres diverses n'ont jamais été imprimés, à l'exception d'un petit poème, qui fait partie du recueil rédigé, l'an 1474, par Mossen B. Fenollar, et dont il a déjà été fait mention. Cependant le talent de Jaume Roig n'a pas été confié uniquement à la tradition historique. Il nous reste de lui un ouvrage qui suffit pour justifier la renommée du poète et les éloges de ses contemporains. Il fut composé vers l'an 1460, pour l'éducation de Balthasar Bou, seigneur de Callosa et neveu de l'auteur. Celui-ci s'est proposé, dans la 1re partie de son poème, de dévoiler tout ce qu'il y avait de dangers dans la coquetterie des femmes de son temps, et par combien de ruses, de détours et de séductions elles parvenaient à maîtriser la jeunesse et à lui imposer une sorte d'esclavage : dans la seconde partie, il exhorte son neveu à chercher un meilleur appui, et les charmes d'une vie paisible et honorée, dans le culte de la Vierge, dont il élève les ineffables bontés (143). Cet ouvrage se ressent donc de l'esprit du siècle. Les idées badines, les tableaux de la vie privée, dessinés par fois avec trop de vérité, la licence des cours et des grandes villes se trouvent en opposition avec des pensées religieuses, des pratiques mystiques

(143) Echard : Script. ord. præd., t. 1, p. 845.

et une érudition digne d'un traité de théologie ; mais le talent de l'auteur s'est montré dans le dessin de ces mêmes tableaux et dans la variété de tous ceux qu'il a adoptés (144). Son style est bref, laconique, plein de sens et d'énergie ; un mot, un vers, suffisent pour peindre une coquette, ou le caractère de celui qu'elle subjugue. C'est par le style que cet écrivain se fait remarquer, et les détails de la vie privée seraient sans intérêt, sans le contraste qui les fait remarquer et si on les dépouillait de cette simplicité et de cette vérité d'expression qui en font tout le charme : aussi la traduction de ce poème, dans une langue étrangère quelconque, devient à peu-près impossible ; les pensées seraient dénaturées en changeant d'expressions, et peut-être, pour donner une idée satisfaisante du talent de l'écrivain et du mérite de sa composition, devrait-on *imiter* plutôt que *traduire*. L'ouvrage parut sous le titre suivant : « *Llibre de Consells, fet per lo magnifich mestre Jaume Roig* (145), » et fut imprimé pour la première fois à Valence, l'an 1531 (146), avec cette épigraphe : *Sicut lilium inter spinas, sic amica mea inter filias.*

Il est divisé en quatre parties, dont chacune a plu-

(144) Escolano : Hist. de Val., t. 1, lib. 1, cap. 14, col. 91.

(145) Alva : in Milit., p. 671.

(146) L'exemplaire que je possède est de cette première édition : quoique imprimé en caractères gothiques, la lecture en est facile ; la difficulté n'existe que dans la brièveté du style et des vers.

sieurs chants, ou plutôt des repos. L'auteur met en scène un oncle, qui raconte à son neveu les temps orageux de son enfance, lorsque le veuvage de sa mère lui eut imposé des tuteurs avides dans le vicaire et le notaire de la paroisse : repoussé de la maison paternelle, il n'y rentre que pour y voir sa mère punie d'un sot mariage contracté avec un jeune homme ; par la perte de sa fortune, elle est réduite, pour vivre, à l'état de servante. Un spectacle aussi douloureux décide l'orphelin à aller chercher fortune en terre étrangère. Il est admis comme page, auprès d'un chevalier catalan, dont la bannière jouissait alors d'un grand renom ; il apprend auprès de lui tout ce que devait savoir un futur chevalier : le service du château, celui des armes, la chasse, l'équitation, la maréchalerie, la musique, la danse, et jusqu'à l'art de découper avec adresse les viandes et toute espèce de gibier. Instruit à si bonne école, et amoureux d'aventures, il part pour Tarragone et Monserrat, visite N. D. de Béziers, et arrive à Paris durant les guerres qui troublèrent le règne de Charles VI ; il prend parti pour l'armée du Dauphin, et s'enrichit en faisant la guerre aux Anglais. L'hiver mit fin à une campagne brillante. Au tumulte des armes succédèrent des jeux guerriers et des fêtes galantes (pag. 15. verso).

La noblesse se montrait en foule à la cour du Dauphin ; mais un évènement tragique y porta bientôt le trouble. Une belle Parisienne, voulant traiter favorablement le chevalier valencien, empoisonna son mari en voulant le faire dormir : la cour parvint à l'absoudre;

mais le Parlement plus sévère la condamna à périr sur le bûcher destiné à consumer le cadavre de son mari; le chevalier, craignant pour sa vie, abandonna en toute hâte la Cour du Dauphin, et revint à Valence, menant avec lui un train de grand seigneur. Il se marie à l'âge de 32 ans, avec une femme jeune, belle et riche; de nouveaux malheurs l'attendaient, et ils ne finissent que la première année de son veuvage.

Il se décide à voyager de nouveau, et il parcourt diverses contrées; partout la coquetterie des femmes le poursuit, et partout il est dupe de sa bonne foi. Il s'engage dans de nouveaux liens; mais toujours trompé dans ses espérances, et trahi par une femme dont il venait de faire la fortune, il attend qu'un second veuvage vienne mettre un terme aux chagrins qui l'assiègent et l'exposent à la risée publique. Une dernière épreuve lui reste encore à faire : trompé à la cour, dans le monde, à la campagne et sous le toit paternel, il croit du moins que les couvens placent les femmes à l'abri des faiblesses humaines; mais trop de preuves viennent encore le désabuser et lui apprendre que, peut-être, les femmes n'ont jamais plus d'esprit, de ruse, de malice et de persévérance dans leurs projets, que lorsque, confinées dans la solitude, elles ont à lutter tout à-la-fois contre les barrières qu'on leur oppose, contre les devoirs de leur état, et contre leurs propres inclinations.

Le tableau de l'intérieur d'un couvent, sur lequel l'auteur paraît s'arrêter avec complaisance, termine la seconde partie de son poème et la série d'épreuves

qu'il semble avoir imposées à son chevalier. Il cherche désormais dans les livres de Salomon, l'oubli d'une jeunesse orageuse, et l'étude de la sagesse succède aux exercices des camps et à la licence des cours. Comme on peut le voir par cette courte analyse, ce n'est point par le mérite de la composition que brille le talent de Jaumé Roig; c'est dans les détails, c'est dans les nombreux épisodes qu'il intercale avec adresse dans son récit, qu'on retrouve cette heureuse facilité, cette originalité piquante et cette variété de ton et de style qui caractérisent son ouvrage.

Au siècle des juglars et des poètes succéda celui des historiens et des jurisconsultes; car telle est la marche ordinaire de l'esprit humain : les hommes sentent avant de raisonner, et Homère a précédé Socrate. Ainsi donc la langue catalane, forcée de se prêter à la gravité des discussions et à l'ergotisme des tribunaux, de s'élever dans l'assemblée des cortés à la hauteur des questions les plus graves et les plus sévères, déploya tout-à-coup des ressources inconnues et une précision indispensable dans les affaires politiques.

Nous avons déjà vu que le Code de Commerce avait été rédigé à Barcelone, long-temps avant que les autres villes marchandes y songeassent, et que les coutumes de Perpignan, recueillies et traduites une première fois sous les Comtes de Roussillon, avaient été définitivement transcrites dans un registre particulier, vers l'an 1300. Mais ces rédactions prouvent seulement que l'administration de la justice avait été soumise de bonne heure à des formes conservatrices, et que la civilisation dans les nouveaux états formés sur les ruine-

de l'antique Espagne, suivait une marche progressive, et peut-être rencontrait moins d'obstacles que dans les états voisins; mais ce ne fut qu'après la réorganisation des cortés de Catalogne, de Valence et d'Aragon, que les lois et les coutumes furent recueillies en forme de code, et que l'interprétation de ces règles de justice devint l'objet des méditations des commentateurs; aussi, à partir de cette époque, l'on compte un grand nombre de jurisconsultes catalans, et plusieurs ont légué à la postérité des ouvrages justement estimés; mais la plupart d'entre eux, pour se conformer à l'usage, écrivirent en latin; cependant, leur existence et le mérite particulier des ouvrages rédigés en catalan, suffisent encore pour prouver les résultats inévitables de l'institution politique des cortés, sur la perfection de la langue catalane, et combien les universités instituées par des Princes amis des lettres, eurent d'influence sur cette même langue.

Le seizième siècle vit donc plusieurs écrivains catalans se distinguer de leurs devanciers par la facilité avec laquelle ils écrivaient sur les matières les plus abstraites; et si les événemens importans du siècle changèrent la marche de l'esprit humain et lui imprimèrent une nouvelle direction, si les productions littéraires d'un esprit fin et d'une imagination brillante devinrent plus rares, on peut remarquer aussi qu'elles furent heureusement remplacées par cette rectitude d'idées, par cette sévérité et cette élévation dans le style que comportent les sciences morales et philosophiques.

Cependant dans la longue série des écrivains qui appartiennent à une époque si importante pour l'histoire de la Péninsule, et par les changemens qu'elle amena dans la politique européenne, on compte encore quelques poètes et quelques romanciers; mais leurs œuvres tardives venant après les compositions gracieuses et justement admirées, de Martorell, d'Ausias March et de quelques autres, elles n'ont pu surmonter l'oubli auquel un goût plus difficile et des méditations plus graves les condamnèrent du vivant de leurs auteurs. Arrêtons-nous un moment sur quelques-uns des noms les plus marquans de cette série, et parmi les jurisconsultes, les historiens, les commentateurs et les agronomes.

Francisco Solsona, né à Argelaguer, petit village situé sur la frontière de Catalogne et de Roussillon, obtint un grand renom par la connaissance approfondie qu'il avait acquise de la jurisprudence catalane. Il publia plusieurs ouvrages, et entre autres (147) le Formulaire des notaires, intitulé: *Estil de Capbrevar*, imprimé à Barcelone, l'an 1565, et un Traité sur le *Estil de las Clausulas*, qui fut aussi imprimé.

Don Lluis de Peguera, membre de la Royale Audience de Catalogne, publia, sur la fin du seizième siècle, un traité sur les cortés, avec le titre suivant: *Pratica, forma, y Estil, de celebrar Corts generals en Cathalunya* (148). Cet ouvrage a été réimprimé plu-

(147) Marcillo : part. 2, cap. 7, § 3, num. 504.

(148) Marcillo : part. 2, cap. 7, § 3, num. 574, p. 346.

sieurs fois, et la dernière, ce fut l'an 1701. Depuis sa publication, on n'a cessé de le considérer comme un manuel indispensable pour la tenue des cortés et pour classer les droits ou les priviléges respectifs des individus qui en faisaient partie.

Pedro Miguel Carbonell (149) naquit à Barcelone, et son mérite le porta successivement aux emplois de notaire, de secrétaire-d'état et d'archiviste du roi Ferdinand-le-Catholique. Il écrivit avec succès l'histoire de Catalogne, jusqu'au règne de Jean II, sous le titre plus vaste de *Chronica general de Espana*. Cet ouvrage, remarquable par l'étendue des recherches et par l'importance des matériaux qu'il fit connaître, et dont on n'avait pas encore soupçonné l'existence, a d'ailleurs le mérite particulier, de renfermer en entier les annales du roi don Pedro IV, dont il a été déjà fait mention. La chronique de Carbonell a été imprimée pour la première fois l'an 1536.

Jaume Ramon Vilà, originaire de Barcelone, et d'une famille très ancienne, fut renommé par son érudition: il publia, entr'autres, un Nobiliaire de Catalogne, avec des recherches curieuses sur l'histoire des anciennes familles et sur la chevalerie (150). On a de lui plusieurs histoires manuscrites, dont le style est estimé.

---

(149) Marcillo : part. 2, cap. 7, § 3, fol. 362, num. 612.
Corbera : Cat. illust., lib. 5, cap. 11, f. 236.

(150) Marcillo : ibid., f. 333.
Corbera : Cat. illust., t. 1, lib. 1, cap. 2, fol 7.
Serra : indice histor., num. 480 et suiv.

Don Angel Delpas, né à Perpignan, l'an 1540, dans la famille que Louis XIV distingua plus tard, en lui accordant le marquisat de Saint-Marsal, était moine franciscain. Son mérite éminent le fit appeler à Rome, où il vécut dans l'intimité des papes Grégoire XIII, Sixte V et Clément VIII (151). Il écrivit avec succès dans plusieurs langues, et particulièrement en catalan.

Cosme Damien Hortola, né à Perpignan, d'une famille peu fortunée, se distingua par son goût pour les lettres et par son application à l'étude des sciences les plus abstraites. Il se fit un nom à l'université de Paris, à la cour de Rome, et même dans les académies de Cordoue et de Grenade. Il a peu écrit, mais son savoir le mit sans cesse en évidence, et il fut tout à-la-fois, le chef de l'université de Barcelone, le conseil et le guide du tribunal de l'inquisition, et le député d'Aragon au concile de Trente. Il termina ses jours dans la riche abbaye de N.-D. de Villebertrand, que le roi Philippe II lui avait fait accorder. Ses œuvres historiques n'ont jamais été imprimées.

Francisco Tarafa (152), chanoine de Barcelone et archiviste royal de cette ville, écrivit d'abord en latin l'Histoire d'Espagne, qu'il dédia à Philippe II. Plus tard les matériaux qu'il avait recueillis le mirent à même de rédiger en catalan les ouvrages suivans :

Chronica de cavallers Catalans. Ces recherches intéressent plus de 500 familles catalanes.

---

(151) Marcillo : ibid., fol. 306.

(152) Serra : indice hist., fol. 301, num. 431.

Dels Poblas, rius y montagnas de Espana. Cet ouvrage est rempli d'annotations, qui éclaircissent un grand nombre de points douteux sur la géographie ancienne et du moyen âge.

Diccionario geografo de Espana.

Ces trois ouvrages sont toujours restés manuscrits. Il en existe plusieurs copies : les originaux sont déposés au monastère de Saint-Jérôme de la Murtra, près de Barcelone.

Pedro Anton Beuter (153), né à Valence, fut admis dans les ordres sacrés. Son savoir lui fit obtenir les charges les plus honorables dans la cathédrale et à l'université. Son ouvrage le plus important est sa *Chronica general de Espana*, qu'il traduisit ensuite lui-même en castillan. L'impression de l'édition catalane, est de l'an 1538.

Anton Domenec (154), né dans les environs de Girone, rédigea, dans les loisirs du cloître, où il s'était retiré de nouveau, après avoir été chercher à Rome les dispenses d'un vœu, l'*Histoire de tous les saints et de tous les hommes illustres de Catalogne.* Il mourut vers l'an 1604.

Le moine Augustin Eura, évêque d'Orense, en Galice, publia un traité sur la langue catalane (155).

---

(153) Ximenes : t. 1, p. 104 et suiv.

(154) Marcillo : ibid., fol. 303.

Antonio : Biblioth. hisp.

(155) Serra : Hist. de Monserrat, part. 2, cap. 26, p. 279, note 9.

Antic Roca, né à Girone, d'une famille distinguée de la bourgeoisie, professa très long-temps à l'université de Barcelone, et pour faciliter les études, il rédigea un Dictionnaire catalan et latin, qu'on imprima sous ses yeux, l'an 1561 (156).

Jaubert Fabricius, publia une Histoire des rois d'Aragon, peu estimée. Cet écrivain était moine (157).

Rafel Mox, était un habile médecin et un citoyen recommandable. Il publia, l'an 1587, à Barcelone, un ouvrage sur la peste (158).

F°. Calça, né à Barcelone, y professa avec distinction la rhétorique, et ne publia, des divers ouvrages qu'il avait écrits, qu'un Essai historique sur la Catalogne. On l'imprima l'an 1588 (159).

Miguel Agustin, prieur du Temple à Perpignan, rédigea et publia, en catalan, l'an 1597, un traité d'Agriculture, qui a été plus tard traduit en castillan, par le même auteur, avec un vocabulaire, en six langues, des plantes, des arbustes et des arbres qui intéressent l'agriculture (160).

Miguel Llot de Ribera, étant professeur de l'université à Perpignan, fut chargé d'une mission importante

---

(156) Marcillo : ibid., fol. 298.

(157) Corbera : lib. 5, cap. 2, p. 292. Proclam. cathol., p. 11.

(158) Antonio : Biblioth. hisp.

(159) Crisi : part. 2, cap. 7, num. 489.

(160) Marcillo : ibid., fol. 350.

à la cour de Rome. A son retour, il publia plusieurs ouvrages et un recueil de poésies catalanes (161).

Honofre Manescal, prêtre du diocèse de Tarragone, prêcha, l'an 1597, dans la cathédrale de Barcelone, le sermon catalan du 4 novembre, qu'un long usage avait exclusivement consacré en l'honneur du roi Jacques II et de la nation catalane. Ce panégyrique, rempli de recherches historiques et de détails qui intéressent la géographie de la province, a été imprimé pour la première fois l'an 1602, et depuis lors, il a été classé avec honneur, dans la collection des historiens catalans (162).

Anton de Viladamor a laissé un ouvrage manuscrit intitulé : *Cronica de Cataluna*, qui a été souvent consulté par Pujades et autres (163).

Nous avons déjà vu que la langue catalane était usitée dans les cortés, et que les rois n'en employaient pas d'autre, dans leurs communications avec ces fameuses assemblées. L'usage était même devenu un droit pour la nation catalane; et ce n'eût pas été sans rencontrer de graves oppositions, que le prince ou ses officiers se seraient permis de faire entendre, dans le sein des cortés, des accens étrangers. Aussi Charles V, que l'on vit lutter avec une constance admirable, et parfois

(161) Serra : f. 162.

Crisi : part. 2, cap. 7, § 3, num. 587.

(162) Je possède un exemplaire mutilé de cet ouvrage, avec le titre suivant : Sermo vulgarment anomenat del serenissim senyor don Jaume Segon.

(163) Crisi : part. 2, cap. 7, § 3, num. 605.

avec trop de bonheur contre les libertés du peuple aragonais, n'osa jamais attaquer de front les libertés catalanes; et le premier témoignage de respect qu'il leur accorda, ce fut d'adopter la langue des rois ses aïeux, et de chercher à la bien parler (164).

Pendant le dix-septième siècle, le nombre des écrivains catalans fut moindre que dans les siècles antérieurs. Il semblait que les lettres avaient perdu de leur charme depuis que les princes d'Aragon s'étaient assis sur le trône de Castille, et depuis que la cour de Barcelone avait été léguée à un vice-roi. Cette brillante suite de juglars qui peuplait autrefois le palais et donnait aux fêtes nationales tant de pompe et d'éclat; les poètes qui leur avaient succédé, et les jurisconsultes qui, en simplifiant les lois, et en les rendant populaires,

---

(164) Dormer: Anal. de Arag., lib. 2, cap. 83, fol. 640.

Tous les ouvrages qui ont été publiés pour la tenue de l'assemblée des Cortés ont été écrits en catalan; on peut citer entre autres:

- Capitols del general, del principat de Cathalunya, Comtats e Rossellò y Cerdanya. Rédigés aux Cortez de 1599. Ils ont été réimprimés plusieurs fois. — Practica, forma, y estil de celebrar Corts, per lo noble don Lluys de Peguera. Directori de las Corts, réimprimé l'an 1698.

Summari dels Carrechs, y obligacions, dels collidors, etc. réimprimé l'an 1683.

Capitols de Corts, per lo redres del general y casa de la Deputacio de Cathalunya. Rédigés aux Cortez de 1706, présidés par l'archiduc Charles, qui s'intitulait alors Charles III.

Voyez, à l'Appendix, l'opinion du savant Bastero, sur la langue catalane.

noms sont essentiellement liés à l'histoire littéraire de l'Espagne. L'un, Vincens Garcia, termine la série des poètes catalans; et son talent distingué, son heureuse facilité, et la grâce de quelques-unes de ses compositions, font encore aujourd'hui l'admiration de ses compatriotes; l'autre, Lopez de Vega, doué d'une imagination brillante et d'une fécondité prodigieuse, créa en Espagne l'art dramatique, et se fit pardonner ses trop nombreux succès par le talent dont il fit preuve, et par le mérite surtout d'avoir ouvert la marche aux poètes castillans. Tous les deux appartiennent à la fin du seizième siècle; mais comme leur réputation littéraire date du siècle suivant, il paraît plus juste de les classer parmi les écrivains de cette seconde époque; mais nous n'aurons à nous occuper que du premier.

Le docteur Vincens Garcia naquit, dit-on, à Tortose, vers l'an 1580. Il étudia à l'université, alors fameuse, de Lérida; et son talent se révéla de bonne heure dans un petit poème qu'il composa en l'honneur de Philippe de Berga, recteur de l'université et descendant de l'illustre juglar du même nom, qui accompagna le roi Charles d'Anjou, à la conquête de Naples (165). Le succès de cette première composition procura à Garcia des amis puissans, qui s'occupèrent de sa fortune et le mirent sur la voie des honneurs; mais le jeune poète, bornant son ambition, se crut assez riche du moment qu'il se crut indépendant; et selon ses desirs, une douce médiocrité favorisa toujours

(165) Gravina: lib. 1, cap. 7.

ın talent et son goût pour l'étude. Il était depuis plu-
ɛurs années recteur de l'église de Vallfogona, lorsque
roi Philippe IV vint pour la première fois à Barce-
ne. Ce prince aimait les belles-lettres, et il recher-
ait la société des poètes. Il vit Garcia, et charmé de
vivacité de son esprit, de son talent d'improvisation,
du mérite, nouveau pour lui, d'une poésie élégante
ns une langue qu'il avait peu estimée jusqu'à ce jour,
obtint, par ses instances, que le recteur le suivrait à
adrid. C'est alors qu'il s'établit entre ce dernier et
)pez de Vega (166), une intimité que le temps ne fit
e resserrer de plus en plus. Rivaux par le talent, et
urant tous les deux la même carrière, ces deux poètes
nnèrent cependant l'exemple rare d'une union par-
te et d'une amitié inaltérable; mais l'envie ne res-
cta point cette alliance de talens et de vertus; elle
aqua le recteur avec acharnement, et le priva suc-
ɛsivement de l'appui du roi, de la bienveillance des
ınds et de l'estime publique. Indigné de ces honteux
ɛcès, Garcia confondit ses ennemis, en révélant leurs
ɛfidies; mais il déserta aussitôt une cour où la mé-
ɛcrité avait tant de crédit, et d'obscurs rivaux autant
moyens de nuire. Poursuivi jusqu'à Saragosse où
ı tenta de l'empoisonner, il eut la douleur de voir
domestique succomber par l'effet du poison; et
ès avoir échappé lui-même à la mort par la promp-
de des remèdes, il se réfugia en toute hâte à sa re-

166) Les poètes Gongoras, Quevedos, Velez de Guevara et
es, étaient fixés à la même époque à la cour du roi Phi-
e IV.

traite chérie de Vallfogona. Il y retrouva le repos qu'il avait vainement cherché à la cour. Dès lors, il partagea son temps entre la poésie et les devoirs de son ministère. C'est l'époque de sa vie la plus remarquable.

La solitude favorisa son beau talent, sans altérer la douceur de son caractère ; elle donnait à ses compositions une teinte philosophique, que tempéraient les saillies d'un esprit naturellement vif, et les souvenirs de sa jeunesse. La mort le surprit dans la force de l'âge (167), entouré d'amis et regretté de ses paroissiens.

Le recueil complet de ses œuvres a été publié à Barcelone, l'an 1820. Les éditions publiées en 1700 et 1703, avaient subi des mutilations que n'avait pu prévenir Garcia, bien qu'il eût été lui-même un censeur rigide de ses propres œuvres, et que la crainte des censures ecclésiastiques l'eût porté à sacrifier une partie de ses poésies légères, quelques jours avant sa mort. Ce recueil est divisé en deux parties

Le docteur Vincens Garcia, termine, comme nous l'avons déjà dit, la série des plus habiles poètes catalans, et je comprends, dans cette série, les poètes valenciens, parce qu'au commencement du dix-septième siècle, les changemens survenus dans la langue valencienne n'étaient pas assez importans pour la faire considérer jusqu'alors comme un dialecte de la langue catalane.

Les poètes contemporains de Garcia, et le petit nombre de ceux qui appartiennent à son siècle, tentèrent vainement de rivaliser avec lui, et d'écrire dans

(167) Il mourut l'an 1623, à l'âge de 40 ans, des suites du poison, qui lui avait été donné à Saragosse.

une langue qui avait offert autant de ressources sous la plume de l'habile recteur. Les noms de Garceni, de Silveri, de Francisco de Ayguaviva, de Felip de Gimara, de Juan de Boxados, de Monnells, de Masanes, de Pardina, d'Heredia et de Cordellas, seraient probablement oubliés, avec les ouvrages destinés à en conserver le souvenir, si Garcia lui-même ne les avait recueillis dans plusieurs de ses pièces (168). Joseph Blanch de Tarragone, Antoine de Bastero de Girone, Michel de Moradell, et autres encore, publièrent aussi des poésies Catalanes : mais la réputation de Garcia éclipsa toutes les autres. D'ailleurs les talens poétiques devenaient de plus en plus rares en Catalogne, par les motifs que nous avons déjà indiqués. Ce ne sera donc que dans une autre classe d'écrivains que nous ferons un choix, pour suivre nos recherches. Quelques noms suffiront pour indiquer une espèce de décadence dans les ouvrages littéraires et dans le mérite des compositions en général. A ces noms, nous en joindrons d'autres, parce qu'ils sont désormais inséparables de certains événemens politiques qui influèrent sur le sort du Roussillon et sur celui de la langue catalane.

André Bosch naquit à Perpignan d'une famille ancienne et considérée (169). La charge d'archiviste de la ville, qui était héréditaire dans sa famille, le mit

(168) Serra : f. 342.
Crisi : f. 367.

(169) Crisi : part. 2, cap. 7, § 3, num. 442.

à-même de compulser les anciennes écritures, et de composer, en l'honneur de sa patrie, un ouvrage qui parut l'an 1628, avec le titre suivant : *Titols de honor de Cathalunya, Rosello y Cerdanya.* Ces recherches ont été d'un grand intérêt, jusqu'au moment où une administration uniforme a remplacé les diverses juridictions civiles, judiciaires et ecclésiastiques de l'ancienne province de Roussillon (170). Mais la partie historique de cet ouvrage, celle dans laquelle l'imagination de l'écrivain a eu un champ libre, a été jugée avec sévérité, et méritait de l'être. Ajoutons, pour justifier, s'il est possible, l'exagération de l'auteur et les erreurs qu'il a recueillies avec trop de facilité, qu'il écrivait dans un temps où la lutte entre le parti espagnol et le parti français était déjà engagée, et que dès-lors la vérité était également tourmentée dans l'intérêt des deux partis. Les recherches même de Bosch sur l'origine de la langue catalane et de ses dialectes roussillonnais, valenciens et mallorquins, ne peuvent être accueillies qu'avec discernement ; mais quoi qu'il en soit du mérite particulier de cette composition historique, il est du moins certain que peu d'ouvrages catalans sont écrits avec autant d'élégance et de pureté.

Jérome Pujades, né à Barcelone (171), occupa successivement plusieurs emplois civils. Étant encore commissaire-général du comté d'Ampurias, il publia, l'an 1610, l'histoire de Catalogne, avec le titre suivant :

---

(170) Corbera : lib. 1, cap. 2, p. 8.

(171) Crisi : part. 2, cap. 7, § 3, num. 517.

Chronica general del principal de Cathalunya (172). Beaucoup d'érudition, une connaissance approfondie de la langue catalane et de l'histoire du moyen âge, et toutes facilités pour puiser aux véritables sources et pénétrer dans tous les dépôts littéraires, n'ont pas mis cet écrivain à l'abri de la critique, qu'il mérita peut-être, parce qu'il parut plutôt vouloir soutenir les intérêts de sa patrie, qu'écrire ses annales. Son fils, Michel Pujades, publia aussi une Histoire catalane (173). Les historiens catalans (174) se plaignent des nombreux emprunts que l'archevêque de Paris, M. de Marca, a faits aux ouvrages manuscrits ou imprimés de Jérôme Pujades, sans citer la source à laquelle il a puisé son érudition et les résultats historiques qui enrichissent ses œuvres.

Gaspard Escolano, chroniste de la ville de Valence, mourut l'an 1619 (175): ses travaux historiques lui assurent un rang distingué parmi les écrivains de sa patrie.

Joseph Blanch, chanoine de Tarragone, que nous avons déjà eu occasion de mentionner comme poète, mérite aussi d'être classé parmi les historiens catalans (176). Il fut archiviste de l'église métropolitaine de Tarragone, et ses travaux furent souvent utiles aux annalistes d'Aragon et de Valence. Il mourut l'an 1672.

(172) Corbera: Cat. illust., lib. 1, cap. 2, f. 6.
(173) Crisi: p. 2, c. 7, § 3, num. 589.
(174) Serra: Indice histor., num 449.
(175) Ximenes: t. 1, f. 281.
(176) Serra: p. 342.

Jérôme de Monfar, religieux du monastère de Saint-Jérôme de la Murtre de Belen, près de Barcelone, publia plusieurs histoires catalanes (177).

Raymond Mora de Almenar, étant député du royaume de Valence aux cortés, publia, dans l'idiôme valencien (catalan), le recueil des *fueros* et autres lois constituant le droit public de ce royaume (178). Ce recueil, précieux sous plus d'un rapport, servit de régulateur aux cortés, jusqu'à leur suppression ordonnée par Philippe V.

Miquel Zarrovira, bourgeois-noble de Barcelonne, publia aussi un ouvrage destiné à régulariser les travaux et la rédaction des actes des cortés, sous le titre de *Ceremonial de Corts* (179). Ce manuel, d'après la loi qui n'admettait que le catalan dans la fameuse assemblée des cortés, fut rédigé dans cette langue, et fut le guide constant des officiers chargés de présider ou de diriger les opérations.

Don Joseph de Taverner, évêque de Girone, et plus tard archevêque de Tarragone, après avoir joué un rôle important dans les révolutions qui désolèrent la Catalogne et le Roussillon, employa les loisirs de son exil à Perpignan, à faire des recherches historiques qui furent publiées plus tard (180); mais ses tra-

(177) Serra: Indice histor., num. 458 et seq.

(178) Ximenes: t. 1, p. 301.

(179) Crisi: part. 2, cap. 7, § 3, num. 591. Antonio: Biblioth. hisp.

(180) Serra: Indice histor., f. 350 num. 502 et suiv.

vaux avaient toujours un but politique, qui doit inspirer quelque méfiance.

Vincent Perez de Culla, gentilhomme valencien, composa une Notice historique fort intéressante sur l'expédition aventureuse des deux frères Zapata (181), qui étaient parvenus, par leur bravoure et par de grands sacrifices d'argent, à purger les solitudes du royaume des Maures qui s'y étaient réfugiés, malgré l'ordre de leur expulsion (182). Il existe encore du même auteur un recueil de poésies.

François Compte, notaire de la ville d'Ille, en Roussillon, publia l'ouvrage suivant : *Geographia dels comptats de Rossellò y Cerdanya* (183). Cet ouvrage est peu connu.

Gaspar Roig y Jalpi, originaire de la petite ville de Blanes, sur la côte de Catalogne, fut provincial des Carmes et chroniste de la couronne d'Aragon (184). Il écrivit beaucoup sur l'histoire; et un accident l'ayant privé de l'usage de la main droite, à l'âge de 70 ans, il apprit à écrire de la main gauche, pour ne pas discontinuer ses travaux. Cependant ses recherches sont peu estimées. Cet écrivain ne sut pas se défendre de cet enthousiasme irréfléchi qui maîtrisa un instant les esprits en Catalogne.

Don Carlos Coloma, comte de Elda, fut vice-roi

(181) Bibliothèque de l'archevêché à Valence.

(182) Ximenes : t. 1, p. 327.

(183) Crisi : part. 2, cap. 7, § 3, num. 491.

(184) Serra : Indice histor., num. 536, f. 364.

de Mayorque et capitaine-général de Roussillon. Il consacra les loisirs qu'il savait se ménager au milieu des fatigues de la guerre et des travaux d'un homme d'état distingué, à publier la traduction catalane des XVI livres des Annales de Tacite (185). Elle fut imprimée la première fois à Douai, l'an 1629. Cet illustre écrivain a laissé en outre d'autres ouvrages sur la guerre des Pays-Bas, où il joua un rôle important.

Le docteur Jh. Llop, publia, en idiôme Valencien, un ouvrage fort estimé, sur le régime municipal de la ville de Valence sa patrie. La première impression date de l'an 1679; les Chartes insérées dans cet ouvrage sont du plus haut intérêt pour l'histoire de la province et de son droit public.

Llorens Cendros, prêtre du diocèse de Barcelone, et professeur à l'université de cette même ville, publia, l'an 1676, une Grammaire catalane (186).

Le docteur Louis Baldo, né à Perpignan, est auteur de plusieurs Mémoires catalans, sur la province de Roussillon, qu'il dédia au roi Philippe III (187).

Felix Farràs, d'une famille ancienne de Lérida, exerça plusieurs emplois publics avec distinction, et les études sérieuses auxquelles il se livra ne nuisirent jamais à son double talent pour la poésie Catalane et

---

(185) Ximenes: t. 1, f. 338.

(186) Je possède un exemplaire de cette Grammaire, et des recherches de Jh. Llop.

(187) Augustin Riu: Cristal de la verdad, p. 382, not. a.

pour la poésie castillanne. Il publia un recueil de lettres en catalan, avec leur traduction, en castillán, en italien, en latin et en français (188).

Manuel Marcillo, jésuite, était né à Olot, ville de la haute Catalogne. Il se distingua pas son érudition, et publia, vers l'an 1683, un ouvrage intitulé : *Crisi de Catalunya.* C'est une espèce de répertoire de tous les noms historiques de la province, avec des détails curieux sur les institutions diverses, sur les établissemens religieux, et en général sur tout ce qui pouvait contribuer à jeter quelque lustre sur la nation Catalane. Nous avons eu souvent occasion de citer cet ouvrage à l'appui de nos recherches.

Avant de terminer la revue littéraire du 17e siècle, et de clôturer la liste des écrivains Catalans, il convient d'arrêter un moment notre attention sur la situation politique de l'Espagne vers le milieu du même siècle. Elle doit éclairer nos recherches sur la langue catalane.

Philippe IV, en montant sur le trône, avait hérité d'une vaste monarchie, créée et soutenue par des moyens qui avaient échappé aux successeurs de Charles V. Dès l'an 1640, les innovations et les changemens introduits dans le système politique et dans la marche du Gouvernement, avaient amené d'autres innovations dans la monarchie; et celle-ci avait tout à-la-fois à souffrir de la faiblesse et de l'orgueil du pouvoir. L'Espagne était désunie et mécontente, lors-

(188) Serra : Indice histor., num. 439.

que la Catalogne donna le signal de la révolte. Le corps municipal de Barcelone, publia, sous le titre de *Proclamation catholique*, un manifeste destiné à échauffer les esprits. Cette pièce historique, dans laquelle on discutait l'origine de tous les pouvoirs, grossit le nombre des mécontens, et la lutte qui succéda aux discussions parlementaires ne se termina, que par la perte du Roussillon et par d'autres sacrifices non moins humilians pour la cour de Castille.

Le succès de la proclamation catholique attira une armée française en Catalogne; et dès l'an 1641, Louis XIII fut reconnu pour comte de Barcelone. Cette même année, Gaspar Sala, moine Augustin et professeur de théologie, prononça son fameux sermon catalan de Saint George (189), patron de la province. Ce sermon n'était encore qu'un espèce de manifeste, adressé cette fois au peuple, par l'intermédiaire des magistrats devant lesquels il fut prononcé, et que ceux-ci se hâtèrent de faire imprimer et de répandre avec profusion. Il est fâcheux que Gaspar Sala n'ait été, dans cette circonstance, qu'un historien de parti, et qu'il ait compromis l'importance et l'intérêt de ses recherches historiques, en leur donnant un cadre qui en fait suspecter la véracité. Son style est pur et élégant, et il y a beaucoup d'art dans sa manière de classer et de raconter les événemens.

(189) Sermo Chronologich del illustre martyr y patro inclyt de Catalunya, Sant Jordi. Barcelone, Gabriel Nogues, 1641, in-4°. Je possède un exemplaire de ce sermon.

La mort de Louis XIII, n'apporta pas de changement notable dans la situation politique des Catalans. Ils conservaient toujours la même haine pour les Castillans et pour la cour de Madrid. L'esprit de parti alla jusqu'à repousser l'usage de la langue castillane, qui s'était inssensiblement établi. Il y eut un redoublement de zèle en faveur de la langue nationale, et il y aurait eu quelque danger à lui en préférer d'autres: c'est pourquoi lorsqu'il fut question de prononcer, suivant l'usage, l'oraison funèbre de Louis XIII, comme comte de Barcelone (190), le jésuite Jacques Puig, qui en fut chargé, adopta le Catalan, bien qu'il eût à parler devant un auditoire presque tout composé de Français, peu familiarisés avec les ressources et le mérite de cette langue. Le choix de l'orateur n'était pas indifférent dans cette circonstance, et le peuple apprit avec plaisir, que le visiteur de la province, chef de l'instruction publique et qualificateur de l'Inquisition, avait joint sa voix à celle de ses magistrats, pour proclamer l'union de la Catalogne à la France, et pour légitimer par son suffrage tout ce que l'insurrection avait exécuté. Aussi l'oraison funèbre et la relation de la cérémonie qui eut lieu dans l'église cathédrale, furent publiées, immediatement, par la voie de l'impression. L'effet que produisirent les écrits de Jacques

(190) Sermo que predica lo R. P. Jaume Puig; en les reals exequies que la molt illust. y nobilis. ciutat de Barcelona celebra a 20 de Juny de 1643, a la grata y bona memoria de Lluis XIII lo Just, rey de France y de Navarra, comte de Barcelona. Barcel. Jaume Matevat, 1643, in-4°.

Puig et de Gaspar Sala, venant à l'appui de la proclamation catholique, et les armes castillanes ne pouvant rien contre les doctrines politiques de ces divers écrits, on crut utile d'adopter les mêmes armes pour repousser les Français de Catalogne, et pour faire rentrer cette province et le Roussillon sous leur ancienne domination. Le moine Augustin Rius fut chargé de cette importante mission, et il faut convenir qu'il fit une grande dépense d'érudition (191) pour rendre suspecte l'alliance des Français, et pour prouver que leur apparition en Catalogne avait toujours été le signal des discordes civiles et des calamités nationales. Son ouvrage fut traduit en Catalan; mais il obtint peu de lecteurs, et son influence fut à peu près nulle sur les esprits; tant il est vrai qu'en révolution, il est plus facile de propager une erreur, que de la combattre avec succès.

Le traité des Pyrénées vint mettre un terme aux différens qui divisaient les cours de France et d'Espagne. La Catalogne, située au-delà des nouvelles limites, revint aux rois de Castille, et la ville de Barcelone, délaissée par Louis XIV, et affaiblie par la guerre, ouvrit ses portes aux troupes castillanes. Mais ce repos forcé ne fut pas de longue durée. La haine se perpétua par les abus; et sous le faible successeur de Philippe IV, on entretint avec soin, en Catalogne, les élémens de discorde qu'on est à-peu-près sûr, en

(191) Cristal de la Verdad o Espéio de Cataluna. Zarragoça; Pedro Lanaja, 1646, in-4. Je possède un exemplaire de cet ouvrage et des précédens.

tous les temps, d'y rencontrer. L'avénement de Philippe V et les guerres de la succession réveillèrent des passions qui n'étaient qu'assoupies. On multiplia les écrits ; on fit un appel à toutes les ambitions ; on intéressa dans la lutte, les priviléges, les droits provinciaux, et jusqu'à la langue catalane. Aussi lorsque la victoire eut soumis les anciennes provinces d'Aragon au nouveau souverain de l'Espagne, l'on crut nécessaire de punir le foyer de la révolte par l'abolition des cortés, celle des priviléges, et par la défense d'admettre désormais la langue catalane dans les assemblées publiques, dans les affaires administratives, et dans les cours judiciaires. Cette défense, dictée par un juste ressentiment, ne fut que trop fidèlement exécutée ; et c'est à partir de cette époque, c'est-à-dire depuis l'an 1714, que le catalan se trouva relégué parmi les nombreux idiômes qui, encore aujourd'hui, divisent, d'une manière prononcée, le sol de l'Espagne. Le royaume de Valence, ayant opposé la même résistance que la province de Catalogne, en avait été puni comme elle ; et le 14 août 1707, Philippe V abolit les fueros Valenciens, et avec eux la langue valencienne, qui n'était, comme nous l'avons déjà vu, que la langue catalane. Ainsi se trouva consommée l'œuvre de Charles V ; et toute la monarchie Espagnole, à l'exception du royaume de Navarre, fut soumise aux fueros de Castille, et forcée d'adopter la langue castillane.

La décadence de la langue catalane ne fut pas moins rapide en Roussillon. Les mêmes causes qui avaient, pour ainsi dire, acclimaté la guerre civile

en Catalogne, et qui amenèrent avec la destruction des antiques fueros, l'adoption forcée d'une langue étrangère, agirent aussi sur le Roussillon : ils amenèrent à la longue les mêmes résultats.

Lors du traité des Pyrénées, la langue française était à peu près inconnue aux habitans de Perpignan. Cette ignorance était en partie l'œuvre de la politique, parce qu'elle avait entretenu jusqu'alors le sentiment de haine, qui, mieux que de faibles barrières, avait séparé de la France une province que des intérêts puissans et une division naturelle devaient lui faire regretter. Cependant, depuis l'année 1641, les Français étaient paisibles possesseurs du Roussillon : ils y avaient été accueillis comme amis. On trouvait leur domination d'autant plus douce, qu'ils respectaient avec soin les lois et les privilèges de la province, dont Louis XIV avait depuis signé et juré l'observation. Mais on persistait toujours à croire que l'honneur national était intéressé à la conservation de la langue catalane ; et toutes les ordonnances, lettres et rescrits de toute espèce, de Louis XIII et Louis XIV, avaient été rédigés en cette langue. Tel fut même l'embarras du Gouvernement, lorsqu'il voulut organiser le parquet du conseil souverain, que les importantes fonctions de procureur-général furent confiées à un notaire de village, uniquement parce qu'il parlait et écrivait assez bien la langue française. L'an 1676, on prêcha, pour la première fois, un sermon en français, dans la cathédrale Saint-Jean (192). Cette innovation

(192) Archiv. de la ville, livre verd majeur, fol. 388.

fut accueillie comme un phénomène ; et Louis XIV, informé de la bonne disposition des esprits, ordonna, par sa lettre aux consuls de Perpignan, que désormais il fût défendu de prêcher en catalan, dans aucune des églises de la ville. Cet ordre ne fut point exécuté, faute de prédicateurs, jusqu'à l'année 1684, qu'on prêcha le carême en français dans la même cathédrale. Depuis lors, cette église eut, chaque carême, un prédicateur français ; mais jusqu'à la révolution, les autres paroisses de la ville, et les divers couvens, se montrèrent peu disposés à imiter son exemple.

Les diverses cours de justice conservées par l'acte de réunion, où instituées depuis le traité des Pyrénées, ne firent usage que du catalan dans les plaidoyers, dans tous les actes judiciaires et dans les arrêts. Les affaires pendantes devant le conseil d'état, furent également instruites dans la même langue ; ce n'est que l'an 1681, que la langue française fut admise concurremment avec la langue catalane, dans la rédaction des procédures et des arrêts de la cour ; et lorsqu'on supposa qu'elle était entendue d'un assez grand nombre d'habitans, on ne craignit plus d'enfreindre une des conditions de l'acte de réunion, que la génération existante avait perdu de vue. Un édit de février, de l'année 1700, ordonna qu'à partir du 1^er^ mai de la même année, les actes notariés, les écritures publiques, les procédures, les sentences et les arrêts, seraient désormais dressés en français (193). Cet édit

(193) Archives du Conseil souverain.

fut exécuté sans opposition. Ce n'est pas cependant qu'il n'eût blessé les esprits, et que tout ce qui avait quelque connaissance des droits et des priviléges de la province, n'eût vu dans cet acte une atteinte formelle à ces mêmes droits. Mais la domination française était trop solidement établie, le souvenir de quelques actes de sévérité trop récent, pour qu'on pût concevoir les moindres craintes. La résistance se concentra dans le sein des familles. Elle y était soutenue et encouragée par le parti Espagnol. Elle isola les fonctionnaires publics, réveilla l'orgueil national, et rendit plus difficiles les projets de réforme et d'amélioration qu'on se proposait d'accomplir dans la province. Ainsi par un contraste difficile à expliquer, si l'on ne connaîssait point le caractère catalan, on vit les Roussillonnais se féliciter d'une part, d'être échappés à la domination espagnole, et se montrer toujours prêts à prendre les armes pour la combattre, et d'autre part, continuer de traiter les Français en étrangers, et repousser avec dédain la langue de leur nouvelle patrie. Averti par cette disposition des esprits, vainement le Gouvernement apporta dans ses projets de réforme, les plus grands ménagemens. Tout ce qui émanait de lui, était accueilli avec méfiance; et les projets les plus sages échouaient en partie, contre cette apathie soupçonneuse derrière laquelle l'opposition et l'ignorance paraissaient se retrancher.

On s'aperçut alors que le plus sûr moyen de rendre Français les habitans du Roussillon, était de donner à l'instruction publique plus de développemens. Les

deux colléges furent rétablis et dotés ; et on ne négligea aucun moyen pour y appeler la jeunesse. La noblesse eut des écoles particulières pour lui faciliter certaines carrières ; et l'antique université se releva de ses ruines. On la dota richement : le nombre de ses cours fut augmenté, le cercle de ses études agrandi ; et elle eut tout à-la fois un amphithéâtre d'anatomie, un cabinet de physique et une belle bibliothèque. Tous ces travaux et toutes ces institutions furent l'œuvre de la maison de Noailles et du maréchal de Mailly ; mais leur influence, qui devait s'accroître avec le temps, était pour lors resserrée dans d'étroites limites. Jusqu'à la révolution française, il exista, entre le Roussillon et la France, une ligne de démarcation d'autant plus sensible, qu'elle était tout-à-la fois dans les lois, dans les mœurs et dans la langue. En effet, tous les rapports de société et toutes les correspondances qui n'étaient point sous la surveillance immédiate d'un agent du gouvernement, n'avaient lieu qu'en catalan. On se faisait un mérite d'ignorer la langue française, ou bien de ne l'admettre qu'en présence d'un étranger. Les nobles titrés auraient cru déroger en dédaignant la langue de leurs pères, et ils paraissaient tenir à honneur de l'écrire avec élégance, et de s'en servir, en présence même de ceux qui n'étaient pas à même d'en apprécier le mérite. Cependant, malgré cette résistance aux vues politiques de Louis XIV, et aux cajoleries des gouverneurs du Roussillon, la présence d'un certain nombre de Français dans cette province, et l'obligation de traiter toutes les affaires publiques dans leur

langue devaient, non seulement nuire à la connaissance méthodique de la langue catalane, mais encore en altérer la pureté. C'est ce dont se plaignaient avec aigreur les partisans de l'ancien ordre de choses, et tous ceux qui considéraient la réunion avec la France comme nuisible aux intérêts de la province, et en général aux mœurs et au caractère national. La révolution mit un terme à cette lutte secrète. La présence d'une armée française familiarisa le peuple avec une langue que trop de motifs lui avait fait repousser jusqu'à ce jour. Elle pénétra dans les campagnes, y fut tolérée ou adoptée par le cultivateur, et celui qui ne sut pas l'écrire, fit du moins quelques efforts pour la comprendre. Toutefois, la nécessité, pour plusieurs classes d'individus ; de connaître la langue française et de la bien parler, n'a pu, depuis la révolution, les faire renoncer à la langue catalane. Elle est, encore aujourd'hui, généralement admise, non-seulement par le peuple, mais encore par les classes riches. On parle français avec les étrangers et dans toutes les réunions publiques. On y renonce dans l'abandon de la vie privée, et dans les rapports particuliers. De cette disposition à parler alternativement, et quelquefois à mêler les deux langues, il en est résulté une espèce de langue de convention, que les uns appellent catalane, parce que c'est le peuple qui l'a plus particulièrement adoptée, et qui n'est à proprement parler, qu'un mélange de mots catalans, espagnols, languedociens et français. On ne parle plus l'ancien catalan que dans les hautes vallées du département ; et *dans toutes les églises*, à l'exception

de la cathédale, les prédicateurs sont tenus de l'étudier, et les ecclésiastiques ne pourraient point, sans son secours, remplir les devoirs de leur ministère.

C'est donc sur nos montagnes que le catalan a trouvé son dernier asile. C'est aussi là qu'on peut se former une idée du caractère particulier de cette langue, soit dans les phrases sonores et graves du cultivateur et du muletier, soit dans les saillies vives et métaphoriques du chanteur, soit encore dans la gaîté bruyante qui préside aux danses villageoises. Il n'est pas rare de rencontrer un chantre campagnard, que la nature seule a inspiré, et auquel il ne manque qu'un peu d'étude, pour donner à ses compositions originales, cette régularité dans le plan et cette correction dans le style qui caractérisent l'œuvre du poète. Ces descendans des anciens juglars, sont presque toujours les chefs de ces bandes d'ouvriers, qui descendent périodiquement dans la plaine, pour prendre part à certains travaux. Ils connaissent les anciennes traditions; ils sont comme les archives ambulantes du peuple roussillonnais; et les histoires du temps passé, les événemens présens, les infortunes conjugales, et en général tout ce qui pique la curiosité d'un peuple vif et grand ami de contes, vient prendre place dans leurs récits ou dans leurs chansons. Mais on tenterait vainement de traduire ces chansons et ces récits: la gaîté méridionale a un caractère particulier qui échappe au raisonnement. Elle se parle, mais il est impossible de l'écrire. Le geste, le son de voix, l'attitude du conteur, entrent pour beaucoup dans le mérite du récit; et celui qui sait le mieux

exprimer, par le jeu de sa physionomie et les modulations de sa voix, la situation des personnages qu'il met en jeu, est aussi celui qui obtient le plus de succès. Sa réputation devient départementale. Les bandes diverses d'ouvriers se le disputent, et souvent le propriétaire s'acquitte, en secret, avec lui, du redoublement de zèle et de travail que ses contes ont inspiré aux ouvriers. Il n'est pas étranger au but de nos recherches, d'observer que les motifs des airs sur lesquels s'exercent les modernes juglars, sont bien souvent remarquables par leur mélodie et leur simplicité. Quelques-uns ont mérité l'attention du plus habile chanteur moderne, et de plusieurs de nos compositeurs. C'est ainsi que l'air national et très-ancien de la romance du Canigou, a été heureusement introduit dans le ballet de Clary, pour réveiller dans le cœur de celle-ci les souvenirs du village et l'innocence de ses premiers jours. La romance du Moineau n'est pas moins remarquable par la naïveté des paroles et par la facilité de son chant. Kreutzer l'a publiée avec une suite de variations dignes de son talent. En outre de ces deux romances, qui sont pour les Roussillonais, ce qu'est le Ranz des Vaches pour l'Helvétien et la Barcarole pour le gondolier de Venise, il y a encore d'autres airs catalans qui ont été entendus avec plaisir dans les salons de Paris; mais Garat, qui savait respecter la mode, avait prudemment substitué un canevas de paroles italiennes aux tendres accens des juglars catalans. Qu'eussent dit alors les amateurs exclusifs de la musique ultramontaine, si une voix indiscrète leur avait

révélé le secret de ces délicieux thèmes sur lesquels s'exerçait avec plaisir notre habile chanteur ?

Le catalan, de même que toutes les langues du midi et de l'orient, offre, par la multitude de ses images, par l'emploi fréquent des métaphores et par les expressions sonores qui le caractérisent, beaucoup de facilités au poète, et même au chanteur qui improvise. Souvent l'oreille est flattée par une série de sons agréables ; mais si, après cette première impression, on s'arrête sur l'idée qu'ils étaient destinés à exprimer, on est étonné de rencontrer une pensée commune et peu digne de fixer l'attention : tant il est vrai que la poésie et la musique réunies, peuvent donner aux choses les plus vulgaires et aux sentimens les plus simples, une forme séduisante, et une sorte de prestige, qui trompe l'oreille et souvent le cœur. C'est surtout dans l'espèce de chanson appelée Sagadilla (194), que l'on peut remarquer cette facilité avec laquelle on colore, pour ainsi dire, une seule idée, et on lui donne, dans une longue phrase sonore, tout le développement nécessaire à l'air qui doit lui servir de cadre. Dans ces sagadillas, c'est tantôt un amant qui soupire ses amours, ou qui se console de ses disgraces, en révélant les faiblesses des belles et l'inconstance de leur cœur ; c'est une jeune fille qui chante son indifférence et provoque les attaques par les traits les plus vifs ; c'est un frère lay qui semble avoir écouté à la porte du cou-

(194) Les peuples du Nord appelaient sagas leurs chansons guerrières. Sagadilla paraît être le diminutif de Saga, et ce mot serait donc d'origine gothique.

vent, pour répéter ensuite ce qu'il a vu ou entendu; c'est un chanteur malin, qui passe en revue tous les états et toutes les conditions, et dont le geste, les inflexions de voix, et parfois les grimaces, excitent le rire et agitent vivement un nombreux auditoire. C'est au son d'une guitare, d'un flageolet ou d'un tambour de basque, souvent aussi, sans le secours de ces instrumens, que les sagadillas, chantées le soir, à l'ombre d'un vieux micocoulier, appellent les danseurs et provoquent des explosions de gaîté qui animent la danse et vont électriser le cœur des vieillards, rangés en cercle autour de jeunes groupes. Ces danses, ces chants et ces cris se continuent bien avant dans la nuit; et souvent le lendemain revoit aux mêmes lieux les mêmes danseurs que n'ont pu lasser des travaux pénibles, exécutés sous les ardeurs d'un soleil brûlant. Pour exercer une pareille influence sur un peuple dont les amusemens sont si vifs et dont l'imagination est si active, il faut bien que la langue, chargée d'interpréter les sons, ait un mérite particulier qui échappe à l'analyse, et que ses ressources soient autres que celles que l'on accorde à un simple idiôme; il faut qu'au besoin, et pour une imagination disposée à saisir des rapports éloignés, un mot puisse exprimer une idée; et que même plusieurs idées puissent à-la-fois se ranger derrière un petit nombre de mots dont la musique ne laisse pas apercevoir l'isolement. Il faut aussi qu'une longue phrase puisse, au besoin, n'exprimer qu'une idée bien simple, afin que l'harmonie qui résulte de l'arrangement des mots et de leur accord par-

fait avec la musique, n'échappe point à l'attention de l'auditoire.

Cette langue, si gracieuse dans les compositions des juglars, si vive dans les sagadillas, si tendre dans les romances, et pourtant si grave sous la plume de l'historien et du jurisconsulte, déchue aujourd'hui du rang auquel elle était parvenue, et exilée, pour ainsi dire, dans la poussière de nos bibliothèques et dans quelques-unes de nos belles vallées, a été plus favorablement traitée dans la contrée qui fut son berceau. On la parle et on l'écrit encore dans le royaume de Valence, à Mallorque, dans quelques parties de la Sardaigne, et surtout en Catalogne. Dans cette dernière province, le peuple accourt de fort loin à ces antiques représentations théâtrales que le clergé a toujours encouragées ou tolérées, et dans lesquelles il consent quelquefois à jouer un rôle. Les sujets de ces pièces sont presque toujours puisés dans l'histoire sainte ou dans le martyrologue. Ce sont encore les mœurs, la langue et les plaisirs du quinzième et du seizième siècles. Sans doute ces représentations blessent tout à-la-fois la vérité, la religion et le bon goût; mais dans ce moment nous ne les considérons pas sous un point de vue philosophique; intimement liées à l'histoire de la langue catalane, elles offrent même une sorte d'intérêt, en ce qu'elles nous ont fidèlement conservé les compositions mystiques d'une époque déjà reculée.

Ce goût et cette espèce de passion pour les représentations théâtrales auraient dû ammener quelques progrès dans l'art tragique; mais soit que les sujets reli-

gieux sur lesquels on s'exerça d'abord aient trompé le génie des écrivains et que la marche historique des événemens impose trop de gêne à l'action tragique, soit que l'art tragique lui-même n'ait été créé en Espagne et en Roussillon que long-temps après la réunion de l'Aragon à la Castille, il n'existe aucune pièce de théâtre qui mérite d'être distinguée. Ce ne sont jamais que des saints subsisant de longues épreuves et un martyr effrayant; parfois aussi quelque belle pénitente, qui raconte avec une vérité peu décente, les désordres de sa jeunesse et les rigueurs que lui dicte son repentir. Il existe cependant quelques traductions de nos meilleures pièces de théâtre. J'ai lu Mithridate, Zaïre, Athalie et la Mort de César, en catalan; j'ai pu en terminer la lecture, et c'est tout ce qu'on peut dire en faveur de ces traductions. On ne peut, il est vrai imposer des bornes au génie, et pour lui la langue la plus stérile développe des ressources inconnues; mais à juger la langue catalane par ce qu'elle est et par ce qu'elle a été, il est permis de supposer qu'elle se prêterait difficilement aux compositions tragiques. La redondance de ses mots, toutes les fois qu'elle s'impose l'entrave de la versification, le mécanisme particulier de ses constructions, la marche précipitée de ses vers, communément de huit ou dix syllabes, seraient tout autant d'obstacles dont il me paraît difficile de s'affranchir. Le Catalan semble plutôt convenir aux récits de chevalerie, comme dans Tiran-le-Blanc et dans Parthenopex de Blois; aux tableaux historiques, comme dans les Annales de Jacques Ier et de Carbonnell; aux

discussions judiciaires et aux essais philosophiques, comme dans Peguera et dans Saint-Vincent-Ferrer; aux dissertations et aux compilations, comme dans Bosch et dans Tarafa; et enfin aux badinages poétiques, aux épîtres, aux chansons, aux vaudevilles, et même aux discours en vers, comme dans Ausias March, Roig, Garcias et quelques autres.

Cette langue, si elle avait toujours été cultivée par des hommes de lettres, si elle avait subi l'influence inévitable du temps et de la civilisation, qui ne permettent pas à une langue de rester stationnaire, aurait, dans ces derniers temps, produit des ouvrages plus en rapport avec les progrès des lumières: mais le décret de 1714, dont nous nous sommes déjà occupés, clôtura les archives littéraires de la Catalogne et du Roussillon. Sans ce même décret, nul doute que la riche collection de documens historiques de Capmany, et la belle Histoire de Masdeu, n'eussent été rédigées en Catalan, et la Catalogne, aurait compté deux noms de plus parmi les écrivains qu'elle s'honore d'avoir produits. Si les limites imposées à ce Mémoire nous le permettaient, il serait intéressant de rechercher la cause du changement de direction imprimé au caractère et à l'esprit des Catalans depuis leur réunion avec les Castillans. L'histoire aura un jour à expliquer comment le peuple le plus indépendant et le plus guerrier est devenu, après sa défaite, le plus industrieux et le plus riche de l'Espagne. Elle nous représentera le commerce héritant de toutes les ambitions et de tous les talens, portant au loin des

navigateurs intrépides, et rapportant, sur le beau littoral de la Catalogne, des richesses telles, qu'elles donnent à ce même peuple, une autre sorte d'indépendance moins orageuse et non moins respectable que la première. Mais en renonçant à la gloire littéraire et aux succès que promet l'étude des lettres, le peuple Catalan a toujours conservé un goût très-vif pour la poésie. Le docteur Garcias a eu plus d'un successeur, soit en Catalogne, soit en Roussillon, et il en est encore en ce moment qui cultivent la poésie avec succès. La lecture de leurs gracieuses compositions, laisse toujours après elle le regret que des écrivains si recommandables consacrent leurs veilles à des compositions que doivent seulement accueillir un petit nombre de lecteurs, lorsqu'un véritable talent leur permet de prétendre à d'autres succès. Mais il est vrai d'ajouter que la poésie catalane offre de grandes facilités au poète et surtout au chansonnier. Elle a tous les caprices et les formes diverses de la poésie italienne, qui cependant lui est postérieure.

Cette disposition des esprits à accueillir avec indulgence, et à répéter avec transport les récits en vers et les chansons, de quelque manière que l'écrivain envisage son sujet; l'usage journalier du Catalan, dans le commerce et dans les détails de la vie privée; l'usage plus absolu où l'on est de prêcher constamment en catalan, à l'exception des cathédrales de Perpignan et de Barcelone; d'autres motifs encore, qu'il serait trop long d'expliquer, et qui ont pour principe le mauvais état des écoles publiques et l'orgueil na-

tional; tout contribuera à conserver encore longtemps l'usage du catalan, non-seulement en Catalogne et en Valence, mais encore dans l'ancienne province de Roussillon. C'est pour en favoriser l'étude, qu'on a publié depuis peu un dictionnaire et une grammaire catalanes. Des savans distingués n'ont pas dédaigné de consacrer leurs veilles à des recherches qui ont eu pour résultat, la publication d'éditions plus complètes des anciens dictionnaires. Nous devons à leurs travaux plus de facilité que nos prédécesseurs, pour l'intelligence des anciens écrivains, et une connaissance raisonnée de la plupart des mots qui composent la langue catalane. L'on est étonné d'apprendre tout ce que cette langue a emprunté à l'antique langue celtibère, à l'arabe, à l'hébreu, au grec et au latin. (*V.* la note page 429).

Claude Bornat avait déjà publié, l'an 1561, et en un seul volume in-4°, un *Lexicon latino-catalanum*, un Dictionnaire catalan, l'*Onomasticon propriorum nominum*, etc., un Dictionnaire géographique, aussi en catalan, et enfin un Vocabulaire latin des termes de médecine et des plantes médicinales, avec l'explication en catalan. Plus tard parut le *Fons verborum* d'un anonyme, et le *Vocabulari* de Torra.

L'an 1696, Jean La Cavalleria publia à Barcelone un dictionnaire beaucoup plus complet que tous ceux qui avaient été imprimés jusqu'alors, sous le titre suivant: *Gazophyllacium catalano-latinum*. Cet ouvrage volumineux est rempli de détails infiniment précieux pour l'étude de la langue catalane.

Enfin après plusieurs éditions de ces divers Dictionnaires, et de quelques Vocabulaires dont il est inutile de faire mention, on publia, l'an 1803, à Barcelonne, un nouveau Dictionnaire catalan, castillan et latin, en 2 vol. in-fol., par Joaquin Esteve et Jh. Belvitge, prêtres, et Antoine Juglà, avocat. Ce dernier ouvrage, moins détaillé que celui de La Cavalleria, a cependant sur lui l'avantage d'être plus complet, et d'offrir la traduction Castillane de chaque mot, faite avec la plus sévère exactitude. Aussi, depuis sa publication, les négocians se sont empressés de l'adopter et de le prendre pour guide.

La Grammaire Catalane de Joseph Ballot y Torres, qui n'a été imprimée que sur la fin de 1814, est, en ce genre, l'ouvrage le plus complet et le mieux entendu qui ait encore été publié à Barcelonne.

Les recherches auxquelles s'est livré l'auteur sont très-étendues, et après avoir établi la filiation de la langue catalane avec la langue latine, par la comparaison d'un grand nombre de mots, il expose successivement et avec détail, les règles grammaticales, qu'il appuie par de nombreux exemples.

Lorsque des écrivains recommandables entreprennent la pénible rédaction d'un Dictionnaire ou d'une Grammaire, et qu'ils se décident à les publier ; lorsque le public accueille ces ouvrages, on doit en conclure que la langue, que ces mêmes ouvrages nous font connaître, doit avoir encore une longue existence, et que l'arrêt dicté contre elle par la politique, soit en Catalogne, soit en Roussillon, ne saurait être

exécuté, tant qu'il sera en opposition avec les mœurs, avec le caractère national et avec l'esprit d'isolement de ces deux contrées. Le Catalan restera langue nationale en Catalogne, tant que les habitans de cette province se persuaderont que les rois de Castille ne sont que comtes de Barcelonne, et tant que les intérêts, comme les mœurs du peuple catalan, seront en opposition avec les intérêts et les mœurs des autres peuples de l'Espagne. Le même résultat aura lieu en Roussillon, tant que l'instruction publique sera concentrée sur un seul point et en faveur d'un trop petit nombre; tant que le commerce, l'industrie agricole et un système d'administration plus favorable aux intérêts locaux, n'auront pas changé les mœurs, et modifié le caractère national. Jusqu'à ce que ces diverses causes aient agi sur la masse, la langue catalane, ou si l'on veut l'idiôme roussillonnais dominera, et il sera le moyen de communication le plus habituel et le plus populaire dans le département des Pyrénées Orientales.

NOTES

DES

RECHERCHES DE M. JAUBERT DE PASSA,

SUR

LA LANGUE CATALANE.

10e SIÈCLE.

Nos supradicti donamus hanc terram, ut plantes in ea mayolum, sicut mos est. Et quando istum mayolum fuerit de partir, volo ut partamus eum, si non, in damno sit.

Ego in Dei nomine, ego Hector et Pontius de Cambolas, et ego Falcas, d'est hora ad enant home ne femena, que sien en la villa de Pradis faran contra aquez ò no faràn, tro l'Abat et lo Prior una vice vel duas, et si facen in damno sint.

Pro Deo amor pro christian poblo et nostro comun salvament, dist di en avant, in quant Deus dedit, fradre Karolo nil facet, et si facet in cada una in damno sit.

(Archives de la ville de Barcelonne.)

11e SIÈCLE.

In Dei nomine, etc. Esta es avenencia y cambi, quæ fecit Climent de Prats, de tota la heretat, nominata sancti Petri, que la havia y devia ad haver in termeno de Galtis, y sobre esta convenientia fecerunt pro romper sus cartas, que tenian de la heretat conombrada.

(Archives de la ville de Barcelonne.)

Juy donat en Cort, o donat per Jutge elet de Cort, de tots sie rebut, e en tot temps seguit: e null hom per engan, ne per art nol gos rebujar: e cell qui ho fara, sa persona ab tot quand ha, venga en ma del Princep, a ferne sa voluntat: car qui rebuja lo judici de la Cort, falsa la Cort, e qui falsa la Cort, damna lo Princep, e qui lo Princep damnar volra, punit, e dañat sie tot temps, ell, e sa primogenitura: car orat es, e sens seny, qui vol

contrastar al seny, e al saber de la Cort; en que ha Princeps, Bisbes, Abbats, Comtes, Vescomptes, Comdors, Vervessors, Philosophs, Savis e Jutges.

(Constitutions de Catalogne: lib. 1, tit. 12, num. 1, fol. 35.)

12e SIÈCLE.

Distances prescrites, pour la plantation des arbres

Deuhen saber que nul hom pot plantar arbres apres de son vehi, en camp, ne en vinya, ne en hort alber, ne salzer, ne ladoner, ne olivera, ne morer, ne algun arbre, qui puig ultra tres destres dalt, sino luny de son vehi, é dins lo seu XII palms destre.

Encare que tot altre arbre quis plant en hort, o en vinya, o en camp ques daéu lunyr de la honor de son vehi, tant que com engruxera, quey haja VI palms destre cumplits, sino quel haura arrancar, si per lo vehi nes request.

(Coutumes de Barcelonne.)

An 1173. — *Préambule du décret d'Alfonse* Ier (*d'Aragon*), *concernant la trève de Dieu.*

De las Divinals, e humanals cosas la deffensio no pertany a negu mes que al Princep, e neguna cosa tant propria no deu esser del bo e del dreturer Princep, com injurias foragitar, batallas pacificar, pau stablir, e informar, e informada als sòts mesos servadora liurar, perço que no indegudament de aquell puxa esser dit, e preycat, ço que per lo Princep dels Reys es dit. *Per mi los Reys regnen, e los poderosos scriven Justitia.*

(Constit. de Catal., lib. 10, tit. 8, cap. 1, p. 446, col. 2.)

13e SIÈCLE.

An 1234. — *Défense de lire l'ancien et le nouveau Testament, en langue romance.*

Statuim, que alguns no hajan libres del vell, o novell Testament en Romanç: e si algu ne haura, dins vuyt dies, apres la publicatio de aquesta Constitutio, del dia que ho sabra, liure aquels al Bisbe del loc cremadors la qual cosa sino ho fan, vulles

sie clergue, o lec, axi com a sospitos de heretgia sia haut, fins que sen sie purgat.

(Constit. de Catal. lib. 1, tit. 1, cap. 2, fol. 7.)

An 1240. — *Extraits des mémoires du roi Jacques Ier.*

E per tant que sapia hom quant fo presa Valencia, fò la Vespra de sant Miquel en lany 1239.

(Chronica: del rey don Jacme I, cap. 115.)

An 1241. — E aço fò un any apres la preso de Valencia, e entram en Muntpeller, e el Divendres en el mig jorn e hora de nona fo Eclipsis major, que hanc hom vees de memoria de aquells, qui ara son: car tot lo sol cobri la Lluna, e podia hom veer set stelles en lo cel.

(Chronica de Murcia: del rey don Jacme I, cap. 15.)

An 1250. — *Code maritime.*

Aquests son los bons stabliments è les bones Costumes que son de fet de mar, que los savis homens qui van per lo mon ne començaren a donar als nostres antecessors: los quals faeren per los libres de la savietat de les bones costumes. On d'aqui avant poden trobar: qué deu senyor de Nau fer a mercaders, è a mariner, è a pelegri, o a altre home que vaia en la Nau: è encara qual cosa deia fer mercader a senyor de Nau, è mariner al senyor de la Nau è del leny, è pelegri atrasi.

(Préambule des Coutumes Maritimes, du roi Jacques I. Capmany: tom. 5, p. 1, Codigo.)

An 1281. — *Extrait des Trobas de Mossen Jayme Febrer.*

(Les vers suivans étaient gravés sur l'écu de l'auteur, dans l'armorial de Valence.)

Trobantse en Mallorca lo meu pare amat
Servint à son Rey qu'el feu veedor
De lo seu Exercit, è de alli ha passat
Servint en Valencia, è en ella fui nat

Traentme de Pila lo Rey vencedor
Qu'emposa son nom sobre el de Febrer
Naixent en Agost: en la disciplina
De tan bon Padri no fonch menester
Que molt treballàra, puix vaix merexer
Que à la Lis de blau que ma sanch destina,
Afixca un Leo sobre plata fine.

(*Ximenes*, t. 1, p. 363.)

An 1282. — *Privilége d'Alonse-le-Sage, de Castille, en faveur des marchands catalans établis à Séville.*

(Extrait du Livre-Rouge, nº 2, fol. 92, des Archives de l'Hôtel-de-Ville de Barcelonne. *)

Sepan quantos esta carta vieren como Nos don Alfonso, por la gracia de Dios, Rey de Castilla..... diemos alos Mercaderes Catalanes, tambien à los que son moradores en la noble Cibdad de Sevilla, como a los que y vinieren daqui adelante con sus mercaduras, por nostra Carta plomada estas franquezas, que aqui seran dichas; è la carta era fecha en esta guisa: sepan quantos esta carta vieren è oyeren, como ante Nos don Alfonso, por la gracia de Dios, Rey de Castiella, de Toledo, de Leon, de Galicia, de Sevilla, de Cordova, de Murcia, de Jahén, é del Algarbe, veno Pedro de Cardédol, por si è por todos los otros Mercaderes Catalanes, tambien por los que sou vecinos de la noble Cibdad de Sevilla, como por los que vinieren y d'otra parte con sus mercaduerias, è pidionos merced, que Nos que les atorgassemos aquellas franquezas, que pertenecien à fecho de Mercaderia, que el onrrado è bienaventurado Rey don Ferrando nostro padre ovo dado à los Genueses, quando les dio barrio è Alfondiga en la noble Cibdad de Sevilla, è les fizo otras mercedes muchas por su privilegio, que les nos oviemos despues confirmado por nostra carta.

(*) Ce privilége et la lettre d'Henri de Lusignan, ont été insérés ici pour établir un moyen de comparaison entre les langues Française, Castillane et Catalane, vers la fin du 13e siècle.

E Nos, por sabor que avemos que la Cibdad de Sevilla se puebla bien, è porque sea mas rica è mas abondada, è por facer merced à los Mercaderes Catalanes, damos les estas franquezas que aqui seran dichas. Primeramente . . . . etc.

(Capmany, *Colecc. diplom.*, t. 2, num. 20.)

An 1283. — *Ordonnance du roi Pedro* II, *en faveur des esclaves Maures et Juifs qui recevaient le baptême.*

Statuim que los Sarrahins dels Jueus, sis batejen, romangan liures, e francs, donant reenço pes si, segons quels drets volent e es acostumat de fer.

(Constit. de Cat., supl., lib. 1, tit. 1, num. 2, fol. 2, cap. 30.)

An 1291. — *Privilége d'Henri II de Lusignan, en faveur des Marchands Catalans établis dans l'île de Chypre.*

In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti, amen.

Nos Henris, par la grace de Dieu, tressime Rois de Jerusalem latins, et Rois de Chypre; faisons à savoir à tous ceans, que sunt et qu'avenir sunt, que Nos por Nos et por nos hereus, somes accordés a les Marchands Cathelans, et ò chascun Cathelan, que sunt et seront, estaians, alans, venans, entrans, et issans en notre dit Reaume de Chipre en la forma et en la maniere ci aprés deinsée, c'est à savoir: que tot premier, Nos, por Nos et por nostres dits hereus, lur avons otroié de grace especial, que de totes les marchandises, que ils deschargeront ou feront descharger en nostre dit Reaume de Chipre, de queique part qu'eles veignent, ils n'en doivent paier que deus bysants per centenar, estimant les dites marchandises convenablement, et de totes les marchandises, qu'ils tireront de nostre dit Reaume, paieront aussi deus byzants per centenar, c'est à savoir, as leus, et des choses dont l'on a acostumé de paier. Et se il avenait, que des marchandises, qu'ils aporteront ou feront aporter en nostre dit Reaume, il puis qu'eles seront venues en nostres ports, vosiseent descharger tout ou partie d'un

vasseau en autre, por porter fors de nostre dit Reaume, ils sunt tenus de paier de cele quantité, que ils deschargeront ou feront descharger, un byzant par centenar. Encor, Nos, por Nos et por nostres dits hereus, avons fait et faisons grace os dits Marchands Cathelans, et a chacun Cathelan, qui sunt et seront, estaians, alans, venans, entrans, et issans en nostre dit Reaume de Chipre; que deu droit dou quint, que les Mariniers ont acostumé de paier por achaison dou nol des vasseaus, que eaus ne leur gens ne paient ni ne soieut tenus de paier que le disme. E porcé, que les choses dessus dites permaignent fermes et estables perpetuelment, Nos avons fait faire cest présent privilege, et garnir de nostre seau de plomb, empraint en nos divis conis de nostre Reaume de Chipre, à la garantie de partie de nos homes qu'y furent présents, des queus ces sunt les noms : BALIAM DIBELIN, seneschal de nostre dit Reaume de Chipre; nostre amé oncle GAUTIER DE DAMPIERRE; BAUDOIN DE NORES; LOYS DE NORES et JOAN LE TOR. — Ce fut fait a Nicossie, l'an de l'Incarnation de Nostre Seignor Jesu Christ M. CC. LXXXXI, ou mois d'Octobre. — Doné per la main de HENRIS DE GIBELET, Arcediaque de Nicossie, et Chancelier de nostre dit Reaume de Chipre.

(CAPMANY, *Colecc. diplom.*, t. 1, num. 31.)

14e SIÈCLE.

An 1300. — *Décret de Jacques* II, *rendu aux Cortés de Lérida, qui ordonne aux Sarrasins de porter les cheveux courts.*

Ordenam, e statuim que quiscum Sarrahi, franc que sie en Cathalunya, port los cabells serçenats, e tolts en redon, o en çercle, perço que sie conegut entre los Christians, e si algun Sarrahi aço no servara, pac per pena al senyor del Lloc, hon sera aquell Sarrahi, sinch sous, e si pagar nols pot, o no vol, prena en la plaça deu açots.

(Supplém. des Constit. de Catal., lib. 1, tit. 7, num. 12, cap. de Cort: 12.)

An 1323. — *Lettre du Roi d'Aragon Jacques* II, *au Roi de Tunis.*

De Nos en Jacme, per la gracia de Deu, rei d'Arago, de Valencia, de Sardenya, è de Corcega, è Compte de Barchelona, è de la santa Esgleya de Roma Senyaler, Almirayl, è Capitan-general: al molt noble, à molt honrat Miralmomeni Albubace, rey de Tuniç è de Bugia, fill del Mir Abuzecri: salut, axi com æ rey per qui volriem honor è bonaventura.

Rey: fem Vos saber que vench devant Nos Lalhayg Bumaruan Abdulmalich, lo qual ensemps ab Zayt Abenmahomat Alenzari tramés a la nostra presencia lo noble Abuabdella Mahomat, Alfaqui vostre en Bugéa, è Nos reebem lo agradablement per honor vostre; et presenta a Nos una Carta vostra, la qual vos aviets tramesa al dit Alfaqui, que la envias a Nos; e encara nos presenta una letra de part del dit Alfaqui. Per la qual vostra letra entesém en qual manera era vostra voluntat que pau è amor fos tractada entre Nos è Vos per lo dit Alfaqui, è que ço qu'el dit Alfaqui ligaria o fermaria que seria axi com si Vos ho aguessets feyt personalment.

Hon, Rey, nos entés complidament tot ço que en la dita letra vostra era contengut, è ço quens tramés a dir lo dit Alfaqui de part vostra ab la dita letra sua, è encara ço qu'el dit Missatge seu Nos dix de paraula sobre aço: veents è conexents la bona voluntat que Vos havets de haver amistat ab Nos, è pensans encara en qual manera entre les Cases d'Arago è de Tuniç è de Bugéa, ha estat antigament è sera, Deu volent, d'aquí a vant pau è bona amor, è covinenças d'amistat; ha plagut a Nos de donar loch a la dita pau, confiants que Vos la farets tenir è guardar be è complidament per la vostre part, ens complirets ço que s'y pertany. E Nos ay tambe la complirém è la guardarém per la nostra part; laqual pau es estada davant Nos ordonada de voluntat è consentiment del dit Missatge, segons que en les cartas d'aquen fetes (las quals trametém a Vos per lo feel è amat familiar nostre, Conseyler è Jutge de la nostra Cort, en *Lorenç Cima*, Missatge nostre, lo qual

vos trametém per aço enformat plenerament de nostra voluntat) largament veurets esser contengut : è al dit Missatge nostre podets creure fermament de tot ço queus dira de part nostre sobre les coses damunt dites. Dada en Barchelona lo primer Dia de maig del any de nostre Senyor mil trescents vint è tres. — Bernardus de Aversone, mandato Regio.

(Capmany : Coleccion Diplomatica : t. 4, num. 41, f. 81.)

An 1344. — *Entrée du Roi d'Arragon, don Pedro* IV, *dans la ville de Perpignan.*

(Extraite de ses Mémoires)

Divendres a 16 de Juliol entram en Perpinya è totes les gents de la vila aguerent molt gran goig de la nostra vénguda.... Puix apres dormir nos cavalcam ab tota nostra cavalleria per la Vila de Perpinya saludam les gents : è miram la vila è coneixem be que avian plaer de nos, mas erau esglayats que no tornassen en poder den Jaume de Mallorques, qui feya metre en veu que solament ho-teniam nos per Postat, è dins breus dies le y retriem.....è pringuerem possessio de tos los llochs qui volenterosos vingueren a nostra obediencia, etc.

Dijous à 22 de Juliol en la Esglesia de Sant-Juan de Perpinya apres lo sermo faem legir la unio dels Regnes, y comtats nostres è apres que fonch lesta nos la confermam, è novellament la juram, è la fem jurar als Consols de Perpinya, è als Barons è Cavallers de Rossello que no la avian fermada. E asso fonch gran refermament de consolacio a les gents, qui eren esglayades quen Jaume de Mallorques no cobras la terra.

(Chronica de Pedro III *Carbonell :* lib. 3 cap. 29. fol. 153. verso). Édition de 1546.

An 1380. — *Privilége du Roi don Pédro* IV, *concédé à la ville de Barcelonne, le* 24 *Mars* 1380.

Nos en Pere, per la gracia de Deu, Rey d'Arago, etc. attenents que en la Ciutat de Barchelona, jatsia gran è insigne Cintad, è situada en maritima, è en la qual ha molts Navegants è Mercaders,

es fan moltes feynes de Mercaderia, no ha Lotge convinent ne bona, en la qual los Consols de la Mar pusquen tenir Cort, è los Navigants è Mercaders qui en la dita Ciutat se ajusten, pusquen convenir è tractar è fer lurs contractes è affers, axi com en altres moltes Ciutats qui no son tant solemnes ha semblants Lotges jatsie que la dita Ciutat se sia feta richa è noble mes per la mar è per fet de mercaderia, que per altre raho : attenents encara que la dita Ciutat, per tal com no ha territori del qual pusque viure, se ha a provehir de vitualles, è specialment de gra, per la mar; è que en la ribera de la mar de dita ciutat no ha locs covinents en los quats lo gra pusque star a cubert ni exut, ans esta aqui descubert a pluja, è les gents de la dita Ciutat qui aqui compren lo gra l'an a pendre en temps de plujes banyat è engruxat d'aigua, la qual cosa torna en gran dampnatge a la cosa publica de la dita Ciutat, è encara en dan dels mercaders, dels quals es lo dit gra, quis'destroueix è podreix a qui à la pluja : perço.....etc.

Archives royales de Cat. Regist. Gratiarum Go. Petri III. fol. 175.

15e SIÈCLE.

Discours du Roi d'Aragon, don Martin Ier, *aux Cortés de Perpignan, le* 29 *Janvier* 1406.

Bona Gent : Nos volents seguir la manera antiga é acostumada per nostre predecessors, que en lo principi de llurs Corts acostuman de dir algunes coses per edificacio de llurs pobles ; nos havem proposat de parlar de la gloria del principat de Cathalunya ; é pensants en axo, ocorrentnos un dit de Isaies, que diu : *Clama, quid clamabo ? Omnis caro fœnum et omnis gloria ejus quasi flos agri ; exitatum est fœnum et cecidit flos.* Nostre Senyor dix al profeta : Crida. dix lo profeta, qué cridaré ? respon nostre Senyor : Crida, que tota carn es fe, y tota la gloria axi com a flor del camp, en loqual sccat es lo fe y caygué la flor. Per lo que : Nos vehent, que nostre Senyor havia en tan poca reputacio la gloria mundanal, ue sabiam de quens parlassem ; sino que estants en aquest

pensament, venchnos entre mans un dit d'un sanct Doctor solemne y aprobat de sancta mare Esglesia, que hom appela sanc-Seduli, *de Carmine paschali*, que en lo primer llibre séu nos dona regla é motiu al nostre dubte, dihent : si los gentils ab pompa hant fet llibres de llurs ficcion é mil falséas, segons diu Ovidi en lo Metamorfosis ; é si los gegants é los centaures per crueltat se fehien posar escrits de llahors, é archs triumphals, é columnes, per memoria de llurs batalles, segons diu Suetonio ; é si de coses no veres, impertinents é impossibles han volguda tenir la trompa de mendida per llahors de llurs amichs, segons fa Homero in Iliade : qué devem nosaltres fer, que som christians é seguim la veritat, que vehem la causa manifesta, é ohim la veu divinal tot dia ? Nos direm les gracies, que nostre Senyor a fetes à tots ; é no dirém les llahors d'aquells quiu mereixen, é no divulguerém los merits d'aquells, que han virtuosament treballat ? E-no diu lo Ecclesiastich : *Laudemus viros gloriosos et parentes nostros in generatione sua*, cap. 44, llohem los varons gloriosos, é los nostres parents en la sua generacio ? E donchs : Nos volents seguir aquesta ordenança en vos altres, que sots una part insigne y poderosa de nostra senyoria, no fictament, no manlevadement, no per faules, no per llahor pintada, *quare non sunt mihi loquelæ neque sermones ;* mes tan solament pera manifestar la gloria de nostre Senyor, que ha obrada en vosaltres. E per tal, com no devem callar la virtut, la gloria é la noblesa del principat de Cathalunya é dels Cathalans, podem verificar la paraula per Nos commençada: *Gloriosa dicta sunt de te.*

Noble Cort, é noble principat de Catalunya, é vosaltres Cathalans : glorioses coses son dites de vosaltres ; per les quals paraules sont demonstrades dues conclusions fort singulars : primo com la virtut molt famosa es elarament demonstrade, *quia gloriosa dicta sunt :* secundo de la gent fort valerosa per tot lo mon nomenade, *quia de te.*

(Suit l'éloge des Catalans, et l'énumération historique des actions et des évènemens les plus mémorables.) Ce Discours est terminé par la péroraison suivante :

Péro per conclusio de nostres paraules vos volem dir un acte fort virtuos, quel Rey nostre besavi feu, quant tramés lo Rey nostre avi son fill en la conquista de Sardenya; lo qual tenint la bandera nostra real en las mans, li dix aquestas paraulas : Fill, yous do la Bandera nostra antiga del principat de Cathalunya, la qual ha un singular privilegi, que es ops que guardets be, lo qual privilegi no es res falsificat, ne inprovat, ans es pur é net, é sens falsia é mácula alguna, é bollat ab bulla d'or, y es aquest, ço es : que null temps en camp, hon la nostra bandera réal sia estada, ja mes no fou vençuda, ni desvaratada, é aço per gracia de nostre Senyor, é per la gran feeltat é naturalesa de nostres sotsmesos; et per aquesta raho podem atribuir à vosaltres ço que dix Julio Cesar, venint de la conquista de Alemanya, als seus sotsmesos :

Alçats, alçats les vostras Banderas, car dignes sots de haver la senyoria de Roma, axiu recita, Luca en lo primer Llibre seu de les Batalles. Be donchs podem dir à vos altres :

Alçats, alçats les vostras banderas, car dignes sots de possehir lo principat de Cathalunia.

(Pedro Miquel Carbonnel : *Chronica de Espana.*)
fol. 252.

An 1413. — *Décret des Cortés, approuvé par Ferdinand Ier, qui ordonne la traduction en Catalan, des constitutions de Catalogne.*

Com los Usatges, Constitutions de Cathalunya, e Capitols de Cort sien stats ordenats en lati, e perço las personas legas han ignorentia de aquellas, e facilment fan, e venen, e poden venir contra aquells, de ques susciten questions, e plets en gran dan de la cosa publica, e dels singulars de aquella, perço la present Cort supplica molt humilment a vos Senyor, que lots dits Usatges, Constitutions e Capitols sien *tornats* de Lati en Romanç; e aquels, e aquellas, sien reglats, e posats sots degudas materias, e titols, tota vegada guardant los drets vostres Senyor, e de la

terra, e lo profit, e ben avenir de la cosa publica del dit Principat, e sobre las ditas cosas faedoras, e spatxadoras, sien eletas dos personas bonas, aptas, e sufficients per vos Senyor ab consentiment de la dita Cort, las quals per manament vostre continuament entengan en lo dit fet, per spatxamen de aquell, e que los dits Usatges, Constitutions, e Capitols de Cort axi arromançats hajen aquella efficacio, força, e virtut, e se hajen a praticar segons que per vos Senyor ab voluntat, e consentiment de la Cort sera acordat e ordenat. Plau al Senyor Rey.

(Constitutions de Catalogne : supplément; cap. de cort. 8 p. 1.)

AN 1475. — *Lettre du Roi d'Aragon, Don Juan* II, *qui concède à la ville de Perpignan, le titre de* Très-Fidèle.

LO REY.

Amats faels nostres, per vostres lletres som estats certificats dels moviments aqui seguits, a gran gloria, e honor de aqueixa lleal, e fidelissima vila nostra; no creem sia estat fet sens gran misteri, e que vol Deu reservar aqueix poble fidelissim per alguna gran obra en ell esperam molt prest vos porem liberar de les congoxas que sosteniu. Al Governador de Cathalunya escrivim en ciffra, llargament per ell vos sera comunicada, referimnos a aquella. Inciíar, è animar a tals com a vosaltres per vostra grand virtut, seria demasiat per a present, deixant per avant los altres bénéficis queus entenem proseguir; vos donam que ajau; è degudament aquesta exelencia, e dignitat entre les altres Ciutats, e Viles nostres que la Vila sia intitulada perpetuament, *fidelissima*, e lo Poble, *fidelissim*, en memoria eternal de la gran fe, e constancia vostra. Dada en Gerona, a 21 de Janer. 1475, Rey Joan.

(Archives de l'Hôtel de Ville de Perpignan. Reg. Priv. Lib. Verd. maj. et min.)

Texte des traductions de Mossen Ausias March.

Qui no es trist | de mos dictats no cur
O en algun temps | que sia trist estat
E lo qui es | de mals apassionat
Per fer se trist | no cerque lloch escur.
Lija mos dits | mostrant pensa torbada
Sens algun àrt | exit de hom fora seny
E la raho | quen tal dolor mén peny
Amor ho sab | qui es la causa estada.

(De Amor : Canto Primo, f. 7. Édit. 1555,)

Prest ve lo temps | que fare vida hermita
Per mills poder | de Amor les festes colre
De est viuré strany | algu nos vulla dolre
Car per sa Cort | amor me vol emçita.
E yo quill am | per si tan solament
No denegant | lo do quem pot donar
A sa tristor | me plau abandonar
E per tot temps | viure'ntristadament.

(Id. 3e strophe du 1er Chant.)

Si com la mar | se plany greument e crida
Com de forts vents | la baten egualment
Hu de levant | et altre de ponent
E dura tant | fins l'un vent la jequida,
Sa força grand | per lo mes poderos
Dos grans desigs | han combatut ma pensa
Mas lo voler | vers un seguir dispensa
Yol vos publich | amor dretament vos.

(Id. 2e strophe du Chant 2).

Qui sera'quell | qui en amor contemple
Com yo qui sent | sos delits hon abasten ?
Qui son aquells | qui dolça l'amor tasten
E juntes mans | l'adoran fora'l temple ?

Yo so tot sol | a qui natura estreny
A no poder | als fer ne pus entendre
Sino amar | e volent men defendre
Nom vol seguir | en res a fer null seny.

(Id. 1re strophe du Chant 66e p. 80. Recto.)

Motls homens hoyg | clamar se de fortuna
E maleir | aquella per sos actes,
Volents ab leys | fer amigables pactes
Donant los be | e que tos temps fos una.
No recordant | sa propria natura
Que's lo alt baixar | e lo baix muntar alt,
E qui d'aço | se dona gran desalt
Leixe lof bens | portants ab si fretura.

(Première strophe du canto Moral IV, f. 145.)

Yo vi uns ulls | haver tan gran potença
De dar dolor | e promettre plahér
Y esmagmant | vi sus mi tal podér
Que'n mon Castell | era esclau de remença.
Yo vi un gest | e senti una veu
D'un feble cos | e cuy dara jurar
Que a un hom armat | yol fera conguoxar
Sens romprem pell | yom so retut per seu.

(De Amor : canto 4, p. 10.)

O ! tu Amor | qui ab ulls cluchs estas
Quan vols partir | tos amargosos dons :
No compensant | los merits e rahons
Ta voluntat | regesch fortunat cas.
Vulles pensar | l'inconportable dan
Que lo mon reb | de tos fets desiguals :
Qui pren de tu | delits : de gr'aver mals
E plor aquell | qui de gr'anar trufan.

(Ibid., canto 7, p. 13.)

Tot laurador | es pagat del jornal
El advocat | qui pert lo guanyat plet
Yo per servir | amor, romanch deffet
De tot quant he | que servir no men cal.
He fet senyor | del seny a mon voler
Vehent amor | de mon seny mal servit
Rapaz l'he fet | fent ne a Deu despit
E son sezanys | que bon guardo esper

(Copla 2, p. 139.)

Alguns han dit | que l'amor es amarga
Poden ho dir | los qui la sabor senten :
O de per si | o com per alte tenten
Sa fort dolor | que'ntre totas es llarga.
Per mi no tem | per altre la he temuda
Puix fonch cruel | ja pietat nom haja :
Quin terra jau | no tem pus a vall vaja
En l'esperar | ma'sperança's perduda.

(De Mort., canto 1, p. 191).

16e SIÈCLE.

An 1526. — *Lettre des Consuls-de-Mer, de la cité de Barcelonne, au Roi de France, François Ier.*

Al molt alt, molt poderós Señor lo Christianissimo Senor Rey de França : Excellentissimo y Christianissimo Senyor.

Per homens propris som stats avisats, com á tretse del prop passat mes de Febrer, passant par les mars de la Illa de Res la Nau de Joan Ferrer mercader Catala y de aquesta Ciùtat, li son exides set Galeres de V. Altesa capitanejades per Andrea Doria, per lo Baro de Sanct Branchat, y per Fra Bernardino, y han presa aquella ensemps ab tota la gent, robes, è mercaderias de gran valua, totes de Ciutedans de aquesta Ciutat, y de alguns altres vassals y subdits de la Sacra Magestat del Emperador, Rey

enyor nostre, y germa de V. Altesa : laqual Nau encontinent estada menada a Toló, y tota la gent mesa al rem per les res, y les robes descarregades en terra, no obstant la pau è ederacio es fermada entre V. Altesa y la dita Cæsarea y Real estat, de laqual per lletras de la Cæsarea y Catholica Majestat avia haguda ja, avans la partida de dita Nau, nova certa en sta present Ciutat, y per aquella se havia fet *Te Deum lau-*
s, y crida per procesio de gracies general, y alimaries com era ho, per ser lá dita pau tant saludable, sancta, y jocunda, ols entre los vassalls y subdits de les Reals Corones, mas a a tota la Christianitat universal : ab fiança de la qual pau, nça, è confederació, lo dit Joan Ferrer era partit, y nave- per aquellas mars, è anant en Genova y Neapols. Laqual de dita presa, en cert, Excelentissimo y Christianissimo or, ha causat molt gran alteracio, no solament als interesats presa de dita Nau, mas encara a tots los altres vassalls de la rea Magestat, que aprés de tants grans dans y pérdues de nes y bens, pensant estar al segur per la dita pau è aliança è deració, los sia stat inferit un tant gran damnatge, è per onsolació nols restat sino tant solament la sperança que en V. Excellent y Real Majestat, cóm à bon, clemen- o, y verdader Christianissimo Rey è Senyor.

om al offici nostre se pertangue la defensio de la mercaderia; recorrentne a nosaltres los dits Mercaders conciutedans s en la dita Nau y Mercaderies interessats, vassalls è sub- els de la Cæsarea è Catholica Majestat, ab aquella ma- militat que poden y deven a supplicar a V. molt alta ia li placia per sa acostumada benignitat y clementia ir, que la dita Nau y persones preses sien prontament adas, y totes les robes y mercaderies ab compliment resti- è tornades, è los dans è interessos supportats sien esmenats ets, á fi que no resten del tot destruits, y nosaltres y los assalls de la Cæsarea Majestat coneguen la observança de u y confederació haverse seguir ab effecte, perque puguen

navegar y comerciar segurament y quieta ; car ultra que proceheix de justicia, y ha sguart a la dita Cesarea y Catholica Majestat, no altres, y tot lo Stament mercantivol, y altres vassalls y subdits de la Cesarea Majestat ho reputarém y reputaran a singularissima gracia, y merce à V. Excellent y Real Senyoria : la persona de la qual y stat, nostre Senyor Deu vulla longament conservar y prosperar ab fellicissimo regiment de sos Regnes è Senyorios, supplicant la Majestat Divina vulla les Imperial y Real Corones conservar en una unio, amor, pau y confederaciô per ferne servici a Deu, y augmentatió de la fe christiana. De aquesta Ciutat de Barcelona, dijous á vuyt del mes de Març de l'any mil sinchcents vint y sis.—Humils y devots servidors : — *Los Consuls de la mar y Defenedors de la mercaderia de la Ciutat de Barcelona.*

(Archives du Consulat de mer de Barcelonne : iu volum. membran. Privileg. fol. 8o. n° 56.)

An 1553. — *Décret des Cortès de Montson (en Aragon), approuvé par Philippe* (II), *Lieutenant-Général de Charles* V.

Supplica la dita Corts, a Vostra Altesa, li plàcia statuir, y ordenar ajustant a la Constitutio feta per Sa Majestat en la present vila de Montso, en lo any M. D. XLII. que tot Frances, o altre estranger qui desafiara en scrits, o de paraula a alguna persona, universitat, o collegi, o sera trobat ab arcabus, o hallesta parats, o desparats, sie condempnat, y posat en galera perpetua, e sens remissio alguna : declarant, que Estranger sie entes, lo qui no es vassall de Sa Majestat, y Vostra Altesa : y que lo present capitol no comprenga los mossos qui anirant juntament ab sos amos. Plau a sa Altesa, pus que nos sien mes de dos per quiscun amo.

Constitutions de Catal., lib. 9, tit. 13, num. 5, cap. de cort. 10.

An 1580. — *Définition des Cortès de Catalogne.*

Cort General se diu la convocaciò, y congregaciò dels tres Braços y Estaments de tota la provincia de Cathalunya : es a

er del Ecclesiastich, Militar, y Real, feta per lo Senyor en loch per ell destinat, y deputat, pera tractar, y disposar sobre estat, y reformació de la terra : y pera fer, y establir en ella s necessaries, y convenients à la custodia, govern, y tut de dita Provincia.

(Don Lluis de Peguera : Practica, forma, y Estil de celebrar Corts, p. 1, cap. 1, num. 1, p. 2)

1599. — *Préambule de la Pétition du Commerce de Barcelonne, insérée dans le Privilège du Roi, Philippe* III.

os Philippus, Dei gratia, Rex Castellæ..... etc.
enyor. Com per lo Rey Don Phelip, pare de Vostre Majestat enyor nostre, y sos predecessors de felice recordacio, sien s concedits y atorgats diversos privilegis als consols y mers de la Llotje de la Mar de la present Ciutat de Barcelona, major concervació del Estament mercantivol, y policia del Judiciari, en conexer y determinar les causes se susciten en agistrat de dita Llotje, sobre los negocis y fets maritims y antivols; y sia cosa molt justa per Vostra Majestat lo dit ent mercantivol ab noves gracies y privilegis sie augmentat, reba diminutio alguna; supplican los dits Consols y Mers de dita Llotje a vostre Majestat, sie de son real servey dir y atorgarlos las cosas infrascriptas, en forma de Real egi.

(Archives Royales : *Reg. Diversorum*, 6. Philippi III. fol. 267.)

POÉSIES DE VINCENT GARCIA

RECTOR (CURÉ) DE VALLFOGONA.

SONNET.

Eloge de la langue catalane.

Gaste qui de las flors de poésia
Toyas vol consagrar als ulls que adora,
Del rich aljofar que plora la Aurora,
Cuand li convinga dir, que s' fa de dia.

Si de abril parla, pinte la alegria
Ab que desplega sas catifas Flora,
O a Filomena, mentres cantan plora,
De ram en ram, la Llengua que tenia.

A qui s' diu Isabel, digali Isbella;
Sol y estelas als ulls; als llabis grana;
Llochs comuns de las musas de Castella;

Que jo, peraque sapia Tecla o Joana,
Que estich perdut, per tot cuant veig en ella,
Prou tinch de la llanesa Catalana.

(Sonnet 3, part. 1, Poesias jocosas, p. 2.)

SONNET.

Sur l'inconstance des femmes.

Ab lo llarg temps lo tigre mes ferós
Acostuma amansar sa gran bravesa;
Y l' toro brau se humilla ab tal mansesa,
Fins á portar un jou sobre del tós.

Ab lo llarg temps apren de ballá un gos,
Y lo falcó de anar ab lleugeresa
Sobre la cassa, y darla cuand es presa;
Y axi s' fan domestichs lo Lleo y lo Os.

Ab lo llarg temps, ab llengua cefallosa,
Lo papagall paraulas pronuncia,
Y lo Elefant apren terme y criansa.

Ab lo llarg temps tota y cualsevol cosa
Se alcansa; y casi en tot vens la porfia,
Sino la dona, constant en sa mudansa.

(Sonnet 2, part. 2, p. 112.)

RETONDILLA.

Epigramme contre Catherine Real, qui avait deux amans.

Moltas queixas tinch de vos
Catarina, y sabme mal
Que sent filla de una Real
Vullau ser pesa de dos.

(Part. 1, p. 54.)

REDONDILLA.

Epitaphe d'une jeune et jolie fille.

En aquest sepulcre estret
Jau una galan minyona,
Que al Pastor de Vallfogona
Algun temps feya anar dret.

(Part. 1, p. 54.)

DECIMAS.

Epître à un ami.

Decima 5.

O dols y cordial amich!
Vostra epistola galana
Un Evangeli demana,
Y axi a cantarlo me aplic':
Dient que m'rich del mes rich,
Que ab ma seba y ab mon pa
Troba lo gust del Manna
Mon apetit, que á tot diu;
Y una cuxa de perdiu
De est modo menjar me fa.

Decima 6.

De vostra amorosa historia
Vos tinch una enveja honrada,
Que una bellesa extremada
Me ha ocupat la memoria:
No que m' don' pena ni gloria;
Perque com a pesar meu,
Dintre de la anima s' veu,
No m' perturba la raho,
Sino que alli en un raco
Se contenta ab so del seu.

Decima 9.

Y suposem tot primer,
Que jo so aquell catequista,
Que de humil Capi-Gorrista,
Pugi a Capella roquer:
Supremo Rey de un graner,
Duch de un Campanar molt fort,
Gran senescal de una sort,
Tetrarca de una Abadia,
Quirite de una promia,
Y Belerbey de un bon hort.

Decima 10.

En fi sia lo que so;
Jo fora un home perfet,
Si ma sort me haguera fet
Un gran princep o Baro:
Mea vingam à la raho:
Cuand lo Cel tal gracia m' fera,
Que es lo que ma sort tinguera
Mes que era en lo esencial,
Sino es, que mon propi mal,
Com ara no l' coneguera?

Decima 12.

Axi fundo mon descans
En ma pobresa mateixa;
Y a ma sort no li fas queixa,
Ans be li beso las mans:
Los de prebendas mes grans
Solten la imaginacio
A la mejor presumpcio,
Que copia en son honros titol,
Que si ells son de Capitol,
Jo de paragrafo sò.

Decima 13.

Ningu de eixos fariseus
Sobre cuatre mulas rua,
Cada ma sobre una cua,
Y sobre dos colls dos peu:
En las mes famosas Seus
Lo de major dignitat
Sobre una mula va honrat:
Puig jo n' tinch una també,
Y que es tan mula de be,
Com la mula del Abat.

Decima 15.

Dos dotsenas de gallinas,
Sots la proteccio de un gall
Tinch en lloch de papagall,
Y aucells de las Filippinas;
Ni desde las platjas Xinas
Gosos envio a cercar;
Que un ne tinch per registrar
A mants à la porta pican;
Y es tal que si li replican,
Una anca se n' sol portar.

Decima 16.

No m' poso lo blanch armi,
Cuand es rigoros lo fret,
Sobre lo brodat roquet
De Olanda ni Caliqui;
Que ab ma garnatxa de lli,
Y la Cota arrosegant,
Que vaig comprar al encant;
Y l' salpaser en la ma,
Dimoni al infern no hi ha,
Que m' gose venir devant.

Decima 18.

So de absoltas reportori,
Y home, sens dubte, han de ferme;
Que ab ellas mano lo terme,
Y tinch fama en purgatori:
Neta la deix com un bori,
A l' anima mes tacada,
Si ab mons Requiems la he fregada
Y volant pura a la gloria,
Alla te de mi memoria,
Y m' es continua advocada.

Decima 35.

Asco apar que li causam
Los pobres al titular,
Que den pretendrer baixar
De algun germa extern de Adam:
Y es lo bo que si cabam
La terra mesclada ab fem
A una cana trobarém,
Tothom ser fill de sas obres,
Y tant los richs com los pobres,
Al altre mon nos veurém.

Decima 45.

No s' contenta l' mercader,
Sols ab un guany moderat;
Perque de tot lo guanyat
Paga delme a Llucifer:
Y tan lliberal sol ser,
Que pera comprar tapins
Dona cuatre cents florins,
Y pensa que satisfa
Ab aso, lo que roba,
Fent almoyna als Caputxins.

Decima 51.

Set o vuyt anys te la Nina,
Y encara que es tan minyona,
Ja sab molt be la xacona,
Y no sap be la doctrina:
Sa mare ja la encamina,
Y l's pasos li vol tallar,
So es, mostrant li de dansar,
Y ab grasolets y perfums
La cara, abans que l's costums,
Li comensa de illustrar.

Decima 65.

Cuant lo Evangeli cantaban
En la Jglesia antiguament,
Los nobles encontinent
La espasa desembaynaban:
Y ab aso significaban,
Que tenian aparell
De morir peleant per ell:
Mes ja aquella gallardia
Tota se n' va vuy en dia
En ser Gnerro o ser cadell.

Decima 66.

Y puix en asó que tas,
Canto un Evangeli al poble,
No volria que algun noble
La espasa m' desembaynás:
Musa, acursa un poch lo pas,
No t' fasas tant à sentir;
Que tant dir, ve a contradir
Al ser de donsella honrada:
Acaba de una vegada,
Vejas si hi ha mes que dir.

17e SIÈCLE.

An 1623. — *Lettre d'excommunication, de l'Evêque de Barcelonne, contre les usuriers.*

Nos don Joan Sentis, per la gracia de Deu y de la santa sede Apostolica, Bisbe de Barcelona, del Consell de S. M., y son Lloctinent y Capità-General en lo principat de Cataluna, y comptats de Rossello y Cerdanya. A tots y sengles Rectors, Domers, Vicaris perpetuos, y altres qualsevols Preberes, Curats y no Curats, per la Ciutat y Bisbat nostre de Barcelona constituits, al qual, o als quals las presents pervindran, y a quiscu de vosaltres a solas: salud y dileccio en lo Senyor.

Per quant, considerant y entenent que los Cambis, que en virtud del decret qués publica a 11 de abril de 1606, se han continuat fins a la present jornada en la Llotja de esta Ciutat, aixi per los Cambis que se excomanaban de Plasencia, y Novara, com també lor ques' donaban y continuaban per Genova ab nom de lletra pagada, y que tambe los ques' prenian al conclourerse las Firas, y se donaban per la fira vinent, ab la mateixa persona, de la qual havian pres la partida (invencio de poch temps a esta part introduhida entre los negociants) de ahout redundaba als prenedors major interés del que en dit decret se permetia, y se trobaba disposat per los Sagrats Canons, y diversas constitucions Apostolicas. Desitjant Nos cumplir las ditas obligacions de nostre ministeri Pastoral, y mirar per lo servey de nostre Deu y Señor, y profit espiritual de las personas a nos encomanadas, y obviar los grans danys que resultan de esta nova pessima introducció de cambis, y maligne modo de negociar; havém procurat, que per medi dels Magnifics Concellers de esta Ciutat de Barcelona, y de personas en lo estament mercantil versadas y temerosas de Deu omnipotent se tractas ab color y eficacia del remey y reparo, procurant que para conseguirlo se fes nominació de personas per dits Concellers. Las quals, apres de moltas juntas, preceint lo parer y vot de molts homens practics, y oidas ses rahons convenients al dit cas; ab madur consell han proposat als dits concellers alguns apuntaments sobre lo dit fet los quals a Nos presentats com a Virrey y Capita-General de aquest Principat y Comptats de Rossello y Cerdana ferem Junta de personas doctas en theologia moral, canons, y dret civil..... *Suivent les nouvelles limites imposées au Change, et l'obligation, pour le clergé, de les publier au prône. La lettre est terminée par la formule suivante:.....*.

Y amonestareu y manareu de nostra part als tals Mercaders, Corredors, y a qualsevols altras personas, com Nos ab tenor de las presents los amonestam, y manam baix pena de escomunicació major, que de aqui en avant cessen y se abstingan de entendre negociar, y tractar ni donar a cambis per las ditas firas

de Perpinya mes de dos y mitg per cent en cada fira : ans be en tot y per tot observen y cumplan enterament y sensa vanas interpretacions estas nostras Lletras, y tot lo contengut en ellas. Certificant los que del cumpliment de ellas estaran las conciencias dels tals obedients y observants seguras y ab interior repos; los interessos seran moderats; los bons dels contribuents que donan y prenen a cambi, conservats y aumentats; la republica prosperada; y Deu nostre Senor, sera honrat y glorificat. Dat en nostre Palau Episcopal de Barcelona, als deu dias del mes de octubre del any del naixement de Jesus nostre Redemptor de 1623.— *Lo Bisbe de Barcelona.* De mandato Excellentissimi et Illustrissimi Domini mei Episcopi Barchinonæ expedivit *Hyeronimus Sabater*, Presbiter et Notarius, Curiæ ecclesiasticæ præsentis urbis Barchinonensis Scriva major juratus.

(Archives de la ville de Barcelonne : vol. des Lettres Royales (Cartas Reales), page 867).

18e SIÈCLE.

An 1706. — *Décret en faveur des nouvelles Fabriques; formant le chapitre 27e des Décisions prises par les derniers Cortès de Catalogne, convoqués à Barcelone.*

Estatuhim y ordenam, ab lloacio y aprobacio de la present Cort :

Que qualsevol estranger (com no sia Francés) que vulla venir al present principat, y Comtats de Rossello y Cerdanya, a fer alguna nova fabrica de robas, telas, y merces, tant de llana y seda com altres, y de nou tints, sie acullit y tractat benignament com qualsevol vassall nostre, sens haverse de passar Mestre en ningun art, ni pagar interés algun per poder exercir lo seu; ans puga fer ditas fabricas en qualsevol part del present principat y comtats, sens pagar altres drets de ditas robas, telas, y merces que fabricaran, respectivament al valor de aquellas; y que los tals

Officials pugan en sas casas vendrer publicament, en gros y à la menuda, las robas, telas, merces, y altres cosas que ells fabricaran ab sas novas fabricas: y que lo estranger que vindra a fer la nova fabrica, hage de tenir un ó mes fadrins ó aprenents naturals del present Principat, y Comtats, als quals estiga obligat haver de ensenyar dita nova fabrica, no obstant qualsevols privilegis, usos, y costums de las Ciutats, Vilas, y Llochs, y Confrarias, los quals sols tingan força y valor en quant nó se encontren ab la present Constitucio.

(Capmany : Colecc. diplom., part. 3, p. 379.)

(*Extrait de la Crusca Provenzale*).

Opinion de don Antonio de Bastero, sur la langue Catalane.

Todas las Ordinaciones assi de la Casa Real, como otras, eran en Catalan: las proposiciones que hazian los Senores Reyes en las Cortes, o Parlamentos, aunque se hiziessen a los otros Reynos, eran en Catalan. Las historias, que escrivieron de si mismos, como el Rey don Pedro el Tercero, y el Rey don Jayme el Conquistador, las compusieron en lengua Catalana. Todos los poemas, que componian assi los Senores Reys como los cortesanos, eran en Catalan. Esta lengua fue la que principio a los versos, y rimas que se usan en Romence cantando con ellas à consonancia, la dissonancia de las passiones. Los primeros padros de la Poesia vulgar, fueron los Catalanes, passando despues esta arte à Italia, Aragon y Sicilia. El Petrarca con las obras de George Valenciano, compuestas en Catalan, dio propriedad, y dulzura al lenguage, etc.

(Serra y Postius : Hist. de Monserrat: part 2, cap. 24, p. 279, not. 9.

NOTE RELATIVE A LA PAGE 401.

Mots Latins admis, sans altération, dans la langue catalane.

Gallina.	Arma.	Opinio.
Palma.	Arena.	Occasio.
Favor.	Figura.	Hora.
Color.	Memoria.	Fera.
Doctor.	Via.	Lema (chassie).
Amor.	Infamia.	Mica (miette, grain).
Dolor.	Injuria.	Olla (pot, marmite).
Familia.	Ira.	Cervus.
Anima.	Rosa.	Os (bouche).
Materia.	Area.	Sal.
Aula.	Copia.	Sol.
Ancora.	Corona.	Etc.
Fabrica.	Cadaver.	
Miseria.	Fel.	
Bona.	Mel.	
Doctrina.	Carbo.	

Les mots suivans sont empruntés à la langue grecque.

Broma, de Broma (Nebula).
Cara, de Cara (Facies, Vultus).
Cima, de Cyma (Cacumen).
Pelcar, de Pelco (Pugnare).
Fantasia, de Phantasia (Phantasia).
Bramar, de Brameomay (Fremere).
Girar, de Girao (Vertere).

Les mots suivans ont une racine celtique.

Barral, petit tonneau portatif.
Tacou, pièce de rapport.
Tacounar, rapiécer : c'est le verbe de Tacou.
Buffar ou Bufar, souffler. Les Poitevins disent aussi Bufflér.
Grafiñar ou Grafignar, de Grafina. Faire des égratignures.
Cresta, crête, sommet.

Aigua ou Aygua, de Aigue, eau.
Barret, de Baret, chapeau.
Cabal, de Cab, tête. Réunion de bêtes à cornes, troupeau.
Cama, de Cam, jambe.
Casi, presque.
Col, de Kaol ou Kol, chou. Les Latins disent Caules.

Les mots suivans ont une origine mauresque ou arabe.

Atalaya, tour d'observation.
Atalayar, observer, épier.
Amo, de *Amon*, chef de maison.
Ama, épouse du chef de maison.
Argolla, de *Argol*, anneau de fer, collier.
Arrabal, de *Rabad*, fauxbourg.
Alhaja, de *Haja*, meuble précieux.
Masmorra, instrument de musique.
Magall, sot, niais. Bêche étroite et allongée, servant à la culture des vignes.
Minyo, de Manen. Jeune garçon.
Tacany, de *Tacach*, rusé, avare.
Xapar, de *Xapach*, rompre, briser.
Simarra ou Zamarra, de *Zamarra*. Vêtement de peau des bergers.
Xabega, de *Xabeg*, filet de pêcheur.
Xerup, de *Sherup*, bois, gorgée.
Xerupar, boire avec bruit.
Mitg, milieu, de Mitch ou Metch, en arménien, ou de Bitch, en hindoustañy.
Tarima, marche-pied.

MATÉRIAUX

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DES DIALECTES

DE LA LANGUE FRANÇAISE,

OU

COLLECTION DE VERSIONS

DE LA

PARABOLE DE L'ENFANT PRODIGUE

EN DIVERS IDIÔMES OU PATOIS DE FRANCE.

Le travail dont nous consignons ici quelques échantillons, fut entrepris, vers l'année 1807, au bureau chargé de la direction de la statistique au Ministère de l'Intérieur. Après la suppression de ce bureau, il a été suivi par la Société royale des Antiquaires de France, qui n'a pas cessé de s'en occuper.

Au lieu d'envoyer circulairement pour être traduit dans chaque idiôme local quelque morceau arbitrairement, ou composé exprès, on a préféré de puiser dans le livre sacré qui est entre les mains de tous les chrétiens. La Parabole de l'Enfant prodigue est le morceau qui a été choisi à cause de la juste étendue et de la simplicité de la plupart des expressions qu'il renferme. L'Oraison dominicale qui a été préférée dans beaucoup d'ouvrages sur les langues, a paru ne pas réunir au même degré ce genre d'avantages.

Parmi les traductions de ce morceau qui se sont trouvées en grand nombre tant au Ministère de l'Intérieur que dans les papiers

de la Société, on a choisi celles qui ont paru le plus caractéristiques. Cependant on ne se dissimule pas qu'il s'en trouve dont les différences sont peu tranchées: mais les dialectes d'une même langue appartiennent tous à un fond commun; on passe le plus souvent de l'un à l'autre par des nuances peu sensibles d'abord, mais qui le deviennent à proportion de la distance des lieux où ils sont en usage.

Dans le *rangement* de nos matériaux, nous avons cru devoir observer l'ordre géographique. A cet effet, nous plaçons d'abord les dialectes du Nord-Est de la France, puis ceux de l'Est, appartenant les uns et les autres à la *langue d'Oyl*, et spécialement à la branche de cette langue que l'on désigne par le nom de *langage Wallon*. Ce ne sera qu'après avoir épuisé ce que nous nous proposons de donner dans la langue d'*Oyl*, que nous passerons à la *langue d'Oc* ou langue romane, qui diffère de la première par des caractères bien tranchés.

Les traductions provenant du Ministère de l'Intérieur seront désignées par les lettres initiales M. I. La plupart ont été transmises officiellement par les préfets.

Les autres ont été adressées à la Société royale des Antiquaires par ses correspondans.

Nous commencerons par rapporter la Parabole de l'Enfant prodigue, telle qu'elle a été traduite en bon français d'après la Vulgate par Le Maistre de Sacy, dans son édition française du Nouveau-Testament.

Immédiatement après viendra la même Parabole traduite en patois auvergnat avec la version syriaque en regard (1). Elle est de M. l'abbé Labouderie, membre de la Société. C'est lui aussi qui a eu l'idée de placer en tête du recueil le curieux sermon du cordelier Michel Menot.

---

(1) A cause de cette version syriaque donnée en regard de la traduction en Auvergnat, on a cru convenable de déroger à l'ordre géographique adopté pour les traductions dans les autres patois.

PARABOLE DE L'ENFANT PRODIGUE.

Evangile selon Saint-Luc, Chap. XV.

(Traduction de Le Maistre de Sacy.)

11. *Jésus* leur dit encore : Un homme avait deux fils,

12. dont le plus jeune dit à son père : *mon* père, donnez-moi ce qui doit me revenir de votre bien. Et le père leur fit le partage de son bien.

13. Peu de jours après, le plus jeune de ces deux fils, ayant amassé tout ce qu'il avait, s'en alla dans un pays étranger fort éloigné, où il dissipa tout son bien *en excès et en débauches.*

14. Après qu'il eut tout dépensé, il survint une grande famine dans ce pays-là, et il commença à tomber en nécessité.

15. Il s'en alla donc, et s'attacha *au service* d'un des habitans du pays, qui l'envoya dans sa maison des champs pour y garder les pourceaux.

16. Et là, il eût été bien aise de remplir son ventre des cosses que les pourceaux mangeaient; mais personne ne lui *en* donnait.

17. Enfin, étant rentré en lui-même, il dit : Combien y a-t-il, chez mon père, de serviteurs à gages qui ont plus de pain qu'il ne leur en faut; et moi je meurs ici de faim !

18. Il faut que je me lève et que j'aille trouver mon père, et que je lui dise : *mon* père, j'ai péché contre le ciel et contre vous;

19. et je ne suis plus digne d'être appelé votre fils ; traitez-moi comme l'un des serviteurs qui sont à vos gages.

20. Il se leva donc et vint trouver son père ; et lorsqu'il était encore bien loin, son père l'aperçut et en fut touché de compassion ; et, courant à lui, il se jeta à son cou et le baisa ;

21. et son fils lui dit : *mon* père, j'ai péché contre le ciel et contre vous ; et je ne suis plus digne d'être appelé votre fils.

22. Alors le père dit à ses serviteurs : apportez promptement la plus belle robe et l'en revêtez ; et mettez-lui un anneau au doigt et des souliers aux pieds ;

23. amenez aussi le veau gras, et le tuez ; mangeons et faisons bonne chère :

24. parce que mon fils que voici était mort, et il est ressuscité ; il était perdu, et il est retrouvé. Ils commencèrent *donc* à faire festin.

25. Cependant son fils aîné, qui était dans les champs, revint ; et, lorsqu'il fut proche de la maison, il entendit les concerts et *le bruit de* ceux qui dansaient.

26. Il appela donc un des serviteurs, et lui demanda ce que c'était.

27. Le serviteur lui répondit : c'est que votre frère est revenu ; et votre père a tué le veau gras, parce qu'il le revoit en santé.

28. Ce qui l'ayant mis en colère, il ne voulait point entrer dans le logis ; mais son père étant sorti pour l'en prier,

29. il lui fit cette réponse : Voilà déjà tant d'années que je vous sers, et je ne vous ai jamais désobéi en rien de ce que vous m'avez commandé ; et cependant vous ne m'avez jamais donné un chevreau, pour me réjouir avec mes amis ;

30. mais aussitôt que votre autre fils, qui a mangé son bien avec des femmes perdues, est revenu, vous avez tué pour lui le veau gras.

31. Alors le père lui dit : *mon* fils, vous êtes toujours avec moi, et tout ce que j'ai est à vous ;

32. mais il fallait faire festin et nous réjouir, parce que votre frère était mort, et il est ressuscité ; il était perdu, et il a été retrouvé.

SERMON

Prêché par Michel MENOT, cordelier, à l'Académie de Paris, le samedi après le second dimanche de Carême, suivant l'édition de 1526, *in*-8°.

Avertissement de M. l'abbé Labouderie.

Nos lecteurs ne seront peut-être pas fâchés de voir, en tête d'une collection de versions de la Parabole de l'Enfant prodigue, en divers idiômes ou patois de France, le curieux Sermon de Michel Menot, professeur de théologie, et prédicateur de l'ordre de Saint-François, sur le même sujet, dont on parle beaucoup, mais que si peu de personnes ont lu, à cause de son extrême rareté. Nous avons eu soin de comparer toutes les éditions de ce Sermon, afin de nous assurer qu'il n'existait entre elles aucune variante essentielle. Nous mettons en notes quelques passages des Discours d'Olivier Maillard, sur la même Parabole, pour donner une idée de la manière de ce religieux, qui n'est pas moins fameux que le précédent par ses *quolibets* et ses naïvetés indécentes. Nous ne répèterons point ici, ce que tout le monde sait, que ces deux prédicateurs ont écrit en latin barbare et qui approche beaucoup du style macaronique, dont on fit un grand usage très-peu de temps après.

Pater quidam habebat duos filios: quorum junior se ostendit magis fatuum, quam inconstans fuit. *C'estoit*

ung enfant plain de sa volenté : volage : ung mignon : ung vert gallant. Ipse erat unus puer plenus suo velle, versatilis, etc. Qui quando venit ad cognoscendum seipsum, suam fortitudinem, suam juventutem, suam pulchritudinem, et quod sanguis ascendit frontem : *sa force, sa jeunesse, et que le sang lui fust monté au front :* venit ad patrem resolutus sicut papa : et dixit ei : Pater, da mihi portionem substantiæ quæ me contingit. O pater, jam non sum amplius in ætate in qua debeam subjici virgæ : sum satis sapiens : non oportet me esse sub tutela. Bene me ipsum regam. Mater mea defuncta est : reliquit nobis bona : facite mihi partem meam. Item, pater, sumus tibi duo filii ; ego non sum bastardus : et sic quando placeret Deo *de faire tant pour vos enfants que allissiez de vie à trespas*, facere tantùm pro pueris vestris ut e vitâ decederetis, non exheredaretis me : sed haberem partem meam sicut et frater meus. Scio consuetudines et leges patriæ quod te vivente nullum jus habeo in bonis vestris : tamen sum filius vester : et me amatis : rogo, detis mihi partem nunc quam decrevistis mihi relinquere in testamento vestro : et si videtur vobis durum *d'en desfaire sitost vos mains :* tam cito facere manus vestras bonorum immunes : oro vos, detis mihi nunc quod placebit vobis : et minus concedatis mihi. O juvenes, hìc notetis, *voyez la forme et le patron où a esté prinse vostre vie :* ecce formam et patronum à quibus sumpta est vita vestra. Quando venitis ad cognoscendum vos, queritis capere bonum tempus ; *et que sans M. d'Argenton,* sine domino argento nil fit : credo quod liber de vita

patrum valde vos attediat. Sed undè tanta arrogantia? unde tanta audacia in hoc juvene? Certe quoniam erat *ung enfant perdu:* unus puer perditus, ut hodie multi, qui non diu steterat sub virga magistri. Pater timens eum contristare, videns quod eum sic filius molestabat, dedit ei partem suam : quod non debebat facere. O quot sunt hodie patres et matres filii prodigi dantes bona hora, *de peur de faillir,* chordam in collo filiorum qua semel suspendantur cito vel tarde. Dant eis pecuniam quam sciunt exponi in ludis chartarum et alearum, in scortis, in tabernis (1). *Vela bel estat :* ecce pulchrum statum. Et domine Deus, melius esset quod nunquam essent nati tales filii super terram quam hæc facere, et sic offendere Deum: melius esset nullos habere filios. *Quant ce fol enfant et mal conseillé :* quandò iste stultus puer et male consultus habuit suam partem de hereditate: non erat questio de portando eam secum. Ideo statim *il en a fait de la cliqualle : il la fait priser : il la vent* : et ponit *la vente* in sua bursa. Quando vidit tot pecias argenti simul, valde gavisus est : et dixit ad se : *ho* non manebitis sic semper. Incipit se respicere; et quomodo vos estis de tam bona domo : et estis *habillé comme ung belistre?* Super hoc habebitur provisio.

Mittit ad querendum *les drappiers*, *les grossiers*, *les*

(1) Habetisne tales filios in ista civitate? datis eis cordam quâ suspendentur. Habetis filias de quibus facitis ydola vestra, vestiendo et poliendo. Creditis eas bonas facere, et facitis eas meretrices. Numquid vos, Domini, datis argentum et libertatem filiis vestris ut vadant ad lupanar, et ad stuphanas et tabernas? *Oliv. Maillard.*

marchands de soye, et se faict acoustrer de pié en cape; il ny avoit que redire au service: pannarios, grossarios, et mercatores setarios : et facit se indui de pede ad capam. Nihil erat interim quod deesset servitio. Quando vidit, emit sibi pulchras caligas *d'escarlate, bien tyrées, la belle chemise fronsée sur le colet, le pourpoint fringuant de velours, la tocque de florence à cheveux pignez, et que* sensit *ce damas voller sus le doz:* caligas coccineas bene tractas, pulchram camisiam rugis plenam supra collum, bombicinium elegans velutium, tocam florentinam, crines crispatos; et ut sensit hunc damascum volantem supra dorsum : hæc secum dixit: Oportetne mihi aliquid? Non : omnes tuas habes plumas; tempus est volandi longius: *or me fault-il riens? non; tu as toutes tes plumes: il est temps de voller plus loing.* Tu es nimis prope domum patris tui pro bene faciendo casum tuum : pueri qui semper dormierunt in atrio vel gremio matris suæ, numquam sciverunt aliquid et nunquam erunt nisi asini et insulsi: *et ne seront jamais que nyez et begaux. Brief, qui ne frequente pays*, nil videt. *Mon pere m'a avallé la bride sur le col.* Pater meus laxavit habenam supra collum : dedit mihi claves camporum : tempus est capiendi : et quid valet hic morari tam diu? Abiit ergo in regionem longinquam. Ambrosius. Utinam non recessisses a patre: impedimentum nescisses ætatis! Videns pater quod non revertebatur : non scribebat patri: hæc erat minima sollicitudinum suarum: non audiebat nova de filio: estimabat ipsum esse mortuum. Sed, frater, vellemus bene scire quomodo se rexit post suum egressum, et quid fecit de tanta pecu-

nia quam tulit extra patriam. Dicam vobis : in Evangelio hodierno scribuntur quatuor in Legenda hujus gloriosi martyris : quatuor lectiones non valentes unam bonam : ex quibus poterimus cognoscere omne *tout le tu autem* de regimine hujus infelicis.

— Prima lectio, carnalitas : ibi, dissipavit substantiam suam vivendo luxuriose (1).

— Secunda, urgens egestas : ibi, facta est fames in regione illa.

— Tertia, servilitas : ibi, adhesit uni civium.

— Quarta, vilis necessitas : ibi, cupiebat saturari de siliquis porcorum.

Primo, carnalitas, etc. Iste puer perditus, mundanus, et superbi animi : *cest enfant gasté, mondain et de fier couraige :* quando bene fuit in suis pompis, studuit, *à l'exercice de toute meschansteté et de paillardise :* in exercitio totius infelicitatis et luxuriæ. Et pro complemento suæ vilissimæ vitæ, faciebat quotidie convivia *aux ungs et aux autres ; tenoit table ronde ; riens ny estoit espargné :* tenebat mensam rotundam toti mundo : nihil habebatur in precio : habebat quotidie in suo hospitio locatos histriones et meretrices, *les garces et les truandes*, sedentes juxta eum a dextris et a sinistris. Sic vivendo luxuriose et delicate dissipavit bona, (qui enim diligit epulas, in egestate erit : et qui amat vinum et pinguia, non ditabitur : *Proverbiorum*,

(1) Sequendo banqueta. *Oliv. Maillard.*

cap. XXI, *vers.* 17.) Dissipavit, inquam, quadruplicia bona; scilicet Temporalia,

Corporalia,

Honoris,

Divinæ gratiæ.

De primo *Proverb.*, *cap.* XXIX, *v.* 3.: Qui nutrit scorta, perdet substantiam. O quot bona hodie perduntur in talibus abusibus, *en telles pinprenelles!* nam hæc miseræ rodunt *leurs paillards jusque aux os:* meretricios suos usque ad ossa. Opus quod habeant *les robbes de fin drap, les riches pannes, brief, c'est ung gouffre de tous biens:* tunicas panni delicati, divites pannas breves: tunc ipsa est barathrum et vorago omnium bonorum: hodie multi possunt testari. Nota de ecclesiasticis qui habent tanta bona Ecclesiæ: et tamen in fine anni debent de residuo; quoniam omnia in mulieribus et fructus ventris exponuntur. Sic in aliqua domo vir *le meilleur mesnager de la ville:* habeat *ung tres bon mestier; qu'il se tue de besoigner:* melior economicus totius urbis, et sit optimus artifex, nunquam cessans operari: adhuc in fine hebdomadæ non percipit lucrum suum: vix potest vivere; et unde hoc? Certe non oportet nisi quoniam uxor sit mali reginiinis: non erit in domo aurum, argentum, linum, pannus, discus, neque scutella: *or ne argent, linge, drap, plat ne escuelle assurez.* Nota preterea figuram Genesis, cap. XXXIV, de Dyna filia Jacob: et malum quod ex ejus violatione evenit.

De secundo, I. ad Corinthios, cap. VI, vers. 18: Qui fornicatur, in corpus suum peccat. Quare est ho-

die quia videtis *ung homme hault, grand et si biens prins de tous ses membres :* unum hominem altum, grandem, et membris bene proportionatum, triginta annorum, ubi deberet esse vis hominis : et tamen iste est tam raptus, cassatus, et regreditur membratim : *qui s'en va tout par pièces.* I. ad Corinthios, cap. VI, vers. 16. An nescitis quoniam qui adheret meretrici, unum corpus efficitur? unde hoc, nisi de luxuria et infelicitate? *de paillardise et de meschansteté :* et quoniam propter hoc peccatum maledictum Dominus taliter ostendit flagellum suæ justitiæ super humeros eorum : quia remanserunt *egrenez.*

De tertio : Ecclesiastici, cap. XLVIII, vers. 22 : Dedisti maculam in gloria tua, et prophanasti semen tuum inducere iracundiam ad liberos tuos, et incitari stultitiam tuam. Loquitur de Salomone. Nam postquam laudavit Salomonem de sapientiâ, gloria et divitiis : tandem in fine dicit quod vastat omnia : videlicet, inclinasti femora tua mulieribus, potestatem habuisti in corpore tuo : dedisti maculam in gloria tua. Audeo dicere quoniam si fieret chorea de omnibus fatuis qui fuerunt à principio mundi, Salomon tanquam precipuus ferret marrotam.

De quarto : Genesis, cap. VI, vers. 3 : Non permanebit spiritus meus in homine in æternum, quia caro est, id est, carnaliter vivit.

Secunda lectio est de paupertate hujus miseri in quam cecidit. De qua Proverbiorum cap. XIII, vers. 18 : Egestas et ignominia ei qui deserit disciplinam : et quoniam erat piger et ociosus ad bonum, ideo egestas et paupertas cito ei venerunt. Proverbiorum cap. VI, vers. 11 ; Veniet tibi quasi viator egestas, et pauperies quasi vir armatus.

Postquam omnia fuerunt dissipata cum meretricibus, lenonibus, histrionibus, et assatoribus : *les rotisseurs :* quando vacua fuit bursa et amplius non erat fricandum : *et qu'il n'y avoit plus que frire :* mittitur pulchra vestis domini bragantis, caligæ, bombicinium : quisquis secum ferebant peciam *de Monsieur le Bragard, chausses et pourpoint, chascun en emportoit sa pièce :* itaque in brevi tempore, *mon gallant fut mis en cuilleur de pommes, habillé comme ung brulleur de maisons, nud comme un ver.* Meus gallandus fuit positus sicut collector pomorum, vestitus sicut combustor domorum, nudus sicut vermis : vix ei remansit camisia : *nette comme ung torchon nouée sur l'espaule pour couvrir sa poure peau : si bien l'avoint entretenu en sa prospérité et en ses pompes, ces galoises.* Munda sicut torsorium coquinæ, nodata supra humerum, ut cooperiat suam pauperem pellem. Homini mulieres vultu virgineo applaudentes, quæ, durante prosperitate sua, comitabantur ipsum in pompis suis, et videntes quoniam non amplius habebat de quibus uti, *de quoy :* sed quoniam jam erat nudatus omnibus bonis et vestibus : *autour de luy ny avoit rien si froit que lastre : si ont commencé à dire : aux aultres, Celuy la est plumé et espluché :* deriserunt eum in tali miseria. Non plus audiebantur histriones in illa domo, non plus veniebant *les compaignons sans soucy*, sodales sine sollicitudine. Ecce modus faciendi talium applicantium, *et de telles rusées.* Unde Ecclesiasticus, cap. XIII, vers. 56 : Si largitus fueris, assumet te ; et si non habueris, derelinquet te. Si habes, convivet tecum, et evacuabit te, et ipse non dolebit super te. Et sequitur :

et in novissimo deridebit te, *quant il ny aura plus que frire :* quando amplius nihil erit. Quando omnia fuerunt exposita, fuit questio mutuandi ab illis cum quibus primo sua dissipaverat. Mittit ad illos ; sed nemo illi dabat ; ipsemet vadit ad eos. *On luy fait visaige de boys*, fit illi vultus ligneus ; quilibet vertit ei dorsum : nihil amplius erat fricandum, nec ponendum sub dente. *Il n'avoit plus que frire et mettre soubs la dent.* Et adhuc ut augeretur ejus miseria et afflictio, malum supra malum non est sanitas : *mal sur mal n'est pas santé.* Facta est magna fames in regione illa : sicque hic adolescens, delicatus, qui primo se replebat pinguibus frustis, non habebat panem ad sufficientiam. Cepit egere, et in se cogitare: oportet quod tu vivas alicubi : redire ad patrem tuum nulla est questio ; caveas : pulchrum esset te videre *sy hardy, il te feroit beau veoir.*

Tertia lectio est misera servilitas (1), quoniam adhesit uni civium, etc. Venit ad quemdam hominem divitem, et dicit ei : Domine, si placet, habete pietatem de me. Rogo, pone me in opere faciendo : *mettez moy en besongne*, quoniam saltem possim lucrari vitam meam in vestro servitio, quia fame pereo, *j'en-*

(1) Iste dominus qui non dabit requiem, est dyabolus. Porcus qui non diligit nisi lutum, significat peccatum mortale, et si aliquæ sunt voluptates hujus mundi..... O ! miserrimæ mulieres, vos quæ ostenditis frontem et vultum, quæ fecistis mille luxurias : et vos mercatores, usuras ; et vos ecclesiastici, symonias innumerabiles ; et vos mundani, qui semper vivitis in penatis vestris ; heu, heu ! quomodo poteritis expectare diem adventûs domini ? quomodo poteritis in perpetuum stare cum porcis inferni, in fame et siti, in frigore et tædio ? *Oliv. Maillard.*

raige de faim. Ille dives *se retourne*, retro se torquet caput et respicit eum a capite usque ad pedes : *Ho! les bonnes joues*, quas lucratus fuerat in bonis conviviis, non erant adhuc pro toto deperditæ. Ideo dixit ei : Amice, quantum possum conjicere in vestris vultu et facie, *à vostre myne et à vostre trongne*, non est casus vester servire : videam manus vestras : bene video quoniam tempore preterito modicum gustastis de ista tosta servorum, *de ceste tostée des serviteurs.* Insuper omnia sunt tam cara hoc anno, quod nullus vult capere operarios, *prendre gens en besongne.* Quod artificium scitis bene facere? *quel mestier sçavez vous faire?* Heus! domine; *hélas! seigneur*, nunquam ministerium didici. De quo ergo vultis mihi servire? *Helas!* domine, non magna peto pro mercede mea : peto tantum expensas. O fili! magna paupertas in qua nunc vos video, me movet ad compassionem. Habeo in quodam fundo hic prope extra civitatem, *en une ferme cy près hors la ville*, magnum gregem porcorum : si eos vultis custodire, bene volo ; non possum melius vobis dare. Et ille miser se locavit ad custodiendum porcos (1). O quanta miser ibi passus est pro puero domus opulentæ, et qui non consueverat tale ordinarium! *pour un enfant de bonne maison qui navoit pas accoustumé cest ordinaire!*

(1) Et misit illum in villam suam ut pasceret porcos, id est, demones, ipsis obediendo et serviendo. Et cupiebat saturari de siliquis quas porci manducabant. Siliqua enim est genus leguminis quod porci in Africa comedunt. Cibi autem porcorum, id est, demonum, sunt delectationes carnales, vanæ et sensuales. *Oliv. Maillard.*

Quarta lectio, vilis necessitas. Et hæc est: cubabat quasi quotidie in campis cum bestiis, et cum eis comedebat et cupiebat implere ventrem suum de siliquis quas porci manducabant. Quando redibat de campis sero, habebat unum ventrem rabidum fame, et quando servi domus veniebant afferre cœnam et conestionem, *et la mengeaille* porcorum, extendebat suam scutellam, et nemo illi dabat. Videbat in illa livite domo servos et ancillas tam bene tractari, bene nutriri, et tam bene cubari: *tant bien nourris et tant bien couchez*, et nullus de eo curabat. Comedebat cum porcis de loturâ scutellarum, et adhuc non poterat satiari: et tunc cogebatur fame ponere caput in hara porcorum, *en l'auge des pourceaulx*. Cum enim venit hyems, non habebat quo se tueri posset contra frigus: ideo cecidit in majorem miseriam quam ante; itaque totum corpus suum pauperculum resolvebatur in nihilum. Vix poterat se ferre super pedes: scabies, *les rongnes*, comedebant ei dorsum: cadebant ei crines de capite, et ungues de digitis: vermes rodebant ei totum corpus: habebat vultum tam horridum et immundum quod erat magna pietas eum aspicere. Unde in magna erat angustia et tristitia: quoniam, ut dicit Boetius: inter omnia genera infortunii, infelicissimum genus est meminisse in miseriis fuisse felicem. Et ideo iste puer perditus, iste puer vastatus se videns in tam miserо statu, projecit se in terram flendo, dicens. O! miser et in mala hora natus super terram! heus! heus! male bene exercuisti stultitiam; *or*, *as tu bien joué ta folie?* Hodie comedis cum bestiis, comedis cum eis quasi bestia: *or* bene fuisti deceptus et male consultus.

Et quis credidisset te semel deventurum ad talem statum ? tu bene comedisti prius tuum panem album, *ton pain blanc le premier*. Tu es de tam bona domo, et pateris ista ; O ! si nunc videret te pater ille cui ita obligaris, qui tam tenerrime te amabat, *las !* puto quod te non cognosceret ! in domo ejus si scivissem pati ; habebam omnes meas delicias, et nunc super pedes morior de mala et strangulari fame, *de male et de sanglante fain :* in omni paupertate et miseria, qui prius in domo patris mei habebam servos a me cubante et surgente, *à mon coucher et à mon lever ;* et modo sum servus porcorum. *Ha !* miser ego et infortunatus, *jay bien changé d'estat !* quanti mercenarii in domo patris mei abundant panibus, et ego hic fame pereo (1). Dico quid faciam : *à mal fait ne gist que amande.*

---

(1) Reversus est qui adversus fuerat ; et dixit : Quanti mercenarii abundant panibus in domo patris mei ! Surgam, et ibo ad patrem meum. Iste moriebatur fame ; cogitavit intra se dicens : Numquid ego sum maledictus ? Dimisi patrem et matrem ; ego dissipavi substantiam meam : surgam, prosternam me ante faciem patris mei, et dicam : Pater, peccavi in cœlum et coram te ; non sum dignus amplius vocari filius tuus ; fac me sicut unum de mercenariis tuis. O peccatores damnati, qui estis scripti in libro dyaboli ! O macquerellæ et meretrices : et vos burgenses, qui locatis domos ad tenendum lupanaria, ad exercendum suas immunditias et ut lenones vadant, certe in conspectu Domini, testor et miror admodum quod terra non aperitur ad absorbendum vos sicut Dathan et Abyron. Non habetis unde vivatis, domini mei ? vultis vivere de posteriori-bus meretricum ? Ludovicus sanctissimus suo tempore construxit eis domum extra civitatem ; nunc autem tota civitas est ubique repleta. Ego appello de vobis, domini justiciarii. *Olivi. Maillard.*

Pater meus est pius et prudens, cognoscit quod juventus est stulta: Stultitia est alligata collo pueri, dicit Sapiens. Credo quod parcet mihi, et ideo surgam, et ibo ad patrem meum, et dicam ei : Pater, peccavi in cœlum, et coram te. O! blasphematores, usurarii, raptores, lenones, lubrici, et meretrices, et vos omnes qui similes fuistis Prodigo in vita, sitis, quæso, ei similes in conversione. Postquam bibit de statu peccati ad saturitatem usque, hoc fuit ei tædio, et tandem reversus est ad patrem suum. Vultisne, o peccatores, ad patrem vestrum redire, qui tam dulciter vos expectavit tempore lapso? infelix iste postquam lusit facetiam, lusit moralitatem ; et in ea fuerunt triplices partes :

1°. — Status cognitio, ibi : in se reversus.

2°. — Cordis contritio, ibi : surgam, et ibo ad patrem meum, et dicam ei : Pater, peccavi in cœlum, et coram te.

3°. — Debita satisfactio, ibi : Fac me sicut unum de mercenariis tuis.

Primo. Status cognitio ; quoniam Psalmus 82 : Imple facies eorum ignominia, et querent nomen tuum, Domine. 17, Isaias, XVIII, v. 19 : Et sola vexatio intellectum dabit, etc. ; et oculos quos culpa claudit, etc. Sic quoniam fames facit lupum exire de nemore, ideo qui in voluptate excæcatus fuerat, nunc tot miseriis pressus, prostratus in terra cum ejulatu dicebat : O infelix infelicior gypso, *plâtre*, quotidie trito, tu es omnino *roengé d vermine*, *quasi tout infect et pourry*, moreris fame. O quanti mercenarii in domo patris mei

abundant panibus! His dictis, surrexit a terra, recepit animum, et cor ei rediit, et dixit intra se : O pater, estis omnibus tam dulcis et gratiosus, nunquam dixistis verbum mihi displicens, quesivi partem meam, et dedistis mihi sine aliquo renuo ; et ego miser eam turpiter consumpsi : hec pater mi! si nunc irem ad vos, cognosceretis me ? Credo quod non : quicquid fecerim, credo quod habebitis pietatem de me ; vel alias stabo ad portam castri vestri, et servi domus dabunt mihi elecmosynam sicut alii pauperi ; et credo quod majorem pietatem de me habebunt quam de aliis pauperibus. Heu! ego sum filius domus. Tunc animo confortatus, reliquit ibi in campo porcos suos ; accepit baculum suum super quem appodiabat se (1); et super pauperes tibias redibat ad patriam ; macer sicut *alec, sec comme bresil, avec ung petit roquet*, qui vix ei perveniebat usque ad poplites, *aux gerrez :* et tantum ivit de sepe in sepem, de dumo in dumum : *et tant alla de haye en haye, et de buysson en buysson, que* pervenit usque super terram patris sui. Quando a longe percepit castrum domini sui patris, et domum in quâ

(1) O peccatores quid obstat nunc quod non agatis pœnitentiam? Quid dicam de vobis ecclesiasticis et religiosis? quid de vobis dominis et domicellis? Certe vos habetis corda dura sicut lapis. Quoties audistis loqui et predicare quod oportet dimittere peccata et converti ad Dominum, et restituere alienum ; et nunquam estis conversi. Sæpe audistis loqui de malo divite, qui non erat usurarius, nec paillardus, nec nutriebat concubinas, nec nimis curabat de corpore suo, et tamen damnatus est. Quid erit de vobis qui longe majora commisistis? *Oliv. Maillard.*

natus et nutritus fuerat, domum de qua exierat tam lætus, tam jucundus, tam deliberatus, in tanto apparatu, tam bene munitus auro et argento, tam caris vestibus indutus, nunc autem redibat defectus et deformatus sicut qui eum extraxisset de terra, *vestu comme ung belistre*. Quando fuit propius, ibat paulatim fricans humeros contra muros castri: quousque pervenit ante portam, quam tamen præ verecundia non ausus est ingredi. Cum tunc ibi moraretur, casu exibat unus servorum domus, qui statim currit ad patrem, dicens: Domine, totius mundi ego sum magis deceptus, vel ego vidi dominum vestrum filium.-- Quem?-- Filium juniorem volo dicere, qui, accepta portione sua, recessit; de quo, a tanto tempore non audivistis nova. Pauper pater illico descendit in infima curia, et ad portam venit. Vidit *ce galant*, *ce malotru*, et dicit intra se: Est filius meus?... ho non est.... ita est.... non est... et certe ita est... est ille sine alio.... nec sum delusus... Appropinquavit filio, qui statim cum vidit patrem, se projecit in terram, genibus flexis: et pater supra, *dessus*, amplectitur eum, osculatur, nec potest eo satiari: non expectavit quod filius salutaret eum, quod se excusaret, et diceret culpam suam; sed statim eum osculando et flendo præ gaudio, dixit ei: O fili, ubi fuistis? Quomodo vos habuistis tempore elapso? quia video vos quasi morti adjudicatum. Vocavit servos, et dixit eis: O amici mei, ecce heres quem amabam. Servi nesciebant quid esset. Filius se ponens genibus flexis iterum dixit: O pater benignissime, non sum dignus ingredi domum tuam quam

diffamavi, nec habere hereditatem quam dissipavi (1). Sed, pater, detis mihi solum residuum servorum vestrorum. Sed pater misericordia motus, non ei improperavit suas fatuitates temporis præteriti.... etc. Sed dicit ei : Tu es amicus meus et charissimus, *tu es mon amy et mon mignon;* dicitque servis suis : *Heus heus!* induite filium meum de novo. Fecit occidere vitulum de pinguioribus qui essent in stabulo suo, invitavitque vicinos ad festum : fecit agmen choreare. Omnes de pago mirabantur et querebant : Quod hodie festum est in domo domini nostri ? An maritet filiam suam ? an sint nuptiæ in domo sua ? dicitque non; sed filius meus mortuus erat, et revixit, et facio ei solenne convivium, *ung jolis banquet.* Cum tractaretur hoc festum in domo patris, filius primogenitus redibat de agro, qui nesciebat aliquid de omni hoc. Quando fuit prope domum, vidit magnam hominum lætantium

---

(1) Loquimini mihi, domini Burgenses. Habetis voluntatem intrandi terram promissionis ? si non, ego invito vos ad damnationem æternam, non erit defectus. Sed dicetis forte : Hoc est difficile, pater, servare præcepta divina ; certe volenti nihil difficile est. Domini, qui debetis exercere justiciam temporalem et ecclesiasticam, et habetis regimen istius civitatis, ego non habeo nisi linguam : ego facio appellationem : nisi deposueritis ribaldas, et meretrices à locis secretis. Habetis lupanar ferme in omnibus locis civitatis. Heu ! heu ! ego morior quod vos boni viri non clamatis contra justiciam. Et vos maritati, bene scitis quam vitam ducitis ? quale exemplum datis filiabus vestris ? nullus murmurat, quoniam omnes capiunt profectum : similiter illi qui locant eis domos, quod non possunt facere sine sua damnatione. *Oliv. Maillard.*

societatem in circuitu domus; vidit caminos fumare, histriones sonare suis instrumentis; et videns ibi fieri tam magnum strepitum, nesciebat quid cogitare. Occurrit ei servus, a quo quesivit: Quid sibi volunt hæc omnia quæ audio? quod festum est intus? Dixit ei servus: Pater tuus gaudet mirabiliter, quia rediit frater tuus. — Frater meus? et quomodo rediit? rediitne honeste sicut exivit? — Rediit vere, rediit cum maxima paupertate, et totaliter nudus (1). — Est verum? Certe, hodie non ingrediar domum in despectum illius. Venit ille servus ad patrem, et dixit: Filius vester senior ibi est foris, et juravit quod non intrabit in despectum fratris sui, propter quem hodie facitis festum. Pater ivit ad portam domus pro pacando animo filii senioris. Et dicit ei filius: Quomodo, pater, estis vos tam deceptus et captus amore hujus infelicis luxuriosi? *tant assoté et abusé de ce paillard?* Semper fui vobis obediens; nunquam aliquid feci quod vobis displiceret, semper conatus sum augere bona domus. Vixi sine reprehensione; et tamen in domo vestra nunquam dedisti mihi unam diem gaudii; *et pour ung coquin, pour ung marault, pour ung belistre, pour ung paillard*, qui cum meretricibus, et vili societate in ebrie-

(1) Sed dicunt aliqui: Pater, numquid esset possibile quod haberemus delicias hujus mundi, et postmodum paradisum? Hoc esset nobis multum delectabile. Credo quod vos mulieres essetis multum jocundæ; et si aliquis prædicator illud vobis prædicaret, haberetis multum gratum si possetis ire cum pulchrioribus tunicis vestris et cum cyrothecis: certe non est possibile; sed si vultis habere delicias in alio mundo, oportet quod habeatis nunc labores. *Oliv. Maillard.*

tatibus et lubricitatibus dissipavit bona vestra, qui sua voluntate se bannivit a domo vestra, qui suis pulchris factis procuravit toti nostro sanguini, *à toute notre race*, dedecus irreparabile : et adhuc ut plus innotesceret omnibus opprobrium nostrum, vocatis omnes vicinos ut essent testes de hoc capite operis, *de ce chief d'œuvre* Hee, pater mi, pro tali filio, *faut-il faire tant de caquet, tant de haha?* Pater videns cor filii sic commotum, prudenter nisus est dulcibus verbis eum sedare, et dicit ei : Fili, tu semper mecum es, et omnia mea tua sunt. Hee, fili, bene volo quod sciatis quod nihil separavimus, *nous ne avons rien party ensemble*; quidquid habeo, est vestrum, non parcatis, etc. (1).

(1) Per primam stolam, intelligitur gratia gratum faciens; per annulum, fides caritate firmata; per calciamenta in pedibus, spes sursum erecta; per vitulum saginatum, corpus Christi in sacratissimo sacramento (*Oliv. Maillard*).

מתלא

PARABOLE DE L'ENFANT PRODIGUE

EN SYRIAQUE ET EN PATOIS AUVERGNAT.

AVERTISSEMENT.

J'ai préféré, pour la traduction de la Parabole de l'*Enfant prodigue* en patois auvergnat, la version syriaque, parce qu'elle doit approcher davantage du dialecte que parlait Jésus-Christ. J'ai voulu d'ailleurs faire voir l'analogie qu'il peut y avoir entre une des langues sémitiques et les idiomes du midi de la France, qui ont dû tant emprunter de l'Arabe, de l'Hébreu, du Syriaque et du Chaldaïque, pendant les croisades et durant le séjour que les Maures ont fait dans les provinces situées au-delà de la Loire.

Ma traduction avait déjà paru en 1823; mais j'y ai fait des corrections et des améliorations assez considérables.

J. L.

מרקא

באונגליון דלוקוס

קפלאון טו: יא

11 גבר֗א חד֗ איתּ הוא֗ לה֗ בניא תרין:

12 ואמר֗ לה֗ בר֗ה֗ זעור֗א אבי הב לי֗ פלגותא֗ דמטיא֗ לי֗ מן ביתך ופלג֗ להון קנינה:

13 ומן בתר֗ יומתא֗ קליל כנש הו֗ בר֗ה֗ זעור֗א כל מדם ומטידי ואזל לתר֗א רחיקא֗ ותמן בדר֗ קנינה֗ כד חיא֗ פרחאית:

14 וכד גמר֗ כל מדם דאירת הוא֗ לה֗ חוא֗ כפנא֗ רבא֗ באתר֗א הו֗ ושרי֗ חסר֗ לה֗:

15 ואזל נקף֗ לה֗ לחד֗ מן בני֗ מדינתא֗ דאתר֗א הו֗ וחו֗ שדרה֗ לקריתא֗ למרעא֗ חזירא֗:

16 ומתרגרג֗ הוא֗ לממלא֗ כרסה֗ מן חרובא֗ הנון֗ דאכלין֗ הוא֗ חזירא֗ ולא֗ אנש֗ יהב֗ הוא֗ לה֗:

17 וכד אתא֗ לות֗ נפשה֗ אמר֗ כמא֗ השא֗ אגידא֗ אירת֗ בית֗ אבי֗ דיתיר֗ להון לחמא֗ ואנא֗ הרכא֗ לכפני֗ אבד֗ אנא֗:

PARABOLE DE L'EFON PROUDIGUE,

En patois de Nahrte Ouvérgnā, soubre la versïou syriaque.

S. Luc, tzapitre tienze, versét onze.

11. — En hŏmĕ aviót dous ĕfóns.

12. — Lou pĕ dzouïne diguét à soun païre : Moun païre, douna mĕ la part dĕ l'ĕiritadge quĕ mĕ revĕit. Lou païre lour partadzéd sa fourtéunā.

13. — Quahrques dzours apréz, lou dzouïne garçou ramassét soun bĕ, é partiguét pĕr voudiadza diéns un païs ĕstrandgé, é dissipét ati tout ço qu'aviót én dĕbaoutzā.

14. — Apréz qu'aguét tout mandza, la faminā sĕ faguét sĕnti pĕr tout aquĕr païs, é zĕr couminquét à counussĕ lou bĕzón.

15. — S'ĕnanét d'ati, sĕ loudzét à un ritge bourdzouais quĕ l'ĕnvoudiét diéns énā boriā pĕr garda lous coutzous.

16. — Ouriót bĕ vougu rampli soun véntre dĕ las caloffās quĕ mandzavou lous coutzous, mĕi dĕgus n'yn dounave.

17. — Adóncā sĕ diguét én zĕr mèmā : quóntzis mĕrcĕnaïrĕs à l'oustahr dĕ mon païre haut dĕ pô tónt quĕ vóhrou, é dïou ĕissi mórĕ dĕ fón!

18 אקום אזל לות אבי ואמר לה אבי חטית בשמיא וקדמיך:

19 ולא מכיל שוא אנא דברך אתקרא עבדיני איך חד מן אגיריך:

20 וקם אתא לות אבוהי ועד הו רחיק חזיהי אבוהי ואתרחם עלוהי ורהט נפל על צורה ונשמה:

21 ואמר לה ברה אבי חטית בשמיא וקדמיך ולא שוא אנא דברך אתקרא:

22 אמר דיוא בוהי לעבדוהי אפקו אסטלא רישתא אלבשוהי וסימו עזקתא באידה ואסאנוהי מסנא:

23 ואיתו קטולו תורה דפטמא ונאכול ונתבסם:

24 דהנא ברי מיתא הוא וחיא ואבידא הוא ואשתכח ושריו למתבסמו:

25 הו דין ברה קשישא בקריתא הוא וכד אתא וקרב לות ביתא שמע קל זמרא דסגיאא:

26 וקרא לחד מן טליא ושאלה מנו הנא:

27 אמר לה אחוך אתא וקטל אבוך תורא דפטמא דכד חלים אקבלה:

18. — Mĕ lĕvarêï, m'ĕnanarêï vĕr moun païre, é dy diréï : Moun païre, éï pĕtza cóntre lou ciahr é dĕvón vous.

19. — Sou pas digne d'éstre appela vóste fir ; trata mĕ coume un dĕ vóstgis douměstiques.

20. — Sĕ lĕvét, s'ĕnanét vĕr sóun païre. Zèrā énquèrā lón, soun païre lou vĕguét, et fougué toutzā dĕ compassioue, sĕ boutét à courre, sĕ djĕttét à soun couér, é dy faguét dĕ poutous.

21. — Lou fir dy diguét : Païre, éï pĕtza cóntre lou ciahr é dĕvón vous, sou pas digne d'éstre appela vóste fir.

22. — Adóncā lou païre diguét à soui douměstiques : pourta dy viste sa priméïrā, sa pĕ bravā raoubā, bĕstié lou, bouta dy én anér à soun dĕt, é dĕ tzahrsās as péz.

23. — Měna lou vĕdér gras, sanna lou, mandzón é dĕvartissón nous.

24. — Pĕr ço quĕ moun fir zèrā mórt é zĕs rassussita ; zèrā pardu é s'ĕs rĕtrouba ; ati dĕsoubre sĕ boutérou én trén.

25. — L'éina zèrā dién lous tzóns : quan s'aprustzét dĕ l'oustahr, óusiguét la fanfarā de la tzabrĕtā, é lou bru dĕ la dònsā.

26. — Sounét én douměstique é dy dĕmandét quĕsacó ?

27. — Lou douměstique dy rĕspóndĕguét : Cou-zĕs vóste fraïre quéï vengu, vóste païre ó faït sanna lou vĕdér gras pĕr lou rĕcĕbre.

28 ורגז ולא צבא הוא למעל ונפק אבוהי בעא מנה:

29 הו דין אמר לאבוהי הא כמא שנין פלח אנא לך
עבדותא ולא מתום עברת פוקדנך ומן מתום גדיא לא יהבת
לי דתבסם עם רחמי:

30 להנא זין ברך כד פרח קנינך עם זניתא ואתא נכסת
לה תורא דפטמא:

31 אמר לה אבוהי ברי אנת בכל זבן עמי אנת וכל מדם
דילי דילך הו:

32 למבסם דין ולא אוא לן ולטחדא דהנא אחוך מיתא
הוא וחיא ואבידה הוא ואשתכח:

רתם

28. — L'éïna tout én courélā voudiót pas ĕntra. Lou païre soutiguét pĕr l'ĕngadza.

29. — L'éïna diguét à soun païre : Atió dĕdza bien d'annadās quĕ d'ïou voui sĕrve san voui dĕsplaïre, é tzamaï m'avéz voui dounat én tzabri pĕr mĕ rĕgalat ambĕ mous camaradās ?

30. — É vóste fir quĕ zó avala tout soun bĕ én mĕstzontās coumpaniós, ambĕ lĕi dzanétās, quan zĕs vĕngu, zavés faït sanna lou vĕdér gras !

31. — Lou païre rĕspoundĕguét : Moun fir, tu zés toudzour ambĕ dïou, tout çó quĕ zéï ĕs tiéou.

32. — Tzadiót bĕ faïre festā é sĕ rĕdzouzi, pār ço quĕ toun fraïre zèrā mòrt é zĕs rassussita, zèrā pardu é s'ós rĕtrouba.

Fi dĕ la Parabole dĕ l'Efon Proudigue.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois de Liége, envoyée par M. d'Omalius de Hallox, gouverneur de la province de Namur.

---

11. In homme aveut deux fils.

12. Li pus jône des deux ly dit : père diné m' çou qui m'vint et vola qu'ils y fait leu pârteche.

13. Pô d'joûr après li pus jône pâte et va bin long. Là il alouse a môlva et avou des kmères di mâle-vee li part qu'il aveut awou.

14. Kwan il eut tot bu et tot magny, arrive ine grande famenne divins l'pays ousse qu'il esteu et vola qui k'mince a z'avu faim.

15. I va adlé n'saky di ç'pays la qui l'evoie wârdé ses pourçais.

16. Il areut volou rimpli s'vinte, mais on n'ly d'néve rén et ses pourçais avy l'air d'el'fé gaive tot magnant des hâgnes dé peus.

17. Rivnou a lu même i dit : Kibin gnia-t-i nin d'trouwans vârlets è l'mohonne di m'père qui flotet é boure so' l'tims qui j'cryve cial di faim!

18. J'yret trové m'père et ji ly diret : J'a petchy conte li cyr et conte vos.

19. Jà n'mérite pus qui vos m'loumesse vosse fils, traity mi comme onk di vos vârlets.

20. I s'lyve, i va adlé s'père. Il esteut co bin long qui ci cial é l'veut. Il sint s'cour trefilé, i court à lu, ly satelle à golé et l'bâhe.

21. Li fils ly dit : père j'a petchy conte li cyr et conte vos, ji n' mérite pus qui vos m'loumesse vos fils.

22. Li père houk ses vârlets et les y dit : abeye qu'on z'aporte li prumyre robe et qu'on ly mousse, qu'on ly mette ine bague è s'deugt et des solés d'vins ses pys.

23. Prindez on crâ vai, touwé'l, qui nos magnanse et qu'nos-nos d'vertihanse.

24. Parce qui m'fils quésteut moir est raviqué, qu'il esteut pierdou et qu'il est r'trové et volà qu'on magne so tot ses dints.

25. Awet mais, li pus vy des fils qu'esteut à champs, r'vint et kwan il est tôt près de l'mohonne il ô chanté et musiqué.

26. I houke onk des vârlets et ly demande çou qu'çoula vout dire.

27. Ci cial ly dit : vosse fré est rivnou et vosse père a fait touwé on crâ vai parç'qui la r'trové bin poirtant.

28. Volla qu'i brogne et qui n'vont nin intré : li père sorté et kwyre à l'prâpâhti.

29. I dit à s'père : I gnia ottant d'annaies qui ji v'sieve sins vz'avu jamâie manqué et vos n'mavez co mâïe dné on biquet pos gusté avou mes camirades.

30. Et kwan vosse fils r'vint après avu bu et magny tot ço qu'il aveut et qui vz'a fait dné l'pôce à haut vos ly fé touwé on crâ vai.

31. Li père ly dit : M'fils t'es todi avou mi et çou qu'est d'a menne est d'a tonk.

32. I folève bin qu'on fihe de l'joïe pusqui t'frère qu'esteut moir est raviqué qu'il esteut pierdou et qu'il est r'trové.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois Wallon des environs de Malmedy, envoyée en 1807 par M. de Perigny, Sous-Préfet à Malmedy. (M. I.)

11. Jun' y avéve oun homme qu'avéve deux fils.

12. Et l'pu jône des deuss diha atoû s'pere : Pere duno me lu part do l'héritegche qui m'vint. Et i partiha s'bin inte l'eux deuss.

13. Nin binco d'jours apret, l'pu jône valet ramassa to çou qu'il avéve, et inn'alla bin long d'vin on païs etranghir, wissqu'i duspansa tolle su part to viquant ol dubâgche.

14. Et kwand qu'il oût duspandou tot à fait i sorvinve onne foite famine d'vin ci pai là. Et i kminça à s'trové ol misere.

15. Et inn' alla, et i foût s'mette à siervice d'onque des manans d'ci paï là, et ci voci l'evoa es s'cinse po wardé les pourçais.

16. Et il ouhe bin volou s'rimpli l'vinde avou l'amagni des pourçais : et inn' y avéve noulu qui li enn' dnahe.

17. Mais rintré d'vin lu même, i diha : Kwantes varlets ont do pan à l'abondince d'vin l' mâhon du m' pere ! et mi j' moure voci d'faim.

18. Ju so nâhi d'çoula, j'irès amon m'pere et j'li dirès : Pere, j'a pegchi conte lu ci et conte vos.

19. Vola qu'ju n'so nin dignè d'ess loumé vos fils : prindo-me po onque du vos siervans.

20. Inn' alla don, et i revinve amon s'pere. Mais kwand qu'i foût assez pret do l'mâhon, su pere lu véa, et il li es fit si mâ, qu'i li sôta â cô et su l'bâha.

21. Et l'fils li diha : Pere, j'a pegchi conte lu ci et conte vos : ju n'so nin digne d'ess loumé vos fils.

22. Mais l'pere diha atou ses siervans : appoirto bin vite su pu belle robe et tapo li so l'coir et metto li onne bague o deut et des solés ève pîs.

23. Et alléze prinde lu cras vai et sul touo et s'magnans et s' fusans gasse.

24. Po çou ku m'fils voci esteut moir et qu'il est raviski ; il esteut pierdou, et il est r'trové. Et i kmincint à fé l'gasse.

25. Mais l'vî des fils esteut à champ et kwand qu'i r'vinve et qu'i foût to près do l'mahon, il oa l'mestrée et les danses.

26. Et i houka onque des siervans, et i li demanda çou k' c'esteut çoula.

27. Ci siervant là li diha : C'est voss frére qu'est ruvni, et voss pere a toué l'cras vai po çou qu'il est r'arivé sain et sâve. Mais l'vî des fils s'emâvra et i n'voléve nin moussi d'vin. Et i fâve ku s'pere vinahe po l' fé intré.

29. Mais l'fils responda atou s'pere et s' li diha : Volà tant d'années qu' j'ouverre porr vos ; et j'n'a jamais manki d'fé çou qu'vos m'avo kmandé, et vos n'mavo jamais dné on biquet po magni avou mes camarades.

30. Mais sitoi qu'voss fils volà, qu'a stu duspande su part avou des bancelles du mâle veie, a stu ruvni, vos li ave toué l'cras vai.

31. Mais s'pere li diha : Mu fils vos esto todi avou mi et to çou k'ja c'est da vos.

32. Mais i faléve fé gasse et s'diverti bravemin, pussku vos frere voci esteut moir et qu'il est raviski ; qu'il esteut pierdou et qu' vollà r'trové.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois de Namur, envoyée par M. d'Omalius de Halloy.

11. I nia ieu one fu on homme qui aveuve deux garçons.

12. Et l'pu djoonne di zels dit à s'pére : Pére, donnez-me li légitime qui m'vint. Et i leus a fait leu paure.

13. Et au bout d'queques djous, apres awoi rachouné tot s'butin, li pu djoonne des deux est s'tevooïe au diale bain long, et vaila il a mongui tot s'bain es viquant comme on mannet losse.

14. Et après qu'il a ieu tappé tot ç'qu'il avoit à maulvaut est sorvinu one grande famenne dains ç'païs-là et il a commainci a s'trové dains l'misère.

15. Et il est stevooïe, et il est s'taintré au service d'on homme di ç'païs-là et i l'a evoïhi à s'zinse por y waurdé les pourcias.

16 Et il aureuve bain volù s'raimpli l'vinte des favettes qui les pourcias mougnainnes et persoonne ni li es d'neuve.

17. Mais raintré dains li maimme, i dit : Combain d'vaurlets dains l'mageonne di m'pére ont do pouain tot leu soo! Et mi vaici dji crevo di fouain!

18. Dji quittrois ç'païs-ci, et dj'irois emon m'pére et dji li dirois : Pére dj'a offaincé l'bon diet et d'zos vos ouïes.

19. Dji n'merite pus asteur d'esse nommé vosse fils, traitez me comme onque di vos vaurlets.

20. I paurte et va trové s'pére; mais comme il estoit co bain long, s'pére li woit et il est touchi d'compassion et courant au-d'vant d'li, i li sautelle au coo et l'bauge.

21. Et l'fils li dit : Pére, dj'a offaincé l'bon diet et d'zos vos ouies dji n'merite pus asteur d'esse nommé vosse fils.

22. Li pére dit aloors à ses vaurlets : allez quaire les pus bias habiemains et mettos les li sul'couare, mettos li one bague à s'doigt et des solés dains ses pîs.

23. Et amouainrnez l'crau via, touez-le et nos frans l'fiesse.

24. Pusqui m'fils estoit mouart et il est raviqué il estoit pierdu et il est r'trové et is s'sont mettu à tauve, et is s'sont bain divertis.

25. Mais l'pu vi des garçons esteuve aux tchamps et comme i r'vineuve et approcheuve delle maugeonne, il étaind qu'on tchantoit et qu'on fioit delle musique.

26. Et il appelle onque des vaurlets et li d'mande ci qui ça v'loit dire.

27. Citici li dit : Vosse frére est r'vinu et vosse pére a toué l'crau via pusqui il l'a r'trové bain pouartant.

28. Mais ç'tici à s'ti mouai, i n'voloit nain raintré, adon s'pére estant rechu, a commainci à l'en es prihi.

29. Mais ç'tici respondant dit à s'pére : Vola d'dja ostant d'années qui dji vos sieds, et dji n'vos a jamais manqué, et vos n'mavos jamais donné tant seulmaunt on boc, po m'regaler avou mes camarades.

30. Mais après qui ç'tici vosse fils qui a mongui tot s'bain avou des soloppes rivint vos fios, toué l'crau via por li.

31. Mais s'pére li dit : Mi fils, vos estos todi avou mi et tos ç'qui dj'a est stavos.

32. Mais i falloit bain fe l'fiesse et si r'djoïhi pasqui vosse frére estoit mouart et qu'il est raviqué.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois Wallon de la partie du Hainaut dont la ville de Mons est la Capitale, envoyée en 1807 par M. DE CONINCK, Préfet. (M. I.)

11. Ein n'saqui avoa deux fieux.

12. Le r'culot dit à s'pée : Pée, baille me l'part de bié qui me r'viet; et l'pée leu baille leu part.

13. Ein pau après, l'pus jône walton ramasse tout ce qu'il a, i s'boute en voïage et s'ein va ein n'sachu bié long, et droit-là i briscande tout ce qu'i pos-sède en faisant ribaude.

14. Quand il a tout assillé, il arrive ein terrible famene d'veins é païs-là, et i k'menche à senti l'misere.

15, I part et i s'en va s'bouter varlet cheu un manant de ce païs là, qui l'envoïe garder les pourciaux à s'cence.

16. Il aroa bié voulu rempli s'veinte des cossiaux qne ches pourcheaux megneun'te, mais on ne li ein bailloa nié.

17. A l'fin après s'avoir bié rappensé, i se dit à li même : Combié y a t-de manouvriers à l'mon de m'pée, qui ont du pain à planté et mi je m' muere de faim droit-chi !

18. I faut que je r'prenne corrage et que je r'vièche delez m'pée et que j'li dise : Pée, j'ai maufait à l'enconte du ciel et conte ti.

19. Je n'mérite pus qu'on m'appelle t' fieu. Traite me à mains comme ein de tes manouvriers.

20. Par après i s'estampe et i s'en r'va delez s'pée. Id'étoa co bié long, que s'pée l'avoa d'ja ravisé. Id'a pitié, i court à s'raward, i s'rue à s' n' hatriau et i l'embrasse.

21. Adonc s' fieu li dit : Pée j'ai péché conte l'ciel et conte ti. Je n'mérite pus qu'on m'nomme t'fieu.

22 Et l'pée dit à ses varlets : Allez vos ein bié rade querre m'pus belle asaque; rachemez le bié; boutez li ein anniau à s'doigt et des solers à ses pieds.

23. Après vos amenerez l'cras viau : vos l'tuerez; nos l'meignerons et nos erons bonne chere.

24. Car m'fieu que v'chi étoa mort, et le v'la resuscité; il étoa demannevé t le v'la rekeu : après Cha, i s'boutent à faire bonne torche.

25. L'pus vieux walton étoa à camps; et ein r'venant, étant au proche de 'mon, il entend des guisterneux et des danses.

26. I crie après ein des varlets et i li demande chu que ch'est que tout choa?

27. Ç'ti la li répond : Ch'est que vos frée est r'venu; vos pée a tué l'cras iau.

(Le reste manque.)

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en dialecte de Cambrai (département du Nord), envoyée par M. Le Glay, correspondant.

11. Inn hom avau deux fius,

12. El pus josne di à sin père : Min père, doném chou ki peut m'revnir d'vos bins. Et ch'père lieus a fé l'partage d'sin bin.

13. Deux trau jours après, el pus josne d'chés deux infèens, spré avoir rassenné tout chou k'il avau, s'in alla tout bin long, dù ki disipa tout sin bin à faire ribotte,

14. Et spré avoir tout depinsé, il arriva inne gréende faminne dins ch'pa-isla et i k'mincha a ête dins inne gréende misère.

15. I li folut donc partir, i s'mit garchon d'cœur mon d'in cinsier dè ch'pa-isla, pour warder chés pourchaux,

16. Et là drolà, il arau été bin age d'rimplir s'pinche aveu chés écorces k'ches pourchaux miettent. Mais personne ne l'i en donnaut.

17. A l'fin étéent r'vnu in li même, i digeau : Combin n'y a-ti d'varlets, mon min père ki ont pus d'poin k'i n'i faut!

18. I faut k'j'm' lève, k'j'voiche trouver min père et ke j'li diche : Min père j'ai péché conte el ciel et conteur vous.

19. J'n'sus pus dinne d'ête huké vos fius. Traitéème comme éen de vos varlets ki son à vos gages.

20. I s'a donc levé et s'a in allé trouver sin père. Kéen k'il étau encore bin long sin père l'apporchut et s'zintrailles fur't émues d'pité. Et in coréant à li i se rua, à sin co, et il l'bagea,

21. Et sin fu li di insin : Min père, j'ai peché conte el ciel et conteur vous. Je n'sus pus dinne d'ête huké vos fius.

22. Adonc ch'père di a ses varlets : Appertez s'première casaque et mettez li sus sin dos. Mettez li in inniau à sin daut et des soilers à ses pieds.

23. Am'nez chi ch'viaus cras et tuez l'mions et faigeons bonne chère,

24. Parche k'min fius k'il etau mort il est ressuscité, il étau perdu et il est retreuvé; les v'là donc ki s'mettent à faire régal.

25. Pindéen cha sin pus vius garchon, k'il étau dins chés kéens, il a r'vénu et kéan k'i fu tout près d'chel mason, il intindit l'son d'chés violons et l'bruit d'cheux ki déensottent.

26. Il huka don éen de ses varlets et li d'méenda chou k'il avau.

27. Ch'varlet li répondi : Ch'est k'vos frère est rvénu et vos père a tué ch'viau cras parche k'il le rvau in bonne séenté.

28, Cha l'a mis in colère et i n'a point volu intrer dins l'mason. Sin père étéent widié pou l'prier,

29. Il ly a répondu insin : V'là téent d'innées ki j'vous sers, je n'vos ai jéamais désobaï in rin d'choù k'vos m'avez k'mindé et maugré cha vos n'm'avez jéamais donné in maguet pou m'divertir aveu mes comarades,

30. Mais ossitôt k'vos n'aute fius kil a échillé vos bin aveu des drouilles, est r'vénu vos avez tué pou li ch'viau cras.

31. Ch'père li dit: Min fius vos êtes toudis aveu mi et tout chou k'jai est à vous;

32. Mais folau traiter et nos divertir parche ke vos frère étau mort et k'il est ressuscité, il étau perdu et il est r'trouvé.

Traduction de l'Enfant Prodigue en dialecte du canton d'Arras, département du Pas-de-Calais, envoyée, en 1807, par M. de La Chaise, Préfet, (M. I.)

11. Ain homme avoüait deeux garchéons.

12. L'pus jone dit à sain père : main père, baillé m'chou qui doüo me r'v'nir ed vous bien et leu père leu partit sain bien.

13. Ain n'sais yur, tro, quate, chéon jours après l'pus tiò d'chés déeux éféans oyant r'cueillé tout s' n' héritt'main, s'ot' ainvoye dains nâin pahis gramain loüon, dû qu'il échilla tout s'n'argint ain fageant l'braingand dains chés cabarets.

14. Abord qu'il o eu tout bu, tout mié et tout drêlé (dissipé), il o v'nu adonc dains ch' pahis lo ainn' famaine cruüelle, et i c'mainchouait d'avoir fon-ye d'pon-ye (faim de pain).

15. I so donc ainvoye dé d'lo, et so éliüé mon d'ain homme dez z'ainvireons qui l'o plaché dains s'mazon d'vilage.

16. Et drolo il érouait été bain âge ed bourer s'péanche dezz' élitains ç'mioüettent chés cochons, maye ain n'li ain baillioüait pont nul.

17. Teant qu'a la fain-ye, s'rapainseant dains li maîme, i dit : Kaimbien qu'i n'io d'varlets mon d'main père qui eont du pon-ye à treop ! Et mi ch'ssus chi à mourir ed' fon-ye tôt !

18. J' m'elieve. J'iraye truvoir main père ; j'li diraye : Main père, j'aye feauté vis-à-vis del bon diu ed' vous ytout.

19. Et n'sus pus daîne d'ett' vous fiu, traitém' tout ainsain-ye qu'ain d'chés varlets qui séont à liüage dains vous mazon.

20. I s'o donc élèvé et s'o ainv'nu truvoir sain père ; sain père l' pèrchut qu'il étouait coire loüon, et queurant rade a li, il l'o etrain-ye a sain co et l'o bagéye.

21. Et sain fiu li dit : Main père, j'aye feauté vis-à-vis del' bon diu ed' vous ytout et n'sus pus daîne d'ett' vous fiu.

22. Pou lors sain père crie à ses varlets : Marchéz rad'main querr' ess' première cazaque, et mettez-li dains sain dos et mettez-li ain anieau dains sain doue et des séoleyes dains ses pieds.

23. Et si déloyez ch' vieau cras et égorgez-l'mions et fageons fricot.

24. Parch' main fiu q'vlo qu'étoüait défaincté c'est viveant, qu'il étoüait pardu et qu'o' l'raveons.

25. Paindeant ch' lo, sain pus viu fiu r'v'noüait d'chez kieamps, et arrivéye au proche dés' mazon il o éoüi zz' obates et pi l' train-ye d'chez déauses.

26. Il o crié ch' varlet et s'o ainquêté d'li chou q' ch' étouait.

27. Ch' varlet li répondit : Chez vous frère qu'est r'v'nu et vous père o tué ch' cras vieau, parch' qu'il l'o r'vu ain boine seanté-ye.

28 Ch' lo l'oyant courouché, in n'volouait pont raintrer dains l'mazon, maye sain père s'metteant à l'prier.

29. I li o réspliqué : V' lo pécho (déjà) par nombre d'éans qu'ech' voue sers et jamoüé j'naye r'huté-ye (désobéi) à nu d'tous vous ç'maindemaints O n'mez pou ch'lo jamoué baillé-ye ain cabry per mi m'régaler aveu mes Comarates.

30 Au jour d'aujourdhui vlo vous fiu qui raccueurt ainsuite d'avoir mié tout chou qu'il avouait aveu des carmènes et o li tuez nous vieau cras.

31. Su ch'propos lo l'père li dit : Main fiu toudi es tu aveu mi et tout chou q'ch'est à mi, ch' est à ti ytout.

32. Maye i feaut fouaire ducasse et nous récréyer à kiose tain frère défaincté qui r'est viveant, qu'il étoüait pardu et qu'ol' r'aveons.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en dialecte du canton de Carvin, arrondissement de Béthune, département du Pas-de-Calais, envoyée, en 1807, par M. de La Chaise, Préfet. (M. I.)

11. Un Homme avo deux fiu.

12. El pu jonne dit à sén père : doné m'part de men ben, et sén père la partagié.

13. Pau ed tems après, éche pu jonne a emporté aveu li tout chou qu'il avo et s'en d'alla roulé ben loin, il a tout mi en fricasse.

14. Après qu'i eu tout mié, i n'ia u eune digette den che païs là, y manquo de tout.

15. I a folu qui s'méché en serviche mond un homme de che païs là, ch'l'homme l'a envoié den se cense pour y wardé les pourchiaux.

16. Là i dziro s'remplir s'panche des écorches et qu' chez pourchiaux enmicittent, mé personne et n'i én donno mi.

17. En pensent en li même i dit : Y ni a ben des poves ovriers den l'mageon ed men père qui ont gramin ed poin, et mi eg'meurs chi ed foin !

18. I faut que j'me lieuve, que j'men voche vir men père et que j'li diche : Men père j'ai manquié conte Dieu et vous.

19. Acheteur je n'su mi pu digne d'éte appiallé vo fiu, trétême comme un de vos poves ovriers

20. I s'a élevé, a v'nu à sén père ; il éto ocore ben loin quand sén père l'a aperchu, il a u compassion ed li, il l'a pris dén ses bras et l'a bagié.

21. Es che fiu li dit : Men père j'é manquié à Dieu et à vous, je n'su mi pu digne acheteur d'éte vo fiu.

22. Mais es che père dit à ses varlets : apportez-li acheteur es' prémière baïette ; mettez li aussi un ongniau én sén do et des sorlets én ses pieds.

23. Allez quère es che viau cras, tuélle, mions et fageons bonne chière.

24. Parche ek men fiu qui éto mort, il est réchuchité, il éto perdu, il est r'trouvé, et il ont fé bonbanche.

25. Den l'même moment sén pu viu fiu qui éto den chés camps a r'venu ; quand qu'il a été tout près dé mageon il a entendu el musique et densé.

26. Il a crié après un ed ses varlets pou savor chou qu'i n'i avo.

27. Es ch' varlet a dit : Ché vo frère qui est r'venu et vo père véant qui s'portò ben a fait tué éche viau cras.

28. Éche pu viu fiu et n'éto si engoinnié qui n'a mi volu entré den l'mageon, chou qui a forchié sén père ed widié et del prié d'entré aveuc li.

29. Mé il a répondu à sén père : Y n'y a si longtems men père qué j'vo sers sans que j'vos euche manquié et portant vo n'-m'avez mi jommé donné seulmén un ptiot magué pour m'enbognier aveuc mes azamisses.

30. Et quand qu'un fiu comme esch' tila qui a mié tout sén ben aveuc des gueuses est r'venu, vos avez fé tué pour li éche cras viau.

31. Sen père li dit : Men fiu pour ti t'est toudi aveuc mi et gnia mi ren qu n'suche à ti.

32. Mé y conveno d'faire bonne chière et d'no réjouir vu q'ten frère qui éto mort est réchuchité, qui éto perdu et qui est r'trouvé.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois populaire de la ville de St-Omer, envoyée, en 1810, par M. Wattringue, Maire de St.-Omer. (M. I.)

11. Eun home avouoit deux éfans,

12. Don l'pu jeune di à sin pére : Min péredonême eche qui douoît m'arvenir ed vou bien. L'pére leu za fait l'partage ed sin bien.

13. Peu d'jour aprés l'pu jeune ed chés deux éfans ayant prins tou che qu'il avouoit s'in alla din un paays étringer for elognié u y mingea tou sin bien in ribotes et in banboches.

14. Quand il l'a eue tou dépinçai, une grande famaine arriva in che paays là et il commincha a quére din l'misére.

15. Il s'in ala don in condicion ché un bourgeouois du paays qu'il l'invoya à s'mason din chés camps pour être gardeu d'pourcheaux.

16. Et là il étouoit benage assez ed'remplir sin vinte d'écorches éque chés pourceaux m'ingeoitent; mais personne ne l'y in donnouoît.

17. Infin étan arvenu à ly, il di in ly méme : Combien esche qu'il y a din l'mason d'min père ed garchons qui sont sous ly, qui ont pu de paayn qui n'leus in faut; et mi sçu t'ichi à mourir ed faain.

18. I faut que je m'liéve et qu'j'ale trouvouoër min pére et qué j'li diche: Min pére, j'ai diabement mal fait conte l'ciel et conte vous.

19. Et jenne su pu dingne d'éte appelé vous fieu. Traitême comme un de chés gins qui vous servetent.

20. Issel'va don et s'in n'alla trouvouoër sin pére, et lorsqu'il étouoit incor bin louin, sin pére l'aperchut et in fut tou rimpli de compacion et queurant à ly i se jta à sin cou et l'baja.

21. Sin fieu ly dit: Min pére j'ai grament péché conte l'ciel et conte vous; et jenne su pu dinne d'éte apelai vous fieu.

22. Alor l'pére dit a ses gins: alez vite quére s'premiére robe et fourez ly su sin dos; mettez ly un aniau au douët et dés solés à ses pieds.

23. Amenés aveucque l'viau cras et tuelle, mingeons et faigeons bonne torche.

24. Parce que min fieu que vla chi étouët mort et il est réchussitai, il étouët perdu et il est artreuvai, ils q'menchertent don à faire fricot.

25. Quoique cha sin fieu ainé qui étouët dins chez camps, a arvenu et lorsqu'il étouët bétot al malson, il intendit l'musique et l'tapage d'eheux qui dinsouëtent.

26. Il cria don un de ché garchons et ly demanda ce qui ni avouët;

27. Che garchon ly dit: Chés que vous frére est arvenu et vous pére à tuai el viau cras parche qu'il le revoyoët in santai.

28. Ce qui l'ayant mi in colére, il ne voulouët pont rentrer dins l'mason: mais sin pére sortit déhors pour l'ingager a intrer,

29. Il ly fit chel réponse: V'la déjà autant d'anées queussu à vous servire et jenne vous ai jamais pardu l'respect in rien, j'ai toudis fait ce que vous m'avez queumandé. Quoique cha, vous ne m'avez mi jamais baillé une chève pour m'régaler aveucque mes comarades.

30. Mais oussitot que vou aute fieu qui a mingé sin saint frusquin aveucque des droules, est arvenu, oz'avez tuai pour ly l'viau cras.

31. Alor che pére ly dit: Min fieu, oz'éte toudis aveucque mi, et tou che qui est à mi est a ti.

32. Mais y falouët faire fricot et nous régalé parche que vous frére étouët mort et il est réchussitai il étouët pardu et il a été artreuvai.

Traduction de l'Enfant Prodigue, en patois Ardennois entre Neufchâteau et Bouillon.

11. Ou n'oum avo deu s'afan,

12. Don l'pe jaun di a s'per: Mu per, bayo'm ç'qui do m'reveneu de vos bin: et l'per l'esy f'gi l'partaché de s'bin.

13. In po apré, l'pé jaun d'sé deu s'afan apré ahoi ramachi tou ç'qu'il avo, s'a n'é allé din in paï étranger mou loin, où y guernouia tou s'bin pa dé excé e pa dé débauche.

14. Apré aholt tou guernouï, y l'é veneu in grand foin din s'pay la et yl'e quemmchy à temé din un digette.

15. Y s'en n'é don allé e s'é attaché eu service d'in oum dou pay qui l'é avoï din sa maujon dé sehan pou y hoirdé lé poursai.

16. E tou la il auro esté bin auge d'aplénir se vint de cos que lé poursai meingint; ma pechaun ne ly a dno.

17. Efin estant rintri din le mêm, y di: Combin y es t'y cheu m'per, de vaurlet qu'on pu d'poin qui ne lé y a fau, el mi j'meur touci d'foin!

18. Y fau que j'me leve et que j'vache trouvé m'per e que j'ly diche: Mu per j'a mau fa vis à vis dou siél e d'vo.

19. E jeun' seu pu digne d'és houchi vos t'afan traito'm com unq d'vo vaurlet que son à v'gâche.

20. Y s'é don l'vé et y lé veneu trouvé s'per, e com il'esto co bin loin, s'per lé veyo e y l'esto touchi d'piti; e couran à lu, y s'é tappé à s'co e lés baugi.

21. E s'nafan ly di: Mu per, j'a mau fa vis à vis dou siél et d'vo, e jeun' seu pu digne d'és houchi vos t'afan.

22. Alors l'per déjo à se vaurlets: Dépéchéz a ly epporté la pé bel rob e l'habillio; e metto ly in énaï ou doï e dé solé ou pi.

23 Amouno ossi l'vai crau e tuo-l; menjon, e fegean boun schair,

24. Paseque m'nafan que v'ci esto mor e y lé r'véqui; y l'esto perden e y lé t'trouvé, y qu'minçer' don a foair festin.

25. Pourtan l'pé vi d'sé s'afan qui esto din l'schan, e réveneu e com y l'esto tou pré d'oul maujon y l'hoiot le concer e l'ramache dé ceu qui dinsin.

26. Y l'é houchi unq dé vaurlets e y ly e dmendé s'qué s'esto.

27. L'vaurlét ly é respondeu: Vost frer e r'veneu et vost per e tié l'vai crau passquy le rehoit à santé.

28. Se qui l'ayant coursi y n'velot ni intrer din la maujon; ma s'per estan orti, pon ly dir d'intré,

29. Vouci com y ly e respondeu: V'la d'ja tou plin des'emnées que j'vou serw é je n'vou za jame d'sobéi à rin de s'qué v'mavi coumandé, é pourtan vou n'most jama bay in chaivrot pou m'rejoui avet mé ami;

30. Ma ossitôt que vost aut' afan qu'é guernouï s'bin avet dé fame perdeu est reveneu, vou z'ot tié por lu in vai crau.

31. Alost l'per ly di: Ma f, vou étot toudi avet mi é tou s'qué j'a é à vo.

32. Ma il fallot foire festin é nou réjouï pos'que vos frer esto mor é y revicq, y l'esto perdeu é y lésté retrouvé.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en Patois d'Onville, canton de Gorze, département de la Moselle; envoyée par M. Bouchy, d'Onville.

11. Ain oumme aiveu daoz offans;

12. Lou pu jonne des dant déheu ait se pairve: Papa, beilleume ce que deu me revenain dé vote bain, et le pairre li ao féyeu le pertaige de se bain.

13. Paot de jou etpré, lou pu jonne de cés daoz offans ayant rémésssay tourtou ce que leveu sé enolaye dans ain pays etrége bin loug, osse qué lé dépainaye tourtou se bain en excès et en debauches.

14. Etpré que lé evu tourteu dépainaye, lè airivaye ainne grande faimaine dans ce pays let, et lé coumanci doeit béson.

15. I s'en ait don ennolaye et sé étéchi au service d'ainque des habitans don pays, qué lé envii en sait mohon des champs, pou y oidaye les cochons.

16. Et toulet l'éreu etu ben abhe de rémplire se ventre des crofeuilles qué les cochons maingaint; ma péhounne ne li en beilleu.

17. Enfin, etant réntraye en lu-maime, y deheu: Combain y ait-il dans lait mohon dé me pairre de valot et gaige qu'ont pu dé pé qui ni sut en faut; et mé jot toussé et meurri de fé?

18. Y faut qué je me leuveusse, et qué j'oleusse treuvaye me pairre, et qué jé li deheusse: Papa, j'a maux fa conte le ciel et conte vous:

19. Et je not pu daigne qu'on me houieusse vote offan, tratieume éoumme ainque dé valot qué sont et vos gaiges.

20. Y se donc levaye et s'en ait venain trevaye seu pairre et quant l'oteu enco bain long, seu pairre l'aipairçut el en aiveut pitié; et comant ai lu, y sé jéttaye ai se caut et lé embréssi.

21. Et sou fé li déheu: Papa j'a maux fa conte le ciel et conte vous; et je not pu daigne qu'on me houieusse vote offan.

22. Aussé-tou le pairre ai dé et sés valots: epteu ben vite se premire roube, et reveteu l'en, et motteu li ainne beque en deue, et des soulaye et ses pits:

23. Aimeneu aussé le vé gras, et toueulle: maingan et faian bounne chir;

24. Pessequé mon offan que vélait eteu mon, et l'ot resuscitaye: l'oteu peudu, et l'ot retreuvaye: l'on coumuencit don et farre le faite.

25. Pourtant son offan le pu vieu, qu'otteu dans les champs, ait revenin; et quand y feu delaye let mohon l'oheu les violons et le bru des ecots que danseint.

26. Y houheu don ainque des valots, et li demandeu ce que c'oteu.

27. Le valot li répondent: C'ost qué vote frairre ost révenain, et vote pairre ait touoyet le vé gras, et cause qui le revit en santaye.

28. Ce qué l'aiant fa fauchi, y ne veuleume entraye dan lait mohon: ma se pairre étant sourti pou len prii;

29. Y li repondeu cecé: Vélai déjait tant d'ennaye qué je ve ser, et je ne v'as jemas desobei en vin dé ce qué vé m'éveu coumandaye, et pourtant vé ne m'eveu jéma beilli ain baiquain pou me divertir aivot mes aimis:

30. Mas aussé-tou que votte aute offan, qu'é mingi sou bin aivo des foummes pédau, ait révenain, v'éveu touaye le vé gras.

31. Pou le caut le pairre li ait dé: Mon offan, v'oteu toujou aivaut mé, et zout ce que j'a ost dé vot;

32. Ma y folleu farre lé féte et neu rejoii, puisque vôte fraire oteu mou, et l'ot resuscitaye, l'oteu peudu et l'ait eteu rétréuvaye.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois Lorrain, communiquée par M. le Comte Grégoire.

11. In home avo doux afans ;

12. Lo pus jogne deheu è so pere : Mo pere beïom ci que me revenreu de vote bin. Et lo pere les y fit lo partege de so bin.

13. Queque jonèes èprès, lo pus jogne de ces doux afans, eyant remessé tortot ce que l'avô, s'en elleu bin lon dans in peïs etrenge, dou qui dissipen torto so bin, en debacheries et en libertineges.

14. Eprès avoit tortot depensé, eune grande femine erriveu dans lo peis lè et i commenceu à cheur dans lè necessité.

15. I s'en alleu donc et entreu a service d'in des hebitans di peïs que l'envouyeu è sè mahon des champs po y voidii ses pouchès.

16. L'erottu bin ach de rempli so van e des caffes que les pouchés mengieuent ma nisan eun li en beïo.

17. Enfin en rentrant en lu même i se deheu : Combin qui n'y eu de valas cheu mo pere, qu'ont pus de pain qui ne l'y en fa, et meu je mieux de faim toceu.

18. I me fa lever, aller trover mo pere et li dieure : Mo pere j'a peuchi contre lo ciel et contre vo.

19. Et je ne seum digne d'ête hoï vote feu ; tratiome comme in des valas que sont è vos gueges.

20. I se leveu dont et s'en alleu trover so pere ; et quun l'ato ca bin lon, lo pere l'epperceuveu, so cœur fut touchi de compasion i coreu se jeter è so co et lo baheu.

21. Et so feu li deheu : Mo pere j'a peuchi conte lo ciel et conte vo, et jeu ne seum pu digne d'ete hoï vote feu.

22. Alors lo pere deheu è ses valats, Apoutios sè preumere robe, hebio lo ; è matos li eune bague a doïe, et des solés è ses pieux.

23. Amounos toceu lo ve gras, et touos lo, mengeons et feions fricot.

24. Ca mo feu ato mona et l'a resuscité ; l'ato pediu et l'a retrové. I commenceuen don è fare lo fechtin.

25. Pourtant so feu éné qu'ato dreba les champs r'veuneu, et quand i fut proche de lè mahon, l'oieu lo son des instrumens et lo bru de ço queu dansinent.

26. I hoïeu in des valats et li demandeu ce que ç'ato ;

27. Lo valat li repondeu : Ç'a que vote frere a revenu, et vote pere eu toué in vé gras, parcequi lo revoit bin poutiant.

28. L'en fu si fâchi qu'i ne vlomme entrer dans lè mahon, ma so pere sateu fieu po l'en prii.

29. Lat li repondeu : Val bin des années que je vo serve, et jemas je ne vos a desobeï en rin de ce que vo m'ô comandé, è pourtant vo ne m'o jemas beï in boquin po regaler mes emis.

30. Tandis que dès que vote ote feu qu'èu mengi vote bin avou des fômes libertines a revenu, vos ô toué por lu in vé gras.

31. Lo pere li diheu : mo feu, vos ates tojos avou meu, et torto ci que j'a a è vos.

32. Ma i falo fare in fechtin et no réjoui, parceque vote frère, ato mona et l'a resuscité ; l'ato pediu et l'a retrové.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois du ci-devant comté de Vaudemont (Meurthe), par M. Bottin, Secrétaire de la Société.

11. Ein hame éva dou gachons.

12. Lo pu jane d'jet é so pére : Mo pére, beyem lè pé qè'do mérveni d'vot bin ; et lo père lozi pertéget so bin.

13. Queuques jonaies épret, lo pu jane de ces dou gachons, epret q'lo rémesset tortot c'qléva, san alet bie lon da les ates péïs et li mengi tortot so bin da les fechtins et évot les gourgandines.

14. Épret qu'lo tortot mengi, le fémine érivet da lo peïs let, et i cmancé è chare da lo besa.

15. I san alet don et s'agaiget po valat d'in des ja do péïs, q'lavoyet da set majon des champs po y voidet les pouchés ;

16. Et da l'adra let, l'éra étu bin aige dampié so vatte des écoches q'les pouchés mengin, mès pachane n'li a béa za.

17. É lè fin éta ervenu à lu méme, i djet : Combie nié-ti chi mo pére d'valats gaigis qu'ont do pain pu qui ne lò za fa, et mi j'mue toci d'faim.

18. I fa q'jme loveusse, q'jm'analeusse trovet mo pére, que jli djeusse : Mo pére, jè pachi conte lo cie et conte vo ;

19. Et je n'seu pu digne q'vmépelains vot fei ; traétem cma in des valats q'va è vos gaiges.

20. I s'loyet don et venet trovet so pére, et qua léta ca bi lon, so pére lo r'conchi et la no pitie, et courant è lu, i s'jetet é so co et labresset.

21. É so fei li djet : Mo pére, jai pachi conte lò cie et conte vò, et jeu n,eume pu digne que vmépellins vot fei.

22. Estour, lo pére djet é ses valats : épotiéme tot d'seute lè pu belle robe et matet li, et matet ein éné è set doie, et des solets è ses pies.

23. Quoiret asi lo vé grès et touet lo ; menja et fia boine chire ;

24. É case que mo fei q'vace éta mò et l'a ressuscitet ; l'éta padiu et la ertrovet ; i cmacèrent don et féte fechtin.

25. Da lo ta let, so fei lo pu vie, qu'éta ha champs, ervenet et ca i feut to d'cote lè majon, l'oït les violons et lo bru dso q' dansint.

26. I hoyet don in des valats po savoi equ'sétaza.

27. Lo valat li djet : ça q'vote frere a ervenu et vote pére et touét lo vé grès, e case qui let ervu bie potiant

28. Ce ql'aiant bie fachi, i n'vlome za atret da lè majon ; mès so père satet fue po la priet.

29. Lo fei li repondit : Val djet to pien d'énaies que j'vo sers, jemais j'ne vos aé désobéi en rie de c'que vme commandè, et potiant vo ne mevait jémés béi in biqui po m'réjoï evo mes émis.

30. Mès asstot q'vote ate fei, quet mengi so bie e vot des femmes padieues (des traouires, des tripires, des gourgandines), a ervenu, vza touet po lu lo vé grais.

31. Estour lo pére li djet : mo gachon, ta tojo èvo mi et tortot c'que jè at por ti ;

32. Mès falaza bie fère in fechtin po no rejoï, é case q'to frere éta mò et la ressucitet, leta padiu et la ertrovet.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois de Gérardmer (Vosges), envoyée par M. N. L. A. Richard (des Vosges), correspondant.

11. In am avou dou fé.

12. Et lo pi jenne dehi di so père : Mo père denet mé let port de bé qué me revi e so père li dené.

13. Queiqué jo espré lo pi djenne fé remesté tortot ce qué avou et n'allé dé in peï tant dan et tolu el depassé set fortune an vican da let debauge.

14. Et pré que l'ou tortot deparet é let rivé enne grande famine da lo peï la é let quemaré et setti lo besa.

15. E n'allé don et se botti e gaige d'in abitan do peï et l'aut-ci l'etvouié da set mauhon de campeigne po vadget les pohaie.

16. El' étrau souhatié se reppi lo vatte dé scafe que meigé li pohaie et pahene ne li at donet.

17. Mas ratret et li maume, é dehé : Labé qué lie dat let mauhon de mo père de'vaula é gaige qu'on do pain et nel bondance et mi je moire de faim.

18. Je me livra, jé vira devat mo père et jé li dira : Mo père, j'a peichie écate le cie et ecate vo.

19. Je ne seï mi degne jema d'été namet voté fes ; trates mé inna quin d'veu vaula qui sant etne gaiges.

20. Et sé lévé don et véné trovet so père et d'in peu lan so père lo heché et fet tochié de compassion et corré et li es sé jetté et so cœu et lo bahé.

21. Et so fé li dí : Mó père j'a pechié écaté lo cie et ecate vo et je ne sei mi digne mettenan d'été hechie vot fé.

22. Aussiteu lo père dehé e se vaula : et portet vicma set premere reube et vestet lo et mattet li enne baugue o dau et dé solles e sé pie.

23. Emnet aussi lo vey gras et toi lo ; meigea et féra fechtin.

24. Ca mo fé que vassi eré mo et e lat ressucitet, é lîré poedi et l'at retrovet et elet quemasson et fare fechtin.

25. Portan so premei fé qu'er et vau le chan, cat el révéné ét qu'el epprochié let mauhon et loé let misic et lo bri dé let danze.

26. Et heché in de vaula et li demandé sou que sire.

27. Et l'aut-ci li déhé : Vot frar at arrivet et vot père é toi lo vey gras paroéque e lat reveni santou.

28. Dessi celet et fauché et né velet mi ratret ; ma so père saute fie se matté et lo prie.

29 Et l'aute-ci repondé et so père : Vala ja bé dé z'annae qué jé vo seve, et jé né vo z'a jema déseubéi en ré de séqué vo m'au quemandet, et portant vo ne m'au jema denet in chevri po far fechtin etvo me z'émis.

30. Ma aussiteu que vote ote fé que meigie so bé etvo dé fam poedu al reveni, vo z'eu toi po li le vey gra.

31. Et lo père li dehé : Mo fé vo sau toton (tocon?) etvo mi et torto sou que j'a a et vo

32. Me é fallí far fechtin et sé rejoïé pesque vot frar iré mor et e l'eu ressuscitét, é l'iré poedi et é l'at retrovet.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois de l'arrondissement d'Altkirch (Haut-Rhin), envoyée par M. Richard des Vosges, correspondant.

11. In hanne aivait doux fés.

12. Et lo pu juene diait ai son père : bayie me lai pait du binis que me revint, et son père y a bayé sai pait.

13. Queque jos aiprai lo pu juene fis ayint remassai tot so quêt l'aivai, paîché et s'in allai din in pays bin loin et li ai dissipai tote sai fouchune en vitient dain lui débâche.

13. Aiprai quet l'ut tot dissipai et survenie enne grande faimine en si pays fi et ait lai quemençai ai senti le besoin.

15. Ai s'in allai donc et se botui es gaiges d'in des aibitins di pays. Et stuci l'envié ai sai mageon des chaimps pou voigeai les poués.

16. Et l'eut desirie se rempiâtre lai pince des étouches que maingient les poués ; et ninn ni ien bayait.

17 Mais ait rentré en lu même et dié : Cobin y ait-le din lai mageon de mon père des valats ai gaiges qu'int di pain tint qu'ait v'lant et moi y mue ci de fin.

18. Y me yeuvrai y adrai voi mon père et yié dirais : Mon père, y ai peché contre le cie et contre vos.

19. Y ne seu pe digne dorenaivint d'être aiplait vot fés. Traitaite me quoment un des valats que son ai vos gaiges.

20 Ait se ieuvai donc et vai trovai son père ; et lorsquet l'était encoi loin, son père l'aiperçu et ai fut touché de compassion et fié ai lu et se champai ai son co et le baijai.

22 Et son fés ié dié : Mon père y ait peché contre le cie et contre vos, y ne seut pu digne desourmais d'être aipplai vot' fés.

22 Alor lo père die ai ses valats : Aippoichai de chieute sai primire robe et lin reveti et botai y enne bai¿ue a doigt et ses solais es piès.

23. Aimoinai achi lo ves grecit et lo tuait; maingeons et fesant festin.

24. Car veci mon fils qu'était moué et ai là rechucitai et l'était preju et ai la retrovai et ai laicmenceront ai faire festin.

25. Cependint lo fés ainai était es chaimps ; tient ai revint et qu'ai l'aippreuchai de lai maigeon ai l'ouie lai musique et lo bru de lai dainse.

26. Et ai l'applai nin des valats et ai y demandai so que c'était.

27. Et stuci y dié: Votre frère ai airivai et votre père ai tuait lo vés grécit poiche quai la reveni sin.

28. Li dechu, ai se botai en colère et ne vlai point entrai, mais son père étint souchie se botai et l'en praye.

29. Et stuci repondit ai son père : Voilige bin des annais que vos servas et y ne vos ai jemais desobeï en ren de ce que vos m'ait commaindait et poichin vos ne m'ait jemais bayié in chevreu pou faire festin aivo mes ainis.

30. Mais achitot que votre atre fés qu'ai mingie son bin aivo des fennes prejues reveni, vos ai tuait lo veie guéci.

31. Et lo père diait: Mon fils vos etié aide aivos moi et to ço qui ai a ai vos.

32 Mais y fayait faire in festin et se rejoyié, car votre frère était moué et ai l'a rechucitai ; et l'étuet preju et ai l'a retrovai.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois de Giromagny, (Haut-Rhin), envoyée par M. Richard, des Vosges, correspondant.

11. In houme ava dou boubes.

12. A lo pu june dit à son paire : mon paire bayie me pâs dy bain que me revint et son père l'y baillit.

13. Quaiques joues aprét lo pu junë ayant ramessa tot ce qu'al ava, patchi a son arra dans in payis bain éloignié ou a mingea tó ce qu'al ava an vivant dans la débâche.

14. Quand al avu to mingie a y a survenu ne famene dans le payis la et a quemonça de sontir lo besoi.

15. A son arra don et se piaidit ves schi un des habitans dy payis a cetuci l'onvoya dans sa majon de campaigne po voigea les pos.

16. Al ava bain viu ompienni son vontre des écosses que maingeaient les pôs mas n'uin ne li on baillât.

17. Mas étant rontra on lu même a dijet: Cobin y étai dê valas vez schi mon paire quont di pain tant qu'a vions et moi y meu toci de faim.

18. I me leveray y m'on iray trova mon paire et y ly dira : Mon paire y a peché contre lo scié et contre vo.

19. Y ne seu pez digne astour d'être appella veute boube trate me mâque comment un de veus valas.

20. A se leva don et son arra trova son paire à quemon qu'al eta oncoir loig de l'ota, son paire l'et vu et fut toutchi de pidié al a fua à devant de lu et sa schampa à son queu et a l'ombrassie.

21. E son boube ly é dit : Mon paire y a péché contre lo scie et contre vo y ne seut pez digne d'etre appella majeu veute boube.

22. Son père dijy alors à ses valas: Apposcha sa première robe et reveti l'an, botta li enne bague y doigt et des suhius es pieds ;

23. Amenas aschu lo vias gras et tuas lo mingeons et bonbançons.

24. Car mon feu que voichi etat mô et al a ressuscité al état petschu al a retrova et a quemoncene à bonbancir.

25. Lo pu veye des boubes eta dans les champs quad a l'arriva à l'ota qui quemouci d'appreucher al ontondit la musique et lo brut de let danse.

26. Al appella un des valas et li demanda sa que c'état.

27. Cetuci ly diegit : Veute frare ba venu et veute paire ai fa saigner lo vias gras parce qu'el a revenu ben potschant.

28. Schus sola, a sah botta on colere et ne viat per ontra, mas son paire étant sotchi lo pria d'ontra.

29. Cetuci y es repondu a son paire: Aye ge pusieurs années que veu serve et y ne veu z'a djamas deseubéi en ron de ce que veu m'a commanda et portant veu ne ma djamas baillie in schevri, pro me divarti avo mes amis ;

30. Ma ascheteu que veutre-atre feu qu'ay mingie son bain ave les salopes, ah de retoie ci vos z'a tua po lu lo vias gras.

31. Et lo paire ly disjit: Vos ates tosje avû avo moi et to ce qu'y ah at à vos.

32. Mas a faya bain bonbancire et se rebgeuy parce que veut frare etat mo al a ressuscita al etat petschut et a s'ah retrova.

Traduction de la Parabole de l'Enfant prodigue, en patois du canton de Champagney, arrondissement de Lure, departement de la Haute-Saône. (M. I.)

11. In homme avat dous boubes.

12. Lo pu jûne diji à son père : Père, ballie me la pâ de bin que me vin : a li patagi son bin.

13. In peu de tems apré, lo pu jûne ayant tot raméssa pachi po in païs bin éloignie al y mingi tot son bin en vicant dans la debauche.

14. Apré qu'al ut tot mingie, al y arrivi ène gran famène dans lo païs, a quemence lu meume à mancâ.

15. A s'en alli, à se botit au sarvice de queute in homme de ce païs là; a lo mâtre l'envoyii dans sa marquerie po y vogea les pôs.

16. Al ara bin veliu poya se seûla des brôches que mingint les pos. Ma nun ne ly en baillat.

17. Ma étant revenu à lu minme, à diji : combin d'auvries dans la maujon de mon père, qu'an di pain tont qu'a veyant, a moi y mûe tout bèci de faim.

18. Y me levera, y vira à mon père, y li dira : Père, y a pechè contre lo ciè et à veus uils.

19. Y ne su pé digne d'etre appella veute affant; trâtle me quement in de veus volots.

20. S'etant donc leva a s'en alli à son père : quement al éta oncoire louè, son père lo voyi, fut touchi de pidie, a fu se champa à son coeu, a l'embrassi.

21. Son boube li diji : Père, y a pechè contre lo ciè et à veus uils; y ne sûa pé digne d'étre appella veut affan.

22. Ma lo pere diji à ses volots : Approcha vite sa premîre robe, a bota-li, a bota-li auchu ène bogue y doigt a des souias és pies.

23. Prente auchu lo vé gras a tua-lo; mingeant a fesant boine chîre.

24. Pochot que mon boube que voichi éta mô, al ô ressuscita; al éta pegiu al o retrova: a quemincinne à fare gran chîre.

25. Lo pu ville éta dans les champs; quant o revigni, a qu'al apprechi l'outot, al entendit la musique a la danse.

26. Al appelit in des volots, a li demandit cos que c'éta que sola.

27. Lo volot li diji : Veute frère o revenu, a veute pere e fa tua lo vé gras, pocho qu'al o revenu bin pochant.

28. A s'en fauchi a ne veiy pé entra, son père étant sauchi se botit a lo praï;

29. Ma lu diji à son pere : Voichi bin des annas qu'i veu sarve, a y ne veus a giama manca à tot les audres que veus m'a ordonna, a veus ne m'a giama ballie in chevril po me regala avos mes amis.

30. Ma apré que veute boube que voila que tot dépenci son bin avos des fannes débauchies, veus a fa tua por lu lo vé gras.

31. Ma lo pere li diji : Mon affant, t'é toge avo moi; a tot ce qu'i a, o à toi.

32. Ma a falliat bin fare in fastin, a se redjôïr, poche que ton frare que voila éta mo, al o ressuscita, al éta pedju, al o retrova.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois du canton de Vauvilliers, département de la Haute-Saône; envoyé par M. Estienne, maire de Selles. (M. I.)

11. In homme aivoit doux guechons.

12. Lo pu jeune dejeut et sô père: bayet me let pettie de mo bie; et l'y bayeut so pettège.

13. Quelques jous etpré etant réunis, ce jeune guechon se metteut en routte pô in pays bie loin, bie loin! quand el y feût et dapenseut to ce qu'el evoit en vivant evot des quoquines.

14. Quand el eut tortot mégie ô venu ene grande disette dans lo pays, et feut pris de let faim.

15. Ne sechant quoi fâre, et se metteût vôlot chie in monsieur do pays que l'envoyeut gaidia las gouris.

16. Quelques fois el aivoit si faim quel airoit vlu vivre do mégie das gouris; mais nun ne lui en bayoit.

17. In joûe qu'et refléchissoit et déjet: combie d'ovrés dans let moigeon de mo pere vivant dans l'ebbondance, et my je créve de faim.

18. Je revira chie mô père et je ly dira: j'a peché contre lo cîl et contre vô.

19. Je ne seut pû digne d'etre eppella vote fé; recevet me quement un de vôs vôlots.

20. Revenant donc chie sô pere; quand el etoit enquoi bie loin, so père lo voyeut touchie de pitié, et courent devé lû, l'y sauteut au cô et l'embresseut.

21. Po lors so guechon l'y dejeut: Mo papa, j'a offensa lo cile enquoi vô; i ne merite pas d'étre eppella vot effant.

22. Lo pere dejeut tot de suîte et sas volots: epportioit mô reüchot das dimanches; mettet li ene baigue et let main et bayet li das souliers.

23. Couret querir lo vé gras, tuet-lo et je feraus in grand fechetin, car y crayo mon effant peri, et vit encoi; el etoit peudieu, el o retreuva.

(Le reste manque.)

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois du Canton de Vesoul (Haute-Saône), envoyée par M. Prignot, principal du Collège de cette ville. (M. I.)

11. In home èvoi dù gaichons.

12. Lou pu jeune dizit è son pare : Pare, beillia-me lâs bin qu'i doi èvoi pou mè paa. È lieux f'zit lou peiteige d'sâs bins.

13. Pò èprée lou pu jeune ampoutiant d'èveu lù to ce qu'èl èvoi, s'en èlèt voyaigie dans lâs pèiy bin loin, lei où ç'qu'è dapansi tou son bin en dabôcheries.

14. Per èprée qu'èl eu to dissipâ, vequi eine grand' feimeinne en ç'peiy lei èt é quemencèt è eivoi lâs dents longues.

15. È s'en èlèt èt s'eitéchit ei inn' gent de l'endroit qu' l'envoiy dans sei farme po gueidia lâs gouris.

16. Lei èl eu bin viu s'gourgie dâs cosses que las gouris mingin, mâ nûn n'li en beilloi.

17. Anfin songean en lu-même ei dizit : Combin y eiti d'vôlo dan lei mougeon d'mon pare qu'an dou pain en eibondance, et moi i meue d'fèim.

18. Ei fau qu'i m'leuve, qu'i olle treuvâ mon pare et qu'i li dije : Pare, i â peichié contr' lou cie è vé vô.

19. I n'seu pâ deigne estheure d'étre èpelâ vout' gaichon, treitâ-me don coument l'iun d'vôs vôlo.

20. È s'levi don, peu s'en èlit treuvâ son pare, mâ quand el ètô encou bin oin, son pare l'on vit et lou cueu li seignit lâmoi, èl écourut l'eimbressie e ou bagie.

21. Son gaichon li dizèt : Pare i a peichié contr' lou cie et vé vô, i n'seu pas deigne estheure d'être èpelâ vout' gaichon.

22. Mâ lou pare dizèt ei sâs vôlo : Eipouthia-li viteman sei premeire roube t boutâ-li, mettâ-li eine baigue au doi, et dâs soulies è sâs pies.

23. Eimenâ lou vée grâ et tuâ-lou, mingeans et fesans bobance.

24. Puschequ' vequi mon gaichon, qu'etâ mone et èl ô rassuscitâ, èl etâ aju et èl ô retreuvâ; et ei firent lè féte.

25. Poutian son gaichon lou pu véel qu'etâ âs chams, revenèt et quand è fu rouche lei mougeon, èl entendi qu'on santoi, qu'on chantoi.

26. Èl épelâi èn dâs vôlo, pou seivoi ç'que ç'étoi qu'to ç'trein-lei.

27. C'ô, disit-i, qu'vout' freiro ô r'venu, et vout' pare ei fâ tuâ lou véé ras, lou voyan pien d'vie.

28. Stu-ci fu si en coulére qu'ei n'viait pâ entri en lei mougeon. Ç'lei ruchet lou pare de chouai et de lou priâ d'entrâ d'eivou lu.

29. Mâ ei râpondi et son pare : Depu lontan i vô sars sen v's eivoi jeimâ dobéi, et poutian vô n' m'éte jeimâ beillie tan seulman in pôre kèbri pou r'rajoui d'èven mâs eimis.

30. Et quand ein gaichon coument stu-lei qu'ei mingû to son bin d'èveu âs feilles ô venu, vos étes fâ tua loû vée grâ.

31. Lou pare li dizét : Mon gaichon, pou vô, v's eites toûjou d'èveu moi, t i n'â ran que n'seu-t-ei vô.

32. Failloi bin fare lè féte et nos rajoui puschequ' lou freiro qu'étâ moue rassuscitâ, qu'èl etâ paju et qu'èl ô retreuvâ.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois du Canton de Champlitte, arrondissement de Gray, envoyée, en 1812, par M. de Toulongeon, Maire de Champlitte. (M. I.)

11. Ein homme aivot deux gassons.

12. Le pu jeune dit ai son pere : Paillai mai ce que do me revenin de votre bien, et le pere lo pataigeai son bien.

13. Queque jos aprés, le pû jeune de ces deux enfans, raimassai tau ce qu'el aivo, et s'en allai en ein paii d'aitreinge, bé loin, là vou ai dissipai son bien, en gormandises et en daibauches.

14. Aipré qu'ai l'eù tout daipensai, une grante fameigue vint en ce paii là et ai commençai ai y aivot bé besoin.

15. Ait s'en allai don et se min au sarvice chez ein hébitant de ce paii là, que l'enviai en sai mason des champs, pou y gadai des couchons.

16. Et là el eù aitai bé aze de rempi son vente des aicréfeilles que les couchons deignieus, et nun ne l'y en baillo.

17. Enfin aitant rentréi en lû mame ai l'ai dit : Combé n'y ai-t-ai pas dans lai mason de mon pere de vauleu gaigé qu'en put de pain qu'ai ne lé en faut, et mo y ceu ici ai meuri de faim.

18. Ai faut qu'i me leve, et que j'aye treuvé mon pere et qui l'i dise : Mon pere, j'ai pêché conte le ciel et conte vous.

19. Et i ne seû pu daigne d'etre aippellai votre fils, traitai-mai com ein des vauleu que sont à vos gaiges.

20. Ai se levai donc et vin trauvai son pere, et com ai l'aitot enco bé loin, son pere le reconn aussai et ai l'en eù bé grandeu, ai courai ai lu, et se jettai ai son coeu et l'embressai.

21. Et son fils l'y disai : Mon pere j'ei peché conte le ciel et conte vous, et y ne seu pu daigne d'etre aippellai vote gasson.

22. Taut de suite le pere ai dit ai ses vauleus : Aippotai vite sai premaire reube et l'y mettai et maittai-l'y aitant eine bague au do, et des souiers ai ses pieds.

23. Aimenai aitaut le viau gras, et tuai-le, deignons et feson de bons fricaus.

24. Ai cause que mon gasson que voici aitot mo et l'a ressuscitai, et l'aito perdu et l'a raitreuvai; et quemencerent donc ai fare le festin.

25. Et velà que le fils le put vail, qu'aitot dans les champs, revenai, et quan ai fut au long de lai mason et l'eintendai les vieulons et le bru de ceux que danseins.

26. Ai l'aippellai ein de ses vauleus et l'y demandai ce que ç'aitot.

27. Le vauleu l'y raipondai : Çà que vote frere a revenau et vote pere ai tué le veau gras, parcequ'ai vo qu'ai se pote bé.

28. Cela l'ai bé faché et ne velo pas entret dans lai mason; ma son pere ai soti pou le priet d'entret.

29. Ai ly raipondai : Velà dejà tant d'annais que je vous sarve et y ne vous ai daisobeï en ren de ce que vous m'aivai quemandai et potant vous ne m'aivet jemai baillé un cabri pour le maingeai aiveu mei aimins.

30. Ma do que vôte gasson qu'ai maigeai son bien aiveu des fennes paidues ai revenun, vou aivai tuet pou lu le viau gras.

31. Taut de suite le pere ly disai : Mon gasson, vou ete taujò aiveu mo et taut ce que j'ay a est vous.

32. Ma ai fayot fare festin et nous baillé de lai joye, ai cause que vote frere aito mo et l'a ressuscitai et l'aito paidu et l'a retreuvai.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue en patois de Besançon, département du Doubs. (M. I.)

11. N'houme aîva dou offants.

12. Dont lou pu juène diset ai son pere : père baillame ç'qui me doit rev'ni de vouete bin (prononciation latine) el lou père liou fit le paithiaige de son bin.

13. Peu de jou aipre lou pei juene de ças dou offants aiyanc raimassa tout ç'qui l'aira apn ollait dans un pays aitrangie, bin loin, ou y dissipet tout son bin en daibauches.

14. Aipre que l'eut tout daipensie lie survint ne grand faimine en ç'pays qui et y coumencet ai chère dans lou besoin.

15. Y s'en ollait donc et s'aittaichait au sarvice d'un das haibitants di pays que l'envoyait en sai moeson pour y gaidhia la poês.

16. Et liouls ita bin ase de remplit sai panse das aicousses que las poès maingint, mais nun ne ly en bailloue.

17. Enfin aitant rentra en lu même y se diset : combin y ait u dans lai moêson de mon père de sarviteurs ai gages, qu'on plus de pain que ne leur en faut et moi y seu ei ai meri de faim.

18. Faut qu'y me lève et qu'y olle trouva mon père et qu'y li dise : Pere, y a peiché contre lou cie et contre vous,

19. Et y ne seu pas deigne dêtre aippela vouete fis, traita me coume l'un das sarviteurs que sont ai voues gaiges.

20. Y se levait donc et sen vint trouva son père, et lorsque l'éta encou bin loiu son père l'aipparçut et en fut touchié de compassion, et courant ai lu y se jettet ai son coue et lou baisa.

21. Et son fis lie diset. Père, y a peichié contre lou cie et contre vous et y ne seu pas deigne d'être aippela vouete fis.

22. Ailoë lou père dit ai sas sarviteurs : Aippouthia-li promptement sai prèmere roube et l'en revêta et boutta li n'aineau au doigt et das soulies ai ses pies. —(Prononcez comme pies oiseaux.)

23. Aimenas aussi lou viau gras et le tua, maingeant et fesant bouene chère.

24. Parceque mon fis que voici aita môe et l'ot ressuscita, l'étoué padhiu et l'ot retrouva ; y coumencèrent donc a faire festin.

25. Cependant son fis éné qu'éta dans las champs, revint et lorqu'y fut proueche de lai moêson, l'entendet la concerts et lou brut d'ceux que dansint.

26. L'aippelait l'un das sarviteurs et ly demandet ç'que c'éta ?

27. Lou sarviteur lie raipondet : ç'ot qu'vouete frare ot rev'nu et vouete père ai tua lou viau gras parce que le revoit en santa.

28. Ç'qui l'aiyant mis en coulère y ne vouillons point entra dans lou lougis ; mais son père aitant souethi pou l'en pria.

29. Y eli feset ste raponse : voiqui déjait tant d'annas qu'y vous sarvait et y ne vous a jaima désoubéi en ran de ç'que vous m'êtes coumenda et ç'pendant vous ne m'êtes jamai baillie in chevreau pou me raijouit aivoue mes aimis.

30. Main aussitoue que vouete fis qu'ait maingie son bin avoue das fannes pour d'hiue ot rev'nu, vous etes tua pou lu lou viau gras.

31. Ailoé lou père li diset : Mon fis vous êtes toujoue aivoue moi et tout ce qu'y a ot ai vous.

32 Mai y failloue fare festin et nous raijoui parce que vouete frare éta moé et que l'ot ressuscita, l'étoué poudhiu et l'ot aivie retrouva.

Traduction de la Parabole de l'Enfant prodigue, en patois du Morvant; envoyée, en 1808, par M. de Plancy, préfet de la Nièvre. (M. I.)

11. Ein houme aivot deux renfans.

12. Le pu zeune das deux dié ai son pére : Mon pére, dounez-moi ce que me revent de voute ben et qu'i m'en aile : chitôt le pére en fié le partaize et ly baillé sai part.

13. Peuçot de zors aiprès, le moime de sas fiots qu'aivot aissaré tout ce qu'ol aivot s'an feu ben loin an ein pays etranzé, lai voù qu'o mezé tout en se libartinant.

14. Et aiprès qu'ol oeu tout dépancé, o vené eume grande faiméne an ce pays let, et lu coumouencé d'aivoir couéte.

15. O s'an ailé dont et o se bouté au sarvice d'ein que demeurot dret lai : stuchi l'anvié an sai mitoirie poôre y garder les coiçots.

16. Let ol airot ben vlu mezér das gos de pois qu'on baillot éz coiçots et en aivoir son sout; mas parsoune ne l'y an dounot.

17. Quant o vié celai, o rentré an soi moime et o dié : ô comben y ait'o de valots céz mon pére qu'ont du pain pu qu'o n'an peuveint mezer, et moi ichi y creuve lai faim!

18. Y vas dont partir poôre aller retrouer mon pére et y ly vas dire : Mon pére, y ait pécé conte le ciel et conte vous.

19. Y ne mairite pu d'eitre aipelé voute fiot : y me trouros ben contant chi vous vleint me regairder commie l'ein de vos valots.

20. O se bouté en semin et o vené vez son pére; mas coume ol étot eucoôre ein peuçot loin de lu, son pére l'aiparsevé et ol au oeu pitié : o couré vias, o se zeté ai son cou et o l'ambraissé.

21. Et son fiot ly dié : Mon pére, y ait pécé conte le ciel et conte vous aitout, y ne mairite pû d'eitre aipelé voute fiot.

22. Auchitôt le pére dié ai sas valots : aiportez vias sai premére robbe et vitez ly, boutez ly eune baigue au det et das soulés dans sas piés.

23. Aimouniez aitout le viau gras et l'tuez : mezons et fions fricot.

24. Car mon poôre garçon étot mort et ol o redevenit en vie, o s'etot perdu et ol o retroué. Chitôt o coumouencérent tortous ai se ben régailer.

25. Mas le pu vieux das fiots etot en samps et coume o venot et qu'o s'aipresot de la maïon ol antandé las santeries et las divartissements que s'y feint.

26. Ol aipelé l'ein das valots et ol y demaudé quoi qu'y atot que tout celai.

27. O ly répouné : y o voute frére qu'o reveni, et voute pére que l'ai revu bén portant ai fé tuer le viau gras.

28. Cetuchi se bouté an coulaire et ne vlot pas antrer ai lai maïon; mas son pére seillé et le peurié en graice d'y venir.

29. O répondé ai son pére : Voiqui ben das rannées qu'i vous sars; y ai tozors fé s'que vous m'ez coumandé et jaimas vous ne m'ez douné tant soulement ein bigot poôre me régailer aivec mas raimis.

30. Ai poine voute aute fio o t'o été érrivé, aiprès qu'ol aireu tout mezé ce qu'ol aivot aivec das fonnes de mauvaïe vie que voué fé tuer le viau gras poôre lu.

31. Ai celai le pére ly dié : Mon fiot, téz tous las zors aitouts moi et tout ce qu'y ait'ot ai toi.

32. Mas o feillot fére fricot et se divartir, car ton frére que vchi étot mort et ol o vicant, ol étot pardu et ol o retroué.

Traduction de la Parabole de l'Enfant prodigue en patois poitevin d'une partie de l'arrondissement de Confolens, département de la Charente, envoyée, en 1806, par M. Memineau, sous-préfet (M. I.)

11. Un' hom' avie dou afan.

12. É le pûs jaûne dissé à son paîre : Mon paîre baillaîs m' la pâr deux bien qu'i seux dain l' cas de prétendre e l'paîre lour partagé son bien.

13. Kâkaîs jourre apreis, quante v'agué ramassa tout ko ke li revenie, le pûs jaune s'an angué dain-t-in pay etrangiê ant-eux fricassé tout son bien en menant la vie d'un chéti sujet.

14. Quante v' agué mangea dain l' pay ant-veirre où y aguét une grande famine, a eux commencé à santire pre la premiere vé la misère.

15. Eux s'an vais e s' met en condition châ un monsieu de quél andré que l'avoyé à son logé, daint un village, pr' y garda loue gore.

16e Oh! coum' v'aurie éta contant si v'avie p' gu amplire son vantre de quellaîs calofaîs qu'i faziant mangeat à qui goré, mais presoune ne ly en dounave.

17. A la fin, s'étant corrigea li mêime, eux dissé : Camb' y-o-ko soû lâs mans de mon paîre de journaliê qu'avan deux pan mêis qu'on ne lourr an faût pandan qu'i seux ki anrajant la fan.

18. On faut qu'i m'an ange, yrais trouva mon paîre et y li dirais : mon paîre, y ais p'cha envre le ciel et envre vous.

19. Y ne m'rite pûs d'êtr' appella votr' afan : suffreis me tan quittement avec votrais valé.

20. Eux quitte, é vais trouva son paîre. Malgré qu'eux fiss enkerre loin, queûx paîre le recounaiguebé! toûcha de compassion, eux courr' a li, se jett' à son câu et l'embrasse de bien bon cœur.

21. L'afan ly dissé : Mon paîre, y ais p'cha envre le ciel é envre vous; y ne m'rite pûs d'étr' app'la votr' afan.

22. Dain queux tan qui le paîre dissé à soue valé : apporteiz me tout-hoûre sa pus belle chemisole é campeiz lo li sur soun echine, mettêiz li un' annay à son dait et deux soulie à soué pie.

23. Ameneiz me é tuais m' un vedais grâ : fasan grand fricot et devertissan nou.

24. Car moun afan erre maur é veî ressuscita; v'erre predu et vei retrouva. Dain queux tan qui y se mettiran à feire fricot.

25. L'ênâ qu'erre pre loué chan an revanguet, coum' eux s'apprechave deux logi de son paîre, v'antandi louë instruman et la dance.

26. V' app'lé eun deux vâlé de son paîre ét li demandé ce que qu'oirre.

27. Le vâlé li répondi : vot' fraire est revangu, é coume veî arriba an bounc santa, vot' paire o fé tua le vedais grâ.

28. Bien facha de quoqui, l'ena ne vauguét pâ antra, mais le paîre étan sorti pre l'y engagea;

29. Eux répondi et disset à son paîre : on ïo tan d'annadeîs qu'i v' serre, y n' me seûx jamey écarta an ré ni pre ré de votrais coumandemans, é malgré quoqui jamey vou ne m'avais tansrement bailla un chebrêy pre m' régala avec moue amî.

30. Mais quante votr' afan qu'o mangea tou son bien avec de chetivais f'mellaîs est revangu, v'avaîs pre li fey tua un vedais gra.

31. Le paire li dissé : Moun afan v'eiteiz trejour avec mêy é tou quo qu'i ais est pre vou.

32. Mais ou faulî bé feîre fricot e se devertir, parç' que vot fraire êrre maur et q' v'aîs ressuscita, parç'que v'êrre predu é q' v'ais retrouva.

Traduction de la Parabole de l'Enfant prodigue en patois des environs de la Valette (Charente), arrondissement de Barbezieux. (M. I.)

11. Un houmé avês doûe enfans.

12. Et le pus jaûnè dau doûe dissé à soun pére : Moun pére, dounas me ce que deû me revenir de votre bé, et le pére lu partagea soü bé.

13. Peu de jiours après, kiau jieun houmé, ayant amassa tout ce qu'ioû avet resôgu, surte de la maïson, et sen engaï dins un pays fort éloigna unte ou dissipé tout son bé ein menam une vie débautchzbade.

14. Et aprés avei tout depunsa, une grande famine arrivé din kiau paï et où commincé à toumba din la necessita.

15. Ou s'en onguai et sattachzé au service d'un dau habiten du paï kiaickil'envouyé din sa maison dau champ pre garda lous gouré.

16. Iki on agui eta ben âise per appaisa sa fâm de se remplir de las caloffais que lou gouré mingeovent, mais presonne ne lu en baillave.

17. Enfin étant rentra en lui-même, ou se dissé : Combé y oco dans la maïson de moun pere de valei qu'on meis de pain que leur en fôs et mi y sais ki à mouri de fam !

18. Y vole surtir de ki et qu'enge trouvâ moun pere, etc.

Traduction de la Parabole de l'Enfant prodigue en patois Angoumoisin d'autres communes du canton de la Valette. (M. I.)

11. Yun homme avet deux enfans.

12. Le plus jeune dicit à son père : Mon père, donnés me ma part du ben que j' dois aver, et le père fit keû partage.

13. Quauque teins après le plus jeune de kélès deux enfans, ayant amassé tout ce qu'aû l'avait, s'an alit de la maison et s'an fit dans un pays ben elougné onte y dissipit tout son ben en se divartissant.

14. Après qu'ou l'aguit tout mangé, o venit une grande famine dans keû pays et y commencit à devenir bien pauvre.

15. S'an ulit et se metit valet chez un habitant du pays qui l'envoyit dans sa métairie pré qu'au gardisse les goret.

16. Quand où y fut y oret été ben èze de remplir son ventre de calofres que les gorets mangiant, mais présonne ne li en baillèt.

17. Enfin étant retourné en li-même y s' dicit : Ouilla force valets chez mon père qui avant mès de pain qu'ou ne leur en faû et j' sens i-qui à mouri de faim !

18. Ou faû que j' me lève, que j'ale trouver mon pere, etc.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois de Saintes, département de la Charente-Inférieure. (M. I.)

11. In houme avait deux fail.

12. Et le pus jéne dicit à son père : Mon père, baillez me tout mon dret de voutre benn, et le père leux partagit tout son benn.

13. Queuques jour en après, le pus jéne de tchélés deux enfans amassit tout le son et puis i s'en allit dan in pays bin leugné, et là i mangit tout son benn en débauches.

14. Après qu'il ayit mangé tot, o seurvenit ine grand famine dans tchau paye et i coumincit à chére en nécessite.

15. I s'en allit donc se rendre valet d'in houme do lieut qui l'envoyit aux champs pre garder les goret.

16. Là il aurait bin velut remplir son ventre des gousses que les goret mangiant; més persoune ne li en baillait.

17. A la fin i revenit à li et i dicit : qu'ol y at de valet cheux mon père qui avant méz de pain qu'o ne leuz en faut et moi je seus itchi à crever de faim.

18. Faut qu'i parte et qu'i m'en aille trouver mon père et i li dirai : Mon père, i ai péché contre le bon dieu et contre vous;

19. I ne seux pus digne que vous me noumiez vout fail; fasez me coume à in dez valet qui sont à vos gages.

20. I partit don et s'en fut trouver son père; coume il était encore bin leugné, son père l'avisit; il li fasit pitié, i courit à li, se jettit à son cou et l'embrassit.

21. Son fail li dicit : Mon père, i ai péché contre le bon dieu et contre vous, et je ne seux pus digne que vous me nommiez vout fail.

22. Méz le père dicit à ses valet : apportez bin vite la pus belle robe et mettez la sus li, mettez li ine bague dans le dét, et dez soulé dans ses pez.

23. Amenez aussi le vias gras et tuez lou, mangeons et fasons boune chère;

24. Parce que mon fail que velat était mort et il est revilé, il était perdut et il est retreuvé; i coumenciriant don à faire festin.

25. Pendant tchau temps, son fail le pus vieux qui était aux champs, s'en revenit, et quand il approchit de la maison, il entendit la musique et le brut de tchelez qui dansiant.

26. Il appelit in dez valet et li demandit ce qu'ol était.

27. Le valet li répounit. Ol est que voutre frère est revenut et voutre père a tué le vias gras à cause qu'il le revoit en boune santé.

28. Tcheu le mettit en colère et i ne velait pas entrer; mais son père étant saillit, coumençait à le prier d'entrer;

29. Mez li dicit à son père : Vela déjà tant d'années qu'i seux à vout'service et je vous ai trejou été obéissant en tout tcheu que vous m'avez quemandé, et pourtant vous ne m'avez jamez baillé tant-seurement un bicot pre me divertit avec mes amis;

30. Mais d'abord que vout autre fail est revenut, li qui a mangé tot son benn avec des fumelles de méchante vie, v's avez tué pre li le vias gras.

31. En tcheux temps le père li dicit : Mon fail t'ez trejout avec moué et tot cheu qu'i ai est à té;

32. Mais o fallait bin faire festin et nous divertit à cause que ton frère que velat était mort et il est revilé, il était perdut et il est retreuvé.

Imitation libre de la Parabole de l'Enfant Prodigue en patois de la Rochelle, Charente-Inférieure. (M. I.)

11. In houme ayant deux cheuts d'enfant,

12. Le deré des deux dissit coume ça à son cher pére de li partager la goulée de bin de soun héritage;

13. Et aussi tot qui l'odyit son drét, le senfoulyit do de près de son pére et le s'en andgit dans uin poyis reds loin, veur qui derama son avoir en coumerçant avec des criatures.

14. Le bin de Dieu ayant pretout été aché par le fort tems, la goule coumincit à li saber fortuitement;

15. Si bé que de la façon, étant réduit à l'indulgence (indulgence est ici pour indigence), le se gagit à uin bourgeois qui l'envoyit à uin de ses logis de campagne vour il gardait de méchantes gorailles.

16. Sa pauvre vie en thiel état était si doléreuse, qu'o li demangeait biacot souvent de se refectionner avec les gorets et l'on zaurait venté bé (surement) fait si o li en avait été donné d'autorité, mais parsonne ne s'en émoyait (ne s'en mettait en peine).

17. En thiele oculence, le se dissit en soun intérieur : héla! seigneur, combin de marcenaires avont à thié tes heures de la miche mai que de raison au logis de mon pére alieur que mouai y n'ai ten seulement poit de quoi tuer le ver (manière figurée de dire manger une petite bouchée).

20. Dans ce t'aversité, le jaubit (participe de jauber, partir, s'en aller) de chez son maître set coume in escalette (squelette), et s'avisit de retourner à la résistance paternelle pra sel fin de se contritionner de son vice au vis-à-vis de son pére. L'avait bet encore à abouter avant d'être à rive, quand le boun houme le requeneussit et compassiouné à soun apparéssance, andgit à li coume in boulliard de vent (expression figurée pour marquer la rapidité), et l'assarant suc sa poitraine, le jotit d'allée et de venue sans s'hontouser de le requeneutre prin des sins et amondurant par la rejouissance de le déposseder l'adman que l'avait odyut quand le se detriyit de li.

21. Ce te jeune houme, à la mode de l'autre, s'amandant d'avoir léché (laissé) un si tant brave père, li dissit pre ses raisons, les arme aux yeux : cher père y coneut bet qu'i m'ai détorsé de ma route au vis-à-vis de vous et du ciel qui m'entend; y ne seu pus dans la grace d'être loumé voutre cher fils..... Pis de brailler.

22. Mais son cher pére, qu'était in houme d'abord point mauvaisant pre le pauvre monde, li fasit entendre que le serait trejours son cher fils, et pre li acertainer dissit verbalement à ses gens d'aller li cri ses anciens vitremens aussi bé que ses joyaux.

23. Aü puis après, le coumanda d'anger dans soun étable tuer le mieux gras de ses beudets et en fasit dreser in si biâ banquet,

25. Que soune aîné de fils s'en encolera si tellement,

28. Qu'il en fasit bourdonner de mouvais réois aux oreilles do pére.

31. Mais thiau thei qu'etait bon coume in ouaille, au lieur de s'en émouver. ly dissit pre mot de réponse,

32. Qu'o l'était bé dans le juste à tout le moins de se réjouir, puisque son pauvre défunt fils, qui avait mouru (dans soune entende), était au jour d'aujourd'hui grouillant coume in pibeau (anguille). Amen.

Traduction de la Parabole de l'Enfant prodigue en patois de Marennes, Charente Inférieure, envoyée, en 1808, par M. Guillotin Fougeré, sous-préfet. (M. I.)

11. In houme avoit deux cheut d'enfant.

12. Don le pus jenne dicit à son père : Mon père, baillez me le benn qu'i deus avoirt pre mon lot, et i leus fasit le partage de son benn.

13. Queuque jour après le pus jenne emportit avecques li tout ce qu'il avoit, s'en engit voyager en in pays be leung où il dépensit tout son benn en débauche.

14. Après ch'il ogut tout dépensé, il avingit ine grand-famine dans chios pays là, et il chésit dans une si grande nécessité

15. Qu'o li falit se gager à iu habitan do lieut qui l'envoyit dans sa ferme pre y garder les goret.

16. Là il desiroit benn pouvère se réfectionner des ecossas que les goret mangiant, mais presounè ne-ly en bailloit.

17. Enfin il songit in petit en li mesme; il dicit : Combenn y a-t-i dans le logis de mon père daus valet chy avant dau pain à refection et moi je mourre ichy de faim.

18. O faut qu'i me leuve, que j'enge trouver mon père et qu'i li dige : Mon père, j'ai peché a contre le ciel et devant vous.

19. I ne seus pas digne d'être noumé voutre feuil; tratez me comme in de vos valet.

20. Il se levit don et partit pre aller trouver son père; mais alors ch'il étoit encore leung de ly, il accourit l'embrasser et le baisit.

21. Son feuil li dicit : Mon père, i ai pécbé contre le ciel et devant vous, i ne seus pas digne dans cheux moument d'être noumé voutre feuil.

22. Mais le père dicit à ses valet : Apportez li be vite son promier vitement et l'en vitez, mettez li ine bague au det et dos soulez aux péds.

23. Conduzez me ichy le beudet gras et le tuez, mangeons et fasons grand-chére.

24. Parce que vlà mon feuil chi era mort et il est revingut; il étoit predut et il est retreuvé et ils fasirent grand feéte.

25. Pretant son feuil ainné chi étoit aux champs revenit, et alors ch'i fut tout prees do logis, il entendit que le chantiant, que le dansiant.

26. Il appelit in des valet pre queneutre ce qu'o n'en n'étoit.

27. O l'est sti t'il que voutre frère est vingut, et voutre père l'avisant plien de vie a fait tuer le beudet gras.

28. Cheux chi en ogit un si grand dépit qu'i ne veloit pas entrer dans le logis, ee chi obligit son père de saillir d'ouére, et le conviit d'entrer avecques li.

29 Mais il repounit à son père : O Piat si lontems que je vous sers sans vous avoire jamais désobéit, vous ne m'avez ja baillé tantencement in chevras pre me réjouit avéques meis camarades.

30. Et lorsqu'in feuil coume chos chi, chi a mangit tout son benn avec dos vilaines criatures est vingut, ves avez fait tuer pre li le beudet gras.

31. Son pere li dicit : Mon feuil, pre toi t'as trejou demouré avé moi et i n'ai ronn chi ne t'appartins-je.

32. Mees o fallait benn faire in festin et nous réjouit, parceque ton frère chi era mort est revingut, chi era predut et il est retrouvé.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en gavache de Monségur, arrondissement de la Réole, envoyée par M. Villevieille, maire de Monségur. (M. I.)

11. Un homme avait deu gouya ;
12. Dou le pu jeune dissit à son pere : Mon pere baillez meu ce que je diou augere de voutre bien. Et le pere les y partagit son bien.
13. Quauque tan après, le pu jeune amassit tou ce qu'il avet, se n'anguit dan un pays bien louen, onte y mangit son bien en deybauche.
14. Après qu'i l'auguit tou mangé, y veinguit une grande famine dans quiou pays et y se trouvit dan la prauveté.
15. Y se n'anguit don et se boutit au service d'un des habitan dau pay, qui l'envoyit à sa ferme per y garder ley gorrets.
16. Iqui y l'auré bien voulut sa refession des eycosses que ley gorrets mangian, mé digun ne ly en baillet.
17. Enfen eytan rentré en ly mayme, y dissit : Combien y a tou de valet dan la mayson de mon pere, qu'avan dau pen en abondance, et mouë je moure ici de faing.
18. Faut que je parte et que j'ange trouver mon pere. J'ly dirrai : Mon pere, j'ay peché (le premier e est muet)-contre le ciele et contre vous.
19. Je ne seu pas digne d'eytere appelé voutre gouya, traité meu comme un dey valets que son a voutrey gages.
20. Y partissit don, et se n'anguit trouver son pere. Quan y l'eytet encore louen, son pere l'appercevit, et touché de compassion y courrit à ly, se jitit à son cou et le biquit.
21. Son gouya ly dissit : Mon pere, j'ay peché contre le ciele et contre vous, je ne seu pu digne d'eytere appelé voutre gouya.
22. A ladon le pere dissit à ses valet : porte vitement la pu belle robe et veytisse lou ; metté ly une bague au dey et dey souly ey pi.
23. Mené le vedé gras et tué lou : mangeon et feson boune chére.
24. Care mon gouya que voyci eytet more et y l'ey ressuscité, y l'eytet prdu et y l'ey trouvé. Y se metirian à faire boune chere.
25. Pertan le gouya l'eyné qu'eytait dan ley champ revenguit et quan y fit proche de la meyson, y l'entendit le concere et la danse.
26. Y sounit un dey valet à qui y demandit ce que queu eytet.
27. Queu ly dissit le valet que voutre fray sey entorne et voutre pere à fait tue le vedé gras pr ce qu'i l'a trouvé en boune santé.
28. Queu le fachit si fore qu'i ne voulit poing entre. Son pere sortit pr l'en prié.
29. Me y reyponguit : Y a tan d'annayes que je vous sere, san vous avouére jamais desobéît (le premier e est muet) en queulle chouse que ce sie, prtan vou ne m'avé jamais baillé un crabot pr me deyverti avec ms amis.
30. Mé voutr'autre gouya, qu'a mangé tout son bien aveque dey femmes deybauchaye, n'ey pas pu leu arrivé que vous avé fet tué le vedé gras pr ly.
31. Mon gouya, ly dissit son pere, vou sé toujoure avé moué et tou ce que j'ay ey à vous.
32. Me falet faire fsten et nous deyvrti, parce que voutre fray eytet more et y l'ey ressuscité, y l'eytet predu et y l'ey retrouvé.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en gavache de la Motte-Landeron, arrondissement de la Réole, envoyée par M. Martineau des Barthes, maire de la Motte-Landeron. (M. I.)

11. Un home avait deu ménages.

12. Le pu jeune d'entre s'eu dicit à son père : Mon père, dounés mé san que deut me revéni de voutre bien, et le père le s'y partagit son bien.

13. Petit de joure après, le pu jeune ménage, ayan amayné tout soun avouére, partissit pr'allé dan un payi fort allugné, onte i decipit son bien en vivan dan la débauche.

14. Quan il aguit tout fricassé, y arrivit une grand famine dan ichou payi et la fagn ne tarsit pas de le oprinque.

15. I s'allugnit don, et se logit dan un home dou payi que l'envoyit à son mayne per gardé les porcs.

16 I peliquait d'empli son ventre dé gousse que lé porcs manglan, mai digugn guan dounait.

17. Enfin étan revingut en ly-même, i dicit : Combien gnat ou pas, dans la maison de mon père de valet qu'avan d'ou pagn mê qu'i n'an pedan mangé et moué je moure ici de fagn.

18. Je me leverê, j'erê ché mon père et je ly diraï : Mon père j'ê pcché (le premier e est muet) contre le ciel et contre vou.

19. Je ne seu pu digne d'etre apelé voutre ménage. Traté mé coumme un de vour valet.

20 I se levit don, i vinguit trouvé son père. Coumme il était encore leugn, son père l'apercevit : plein de compassion, et courran ou devan de ly, i se jitit à son cou et le bicquit.

21. Et son ménage ly dicit : Mon père, j'ê peché contre le ciel et contre vou : je ne seu pu dingne d'etre apelé voutre ménage.

22. Aladon le père dicit à sé valet ; Porté vite la première camisole et meté ly deçu, bouté ly une bague ou det et dé soullé ou piés.

23. Menés tabé le vedeu grâs, tués lou, mangeons et fesons bonne chère.

24. Messéque mon ménage que veyci était mort et il est reçuscité ; il était perdut et il est retrouvé; et y coummenciran de se festiné.

25. Entretandis son ménage le pu vieil était cabat les champs, et à mesure qu'i venait et approchait de la maison, il entendit force monde que chantian et se rejoyissian.

26. I sounit un des valet et li demmandit san qu'ou l'était.

27. Icheste li dicit : Voutre fray est tourné, et voutre père, parce qu'il l'at revut fiére, a fait tué le vedeu grâs.

28. I n'en maugregit et ne voulait pas entré, mais son père étan sortit, coumnencit de l'y engagé.

29. Li, dan sa réponce, dicit à son père : Ichi tant d'annéyes que je vous serve san vous ayére jamais désobeït, et pertan vous m'aves jamais douné un rabot per me dèverti dan mes amits.

30. Avequ'icheu taleu que voutre ménage qu'est ichi et qu'at tout mangé dan les livertines, est arrivé, vous ly avés fait tué le vedeu gras.

31. Aladon son père ly dicit : Mon ménage, t'es tonjoure dan moué ét tout an que j'ai est à toué.

32. Mais faulait bé se festiné et se rejoyi mecéque ton fray était mort et il st reçuscité ; il était perdut et il est retrouvé

LES TRADUCTIONS QUI VONT SUIVRE appartiennent à la langue Romane, qui est celle du midi de la France. On retrouve ici le canton de la Valette déjà cité à la page 484, parce qu'une partie de ce canton fait usage du langage méridional, tandis que dans le chef-lieu et dans quelques autres communes du même canton, le dialecte est celui de l'Angoumois qui appartient au langage septentrional de la France; ainsi la ligne qui sépare les deux grandes divisions de la France, sous le rapport de la langue en *langue d'Oyl* et *langue d'Oc*, traverse le canton de la Valette. Cette ligne traverse aussi l'arrondissement de Confolens. P. 483 et 493.

Traduction de la Parabole de l'Enfant prodigue en patois périgourdin des communes de Gardes, Edon, Conchières, Rougnac, Diznac, Beaulieux, Choutras, Vouzon et Cers, canton de la Valette, département de la Charente. (M. I.)

---

11. Un omé avo dou efan.

12. Et lou pu jaunoné dauou doû dissé à soun païˈ : Moun païˈ, baillame lo par daou bé qué me revé, et lou païˈ li partagé soun bé.

13. Paüou de jour aprés kéoü jaoün omé ayant massa tou ce qu'au avio reçu, sorté de la meishou et s'en ané dint-t-un païs for eïlougnia inte auou dissipe tout soun bé en menam uno vito deïbauchado.

14. Aprés qu'au aye tout deïpensa aüou survengié uno grando famino din keou païs é aüou coumencé à senti lo dizèto.

15. Aüou prenyé doun lou parti d'intra châ un daüou habitans dauou païˈ per lou servi. Ke ou ki l'envouyé à sa meishou de campagnio per garda loü por.

16. Eïtan ki aüou souhatavo per appeïza sa fam, de se rempli de là eicorsi que lou por muishaven, é dégu l'in dounavo.

17. A la fi eïtan rantra en se mémo aüou dissé : combé y-a-co din la maishoü de moun païˈ de valeï qu'on dauou po en aboundanço tan que you meuré de fam?

18. You volé surti d'ciciyou n'irai truba moun païˈ, etc.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois de la Sous-Préfecture de Nontron, département de la Dordogne (M. I.).

11. Un hómé avio doux fis.

12. Dont lou pû djouné dicé à soun pay : Maoun pay, donnés mé la part daôu bé que m'ey à révenîr, et lou pay lour partadgé soun bé.

13. Quapuque djours après, lou pu djoouné de qui doux éfans ayant rassembla tout quo qu'oôu vio, sén ané vouiadgeais din tun pays fort eylougna enté oou dissipé tout soun bé en deyboountchés.

14. Apres qu'ôôugue toût deypensa qu'àribe uno grando famino din queou païs laï, et oou coumencé à manquais.

15. Alors oôu se retiré de quel endré et sé meté vêlé tchais un hòmé de queou pays, que l'envbyé à sa meytaderio per y gardais dóôu ports.

16. Y étant oôu, y fugué reduit a uno si grando misério, qué oôuguê desira remplir soun ventré de quo qué mendjavan lous ports, mais degu li en dounevo.

17. A la fi étant rentra en se même oou dicé : Combé y ó quo de vêleys din la meydjou de moun pay qu'ant doou po en abondanço, et mé ye meuré ici de fom'.

18. Oôu faôu que de quégu pâs y ainé troubais moun pay et qué yé li disé : Moun pay, y aï petcha countré lou céou et countré vous.

19. Ye ne sai pû digné dêtre àpéla votré fis. Tratais mé coumo un de votreys veleys.

20. Oôu parte doun, et sen vegue troubais soun pay; oôu éro éro enquéro ossez louen, que soun pay l'apercegué, et d'abort qu'oôu lou vit, oôu fugué toucha de compassion, et couren à se, ôou se djiété a soun coôu et lou biqué.

21. Alors soun fis li dicé : Moun pay, y aï petcha countre lou céou et countre vous; ye ne say pû digné d'êtré appela votre fis.

22. Mais lou pay dicé à sous veleys : Pourtais vîté lou pu braivé habit qu'oou y aigé din ma meidjou, et vîtisses n'en moun fis; metés li un aneou aôu dé et dôou souliers à sous piés.

23. Menais un vedeou grais et tuais lou; fasant bouno tchêro et deyvertissan nous.

24. Parce que moun fis que veyqui, éro mort et oôu ey ressuscita; oou éro perdu et oou ey retrouba. Y coumenceren douné à fayré bouno tchêro et à sé deyverti.

25. La fêto éro deydja coumençado, quand lou fis ayna aribé doóu tchams et quant oôu fugué près de la meydjou et qu'oougue entendu lou soun doôu instrumens et lou bru de qui que dansavon.

26. Oôu souné aoussitôt un doôu veleys, et li damandé quo qué qu'éro.

27. Lou vêlé li reypoundé: Qu'ey votré fray qu'ey tourna; et votré pay a tua un vedeou grais, parce quoôu et ariba en bouno santa.

28. Quo qui l'ayan tchuqua, oôu ne voulio peis entrais din la meidjou; mai soun pay etan surti per l'en predjais;

29. Oou li dicé : Veyqui bien de l'annadès qué yé vous servé, et djamay ne v'ay deisobaï en ré de tout quo qué vous m'avez coumanda; cependan vous ne m'avez djamay douna un tchabreou per me deyverti avequé mous amis.

30. Mais dey qué votre aoutré fis, qu'a-mindgea tout soun bé avequé de le fennais perdudais, agu tourna v'avés tua per le un vedeou grais.

31. Lou pay ly reypondé : Moun fis, tu tés toudjour coumo mé et tout quo qué y aï ey a té.

32. Mais oou foulio bé fais fêto, et nous redjoouvi perço que toun fray que veyqui, éro mort et oou ey ressuscita, oou éro perdu et oou ey retrouba.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois Sarladais, département de la Dordogne, par M. Delpy de La Cipière, de Sarlat.

11. Un homé ovio dous fils.

12. Doun lou pus tzoïné diguoit o soun païré : Moun païré, douna mé so qué deou mé révéni de vostré bé. Et lou païré lour foguet lou portatzé dé soun bé.

13. Paou dé tzours oprés, lou pus tzoïné d'oqués dous efons omossait tout so qu'ovio, et s'en onguet dins un poïs estronzier fort élouognat, oun dissipait tout soun bé en excès et en débaoutsos.

14. Oprés qu'oguait tout despensat, survenguoit uno grando fomino dins oquel poïs, et el coumensoit o toumba en nécessitat.

15. S'en onguait doun et s'estoquait ol servici d'un déous hobitans del poïs qué l'envouyoit din so moïou dé compagno per y gorda lus téchous.

16. Et oqui fués estat bien aïsé dé rompli soun ventré dé los cossos qué lus téchous mintzavoun; mais dégun n'in dounavo.

17. Enfin, estan rentrat en el-même, diguoit : can io tsas moun païré dé doumestiqués o gatzès qu'on maï dé po qué lour né cal, et io morï oïci dé tolan!

18. Cal qué parti et qu'angui trouva moun païré, et qués y digui : Moun païré, aï pécat countro lou cel et countro vous.

19. Et nou sus pus digné d'estré opelat vostré fil; trota-mé coume un déous doumestiqués qué soun o vostrés gatzés.

20. Portiguoit doun et venguoit trouva soun païré. Ero enguéro bien loun, qué soun païré l'opercéguoit et fuguoit toucat dé compossiou, et courréguoit od el, se tzitoit o soun col et lou bicoit.

21. Soun fil i diguoit : Païré aï pécat countro lou cel et countro vous, et nou su pas digné d'estré opélat vostré fil.

22. Endoun lou païré diguoit o sus doumestiqués : Pourtas prountomen lo pus bello raoubo et vestissés-los-i, et boutas-i un enel ol det et déous soliés os pés.

23. Ménas otobé lou védel gras, et tua-lou, mintzen et fozen bouno tsiéro.

24. Persoqué moun fil qu'és oqui éro mor, et es ressuscitat, éro perdut et es trouvat. Coumencéroun doun o fa festin.

25. Cépenden soun fil oïnat, qué éro din los terros, tournait, et quan fuguoit protsé dé lo moïou, entendoit lus councers et lou brut d'oquéous qué donsavoun.

26. Opéloit doun un déous domestiqués, et i domondoit qu'éro oco.

27. Lou doumestiqué i respoundoit : Ocoï qué vostré fraïré es tournat, et vostré païré o tuat lou védel gras, persoqué lou torno véré en sontat.

28. Oco lou boutet en couléro, et nou voulio pas entra; mais soun païré estan soountit, coumensait o l'en préga.

29. Sus oco prenguoit lo paraoulo, et diguoit o soun païré : Oqui detza tant d'onnados que vouï servi, et nou vous aï tzomaï désooubéit en rés dé so qué m'ovias coumondat, et pourtan nou m'ovès tzomaï dounat un crobit per mé retzouï en mus omits.

30. Mais toléou qué vostré aoutré fil, qu'o mintzat soun bé en dé loï fennos perdudos, es tournat, ovès tuat per el lou védal gras.

31. Endoun lou païré i diguoit : Moun fil, ses toutzour en io, et toussoqué aï es o vous.

32. Mais collio fa festin et nus retzouï, persoqué vostré fraïré qu'es oqui éro mor et es réssuscitat, éro perdut et es trouvat.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois Limousin d'une partie de l'arrondissement de Confolens (Charente), envoyée, en 1806, par M. Memineau, sous-préfet. (M. I.)

11. Y avio u n'haumé qu'avio doûe éfan.

12. É lé pûs jouné disset à soun paîré : Moun paîré, baillà mé la porcié deue bé qu'i podé preteindré, é lé paîré lourr partagét soun bé.

13. Quauquais jourr aprey, quan v'agué asseinblét tou quo qué li revenio le pûs jouné s'ein annet dint eun pay bien louein, aint hu fricassét tou soun bé ein ménan la vito d'eun cheti et d'eun fumélié.

14. Quan v'agué tou meingét din lé pay ainté v'airo, quo y agué uno grando famino et din queue tein qui hu coumeincét a sainti l'indigenço.

15. Hu décampé é sé metté vâlé châ eun bourgeâis dé queue pay, qué l'ainvoyét din sa campagno per garda loûë porr.

16. V'aguess'étêt forr countein dé bien eimpli sa panço dé lâ calofâ qué loûë porr meingeavan, mâ nermo né li ain baillâvo.

17. Quant à la fi v'agué reintrêt ein li mêime, hu dissét : Cambé n'y o quo pâ dé vâlais châ moun paîré qu'an deue pô mais qu'i n'ein volein peindein qu'eu y einragé dé fan.

18. Quo faut qu'i bougé : y m'ein iraîs trouba moun paîré é y li diraîs : Moun paîré, y ais fautê countré lé boun Dî é countré vou.

19. Quo ne mé mérito pûs d'étrê noumé votr'efan : suffrissés tan soulablomein qu'i vou servissé avaqué votraîs valaîs.

20. Hu boujo é vaîs trouba soun paîré. Quoiqu'hu fisso einkeira louein, v'é lrâ·û per qu'eue paîre a qui hu fê pitê, lé paîré courr'à li, li souto oû caw é t'embrasso dé tou soun cœur.

21. L'efan li dissét : Moun paîré, y aîs fautê countré le boun Dî é countré vou ; quo ne mé mérito pûs d'étré noumé votr'efan.

22. Din queue tein qui lé paîré disset à soû valaîs : apportâ mé tout hoûré sa pûs beylo roubo é campâ lo sur li ; metteiz-li lun anneûe ou dey é deue souliés ou piés.

23. Menâ é tuâ lé vedeûe grâ : fasein bouno charo é divertissein nou.

24. Car moun efan êró morr, é v'é ressuscitê: v'airo perdu et v'é ressuscité: v'airo perdu et v'é retroubé. Y sé metétein don à fairé bounbanço.

25. L'ainé, qu'êro à la campagno, ein reveingnét ; coum' hu s'apréchâvo de la méjou dé soun paîré, v'einteindé la musico et la danso.

26. V'appellé eun deuo valaîs de soun paîré é li damandé quo qué qu'ou êro.

27. Lé valé li repoungué : Voutré fraîré é reveingu, é coum'hu l'o retroubê ein bouno santé, vautré paîré ó fê tua lé vedeûe grâ.

28. Bien fachê dé quo qui, l'ainé né vougué pâ eintra, mâ lé paîré étan sorti per l'ein preja,

29 Hu repoungnét é dissét à soun paîré: Quo y o tan d'annâdâ qu'i vou servissé, y n'ais jamais manqué ein ré à voutrais coumandamion, é avaqué quo vou ne m'avé jamais baillê eun quitté chabreue permé régala avaqué moue amîs.

30. Mâ tout oussi taut qué vautr'éfan qu'o tout mengê soun bé avaqué dé chetivâ fumélâ é reveingû, v'avé per li fê tua eun vedeûe gra.

31. Lé paîré li dissé : Moun éfan, vou sé toujour avaqué mé é tou quo qu'i ais é bé per vou.

32. Mâ faûllio bé fairé bounbanço, ni mais bien s'amusa ; perço qué vautré fraîré êró morr, v'é ressuscitê : perço qué v'êro perdu é v'é retroubê.

Traduction de la parabole de l'Enfant prodigue en dialecte limousin, envoyée par M. Texier Olivier, préfet du département de la Haute-Vienne. (M. I.)

11. Un haumé oguet dous droleis.

12. Lou pus jauné de ïis disset au paï : Paï, boillas mé lo part de denado qué me revet, et au partiguet su bésugno entre ïs.

13. Et pau de temps après lou pûs jauné drolé, après vei assembla sous omis, s'en onet dis lous poïs étrangers, et aqui aû minget so dénado tout en vivent en déssolu.

14. Quand aûguet tout chôba, ko vinguet no grando fomino dis queû poys et queû drolé coumencet a junas.

15. Au s'en onet et se luget à d'un citoyen de queû poïs et lou renvouyet dis so meitodorio gardas sous pors.

16. Et aû aurio vougu se répatas de las colofas que lous pors minjovant, et dégu li boillavo ré.

17. Aû sé pensé en sé mêmo et disset : Las monobras qué sount chas moun paï sonbreint lou po, et io méré de fam !

18. Me vau lévas, m'en irai chas moun paï et li dirai : paï ai pécha contré leu ceu et dovant vous.

19. Ne mérité pas d'éssé péla votre drolé ; fosez me coumo a d'uno dé votras monobras.

20. Aû sé lévét et vinguet vers soun paï, aû érô denguéras loen quand soun paï lou véguet qué toucha de piéta courguet vers sé, ly sautet aû caû et lou beiget.

21. Lou drolé ly dissé : paï, ai pécha countré lou ceu et dovant vous, ne mérité pas d'éssé péla votré fils.

22. Mas lou paï disset à sous valeis : Pourta vité lou meillour hobit, billas lou, boillas li un onneu à sous deïset, dòs souliers à sous pés.

23. Ménas lou védeû gras, tuas lou, minjans lou et eibotans nous.

24. Car moun drolé k'ei ki ero mort et o ei révicoula, aû sé perdio et au ei rétrouba, et ïs coummencerent à s'eibandis.

25. Mas lou pûs viei drolé ério per lous champs et coumo au veigno et se preïmavo dé chas sé'aû auviguet chantas et fanfougnias.

26. Au opèlet un daûs valeis et au ly disset : Quei a-co ko ?

27. Aû ly reipoundet : votré fraï eï tourna et votré paï o tua lou vedeû gras per sé réjauvis dé cé qué au eïro tourna sanchier.

28. Mas au s'eifeuniguet et ne voulio pas entras ; lou paï soliguet et lou n'en preiget.

29. Mas sé emoli disset a soun paï : veiki bien daû temps qué vous servé, que ne vous aï jomaï déoboi en ré et vous n'ovez jomaï gû lou cœur dé mé boillas un quité chobri per qué m'ébandiguez coumo mous comorodas.

30. Màs quand votré drolé qu'eï ki eï tourna après veï minja touto so dénado coumo las geusas, vous ovez tua lou védeu gras.

31. Mais lou paï ly disset : piti, tu sés toujours coumo mé tout cé qué y aï et teû.

32. Faut beuré, minjas, t'eybandis, percé qué toun fraï qu'eiro mort ei re-coula, au eiro perdut et aû eï rétrouba.

Traduction de la parabole de l'Enfant prodigue en patois limousin de l'arrondissement de St.-Yrieix, envoyée par M. GONDINET, sous-préfet. (M. I,)

11. Un omé avio doux fis.

12. Doun lou pus jaune dissé à soun païr : Dounâs mé lo part dé bé qué mé leu révénis, et lou païr lour fagué lou partagé de soun bé.

13. Païr de jours après lou pus jaune d'aquis éfans, ayant amassa tou cé qué u aviô, s'en ané vouyageas dis un pays fort élougna enté au dissipé tout soun ié en éxcés et en débauchoas.

14. Aprés que au agué tout dépensa, au aribé uno grando famino dis queu âyis et eü coumencé à etré dis l'indigenceo.

15. Alors eu s'en ané et se bouté au servicé d'un daus abitans dau pays que envouyé à sa maigeau daus champs païr y gardas lous gagnoux.

16. Et étant âqui eü fugué réduit a unô miséro si extrêmô queu aqués ouhaita ramplis soun ventré de las gaussas qué lous gagnoux mingeavent, más ersounô ne ly en dounavô.

17. Enfin étant rentra en se mémô, au disset : cambé ly ôt-eü de servitours gagés di lô meygeou dé moun païr qu'ant dau pô en aboundanceô, et mé yaü oire de fam!

18. Au faut qué dâ queu pas yau ané troubâs moun païr et qué yau ly digeô loun païr, yau ai péchâ countré lou ciaü èt countré vous.

19. Yau né sey pûs digné d'étré appellà votre fis, tratâs mé coumô un daus ervitours que sount à votrés gagées.

20. Au parti et s'en vengué troubâs soun païr. Lorsqué au erô enquéro bien oin, soun païr l'apperségué et n'en fugué toucha de coumpasseù, et courent à é au sé gitté à soun caü et lou biqué.

21. Lou fis ly dissé : moun païr yau ai péchà coutré lou ciaü et countré vous. 'au né sey pûs digné d'étré appella votre fis.

22. Alors soun païr dissé à sous servitours : Portas proumptament la pus ellô raübô qué-siô dis mô maigeou et lou n'en révétirés et mettés ly un anéü u dé et daus souliers à soûs pés.

23. Ménas un vedeu gras et lou touas, fasans bounô cherô et réjauvissans-oûs.

24. Parcé qué moun fis que veiqui érô mort et au ey ressuscita, au érô perdu ; au ey rétroubâ. Y coumencèrent doun à fâs grandô cherô et à sé réjauvis.

25. Cépendent soun fis ainâ qu'érô aus champs revengué ; et lorsqu'eü fugué rôché de la maigeou, au entendé lou soun daus instrumeins et lou brû d'aqui ié dansavent.

26, Au appellé aussitô un daus servitours et ly damandé ce qué qué quô rô.

27. Lou servitour ly répoundé : Coé qué votre frai ei révengû et qué votré ai a tuâ un védeü gras parce qué eu l'a recoubra eu bouno santa.

28. Cé qué l'eyant facha au né vougué pas entra dis soù lougis ; mais soun aï etant surti par lou n'en prégeâ.

29. Queuqui prengué la paraulô et ly dissé : Veiqui deja tant d'annadâs que au vous servé et yau né vous âs jamaï désobâï en ré de cé qué vous m'avés amanda; cépendent vous né m'avés jamaï douna un chavreü par mé divertir umo mous amis.

30. Mas aussitau que votré autré fis qué a mingea soun bé avéqué las fennas erdudas a révengu vous avés tua per sé un vedeu gras.

31. Lou païr ly dissé : Moun fis, vous sés toujour coumo mé et tout cé qué au aï ci a vous.

32. Mas aü foulio bé fa un festin ét noû réjauvis, parcéqué votré fraï qué eiqui érô mor et au ei ressuscita, au éro perdu et au ei rétrouba.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois du canton de Saint-Amant Tallende, département du Puy-de-Dôme. (M. I.)

11. Ein home z'ayo dou garçon.

12. Le pu dzone digue mey son payre : Moun payre, beilà me le be que me guiou revenir. Le payre partadze son bé entre y.

13. Paou de dzours après que garçou prengué tout ce que z'aio et sén né guien l'eitrandze pays, et ïau ley mandze son bé en faire le bandi.

14. Quant z'ague tout sabô vingué guien que pays unô grandô famino, et ïau coumeinqué de manqua de tou.

15. Et sén né ludza tsa ein home d'aque pay que lé n'ivouyé guien sa bairio garda laou coussou.

16. Iau deigeravô se rempi le veintre de las callas que caon coutsou mandzavon. Ma narmo nien dounavô.

17. A la fi ïau rentré guien se memo, et ïau digue que y z'o de valei guien la moueisou de moun payre, que mandzon tou ce que voulan, et you maure de fan eichi.

18. Fau qu'ïau me leve, qu'ïau mein ague ve mon payre et qu'ïau l'y guidze : Mon payre, ïau zey petso contre le tchau et dovant vous.

19. Iau ne merite pas d'être noumô votre garçou; treta me coumo ein de votrei valei.

20. Iau se levô et s'en vai vé sou payre; ma quan yau z'ero einquera liouan son payre le vegué, courrigué vé son garçón, sauto à sou couaï et le bouciso.

21. Son garçou ly digué : Mon payre, ïau z'ei petso contre le ciau et contre vous, ïau ne mérite pas d'être noumô votre garçou.

22. Alor le payre digué meï saou valei : Pourta ly vite la pu belo raubo et billa le, bouta-ly eina baguô a son de et daou saula bey sau pé.

23. Pourta eichi lou vedé gras et tioua le, mandzein le et fadzein bouno tsarô.

(Le verset 24 manque).

25. Leiné dau garçou z'éro ve lau tsan quan ïau z'eintende la mujiquô et la danso.

26. Iau brame ein dau valei po saubre ce que quo z'erô.

27. Le vale digue : Quouec votre fraire que z'ei veingu, et votre payre z'a tua le vede gras.

28. L'einé fugue bian fatso, et ne vouliô pas eintra; mais le payre sourté, et le predze d'eintra.

29. Lau reipondé méi son payre : Y z'ô bian de tein que iau vous serve, tzamai ïau ne vous ei deizobei, et pourtan tjamai vous ne m'avés donna souimmen ein tzabri par me deigala embei mau z'amis.

30. Et por votre garçou, que z'o mantzo toù son bé embei de las femas de mauvaso vidô, vous avé tioua le védé gras par le recébre.

31. Son payre li digué : Vous avés tourdzou eïta embei ïau, ïau n'eï ré que chatze votre.

32. Ma nous fouillô fayre bouno tsare et nous eicarbilla, parce que votre frayre z'ero mouo et ïau z'ei rechucheto, ïau z'ero pardu et ïau z'ei retroubo.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en Patois d'Aurillac département du Cantal.

11. Un homme obio dous fils.

12. Lou pu. ziouve li diguet : Mon païre dounamme lo par del be que me diou reveni; lou païre lour partexeit lou be.

13. Et paou de jiours oprès quond auguet tout osseimblat, lou pe ziouve portiguet per ona dins un poys éloignat et ly dissipet soun be ein bivein din lo debauxio.

14. Quond oguet tout ocovat uno grondo famino s'élévet dins oquel poys et heil se trouvet din lo miséro.

15. Heil preinguet doun loun portit de se m'tre ol service d'un bourgis d'oquel poys que l'einbouyet o so compogno per gorda leis porcs.

16. Heil aurio bougut rompli soun veintre de lai gatos que mongiavon leis porcs, et digun n'in dounao.

17. Oleros heil se diguet ein gueil mémo que de doum'stics din l'oustaou de moun païre aou aboundancio de po et iou more : aici de fom.

18. He be iou tournorai xia moun païre et ly dirai : Moun païre iou ai pecat contro lou cieou et contro vous.

19. Iou ne merite plus d'estre opelat vostre fil, trotam me coum'un de vostres doum'stics.

20. Heil s'intournet xia soun païre, n'éro pas inqueros orrivat que lou païre lou v'guet, n'auguet piotat, li courreguet ol col et l'eimbrosset.

21. Lou fil li diguet : Moun païre iou ai pecat contro lou cieou et contro vous. Iou ne mérite plus d'estre opelat vostre fil; trotam-me, coum'un de vostres doum'stics.

22. Mais lou païre diguet o sous doum'stics: Pourtat biste lo pe gionto raoubo et hobilial lou, metel-li un onel ol det et de souliés os pés.

23. Pr'net un bedel gras et tuol lou per meingia et nous regola.

24. Pertaou que moun fil ero mor et es ressuscitat; ero perdut et es trouvat et se meteron ein festo.

25. Lou fil ainat ero ol comp dins oquel moumein: quond tournet et que s'approuxiet de l'oustaou eitendeit conta et donsa.

26. Opelet un doum'stic et li demoudet qu'éro oquo.

27. Qqueste li diguet : Vostre fraïre es tournat et vostre païre o fat tua un bedel gras pel plose de lou reveire ein bouno sontat.

28. L'ainat se metet en coulero, et vouliet pas dintra : lou païre sourtiguet per l'ein prega.

29. Mais heil respondet o soun païre, l'y o tontes d'onnades que iou vous seive et que n'ai ziomaï possat vostres ordres et vous ne m'ovez ziomaï dounat un cobrit per me regola omme mous omis

30. Et quond oqueste fil qu'o dissipat tout soun be omme delei gusos es tournat ; vous ovez fa tua un bedel gras !

31. Mais lou païre li diguet : Moun fil tu es tanxiour omme iou et tout oquo mieou es tieou.

32. Mais se cauïo reziouï et fa festo; pertaou que toun fraïre ero mor et es ressuscitat, ero perdut et es trouvat.

Traduction de la Parabole de l'Enfant-Prodigue, en patois de Rodet, département de l'Aveyron.

11. Un ouome obio dous effons.

12 Dount lou pus choube diguet à soun pèro : Moun pèro dounarme lou bé qua iou dube obure per mo part ; é el lour fosquèt lou partache de soun bè.

13. Qualque chours oprés lou pus choube prenguen omb'el tout ce qu'obio, s'en ouet bouyocha dins un poys elouègnat oun despenset tout soun be en debaouchos.

14. Oprès qu'ochèt tout ocobat, subenguèt uno grando fomino dins oquel poï sé el fousquet talomen desperbesit de tout,

15. Que fousquèt oublichat de s'estoca o un ouome de l'endrech, qué l'embouyèt dins sa bouorio per y gorda lous pouorcs.

16. Oqui èl desirabo de pouire se rossosia de los polailles que lous pourcels monchabou més dégus l'in dounabo pas.

17. O lo fi esten dintrat en el mêmes el diguèt : quontes y o dins l'oustal de moun pero de boilets que oou de pa ma lou que lou'n cal et iou oici ogonisse.

18. Col que me lébe qu'óne trouba moun pèro et que li digo : Moun pèro ai peccat countro lou cel et dobon bous.

19. Iou sou pas digne aro d'estre oppelat bouostre fil trotaz me dounc coum'un de bouostres doumestiques.

20. Se lebèt dounc et portiguet per ona trouba soun pèro mès el ero encaro luèn que soun pèro l'opperçoupet è toucat de coumpossiou, courreguet l'embrossa et lon poutonnecha.

21. Soun fil li diguèt : Moun pèro, ai peccat countro lou cel et dobon bous, iou sou pas digne aro d'estre oppelat bouostre fil.

22. Mès lou pèro diguèt o sous doumestiques : Pourtas li bite so primiero raoubo et bestissez, loli mettèz li un onèl ol det è de souliés os pès.

23. Menas lou bedel gras et tuas lou, monchen et fosquen grondo chèro.

24. Perça que besez oici moun fil qu'erò mouort è es ressussitat ; el ero perdut è ès retroubat ; è fosquerou grondo festo.

25. Cependen soun fil einat qu'éro os comps tournet è quont fousquet prep de soun oustal entendet que contabou è que dansabou.

26. El sounèt un des doumestiques per saoupre dél qu'erò ocouo.

27. Ocouos-es diguet el que bouostre frèro ès bengut è bouostré pèro lou bechen ple de bido o fach tua lou bedel gras.

28. Oqueste d'oici fousquet ton indignat, que boulio pas dintra dins soun oustal ce que oublichèt soun pèro de sourti è de lou prega de intra omb'el.

29. Mès el respoundèt o soun pèro : Y o loung tens que bous serbisse sons bous obure chomaï désoubéit, malgre ocouo, m'obés pas chomaï dounat soulomen un cobrit per me diberti ombe mous omics.

30. E quont un effon coum oquel, qu'o monchat tout soun be ombe de couquinos es bengut bous obes fach tua per el lou bedel gras.

31. Soun pèro li diguet : moun fil per bous, s'ès touchour ombe iou, è iou n'ai rès que noun siasco o bous.

32. Mès colio be faire uno festo è nous rechouï porceque bouostré frèro qu'èro mouort es ressussitat, qu'èro perdut et que s'és retroubat.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois de Montauban, département de Tarn et Garonne.

11. Un òme abio dous fils.

12. Lou pu joube d'elis digue al païre : Moun pero, dounas me la pourcion de be que me reben. Lou païre lour partagec lou be.

13. Paou de jours aprés, lou pu joube fil, b'ajec tout ramassat se mettec en bouyatge per un païs pla eloignat e aqui dissipec soun deque en biben din la debaoutcho.

14. Quan b'ajec tout acabat y ajec une grando famina din lou païs e coumancec à pati.

15. Anguec se louga amb'un bourges d'aquel païs que l'embouyec a sa bordo per garda lous tessous.

16. Aurio agut gran gaoutch de rempli son bentre de las cufelas que lous porcs mantjeaboun, me digus nou y en dounabo.

17. Alabetch rebenguen en el memo diguec : Quantis de baylets din l'oustal de moun païre en de pa en aboundanço e io ayci mori de fan!

18. Men can ana trouba moun païre es ye dire : Moun pero è peccat countro lou cel e daban bous.

19. Nou soui plus dinne d'estre appelat bostre fil, trattas-me coumo un de bostres baylets.

20. D'aquel pas se met en cami per tourna chet sout païre. Ero encaro lenc quan soun païre lou bejen tourna fousquet toucat de coumpassieou e ye courrec à l'endaban ye saoutec al col e l'embrassec.

21. Lou fil ye diguec : moun pero, é peccàt countro lou cel e daban bous, nou soui plus dinne d'estre appelat bostre fil.

22. Més lou païre diguec à soua baylets : anen, bista pourtas ye lou pus poulit abillomen e bestissés lou; mettés y un anel al det e de souliés as pes.

23. E anas querre lou bedel gras, tiases lou, mantjen lou e fasquen festo.

24. Car aqui moun fil qu'ero mort es ressuscitat, ero perdut e es retroubat; e coumencegon à fa festin.

25. Cependèn lou fil aynat ero as cans, e coumo tournabo e que s'approuchabo de l'oustal entendec de cans et de dansos,

26. Cridec un des baylets e ye demandec qu'éro aco.

27. Aqueste ye diguec : Bostre frero es tournat et bostre pero a tiat lou belel gras coumo l'a récebut en bouno santat.

28. Aqui dessus lou despietch lou pren, e nou boulio pas dintra; de sorto que lou païre sourtic per ye parla.

27. Més aquel, per sua respounso, diguec al païre : Aqui tan d'annados que o bous serbi me soui toujour counfourmat a bostris ordres e jamaï nou m'abes lounat un guiti crabic per lou mantjea ambe mous amitchs.

30. E aro qu'aquel bostre fil es tournat quan b'ajut tout acabat ambe de gourjandinos, fases tia lou bedel gras per lou recebre!

31. Més lou païre ye diguec : Moun fil tu es toujour ambe io e tout ço qu'é apparten.

32. Més counvenio de be rejouï e fa festin de ço que toun frero qu'ero mort s ressuscitàt, qu'ero perdut et qu'és retroubat.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue en patois de la ville de la Réole, département de la Gironde, envoyée par M. Soubiroux fils.

11. Un homme agut dus gouyatz.

12. Lou pu june dissut à soun pay: Moun pay baillé mé la pourtioun de boste bien que me rébén, et les y partaget soun bien.

13. Paou de joures après, aougen tout amassat, lou pu june gouyat partit tout de suite per un peïs bien louyné achiou dissipet soun bien en biben den lou libertinaghe.

14. É après qu'aougut tout fenit, y bengut une grande famine den aquet peïs é et commencét à manca.

15. Partit é s'en'angut se boutat aou serbice d'un home d'aquet peïs; et l'enbiét à sa meytadrie pri garda dos gourrets.

16. Aouré boulut rempli soun bénte des gousses que les pércs minghéoun é digun lez y bailléoue.

17. Rentret en et-même et dissut: Coumbien de beyletz a l'oustaou de mous pay abounden de pan et jou môri assi de ame.

18. Me leoueray e angueray à mon pay é ly diray: Papay ey pécat countre lou céou é deban bous.

19. Ne suy pa mey capable d'este aperat boste gouyat: treté mé coume un de bostez beyletz.

20. Se lionét é bengut à soun pay, coume ére encare louyn, soun pay lou bit é agut coumpassioun courrut à ét, se jittet à soun cot é ly baillét un poutoun.

21. Lou gouyat ly dissut: Papay, ey pécat countre lou céou é deban bous; ne suy pa mey capable d'este aperat boste gouyat.

22. Lou pay dissut à sous beyletz: Pourté biste ma pu bére raoube bestisse lou é baillé ly un annet aou dit é des soulliés os pès.

23. É mené lod betét gras et tuoué lou, minghen é regalén nous.

24. Perceque moun gouyat qu'ès achiou ére mort é es ressuscita, ére perdut é es retroubat é coumencéren à se regala.

25. Mé lou gouyat l'eynat ére aou chan é coume benéoue é qu'aproucheous de l'oustaou entendut lous biélounz é la danse.

26. Sounét un dos beyletz é ly demandét so qu'aco ére.

27. É aqueste a ciou ly respounut: Boste fray és bengut é boste pay a ey tuoua lou betét gras perceque l'a troubat que se pourteoue bien.

28. Mé se mit en coulére é ne bouléoue paz entra: soun pay sourtit é commencét de lou prega.

29. Mé et den sa respounse dissut à soun pay: Bachi tant d'annades que bous serbi, jamay ne bous ey desobeït et ne m'abé jamey bailat crabot per èze ribote dan mous amics.

30. Mé coure boste gouyat qu'es achiou, qu'a minghat tout soun deque dan des libertines es bengut, ly abé tuouat lou betét gras.

31. Mé aqueste ly dissut: Moun gouyat, tu es toujour abéque jou é tou mous biens soun à tu.

32. Mé faléone eze ribote é se rejoui perceque toun fray qu'es achiou ere mort é es ressuscitat, ére perdut é es retroubat.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois gascon, du département du Gers, envoyée par M. Cazaux, Secrétaire général de la Préfecture.

11. Un home qu'aougouc dus hils.

12. Lou caddet qu'eou digouc : Pay baillats me la pourtioun qui'em rebenc'eou ben : é lou pay eous partatgec lou ben.

13. Quaouques jours aprés, é aprés aoüe ramassat tout soun deque, aquet maynat que partiscouc, é s'en angouc louy-louy, deguens un païs oun s'aougouc eou tout couhounut en bioue dins lou deréglement.

14. Quand n'aougouc pas mes arre, üo gran' famino que se boutec en aquet païs, é lou maynat que coumencec à senti lou besouy.

15. Que s'en anec, é s'estaquec a un home d'aquet païs : aqueste que l'enouyec à sa maysoun de campagno ouayta lous porcs.

16. Que s'aoure plëat lou bente dambe gran gay de las telos é peladuros que lous porcs minjaoüon é degun n'eou ne daouo.

17. Que rentrec eu et-madich, é que digouc : Quant's journaliés n'an pas ets pan a-raguero deguens la maysoun de mon pay, é jou que mourichi aci le hame.

18. Qu'em lëouerey, qu' anirey enta moun pay, é qu'eou direy : Pay, qu'ey peccat cost'oou ceou é daouant bous.

19. Nou souy pas mes digne deou noum de boste hil : Trattats me coum' un l'eous bostes journaliés.

20. Que se lëouec, é que bengouc enta soun pay. Soun pay que l'apperceouc de louy, qu'en aougouc piatat, qu'eou courrouc aou daouant, que cayouc entre sous brassis, é que l'embrassec.

21. É soun hil qu'eou digouc : Moun pay, qu'ey peccat cost'oou ceou é daouant bous : nou souy pas mes digne deou noum de boste hil.

22. Lou pay que digouc a sous baylets : Biste, biste, pourtat sa pruméro aoubo é boutats l'oc ; boutats lou la bago aou dit, é caoussats lou.

23. Amiats lou bedet gras, é tuats lou : minjen é hascan uo gran' hesto.

24. Pramou que moun hil ey tournat de mort en bito, que s'ero esgarat é que l'ey tournat trouba é la hesto que coumencec.

25. Sur aquet demey, lou hil aynat, qui ero aou camp, que s'en tournaoüo à l'oustaou, é quand n'estec proche, é entenouc lou brut d'eous instruments de las dansos.

26. É apperec un baylet, el qu'eou demandec ço qu'ero que tout aco.

27. Aquet baylet qu'eou digouc : Boste fray qu'ey tournat, é de plaze de l'aouë counserbat, loste pay qu'a heyt tua lou bedet gras.

28. L'aynat indignat nou boulëo pas entra, lou pay dounc que sourtiscouc, il se boutec aou prega.

29. Mes et digouc a soun pay : Que bous serbichi dempuch tant d'annados; qu'ey toutjour heyt en tout bosto boulentat, et james nou m'aouëts dat un crabot ent'aou minja dambe mous amics.

30. É que tuats lou bedet gras à l'arribado de boste hil qui benc de se friassa tout ço qu'aouëo dambe las putos.

31. Moun hil, s'aou digouc lou pay, tu qu'es toutjour dambe jou, é tout ço-le-mon qu'ey ço de toun.

32. Mes be caléoüo hé hésto et s'arregaougi quand toun fray ey tournat de mort en bito, é s'ey tournat trouba aprés s'este esgarat.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois du département de la Haute-Garonne, envoyée en 1807. par M. Desmousseaux préfet.

11. Un homè abio dous fils.

12. Lè pus jouènè d guèc à soun payrè : Moun payrè, dounats mè so què me diou rèbèni de bostrè bè, et lè payrè lour fèc lè partatgè de soun bè.

13 Paouc dè jours aprèp, aquèl jouèn homè èn abèn amassat tout so què abio sèn anguèc dins un pays èstrangé fort éloignat ount èl dissipèc tout soun bè èn fan excés et èn dèbauchos.

14. Aprèp qu'ajec tout dèspènsat surbènguèc uno grando famino dins aquèl pays et èl coumensèc à toumba dins la nècèssitat.

15. El s'èn anguèc dounc et sè mèttèc al sèrbici d'un dès habitans dèl pays, què l'èmbouyèc à soun oustal de campagno per y garda lès porcs.

16. Et aquy èl serio èstat pla charmat de rampli soun bénirè de las culéfos què lès porcs manjaboun, mais digus nou n'in dounabo

17. Anfin dintrèc èn èl mêmo et diguèc : Y' a pla dè domesticos dins l'oustal dè moun payrè qu'an may dè pa què nou lour cal et yèou soun ayci à mouri dè fam.

18. Cal què yeou mè lèbè et què angoy trouba moun payrè et què ly digo: Moun payrè, yeou èy pècat countro lè cèl et countro bons.

19. Et yeou nou soun pas dignè d'èstrè appèlat bostré fils : tratats mè coumo un dès bostrés serbitous que soun a bostrés gatgés.

20. El sè lèbèc doun et s'èn bènguèc trouba soun payrè; et encaro èro pla lèn, soun payré l'appèrsèbèc et ne fousquèc toucat de coumpassiou et galoupèc à èl, sè jettèc à soun col et lè bayzèc.

21. Et soun fil ly diguèc : Moun payré yeou èy pècat countro le cèl et countro bous et yeou nou soun pus dignè d'èstrè apèlat bostré fil.

22. Alabèts lè payrè diguèc a sous domèsticos : Pourtats proumptomèn sa prumiéro raoubo et mettets lo'y, et mettets y un anèl al dit et dè soulies as pés.

23. Mènats tabés un bèdèl gras, tuats lè et fascan bouno chèro :

24. Perooquè moun fil qu'ès aquy èro mort et ès ressuscitat, èro pèrdut et ès troubat; èlis coumencèoun dounc à fa un fèstin.

25. Cèpandant soun fil aynat, qu'èro dins lès camps rebènguèc et quand fousquèc prochè de l'oustal èntèndèc què cantaboun et què dansaboun.

26. El appèlèc un dès sèrbitous et ly dèmandèc so qu'aco èro.

27. Lè serbitou ly rèspoundèc : Aco ès què bostré frayrè ès tournat et bostrè payrè a tuat un bèdèl gras perço qu'èl la rècèpiut en santat.

28. Aco le mettèc èn coulero, èl nou boulguèc pas dintra dins lè loutgis, mais soun payrè sourtisquèc per lè nè préga.

29. El y fasquèc aquèsto rèspounso : Garats aquy dèja tant d'annados què yeou bous serbici, et yeou nou bous èy jamay désoubeit èn rès de so què m'abets coumandat, et cèpandan bous nou m'abèts jamay dounat un crabit per mè rèjoui ambè mous amios.

30. Mais talèou qu'aquèl aoutré fil, qu'a mangeat soun hè ambè de fènnos proustituados ès rèbèngut bous abèts tuat le bèdèl gras.

31. Alabèts lè payrè ly diguèc : Moun fil, bous èts toutchoun ambè yeou et tout so què poussèdi ès bostré.

32. Mais caillo fa un féstin et nous réjoui perço què bostré frayrè ero mort et èl ès ressuscitat, èl ero perdut et ès estat retroubat.

Traduction de la Parabole de l'Enfant-Prodigue, en patois de Pamiers, département de l'Ariège.

11. Un ome abio dous fils.

12. É le pus jouen d'entr'elles diguec al paire : Moun paire dounamme la pourciou de be que m'apparte é yous dibisec le be.

13. Dins paouc de jouns, le fill le pus jouen, aprex abe ramassat tout ço qu'abio, se metec en bouyatge é partic per un païs fort eloignat é i dissipec soun be en biben luxuriousoment.

14. É aprex qu'ajec tout acabat, surbenguec uno grando famino dins aquel païs, é el coumenceq de manqua del necessari.

15. É s'en anec é s'estaquec à un citouyen d'aquel païs é aqueste l'embouyec à sa bordo per garda's pors.

16. É boulio s'emplena l'bentre de las clescos que les pors manjabon é degu nou in dounabo.

17. Més rintrat ih soi mémo diguec : Quant de mercenaris dins l'oustal de moun paire an de pa en aboundanço, é jou aci mori de fam.

18. Jou me lebaré é m'en aniré bers moun paire é i diré : Moun paire é pecat countr' ol cel é daban bous.

19. Nou soun pos pus digne d'estr' apelat bostre fill : trattamme coum'un de bostris bailets.

20. É en se leban s'en anec bers soun paire é coumo ero encaro lenen, soun paire le bejec é fousquec toucat de compassiou, é en courren i toumbec sul col é l'embrassec.

21 E le fill i diguec : Moun paire é peccat countr' ol cel é daban bous, nou soun pos pus digne d'estre apelat bostre fill.

22. Més le paire diguec à sous bailets : Pourtax bite la pu bello raoubo i cargax lo-i, mettex une bago à sa ma é de souliés à sous pés.

23. É menax un bedel gras é tuax le é mangen le é régalen nous.

24. Par ce qu'aqueste miou fill éro mort é qu'es ressussitat s'éro perdut é s'es troubat é coumenseguen de se regala.

25. É sou fill ainat éro pes camps ; é quand benguec é que s'approuchec de l'oustal entendec uno simphonnio é un cor.

26. É cridec un des bailets é i demandec qu'éro co.

27. É aqueste i diguec : Bostre fraire es bengut é bostre paire a tuat un bedel gras, par ce que l'a rebist en santat.

28. El al countrari ne fousquec fachat é nou boulio pos dintra, soun paire ourtic dounc é coumencec de l'inbita.

29. Més el en respounden diguec à soun paire : Garax aqui, que i a tant l'annados que bous serbissi, que janés n'é manquat d'executa bostris ordres que jamés nou m'abex dounat un crabit per me regala ambe mous amix.

30. Tandis qu'aprex qu'aquel bostre fill qu'a debourat soun bo ambe de debauchados es bengut, abex tuat per el un bedel gras.

31. Més el i diguec : Moun fill tu es toutjoun ambe jou ; é tout ço qu'es miou es tiou.

32. Més be calio se regala é se rejoui dès qu'aqueste tiou fraire éro mort qu'es ressussitat ; que s'ero perdut é que s'es troubat.

Traduction de la Parabole de l'Enfant-Prodigue, en patois de l'arrondissement de Foix, département de l'Ariège.

11. Un certain home ageg dous gougeats.

12. Et le pus joube digueg à son paire : Dounax me la pourtion des bés que me pertoquo ; et le paire les lour debiseg.

13. Et pauq de jous s'eren passato que le pus joube apros abé tout ramassat s'en aneg pel mond, dins un pais fort eloignat et aqui dissipeg ço que abio, en biben dins la dissouloution.

14. Et quand ageg tout despensat, arribeg dins aquel pais una granda famina et el commenseg d'estre en necessitat.

15. Et s'en aneg et se douneg à un habitant d'aquel pais que l'enbouyeg dins una siba borda per y garda les poros.

16. Et el desirabo de se remplir le bentre des peilloffes que les porcs mangeaben et digus nou l'y dounabo.

17. Mes rebengut en el mateix, el digueg : Y a tant de baillets dins l'oustal de mon paire que mangen pa tant que bolen et yeu me mori acy de fam !

18. Que me lebé et m'en aniré trouba mon paire et que ly diguo : Paire ai peccat contre le cel et debant bous.

19. Ja nou merite pas d'estre appelat bostre fil, tratax me coumo un des bostris baillets.

20. Et se leban s'en bengueg en co de son paire. Coumo n'ero encaro leng, son paire le begeg et fousqueg toucat de compassiou et en courrien al devant del, sy jeteg al col et le baiseg.

21. Et le fil ly digueg : Paire yeu ai peccat contre le cel et debant bous ja nou merite pas d'estre appellat bostre fil.

22. Mes le paire digueg à sous baillets : Bite pourtax la premiera rauba et bestissen le et mettes ly una bagua al dit et de souliers as pés.

23. Et menax le bedeilh gras et tuax le et mangen et fasquen festo.

24. Pramos que mon fil que es aqui, ero mort et es resuscitat, ero perdut et s'es troubat ; et la festo coumenseg.

25. Or le fil aynat d'aquel paire ero pes camps, et coumo benio et que s'approuchaba de l'oustal, ausig concert et dansa.

26. E. crideg un des baillets et ly demandeg qu'ero tout aquo.

27. Et aquel baillet ly digueg : Bostre fraire es tournat et bostre paire a tuat le bedeilh gras parce que l'a reconvrat en bouna santat.

28. Mes l'ainat fousqueg fort fachat et non boulio pas entra ; à causo d'aquo le paire estant sourtit, se met à pregua son fil.

29. Et en responso le fil digueg à son paire : Garax bous aqui que yeu bous serbisse desempey forço annades, et jamés nou me son escartat de bostris ordres : et james nou m'abex dounat un crabit per fe festo ambe mous amics.

30. Mes aquel bostre fil qu'a debourat son bé ambe de fennes de maichanta bida, n'es pas pu leng arribat que bous abex tuat per el le bedeilh gras.

31. Mes le paire ly digueg : Mon fil tu es touchou ambe yeu et tout ço que es mieu es tieu.

32. Calio donc fe festo et se rejouir, pramos que aquel tou fraire ero mort et es resuscitat, ero perdut et s'es torubat.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois de l'extrémité de l'arrondissement de Foix, du côté de l'Espagne.

11. Un certain home ageg dous gougeats.

12. Et le pus joube digueg à son paire dounax me la pourtiou des bés que me portoquo, et le paire les lour debiseg.

13. Et pauq de jous s'eren passats que le pus joube, apres abé tout ramassat, s'en aneg pel mond, dins un pais eloignat, et aqui dissipeg co que abio, en biben dins la dissoulutiou.

14. Et quand ageg tout despensat, arribeg dins aquel pais una granda famina, et el coumenseg d'estre en necessitat.

15. Et s'en aneg et se douneg à un habitant d'aquel pais que l'enbouyeg dins una siba borda per y garda les porcs.

16. Et el desirabo de se remplir le bentre des peilloffes que les porcs mengeaben et digus nou l'y dounabo.

17. Mes rebengut en el mateix, el digueg : Y a tant de baillets dins l'oustal de mon paire que mangen pa tant que bolen et yeu me mori acy de fam !

18. Que me lebe; et m'en aniré trouba mon paire et que ly diguo : Paire ai peccat contre lè cel et debant bous.

19. Ja nou merite pas d'estre appellat bostre fil, tratax me coumo un des bostris baillets.

20. Et se leban s'en bengueg en co de son paire. Coumo n'ero encaro leng, son paire le begeg et fousqueg toucat de compassiou et en courrien al devant del, sy jeteg al col et le baiseg.

21. Et le fil ly digueg : Paire yeu ai peccat contre le cel et debant bous, Ja nou merite pas d'estre appelat bostre fil.

22. Mes le paire digueg a sous baillets : Bite, pourtax la premiera rauba et bestissen le et mettes ly una bagua al dit et de souliers as pés.

23. Et menax le bedeilh gras et tuax le et mangen et fasquen festo.

24. Pramos que mon fil que es aqui ero mort et es resuscitat, ero perdut et s'es troubat; et la festo coumenseg.

25. Or le fil aynat d'aquel paire ero pes camps; et coumo benio et que s'approuchaba de l'oustal, ausig concert et dansa.

26. Et crideg un des baillets et ly demandeg qu'ero tout aquo.

27. Et aquel baillet ly digueg : Bostre fraire es tournat, et bostre paire a tuat le bedeilh gras, parce que l'a recouvrat en bouna santat.

28. Mes l'ainat fousqueg fort fachat et nou boulio pas entra. A causo d'aquo le pere estant sourtit se met a prega son fil.

29. Et en responso le fil digueg à son paire : Garax bous aqui que yeu bous serbisse desempey forço annades et james nou me sou escartat de bostrés ordres, et james nou m'abex dounat un crabit per fe festo ambe mous amics.

30. Mes aquel bostre fil qu'a debourat son bé ambe de fennes de maichanta bida, n'es pas pu leng arribat que bous abex tuat per el le bedeilh gras.

31. Mes le paire ly digueg : Mon fil, tu es touchou ambe yeu et tout co que es mieu es tium.

32. Calio donc fe festo et se rejouir, pramos que aquel tou fraire ero mort et es ressuscitat, ero perdut et s'es tronbat.

Traduction de la Parabole de l'Enfant-Prodigue, en patois de Saint-Girons, département de l'Ariège.

11. Un home aüec dus hils.

12. El més jouès d'aquéris disec à sou pay: Papay! baillai m'éra pourtiou de be que m'atoco et sou pay l'y ac baillec.

13. Et poc de dios ensuito, aquech hilh més jouès aprés aüè tout plegach se mettec en bouïatge per un païs fort louein, et aqui dissipec tout sou be, en biuen luxuriousement.

14. Et quant aüec tout despensach, arrivec io forto famino en aquech pays, et eich coumensec de manca de nourrituro.

15. Et s'en anec et se louguec à un des habitans d'aquech pays; et aquestè l'enbouyec en io bordo per guarda es porcs.

16. Et déziraouo de rempli son bente, de tecos qu'ez porcs mingeaüou, més digue nou l'yn daüo.

17. Or rentrach en soi disec: Qüant de baillets y a en a maisou de mou pay qu'aboundon de pa et jou aci mori de hame!

18. Me Leüarè et m'en aniré bers mou pay, et ly diré: Mou pay jou è peeach contro l'ceu et deuant bous.

19. Nou soun pas mès dinne d'este aperach boste hill, trattai me coumo un de bostis baillets.

20. Et se leüan s'en ba bers sou pay; or soumo éro encaro louein, sou pay le bezec et huc toucach de compassiou et tout en courren bers ech anec caje à son coch et le baizec.

21. Et son hill ly dizec: Mou pay! jou é peeach contro l'ceu et deüant bous; jou nou soun pas més dinnes d'este aperach boste hill.

22. Mez el pay dizec à sous baillets: Pourtach bite era prumero raubo, couvrichets l'en, metets yo bago à sa ma et caussuros à sous pez.

23. Et menax, ech bedech gras et tuaï-le et mingem et hem festin.

24. Car aqueste mieu hill ero mort et qu'é ressuscitach; éro perduch et qui s'é trouvach et coumenceren el festin.

25. Or sou hill ainat ero en es camps; et coumo se retiraüo et s'aprouchaüo d'era maizou, entenec instrumens et cant.

26. Et quírdec un des baillets et demandec qu'eron aqueros cauzos.

27. Et aceste ly respounec: Boste fray e benguch et coumo l'a recouvrach en bon estach, boste pay a tuach ech bedech gras.

28. Or l'ainat se fachèc et nou boulio pas entra; sou pay donc en esten sourtich se mettec à l'inbita.

29. Mes en respounen aquech hil disec à sou pay: Bezets que jou bous servichi despus tant d'ans; et jamés nou è transgressach boste coumandoment; et jamés nou m'aüets dach un cravot per esteja dam mous amics.

30. Mes quant aquech boste hill qu'a devourach sou be dam eras baurienos é benguch, bous aüets tuach ech bedech gras en sa favou.

31. Mès ech pay ly dizec: Mou hill! tu es toustem dam jou et tout ço qu'è mieü è tieü.

32. Calio donc hè festin et se rejoui, pûsqu'aqueste tou fray ero mort et qu'é ressussitach; ero perduch et s'é trouvach.

Traduction de la Parabole de l'Enfant-Prodigue, en langue Catalane, du département des Pyrénées-Orientales, donnée par M. Jaubert de Passa, conseiller de Prefecture à Perpignan.

11. Un hôme tingue dos fills.

12. Y digue lo mes jove de ells al pare: Pare, daü me la part de be que me pertoca, y lis dividi lo be.

13. Y pocs dies despres, reunint tot lo del seu, lo mes jove fill, ana caminant lluny de sa casa, en pays estrany; y aqui malesmersa lo be seu, vivint luxuriosament.

14. Y despres de aver tot malesmersat vengue forte fam en aquella part de païs, y ell mateix commensa à famejar.

15. Y fugi, y se estaca à un ciudadano de aquel païs, que lo envia en sa heretat per porquer.

16. Y desitjaba umplir so ventre de la pellofas que los porcs menjavan, y n'ingu l'in donava.

17. Reflectint sobre de ell mateix, digue: Quans mossos en la casa de meu pare, han abundancia de pa, y jo assi mori de fam!

18. Alsant-me anire prop de meu pare, y li dirè: Pare, he faltat contre del cel y contre de vos.

19. Jo no so digne ser anomenat vostre fill, feu de mi un dels mossos vostres.

20. Y alsant-se vengue trobar lo seu pare; era lluny encara, quant lo seu pare lo veje, y mogut de misericordia, vengue corrint y caïgué al seu coll, y besa son fill.

21. Y son fill li digue: Pare, he faltat contre del cel, y contre de vos, jo no so digne ser anomenat vostre fill.

22. Empero digue lo pare als seus mossos: Prestament portau la vestidura primera y posau li: posau li l'anell en ma, y calsadura à sos peus.

23. Y menau lo vedell engreixat, y matau-lo, y menjem, y allegrem-nos.

24. Perque est meu fill, era mort y es tornat viu, era perdut y se es trobat, y commensaren à menjar ab allegria.

25. Empero son fill lo mes vell era al camp, y venint y se appropant de la casa, oï musica et cants.

26. Y crida un mosso, y li demana que cosa se passava.

27. Y lo mosso li digue: lo teu germa es vinguty lo teu pare a degollat lo vedell engreixat per aver lo rebut en salut.

28. Empero fu indignat, y no volia entrar; lo seu pare donc exi y commensa à pregontar lo.

29. Lo fill responent digue al pare seu: Aqui tans anys so al servey vostre y maï no he faltat à vostres manamens, y maï no me haveu donat un cabrit per allegrar me en menjan ab amichs meus.

30. Empero arivat est fill vostre, ell que ha malesmersat sa part de be ab donas perdudas, li aveu mort lo vedell engreixat.

31. Empero li digue lo pare: Fill meu, tu sempre ab mi es, y tot lo del meu es teu.

32. Y calia allegrar se en menjar, perque est teu germa era mort, y es vingut à la vida, era perdut y se es trobat.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois de Carcassonne, dépt. de l'Aude, envoyée par M. Larrey de Carcassonne.

11. Un hommé abio dous mainachés.

12. Et lé pus joubé diguéc à soun païré : Moùn païré, dounatz-mé la partido dal bé qué mé rébén; et lé païré dibiséc lé bé entré sous dous mainachés.

13. Et païic dé jours apéï, lé pùs joubé das doùs mainachés, apéï qué ajéc amassât tout lé bé qué y rébégno, s'en anéc à l'abanturo dins un pays plâ escartât, et dissipéc soun bé, en bibin dins las grandoùs et la débaucho.

14. Et quand ajéc acabât touto sa fourtuno bénguéc uno famino tarriplo dins lé pays ount éro, et sé béjéc réduit él mêmes à la camiso.

15. Et s'én anéc ouffri sous serbicis à un proupriétari d'aquél pays, qué l'enbouyéc à sa borio per garda un troupél dé porcs.

16. Et auyo boulgut poudé garni soùn béntré dal farnât qué dounaboun à sous porcs; mais digus nou bouillo in dounà.

17 Et en régardant sa cruello pousitiéou disio : Dins lé tems què les bailets dè moun païré an dé pa, maï qué nou né boloun yéou aïchi mourisse dé fâm.

18. M'en anirèï trouba moun païré et y direï : Moun païré, ei pécat costo é cel et costo bous.

19. Soun pas pus dignè d'estre noummat bostré fil, metetz-mé al reng dé bostrés bailets.

20. Et àlabétz sé lébée bité et courrisquéc beis soun païré, et éro encaro lénc, qué soun païré lé béjéc, fousquéc touquat dé coumpassiéou, et courrisquéc bés el y sautec al col et l'embrassec.

21. Sou fil y diguéc : Ei pécat costo lé cél et costo bous, soun pas pus digné d'estré appellat bostré fil.

22. Soùn païré diguéc à sous bailéts : Anats querré dé suito sa prumièro raubo, cargats-y lo, mettez-y soun anel à la ma; baillats-y uno caussura.

23. Et anats quérré un budel gras, tuats-lé, lé manjaren et nous mettren en festo.

24. Parcé qué moù fil qu'éro mort bén de reçussita, qu'éro égarat et qué lé rétrobi. Tout lé moundé sé métec dé suito à tauléja.

25. Alabéts lé fil ainat éro al camp, et en bénén ausiaquéc dé lenc la musico, et las crits de joyo.

26. Cirdéc un das bailets, et y démandéc qué éro aco.

27. Lé bailet y diguéc : Aco es bostré fraïré qué es arribat et bostrè païré à fait tua lé budel gras, parcé qué l'a rébéts plà pourtant.

28. Lé fraïré ainât fousquèc endignât, et boullio pas dintra. Et soun pïaré sourtisquéc et sé mettec à lé prégua de dintra.

29. Mais sou fil y respoundec : Y a déja tant d'annados qué bous serbici, bous eï pas jamaï désoubéït, et m'abets pas encaro dounât soulomèn un soul crabit per mangea amè mous amits.

30. Et quand bostré fil qu'és aqui, tourno après abè manjeat tout soun bé amè dé bandidos, abets tuat per lé récébré lé budèl gras.

31. Alabéts soun païré y respoundec : Mou fil tu es toujours àmè yeoù, et tout so qué eï es téoù.

32. Caillo dounc fairé festo, parcé qué tou fraïré éro mort et es resçussitât, éro égarât et l'aben rétroubat.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois du département du Tarn.

11. Un homé abié dous fils.

12. Dount lou pus joubé diguet à soun païré : Moun païré, dounas mé la part de bostre bé qué mé deu rébéni ; et lou païré d'àquéles éfans lour faguet lou partaxé de soun bé.

13. En sorto qué panc de xouns aprép, lou pus joubé ayant amassat tout ce qu'abié, s'en anet bouyaxa dins un païs fort eloignat, et aqui il dissipat tout soun bé en biben dins la debaxo.

14. Aprép qu'ajet tout despensat, arribet uno grando famino dins aquel païs et el coumencet a senti toutes lous besouns.

15. Talomen qu'anet se louga à un habitant del même païs, que l'émboujet a sa borio per y garda lous porcs.

16. Ount el sé troubét taut mal qué desirabo rampli soun bentré de las coulefos dont lous porcs se nourrissiau, mé digus nou ly en dounabo.

17. A la fin pourtant estant rebengut a el mêmes diguet : Quantis n'y a pas dé gens à gagés dins l'oustal de moun païré qu'an de pa en abondancio et yeu abei mori dé fam !

18. Mé rellibarai dounc d'aquestò misero, anirai trouba moun païré et li dirai : Moun païré ai pécat countro lou cél et countro bous.

19. Et soui pas pus digné d'estre appelat bostré fil, més tratas mé soulomen coum'un dés bostrés mercenaris.

20. Partiguet doun et s'en benguet trouba soun païré, n'éro encaro lén qué soun païré lou besquet beni, et toucat de compassieû courreguêt bés el, se jetet a soun col et l'embrassait tendromen.

21. Et soun fil li diguét : Moun païré, soui coupablé enbers lou cel et daban bous, en sorto que soui pus pus digné d'estre appelat bostré fil.

22. Alaro lou païré diguet à sous bailets : Pourtas bité sa premiéro raubo, et rebestissez-lou né; mettés li un anel al det et dés souliérs as pes.

23. Anas querré tabé lou bédél lou pus gras es tuas lou. Fascan festin dé rejouissenços.

24. Parcé que moun fil que bésés, ero mort et es ressuscitat, ero perdut et l'ai retroubat : coumenceren dounc à fa festin.

25. Cependan soun fil aïnat qu'ero dins lous camps né rebenguet et quan fouguét prép de l'oustal, ausiguet lou soun des instrumens, et différentos bouésés que cantabon.

26. Apélét dounc un des bailets et ly demandét que signifiabo àquelo joyo?

27. Lou bailet li respondét : Acos qué bostré fraïré es rebenguet et bostre païré a tuat lou bedel gras, que l'a recapunt en bouno santat.

28. L'aïnat apprenen aco, se metet en couliero, et boulié pas dintra dins l'oustal ; més soun païré estan sortit el mêmes per l'en préga.

29. El li faguet aquesto responso : « Counsideras, d'empei quant d'annados ieû bous serbissi, sans jamai désoubéi a cap de bostré coumandomens et pourtaut bous nou m'abés jamai donnat un crabit per lou manxa ambé mous amix.

30. Més taleu que bostré fil qu'a debourrat sa légitimo ambé de fennos débauchados es arribat abés tuat per el lou bedel gras. »

31. Alaro lou païré li diguet : Moun fil, tu sies toujous ambé ieû, et tout ço qu'ai t'appartén.

32. Més calié bé faïre festin et se rejouï de ço qué toun fraïré qu'éro mort es ressuscitat et qué l'aben retroubat aprep l'abé perdut.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois d'Agde, département de l'Hérault.

11. Un hommé abio dous effans.

12. Lou pu jouiné d'éntré élés diguet à soun païré : Moun païré, bailat me la pourtiou dai bé que me reben, et lou païré partaget soun bé à sous effans.

13. Quaouqués jonrs après quand lou pu jouiné aget amassat tout ce seou partiguet et s'en anet dins un païs pla liont et aquï dissipet tout soun bé en bisquen dins la debaouchou.

14. Et apres qu'aget tout despensat, benguet uno grando famino dins aquel païs et coummencet d'estre dins lou besoun.

15. Alòrs s'en anet et se louguet a un des habitans d'aquel païs que lou mandet à sa grangeo per y garda lous poucels.

16. Desirabo de rampli soun bentré de las peloufos que lous poucels mangeavou, me degus nin dounabo pa gés.

17. Et quand siaguet intra en el mêmes diguet : Quant y o dé barlechs dins l'oustaou de moun païré que s'assadoulou de pan ! et yeou aïci mourisse de fan !

18. Craou que me tiré d'aïci et que m'en ane trouba moun païré, et que ye digue : Moun païré, aï peccat countro lou ciel et countro bous.

19. Merite pas pus destré appelat bostre effan, trata me coumo un de bostrés barlechs.

20. Et s'en anet trouba soun païre et coumo ero encaro liont, soun païré lou veget et siaguet toucat de coumpassiou, et courriguen aï daban d'él, se gitet a soun col et l'émbrasset.

21. L'effan li diguet : Moun païré aï pecat countro lou ciel et countro bous, merité pas pus d'estre appelat bostre fil.

22. Alors lou païré diguet a sous barlechs : Pourtas bité sa premieiro raoubo et bestisses lou ; mettez li un anel aï det et dé souliés a sous pés.

23. Menas aoussi lou budel lou pu gras, tuas lou, mangen et faguen boumo bido.

24. Parcequé moun effan qu'és bengut ero mort et es ressuscitat, ero perdut et es troubat et coummencerou de faïré bouno bido.

25. Penden aquo, l'effan pu biel qu'éro al camp benguet et coumo s'approchabo de l'oustaou entendet lou bruch das musiciens et das dansaïrés.

26. Sounet un barlet et li demandet de quero aco.

27. Lou barlet li respoundet : Bostré fraïré es rebengut et bostre païré a tuat lou budel lou pus gras parce ques bengut pla pourtant.

28. L'ainat se mettet en coulero et boulio pas intra dins l'oustaou mé soun païré sourtiguet et lou preguet d'intra.

29. L'effan respoundeja soun païré y o tant d'annados que bous serbisse n'ai pas jamaï manquat a bostrés ordres et m'abes pas jamaï dounat un cabrit per mé regala ambe mous amichs !

30. Mé tant leou que bostre effan qu'es aïci qu'a mangeat tout soun bé, ambé de fennos perdudos es bengut abés tuat per el lou budel gras.

31. Alors lou païre li diguet : Moun effan tu sios toujour ambe yeou et tout ce que aï es teou.

32. Me, caillo bé faire festo, et se deberti parce que toun fraïré ero mort et qu'és ressuscitat, ero perdut et s'és troubat.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois de Lodève, département de l'Hérault.

11. Un home abio dous éfans.

12. Lou pus jouine diguèt a soun pèra : Moun pera douna me la part de bostre biande que me coumpeta et lou père ye partaget sa bianda.

13. Quaouques jours après lou pus jouines d'aquelles efans quand aget tout raspaliat, s'en anet dins l'estrange païs pla lion, et lai fricasset tout son déqué en bisquen coume un libertin.

14. Quand aget tout acabat, arribet una granda famina dine aquel païs et el coumencet à pati.

15. S'en anet et se louguet amb'un bourgés d'aquel païs que l'embouyet à sa boria per garda lous porcs.

16. Et aurio pla aimat de rampli soun bentre de los petoufos que lous porcs mangeabon, et pressoune ny en dounabó pa gés.

17. Anfin rentra en él même et se dis : Quanses y o de barlets dine l'oustaou de moun pèra que foou soun sadoul dé pan et yeou aïci crebe de fan!

18. Aneu noùn ban trouba moun pera et ye dire : Moun pera ai ouffensat lou ciel et bous aï ouffensat.

19. Sioï pas pus dinne que m'agayou couma bostre éfan, fasés de yeou couma d'un de bostres barlets.

20. Se léba et s'en bai trouba soun pera: n'éra incaro pla lion; soun pera lou beget et lou planguet, ly courris, l'embrassa, lou sarra, lou mange de poutous.

21. L'efan ye dis : Moun pera ai ouffensat lou ciel et bous ai ouffensat, sioï pas pus dinne qué m'agayou couma bostre éfan.

22. Aladoun lou pera dis à sous doumestiquas : bite pourtas sous premiers bestiméns et habilia lou; mettez ye un anel ai det et de souliers as pés.

23. Menas atabé un budel pla gras et tuas lou ; menjen et regalen nous.

24. Aqui y ai un éfan qu'éra mort et es rebéngut; s'éra perdut et s'es troubat : se meteron doun à se regala.

25. Son aïnat era aï can; reben et couma s'approujaba de l'oustaou éntén une granda symphonie et de dansas.

26. Souna doun un barlet et ye demanda de qu'és tout aco.

27. Lou barlet ye respon : Bostre frero es bengut et bostre pera a faits tua un budel gras pasque l'o bist pla galiar.

28. L'aniat se met àladoun dine una passion qué boulio pas dintra, caguet que lou pera sortiguessa et que se metessa à lou prega.

29. Més el ye respon : Y o tant d'ans que bous serbisse jamais n'aï pas manquat de faïre ce que m'abes coumandet et jamais m'abés pas donnat soulomen un cabrit per me regala ambé mous amicts.

30. Més dés que bostre caddet qu'o accabat tout son déqué ambé de coquinas es bengut abés faits tua per el lou budel lou pus gras.

31. Aladonn soun pera ye dis : Moun fil tu sios toujours ambe yeou et tout ce qu'es miou es tiou.

32. Més nous calio bé regala et faïre festa : pio qu'aquel caddet toun frère era mort et es rebengut; s'éra perdut et s'és troubat.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois de Montpellier, département de l'Hérault.

11. Un hommé aviés dous enfans.

12. Lou pu jouiné diguet à soun pèra : moun pèra, donna mé lou ben qué mé déou révéni per ma par : é el yé faguet lou partagé dé soun bén.

13. Quaouques jours après, lou pu jouiné empourtet enb'el tout cé qué aviè é s'en anet vouyagea din un peys estrangè, ounté déspensèt tout soun ben en dèbaousas.

14. Après qu'ou aget tout dissipat, survenguet une granda famina din peys é el séguet talamen dénuat de tout,

15. Qué séguet oubligat dé sé métré aou sérvicé enco dun habitan dé l'endrez que l'envouyet à sa ferma per garda lous por.

16. Aqui désirava de sé poudré rempli l'estoumac de las pélourfas que lous pors mangeavou, mais dégus ien dounava pas jès.

17. Enfin esten rintrat en el mema, diguet : ya tan dé barles din l'oustaou dé moun pèra qué an dé pan en aboundança é eyou aci mourissé de fan.

18. Faon qué m'en ané é qu'ané trouva moun pèra é qué ye digué : Moun pèra ai pécat contra lou ciel é contra vous.

19. Soui pa pus digné d'estre apelat vostre fil mais trata me couma un dé vostrés barles.

20. S'en anet doun é venguet ver soun pèra, mais éra encara ben yon soun pèra l'aperçeguet séguet toucat dé coupassioun couris ver el et l'embrasset.

21. Soun fil yé diguet : moun pèra ai pécat contra lou ciel é contra vous soui pa pus digné dèstré apéla vostre fil, mais trata mé couma un dé vostrés barles.

22. Mais lou pèra diguet à sous barles : Pourta yé vité soun prémaie habi e métés ye lou, metes y un anel aou dét, é dè souyes as pèsés.

23. Anas cerca lou budel gras, tua lou mangen é fagen granda chèra.

24. Perce qué acos mon fil qué era mor é qué es ressussitat qu'éra pérdut é qu'és retrouvat é fagen granda festa.

25. Din aquel ten soun fil ainat qué era anat as cans revenguet dès qué séguét prosa dé l'oustaou entendet la musiqua é la dansa.

26. Sounet un das barles per saoupre d'el dé qué era aco.

27. Yé diguet acos vostre frera qu'és révengut é vostre pera lou vechen ple dé vida à fach tua lou budel gras.

28. Aqueste seguet talamen indignat qué vouyé pas intra din l'oustaou. Ce qué oubliget son pèra de sourti é dé lou faire intra enb'el.

29. Mais el diguet à soun pèra : y a tan dé ten qué vous service sans vous avédré jamai désoubeit, pourtan vous m'aves pas jamai soulamen dounat un cabrit per me réjoui enbé mous amis.

30. É dès qu'un fil couma aquel qué à mangeat tout son ben enbé de femmas perdudas es vengut vous aves fach tua lou budel gras.

31. Soun pèra yé diguet : Moun fil, per vous, vous ses toujour enbé yeou é n'ai pas rés qué noun siéyé à vous.

32. Mais fayet faire festa é nous réjoui, perçéqué vostre frera qu'éra mor és ressucitat é qu'éra perdu é qu'és rétrouvat.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois du département de la Lozère, donnée par M. Broussous secrétaire général de la préfecture (M. I.)

11. Un omè abio dous fils.

12. Lou pu geouve d'aquélei diguét à soun pero : Moun pero douno mi la part del bè che (prononcez què à l'italienne) mi deou veni. Ensi lou pero li divisét soun bè.

13. Paou de geours après aquestè pu geoubè fil amassét tout aquo siou, s'en anét din un peïs éloignat é y dissipét tout soun bè en viven din la dèbaucho. (prononcez dèbaoutcho)

14. Après qu'aguét tout despensat arribét uno grando famino din aquel peïs é el commencét d'éstrè din l'endigenço.

15. Alors s'en anét é si mèteguét al servissé d'un des abitans d'aquel peïs che lou mandét din sas poussessions per faïré païssé lous pouors.

16. É aourio bè bougut si rassasia de carrougeos che lous pouors mangeabou; mè personno noun l'en dounabo.

17. Rentrét dounc in el mémo é diguét : Quontos gens y o as gachés de moun pero che oou dè pan en aboundanso é iou mourissè de fon.

18. Iou mi lèbaraï é anaraï a moun pero é li diraï : moun pero aï peccat contro lou ciél é contro tu.

19. É iou ni souï pas pus digné d'estrè appelat toun fil. Tratto mi coumò un dé tous doumesticos.

20. Partiguét dounc é venguét à soun pero ; é coumo ero encaro luen soun pero lou veguét é fouguét touccat de pietât é en couren a el si jettét à soun couol é l'embrassét.

21. É soun fil li diguét : Moun pero aï peccat contro lou ciél é contro tu; é iou ni souï pas pùs dignè d'éstrè appelât toun fil.

22. Mè lou pero diguét à sous doumesticos : pourtat la pu bello raoubo é vestissét l'en é mettét li uno baguo al dèt é dè souliés as pés.

23. É mènat lou bèdél gras é tuat-lou; manigen é regeouïssen-nous.

24. Parço qué moun fil qu'es aïci éro mor é ès ressuscitât; éro perdut é ès retroubat ; é coumencerou a si règeouï.

25. En attenden soun fil l'aïnat qu'éro à la campagno revenguét é coumo s'aprouchavo de l'oustar entendèguét lous chans é las dansos.

26. É appelét un dè sous barlets a caou demandét de qu'éro acco.

27. É lou barlet li diguét : Toun frero ès rètournat é toun pero o tuat lou bèdél gras, parce què l'o recouvrât en bouono sentât.

28. Mè si meteguét en coulero é vouguét pas intra : soun pero dounc sourtiguét é lou prèguét d'intra.

29. Mès el respoundét a soun pero : Bege oïci y o tan d'annados che ti servè e geamaï noun aï manquât a toun coumandamen é m'as geamaï dounat un chabrit per mi regeouï enbè mous amichs.

30. Mè quon toun fil qu'es aqui qu'o mangeat tout soun bè enbè de fennos dèbaouchados, ès revengut, as fach tua lou bèdél gras per èl.

31. É soun pero li diguét : Moun fil tu sios tougeour enbè ieou é tout cè què aï ès tiou.

32. Mè calio bè faïrè un rèpas é si rejouï parçochè toun frero qu'es acqui éro mort é ès ressuscitat, éro perdut é ès rètroubat.

Traduction de la Parabole de l'Enfant-Prodigue, en patois des environs du Puy (Haute-Loire.) donnée par M. Bertrand-Roux.

11. Y aviot un homme qu'avio dous garçous.

12. Lou plu djoueine diguet à son païre : Païre, beila me ma part d'aquo que dion me revegnir et lou païre partadget soun bè à sous efons.

13. Et quaouquoui djours après, lou plu djoueine acampet tout ce qu'avio, per ana dins un pays ilouagnat et lli manjet soun bè en se gala.

14. Quaut aguet atchaba, y aguet una grande tcharestio dins aquei pays et zei aviot fon.

15. Adounque s'en anet et se ludget vez un bourdgeouas que lou mandet à sa bonorio per garda lous pouors.

16. Et aviot envedge de se coufar enbe les gates que lous pouors mandjaon, ma dengus gni n'en beileve djis.

17. Et guiziot en zei-même : Quand l-y-o de messages guin l'onstaou de moun païre que mandgeoun lliur sou de po et ioou çaï crebe de fon.

18. Vouole d'aqueste pas anar troubar moun païre et lli direi : Ei petcha countre lou chiaou et countre vous.

20. S'en anet et venguet troubar soun païre : soun païre l'aviset de louin, n'aguet pietad et se boutet à courre enve zeï, lli soutet ei conei et l'embrasset.

21. Soun garçon lli diguet ; païre ei petcha countre lou chiaou et countre vous ; et merite plus que m'appeloun vostre garçou.

22. Adounques, lou païre diguet à sous veilets : Adiuzet viste ma plus dzente raouhe et habilla lou, bouta lli una bague eï dè amaï de souliez à sous pez.

23. Ana quare un vedé gras et tniazez lou : fazen fricot et galen-nous.

24. A caouse qu'ati moun garçou qu'ero mort et ayare es tourna viou ere pardiu et s'es tourna trouba ; et se bouteroun à mandjar.

25. Quand l'eina qu'ere ous tzons venguet et que fuguet protze de l'onstaou ougiguet que dzouadgion et dansavoun.

26. Appelet un dous veilets et lli damandet de qu'ére aquo.

27. Lou veilet lli diguet ; aquòs vostre fraïre qu'es tourna, et voste païre o tiua un vedé gras à caouse qu'es arriba en sanda.

28. Ma quo lou fatchèt et se voulio pas saca ; ma soun païre sourtiguet per l'en priar.

29. Et l'eina diguet à soun païre : Despeui ton d'annades que vous serve et que vous ei dzamaï desoubeï, peraco m'avez dzamaï beila-t-un tzabri per me gala enbe mous camarades.

30, Ma taliaou que vostre aoutre garçou qu'avio tout mandzea embe de putes es arriba, avé tiua per zeï un vedé gras.

31. Lou païre lli diguet : Chias toudzour embe ioou et tout ce que z'ai e tioou.

32 Ma tzoulio be faïre un repas et nous redzoudzir parceque toun fraïre que ve d'arriba ere mort, é es tourna vion ; s'ere perdiu et s'es tourna trouba.

Traduction de la Parabole de l'Enfant-Prodigue, en patois de Privas département de l'Ardèche, donnée en 1808. par M. Delor secrétaire-général la préfecture. (M. I.)

11. Un homé avio dous fis.

12. Doun lou pu gieuiné diguet o soun père : Moun père, donna mé lou bé qué me déou révéni per ma par é liour fague lou partagé de soun bé.

13. Résté pa guairé d'empourta anb'el tout cé qué avio, end'un poïss bien louon, é l'ai-ou mongé tout en débauchos.

14. Quon ou agué tout deigalaubea, vengué unb famino dins oquel poïss é se li troubé des-ana de tout.

15. Talomen que fugo countrou dé sé louïa pour sounïa lous caïous vès un chebancié de l'endrei qué leu métè dins uno de ses grongeos.

16. Aurio bé vougu sou roupli lou ventré doau beouré dos caïous, me dengu n'in dounavo.

17. Onfin estré intra dins el, se digué : Quon l'io de messagés dins l'oustaou de moun péro qué on dé pón que lur sonobro, é ieou mouoré aïci dé fon !

18. Chaou que men-anous trouba moun père é li direi ; Moun pero, aï pecha couontro lou cieou és davon vous.

19. Ieou pouirei geamaï m'otendre d'estro noumà vostré garçou, mename coumo un de vostrés messagés.

20. Sur aquo sé levé, e ané trouba soun père ; éro encaro louon, qué soun père lou végué : Oquel drolé fague-ton dé piéta à soun paouré père, qu'oqueste d'aïci sé mété o-couré per li saourita au couol, e l'embrassa.

21. Soun garçou li digue : Moun père, aï pecha couontro lou cieou et davon vous, ieou mérité pos d'estré opéla vostre garçou.

22. Pos men soun père digué à sous méssagés : Pourta-li vistomen sa promiuro raoubo, e vestissé li lo, meté li uno baguo aou det e de souliés os pés.

23. Ana me quéré lou veou grass, e tua lou ; mangen é fazem buono chéro.

24. Perceque oquos moun garçou qué éro mouor, é qu'es revengu ; l'aïou perdu et l'aï retrouba ; faqueroun grondo festo.

25. Dementré que sé regalavoun, l'aina dos garçous que ero aou traval, revengué, é quon fugué près de l'oustaou entendegué lo musiquo et lou donce.

26. Souné un dos messagés per saoupré de le ce que éro tout oquo.

27. Oquo és lou digue, que vostré fréro és vengu ; e que vostré père per l'aver trouba plé de vido o fa tua lou veou grass.

28. Oqueste d'aïci, n'en fugué tolomen indinia, que voulio plus intra dins l'oustaou ; lou père fugué oubligea de n'en sourti, et de lou préïa d'intra aoub'el.

29. E digué à soun père : L'io bieou dé tens qué ieou vouis servé, son vous-aver geomaï mounqua en rieou, è vous n'avés pos soulomen soungea dé mé douna un chabri per me diverti aoubé mous omis.

30. E quont un garçou coumo oquel qué o mongea tou soun bé aoubé de fennos de meschonto vido, es vengu, vous avés fa tua lou veou grass per el.

31. Soun père li digué : Moun garçou per vous ces tougeou aoubé ieou, é n'aï rieon qué noun siagé voustré.

32. Cholio, pos men, faïre festo é se diverti, perceque vouostré fréro qu'éro mouor és revengu ; que s'éro chobit é que s'és retrouba.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois de l'arrondissement d'Annonay, département de l'Ardèche donnée par M. Duret médecin à Annonay. (M. I.)

11. Quoqu eyants dous afans.

12. Lou plus jieune disseguait à soun peire : Peire, baillais me ce que me revaindriot de vostre successio; et lou peire li mépartissait soun bien.

13. Po de teimps après eyants amassa tout ce qu'ol'ayot s'ein fuguait dieinz un patiis bien luïn ounteszo dépensait ein debauches.

14. Quant ol'oguait tout achaba avainguait una granda famina ein quelou patiis et o commençait a eitre dien la misère.

15. O s'ein allait don et se mettait ein service vez un homme de l'eindré que lou mandait diein sa maison de campagne per garda lous cayoux.

16. Ol oriotz eta bien counteint d'eimplire soun veintre de lats plumailles qu'iquelàis pourchailles mengeaventz.

17. Pa main revaingu a ellou o dissiguait ain si même : Quan n'y a la pas de messages diein la maisou de moun peire qu'en niez de pan que ne lioz ein faut et mi ou meirou de fam !

18. Ou me leverai et ou l'irai vez moun peire et ou li dirai : Paire ou l'ais manqua à Dieu et à vous.

19. Ou sio pas dignou d'eitre apela votre garçou; prenais me coume votre valets.

20. O se surzissait et venguait à soun peire ; mai coume ol'érait incare bien luïn soun peire lou veguait et ein preiguait coumpassio, et touts courrant l'y sautiait au cohé et l'einbrassait.

21. Lou garçou dissiguait : Peire ou l'ais manqua à Dieu et à vous, ou sio pas dignou d'eitre apela votre afan.

22. Alor lou peire dissiguait a sous valets : Aduyeis me vite soun cor de peille et vitissais lou, mettés li una baga au dé et de sulieirs à sou peis.

23. Aduyeis mais lou vio grass et tuais lou; mingeains et regalains nous.

24. Parceque moun garçou que vequi eiré more et qu'ol'é ressuscita o l'eiré pardu et ol'e retrouva et s'atoleirentz par feire boumbance.

25. Pa man l'ainai qu'eiré par lou champs reveniots et quand fugueit preis de la maisou ol' ovissait chanta et lou violons.

26. O soundit unou dou valets et li demandait ce qual eiré que tout iquo.

27. Lou message li répoundait a que votrau frerou, qu'é revaingu et votrou peire a tuïa lou vio gras par là morquo la ressiopu ain sanda.

28. Iquo lou mettait ein coulére e o voulio pas intra; mais lou peire sourtait et l'allait praïa.

29. O ne repoundait à soun peire : Vequi qu'o vous seirve depeu tant de teimps et quó vous ai jamais fait aucuns manquemains et pa main vous mavais jamais douna un chiori por me regala aube mouz amis.

30. Mais d'ossiteu que cadeit quà mingea tout soun bien aubé lalz filla et arriva vous avés tuïa lou vio gras per eilou.

31. Alor lou peire dissiguait : Garçou, ti suis toujours aubémi et toutes mes véïas sountz par ti.

32. Mais fouliot nous regala et nous ebodir parceque toun fréire eiré mor et o le ressuscita o l'eiré pardu et ol'é retrouva.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en Patois de Nismes, département du Gard, envoyée en 1807 par M. D'Alphonse, Préfet (M. I.)

11. Un homë avié dous garçouns.

12. Et lou cadé dighé à soun péro : Moun péro, beïla-mé la par que deou me révéni de vosté ben ; et lou péro yé partagé soun ben.

13. Caouqueis jhours aprés, lou cadé, aprés avédre ramassa tont ce qu'avié, s'en ané ben ïeun din l'estranghé peïs, ounté mangé tout soun ben en viven din la débaoucho.

14. Et quan aghé tout acaba, survenghé din-c-aqhel péïs uno grando famino et el toumbé din lou besoun.

15. S'en ané doun et fughé se louga enco d'un habitan daou péïs, que lou mandé à soun mas per garda lei por.

16. Et aourié ben vougu rempli soun ventre deï pélouiros (autrement closquos), que leï por mangeavoun, mé rés n'y en dounavo paca.

17. Alor revengu en el mêmo dighé : Can y a de varlés din l'oustaou de moun péro, qu'an de pan tan qué n'en voloun, et ïeou souï eïci qué more de fan !

18. M'en anaraï, anaraï trouva moun péro, et yé dirai : Moun péro, aï peca contro lou ciel et contro vous.

19. Souï pa pus dignë destre apela voste fil : trata mé coumo un de vostei varlés.

20. Se lévé doun per ana trouva soun péro, éro encaro ben yeun qué soun péro lou véghé et touca de piata se métégué à coure, yé saouté aou col, et yé faghé de poutouns.

21. Et soun fil yé dighé : Moun péro, aï peca contro lou ciel et contro vous souï pa pus digné d'estre apela voste fil.

22. Alor lou péro dighé à seï varlés : Anas vité qhère la pu bélo raoubo et carga yé là, métè yé un anel aou dé et de souyés eï pés.

23. Menas lou vedel gras, tua lou, mangen et faghen bono chéro.

24. Parce qué moun fil que véjhaqui éro mor et és ressuscita, éro perdu et es rétrouva et commenceroun lou festin.

25. Dinc-aqhel ten soun fil aïna ero aou champ, coumo n'en revenié et qué s'aprouchavo de l'oustaou, entendégué lou bru deï cans et deï dansos.

26. Souné un deï varlés, et yé demandé de qu'ero aco.

27. Lou varlé yé respoundegué : És que voste fréro es revengu, et voste péro a tua lou vedel gras per sa ben vengudo.

28. El indigna d'aco vouyé pa intra din l'oustaou ; alor soun péro sourtiguè per l'en préga.

29. Més el dighé à soun péro : Dempieï tan d'annados que vous servé, vous aï pa jhamai manca, et m'avés pa jhamai douna soulamen un cabri per mé régala embé meï camarados.

30. Més entré qué voste aoutre fil, qu'a mangea tout soun ben embé de couquinos es revengu, avés tua per el lou vedel gras.

31. Alor lou péro yé dighé : Moun fil, vous ses toujhours embé ieou et tou ce qu'aï és vostre.

32. Més fouyé ben se régala et faïre festo, parce qué voste fréro éro mor et és ressuscita, éro perdu et és rrouva.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois d'Uzès, département du Gard, envoyée en 1807 par M. d'Alphonse, préfet.

11. Un ômë avié dous efans.

12. Lou pu jhouiné dighé à soun përo : Moun përo, baila më la par daoù bën që më dëou rëvënì; ë lou përo iëus partighe lou bën.

13. Caouqës ;hours aprés lou cadë accampët tou cë qu'avié ë s'ën annet for liéuu âou pëis ëstranghé, ountë manghé soun bën în mënan marido vido.

14. Qan aghé tou-i-acaba, survënghé une grando famino dëdin aqël pëis ë së trouvé din la misëro.

15. Alor se mëtëghé âou servicë d'un dës habitans daou pëis, që lou mandé a sa granjho për garda lous pors.

16 E aourié ben vougu s'assadoula das couroubios (cadiéuissos) që lous pors manjhavoun; me dégun n'in dounavo.

17. Aufin estën rentra ën ël mêmo dighé : Që dë varlës din l'oustaou dë moun përo an dë pan ën aboundanso ë lou moure âici dë fan!

18. Më lëvaraï, anaraï trouva moun përo ë ië dirai : Moun përo âï peeca contro lou ciël ë contro vous.

19. Sôui pas pus dignë d'ëstrë apela vostë filh : tratas më coume ûn de vostës varlës.

20. Së lëvët doun ë s'ën anët trouva soun përo. Coumo ero ëncaro liéun, soun përo l'apercëghé ë touca dë counpassioun ië courëghé, se jhité à soun col ë l'embrassé.

21. Moun përo, ië dighé soun filh, âi peeca contro lou ciël ë contro vous soûi pas pus dignë d'ëstı ë apela vostë filh.

22. Mé lou përo dighé à sous serviturs : Appourtas vitë la pu bëlo raoubo ë mëté-ië; mëté-ië uno bagho a soun dë ë dë souiés à sous pés.

23 Anas qërë lou vedâou gras ë tuias-lou; manjhën ë faghën grando chêro.

24. Parço q' aqël ëfan ëro mor ë ës ressuscita, ëro perdu ë ës retrouva; e së mëtëghëroun à faïre grando chêro.

25. Cëpandan lou filh aina q'ëro aouë cham rëvënghé, ë gan fughé procho de l'oustaou, ëntëndëghé lou soun dës estrumëns ë lou bru d'aquëlës që dansayoun.

26 Sounet doun un dé sous varlës ë ië demandét dë q' ëro aco.

27. Es, ië dighé lou varlë, që vostë frëro ës rëvênghut, ë vostë përo a fa tuia lou vedaou gras, parço që lou rëvei ën santa.

28. Cë që lou mëtëghé en coulero, ë vouië paz-ëntra. Si bën që son përo sourtighé për l'ën prëga.

29. Mé respoundëghé à soun përo : aqi tan d'annados që iou vous servë sans vous avë jhamaï dësoubëi ën rën dë cë që m'avéz coumanda : ë cepandan m'avez jhamaï donna un cabri per më regala embë mous camarados.

30. Mé vostë aoutrë filh q'a manjha tou soun bën embë las fënnos de marido vido ës pa ësta pu léou rëvënghu q'avez fa tuia lou vedaou gras për-ël.

31. Moun filh, ië dighé soun përo, ses toujhour embë iou, ë tou cë që âi ës a vous.

32. Mé fouié bën faïrë festin ë së rëjhoui, parçoqë vostë frero q'ës aqi ëro mor ë es rësuscita : ëro perdu ës rëtrouva.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois d'Alais, département du Gard, envoyée en 1807 par M. D'Alphonse, Préfet. (M. I.)

11. Un ómë avié dous éfans.

12. Lou pus jhouiné diguet à soun pero : Moun pero, donna mi so që mi deou reveni de voste bë; é lou pero lus fagué lou partagë de soun bë.

13. Paou de jhours après, lou pus jhouiné d'aquelés dous éfans en avé acampa tou so q'avié, s'ën ané dinz un péis bé aynena, ounté escampillé tou soun bé ën débaouchos.

14. É aprés qé agué tou despensa, avenguè uno grando famino dinz aqël péis é commensé à toumba ën paurieiro.

15. S'ën ané doun, é së louguet embé un das abitans d'aquél péis, qé lou mandet à soun mas, per y garda sous pors.

16. É aqui serié ista ben aisë de rempli soun ventrë dë las pels das fruchos, që lous pors manghavon; més dégus noun y en donnavo.

17. A la fin, en estre revengut à sé, diguet en el memo : Qan y a dé massajhes as gagés de moun péro që an dë pan tan que volon, é ieou soui aisi à mouri de fan!

18. Faou që d'aqueste pas ané trouva moun pero et që li digué : Moun pero, aï peca contro lou ciel é contro vous.

19. É noun soui pus dignë d'estre apela voste fil; tratas me coumo un das varlés që soun à vostes gagës.

20. Sourtigué doun, é s'ën vengué trouba soun pero, é qan éro encaro bé yeun, soun péro lou veguet ë soun cor n'en seguet émaougu de coumpassion; é esten couregut à soun davan, se jettet à soun col é lou poutounejé.

21. É soun fil li digué : Moun péro, ai peca contro lou ciel é contro vous; é soui pa pus dignë d'estré apela voste fil.

22. Adoun lou pero diguet à sous messajhes : Anas cerca la pu belo raoubo é metés la li sus el, ë metés li uno bago aou dé e dé sabatos à sous pezes.

23. Menas aïsi un vedel gras é tuia lou; fagueh bono chero é rejouiguen nous.

24 Par so qé moun fil éro mor é es ressuscita; éro perdu é es ista retrouba; coumencerouñ doun a fairé bounbance.

25. Per aco soun fil aina që éro per lous chan revengué é qan ségué proché de l'oustaou aouzigué lous menestriés é la danso.

26. Sounë doun ùn das messajhes, é li demandé ce q'ero aco.

27 Lou messajhé li respouñdeguet : Aco es që voste frero es revengut é voste pero a tuiat un vedel gras, per so që l'a recouvrat en bono santa.

28. Aco en l'avé facha, voulié pa intra din l'oustaou; més soun pero en estré sourti per l'en prega;

29. Aquesté prengué la paraoulo, é li diguet': Aqui dejha tan d'annadós që vous servë é noun vous ai jamai desaoubeï en rés de so që m'avés coumandda é per aco noun m'avés jamai donnat un cabri par me diverti embé mous camarados.

30 Més au moumen që voste autre fil, që a manga soun bé embé de fennos de michanto vido, es revengut avés tuia per el un vedel gras.

31. Lou pero li digué : Moun fil, sés toujours embé yeu é tou-so që aï és vostré.

32. Més foulié faire bounbance é nous réjoui, par so qé voste frero éro mor é és ressuscita; éro perdu é és ista retrouba.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois du Vigan, département du Gard. (M. I.)

11. Un pérë avié dous garçons.

12. Lou pus jhoûvë dës dous diguët à soun pérë : Moun pérë dounas mï la par que mï ven de voste bë, ë lou pérë la ly dounët.

13. E din quaüqués jhours après avëdrë tout ramassat, partiguet per ana couri luën de soun pâys, ë mangiët tout cë qu'avié din toute sorte de débaûchiës.

14. E quan aguët tout mangiat, vezië aqui quë din lou pâys oun t'érë surven une grande faminë : ë el commencet à bien pâti.

15. E s'en anët ë s'estaquët a un hômë d'aquel pâys e aquel hômë lou mandet din sous bës per y garda lous pors.

16. E toujour afamat, mourissië dé vezië de mangëa las daüssës que dounavou as vestits de sedë ë dégus l'en dounavë pa ghiës.

17. Enfi réntran en ël mëme : Quan y a, diguët, din l'oustaoü de moun pérë de varlets qu'an dë pan tan que voloü, ë yeou mourisse de fan!

18. Yeou m'en anaraï ; anaraï trouba moun pérë ë ly-diraï : Moun pèrë, ai peccat contre lou ciël ë contrë vous.

19. Souï pa pus dignë d'estrë apëlat voste fil ; tratas mi coumë un dë vostes doumestiquës.

20. E tout dë suitë anet trouba soun pérë ; ë érë encarë gandrë luën que soun pérë lou vëguet veni : soun cor s'ëmouguet, couriguet din sous brasse ë l'embrassët.

21. E soun fil ly diguët : Moun pérë aï ouffensat lou ciel ë vous ; souï pa pus dignë quë m'appelës voste fil.

22. Mës lou pérë diguët à sas gëins : Vite pourtas mï unë bêlë raubë ë babias moun fil. mëtés unë baguë à soun dët ë dë souïés à sous pézës.

23. E anas quërë lou vedël lou pus gras, tuas lou, aprestas lou, faguën festë ë rejouiguën nous.

24. Parcë quë moun ëfan erë mor ë qu'ës ressuscitat ; qu'ërë perdut ë qu'ës troubat ; ë la feste commencët.

25. Mës lou frérë ainat êrë adoun per las terres, ë coume revenië ë qu'aprouchiavë dé l'oustaü, auziguët grand brux dë cans ë d'istrumens.

26 E sonnet un dës varlëts ë ly dëmandët dë qu'erë tout aco.

27. Lou varlet ly respoundët : Voste frerë ës vengut ë voste pérë chiarmat de lou veïrë èn bone sentat a fa tua lou vedel lou pus gras.

28. L'ainat en coulerë vouïé pas intra. Lou pérë ane dëforë ë l'en prëguët.

29. Mës l'ainat respoundët à soun pérë : Y a longues annadës que yeoü vous servisse sans avëdrë jamaï passat vostes ordres, ë jamaï m'avez pa dounat souslamen un cabrit për mï rëgala embë mous amics.

30. E parcë quë moun frerë reven aprés avëdrë dissipat tout cë qu'avië embë dë malhérouses, fasës tua lou vedel gras per ël.

31. E lou pérë ly respoundet : Moun fil, tu siës toujour embé yeoü ë tout cë quë yeoü aï t'aparten.

32. Mës sï caïé réjouï e fa bonne chièrë par ce quë toun frérë qu'erë mort ës ressuscitat ; perce qu'erë perdut ë qu'ës retroubat.

Traduction de la Parabole de l'Enfant-Prodigue, en dialecte de Marseille, département du Rhône. (M. I.)

11. Un homo avié dous enfans.

12. Lou plus jouiné diguet à soun père : Moun père douna mi ce que deou mé revenir de vouestre ben, et lou père faguet lou partagi de soun ben.

13. Quauqueis jours après lou plus jouïné deis dous enfans aguen amassat tout ce qu'avié s'en anet dins un pays estrangier fuesso luen. Dounté dissipet tout soun ben en esses et en debauchos.

14. Et quand aguet tout despensat, venguet uno grando famino dins aqueou pays et acoumencet à mourir de fam.

15. S'en anet dounc et se mettet en servici aquo d'un deis habitans daou pays. Aquestou lou mandet à sa bastido per gardar leis pouercs.

16. Et aquito aurié estat ben counten de s'emplir lou ventré deis gruyos que mangeavoun leis pouercs, may degun ni n'en dounavo.

17. Enfin istet revengut en eou si diguet : Quant l'y a de varlets en gagis de moun père que an may de pan que noun l'y nen faou ; et yeou sieou eïci à mourir de fam !

18. Faou que mi levi, et que vagui troubar moun père é li diraï : moun père ai peccat contro lou ciel et contro vous.

19. Noun siéou pas digné d'estre appellat vouestré fiéou ; trattas mi coumo un de vouestreis varlets qu'avés a vouestreis gagis.

20. Si lévet dounc et venguet troubar soun père ; et quand éro encaro ben luen soun père lou veguet venir et seis entraillos s'esten emoougudas de coumpassien couret aou davan d'eou, si jiettet à soun couelé et l'embrasset.

21. Et soun fieou li diguet : Moun pairé aï peccat contro lou ciel et contro de vous, noun siou pas digné d'estre appellat vouestre fieou.

22. Alors lou péro diguet à seis domestiquos : Adduses sa premiero raoubo, et vestisses lou ; mettes-li une bague oou det et de souliers eis peds.

23. Adusés lou vedeou gras et tuas lou, mangens e faguem boumbanço.

24. Perce que moun fieou que eici ero mouart et es ressuscitat, ero pardut et l'aven troubat. Coumenceroun donc à si regalar.

25. Cependant soun fieou l'aïné qué ero à la campagno, s'entournet et coumo fouguét prochi de l'oustaou auset lou bru deis instrumens et d'aqueleis que dansavoun.

26. Souenet un deis varlets et li diguet : Que es aquo que ausi ?

27. Lou varlet li respoundet : És vouestre frero qu'és revengut et vouestre pero a tuat lou vedeou gras, perce que l'a vis en santa.

28. Aquo lou mettet en couléro et voulié plus intrar dins l'houstaou ; soun péro esten sourtit per lou pregar d'intrar,

29. Respoundet : Vous ai jamay desooubei en ren de ce m'avés coumandat, et cependant m'aurias pas dounat un cabrit per mi régalar eme meis amis.

30. Mai tout d'abord que vouestré autre fiéou que a mangeat soun ben emè de tirassados, es revengut avès tua per éou lou vedeou gras.

31 Lou péro li diguet : Moun fieou siés toujours ame yeou et tout cé qué ei es à vous.

32. Mai foulié fairé un noueço et si régalar ; perce qué vouestre fréro ero mouart et a ressuscitat, ero perdut et l'aven retroubat.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois du quartier de Saint-Jean, à Marseille. (M. I.)

11. Un hôme avie dous enfans.

12. Lou plus jouven diguet à soun païré : Moun païré, dounai-mi ma part de vouestre ben, et lou païre partisset soun ben.

13. Dins quauqueis jours, lou plus jouven recampet tout ce que li venié et s'in anet dins dùn pays estrangier louesso luenc; aquito manget tout soun ben dins leis plesirs et la débaoucho.

14. Et quand aguet tout acabat, une grando famino si fet sentir dins aqueu pays et toumbet tout à fet dins la miseré.

15. Alors s'en anet et si mettet oòu servici d'un deis habitans d'oou pays que lòu mandet à sa bastido per gardar seis pouarcs.

16. Aquito serié esta ben countent de pousque s'assadoular deis gruyos que dounavoun à mangear eis pouares; maï dégun ni n'en dounavo.

17. Alors rintret en eou mémé et diguet : Quant l'y a de varlets dins l'houstaou de moun païré que an maï de pan que n'an de besoun et yeou moueri de fam!

18. Si faou lévar anarai troubar moun païré et li dirai : Moun païré, ai pecat contro lou céou et contro vous.

19. Meriti pas que m'appelloun vouestre fiéou tratias mi comme fes à vouestreis varlets.

20. Si levet et venguet troubar soun païré, et ero encaro ben luein quand soun païré lou véguet venir, et si senten touquat de compassiou se mettet à courré a sa rescontro li sautet oou couï et l'embrasset.

21. Alors lou fieou le diguët : Moun païré, ai pecat contro lou ceou et contro de vous, meriti pas que l'on mi doune lou noum de vouestre fieou.

22. Alors lou païré souenet seis varlets et li di uet : Sarcas sa premiere raubo et viestisses lou, mettes li un anneou oou det et de souliers a ses peds.

23. Ana sarcar lou vedeou gras et lou tuarés mangen et regalensi.

24. Parce que moun fieou qu'éro mouart a ressuscitat, ero perdut et l'aï retroubat : coumenceroun douno à s'intaular

25. Dins lou tems soun fieou lou magi qué ero à la campagno s'en venié a l'oustaou et entendet de luen leis instrumens et lou bru deis dansaires.

26. Demandet a un deis varlets ce que ero aquoto.

27. Aquestou li diguet : Vouestre fraïré cadet es de retour, vouestré païré a fach tua lou vedeau gras parce que es revengu en santa.

28. Aquo li dounet un taou pégin qué voulié plus intrar dins l'oustaou, maï lou païré sourtet et li diguet d'intrar.

29. Alors lou fieou li respoundet : Sieou toujours ista doubéissen per tout ce que m'aves coumandat, et m'avey jamais dounat un cabritper manjear émé mei amis.

30. Et quant moun fraïré qu'a mangeat tout soun ben émé de marideis frémos revent à l'houstaou fes tuar lou vedeou gras.

31. Lou païré li diguet : Moun fieou, siés toujours eme yeou, tout moun ben t'appartent.

32. May quand toun fraïré qu'ero mouart a ressucitat que ero pardu et ista retroubat, a foougu faïre un festin et se regalar de soun arribado.

Traduction de la Parabole de l'Enfant prodigue, en Provençal du département du Var, envoyée en 1807 par M. Dazemar préfet (M. I.)

11. Un homé avié dous enfans.

12. Lou plus pichoun diguét à soun païré : Moun païré, dounas mi ce qué mi reven de vouastré ben; lou païré faguét lou partagé de tout ce que poussédavo.

13. Paou de jours après, lou pichoun vendét tout ce qué soun païré li avié desamparat et s'en anét dins un païs fouerço laench ounté dissipét tout soun ben en debaoucho.

14. Quand aguét tou accaba, uno grosso famino arribet dins aqueou païs et leou, leou, si veguét reduech à la derniero misèro.

15. Quitét aqueou quartié et fouguét si louga émé un des habitans d'un aooutré qué lou mandét din sa grangeo per li garda lei pouarcs.

16. Aqui aurié ben vougu rampli sa panso dei grueilhos que lei pouarcs mangeavouu, mai degun nin dounavo.

17. Revengut en eou mémé, diguét : Din l'oustaou de moun païré li a fouerço varlets qu'an de pan à soun sadoul et yeou eicy moueri de fam.

18. Mi levarai, anarai trouba moun païré et li dirai : Ai péca contro lou ciel et en vouestro presenço.

19. Aro sieou plus digné d'estré noumma vouastré fieou; trata mi coumo un de vouastrei varlets.

20. Su lou croou partét et venguét trouba soun pairé; coumo ér encoro luench d'éou lou païré lou véguet et toucat de coumpassien ven vité à sa rescontro, si pendé à soun coual et l'embrasso.

21. Lou fieou li dis : Moun païré, aï pecat contro lou ciel et en vouestro presenço; aro sieou plus digné d'estré nouma vouastré fieou.

22. Lou païré diguét à sei servitours : Aduas vité soun premier viesti et mettes-vé-li, ensin qu'uno bago à soun dét et de soulies à sei pés.

23. Adouas lou vudeou gras et lou tuas : faguen boueno chiero et si rejouissent.

24. Parce qué moun fieou qu'éro mouart és revioudat; éro perdut, és retrouba et toutei si metteroun en joyo.

25. Cependant lou magé qu'ero oun camp révenguét, et coumo s'approuchavo de l'oustaoù éntendét lou brut de la musiquo et de la danso.

26. Creidét un de sei servitours et li demandét ce qué éro tout aco.

27. Aquestou li respoundét : Vouastré fraïré es retournat et vouastré païré a fa tua lou vudeou gras, parce qué és retournat en santa.

28. Aquélo réspouanso lou mettet en coulèro et voulié pas intra din l'oustaou ce qu'oubligét lou païré de sourti et lou preguét d'intra.

29 Maï respoundét à soun païré : Despuis long-temps vous servi senso jamaï vous avé desoubei et n'ai jamaï reçu de vouestro part un cabri per lou mangea emé meis amis.

30. Et lorsqu'un fieou coumo aqueou, qu'a mangea tout soun ben din la debaoucho és révengut, avès fa tua per eou lou vudeou gras.

31. Lou païré li diguét : Moun fieou, sias toujours eme ieou, et tout ce qué poussedi es vouastré.

32. Maï fallié si regalar per un grand festin, parce que vouastré fraïré qu'és aqui éro mouart et és révioudat, éro perdu et s'és rétroubat.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois Génois des communes de Mons et d'Escragnolles, département du Var; envoyée par M. Dazémar, préfet en 1807 (M. I.).

11. Un homou aveva douï fanti.

12. Dounderou chu jouve diché à so par : Pa, daï mé ce qui mé po revegnir drou vostrou ben et rou par gué lé rou partajou drou so ben.

13. Doui di apressou rou chu jouvé de chi douï fanti, aguendou rejounchou toutou ce que l'avéva, ou sé n'anda enté un paysé straniou força longui, oundé scouroubria tutou rou so ben en foulié et en débaucho.

14. Quandou l'aveté tutou chamenava ou vignité una gran famina enté essou paysé, et ou coumença à caïr entra misera.

15. Ou se n'anda douca et s'astaqua à rou servijou d'un habitanté d'essou paysé, qui rou manda à ra soua granega dra campagna per gué gardar ri porqui.

16. Et ly l'averea vouchuou s'enchir a ventré dri guchi que ri porqui manjavan; ma nechun n'ou gué né dagea.

17. Afin estendou révignou en eo mémé ou diché : Quantou gue er entra ca dé mé par dri valleti à gagi qui an mai de pan qu'ou nou gué né car, et mi soun couri crébendou de famé.

18. Ou car que mi mé lévé é qué mi vagué à trouvar mé par et que mi gué digué : Pa, mi o pécaou contra rou cer et contra voui.

19. É mi nou méritou cha d'éssé noumaou rou vostrou fillou : trataï mé coum' un dri vostri valleti qui son à ri vostri gagi.

20. Ou sé lévo douca et sé né végué à trovar so par et quandou l'era encour ben longi, so par ou viche é ou fou toucaou de coumpachioun; é courrendou a er ou se gitta à rou so colou é ou rou baja.

21. É rou so fillou gué diché : Pa mi o pecaou contra rou cer et contra voui, é mi nou meritou cha d'éssé nomaou rou vostrou fillou.

22. Alavou rou par diché à ri seui valleti : Aduémé prestou ra soua primera roba é vesti rou é metté gué una bagua à rou driou é dri caoussai à ri seui péi.

23. Fai enchi vigni rou veder grassou é tuai rou; manjémou é femou boua chéra.

24. Parcé qué ou me fillou que vé li era mortou é l'a rechuchitaou, l'era perduou é ou s'è retrouvaou : y coumençan douca a far festin.

25. Damentré rou so fillou magé, qué era à ra campagna, révégué; é quand' ou fou d'apé ra ca, l'audité ra musiqua é rou rouer d'echi qui balavan.

26. Ou chama douca un dri seui valleti, è ou gué demanda cé qu'era tutou aco.

27. Rou valletou gué diché : Le qué vostrou frai é vignuou, é vostrou par a tuaou rou veder grassou parcé qu'ou la vistou en sanitaé.

28. Aco l'a jouendou messou en ira, ou nou vourea pas entrar entra ca; ma so par aguendou chourtiou per ne rou pregar.

29. Ou gué respougé : Ve-li-za tanti bei agni que mi vé servou é mi nou so jamaï desplajuou en ce qu'ou m'avé coumandaou; é pourtan ou nou m'avé jamaï daou un craveou per me regalar coun mei amigui.

30. Ma prestou qué rou vostrou aoutrou fillou qui a dévouriou tutou rou so ben coun dré jaouvadé, s'é retiraou, avé tuaou per er rou vélou grassou.

31. Alavouo rou par gué diché : Mé fillou, ou s'é toujour coun mi é tutou ce mi o è per voui.

32. Ma ou caillea far bounbança é se regalar parcéqué vostrou fraï era morto é l'a rechuchitaou, l'era perduou é ou s'é rétrouvaou.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois du canton de Seyne, arrondissement de Digne, département des Basses-Alpes. (M. I.)

11. Un hommë avie dous ënfans.

12. Dount lou pu jouvë dise à soun pèrë : Douna më la part dou ben quë dëou më rëvenir, ët lou pèrë lour fasë lou partâgi dë soun bèn.

13. Paou de jours après, lou pu jouvë d'aquëous dous ënfans ayënt amassa tout ce qu'avié, sën anë vouyagear dins un païs fouere esluegna, ountë dissipë tout soun bèn ën ëxcès ët ën desbaouches.

14. Après qu'aguë tout dëspënsa, arribë une grande faminë ën aqueou païs d'aqui, ët coumëncë d'èstrë dins l'indigènce

15. Après s'ën anë ët së mëttë ou sarvici d'un das habitans dou païs quë lou mandë à sa mëigeoun das champs par li gardar lous pourceous.

16. Et souliëtave dë rèmplir soun vèntrë de las escorses que lous pourceous mangeavoun ; maï degun n'in dounave.

17. Enfin, ëstèn rëvëngu en eou mëmë, disë : Quan l'y a de sarvitours à gagi dins la mëigeoun de moun pèrë quë an dë pan en aboundance, ët ieou mouerou ëichi de fam.

18. Faou quë d'aquestou pas m'ën anë troubar moun pèrë (le bas-peuple dit : païrë) ët quë ly disë : Moun pèrë, ai pëcha couentrë lou ciel ët couentrë vous.

19. Et sieou plus dignë d'estrë appëla voustë ënfan ; trata me coume l'un das sarvitours que sount à voustës gagis.

20. Partë dounc ët s'en vënguë troubar soun pèrë ; lorsqu'èrë encare bèn luenc, soun père l'appercevë ët n'en fouguë touchà de coumpassioun ët courrient à éou se gittë à soun couel ët lou bëigë.

21. Et soun ënfan li disë Moun pèrë, ai pecha couentrë lou ciel ët couentrë vous, ët sieou plus dignë destrë appëla voustë ënfan.

22. Alors lou pèrë disë a sous servitours : Appourta proumptamënt la pu belle raoube ët l'ën vestissë ët mëttë li un anneou ou dëu ët dë souliers à sous pès.

23. Amëna un veou gras ët tua lou : fasën bouene chiere ; ët rëjouissën se.

24. Parce que moun ënfân que vëichi ere mouert ët es ressuscita, ere pardu ët es retrouba ; coumëncëroun dounc dë faïre grande chiere.

25. Pourtant, soun ënfan ëiné, qué èrë as champs, revenguë ët lorsquë fougue prochie de la mëigeoun, ëntendë lou souen das instrumens et lou brut d'aqueous que dansavoun.

26. Appëlë dounc un das sarvitours, ët li dëmandë ce qu'ère acco.

27. Lou sarvitour li respoundë : Es que vouste frèrë es rëvengu, ët voustë pèrë a tua un veou gras, parcë quë l'a recoubra en bouene santa.

28. Ce quë l'ëyënt facha vouguë pa intrar ; maï lou pèrë ëstèn sourti par lou pregar ;

29. Acqueou d'ëichi prënguë la paraoule et li disë : Vaqui dieja tant d'ans qu'é vous servou ët vous ai jamais dësoubei en rén de cè quë m'avés coumanda, pourtant m'avés jamais douna un chabro par me divertir ëmë mous amis.

30. Maï tant léou quë voustë autrë ënfan, quë a mangea soun bèn ëmë dë frëmes pardues ës rëvëngu, ave tua par ëou lou veou gras.

31. Lou pèrë li disë : Moun ënfan, vous sia toujours ëmë ieou, ët tout ce qu'ai ës à vous.

32. Mai fallie bèn faïre un fëstin et nous rëjouir, parce quë voustë frèrë que vëichi ere mouert ët ës rëssuscita, ère pardu ët ës rëtrouba.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois de l'arrondissement de Castellane, département des Basses-Alpes.

11. Un hom' avié dous enfans.

12. Dei quaous lou pu jouiné diguet à soun pero : Moun pero, douna mi lou ben que mi deou revenir à ma part; é li fé lou partagi de soun ben.

13. Paou de jous aprés lou pu jouiné empourtant em' eou tout cé qu'avié, sen ané vouyajar en un peis elouagna ounte despensé tou soun bén en debauches.

14. Après qu'agué tou counsuma, survengue uno grando famino dins aqueou peis; e fougué tallamen destitua de touteis causos.

15. Que fouguet oublija de se lougar em un habitan deau luech, que lou mandé dins la fermo per li gardar lei pourcs.

16. Aqui eou desiravo de pouguer se remplir l'estoumac dei dounossos que lei pourcs menjavoun, may degun noun l'in dounavo.

17. Anfin esten rintra dins eou mêmé, digué : Coumben de marcenaris din la meisoun de moun pero que han de pan en aboundanci, e iou mouri eissi de fan.

18. Founque mi levi, e que vagui trouvar moun pero e que li digui : Moun pero, hai pecca couontro lou cel et devan vous.

19. Iou noun siou pu digné d'éstre appella vouostré fiou; tratta mi coum' un dei vouostrés mercenaris.

20. Se levé dounque e vengué trouvar soun péro; may lors qu'éro encaro luen, soun pero l'apperceve e toucca de coupassioun courré l'embrassar é lou beise.

21. Soun fiou li digué : Moun pero, ai pecca couontro lou cel et devan vous; ¡ou noun siou pa digné a présen d'estré appella vouostre fiou.

22. May lou pero diguet a seis servitours : Apporta li prountamen sa premiero raoubo e mettelion, passas li un aneou aou dé, e de souliès as pès.

23. Anas menar lou vedeou gras é tuas lou; mangen e faguen grand chieré.

24. Parce qu'aquestou es moun fiou qu'ero mouort et es ressuscita, ero parda e es retrouva, feroun gran festo.

25. Dins aqueou tens soun fiou ayn' qu'éró en campagno, revengué e lorsqu'esten pres de la meysoun, entendé la mousico e la danso.

26. Appellé un de sei servitours per saper d'eou ce que si passavo.

27. Et li digue : Vouosté fréro qu'és vengu e vouostre pero lou vesen plein de vido a fa tuar lou vedèou gras.

28. Aquestou nén fugué tant indigna que noun voulié pas dintrar din la meysoun; ce qué aoubligé soun pero de sourtir e de lou pregar d'intrar em'eou.

29. May eou respoundét a soun pero : L'y a lounten que iou vous servi senso vous aver jamay desaoubeï, cependan vous noun m'aves jamay soulamen dounat un cabrin per me rejouir emé meis anais.

30. E lorsqu'un enfan com'aquestou, qu'a manja tou soun ben eme de frémos perdudos es vengu, vous aves fa tuar per eou lou vedeou gras.

31. Soun pero li digué : Moun fiou, quant à vous sias toujour eme iou e noun hai ren que noun siegué vouostré.

32. May fallé fairé festo, e nou rejouir parce qué vouostré frero qu'ero mouort ressuscita, qu'éro perdu e qu'és retrouva.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois d'Avignon, département de Vaucluse, envoyée en 1808, par M. Delattre, préfet.

11. Un homé avié dous garçouns.

12. Lou pu dzoüiné digué à soun père : Moun père, douna mé lou ben qué mé déou révéni per ma par, é lou père partadzé soun ben entré élei.

13. Quaouqué dzours aprè, prenen am'éou tout cé qué avié s'en ané vouïadza din un péys élougna, vounté déspénsé soun ben en débaoutze.

14. Quan agué tou fricassa, vingué din aquéou péys d'aqui, une grande famine, é coumencé dé manca dé tou.

15. Dé sorte qué s'ané douna à un habitan doou péys, qué lou mandé à sa grandze, garda lei por.

16. É désiravou dé sé poudé rampli lou ventré déï rouvures qué léï por mandzavoun, maï rès gnién dounave.

17. A la fin èstén intra din éou méme, digué : Quan y a dé travaïadou din l'oustaou dé moun père, qu'an dé pen en aboundance é yeou moré éïci dé fam.

18. Foou qué mé léve, qué m'en ané ver moun pére é qué yé digué : Moun père, aï péca contre lou ciel é davan vou.

19. Mérité plu d'estré apéla vosté enfan, trata mé coume un dé vostei travaïadou.

20. S'estén léva, vengué ver soun père, maï quan érou encare yeun, soun père l'appercévégué é touca dé coumpassioun courrigué l'embrassa é lou béïsé.

21. L'énfan yé digué : Moun père, ai péca contre lou ciel é davan vou, méritté plu d'estre appéla vosté enfan.

22. Maï lou père digué à séi varlé : Aduzé vitamen sa prémière raoubo carga yé é bouta yé un anéou oou dé é dé souyé éï pé.

23, Aduzé un védéou gras é tuïa lou, mandzen é fasen bone tziére.

24. Parcéqué véïci moun fis, qu'ére mor, qu'eï rèssuscita, ére perdu é s'és atrouva, é coumencéroun à faïre bone tziére.

25. Soun fis eïna érou oou tzam, é quan entendégué la musique amé la lanse.

26. Apéllé un déï varlé, per saoupré d'éou, cé qué érou tout aco.

27. Yé digué : Vosté frère éï vengu, é vosté père a tuïa lou vedeou gras, parcéqué lou réveï plen de vide.

28. N'en fugué fatza, é vouïé pas intra, mai soun père sourtigué é lou préguié d'intra.

29. Réspoundégué à soun père : Y a tan de tem qué vou servé, sénse vous avé amaï désooubéï, é pourtan m'avé dzamaï dzi douna de cabri, per me régala mé méïs ami.

30. É quan un enfan coume aquéou d'aqui qu'a mandza tou soun ben amé lé féme publique, éï vengu, y avé tuïa lou védéou gras.

31. Soun père yé digué : Moun enfan, siés toudzou amé ïéou é n'aï ren qué noun fugué à tu.

32. Maï foüié faïré bone tziére é nou régala, parcé qué toun frére qu'érou por éï rèssuscita, érou perdu é s'és atrouva.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois du canton de Cadenet arrondissement d'Apt, département de Vaucluse.

(Les initialess L et LM indiquent les variations de prononciation, usitées à Lauris et à Lourmarin.) (M. I.)

11. Un certén home avié dous énfans.

12. E lou plus jouiné d'eléis digué óou païré : Pairé, douna mé la pourcién de vóuesté bén quẽ mé révén; é li partagé soun bén.

13. Din quauqueis jours d'aqui aguén tout acampa, lou plu jouiné fieou partè per ana vouyagea dins un pais éloigna é aqui y agué léou mangea soun bén en vivén din la débaouche.

14. Apré qué y agué tou déspéndu, y agué une gran famine dins aquéou païs é bén léou sé végué emé rén.

15. S'an ané métre óou sérvici d'un bourgeouois d'aquéou pais, qué lou mande a sa grange, per qué li gardéssé léis póuers.

16. Avié béon énvégea d'enpli soun véntré déis coucourdes qué léis pouers mangeavoun, dégun n'in voulié gés douna.

17. Adoun révéngue à néou, é digué : Quan y a dé journadié din l'oustaou dé moun pairé qu'an dé pan à soun sadou quan ieou pécairé ! móueri dé fan éissi !

18. Mé lévarai é m'én anarai trouba moun pairé é li diraï : Pairé ! ai péca contre (contro L.) lon ciel é davan vous.

19. Sieou daja (déja L.) plus digne que me digoun vóuesté enfan, trata mé coume un dé vóuestéis journadiés.

20. Et sé lévan véngié trouba soun païré; n'érie enca luén qué soun pairé qu'éspinchave lou végué véni é figué esmóougu dé counpassien é sé boutan (meten L) (bouten LM) à courre, tounbé su soun cóuei é lou béizé.

21. L'énfan li digué : Pairé, ai pécat contre lou ciel é davan vous; mériti plu qué mé digoun vóuesté fieou.

22. Lou pairé digue a séis varléts : Vite adusé (aduas) li sa bélo (bélo) raoube (raoubo) abiya lou, béila un anéou pér sé métre óou dé é dé soulié pér sé cóoussa.

23. Ana querre un védéou bén gras é tualou; mangén é régalénsé.

24. Qu'éisso, es moun fieou qu'ére mouer é qu'és révieouda qu'avié péri é qu'és rétrouba; é sé météroun à sé régala.

25. Mai l'eina (einé L LM) qu'ére én campagne coume s'én véniè é qu'approuchave de l'oustaou, éntendé la sinfounié é la danse.

26. Soune un déis varléts, é li démandé cé qu'érie aco.

27. Aqués li digué : Toun frairé es véngut é toun pairé a tua lou védéou gras perqu'es arriba (arriva L) bén gayar.

28 N'én sigué indigna é voulié pa'ntra. Adoun sou pairé sourtén sé métè à lou préga.

29. Eou respoundé a soun pairé : Véici qué vous servi tan d'an é qu'ai jamais trépassa vous tei vougué, é jamais m'óourias baya én cabri pér mé régala mé méis amis.

30. Mai aqués qués vóueste enfan óoutan leóu qu'és vengu eóu qu'a gula soun bén émé léis putes, avés tua pér éou lou védeou gras.

31. Soun pairé li digué : Mon fieou, tu siés toujour 'me ieou, é tout cé qu'ai és tieou.

32. Foulié pas mén bén sé régala é sé góoudi que toun frairé dé'issi ére mouer é és révieouda, avié péri é és rétrouba.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois de Valence département de la Drôme, par M. Dupré, avocat à Valence. (M. I.)

11. Un hommet aguet dous garçons.

12. Et lou plus jeunet diguet à son père t: Père, bélà met la part de bien che (prononcez à l'Italienne) met revint, et lou père t lour diviset son bien.

13. Et quauqués jours après s'assemblerunt tous et lou garçon plus jeunet partiguet per un païs étrangier, aqui, dissipet son bien in fasant mauvaiso vio.

14. Et quand aguet tout achaba gli aguet uno grando famino din aquau et yelo coumincet à être din lou besoin.

15. Et anet se louyâ vès un hommet d'aquau païs che lou mandét à sa campagno garda lous cayons.

16. Auriot vangu se remplir lou ventret de las restas che migeavant lous cayons et dingu las gli dounâvo.

17. Pamen revenant à si disiot : Quant de valés din la maisou de mon pere an lour saulet de pan ; et mi ici murou de fam

18. Partirai ; anarai vès mon père t et gli dirai : Mon père t ai manquà au ciel et à vous.

19. Sioû pas diguet d'etret apella votret garçon : faset de mi coumet d'un de votrés valés.

20. Adoun vinguet vès son père t, et d'autant loin che son père t lou véguet, n'aguet pitié ; gli sautet au couà et l'embrassoit.

21. Et lou garçon diguet : Mon père t, ai manquà au ciel et à vous, sioû pas dignet detret apella votret garçon.

22. Mais lou peret diguet à sous valés : Vitet, apporta un habit novet et vestisset lou ; boutâ gli uno baguo au det et de souliers aux piés.

23. Aduzet lou veau gras, mattâ lou, lou mingearins et nous regalarins.

24. Parce quet aquau garçon èro mort et é.ressuscita ; èro perdu et s'é trouvà ; et se regalerent.

(*Le reste manque*)

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois de Nyons, département de la Drôme; envoyée par M. Pons, Sous-Préfet de Nyons. (M. I)

11. Un homé avi dous garçouns.

12. Dounté lou pu jiouné digué à soun péré : Moun péré, douna mé lou bén que mé déou véni per ma part; é lur fagué lou partagi dé soun bén.

13. Paou dé jours apré, lou pu jiouiné, enpourtan enb'éou tou cé qu'avi, s'en' ané vouiagia din un païs eilounia, sounté déspensé tou soun bén en deibaouchios.

14. Après qu'agué agu tou counsuma, survengué uno grando famino din aqueou païs d'aqui é fugué talomén destitua dé toute chiaouso;

15. Qué fugué oubligia dé s'atachia à un habitan dé l'éndré, qué lou mandé din sa fermo per ly garda les pouars.

16. Aqui désiravo dé sé pouvér ranpli l'estouma dés cofos qué lés pouars mangiavoun; mé dingu n'in dounavo

17. Anfin estén intra én eou mémé, digué : Quan l'ia pa dé varlés din l'oustaou dé moun péré, qu'an dé pan én abondanço, é ieou mouré dé fan eici.

18. Faou qué mé lévé qu'avé (*sic*) vei moun péré é qué li disé : Moun péré, aï péchia couantro lou ciel é couantro vous.

19. Sieou pas dini avuro d'éssé apela vouaste garçoun; trata mé coum'un dé vouaste varlés.

20. Sé lévé dòn, é vingué veï soun péré; mé quan soun péré, l'apercégué dé luén, fugué touchia dé counpassioun, couriguè l'embrassa é lou beisé.

21. Soun garçoun li digué : Moun péré aï péchia couantro lou ciel é couantro vous, sieou pa dini avuro d'éssé apel; vouasté garçoun.

22. Mé lou péré digué à sés varlés : Adusé li tou dé suito sa prumiéro raoubo, é bouta li la; bouta li un aneou oue dé é dé souliés és pés.

23. Adusez lou védeou gras é tua lou, mangian é fasen grando chiéro.

24. Parcé qué ci moun garçoun qu'éro mouar é ei resucita, éro perdu é ei rétrouva; faguéroun grando festo.

25. Péndén aqueou tén, soun fréré l'ainé, qu'éro és chians, vingué, é lorsqué istén prés dé l'oustaou, intendigué la musico é la danso.

26. Apelé un dei varlés, per saoupré d'eou cé qu'éro aquo.

27. És li digué : Qué vouasté fréré ei vengu, é qué vouasté péré lou veién plén dé vido a fa tua lou védeou gras.

28. Aquesté d'eici n'en fugué tan indinia, qué vouli pa intra din l'oustaou, cé qué oubligié soun péré dé sourté é dé lou pria d'intra enb'eou.

29. Mé respondigué à soun péré : L'ia tan dé tén qué vous servé sén vous aver giamé désoubéï; cépéndén m'avié gi-mé souquomén douna un chiabri per mé régiouï enbé mé amis.

30. É lorsqué un énfan coumo aqueou qu'a mangia tou soun bén énbé dé fénos perdios ei véngu, avés fa tua per eou lou vedeou gras.

31. Soun péré li digné : Moun énfan, per vous sias toujeou enbé ieou, é n'ai rén qué noun siégué vouastré.

32. Mé fouli faïre festo é nous rejioui, parcé qué vouasté fréré qu'éro monar ei ressucita, qu'éro perdu é qu'ei rétrouva.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois du Buis, département de la Drôme, envoyée par M. Pons, Sous-Préfet de Nyons. (M. I.)

11. Un Houmé avi doux enfans.

12. Lou pu jouinè d'ellés digué ou péré : Beylaï mé la pourtioun de vouasté ben qué mé réven; et lou péré partagé sei béns eoumé eou.

13. Qnaouquei jours après, aquesté enfan cadé aguen ramassa touté sei richessos, s'in anè din un païs bien luen, vonnté dissipé tout soun ben en viven coumo un galavar.

14. Quan agué mangea soun patrimoiné, vengué uno grando famino din lou pays vount'éro; et coumencé dé manqua dé tout.

15. Agué alors recours à un des habitans que lou mandé à sa grangeo per ly garda ses pourceaux.

16. Ouri proun vougu se sadoula de l'aglan que mangeavoun les ponars, mé rés n'in dounavo gis.

17. Se songeavo alors : Quan l'ia dé manobros din l'houstau de moun péré qu'an dé pan en aboundancio et ieou mouarré de fam.

18 Me lévarai, anarai vey moun péré et li dirai : Moun péré, aï pécha couan tre lou ciel et couantre vous.

19. Sieou plus digné d'ésse appella vouasté enfan; prenès mé coumme un dé vouastés manobros.

20. Et sé levantané vey soun péré; éro encaro bén luen, quan soun peré lou vézen se sentigué eimougu de coumpassioun et courriguen vés eou se jité à soun couai et l'embrassé.

21. Aqueste cadé li digué : Moun péré, aï pécha couantre lou ciel et couantre vous, sieou plus digné d'ésse appella vouasté enfan.

22. Mé lou péré digué à sei varlés : Adduzés leou la pu bello raoubo, mettei la à moun eufan, passas un anneou à soun dé et dé souliés à ses pés.

23. Anas querré lou védeou gras; tuas lou, mangean lou et fazen bouubanço.

24. Paça qué moun enfan éro mouart et l'avén attrapa; et coumencéroun dé sé régala.

25. Din aqueou tem l'einé éro en campagno, quand vengué et qué s'approuché de l'oustaou, entendigué la musiquo et lés chants.

26. Alor crié un dé sei varlés et li demandé qu'ero aquelo festo.

27. Lou varlé li respondé : Vouasté freré ei vengu et vouasté péré lou vézen dé retour en santa, a fa tua lou védeou gras.

28. L'einé n'en sigué endigna et vouli pa entra, mé lou péré isten sourti se metté à lou préga d'aquo d'aqui. (*sic*).

29. Couman, li digué alors soun enfan, despiei tan dé tem qué voui servé, n'ai jamaï fa que vouastei voulountas, et m'avés pa souquamén beila un chabrin per régala més amis.

30. Et vouasté enfan qu'a mangea tout soun ben eoumé des vaurienes, fai qué reveni à vous et tout dé suito fasés tua lou védeou gras.

31 Lou peré li rispondé : Moun enfan, sis toujou eoumé ieou, tout ce qu'aï es tieou.

32. Mé fouli sé réjoui et faire buano chiéro, de ce qué toun freré qu'éro mouart ei revengu à la vido, et que isten perdu, l'aven attrouba.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois de Ddépartement de la Drôme, donnée par M. Dojat, avocat près la Cour Royale de Paris.

11. Ero ùn homme qu'ovio doux éfons.

12. Lou plus dzuèné dóou doux li dicèt ; Moun péré, bèilè mé cé qué pouo mé révénî doou bién ; et lou péré lou foguè lou portadzé.

13. Pas gron témps oprés, lou plus dzuèné d'óquélous doux éfons, oïon romossa tout cé qu'ovio s'én oné pèr poïs dins ùn éndré qu'éro bién lén et léi dissipè tout soun ovéz én èixés et déibaoutsas.

14. Oprés qu'ognè tout counsuma, survénguè vount éro uno grondo fomino si bién qué coummencé dé sentî lou bésoun.

15. S'én fugué dounc, et sa louïè véz un bouon hobiton doou poïs qué lou mondé dins soun douméné per gordâ lous coïous.

16. Et quon leï fuguè, n'oourio pas mèi démonda qué dé sé forcî lou pitré de las cosîàs qué mindzavoun ; mé déngu n'in dounavó.

17. O lo fin, révénon sur si mèmé, sé dicèt : Qué io dé valèï véz moun péré qu'ont màï de pon qué n'én volóun et lou mé cèi muérou dé fon.

18. Faou qué mé lévé et que m'én ané véz moun péré et qué li disé : Péré, aï pétsa couontró lou ciél et couontró vous.

19. Nén méritou plus d'ètré oppéla votré éfon ; trétè mé coummó ùn doou valèï qu'ové.

20. Sé lévè dounc et s'én vénguè véz soun péré ; éro éncaro trés lén, qué soun péré lou végué ; sas ontraillàs n'en fuguéroun èïmuàs de coumpossioou et couront oou dovont d'ellou, l'orropè dins sous brâs et lou bè sé téndromént.

21. Et soun fils li dicèt : Moun péré, aï pétsa couontró lou ciel et couontro vous ; nén sióou plus digné d'etrè oppéla votré éfon.

22. Lou péré olors dé diré o sous valèï : Odduzè li bién lèou so roouho prumièro et possè li lo, et bouttè li uno bago o lo mon et dé souliérs oou pès.

23. Et toutsè cèi lou vèou gras et tuè-lou, toblén et rédzouïssén nous.

24. Per cé qué moun gorçou qué voqui éro mouort et qu'éi ressuscita, qu'éro pérdu et qué s'éi rétrouva ; et tout doré coummèncè lo féto.

25. Entroco, soun èiné qu'éro óou tsoms révénguè et quon fuguè près d'orrivâs, oóuvè lou soun dóous instruméns et lou bru d'oquelous que donsavoun.

26. Sounè dounc ùn dé sous serviteurs et li démondé cé qu'éró.

27. Ei votré frére qu'ei révéngu, li dicèt lou serviteur, et votré péré o tua lou vèou gras dé cé qué lou révé bién pourtont.

28. En coulero d'oquo, vouguè pas intrâs dins lo mèïsou ; soun péré odounc sourté pér l'én convîâs.

29. Més ellou li dicè pèr répounsó : Vétoqui dédzo tont d'ons qué vous servou séns dzomaï vous oïés désoobéï dins rén dé cé qué m'ovè coummonda, et dzomaï pas mén m'o vè souqué fa codô d'ùn tsobri per mé trétas emb mous omis.

30. Més l'aoutré obaï qu'o piffra tout soun bién embé dé cotorinàs, n'éi pas plus tuéz révéngu qu'ovè sona lou vèou gras pêr éllou.

31. Moun éfon, li foguè lou péré, vous siè toudzous embé mi, et tout cé qu'èï miooué ès o vous.

32. Més folio fas fèto et nous redzouïs, pércé qué votré fréré ero mouort qu'éi ressuscita, qu'ero pérdu et que s'éi retrouva.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en Patois de Gap et villages environnans, dans un rayon de trois lieues, département des Hautes-Alpes; envoyée par M. Farnaud, de Gap, Secrétaire général de la Préfecture.

---

11. Un sartem homme aïe dous garçous.

12. Lou pu jouvé dissec à soun père · Moun père, beila me la portion dou be que me reveu; et lou père fec en chasquen sa part.

13. Et paou de tens aprés, lou cadet quand aguet fachs sa pacoutille se mettec en route, et s'en anec dinc un païs éloigna, ounte mangec tout ce qu'aïe embe les femelles.

14. Et quand aguet tout fricassa, li aguec dinc aqueou païs acqui une grande famine, et coumensec a aver famp.

15. S'en anec et se bettec a mestre vés un des habitants d'acqueou païs, que lou mandec a soun fourest gardas les puercs.

16. Acqui ourié agu envie de remplir soun ventre de tsiailles que les puercs mangeavoun, mes dingu n'in dounavo.

17. Ayant reconneissu la soutise qu'aie fache, dissec : Quan l'y a de varlets din la meisou de moun père que fan soubres de pa, et iou siou eici à murir de famp.

18. M'egararei d'eici onarei veis moun père, et ly direi : Moun père, ai offensa lou ciel et vous.

19. Siou plus digne d'estre appella voueste garçou; trata me coume feria d'un de vouestes doumestiques.

20. Partec vengut veis soun père; ere encare luenc que soun père l'aiant vist, n'aguec pieta et se bettent à courre, se jettec à soun couel et l'embrassec.

21. Et soun garçou li dissec : Moun père, ai pecha couentre lou ciel et couentre vous; siou plus digne d'estre appella voueste garçou.

22 Alor lou père dissec à ses varlets : Aduse ly vite une belle raoube, passa ly le, et bette ly une bague ou de et des souliers es pes.

23. Et aduse un veou gras, tua lou, mangen lou et fasen bouene chiere.

24. Parce que moun garçou que vecqui ere mouert et es ressucitat, ere perdut et es retrouba; et alors coumenceroun à se regalar.

25. Soun garçou l'eine ere ou champ, quant fouguec vengu et que se fouguec approucha de la meisou, entendec la musique et lou brut de la danse.

26. Alors appellec un des varlets, et ly demandec qu'ero tout eco? *(sic)*

27. Acqueou d'éici li dissec : Voueste frère es vengu, et voueste père a fach tuar un veou gras, parce que l'a revist en bouene santa.

28. Lou garçou indigna voulié pas intrar; soun père sourtec et coummensec à lou priar.

29. Mes veou ly respoundec : Vacqui deja lon tens que vous servou, sans que vous ai jamai desoubei, et jamai m'avé dounex un tros de chabri par mangear ambe mes amis.

30. Mes aprés que voueste garçou lou cadet, qu'a mangea tout soun bataclan embe de deivargougnias, es revengu, vite fase tuar por eou un veou gras.

31. Alors lou père ly dissec : Moun garçou, tu sies toujours ambe iou et tout ce que ai t'apparten.

32. Chalie far un festé et se rejouir, parce que toun frère ere mouert et es ressucitat, er e perdu et es rétrouba.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue en patois de St-Maurice, canton du Vallais, envoyée, en 1807, par M. Derville Maleschard, résident de France en Vallais.

11. On n'omo aveive dou meniots,

12. Don le ple dzouveno a det à son père : Mon père, baillé mey le bin que me dey venir por mon drey et é lieu z'a partadgia son bin.

13. Pou de dzor après, le ple dzouveno a importó avoé lui to ciu que l'aveive et s'in n'est t'in n'allé voyadjé in n'un pa-ys éloigna yo el a dépinso to son bin in déboutze.

14. Après que l'a z'u to dépinso, il est veneu unna granta famina dîn cé pa-ys lé é adon el é z'u dèporvu de tote tsouze

15. Que l'à itó oblidgia de s'attatché à on n'abitan du loa que l'a mandó din sa ferma por garda lou cayou.

16. Lé el aret volu povey s'emplar l'estoma dè gorfes que lou cayou mindgiévon, mais nion ne la yin baillève.

17. Enfin, è l'est rintrò in lui mèmo é è l'a det : Guèro li a tey d'ovrey din la meyzou de mon père que l'on du pan en n'abondance, é met ye mo-eyre ice de fam.

18. È fau que ye me lévaye, que y aillo ver mon père é que ye ley diasso : Mon père y ai petchia devant le chel é devant vo ;

19. Ye ne sey pas digno ora d'être appèlò voutrom fi ; tréta mey quemin yon de voutrom valets.

20. È s'est lévó et é venu vers son père ; mais quan l'eyre encor luin, son père l'a apperçu, totchia de compachon é l'a coru l'imbrachè è l'a béja.

21. Son meniot la y a det : Mon père, y ai petchia devant le chel et devant vo ; ye ne sey pas digno ora d'être appèlò voutrom fi.

22. Mais le père a det à sou valets : Apporta ley to de suite sa première roba é la fey bota ; metté ley ona baga u dey é dè solar è pia ;

23. Amènà le vè grà é toà lo ; mindzin é fézin granta tchiéra,

24. Parce que ley cè mon fi qu' etey mor é è l'est rèsuscitò, è l'ètey perdu é è l'est retrovó ; é è l'on fé granta féta.

25. Pindin cé tim lé, l'ainé de sou meniots qu' éteyve u tsam è torno é quan l'é z'u protzo de la meyzou, è l'a intindu de la musica e qu'on dansiéve ;

26. È l'a appèlò yon des domestiques por savey de lui ciu que cinteyve.

27. È l'ey, ley y ate det, que voutrom frère è tornó é que voutrom père le vèyin plin de via a fé toà le vè gra.

28. Cetice in n'a itó tan indignà qué ne voleyve pa intra din la meyzou, cin que l'a oblidgia son père de sorti é de le preyié d'intra avoé lui ;

29. Mais è l'a répondu à son père : È l'a ya gran tin que ye vo servo sin vo z'avey jamais désobei, magró ciu vo ne m'ey jamais pié dèno on tsevri por me redzo-ir avoé mon z'ami.

30. É quand on garçon quemin cèlè qu'a mindgià to son bin avoé dés féné perduve é veneu, vo z'è fè toa por lui le vè grà.

31. Son pére la ya det : Mon fils, por vo vo z'ête todzor avoé mey é ye n'ai rin que ne sey voutro ;

32. Mais è faliey fère fèta parce que voutrom frère qu' èteyve mor e resuscitó, qu' èteyve perdu é retrovó.

Imitation de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois de Delemont canton de Berne, envoyée en 1807, par M. Holtz, Sous-Préfet de Delemont.

---

11. In hanme avait doux fés.

12. Le pus djeuene des doux prayét son pére de yi bayie lè pait qu'èl pouar prétendre en son héritaige ;

13. È se retiret fueu d'aivô lu ; èl allet dain in pays éloingnie, voù el dépensét tot son bin en vétizaint aivô des fannes de métschainne vie.

14. Ainne grosse faimainne surveniét dain li scheûte, èl en feut sche tormenté qu'èl ne poïét pus y resischté.

15. El se botét en service tschie in des habitaints de ci payis, que l'enviét dain ainne majon de campaigne po yi vardé lés poës.

16. Sè misére dain ste trischte occupation était sche grosse que da mainma qu'èl souhaitait bin foë de maingie de ço que les poës maingînt, po tot ço li niun ne yen bayaît.

17. Èl rentrét en le fin en lu-mainme, èl diét dain le dépé de se voi dain in tâle etat : Ah! cobin d'ovries aint mitenaint di pain taint qu'èls velant dain lè majon de mon pére è moi i mue ci-devaint de faim!

20. Tot en diaint çola èl tütét le yue, voù èl était sche misérable po allî trovê son pére è yi confessè lè fâte qu'èl avait-fait. El etait enco bin loin, tiaint son pére le voyét veni ; èl en eut sche pidie qu'èl rittét en sé rencontre è ell' embraisset, sain aivoè honte de le recognâtre po son fés ; lè gese qu'èl aivait de le revoi yi faisét rebiê (oublier) le tschaigrin qu'èl y aivait fait en se séparaint de lu.

21. Ci geüene haume que sentait pus foë que gemais le mâ qu' èl aivait fait de tütie in sche bon pére y i diét aivô bécop de remoes : I aie manquê, mon pére, vis à vis de vos è vis à vis di cie, i ne meritè pus d'être aipelé vote fés.

22. Mains ci pére compatischaint voïé à contrére le rétabli dain les droits de son fés, dont èl se recogneschait sch' indigne ; èl comaindét donc ses valats de y' aiporté ses premies haibits è ço qu'èl aivait atrefois de pus bé.

23. Èl ordonét aiprés qu'en tueush le vée grais è èl faisét in banquet aivô taint de regeoïéchainee,

25. Que son fés le pus véye mainme

28. En veniét graingne, (faché)

30. È y en faisét quéques repeunges ;

31. Mains son pére yi reponjé :

32. Qu'èl était bin geute qu'èl motreusch de lè geoë, tiaint son fés qu' était moë était ressiscité.

Imitation de la Parabole de l'Enfant Prodigue en patois de Bienne, canton de Berne, envoyée par M. Holtz, Sous-Préfet de Delemont.

11. Ain home aive do fils.

12. Le pieu geouveunne dés do préya son père de gli baillie la part qu'él povait prétèder à s'n hertage.

13. Et s'étant retira de près de gliou, él alla dai on pahis liai, ivoé él dépeinça jó tson bein avoé dès fénnés débautschies.

14. Ainne grosse famenne étant arriva, él ai fou se acciabia;

15. Que ne poyant pieu résista, él alla à maîtretschie on dés habitants de stou pahis lei que l'eiveya dai ainne maujon de campagne, por voarda lés pors.

16. Sa misére dai stou misérabie état iére se grosse, que quand bein él souhaitaive avoé passion de mégie de cè quelés pors mégievant, nion portant toparé ne gli ai baillive.

17. Etant à la fein rètra à gliou méme, él deza dai on prévond ressètimai de s'n état : Hélas! combein de mercenaires an anondrey (maintenant) du pan abondament dai l'ôto de mon père, et me i miere de fam!

20. Et dai stou movemèt violent, él quitta l'èdrei ivoé él iera se miserabie, por alla trova son père et gli confessa la faute qu'él aive faîte ; quand él iére encoré bein liai, son père l'aperçou, et étant totschie de compassion, él corrout à gliou et l'èbrassa, ne rougissant rai de le requegniotre por son fils et étofant pai la geouye qu'el aive de le posseda le ressètimèt de l'ingeure qu'él gli aive faite à se séparant de gliou.

21. Stou geouveunne home saitant adonc pieu vivemèt que geama le maux qu'él aive fait a quittant on se bon pére, gli déza avoé ainne prévonde douleur : I ai pétschie, mon père, contre le cil et contre vos; i ne si pieu digné d'étre apellà voutre fils.

22. Ma stou père tscharitaibie, velant à l'aicontre, le rétabiy dai la condition de fils, dont él se requegniossaive se indigne, que maida à sés valéts de gli aporta sés premies haillons et ornemais.

23. El ordenna qu'on touisse le vé gras et fit on festin avoé tant de geouye

28. Que son pieu vielle fils méme s'ai corossa.

29. Et gli fit quoques reproatsches.

30. Ma son père gli ravisa.

32. Qu'il i ere bein geouste qu'él témoignisse de la geouye, puisque son fils iere mort, iere ressouscita.

Imitation de la Parabole de l'Enfant Prodigue en patois de la Montagne de Diesse, canton de Berne, envoyée en 1807 par M. Holtz, Sous-Préfet de Delemont.

---

11. Enn home avie do bouebes.

12. Le pieu tsgeuvène dé do préya son pére de gli baillie son drait de bai qu'él poyieve prétendre de sen' hirtatsge.

13. Et él se retira de ver gli et alla dai on pays églaisie ivoé el dépessa tot son bai en véquéçant avoé dés fennés debeutschées.

14. Enne grosse famine survegna, él en feut bai attaqua qu'él ne poyieve pieu résista.

15. Él se metta y servisé d'on dés habitants de cetit pays laî que l'envia dei enn hôto de campagne por gli voirda lès pors.

16. Sa misére ire se grosse qu'èl sohaitavo à la passion de metsgie de cen que lés pors metsgievan, ma nion ne gli en baillive.

17. A la fai èl rentra à gli même, él déza dai enn émayement de sen' état: Hé combai d'ovries de mon père qu'an di pan pru dai sén' hôto et me qui nouere de fam!

18. Et dai cetit movement terribye él quitta l'endrait ivoé él ire se miserabye por alla trova son pére.

19. Et gli confessa la faute qu'él aive fait, et qmand él ire encoré ba gliai.

20. Soun père l'entreveya et él feut totschié de compassion, él corra à gli, le rembrassa sai qu'él isse vergogne de le requegnoire por son boueb et él étofave por la tsjoye qu'él aive de le posseda le ressentiment de l'entsjure qu'él gli aive fait en se séparant de gli.

21. Le tsgeuvène home setive adonc pieu vivement que geamas le maux qu'el aive fait a quittant on se bon père, gli déja avoé enne prevonde doleur: I ai pétschie, mon pére, contre le ciel et contre vos, i ne sie pieu digne d'etre apalla vouete boueb.

22. Ma ceti pére tscharitabye voeillant y contraire le rétabli dai la condition de boueb, dont él se requegnocieve indigne, quemanda à ses garçons de gli aporta ses prcmiers haillons et sés vielles ornements.

23. Él ordonna après qu'on tivouât le vé gras et fét on repas avoé tant de retsjouissance.

28. Que son boueb le pieu vielle s'en fatscha.

29. Et gli en fé des reprieges.

30. Ma son pére gli ravisa.

32. Qu'él ire bai tsjuste qu'él mentrisse de la tsjoye puis que sou boueb qu'ire mort ire ressuscita.

Imitation de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois de Courtelary, canton de Berne, envoyée en 1807 par M. Holtz, Sous-Préfet de Delemont.

---

11. In home ayant doux fés,

12. Le pieu geovenne dés doux praïa son pére de li baillie la pert qu'al poïait prétodre à son hartaige ;

13. Et s'étant retirie de devar liu aï alla dai in païs bin lien youest al consuma tot son bin en vivant avo des fonnes débautschies.

13. Enne grosse famine étant après survenue, aï o fot se pressai que ne poïant pieu y résistai,

15. Al s'attacha u sarvice d'in dés habitants de su pays là que l'éviesa dai enne maison de campagne por y voirdai les pors.

16. Sa misère dai cette occupation déploraibie éra se grosse, qu'incore qu'al souhaitisse avo passion de mégie ço que les pors mégint, niin todemènée ne li o baillive.

17. Etant o la fin rotrai o liu méme, al diésa dai in profond ressentimét de sen' état : Hélas ! combin d'ovrés qu'an mitenant du pan avo abondance dai la maison de mon pére, et môi muiure ci de fan.

20. Et dai su mouvemét violént al quitta le luc, youest al ére se miséraibie por allai trovai son pére et li confessai la faute qu'al avait fait. Come al ére incore bin lién son pére le vô et étant totschie de compassion, al foua var liu et l'abrassa, ne rougissant pai de le requeniostre por son fés ; et étofant par le geoïe de le possedai le ressentimét de l'ingeeure qu'al li avait fait à se séparant de liu.

21. Su geovenne home sotant adonc pieu vivemo que geamais le maux qu'al avait fait o quittant in se bon pére, li diesa avo enne profonde douleur : I ai pétschie mon pére coutre le ciel et contre vos; i ne si pieu digne d'étre apallai vote fés.

22. Mais su pére charitaibie voliant u contraire le reboitai dai la condition de fés d'youest al se requeniossait indigne, quemanda o ses garçons de li aportai ses premies haillons et les véilles ornemés.

23. Al ordena apré qu'on tuisse le vé grés et al fot in festin avo tant de regeoïéssance

28. Que son fés le viélle méme se corsa

29. Et li o fot quéques repeurges.

31 Mais son pére li réponda

32. Qu'al ére bin geeute qu'al témoignisse du geoïe, puisque son fés qu'ére mort ére ressuscitai.

Imitation de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois de Moutier-Granval, canton de Berne, envoyée, en 1807, par M. Holtz, Sous-Préfet de Delemont.

---

11. In home avait doux fés.

12. Lo pus geüene des doux prayoit son pâre dy bayie sa pourtion de son hartage.

13. A l'ayant quittâ al s'on ollet dans in pays bin eloingnie, voù al dépodet tot son bïn avô des fonnes de movaje vie.

14. Mans come al survegnait enne grosse famenne ne pouyant pus subsischtâ ne resischtâ o sa misere.

15. Al s'agaget y sarvice d'in des habitants de stu payis que l'oviait dans enne ratscherie pou voirdâ ses poas.

16. Dans ste trischte situation sa misere deveniet sche grosse que mauxgrâ qu'al eut désirie de mangie ço que les poas mangînt, niun n'y o baïait.

17. Etant rotrâ o lu même al dijèt, o sotant tot ço qu'al y avâit de trischte dans son état : Mon due combin n'y at-al point d'ovrés dans la majon de mon pâre qu'ant di pan en abondance a moi mue de fam!

20. Dans ste trischte situation al proguet lo partî de quittâ lo yue voù al' était sche molayeroux pou allâ trovâ son pâre a confessâ sa faute al' était encou bïn lin que son pâre lo voyait, al yo fasait pidie, al y ollait y devant a al obrassait: a n'avait point vouargougne de lo recougnotre pou son ofant; la geo qu'al avait de lo revoi, attofet lo tschagrin qu'al avait ayu de lo voi s'on ollâ.

21 Stu geüene home sotait pus que geamâ combïn al avait maux fât de quittâ in sche bon pâre ; al yi dijèt lo cœur pïen de trischtasse a de repotance : Mon pâre, i â petschi contre lo cie a contre vos, i ne meritè pus d'étre nommâ vote ofant.

22. Son pare pien de tscharitâ voyait bin lo rétabli dans tots lés draits d'in ofant, mauxgrâ qu'al avouét lu-même qu'al n'o n'était pus digne, al comandait o ses volats d'y apourtâ ses premiers hayons (vétemens) a ço qu'el avait de pus bé.

23. Al comandait asche bin de tuâ in gras vé a de fare in grou banquat.

28. Son pus veye frâre était bin maugraciou quand al voyait tottes ces réjeouyéchances.

31. Ma son pâre yi réponjèt.

32. Qu'al était bin geute de se regeoir vu que son fés qu'al croyait moe était ressuscitâ.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en langage Génevois des environs de la ville, canton de Genêve, donnée par M. Pictet, de Genêve.

11. On omo avai dou garçons.

12. Le pé djouânne dezai à son pâre : Bailli mé cen que dai me revegni de voutron bein; é le pâre leu fesé le partage de son bein.

13. Kaque zeur apré, le pé djouânna ramassa to çan k'al avai, pouê moda dien on pay bein luian, yô y dissipa to son bein avouai dé fenne.

14. Pouê kan al û to çanfara, y reigné ouna grossa famena dian le pay, é liui n'avai pé ran.

15. De sourte qu'y se bouta au service chi on ôme du pay, che le fé moda dian sa campagne, pe garda lou pouer.

16. Al are bein volu mezi lou caroze qu'on baillive e pouer, mâ nion ne liui en baillive.

17. A la fin y se bouta a pinsa é se desive à liui même : Guére y a t-ai de valets à gaze chi mon pâre k'on mé de pan k'i n'en ônt faute? é mé, de vez crêva de fan!

18. De man vai moda; d'irai trova mou pâre é de liui derai : Mou pâre, d'é fé faute contre le bon Dieu é contre vô.

19. De ne sai plié digne qu'on m'apelle voutron fi; fassi avouai me, to queman vo fassi avouai yon de voutron valets.

20. Y moda don, é vegné vé son pâre, che le vesai vegni de liun, se bouta à pliora, li corì dessu, pouai le baisa.

21. E son fi liui desé : Pâre, d'é fé faute contre le bon Dieu é contre vo. De ne sé plié digne qu'on m'appelle voutron fi.

22. Pouai son pâre desive à son valets : Apporta la plié balla roba é bouta la liui, bouta liui ouna baga û dai, pouai bailli liui dé cholars.

23. Ameina icé le vé gra é tua lò; mezein é fazin bombance.

24. Vaicia mon fi k'étai mour, al é ressuscita, al étai perdu, al é retrova. Y se boutaron don à se rejuï.

25. Ma le pé grand de fi, k'etai pé lou chan, revegnie; pouai kan y fu vè la maison, al entendi qu'on santâve é qu'on dañsîve.

26. Al appella tô de suite on de sou vâlets, é lui desai k'etai ki avai.

27. Voutron frare é revegniu, lui desirnnt-ý, é voutron pâre, qui l'a vu revegni an bouna santa, al a fe thua le vé gra.

28. Y sé bouta en colère é ne volai pas entra; son pâre vint de feur pé l'an pria.

29. Ma y desé à son pâre : Y a ben dez ans que dé vos serve san zamai avai contrevegniu à voutres oudzes, é vo ne m'y point baillie de cabrit pé me rejuï avouai mous amis.

30. Ma voutron fi, k'a mezia son bein avouai dé coquines, n'a pas pe toa arriva ché vos ! fai thua le vé gra pé liui.

31. Mon fi, dezai le pâre, vos êtes tozzo avouai me, é to san que d'é e à vo.

32. Ma y fallai bein fare ounna faita é se réjuï, pé voutron frare che vaiquia; al étai mour al é ressuscita, al étai pardu al é retrova.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois Broyard, (comme on le parle du côté d'Estavayer-le-Lac), à l'extrémité du pays de Broie, sur la rive orientale du Lac de Neuchâtel.

11. On omou l'avei dou valè.
12. Le plie dzouvenou dei d où l'a de on dzo a son pére : Sègno ! balilde mè mon drei dau bin, que mè pau pèrveni, Le pére l'a partadzi le bin.
13. Stice vitou l'a a to ramassâ san que l'ètei schon, è l'è zelâ dato liin frou dau païs, yô la to dispèrsâ in fasan la dèboûtze.
14. Quan l'a zu to galufrâ, l'è vegnei ona granta famena dan ci païs, è li n'a vei p'ona fraisa mé.
15. L'é don zelâ s'acovantâ intzi on retzâ d'alinto que l'a invouyî intzi sè grandzî po gardâ lé puô
16. Inque l'arei prau voliù avei son soû dei pliemirè que lè cayon medzîvon, mâ nion ne l'én balitvè ran.
17. L'è adan que l'a sondzî intre li a san que l'avei zu yu. Co dè garson, s'è-te de, intzi mon sègno, que ye l'on lau soû dè pan; è mè ye creivou cé dè fan!
18. Ne lei sobreri pâ non plie; yé vu me rintornâ lavi, intzi no; ye deri a mon pére : Sègno ! yé pètzî contre le bon Diù è contre vo.
19. Ne su pagni mertan mé, que vo mè diéssè voutren-infan, mètè mè pîre avu voutrè garson!
30. D'abô ye s'è lèvâ, l'è zelâ re contre l'ottô; l'ètei adi bi liin que son pére là dzo yu, è l'a recognu. L'an d'è zu totzî; lei yè corei à son rincontro, lei ya sautâ au coû ê pu l'a imbransî.
21. Le valè d'abô lei ya de, queman l'avei sondzî : Sègno ! yé pètzî contre le bon Diù è contre vo; ne su pâ mé mertap que ve mè diéssè voutron valè.
22. Mâ in plièsse de l'acutâ tanquiau bè; le bon sègno, l'a criâ dè sè dzan, è lau ya de : Cordè querî ona zaqua nauva, è beta la lei, prandè dei tzausson è dei solâ po sè pî, è ona baga po son dei.
23. Nè lambinâdè pâ, è pu du yinque allâde a l'ètablio, amenâdè le vî grâ, è putè tiadè lo; câ l'è vuè que no le voliin medzî, è fére bouna tzîra.
24. Po san que sti valè l'ètei mô è l'è revegnei in via, l'ètei pèrdu, è l'è retrova; queminciron adan a lau trètâ è a lau règâlâ.
25. L'èton adî daveron, quan l'ôtrou dèi valè revin dei tzan. Quan l'è prî dè l'ottô, l'intan dei menètrei, e que tzantâvon.
26. Ye dèmandè frou yon dei garson è lei de : Qu'è dan to ci tapadzo ?
27. L'è voutron frârè qu'è revégnâ; è voutron sègno l'a fâ a tiâ le vî grâ pe l'amo que l'è revegnâ in bouna sandâ.
28. San l'ingrindza bin tan que ne voliâve pâ boutâ le pî au peiliou. Son sègno vin frou au prortsou po cudî le ravesâ è le fére intrâ dè bounè.
29. Stice adan lei ya repondu : Vuetîdè portano, ségn! l'ei ya tan dè-s-an que vo sêrvo sin avei manquâ a yon de voutrè-s-ôdre; è vo, vo néi pa zu le cau dè mè balil pîre (seulement) on yâdzou (une fois) on tschevri pó mè renovalâ avu nè-s-èmi.
30. È l'ôtrou qu'a to bâfrâ avu dei trinnayè n'à pa plietou rèprî, que vo lei fâdè a tiâ le mèliau de noutrè vî.
31. Le bon sègno lei dî adan : Acuta, fe, té t'î adî avu mè, to san que l'è mion, l'è tion.
32. Mâ ne faliei-te pâ sè renovalâ è sè redzoî, aprî que ton frârè qu'ètei mô è ressuscitâ, qu'ètei pèrdu, è l'è retrova!

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois de Montreux, district de Vevey, canton de Vaud, envoyée par M. Baudel, Pasteur à Montreux.

11. On ommo avai dous valets,

12. Dont le derrai deja a son paire : Mon paire, baille-mé la fonda dé bin que me dai venir. Dinse il lô partadja sé bins.

13. Et pou dé dzers aprai, quand le dzouveno valet a sau tôt amassa, il s'en alla défro en on payes eloigni, et inke il medja son bin en viven avallé prodigalita.

14. Aprai que lia sou to dispensa, onna granta famena survegna en s'ai pays inque et il kemincia à sé trova den la poureta.

15. Adan il s'en alla et servecha ion dis'habiten de ci pays inke, que l'envouia sur sé bins por vouerda lé pouers.

16. Et il deaiderave dé se rassasia di gouaffes que lé pouers medzivant, mi gnon ne lai en baillive.

17. Il revegna portant en li mimo et deja : vouero dé dzens que l'ai ia y saleros de mon paire que lian de pan zbondemmen, et me mouairo dé fam!

18. Il mé lévri, et m'én andri vers mon paire et lai deri : Mon paire, lié pétzi contre le bon dieu et devan te.

19. Et il ne su pas digno qu'on mé nommai ton valé ; fa-mé kemen à ion dé tés auvrai!

20. Dinse dan il se leva et vegna vers son paire et kemen liir oncora on bon tro, son paire le ve et l'ai en fe mô, et corecha, s'acouilla contre son con et le béja.

21. Mâ le vale l'ai deja : Mon paire, lié pétzi contre le bon dieu et dévan te, il ne su pas digno qu'on m'appelai ton valé.

22. Mâ le paire deja à sé'servetaux : Apporta mé la plie balla roba et l'en reveti, et bailli lai onna bagua ou dai a di solâs i pis.

23. Et amena me le vai gras et le tia ; medzen et fen bouna tzira.

24. Parce que mon valé que vaitinque ire moua et il lié retorna en vie ; il ire perdu mâ il lié retrova. Et ils kemenciran à fére bouna tzira.

25. Ma son valé aina ire y tzamps et kemetz il revagnai et que li approtzive de la maison il entendia la musiqua et le danses.

26. Et il cria on di servetaux et l'ai demanda scen que cire.

27. Stice l'ai deja : ton frare é venu et ton paire a tia le vai gras parce que l'a recauvra en bouna santé.

28. Mâ il s'é bouta en colére et ne vouilla pas entra ; son paire portant sailli et le préïve d'entra.

29 Mâ il repondia et deja a son paire vaitze, il l'ai a tant d'annaes que té serveço et il ne djetmé transgressa ton kemendémen et te ne m'as djetmé bailli on tzevri por fére bouna tzira avoue mé amis.

30. Mâ quand ton valé que vaitinque que lia medzi tô so bin avoue de faines débordaïes, e venu, te l'ai as tia le vai gras.

31. Et le paire l'ai deja : Mon enfent t'ai to dauton avoué me et to cen que lie é à té.

32. Mâ il faillai fére bouna tzira et se radzoïr parce que ton frare que vaitinque ire moua et il lié retorna en vie, il l'iire perdu et il sé retrova.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois Roman de Gruyères, canton de Fribourg.

11. On ommo li' u dou fe.

12. Le plie dzoûeno d'intre lau, deje on dzoi a schon pâre : Schèna! baliîdè mè la pâ dè bin que pau mè rèvigni. Le schèna partadza et lei balia schon drei.

13. Schtische ne fe pâ grantin po rèvoudre tot insshimblio et modâ (partir). Sch' in d'alla don rîdo liin din on païètrandjî ; yô li' aculie tré to schon bin in fajin le dèbrefâ.

14. Quan li' u to frecaschî, vigne din schî païouna puschinta famena; li n'avei révèrtansshe me (la moinde chose plus). Quiè fére?

15. Li' alla soh' acovintâ vè on routzèri dè pèrinque (un richard de par là) que l'invouya vè shé grandjî po vuèrdâ lè puê.

16. Mâ quemin li' îrè nourrei! li arei bin volu avei schon schoû di pliemischè que schè cayon medjîvan, mâ gnon ne li' in baliîvè.

17. Adon rintra in li mimo, et mouja on boccon au tin paschâ: Vuéro dè dyèrsshon, schè deje sshe, din la méjon dè mon schèna que medzon le pan a rèmolie moi (à regorge museau), et mè schei creivo dè fam!

18. Ne lei schaubro pâ pagni, vu pelâ; m'in vé mè lévâ et mè rintornâ intsche no; deri a mon pâre : Schèna! li' é pètschî contre Diû et contre vo.

19. Ne schu pâ me digno d'isshre vueitî po vousshr' n-infan; betadè me rin quiè à parei dè l'on dè vousshrè dyèrsshon!

20. Dau coû schè lèva, moda, et rèvigne contre la méjon dè schon pâre. Li' îrè oncora adî rido liién, que schon pâre le ve dza et le recognu; li' in fu totschî, lei corre à schon rincontro, lei schauta au coû et le béja.

21. Le fe ne fôta pâ dè lei d'ro schin que li' avei incotschî. Schèna! li' é pètschî contre le hhî et contre vo, ne merto pâ mé d'isshre nonnâ vousshron buébo.

22. Mâ le bon schèna, schin vuéro l'acutâ, quirra schè schèrvetau et lau deje : Vuschto, dèpatschî vo, cordè tschèrtschî ouna roba nauva, betâdè la lei; prindè di piin et di bottè po schè pi et ouna baga po schon dei.

23. Du inque allâdé à l'èffhrâblio, prindè le vi grâ et tiâdè lo; li' e vuè que no le medzerin, et que no farin bouna tschîra.

24. Po schinque schi vuèsshon li' îrè moi et li' è rè in ya, li' îrè pèrdu et li' è rètrova. Et to drei queminhhîran a fére bènischon.

25. Intretan, l'ainâ di fe li' îrè pè lè tzan; quan rèvigne et que fu prî de la méjon, liodze la toîscha, la bâscha et qu'on tzantâvè, fu marèbaï.

26. Demanda fro l'on di dyèrsshon et l'intrèva que li' îrè to schin.

27. Le dyèrsshon lei deje : Li' è vousshron frâre que li' è rè prî et po schin que li' è rèvegnu in dzouyo et in schindâ, vousshron schèna li' a fei tiâ le vi grâ.

28. Schtische queminhha a fére la potta e ne voliâvé pâ intrâ; schon schèna schaliè au puértzo, lei se intindre que n'îré pâ le momin dè bognî et le preiya d'intrâ de bouna grasshe.

29. Mâ rèponde a schon schèna : Veidè vo portan! li' a tan dé-j-an que vo schèrvescho et dè mon mî, n'è djémé fauriâ on schaulo dé vousshrè quemandemin, et vo djémé vo ne mei coî on besshornâ po le medjî et mè rèdzoï avuei mè-j-émi.

30. Mâ pâ pesshoû qu'iè vousshr'n-ôtro se li' è révugnu, vousshrom dèbrefâ, que li' a medjî to schon bin avuei di grelôte, vo léi fédè majalâ le vi grâ.

31. Mâ se, lei deje le bon vîlio, n'î-ssho pâ on bènei? Tè, te schaubrè totèvi avuei mè et to schin que li' è mio, li' è tio.

32. Mâ, tèmuin dè té, on ne puei pâ dê minquiè dè schè rèdzoï, dâ que ton frâre que li' îrè moi li' è rèschuschitâ, que li' îrè perdu et li è retrova.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en dialecte de la Haute-Engadine, canton des Grisons.

11. Un hom havaiva duos filgs.

12. Et il juven d'els dschet al bap: Bap! dom' la part della facolted ch'im po tucher. Et el divided ad els le facolted.

13. Pochs dis zieva haviand il filg juven accolt tuot insemel, giet in pajais dalönsch, e disfet lò tuot il sieu, vivand sohlaschedamang.

14. Ma haviand et trasató il tuot, rivet üna granda fam in quel pajais, et el comanzet a sufrir maungel.

15. Giet dimena a s'iffiner tier ün contadin da quella contreda, il quel il tramatet sün sia campagna a parchirar ils pôres.

16. El bramaiva d'implir sieu vainter con pastrülg, chials porcs maglaiven, ma üngün nu 'l daiva.

17. Giand dimenna, in sé dschet: Taunts mercenaris in chesa de mieu bap haun paun in abondanza, ma eau peresch d'fam.

18. Eau volg partir et ir tiers mieus bap, e dscharó: Bap! eau he pchió conter il cel et avaunt te.

19. Ne sum pü deng d'esser nomnó tieu filg; trattam sco ün da tieus mercenaris!

20. El partit et gnit tiers sieus bap: siand aunchia dalonsch il vezet sieu bap, as compassionand, currit el al brancler et bütscher.

21. Co dschet il filg ad el: Bap! eau he pchió conter il cel et avaunt te; ne sum pü deng d'esser nomnó tieu filg.

22. Ma il bap dschet a sieus famalgs: Aporté il pü bel vestimaint, et vestü'l et de'l ün ané in sieu maun et scharpas in sieus peis?

23. Mné tiers ün vdé ingraschó, mazze'l e stain legers.

24. Perche quist mieu filg eira mort ed ais returnó in vitta, el eira pers ed ais rechiattó. Usche comanzetten els a ster legers.

25. Ma ilg filg seniur eira à la campagna. Retornand vicin à la chesa, udit el il chaunt et l'allegria.

26. E clamand ün dels famalgs s'informet el, che que saia?

27. Tel respondet ad el: Tieu frer ais returnó e tieu bap ho mazzo ün vdé in graschó, perche el l'ho arfschieu darchio saun.

28. Ma el s'adiret e nun vulaiv intrer. Ma il bap giet our (alla dehors) et l'exhortet.

29. Ma el respondet dschand al bap: Vhé! taunt anns at serveau, e mé nun he transgredieu tieu command et a mi nun hest me dó un buoch, per ster leger cum mieus amis.

30. Ma siand returnó quist tieu filg, chi consümet tia facolted con pitannas, schi l'hest mazzó il vdé ingraschó.

31. Ma il bap dschet: Filg! tü est saimper con mé, et tuot que chean posseds ais tieu.

32. As convain da s'allegrer e da festager, siand chia quist tieu frer eira mort ed ais returnô in vitta, eira pers ed ais rechiattó.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en dialecte de la Basse-Engadine, canton des Grisons.

11. Un tschert ômm veva duus filgs.

12. Et il juven da els dscheva al bap : Bap, da a mei la portiun della substanza qua la a mei tocca ; et el ha part ad els la substanza.

13. Et davó brichia bleers dits ha il juven raspà insembel tot, et eis chiamina ün ün pajais dalônsch et tschâ hal disfat sea substanza vivond lischiergins.

14. Et davó chia el ha consuma tot, eis vengni gronda fom in less pajais, et el ha cumeinza a indürar.

15. Et eis i et s'hatachia ad ün vaschin da lessa regiun, et el il tramettét in sea vilascha, chia el parchüra ils porchs.

16. Et giavüschéva da umplir il veinter dels mailgiaduoirs quals ils porchs magliévan, et ingün ils déva ad el.

17. Mo in sei returnà hal dit : Quants lavureints in chiasa da mees bap han pang in abundanza et é sto qua perir d'fom.

18. Et vô star sü et ir pro mees bap et dir ad'el : Pap, é nha pechia in tschoel et avant tei.

19. E nu sun deng da gnir nommà tees filg ; fa mei scò ün da tees lavureints !

20. Et alvond, sü eis el vengni pro sees bap ; ma cura el éra amò dalônsch, schi il vezet el sees bap et musainta da comiseratiun hé el curri incunter ad el l'ha imbratschà et büstcha el.

21. Et ilg filg dschet ad el : Bap, e nhà fat puchia in tschoel et avant tei ; gia nu sun deng da gnir nomma tees filg.

22. Ma il bap ha dit a sees servients : Dalunga porteinang il prüm büschemaint, trateint el ; dat ün anné in sees mang et schiarpas in sees pees.

23. Et manai pro ün vadee ingraschà, chia no ins possent alegrar et mangiar.

24. Perchia quest mees filg éra mort et eis revivü ; era peri et eis chiata ; et els han cumeinza il past d'algrezia.

25. Intant era sees senior filg sün chianpongia et cur el tourneva, e s'aprosimeva alla chiasa, hal dudi il sunaders et saglir.

26. Et clomét ün d'ils servieints, et dumondét, chia quai sea ?

27. Et less ha dit ad el : Tees frèr eis vengnì et tees bap ha mazzà ün vadee ingrascha, perquei chia el il ha ritschavü sang.

28. Mo quai ha 'l tut sü zont gréf, et nuleva ir eint ; intant eis sees bap i ora et ha cumeinza a roar el.

29. Mo el respondet a sees bap : Guarda ! tants onns serv é a tei et mah nah é tees cumond surpasà et ma hàs tü dat a mei ün bocc, chia ' m possa alegrar et mangiar cun mées amis.

30. Ma davo chia quest tees filg, quel chi ha trus sea substanza cun piangas, eis vengi, has mazza ad el ün vadee ingraschà.

31. Mo il bap ha dit ad el : Filg, tu eis adüna cun mei, et tot il mio eis il tiò.

32. Mo mangiar e s'alegrar convengiva, perchia quest tees frar éra mort et eis revivü, el éra perì et eis chiatà.

NOMENCLATURE

des métiers et professions exercés à Paris au commencement du quatorzième siècle,

PAR H. E. DE LA TYNNA.

—

En 1313, le jour de la Pentecôte, Philippe-le-Bel fit armer chevaliers ses trois fils, Louis, âgé de 22 ou 24 ans, Philippe, âgé de 19 ans, Charles, âgé de 18 ans, et qui tous trois régnèrent successivement sous les noms de Louis-le-Hutin, Philippe-le-Long et Charles-le-Bel. Cette cérémonie brillante fut célébrée à Paris: Edouard II, roi d'Angleterre, y assista avec son épouse Isabelle, fille de Philippe-le-Bel, et elle eut pour témoins presque toute la noblesse de France et d'Angleterre. Les détails en ont été conservés dans la *Chronique métrique de Philippe-le-Bel*, par Godefroy de Paris, où ils occupent 450 vers. (MS. de la Bibliothèque du Roi, n° 6812.)

Pour subvenir aux frais de ces fêtes, Philippe-le-Bel leva une taille extraordinaire, et le montant de cette *ayde* fut fixé, pour Paris, à dix mille livres parisis (1). Cette somme représente de nos jours, se-

(1) Voyez la note à la fin de la Nomenclature.

lon M. Buchon, 1,102,000 francs, en évaluant le marc d'argent à 55 fr. 10 cent.

On conserve à la Bibliothèque du Roi un manuscrit grand in-folio sur vélin, suppl. 1783[2] de 50 feuillets à deux colonnes, qui est le registre original de l'assiette de la perception de cette taille pour Paris. On y trouve paroisse par paroisse (1), et rue par rue les noms et professions des individus qui ont été sujets à la taxe, avec le montant de la taxe pour chacun. Ce manuscrit commence ainsi :

Cest le livre de la taille des dis mile livres deus au Roy nostre Sires, pour la chevalerie le Roy de Navarre, son ainz-ne fils, assise en la meson Estienne Barbete, en Greve, l'an de grace mil trois cenz et troize.

On remarque que les diverses professions furent représentées dans l'assiette de cette taille, car elle fut assise par

3 bourgeois, Jehan Barbete, Jacques Bourdon, Nicolas Arrode (2).
2 orfevre, Jehan le Queu.
1 changeeur, Jehan Maillart.
1 tesserrant, Jehan de Montereuil.
1 drapier, Symon de Saint-Benoit.

---

(1) Il y avait à cette époque 33 paroisses, 12 dans la Cité, 14 sur la rive droite de la Seine, et 7 outre le petit pont, sur la rive gauche.

(2) *Barbete.* Étienne Barbete était prévôt des marchands en 1298. Cette famille avait donné son nom à la belle maison *Barbette*, pillée en 1306, lors de la sédition qui éclata à Paris, à

1 mercier, Symon de Chatou.
1 pelletier, Guille de Trie.
1 courraier, Robert de Linays.
1 sellier, Guille Franque'n.
1 poissonnier de mer, Vincent.
1 vinetier, Thomas de Noisy.
1 talmelier, Evroin Ligier.
1 espicier, Gerart Godefroy.
1 bouchier, Symon Tybert.

La nomenclature suivante est le résultat d'un examen consciencieux du livre de la taille: elle fait connaître les professions exercées au quatorzième siècle, et elle peut trouver de nombreuses et utiles applications, soit pour l'histoire générale, soit pour l'histoire particulière des arts et métiers, soit enfin pour l'étude des étymologies de notre langue.

Il existe aussi à la Bibliothèque du Roi un *manuscrit* du même temps sur les métiers de Paris, suppl. 108, rédigé par Estienne Boiliaue, garde de

---

cause de la réduction des monnaies. Il existe encore aujourd'hui une rue Barbette.

Bourdon. La rue des Bourdonnais s'appelait au 13e siècle Adam Bourdon et Guillaume Bourdon. Sur la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, Guillaume Bourdon, r. Thiebaut aus dez, est imposé à xv livres.

Arrode. Cette famille était riche dès saint Louis : Nicolas Arrode était prévôt des marchands en 1217 et Jean Arrode en 1289. Il a existé une ruelle Richard Arrode, aboutissant à la rue des Arcis, et une rue Nicolas Arrode, près de l'église Saint-Eustache. (Voyez le *Dictionnaire Etymologique et Historique des Rues de Paris*, par J. de La Tynna.)

la prevosté de Paris. J'ai comparé les métiers qui y sont mentionnés avec cette nomenclature, et j'ai donné § II et comme supplément les métiers dénommés dans Boileau qui ne sont pas reproduits dans le livre de la taille.

Comme les tailles étaient généralement du dixième du revenu déclaré, on pourrait en induire que le revenu de Paris était, en 1313, de 100,000 livres ou 11,020,000 francs d'aujourd'hui, mais beaucoup de classes n'étaient point *taillables*, et Beaumanoir (*Coutumes de Beauvoisin*, c. 50) les fait connaître en ces termes :

« Excepter chils qui ne sont pas de la quemune; » ou gentix-hommes liquel ne s'entremettent de mar- » cheandir, ainchois se chevissent de leur heritage que » ils tiennent en franc fief de leur seigneur; ou clers- » qui ne marcheandent pas, ainchois se chevissent des » francs fiefs que ils ont de leur patrimoigne ou de » benefices que ils ont en sainte eglise; ou chil qui » sont au service le Roy, car li service, en tant comme » ils sont, les franchist a que il ne paient ne toulte » ne taille. »

Il faudrait donc pour évaluer ce revenu et obtenir ce résultat statistique d'un haut intérêt, pouvoir y ajouter les gentilshommes, les ecclésiastiques, les militaires, l'université, etc., classes privilégiées alors et possédant la majeure partie des richesses de l'état.

§ I.

NOMENCLATURE DES MÉTIERS ET PROFESSIONS CITÉS DANS LE LIVRE DE LA TAILLE.

A

Affineeur, affineur.

Affineeur d'argent, affineur d'argent.

Aguillier, aguillière, fab. d'aiguilles.

Aide au four. On lit sur le rôle de la paroisse Saint-Leu-et-Saint-Gilles: *Guillaume Daniel, aide au four, Darnestal*; ce qui indique l'existence d'un four banal dans les environs de la rue Grenetat.

Ailliere, marchande d'ail.

Ainillier, fab. d'anneaux ou peut-être de potences en bois pour les infirmes dites anilles?

Alumineur, marchand d'alun.

Archaiier, fab. de fil d'archal. Voyez *batteur d'archal, bouclier, boutonnier, fondeur, trefilier, paternotrier.*

Archier, fab. d'arcs et d'arbalètes.

Arconnier, fab. d'arçons de selles. Voyez *chapuiseur.*

Argenteur, argenteur.

Armeurier, armurier.

Astachier, atachier. On lit dans les mestiers de Paris: *atacheur, faiseur de clous pour atacher boucles, mordens et membres sont courroies.*

Aumucier, fab. d'aumusses. Cette partie de l'habillement de nos ancêtres est restée aux chanoines; c'est une fourrure qu'ils portent au bras.

Avaleur des nes, lâcheur de bateaux, celui qui les fait aller en *aval.* Nes du latin *navis.* C'est sur le rôle de la paroisse Saint-Gervais que l'on lit: *Jehan Parein, avaleur des nes, sur la rivière.*

Aveinne (marchant d'), marchand d'avoine.

Avenier, avennier, avenniere, marchand d'avoine.

B

Bahuier, coffretier.

Balancier, fab. de balances.

Barbier, barbier.

Barillier, fab. de barils, tonnelier.

Basenier, basenier, marchand ou fab. de basane (peau de mouton préparée).

Batelier, propriétaire de bateaux.

Bateur. Ce mot se trouve une seule fois sans aucune autre désignation; mais l'examen du rôle fait voir qu'il faut suppléer le mot *d'archal.* Voy. l'article suivant.

Bateur d'archal, fab. de fil d'archal. Voyez *archaller.*

Bateur d'escuelles, batteur d'escuelles, potier d'étain (on lit dans les mestiers de Paris, *bateur d'estain*). Voyez *Escuillier, Potier.*

Batteur d'or, batteur d'or. Voyez *arbateur.* Dans les *Mestiers de Paris* on distingue les *bateurs d'or et d'argent en feuille* et les *bateurs d'or et d'argent à filer.*

Baudrqier, fabricant de courroies.

Bedel. Ce mot a signifié anciennement bedeau, crieur public, huissier; sur les cinq personnes inscrites au rôle en cette qualité, trois y joignent celle de *tavernier*, et l'une d'elles *Jehan l'abbé, demeurant rue Saint-Jacques*, paroisse Saint-Benoît, s'intitule *bedel de l'université.* Une autre s'intitule *espicier et bedel.*

Bergier, nourrisseur de bestiaux. Voyez le mot suivant.

Bestes (qui a), nourrisseur de bestiaux. Cette qualification et la précédente se trouvent au même rôle, paroisse Saint-Paul, dans le Val des escoliers.

Blaonnier, peintre en armoiries, ouvrier qui blasonne? Dans les

mestiers de Paris, on lit *blasonniers et cuireurs de selles, c'est assavoir ouvrerres et cuirreres de selles.*

Blatier, marchand de blé.

Ble (merchant de), marchand de blé. Voyez aussi *Mesureur.*

Blutiaus (vendeur de), marchand de bluteaux.

Boetes, cornez et autres choses (marchand de), marchand de boites, de cornets et de divers objets de tabletteries et quincailleries.

Boistelier, boisselier.

Bolengier, boulengier, boulanger.

Borelier, borrelier, bourelier, bourrelier. Voyez *Lormier.*

Bouchier, boucher.

Bouclier, boclier, fab. de boucles. Dans les *Mestiers de Paris* on distingue les *boucliers faiseurs de boucles de fer* des *boucliers d'archal, cuivre et laton.* Voyez aussi *paternostrier, fondeur, astachier.*

Boudinier, tripier. On voit un boudinier prendre aussi la qualité de chandelier.

Bourgois, bourgeois; la qualité de bourgeois ne se trouve que deux fois dans le livre de la taille: savoir Jehan de Tynois, r. Saint-Germain-l'Auxerrois, et Nicolas de Pacy, r. de la Tisseranderie.

Boursier, fab. de bourses. Les *Mestiers de Paris* désignent 1° *boursses de lièvres et de chevrotins, et gibecières*; 2° *bourssiers et brayers*; 3° *aumossnières ou bourses sarrazinoises.*

Boutailles, bouteilles. On lit au rôle de la paroisse Saint-Paul: *Jehan de St-Gobain qui fait boutailles, r. Saint-Antoine.*

Bouteiller, marchand de bouteilles, ou échanson d'un seigneur, ou peut-être un surnom? *Geffroy le bouteiller, r. Pierre-Alart (paroisse St-Merri).*

Boutier, ce mot peut avoir la même signification que le précédent dont il est une variante? *Gile le boutier de la Vaquerie, rue Saint-Denis, (paroisse St-Nicolas-des-Champs).*

Boutonnier, botonier, fab. de boutons. Dans les *Mestiers de Paris*, on lit *boutonniers et deytiers d'archal, de cuivre et de laton.*

Broderesse, brouderresse, ouvrière en broderies.

Brodeur, broudeeur, ouvrier en broderies.

Broudeur de cointises, ouvrier qui brode pour la parure.

Brunisseur, brunisseresse, ouvrier ou ouvrière qui brunit ou polit les métaux.

Brunisseur d'or, ouvrier qui brunit l'or.

Buchier, buschier, marchand de bois.

Buffetier, marchand de vin.

C.

Calendreur, kalendreur, calandreur.

Cavatier, cavetier, savetier. On lit dans les *Mestiers de Paris cavetonniers de petiz soulars de basenne.*

Cendrier, marchand de cendre ou poussier.

Cercelier, marchand de cerceaux pour relier les tonneaux.

Cervoisier, cervoisière, brasseur.

Chaceeur, si ce mot n'est point un surnom, il peut signifier fab. d'ustensiles de chasse?

Chambellenc. Ce mot se rencontre dans diverses acceptions: valet de chambre, camerier, chambrier, officier claustral, trésorier. *Guillaume le chambellenc, rue du Four* (paroisse Saint-Eustache).

Chamberere, chambrière, femme de chambre. *Robert de Lyons, valet pelletier et sa fame chamberere, porche St-Maciel* (dans la Cité).

Chandelier, fab. de chandelle de suif.

Chandelier de cire, fab. de bougie.

Chanevacier, chanevaciere, chanevier, fab. de toile de chanvre. Voyez *chenevacier.*

Changeur, changeur.

Chanteeur, chanteur, ménétrier.

Chanvrier, chanvriere, marchand de chanvre.

Chapelier, fab. de chapeaux. Dans le rôle de la taille je n'ai trouvé que deux espèces de chapeliers: 1° les *chapeliers* et 2° les *chapeliers de feustre*; mais les *Mestiers de Paris* en font connaître cinq espèces

1° chapeliers de feutre ; 2° chapeliers de gans de laine et de bonnet ; 3° chapeliers de fleurs ; 4° chapeliers de paon ; 5° chapiaus d'orfrois et des euvres à quatre pertuis.

Chaperonnier, chaperonnier de dras, fab. de chaperons. Cette coiffure, commune aux deux sexes et à tous les rangs jusqu'au XVe siècle, était en drap, et elle ressemblait à un bourrelet avec des pendans aux deux côtés.

Chaperons a oisiaux (qui fait), fab. de chaperons pour la chasse au faucon ; c'est une coiffe de cuir dont on couvre la tête du faucon.

Chapuisseur, chapiseur, chapuseur, fab. d'arçons de selle.

Charbon (merchant de), marchand de charbon de bois.

Charbonnier, marchand de charbon de bois.

Charpentier, charpentier. Le mot de menuisier n'existait pas encore, les charpentiers d'alors travaillaient à la fois à la charpente et à l'intérieur des maisons.

Charpentier de cabouc, sabotier? L'usage des cédilles était alors inconnu.

Charretier, qui tient charretes, propriétaire de charrettes.

Charretier de l'yaue, marinier, entrepreneur de transports par eau.

Charron, charron.

Chasublier, chasublier.

Chaucier, chauchier, fab. de chausses, bas et culottes.

Chaudronnier, chaudronnier.

Chaux (venderresse de), marchande de chaux.

Chenevacier, fab. de toiles de chanvre. Voyez *Chanevacier*.

Chevaux (merchant de), chevax (qui tient), marchand de chevaux.

Chievrere, marchande de chèvres ?

Cirier, cirier. Voyez *chandelier de cire.*

Ciroise, cirière ?

Clavier, concierge, portier.

Clerc. Ce mot se retrouve dans les acceptions suivantes : homme d'église, savant, jurisconsulte, habile, etc. Il se reproduit quinze fois dans le livre de la taille. Deux fois il est joint à la profession de *tavernier* ; on lit une fois *clerc du Chastelet* ; une autre fois, *clerc servant a drapier*. On voit à la fin du livre de la taille le gage des *clers qui firent les cerches.*

Cloitier, clotier, cloueter, fab. de clous.

Cochetier, propriétaire de voitures.

Coffrier, coffretier.

Coiffier, coiffer, coiffiere, coiffer de fil, fab. de coiffes. Voyez *crespinier.*

Compaignon, associé. *Jehannin de la Fournage et ses compaignons, cloistre St-Merri ; Guillaume Belorge de Gennes et ses comp., rue des Arcis ; Pagan le Lombart et ses comp., r. des Arcis ; Guillot et Richart, compaignons huchiers, r. des Arcis ; Courradin le Lombart et ses compaignons de vin, cloistre St-Merri.* On dit encore aujourd'hui : un tel et compagnie.

Comporteresse, revendeuse qui court les rues avec la marchandise en son éventaire. Voyez les *Crieries de Paris*, par Guillaume de Villeneuve.

Comporteresse de poree, revendeuse de légumes.

Concierge, concierge. Ceux qui figurent sur le rôle sont les suivans : *le concierge a conte de Dreus, rue Froitmantel ; le c. de l'hostel de Couci, r. de la Tesserrenderie*, et *le c. d'Auquens*, paroisse St-Gervais, près la rue de Jouy. Voyez aussi *Pastaier.*

Conreieur, conroieur, conreur, corroier, corrouer, courreur, coureur, courraier, corroyeur.

Conreur de selles, corroyeur pour la sellerie. Dans les *Mestiers de Paris*, on lit *cuireur de selles.*

Conreur de tables, artisan qui recouvre les tables de cuir.

Conroieur de corduan, corroyeur pour la cordonnerie. Le meilleur cuir pour les souliers venait de Cordoue.

Contre cengliaus (feseur de), fab. de contre-sangles, *cingulum* en latin.

Convinier, cabaretier.

Corbelleur d'osiers, fab. de corbeilles d'osier, vannier.

Corbillonier, fab. de corbeilles, vannier.

Cordier, cordier.

Cordoanier, *corduanier*, *cordouanier*, cordonnier en cuir de Cordoue. Voyez *cavatier*. *Guillaume d'Espaigne*, *cordouanier*, *r. Saint-Germain-l'Auxerrois*. *Oudart*, *cordoanier monseigneur Challes*, *r. du Temple*. Charles, frère du roi.

Cornetier, *cornetiere*, fab. de cornets ou de cornettes ?

Corratier, *corretier*, courtier. Voyez *courratier*, *courretier*.

Corratier de vins, courtier de vins.

Corretier de chevaus, courtier de chevaux.

Corroier, corroyeur. Voy. *conreieur*.

Corrouer de panne vere, apprêteur de cuir de couleurs différentes et changeantes. Dans les *Mestiers de Paris* on lit *courreeurs de robe vaire*.

Corteiller, jardinier, maraicher. Voy. *co urteillier*.

Cosiurier, tailleur. Voyez *cousturier*.

Cote et surcot (qui crie), qui crie dans les rues cote et surcot à vendre. *Cote*, robe de dessous, tunique; *surcot*, vêtement qui couvrait la cote. Voyez les *Crieries de Paris* de Guillaume de Villeneuve.

Courande (la). C'est peut-être un surnom ou bien une tripière, car *courade* signifie intestins, fressure. Voyez *Curandier*.

Coureur, *courreur*, corroyeur.

Coureur de cuir, corroyeur.

Courraier, corroyeur.

Courratier, courtier.

Courratier de chevas, courtier de chevaux.

Courratier de fein, courtier de foin.

Courratier de vin, courtier de vins.

Courretier, courtier.

Courretier de dras, courtier de draps.

Courretier de cuirs, courtier de cuirs.

Courreur de quier, corroyeur.

Courreur. de porciaus, porcher, *curator porcorum* en latin.

Courteillier, jardinier, maraicher.

Coustiaus (faiseur de), coutelier.

Coustillier, coutelier. Voyez *Coutelier*.

Cousturier, *cousturier de robes*, tailleur. *Rogier le cousturier de St-Victor*, *rue du Bon-Puis*, *paroisse de Ste-Geneviève-la-grant*. Voyez *couturier*.

Cousturiere, couturière. Voyez *Couterière*.

Coutelier, *coustelier*, coutelier. (On distingue dans les *Mestiers de Paris* 1° les couteliers faiseurs de manches; 2° les couteliers fèvres.)

Coutepointier, fabricant de courtepointes, couvertures de lit.

Couteriere, couturière.

Coutier, fabricant de matelas, lits de plume et objets de literie; *coite* ou *couette* en vieux français, lit de plume.

Couturier a couvertes a chevax, fabricant de couvertures de chevaux, mot à mot celui qui les coud.

Couverturier, fabricant de couvertures.

Couvrechies de soye (qui fait les), fabricant de couvre-chefs en soie. Dans les *Mestiers de Paris* on lit tisserrandes de cueuvrechez de soie.

Couvreeur, *couvreeur de mesons*, couvreur.

Crespinier, *crespiniere*, fabricant d'étoffes claires en soie, crêpes, gaze. On lit dans les *Mestiers de Paris*, crespiniers de fil de soie, c'est assavoir de coiffes, tayees, coiffes a dames et toies a orilliers.

Crieur, officier de ville juré, établi pour annoncer les ordonnances de police, les décès, les objets perdus ou trouvés, etc., etc.

Crieur de vin. On annonçait par les rues le vin à vendre. Voyez les *Crieries de Paris*, par Guillaume de Villeneuve.

Cristalier, ouvrier en cristaux. Dans les *Mestiers* on lit *cristalliers et perriers de pierres naturelles*.

Cuisinier, *cuisiniere*, traiteur.

Cuivre. Voyez *Bouclier*, *boutonnier*, *fondeur*, *paternotrier*.

Curandier, tripier, de là notre mot curée, ce qu'on donne de la bête fauve aux chiens.

Cureeur, cureur de puits, fosses d'aisances, etc., etc.

D.

Dechargeur, descharcheur, deschargeur, dechargeresse, métier de décharger les marchandises.

Dechargeur de vin, métier de décharger les vins.

Deillier (sans doute pour *deittier*), fabricant de dés à jouer. Dans les *Mestiers de Paris* on distingue 1° deyciers; 2° boutonniers et deytiers d'archal, de cuivre et de laton.

Denz (qui trait les), dentiste. Voyez *Lombart*.

Devin, devin. Ce métier était sans doute fort lucratif dans ces temps où l'astrologie était en vénération.

Dorelotier, dorolotier, fabricant de rubans, franges, nouveautés pour la parure.

Doreur, doreur.

Doubletier, cette profession se trouve une seule fois. *Huguet, le doubletier, rue Quiquenpoist* (paroisse St-Nicolas-des-Champs). Serait-ce un fabricant de doublet, sorte de houppelande ou espèce de filet?

Drapier, marchand de draps et d'autres étoffes. Le plus imposé au rôle de la taille est un drapier nommé Wasselin de Gant, r. au Cerf; il est taxé à 150 livres.

Dras de soye (qui fait); dras de soye, soie ou saie (ovrier de), fabricant de draps de soie. Bertaut de Venise, ovrier de dras de soie, r. des Petits-Chans. (Dans les *Mestiers de Paris* on lit draps de soie et de veluyau.)

E.

Ecreveicier, fab. d'une sorte de cuirasse en lames de fer?

Emancheur, faiseur de manches de couteaux et d'outils. Voyez *coutelier, enmancheur* et *esmancheur*.

Empolieur, polisseur.

Encriere, fabricante d'encre ou d'encriers?

Enluminerresse, enlumineuse.

Enmancheur. Voyez *emancheur*.

Erbier, marchand de légumes, herbages.

Eschancon, officier chargé de présenter à boire aux grands seigneurs et de goûter les vins.

Escorcheur, métier de dépouiller les animaux de leur peau.

Escrintier, fabricant d'écrins et petits coffres.

Escrioaine, femme écrivain.

Escrioien, escrivein, écrivain.

Escroier; ce mot se trouve deux fois: signifie-t-il écrivain, on trouve *escroe* pour rôle d'écritures? A-t-il quelque rapport à la profession de drapier, *escroue*, pièce de drap, *escrouet*, cylindre? ou à la métallurgie, *écrouir*, battre un métal à froid?

Escuier, pour passer chevalier, il fallait être successivement *page* ou *varlet* et *escuier*: c'était alors un grade militaire. Une seconde classe d'écuyers comprenait un nombre beaucoup plus considérable d'individus, et tirait son importance des personnes que l'écuyer servait. Enfin une troisième classe comprenait ceux qui commandaient dans les écuries des seigneurs.

Escuiere, femme d'un écuyer.

Escuelles de piaustre (feseur d'), fabricant de poterie ou vaisselle en piaustre ou piautre, espèce de métal qui nous est inconnu et qui se travaillait au marteau. Dans les *Mestiers de Paris* on lit *peautre ouvré au martel*.

Escuillier, marchand de poteries, vaisselle. Dans les *Mestiers de Paris* on lit *escuilliers et vendeurs d'auges*.

Escuillier d'étain, potier d'étain. Voyez *Potier, Batteur*.

Esmailleur, émailleur.

Esmancheur. Voyez *emancheur*.

Esmoleur de forces, émouleur de forces.

Esmouleur, émouleur.

Espicier, épicier. Sur le rôle de la paroisse Ste-Geneviève en la Cité, on lit: *Jehan, l'espicier a monseigneur Challes et a autres* C'était Charles, comte de Valois et d'Alençon, frère de Philippe-le-Bel, et père de Philippe de Valois.

Espinglier, espinguier, épinglier.

Estain. Voyez *bateur, potier*. Dans les *Mestiers* on lit: Menues euvres que on fait d'estain ou de plon,

miroirs, sonnettes, anelles, mailles.

Estoffeur de bourses, *estoufferesse*, ouvrier et ouvrière en bourses, qui les garnit, mot à mot qui les étoffe.

Estuveur, propriétaire d'étuves, tenaur de bains; cette profession se retrouve vingt fois.

F.

Fagoteur, marchand de fagots.

Fanier, *fanerresse*, marchand et marchande de foin. Voyez *fenier*. Le port au foin était alors situé sur la rive droite de la Seine, à l'endroit où l'on a construit le Pont-Neuf.

Farmier, fermier.

Fauconnier, marchand de faucons. Voyez *chaperonnier*.

Faveresse, marchande de fèves, ou bien féminin de *fevre?*

Fenestrier, marchand forain, portebalie; fenêtre a signifié aussi boutique, car on vendait autrefois à travers des fenêtres, le chaland restant dans la rue.

Fenier, marchand de foin.

Fer. Voyez *bouclier*, *trefilier*.

Fermaillier, fabricant d'objets qui servent à fermer une bourse, un livre, etc., etc. On a dit fermail pour agrafe, et l'on emploie encore aujourd'hui fermoir et fermeture. Dans les *Mestiers de Paris* on lit fremaillers de laton qui font fremaux à livre. Voyez aussi *Fondeeur*.

Ferpier, fripier. Dans les *Mestiers de Paris* on lit: 1° ferpiers; 2° frepières lingieres qui vendent souz les neuves-halles.

Ferpier de peleterie, fripier pour les pelleteries.

Ferron, fabricant de gros ouvrages en fer, forgeron.

Feutrier, fabricant de feutre.

Fevre, forgeron, artisan qui travaille le fer. Dans les *Mestiers de Paris* on distingue 1° fèvres, mareschauls, veilliers, greffiers et heaumiers; 2° fèvres couteliers.

Filandrier, *filandriere*, celui ou celle dont le métier est de filer. Dans les *Mestiers de Paris* on lit fillandiers et fillandières.

File (*marchante de*), marchande de fil.

File au touret (*qui*), ouvrier qui file au rouet.

Filendere, voyez *Filandriere*.

Fileresse d'or, ouvrière qui fait du fil d'or.

Filleresse de lin, ouvrière qui file le lin. Voyez aussi *soie*, *laine*.

Fleuriere, marchande de fleurs.

Florier, marchand de fleurs.

Fondeeur, *fonderresse*, fondeur de métaux. Dans les *Mestiers* on lit fondeurs et moulleurs qui font boucles, mordans, fremax daneaus de seaulx d'archal et de cuivre.

Fondeur de cuivre, fondeur de cuivre.

Fontenier, fabricant de fontaines.

Forcetier, fabricant de grands ciseaux nommés forces encore aujourd'hui. Voyez *Esmoleur*.

Formagier, marchand de fromage. Voyez *Fourmagier* et *Fromagier*.

Fornier, qui tient un four public. Voyez *Fourneur*.

Forrier, marchand de paille, fourrage. Voyez *Fourrier*.

Fou. Les rois et les grands seigneurs entretenaient des fous ou bouffons. Sur le rôle de la paroisse St-Gervais, on lit *Robert d'Angou*, *le fou*, *r. des Rouiers*: il se pourrait que ce Robert fût l'un de ces bouffons?

Foulon, artisan qui foule les draps.

Fourbeur, *Fourbisseur*, fourbisseur d'armes.

Fourmagier, marchand de fromages.

Fournier, qui tient un four public.

Fourreur de chapiaus, qui garnit les chapeaux de fourrures.

Fourrier, marchand de fourrages. On lit sur le rôle de la paroisse St-Germain-le-Vieil en la Cité: *Symon le flamenc*, *fourrier le Roy*, *en la Kalendre*, *devers l'yaue*.

Fromagier, marchand de fromage.

Fruitier, *fruitiere*, fruitier, fruitière.— *Rogier de Clichi*, *fruitier le Roy*, *rue St-Martin* (paroisse St-Merri).

Fuiselier, faiseur de fuseaux.

G.

Gacheur, qui gâche le plâtre, le mortier.

Gaignemaaille. La maille était une petite monnaie de cuivre qui valait la moitié d'un denier. Ce mot doit être synonime de *gagne denier*, et l'on donnait ce nom à ceux qui nettoyaient les vases d'étain, raccommodaient les hanaps, etc., etc. Cette profession ne se trouve que trois fois dans le livre de la taille, et il est à remarquer que les trois individus demeurent dans la même rue, rue du Plastre (paroisse St-Merri).

Gainier, qui fait des gaines. Voyez *Guennier*. Dans les *Mestiers* on lit gainniers fourreliers ouvriers de cuir boulli.

Galochier, fabricant de galoches.

Gantelez (*qui fait*), fabricant de gantelets, gants couverts de lames de fer.

Gantier, qui fait et vend des gants. Voyez aussi *Chapeliers*.

Gardeur d'yaue, garde-rivière.

Garnisseur, on peut garnir tant d'objets que le véritable sens de ce mot est très-difficile à déterminer; il ne se trouve au reste que trois fois. Dans les *Mestiers de Paris* on lit: garnisseurs de gainnes, feseurs de viroles, de h... et de corpeaus de laton.

Gastelier, *gatelier*, pâtissier, faiseur de gâteaux.

Gravelier, marchand de gravier, gros sable.

Gresse (*merchant de*), marchand de graisse.

Grossier ferron, forgeron qui fait de gros ouvrages.

Guennier, *gueinier*, qui fait des gaines.

H.

Harengier, *harengiere*, marchand et marchande de harengs.

Harpeur, joueur de harpe. Cette profession ne se trouve qu'une fois. *Adam le harpeur*, *r. Poupée* (paroisse St-Severin).

Hasteur, officier des cuisines royales qui avait soin que les viandes à la broche fussent cuites à propos. *Guille le hasteur le Roy*, *rue Froitmantel* (paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois).

Haubergier, fabricant de hauberts. C'était une cuirasse ou cotte de mailles qui couvrait la poitrine et descendait jusqu'aux genoux. Les haubergiers, au nombre de trois habitaient la Hiaumerie, paroisse Saint-Jacques-la-Boucherie.

Havonniere. On lit sur le rôle de la paroisse St-Eustache: *Juliane, la havonniere, r. Aucine*. Si ce n'est pas une faute de copiste pour *savonniere*, ce pourrait être une marchande de grains au havon, mesure ancienne?

Heaumier, *hiaumier*, *hyaumier*, fabricant de casques dits heaumes. La rue de la Heaumerie à Paris en tire son nom. Voyez *Haubergier*.

Hebergeur de messagers, qui loge les messagers.

Homme d'yaue, marinier.

Hostelier, *hosteliere*, celui ou celle qui tient un endroit où l'on loge en voyage, une hôtellerie. Voyez *Ostelier*, *Hebergeur*.

Hostesse. On lit ce mot une seule fois dans le livre de la taille, au rôle de la paroisse St-Germain-l'Auxerrois: *Ameline, hostesse de Symon de Lile, orfèvre, rue St-Germain-l'Auxerrois*. Il est évident que le mot hostesse signifie propriétaire de la maison où demeure Symon.

Huilier, fabricant et marchand d'huile. Voyez *Uillier*.

Huissier de la cuisine le Roy, c'est sur le rôle de la paroisse St-Leu et St-Gilles qu'on lit: *Jehan d'Auvillier, huissier de la cuisine le Roy, rue du Bourc l'abbé*. Cette charge consistait à être le gardien de la porte de la cuisine. Voyez *Uissier*.

Huschier, *huchier*, celui qui fait des huches, des coffres.

I.

Imagier. Voyez *Ymagier*.

J.

Jaugeur, celui qui jauge, officier préposé au jaugeage.
Jaujeur de vin, celui qui jauge les futailles de vin.

K.

Kalendreur. Voyez *Calendreur*.
Keu, *queu*, cuisinier, maître-d'hôtel.

L.

Laine (*fillerresse de*), fileuse de laine.
Laine (*ouvriere de*), ouvrière en laine.
Laine (*merchant de*), marchand de laine.
Lainier, marchand de laine. Voyez *Lanier*.
Laitiere, marchande de lait. Voyez *Latiere*, *Letiere*.
Lampier, fabricant de lampes.
Lanier, *laniere*, *lannier*, marchand et marchande de laine.
Lanternier, fabricant de lanternes.
Latiere, marchande de lait.
Laton, laiton. Voyez *Bouclier*, *Boutonnier*, *Fermaillier*, *Garnisseur*, *Serreurier*, *Paternotrier*.
Lavandiere de drapiaus, blanchisseuse de linge.
Lavendier, *lavendiere*, blanchisseur, blanchisseuse.
Lavendiere de testes, *qui lave les testes*, blanchisseuse de linge. On dit encore *tét* pour le linge qui sert d'enveloppe à l'oreiller.
Letiere, marchande de lait.
Libraire, *libriere*, copiste, écrivain.
Lieur, *lieeur*, *lieur de livres*, celui qui liait, qui joignait ensemble les feuilles des manuscrits. Nous disons aujourd'hui *relier* un livre. A la fin du livre de la taille se trouve un rôle de dépenses et on y lit :

Item pour faire fere un livre à Pierre Tachier	lxxv sous.
Item pour faire lier et couvrir trois livres à Alain de Vitri, lieur de livres.	xxx sous.

Ligniere, ce doit être une faute de copiste ; il faut lire *lingiere* ou *liniere* ?
Lingier, *lingiere*, linger, lingère.
Linier, *liniere*, marchand de lin.
Lombart. Les Lombards vinrent s'établir à Paris à la fin du XII^e^ siècle : originaires d'Italie (1), ils prêtaient sur gage, faisaient la banque, le change des monnaies, etc. La qualification de Lombard ne se trouve que trente-six fois sur le livre de la taille et celle de *lombarde* une seule fois. Le seul dentiste qui soit porté sur la taille était lombard : *Martin le lombart qui trait les denz, en la cavaterie.* (Paroisse St-Germain-le-Vieil en la Cité.)
Lormier, ouvrier qui fait des *lorains*, des mors de bride, des ouvrages de sellerie, bourrellerie et éperonnerie; *lorum* en latin, courroie, lanière. Cet état était concentré dans la paroisse St-Jacques-la-Boucherie. Dans les *Mestiers de Paris* on distingue 1° lormiers ; 2° bourreliers et lormiers ; 3° selliers et lormiers.

M.

Macon, maçon. Sur le rôle de la paroisse Saint-Barthélemy, on lit : *Raoul de St-Germer, macon et receveur des pierres de la Court, place St-Michiel.* — Dans les *Mestiers de Paris* on réunit les maçons, tailleurs de pierre, plastriers et mortelieis.

---

(1) Les exemples suivans indiquent cette origine :

Nicoluche le Lombart de Senne (Sienne) *et ses compaignons, grant rue* (r. St-Denis), Paroisse Sainte-Opportune. — *Jacques, le Lombart de Senne* (Sienne), *espicier, r. Pain-Molet*, paroisse Saint-Merri. — *Thierri Bouchefol de Luques, Lombart, rue Neuve-Saint-Merri*, paroisse St-Merri. — *François de Rustigas et Jacques Panois de Plaisence, rue de la Buffeterie*, paroisse Saint-Jacques-la-Boucherie. C'est la rue de la Buffeterie qui a changé son nom en celui des Lombards. — *Chastelain, de Gennes, rue de la Poterie*, paroisse Saint-Jean-en-Grève.

Madelinier, ouvrier qui fait les *maderins*, hanaps pour les grands seigneurs en *madre*, sorte de pierre précieuse.

Maire, ce mot a signifié régisseur, chef de corporation. marguillier. *Jehan le maire, grant rue* (paroisse St-Eustache). C'est peut-être un nom propre ou un surnom ?

Maistre des avuegles. On lit sur le rôle de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois : *Jehan de Ville-Nueve, maistre des avuegles et son gendre, porte St-Honoré, dehors les murs.* L'hôpital des *Quinze-Vingts* fut fondé en 1260 par Saint-Louis en un lieu nommé *Champ-porri*, au coin de la rue St-Nicaise; c'était le directeur de cet hôpital. Il y a encore dans ce quartier la rue et le passage dits des Quinze-Vingts.

Marchant et prestre. Les ecclésiastiques n'étaient point *taillables* quand ils n'exerçaient aucun commerce. Un seul exemple du contraire se trouve dans le livre de la taille de 1313. On lit sur le rôle de la paroisse St-Sauveur : *Messire Jehan de Colombes, prestre de St-Sauveur, marchant, rue St-Sauveur*, et il est taxé à XV sous.

Marichal, mareschal, maréchal. Voyez *fevre.*

Mariglier, marguillier. Voyez *Marreglier.*

Marinier, marinier.

Marreglier, marguillier.

Megeiscier, mégissier. Dans les *Mestiers de Paris* on lit 1° megeyciers; 2° megeycerie des vallez megeiciers (le quai actuel de la Mégisserie).

Mellier, marchand de miel.

Menesterel, ménétrier, ménestrel, joueur d'instrumens.

Merchant, marcheant, marchant, marchand, commerçant. Ces mots se trouvent treize fois sans désignation du genre de marchandises.

Merchant par yaue, commerçant par eau.

Mercier, merciere, mercier, mercière.

Merrenier, marchand de bois merrain.

Merrien (marcheant de), marchand de bois merrain.

Messagier, messager qui porte des paquets d'une ville à l'autre. Cette profession se rencontre sept fois.

Mestre des pavillons ; cette qualité, qui m'est inconnue, se trouve sur le rôle de la paroisse Saint-Merri: *Hamon le breton, mestre des pavillons, rue Ste-Croiz.* Plus loin sur la même paroisse on lit: *Estienne, vallet Alès des pavillons, vendeur de vin, rue du Temple.*

Mesureur. On trouve six fois la qualité de *mesureur* sans autre distinction; quatre fois *mesureur à ble;* quatre fois *mesureur de busche*, voyez *moleur;* et cinq fois *mesureur de sel.* C'étaient des officiers préposés au mesurage de ces marchandises.

Mire, chirurgien, médecin qui travaillait de la main. Cette profession se rencontre neuf fois.

Miresse. Ce mot se rencontre une seule fois; c'était la femme d'un mire ou une femme qui en faisait l'office ?

Moleur de busche, mouleur de bois, qui mesure le bois au moule.

Monnoier, monoier, monoiet, celui ou celle qui fait le commerce des monnaies, le change des espèces. Le rôle de la taille fait connaître un endroit où l'on a battu monnaie : *La place de Greve, tout entour du coing ou l'en fesait la monnoie* (paroisse Saint-Jean-en-Grève). Il n'est pas hors de propos de rappeler qu'il y avait sous Hugues Capet plus de cent cinquante espèces différentes de monnaies, et dont la plupart s'excluaient réciproquement; qu'en 1262 il y avait encore plus de 80 seigneurs qui faisaient battre monnaie, mais que le roi seul pouvait en fabriquer d'or et d'argent; que ce fut sous Saint-Louis que la monnaie royale commença à être reçue par tout le royaume, mais que le cours en fut forcé sous Philippe-le-Bel, qui ordonna que ses monnaies auraient cours dans les fiefs même des barons. En 1312 les monnaies étaient

tellement altérées qu'elles n'avaient plus que le septième de leur valeur intrinsèque, et ces vols publics occasionèrent des séditions.

Mortelier, qui fait le mortier, maçon. Voyez *Macon*.

Mouleeur, celui qui jette en moule. Voyez *Fondeeur*.

Mouleur de coustiaux, émouleur de couteaux.

Moulins. Sur le rôle de la paroisse Saint-Gervais on trouve : *Mestre Jehan de St-Victor qui tient le moulin du Temple sus la rivière*. Ce moulin appartenait aux *Templiers*, ordre dont la suppression coincide avec la levée de cette taille. Voyez *Munier*.

Moustardier, qui fait et vend de la moutarde.

Munier, *muniere*, meunier, meunière. Cette profession se rencontre dix-sept fois. Il y en avait beaucoup sur le grant pont (le pont au Change).

N.

Nasseur, marchand ou fabricant de nasses à prendre le poisson.

Natier, marchand ou fabricant de nattes à couvrir les planchers.

Navetiere, fab. de navettes de tisserand.

Notaire, *notoire*, notaire. Saint Louis créa en 1270 60 notaires en titre d'office. La taille ne mentionne que quatre notaires, et l'un d'eux en ces termes : *Giraume de (hastes, huilier et notoire, marché Palu.*

O.

Oes (*la rue où l'en quist les*), (paroisse St-Leu et St-Gilles). La rue où l'on rôtissait les oies était la rue aux *Ours* d'aujourd'hui.

Official, ce mot se trouve deux fois : *Fremin, l'official, r. au Roy de Sezile* (*paroisse St-Paul*) ; *Denise, l'official, Chastiau Festu* (*paroisse St-Eustache*). La signification de ce mot se rapproche de *preudomme*, homme prudent et sage, qui arrange les affaires et les procès.

Oisseleur, *oiseleur*, oiseleur, oiselier.

Or (*filleresse d'*), qui fait du fil d'or.

Or bateur, batteur d'or.

Or (*qui taille*), qui taille, coupe l'or pour divers usages.

Orfevre, orfèvre. *Girart, l'orfevre de Venise, sus la riviere* (paroisse St-Germain-l'Auxerrois).

Orgueneur, *orgueneterresse*, joueur ou jeuense d'orgue.

Ostelier, hôtelier, aubergiste. Voyez *Hostelier*.

Oublaier, *oubloier*, *oblaier*, *oblóier*, *oublaire*, qui fait des oublies. Les pâtissiers dans leur acte de maîtrise prenaient le titre d'*oublaier*.

Oustelier, hôtelier. Voyez *Ostelier*.

Ouvrier, ce mot ne se trouve qu'une fois : *Richart l'ouvrier, rue Saint-Honoré* (paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois). Peut-être est-ce un surnom ou sobriquet?

Ouvrier de braz, ce mot ne se trouve aussi qu'une fois : *Pierre Hemeri, ovrier de braz, rue St-Antoine* (paroisse St-Paul). Peut-être est-ce un fabricant de brassards, partie de l'armure qui couvrait le bras?

Oyer, *ouyer*, rôtisseur et marchand d'oies. Voyez *Oes*.

P.

Paage, cette qualité ne se trouve qu'une fois : *Guillaume le paage, dans la boucherie* (paroisse Saint-Jacques de la boucherie) et je pense que c'est un nom propre en cet endroit.

Paalier, poêlier.

Pain (*vente du*). Dans le rôle de la paroisse St-Eustache, on lit : *La rue des mesons St-Anthoine jusques aus piliers ou en vent le pain au samedi* ; ces expressions désignent la rue de la Tonnellerie, où cette vente a encore lieu de nos jours.

Panetiere, boulangère ou fabricante de paniers? comme cette expression ne se rencontre qu'une fois, le véritable sens est difficile à saisir.

Paniers (*feseeur de*), fabricant de paniers.

Paonier, marchand de paons et d'autres oiseaux. Voyez aussi *Chapelier*.

Parcheminier, parcheminier.

Passeur, celui qui mène un bac, un bateau pour passer l'eau.

Passeur d'yaue, comme le précédent article.

Pastaier, *Pastoier*, *Pataier*, pâtissier. On lit sur la paroisse St-Hilaire : *Jehan Chartrain*, *pastaier*, *concierge monseigneur de Saint-Pol*, *quarrefour St-Hylaire*. Gui IV, comte de Saint-Pol, que Philippe le Bel nomma grand bouteiller de France, et qui mourut le 6 avril 1317.

Paternostrier, *patenostrier*, faiseur de chapelets. Dans les *Mestiers de Paris* on distingue 1° patenotriers d'os et de cor ; 2° patenotriers de coural et de coquille ; 3° patenotriers d'ambre et de gest ; 4° patenotriers, faiseurs de bouclettes à soulers et de noyaux à robe que on fait de laton, d'archal, de cuivre, d'os, de cor et d'yvoire.

Paticier, *pasticier*, pâtissier.

Paumier, maître d'un jeu de paume. Il y en avait cinq sur la rive droite de la Seine et un seul sur la gauche. La Cité n'en avait point.

Paveur, entrepreneur de pavage.

Peintre, *paintre*, *paintresse*, celui ou celle qui dessinait et coloriait pour divers usages. Voyez aussi *Ymagier*. Dans les *Mestiers de Paris* on distingue 1° paintres qui peuvent ouvrer de toutes manières de fust (bois), de pierre, d'os, de cor, d'yvoire, et de toutes manières de paintures ; 2° paintres selliers.

Peescheur, *pescheur*, qui fait métier de pêcher les poissons. Dans les *Mestiers de Paris* on les appelle pescheeurs en l'iaue le Roy.

Pelier, pelletier.

Pelletier, *peletier*, pelletier, qui prépare et vend les pelleteries.

Pelotier, faute de copiste pour pelletier ou bien fabricant de pelotes?

Perchier, marchand de perches en bois.

Perrier, marchand de pierres précieuses. Voyez *Pierrier* et *Cristallier*.

Pesier, peseur public. Voyez *Mesureur*. On lit sur le rôle de la paroisse de la Madelaine : *Guiart*, *le pesier et avenier*, *en la Juierie*.

Peuriere, faute de copiste, pour *peoriere*, marchande de poivre, ou plutôt *beurière*, marchande de beurre?

Piaus (*pareur de*), apprêteur de peaux.

Piautre. Voyez *Escuelles*.

Piengnie, fabricant de peignes. Voyez *Pignier*.

Pierrier, joaillier, marchand de pierres précieuses.

Pignier, fabricant de peignes.

Pinglier, épinglier. Voyez *Espinglier*.

Plastrier, marchand de plâtre.

Plombier, ouvrier en plomb. Voyez aussi *Estain*.

Plomeur, variante de *Plombier*.

Ploumiere, femme d'un plombier ou exerçant l'état de plombier?

Pois (*pile*) ou *Pileur de pois*, qui pile des pois pour en faire de la purée.

Pois (*qui vent*), marchand de pois.

Poissonnier, marchand de poisson.

Poissonnier d'iaue douce, marchand de poisson d'eau douce. Le marché au poisson d'eau douce était alors situé entre le Châtelet et la rue de la Saunerie.

Poissonnier de mer, marchand de poisson de mer. Ces marchands habitaient particulièrement les rues de la Bûcherie, du Petit-Pont et de la Huchette.

Poraier, *poraiere*, marchand ou marchande de porreaux ou poireaux (plante potagère), et d'herbes en général.

Porchier, qui a une porcherie.

Porteur, portefaix, métier de porter les fardeaux. Le rôle de la paroisse Ste-Geneviève la petite, en la Cité, mentionne *Milet*, *le porteur de l'Ostel-Dieu*, *rue du Sablon*. Le rôle de la paroisse St-Nicolas-du-Chardonnet mentionne *Jehan l'Anglois*, *porteur de St-Victor*.

rue St-Nicolas. C'était l'abbaye St-Victor.

Porteur de ble, porteur de blé.

Porteur de busche, porteur de bois.

Porteur de fain ou *fein*, porteur de foin.

Porteur d'yaue, porteur d'eau.

Portier, qui garde la porte d'une maison. Le rôle de la paroisse St-Laurent mentionne *Gobert, le portier St-Magloire, rue St-Denis*. La désignation de portier ne se trouve que trois fois.

Potagier, marchand de potage pour le bas peuple, ou jardinier maraîcher?

Potier, potier de terre; qui fait et vend des pots de terre.

Potier d'estain, pots d'estain (*jeseur de*), qui fait et vend des pots en étain.

Potier de cuivre, qui fait et vend des pots en cuivre.

Poulaillier, marchand de volaille.

Pouqueteur, marchand de sacs?

Preudomme, prud'homme : c'était alors une profession, celle d'arranger les affaires et les procès.

Prevost, cette désignation se rencontre deux fois : ce mot a servi pour signifier le titre de divers officiers préposés pour avoir soin, autorité, direction, et plusieurs professions ont eu leur *prevôt*. Il serait très-difficile de déterminer le sens précis de cette expression dans cette occasion.

Q.

Quarrier, carrier de pierre.

Quereur de pardons, on lit sur le rôle de la paroisse Saint-Severin : *mestre Jehan d'Acre, quereur de pardons, rue de la Harpe*. On faisait alors métier de gagner pour argent et de *quérir* pour d'autres des *pardons*, c'est-à-dire des indulgences en allant en pélérinage et en faisant les pénitences imposées à d'autres.

Queu, queuz, cuisinier, traiteur. Sur le rôle de la paroisse St-Eustache figure *Gerveise, le queu monseigneur Charles, pointe St-Huistace*. Charles, frère du Roi. — Sur le rôle de la paroisse Saint-Eustache on lit : *Henry Becaire, queu la rayne de Navarre, rue Froit-mantel*. Ce doit être l'épouse de Louis-le-Hutin, Marguerite de Bourgogne.

R.

Rayer, raseur, coupeur, barbier.

Recouvreur, recouvreur de mesons, couvreur.

Regratier, regratiere, celui ou celle qui vend en détail et de la seconde main. Dans les *Mestiers de Paris* on distingue 1° regratiers de pain, de sel, de poisson de mer et de toutes autres denrées fors de poisson de yaue douce et de cire ouvrée; 2° regratiers qui vendent fruit et egrun c'est assavoir aus, oignons, eschaillongues et toute autre maniere de egrun. Egrun pour aigrun, ce qui est acide, aigre.

Retondeur, tondeur de draps.

S.

Saunier, saonier, marchand de sel.

Savetier, savatier, savetier.

Savonnier, fabricant et marchand de savon.

Sechier, ce mot ne se trouve qu'une seule fois, et c'est sur la paroisse St-Eustache : *Guille, le sechier, de St-Denys, rue Raoul-Roissolle*. Si ce n'est pas un surnom, il peut désigner la profession de faire sécher diverses marchandises, le propriétaire d'un séchoir?

Seintier, marchand ou fabricant de ceintures.

Sellier, selier, qui fait des selles. Dans les *Mestiers de Paris* on distingue 1° selliers et paintres-selliers; 2° selliers et formiers; 3° blasonniers et cuireurs de selles.

Sergent. Dans les manuscrits du temps ce mot a les significations suivantes : serviteur, huissier, homme de guerre. A la fin du livre de la taille on trouve le compte de certaines dépenses faites, et on y voit figurer les gages des *sergianz qui firent les*

cerches et furent employés à cette occasion. Dans le livre de la taille il se retrouve cinq fois sans aucune autre désignation. Voyez les articles suivans pour les désignations spéciales.

Sergent à cheval (cinq fois); c'étaient des huissiers qui avaient une juridiction plus étendue que les autres.

Sergent a verges (trois fois), la baguette qu'ils portaient et dont ils touchaient l'individu contre lequel ils agissaient, était la cause de leur surnom. Les *constables* ont encore une verge ou baguette semblable qu'ils emploient au même usage.

Sergent des foyres (une seule fois); *Hugues du Til, sergent des foyres, rue Tyre-Chape* (paroisse St-Germain-l'Auxerrois). On peut puiser sur les foires de cette époque de curieux renseignemens dans deux manuscrits de la bibliothèque du Roi: 1° *Le dit du Lendit rimé* et 2° *Ci comance les foires de Champaigne et de Brie.*

Sergent de Saint-Martin (une seule fois), l'abbaye Saint-Martin-des-Champs avait aussi son sergent.

Sergent du chapistre (une seule fois); Jaque, sergent du chapistre Notre-Dame, paroisse St-Landri.

Sergent du guiet (trois fois), employé à la police de la ville.

N. B. La qualité de sergent n'était point incompatible avec d'autres professions, car on retrouve deux fois *sergent a cheval et tavernier*; deux fois *sergent a cheval et hostelier*; une fois *sergent et regrattier*; une fois *sergent du guiet et mercheant*; et une fois enfin *sergent a verge et saunier.*

Sergier, fabricant de serge.

Serreurier, serrurier, qui fait des ouvrages en fer.

Serreurier de laton, qui fait des ouvrages en laiton.

Sieur, scieur, qui scie.

Sieur de es, scieur de planches, d'ais.

Soudeur, qui soude les métaux.

Soumelier, sommelier.

Soye, soie, saie, soie. Voyez aussi *Crespinier, Dras, Lasceurs* au § II.

Soye (fillerresse de), fileuse de soie. Les *Mestiers de Paris* distinguent celles qui filaient à grans fisiaux ou à petiz fisiaux.

Soye (ouvriare de), ouvrière en soie.

Soye (qui euore de), ouvrière en soie.

Soye (qui trie), qui trie la soie.

Sueur, tailleur.

T.

Tabletier, on appelait alors tabletiers ceux qui faisaient les tables pour écrire.

Tacheur de pelleterie, ouvrier en pelleteries. *Tache*, certaine quantité de cuirs liés ensemble, dix cuirs ensemble.

Taier, tailleur. Voyez son féminin *Taillière.*

Taillieur, tailleur d'habits. Voyez aussi *Cousturier.* Les tailleurs étaient nommés plus anciennement *Armentiers.*

Taillerresse, tailleuse, couturière.

Tailliere, tailleuse, couturière.

Taillieur de robes, tailleur de robes, vêtement long alors à l'usage des hommes.

Taillieur de ganz, tailleur de gants, gantier.

Taillieur de Bresil, cette désignation ne se trouve qu'une seule fois. *Nicolas, taillieur de Bresil*, ruelle *de Biere* (paroisse Saint-Merri). *Brasiller*, briser, rompre, mettre en pièces; *Bresil*, menus brins de bois. Cette profession consistait donc à débiter le bois, mais à quel usage? je l'ignore.

Taillieur de pierres, tailleur de pierres.

Tainturier, teinturier.

Tainturier de soie, teinturier en soie.

Tainturier d'escarlates, teinturier en écarlate, couleur rouge.

Tallemelier, talmelier, boulanger.

Tanneur, tanneur.

Tapicier, tapissier. Dans les *Mestiers de Paris* on lit 1° tapissiers de tapis nostrez; 2° tapissiers de tapis sarazinois; 3° tapissiers au mestier de haute lice.

Tauelier, fabricant de tavels, sorte de bouclier?

Tavernier, cabaretier. Les tavernièrs cumulent fort souvent deux professions. L'enseigne des tavernièrs et hosteliers est indiquée quelquefois.
Telier, fabricant de toiles, tisserand.
Teliere, féminin du précédent article.
Tesserant, *texerrant*, tisserand. On distingue dans les *Mestiers de Paris* 1° tisserranz; 2° tisserranz de lange; 3° tisseranz de linge; 4° tysserrandes de couvrechez de soie.
Tessuz (*fesoiresse de*), fabricante de tissus.
Tisoneur, *tisonier*, marchand de menus bois pour le chauffage.
Toiles (*fesserresse de*), fabricante de toiles.
Tondeur, *tondeeur*, *tondeur de dras*, *tonderesse*, celui ou celle qui fait métier de tondre les draps.
Tonnelier, tonnelier.
Torneur, *tourneur*, tourneur.
Trancheur, *trancheresse*, celui ou celle qui coupe par tranches. Cette profession avait rapport aux cuirs. Renier le trancheur, courroier, r. Quiquenpoist (paroisse St-Merri).
Trecier, fabricant de tresses.
Treffilier, trefileur. Les *Mestiers de Paris* distinguent 1° trefiliers de fer; 2° trefiliers d'archal.
Tremelier. Voyez *Trumelier*.
Tremeur, trameur, qui dispose les fils des trames?
Trieur de vin, faute de copiste pour *crieur*? Voyez ce mot.
Tripier, *tripiere*, tripier, tripière.
Tromperresse, qui fait des trompes? Ce n'est peut-être aussi qu'un sobriquet, *la trompeuse*: ce mot ne se trouve qu'une fois, paroisse St-Germain-l'Auxerrois.
Trumelier, *tremelier*, fabricant de cuissards, partie de l'armure qui couvrait les cuisses.
Tuillier, *tuilliere*, qui fait et vend des tuiles.
Tumbeur, constructeur de tombeaux?

U.

Uillier, fabricant et marchand d'huile. Voyez *Huillier*.
Uissier, huissier. Voyez *Huissier*.
Usurier, *usuriere*, celui ou celle qui prête à usure. Ces mots ne se rencontrent que deux fois, et je les considère même comme des sobriquets.

V.

Vachier, *vacier*, propriétaire de vacherie, étable à vaches.
Vallet, apprenti, commis, serviteur. Ce mot ne se rencontre jamais seul dans le livre de la taille; voici la nomenclature de toutes les professions auxquelles il est joint.
Vallet clerc, (1 fois).
Vallet cordouanier, (1 fois).
Vallet deschargeur, (1 fois).
Vallet drapier, (3 fois).
Vallet foulon, (5 fois).
Vallet fournier, (3 fois).
Vallet gaigneur, (1 fois); *gaigneur*, laboureur.
Vallet a lombarz, (1 fois).
Vallet marcheant, (1 fois).
Vallet mareschal, (1 fois).
Vallet megeiscier, (1 fois).
Vallet pelletier, (4 fois).
Vallet potier, (1 fois).
Vallet tainturier, (4 fois).
Vallet tavernelier, (1 fois).
Vallet tesserant, (3 fois).
Vallet d'yaue, (1 fois), compagnon de rivière.
Vallet monseigneur Loys de France, (1 fois). Louis, fils aîné de Philippe-le-bel, qui a régné sous le nom de Louis-le-Hutin.
Vallet au chamberier, (1 fois). Le chamberier de France gardait le trésor du Roi, les titres et les chartes; cette dignité fut supprimée en 1545.
Vallet Alès des pavillons, (1 fois). Voyez *Mestre des Pavillons*.
Vallet de Barbeel, (1 fois). L'hôtel Barbeaux sur la paroisse St-Paul.
Vallet Guillaume le page, (1 fois).
Vallet Guillaume le potier, (1 fois).
Vallet Jehan l'escuillier, (1 fois).
Vanier, *venier*, vannier.
Vellier, *veillier*, fabricant et marchand de vrilles? Dans les *Mestiers de Paris* ils font partie de la profession de fèvres. Voyez ce mot.
Venier. Voyez *Vanier*.

Verrier, *verroier*, qui fait ou vend du verre.

Vigneron, marchand de vin, cabaretier.

Vin en gros (*marchant* ou *marchant de*), négociant en vins.

Vins (*vendeur de*), marchand de vin. Le rôle de la paroisse St-Paul porte : *Guiart Very, marchand de vins en Greve, tavernier, rue de Joy.* La vente du vin avait déjà lieu sur le port de la Grève.

Vinetier, marchand de vin.

Violeur, joueur de viole ou violon.

Virolier, fabricant de viroles. Voyez *Garnisseur.*

Voirier. Comme *voirie* signifie le lieu où l'on porte les immondices, voirier peut s'entendre de la profession de porter les immondices à la voirie. Je n'ignore pas cependant qu'on a dit *voirrerie* pour *verrerie*, et qu'on a pu dire dès lors *voirier* pour *verrier.*

Voiturier, voiturier.

Y.

Ymagier, sculpteur, graveur, peintre. Dans les *Mestiers de Paris* on lit : tailleurs de ymages, de crucefis et de manches à coustiaux. — *Jehan l'imagier, le mestre, rue Ste-Oportune* (paroisse St-Germain-l'Auxerrois).

§ II. — Professions *mentionnées dans les* mestiers de Paris *de Boiliaue et qui ne se rencontrent pas dans le livre de la* Taille.

Braeliers de fil, fabricans de braies de fil.

Brayers, fabricans de braies, hauts-de-chausse.

Cyrurgiens, chirurgiens.

Fourreliers, fabricans de fourreaux.

Greffiers, fabricans de grefves ou armures de jambes.

Lasceurs de fil et de soie, fabricans de lacets de fil et de soie.

Pignerresses de laine, peigneuses de laine.

Pinguiers, fabricans de peignes. Les *mestiers de Paris* les désignent *Pinguiers et Lanterniers de cor et d'ivoire.*

Pourpointiers, faiseurs de pourpoints.

§ III. — Surnoms, sobriquets, particularités, etc, extraits du livre de la taille.

A cette époque, les noms propres commençaient seulement à être introduits, et le plus souvent chaque individu n'est désigné que par son nom de baptême et sa profession.

Amie. Margot, amie feu Girart de St-Cuir, rue Gervaise Lorenz (paroisse Ste-Croix en la Cité). Amie signifie-t-il maîtresse ? Est-ce ici le synonyme du mot veuve ?

Beguesse. Aalis la beguesse, rue Neuve-St-Merri (paroisse Saint-Merri). Variante de béguine.

Beguine. Sept fois on rencontre cette dénomination. Entr'autres on lit sur la paroisse St-Eustache : *Les Beguines, rue du Four.* Le surnom de *beguin* se rencontre aussi.

Bidaude, *bidaut.* Hugue le bidaut, rue du Temple. Perronnelle la bidaude, rue St-Honoré. *Bidaut* variante de bedel, bedeau. *Bidaude*, femme de bedeau.

Bigame. Geffroi de Vercy, bigame, sus la rivière (paroisse St-André-des-Arcs). Sobriquet curieux.

Borgeigneur. Robert le borgeigneur, rue aux Prescheeurs. Comme on rencontre fort souvent le mot de *borgeignon*, *bourguignon*, ce pourrait être une faute de copiste pour *borgeignon ?* Dans le cas contraire, *borge* signifiant bougran, sorte de toile préparée, *borgeigneur* serait le fabricant de cette toile ?

Borgne. Ce surnom se rencontre deux fois, une fois au masculin, et l'autre au féminin.

Bracheur. Philippe le bracheur, tapicier, rue Froit-mantel. Bracheur pour brasseur. Voyez *Cervoisier.*

Chevalière, femme qui tient un fief de chevalier. Cette qualité se rencontre deux fois.

Chevre. Geffroy la Chevre, r. Neuve-St-Merri.

Cirolerresse. Marie la cirolerresse, regratière, rue du Bon-Puits. Variante de *ciriere, ciroise.* V. ces mots.

Converse. Symone la converse, rue Neuve-St-Merri. La convertie ou la sœur converse.

Cote-chape. Robert le moustardier, tavernier et cote-chape, rue Saint-Jacques. *Cote*, robe de dessous, tunique ; *chape*, robe qui avait un chaperon pour mettre sur la tête. Serait-ce l'enseigne du tavernier?

Couche. Guillaume de St-Martin, à la couche, rue de la Viez-Monoie (paroisse St-Jacques-la-Boucherie). C'était sans doute l'enseigne d'une maison.

Courtoise. Benoite, la courtoise, rue Aucine (paroisse St-Eustache).

Esquacheur. Jehan, lesquacheur, rue Quiquenpoist. *Esquacher*, *écacher*, *escacher*, écraser, briser, piler, broyer.

Fleurete. Denise, la fleurete, rue de Merderel (paroisse St-Eustache). Si ce n'est point un sobriquet, ce mot pourrait signifier marchande de fleurs? Voyez *Florier, fleuriere.*

Frasserresse. Dame Julianne la frasserresse et Jehan de Hellies, son gendre, place Maubert. Sobriquet pour signifier une phraseuse? ou marchande de fraises ; *frases*, fraises?

Gendre. Hemon, le gendre, r. de Biau-Repaire. Indépendamment de l'acception qu'il avait dès lors et qu'il conserve encore aujourd'hui, gendre se disait aussi alors pour garçon meunier ou boulanger. (On dit maintenant *geindre.*) — Sur le rôle de la paroisse St-Pierre des Arcis, on lit : Jehan Marcel, finz de Pierre Marcel, gendre Boudouin de Roy, rue de la Vieille-Draperie.

Hongresse. Ales la hongresse, r. des Marmoses (Cité). Femme de la Hongrie.

Jocete. Dame Jehanne, la jocete. Sobriquet, la joyeuse.

Ladre. Jaques, le ladre, r. St-Honoré. Lèpre fort commune aux XI, XII et XIII^e^ siècles, que l'on dit être l'un des fruits des croisades.

Legart. Nicolas, le legart, rue aus Graveliers (paroisse St-Nicolas-des-Champs). Celui qui lègue ou bien qui reçoit un legs.

Louvete. Mabile la louvete, tavernière. Louvète, diminutif de louve, *lupa*, femme de mauvaise vie.

Patrice. Aalis, la patrice, porte St-Honoré, dehors les murs (paroisse St-Germain-l'Auxerrois).

Pouarde. Denisete la pouarde, rue Aucine. La poissarde ou la pouilleuse?

Provencel. Pierre, le provencel, rue du Temple. Le provençal.

Provenciau. Pierre d'Ormes, provenciau (paroisse St-Benoît). Provençal (1).

Pucelle. Alison de Mori, pucelle et sa suer, rue des Escouffes. — *Pucelle*, femme non mariée? femme de chambre?

Raine. Jehanne la raine, rue Jehan-l'aguillier (paroisse St-Germain-l'Auxerrois). Sobriquet.

Riche. Nicolas, le riche, rue du Temple.

Roffleur. Nicolas le roffleur, r. Maudestour. Le ronfleur.

Serourge. Raoul, le fanier; Rogier, son serourge (paroisse St-Benoît). Beau-frère.

Suer, sœur. Ameline de Roen, suer au confesseur le Roy, Viez rue du Temple (paroisse St-Gervais). Sa parenté ne lui fut pas inutile en cette occasion ; on lit en note : « *Nichil, non marchande.* »

Tagleureur. Guille de Niau, tagleu-

(1) On rencontre au reste très-fréquemment des mots indiquant le pays tels que : *le Norment, le Breton, l'Anglais, l'Alemant, le Picart, le Lorrein, le Borgoignon, le Flamenc, l'Engevin, le Poitevin, le Chartrain*, etc., etc.

reur, Chastiau festu (paroisse St-Eustache). Cette acception m'est inconnue.

Vignète. Ysabel, la vignète, v. Ferpeillon. Sobriquet ou peut-être marchande de vin?

NOTE.

Au lieu de dix mille livres parisis, la *somme de toute la viste du livre* s'éleva à 13,014 livres parisis 11 sols 3 deniers. Or comme le nombre des individus soumis à la taille est d'environ 6,000, la quotité moyenne de la cote individuelle se trouve être de 2 livres 3 sols 4 deniers, en négligeant les 11 sols 3 deniers.

J'ai relevé les cotes individuelles de trois livres parisis et au-dessus; elles sont au nombre de 1,047; et j'ai reconnu que l'on devait classer les professions les plus imposées dans l'ordre suivant: taverniers, drapiers, merciers, espiciers, orfevres, hosteliers, buchiers, changeurs, peletiers, talemeliers, lombards, tanneurs, cordoaniers, marchants de vin, courtraiers.

La féodalité a laissé des traces sur le livre de la taille: on y voit le chapitre Notre-Dame et la chambre Notre-Dame possédant des fiefs sur les paroisses saint Landry et saint Christophe; le chapitre de saint Victor sur la paroisse saint Nicolas-du-Chardonnet: enfin sur le rôle de la paroisse saint Severin, on cite un fief dit de Rozier, rues de la Harpe et Sac-à-Lie (maintenant Zacharie).

FIN.

TABLE

DES

MÉMOIRES, DISSERTATIONS, NOTICES, ETC.,

CONTENUS DANS LE VOLUME.

Essai d'un travail sur la Géographie de la langue française. . 5

Vocabulaire de la langue rustique et populaire du Jura, par M. MONNIER. . . . . 31 et 150

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en langue Brezounecq, dite vulgairement Bas-Breton; en langue Cymraëg, dite par les Anglais Welsh, et par les Français langue Galoise; en anglais; en gaelic d'Irlande (Gaoidhilig Eirionnac'h), ou Irlandais; en gaelic de l'île de Man ou Manks; en gaelic de la Haute-Écosse (Gaelig Albannac'h, ou Erse; en Basque. 89

Livre de Ruth en hébreux et en patois auvergnat. 94

Extrait d'un Glossaire des différens patois en usage dans le département des Vosges; par M. Richard (des Vosges). . . . 117

Liste, en patois de Dommartin, près de Remiremont, département des Vosges, des 309 mots proposés par la ci-devant Académie celtique pour être traduit en patois; par M. Richard des Vosges. 137

Chansons en patois du pays de Bresse. 144

Recherches nouvelles sur le village de Courtisols, département de la Marne. 219

Recherches sur les anciens noms de lieux en Normandie; ex-

trait d'une lettre de M. de Gerville, correspondant de la Société royale des Antiquaires de France, à Valognes. . . 224
Liste alphabétique de quelques mots en usage à Rennes (Ille-et-Vilaine), capitale de la ci-devant Bretagne, avec les différentes tournures de phrases en usage dans ce pays, principalement dans la classe indigente, terminée par quelques détails sur les anciens droits qui étaient exercés à Rennes, tels que la Quintaine, la Bouillie urcée, le Saut des Mariées à Saint-Hélier, le Bœuf vilé et la Chevauchée de madame l'Abesse, receuillis et mis en ordre par M. F. A. Le Mière de Corvay, chef de bataillon. 235
Coup d'œil sur l'emploi de la langue latine dans les actes anciens, et sur sa prohibition au seizième siècle, par M. Berriat Saint-Prix. 273
Recherches historiques sur la langue catalane, par M. F. Jaubert de Passa, correspondant de l'Institut et de la Société royale des Antiquaires de France. 297
Matériaux pour servir à l'Histoire des Dialectes de la Langue française, ou collection de versions de la parabole de l'Enfant prodigue, en divers idiômes ou patois de France. . . 431
Parabole de l'Enfant prodigue, Evangile selon saint Luc, chap. XV. (Traduction de Lemaistre de Sacy). 434
Sermon prêché par Michel Menot, Cordelier, à l'Académie de Paris, le samedi après le second dimanche de carême, suivant l'édition de 1526, in-8°. 437
Parabole de l'Enfant prodigue, en syriaque et en patois auvergnat, donnée par M. l'abbé Labouderie. 455

Traductions de la parabole de l'Enfant prodigue, SAVOIR :

— En patois de Liége (Pays-Bas). 462
— En patois Wallon des environs de Malmedy (Prusse Rhenane). . 463
— En patois de Namur (Pays-Bas). 464

— En patois Wallon de la partie du Hainaut dont la ville de Mons est la capitale (Pays-Bas). 465
— En dialecte de Cambray (Nord). 466
— En dialecte du canton d'Arras (Pas-de-Calais) 467
— En dialecte du canton de Carvin, arrondissement de Béthune (Pas-de-Calais). 468
— En patois populaire de la ville de Saint-Omer (Pas-de-Calais). . 469
— En patois Ardennois, entre Neufchâteau et Bouillon. 470
— En patois d'Onville, canton de Gorze (Moselle). 471
— En patois Lorrain 472
— En patois du ci-devant comté de Vaudémont (Meurthe). . . . 473
— En patois de Gérardmer (Vosges). 474
— En patois de l'arrondissement d'Altkirch (Haut-Rhin). 475
— En patois de Giromagny (Haut-Rhin). 476
— En patois du canton de Champagney, arrondissement de Lure (Haute-Saône). 477
— En patois du canton de Vauvilliers (Haute-Saône). 478
— En patois du canton de Vesoul (Haute-Saône). 479
— En patois du canton de Champlitte (Haute-Saône). 480
— En patois de Besançon (Doubs). 481
— En patois du Morvant (Nièvre). 482
— En patois Poitevin d'une partie de l'arrondissement de Confolens (Charente) 483
— En patois des environs de la Valette, arrondissement de Barbezieux (Charente). 484
— En patois Angoumoisin d'autres communes du canton de la Valette. *Id.*
— En patois de Saintes (Charente-Inférieure). 485
— En patois de la Rochelle (Charente-Inférieure). 486
— En patois de Marennes (Charente-Inférieure). 487
— En Gavache de Monségur, arrondissement de la Réole (Gironde). 488
— En Gavache de la Motte-Landeron, arrondissement de la Réole (Gironde). 489
— En patois Périgourdin des communes de Gardes, Edon, Conchières, Rougnac, Diznac, Beaulieux, Choutras, Vouzon et Cers, canton de la Valette (Charente). 490
— En patois de la sous-préfecture de Nontron (Dordogne). . . . 491
— En patois Sarladais (Dordogne). 492
— En patois Limousin d'une partie de l'arrondissement de Confolens (Charente). 493
— En dialecte Limousin (Haute-Vienne). 494

— En patois Limousin de l'arrondissement de Saint-Yrieix (Haute-Vienne) 495
— En patois du canton de Saint-Amant Tallende (Puy-de-Dôme). . 496
— En patois d'Aurillac (Cantal). 497
— En patois de Rodez (Aveyron). 498
— En patois de Montauban (Tarn-et-Garonne). 499
— En patois de la ville de la Réole (Gironde). 500
— En patois Gascon du département du Gers. 501
— En patois du département de la Haute-Garonne. 502
— En patois de Pamiers (Arriège) 503
— En patois de l'arrondissement de Foix (Arriège). 504
— En patois de l'extrémité de l'arrondissement de Foix, du côté de l'Espagne. 505
— En patois de Saint-Girons (Arriège). 506
— En langue Catalane du département des Pyrénées-Orientales. . 507
— En patois de Carcassonne (Aude). 508
— En patois du département du Tarn. 509
— En patois d'Agde (Hérault). 510
— En patois de Lodève (Hérault). 511
— En patois de Montpellier (Hérault). 512
— En patois du département de la Lozère. 513
— En patois des environs du Puy (Haute-Loire). 514
— En patois de Privas (Ardèche). 515
— En patois de l'arrondissement d'Annonay (Ardèche). 516
— En patois de Nismes (Gard). 517
— En patois d'Uzès (Gard) 518
— En patois d'Alais (Gard). 519
— En patois du Vigan (Gard). 520
— En dialecte de Marseille (Bouches-du-Rhône). 521
— En patois du quartier Saint-Jean, à Marseille (Bouches-du-Rhône) 522
— En Provençal du département du Var. 523
— En patois Gênois des communes de Mons et d'Escragnolles (Var). 524
— En patois du canton de Seyne, arrondissement de Digne (Basses-Alpes). 525
— En patois de l'arrondissement de Castellane (Basses-Alpes). . . . 526
— En patois d'Avignon (Vaucluse). 527
— En patois du canton de Cadenet, arrondissement d'Apt (Vaucluse). 528
— En patois de Valence (Drôme) 529
— En patois de Nyons (Drôme). 530
— En patois du Buis (Drôme). 531

— En patois de Die (Drôme). 532
— En dialecte de Gap et villages environnans, dans un rayon de trois lieues (Hautes-Alpes). 533
— En patois de Saint-Maurice (canton du Vallais). 534
— En patois de Delemont (canton de Berne). 535
— En patois de Bienne (canton de Berne). 536
— En patois de la montagne de Diesse (canton de Berne). 537
— En patois de Courtelary (canton de Berne). 538
— En patois de Moutier-Granval (canton de Berne). 539
— En langage des environs de Genève (canton de Genève). 540
— En patois Broyard, rive orientale du lac de Neuchâtel (canton de Fribourg). 541
— En patois de Montreux (canton de Vaud). 542
— En patois Roman de Gruyères (canton de Fribourg). 543
— En dialecte de la Haute-Engadine (canton des Grisons). 544
— En dialecte de la Basse-Engadine (canton des Grisons). 545

Nomenclature des métiers et professions exercés à Paris au commencement du quatorzième siècle, par M. H.-E. de La Tynna. 546
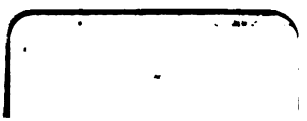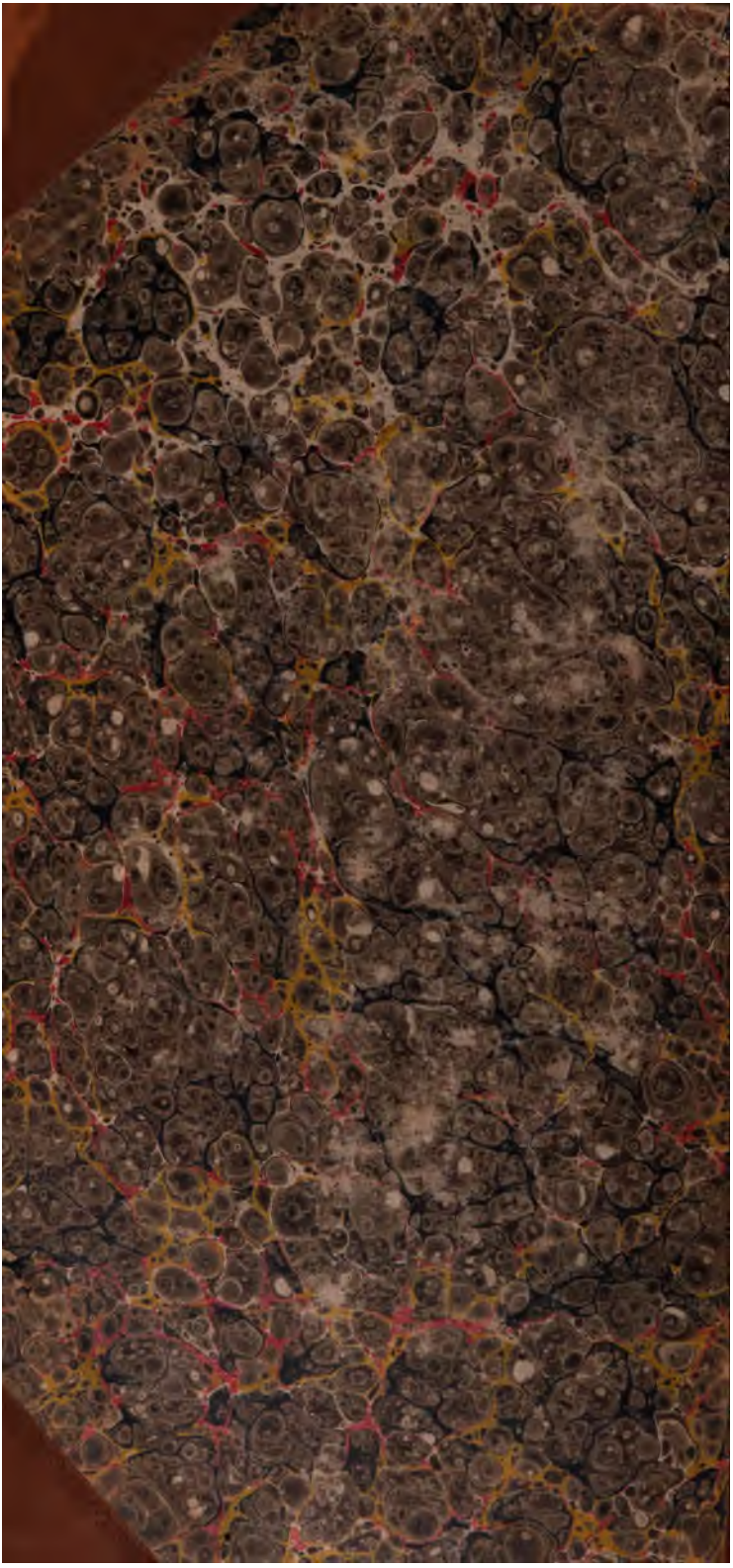
ÉVERAT, imprimeur, rue du Cadran, N° 16.